LA

PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

I

PREMIÈRE ANNÉE

1872

PREMIÈRE PARTIE



SAINT-QUENTIN

LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, ÉDITEUR

5, RUE D'ISLE, 5

1872



Printed in France.

LA PETITE REVUE

LA

PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

I

PREMIÈRE ANNÉE
1872

PREMIÈRE PARTIE



SAINT-QUENTIN
LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, ÉDITEUR
5, RUE D'ISLE, 5

1872

1re Année. — N° 1. 12 Mai 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA PETITE REVUE

Le ciel a ses tristesses comme l'âme ses douleurs. Il arrive parfois que les ténèbres envahissent l'horizon, le soleil disparait, d'épais et sombres nuages ne laissent plus arriver jusqu'à nous qu'une blafarde lumière ; l'air nous pèse, il semble que la respiration soit prête à nous manquer. Puis bientôt la foudre gronde, l'orage éclate, des torrents d'eau viennent inonder le sol et les fleuves débordés promènent au loin la ruine et la dévastation. La nature paraît s'être tout entière enveloppée d'un voile de deuil. Mais l'aspect change, l'horizon s'éclaircit, le soleil reparaît, les fleuves sont rentrés dans leur lit. Les traces de l'orage s'effacent, la puissance créatrice de la nature a triomphé de la force aveugle de la destruction ; les plantes courbées par l'impétuosité du vent se redressent, la verdure nous semble plus riante, la vie a remplacé la mort.

Ainsi se développe, pareille à celle de la nature, l'existence de l'humanité. Nous aussi nous avons vu l'orage fondre sur

nous. Nos champs étaient envahis, les moissons désolées, les maisons renversées, l'effroi était partout et partout la ruine. Nul n'entrevoyait que misère et désolation, les cœurs s'indignaient et leur indignation demeurait impuissante. Mais l'orage est passé, les champs verdissent, la moisson d'or se prépare, l'espérance renaît au cœur du travailleur. Ceux qui nous croyaient abattus, ruinés pour jamais, s'étonnent et s'effrayent de cette vitalité qu'ils n'avaient pas cru devoir faire entrer dans leurs calculs.

Que l'on compare en effet ce que paraissait la France il y a un an et ce qu'elle est aujourd'hui. Alors c'était la misère, les ateliers qui chômaient, l'usine qui demeurait inactive, la terre que l'on craignait de voir rester en friche, une armée anéantie, un trésor à sec, le trouble dans les intérêts et dans les âmes. Aujourd'hui la nature bienfaisante nous prodigue ses espérances; les campagnes ont repris leur aspect de prospérité, le temps emporte chaque jour quelque trace de nos désastres, partout on entend battre les métiers et frémir la vapeur que l'industrie de l'homme a appelée à son aide; l'armée se reforme forte et patriotique, le capital a reparu.

Mais pour que soit complète la renaissance de la France, pour que nous n'ayons pas seulement la force qui déblaie le sol encombré de ruines, mais la force qui reconstruit et relève l'édifice, il y a pour nous l'absolue nécessité d'un grand effort moral. Ce n'est pas assez du travail matériel quelque grande que puisse en être l'importance; il faut le travail de l'esprit. Nous nous sommes pendant trop longtemps laissé entraîner sur la pente de l'indifférence, n'ayant d'attention qu'aux spectacles qui flattent et excitent les sens, perdant le goût de la science et du travail sérieux, et par notre insouciance enlevant à la France une supériorité jadis et longtemps incontestable, la supériorité de l'intelligence. Nos adversaires ont profité de nos fautes et se sont glorifiés de notre apathie. La dégénérescence des races latines, leur épuisement intellectuel, leur impuissance scientifique, voilà le thème favori sur lequel se sont appesantis les docteurs d'outre-Rhin. Et à première vue notre littérature semblait leur donner raison, le succès ne se déclarant que pour des œuvres malsaines, le grotesque régnant au théâtre comme la littérature de boudoir régnait dans le roman.

Cependant il nous semble que sous l'influence des événements qui se sont succédé depuis deux ans, un changement notable commence à se déclarer dans le goût du public. L'attention du public se reporte vers les œuvres sérieuses, vers les travaux qui sollicitent un effort nécessaire de l'intelligence. Nous en avons pour preuve la faveur éclatante qui a accueilli si tôt leur apparition des ouvrages éminemment sérieux, et notamment les recueils diplomatiques et les ouvrages divers relatifs aux péripéties de la guerre. Il y avait là, il est vrai, l'attraction du pré-

sent ; mais cependant les documents avaient, par leur spécialité même, un caractère qui les devait soustraire à la curiosité du commun des lecteurs. Ils ont été lus cependant.

Ce succès obtenu par les publications diplomatiques, militaires, historiques, est pour nous la manifestation d'une tendance de l'esprit à se reporter vers les œuvres sérieuses, vers les études qui peuvent avoir une importance pour la renaissance de la patrie. Or, pour que cette renaissance s'accélère le plus possible, pour que tous puissent puiser aux sources de la science, il y a une condition indispensable, et cette condition nous la préciserons sans crainte d'employer un bien grand mot dont peut-être on s'est trop servi, la décentralisation. Que n'a-t-on pas dit à cet égard? Qui ne se rappelle encore les interminables discussions que cette question a soulevées depuis plusieurs années? Nous ne le prenons pas de si haut, nous n'entendons parler ni de la décentralisation politique dont jadis nous parla le programme de Nancy, ni des commissions administratives, des commissions départementales et de la loi de 1871. Nous n'avons nulle envie d'évoquer aux yeux du lecteur l'ombre indignée de M. de Kératry. Ce que nous voulons, ce que nous estimons d'une utilité immédiate, ce à quoi nous bornons nos modestes efforts, c'est la décentralisation littéraire et scientifique.

A cet égard nous nous trouvons en France dans une situation qui diffère éminemment de notre rivale d'aujourd'hui. L'Allemagne a bien pu réaliser cette unité et accomplir moins le crime, ce que le sol français vit jadis se réaliser au temps du vieux Clovis, il y a quatorze cents ans. Œuvre de fantaisie, conception abstraite, qui a réalisé le monde étudié par la science, et qui sur la table de pierre où le couche la légende a pu faire tressaillir la grande ombre de Barberousse. Supprimez le temps, la suite apparaît ; mais n'en déplaise aux apôtres de l'unité allemande, ce n'est pas dans l'armée, ce n'est pas dans la diplomatie ou autre réalisation fortuite qui tranche brusquement avec tous les souvenirs que nous voulons chercher la grandeur et la vitalité de l'Allemagne. Grande elle était, même dans ces jours vantés où le sol germanique était foulé par nos armées victorieuses, même à Hohenlinden, même à Iéna. Ses armées étaient brisées, son organisation subissait les caprices d'un vainqueur habitué à ne compter d'autres lois que celles qu'il avait conçues. Or cette grandeur où était-elle? Elle était à Kœnigsberg avec Kant, à Weimar avec Gœthe, Schiller, Wieland. Elle était partout où se trouvait la pensée. La force de l'Allemagne c'était la décentralisation littéraire et scientifique. La vie de la nation n'était pas attachée à l'avenir d'une ville, le pouls battait partout.

Ce que nous devons aujourd'hui rechercher, ce qui doit être l'objectif poursuivi par quiconque désire la renaissance de la

patrie, c'est cette sorte de décentralisation qui, sans porter atteinte à notre vieil organisme, du moins fasse circuler avec plus d'intensité la vie sur tous les points du territoire, et appeler partout la lumière et le progrès. A cet égard le journal fait beaucoup, mais il ne fait pas tout. Il est par sa nature et par son caractère œuvre éphémère, attaché aux moindres bruits du jour, aux plus minimes variations de la politique ; il est de toute nécessité entraîné par la passion du moment. Sans doute nous avons pu compter parmi les journaux qui se sont fait un nom depuis quelque cinquante ans, des publications qui se sont efforcées de dépasser la limite de la polémique journalière et d'élargir leur horizon. Mais malgré leur valeur, les publications qui se rattachent directement au journalisme ne peuvent pas servir assez complètement le besoin de savoir, elles ne peuvent pas davantage ouvrir la carrière à ceux qui se proposeraient de traiter avec plus d'ampleur les questions qu'ils supposent de nature à intéresser l'opinion locale. De là sont nées les revues. Elles ont été d'abord le propre de Paris qui seul les absorbait. Elles deviennent aujourd'hui l'un des apanages de la province.

Ce que nous avons voulu, ce que nous désirons et réaliserons si nos espérances ne sont déçues, c'est une revue locale, embrassant au besoin les questions qui intéressent le corps social tout entier, mais sachant également se restreindre et chercher à intéresser le lecteur à l'aide des seules ressources que fournit le pays. La *Petite Revue* arborera hautement le drapeau de la civilisation, aussi bien que le drapeau de l'indépendance. Ce que nous voulons, c'est répandre la lumière, propager partout dans la nature de nos moyens l'instruction, la moralisation, les vrais principes, ceux qui élèvent l'âme et qui font l'honnête homme et le bon citoyen. Il s'agit de choses graves, relever dans les âmes le sentiment du devoir, lutter contre l'égoïsme qui semble triompher, défendre la patrie en relevant les cœurs.

Pour atteindre ce but, la *Petite Revue* fait appel au concours de tous ceux qui peuvent espérer avoir une vérité à dire, un conseil à donner, une bonne pensée à exprimer. A nous tous ceux qui veulent, à l'aide des travaux de l'intelligence, à l'aide des découvertes de la science, rendre service à leurs concitoyens. Ecrivains, savants, philosophes, poètes, aidez-nous, appuyez-nous, unissez aux nôtres vos travaux.

Mais ce que nous voulons principalement chercher, c'est le développement et le progrès de l'histoire locale. A nos yeux, l'histoire n'est pas seulement œuvre d'érudition et de curiosité ; il ne s'agit pas simplement de connaître des noms et d'apprendre des faits. L'histoire est le flambeau qui éclaire les ténèbres du passé et qui projette sa lumière vers les mystérieuses profondeurs de l'avenir. Or, à ce point de vue, il nous semble important que la connaissance de l'histoire se développe de plus en plus. Mais si l'histoire générale a été faite, si nous possédons

à cet égard des œuvres les plus remarquables, l'histoire particulière est loin d'être aussi complète. Nous ne possédons guère que des abrégés sans intérêt ou des compilations confuses dans lesquelles l'auteur s'est préoccupé de faire ressortir son érudition et non d'instruire : la plupart du temps les faits sont entassés, les dates heurtent les dates, la curiosité est satisfaite et l'ouvrage achevé, le lecteur le rejette dédaigneusement n'y ayant rien appris qui puisse l'intéresser.

Cependant cette histoire locale si dédaignée, si négligée, c'est le premier élément et la base essentielle de l'histoire générale. C'est là que nous pouvons saisir et prendre sur le vif la vie provinciale, non plus les sentiments auxquels purent obéir quelques individus ou quelques groupes, mais les mobiles qui firent mouvoir les générations successives. C'est là seulement que l'on peut apprendre la valeur de certains mots, c'est là que l'on peut puiser le premier germe de certaines idées dont autrement l'explosion viendrait nous surprendre. On nous parle de communes et de liberté communale, et d'aucuns n'ont pas craint d'entourer ce mot d'un auréole de sang. Qu'étaient donc les communes du temps de nos aïeux ? Nous ne pouvons le savoir que par l'histoire locale.

Aussi sommes-nous décidés à consacrer à cette partie des travaux de l'intelligence une part essentielle dans notre revue nouvelle ; et nous attachons même à ces études une telle importance que nous diviserons en deux parties distinctes la revue que nous voulons fonder, donnant aux études historiques une pagination particulière, de sorte qu'il soit facile au bout d'un temps donné de les réunir en volume.

Nous ne voyons pas là seulement un attrait de curiosité. Pour nous le but est plus haut, chercher dans le passé la loi de l'avenir. Bossuet nous montrait, dans le discours sur l'histoire universelle, tous les événements subordonnés à la volonté toute puissante de Dieu, et cette volonté agissant dans un dessein suivi. Et nous aussi nous croyons qu'il y a des lois qui régissent l'humanité et que ces lois se développent suivant des principes constants. Voilà pour quelles raisons nous sommes amenés à penser qu'il y a pour l'humanité un intérêt de premier ordre à se rendre du passé un compte exact. Nous ne pouvons embrasser le passé que par les détails, du moins sachons en tirer parti.

Tel est donc le but de cette revue : élargir l'horizon que le journal restreint, ouvrir la carrière à quiconque se croit en état de s'adresser utilement à ses concitoyens, faciliter l'étude et l'intelligence du passé, fournir à l'histoire générale par des investigations nouvelles ou par la reproduction de documents inédits des éléments plus complets et des bases plus certaines.

Ici nous n'avons pas de parti pris, la route est libre, la carrière est ouverte. Nous n'entendons nullement créer une œuvre

de solidarité où chacun prenne sa part de la responsabilité collective. Notre œuvre, nous l'envisageons autrement, et nous faisons appel à tous dans la sincérité de leur conscience et l'indépendance de leur talent. La culture de l'intelligence est un besoin pour l'homme, nous voulons travailler à contenter ce besoin. A nous donc tous ceux qui ont l'amour du beau et le désir du bien, à nous quiconque a gardé pieusement dans son cœur le culte de la science et le culte des muses, à nous quiconque est désireux de combattre l'erreur et de propager les saines doctrines. A nos yeux, se livrer à de semblables travaux, c'est se laisser guider par l'idée du bien, c'est faire œuvre d'honnête homme et de bon citoyen.

AD. LANGLET.

L'ARISTOCRATIE LITTÉRAIRE.

M. VICTOR HUGO.

En lisant le dernier livre de M. Victor Hugo, je pensais combien, en France, les écrivains qui prétendent le plus être les amis du peuple, ceux qui, en toutes occasions, revendiquent — et très haut — le titre de *démocrates* sont, littérairement parlant, des *aristocrates* (*).

Il n'y a pas dans l'*Année Terrible* une pièce entière, une page même qu'une personne d'un esprit peu cultivé puisse comprendre à fond. Elle serait choquée des images violentes et colorées ; les cris de douleur ou de joie, de haine ou d'amour lui paraîtraient grossiers ; les épithètes l'éblouiraient comme une étoffe écarlate étincelant au soleil ou la stupéfieraient par leur extravaganee. Elle trouverait le style étrange, inégal, rempli de dissonnances et de secousses désagréables ; les pensées lui sembleraient bizarres, sans liaison entre elles, tourmentées, tantôt escaladant le ciel, tantôt rampant dans l'égout, et, fatiguée, la tête lourde, les nerfs agacés, elle fermerait le volume en croyant que l'auteur se moque d'elle ou qu'il est atteint de démence.

C'est qu'en effet il faut une préparation littéraire, dirigée d'un certain côté, conduite d'une certaine façon pour être en mesure d'apprécier cette poésie pittoresque et désordonnée. Formés à l'école du dix-septième siècle, dialecticiens et raisonneurs — parfois raisonnables — nous avons besoin de passer d'une idée à nne autre idée suivant l'ordre logique, comme pour monter un escalier il faut poser successivement le pied sur chaque marche ; nous croyons, avec Boileau, que les transitions cons-

(*) M. Edgar Quinet, M Michelet, M. Louis Blanc, M. Henri Martin, Mme George Sand.

tituent la principale difficulté du style, et les transitions et les divisions nous aident fort à comprendre.

M. Victor Hugo pense et marche rapidement ; en deux enjambées il est en haut de l'escalier. De là, au premier abord, un moment d'étonnement : nous entendons des mots se heurter, s'entrechoquer sans distinguer nettement ce qu'ils signifient ; nous voyons défiler des phrases qui pleurent, qui rient, qui se lamentent, qui chantent ; des métaphores étranges, inouïes, nous surprennent ; des comparaisons imprévues nous saisissent. Mais tenons bon quelque temps, et, quittant notre pas accoutumé, essayons de voler du vol du poëte : tout s'explique. Ce style étrange, excessif, tendu, concentré n'est plus que le produit naturel et nécessaire d'un cerveau qui, organisé différemment du nôtre, conçoit différemment la nature et l'homme. Si, chez lui, la pensée se dessine toujours en image ; si, coup sur coup, les métamorphoses se suivent ; si les apostrophes s'accumulent c'est que son imagination l'exige ainsi. S'il crie, s'il pleure, s'il s'indigne, s'il invective, s'il ne sort du dithyrambe que pour entrer dans l'ironie hyperbolique c'est que sa sensibilité extrême le fait souffrir des moindres douleurs ou se réjouir des moindres plaisirs. S'il s'emporte même contre la nature, s'il lui reproche ses laideurs, s'il la loue de ses beautés, c'est que, pour lui, panthéiste, la nature est une personne. Ces expressions qui, tantôt, nous faisaient tressaillir et sursauter comme des balles sifflant à nos oreilles, nous sentons maintenant que, seules, elles peuvent rendre les sentiments et les sensations qui dévorent cette âme hautaine ; ces calembours qui nous faisaient hausser les épaules, ces alliances forcées de mots qui nous faisaient sourire sont les preuves de son inspiration passionnée.

Imagination ardente, sensibilité intense, inspiration passionnée, ce sont là trois grandes qualités pour un poëte. Voici les défauts:

1° Il manque complètement de goût. Le goût suppose le choix et la correction. Comment choisirait-il et comment corrigerait-il ? Ce n'est pas lui qui domine son génie, c'est son génie qui le domine;

2° Comme ce qui frappe surtout sa sensibilité, c'est l'aspect physique des choses, il abuse de l'antithèse pour faire ressortir les dissemblances ou pour montrer les ressemblances, et les trois quarts du temps l'opposition ne consiste que dans les mots ;

3° Les moments d'exaltation et de passion sont rares chez l'homme et durent peu. Voulant toujours se tenir au-dessus du train ordinaire de la vie humaine, M. Victor Hugo, trop souvent, tombe dans l'enflure, l'emphase et l'exagération. Un physiologiste dirait que dans beaucoup d'endroits il chante *à blanc*.

Cet ensemble de qualités et de défauts ont contribué à faire de lui notre plus grand poëte, un profond penseur, un artiste exceptionnel qui ne peut plaire qu'à des poëtes, à des philosophes, à des artistes et à des critiques.

ALBERT BOSQUETTE.

INVOCATION.

Je rêvais au bonheur par une nuit sereine ;
Le zéphyr exhalait sa plus suave haleine,
Quand une voix me dit : Le bonheur n'est qu'au ciel.
Moi, je disais : Seigneur pour l'humaine nature
Qui gémit sous le faix des chaînes qu'elle endure,
Paix ! Dieu du ciel, Père éternel !

Sous l'écho se perdit au loin ma voix plaintive ;
Calme parfait partout, sur la mer, sur la rive.
La voix ne dit plus rien sous la voûte du ciel.
Et je disais : Pitié pour toutes nos misères, —
L'homme pleure, Seigneur, tant de larmes amères !
Pitié, Seigneur ! Père éternel !

La voix enfin reprit : Le bonheur n'est possible,
Humain, que par l'amour, dans ton monde visible.
L'amour, la charité sont un reflet du ciel.
Et la félicité que pour tous ton cœur rêve
Est promise à celui qui par l'amour s'élève
Vers le Seigneur, Père éternel !

JOACHIM MALÉZIEUX.

Saint-Quentin, 5 mai 1872.

GAZETTE ARTISTIQUE.

On assure que M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, conformément aux désirs exprimés par M. Thiers, a fait savoir aux artistes dont les tableaux déjà admis au Salon, représentaient des épisodes de la dernière guerre, que ces œuvres devaient disparaître de l'Exposition, la situation politique exigeant de grands ménagements envers la Prusse. On ajoute que les peintres et sculpteurs ont accueilli cette triste nouvelle avec une résignation patriotique qui les honore.

*
* *

La collection de feu le duc de Persigny avait attiré beaucoup de visiteurs à la salle 8 de l'hôtel des ventes. — Grande quantité d'objets,

mais rien qui mérite d'être signalé, beaucoup de bibelots, beaucoup de modernes de plus ou moins bon goût : qui n'ont le mérite de s'adresser à tout le monde.

*
* *

Le passage de Mme Patti à Bruxelles a été marqué par un incident. Dimanche, la diva s'est rendue au théâtre de la Monnaie. On donnait *Hamlet*, à prix réduits ; la salle était à peu près comble. Au moment où la grande artiste est entrée dans sa loge, quelques spectateurs l'ont reconnue.

— C'est la Patti, dit l'un d'eux assez haut. — Aussitôt, toutes les têtes se retournent, toute la salle se lève, et un tonnerre d'applaudissements éclate du parterre au cintre. — Etonnée, ne sachant pas que c'est à elle que cette manifestation s'adresse, Mme Patti se penche sur le bord de la loge pour chercher à voir ce qui peut la motiver. Les applaudissements redoublent, et, comprenant seulement alors que c'est elle-même qui est l'objet de cette ovation, la célèbre artiste remercie le public en envoyant ses plus gracieux saluts.

*
* *

Bataille vient de mourir. — Trois discours ont été prononcés sur sa tombe : l'un par M. Bazin, au nom du Conservatoire ; l'autre par M. Eugène Moreau, au nom de l'Association des artistes dramatiques ; le troisième par un franc-maçon.

Charles Bataille, dont la mort laisse de vifs regrets, était âgé de 50 ans à peine. C'était une nature honnête et droite, un caractère ferme et décidé, une intelligence remarquable.

*
* *

Exposition partout ! à Paris, à Londres, à Vienne, à Lyon.

A Londres, peu de tableaux français, combien, devinez ? Vous ne devinez pas. Eh bien, rien que trois qui ont su traverser la Manche, sans avoir le mal de mer : Tissot, Lapostalet et Laugée, notre compatriote.

Comtesse Léonie de G.

LETTRES INÉDITES

Le duc de Chaulnes, nommé lieutenant-général à l'armée de Turenne, remercie L.-L. Tellier en ces termes :

Monsieur, j'ay receu deux lettres du roy : l'une pour assister de tout ce qu'il y aura dans mes places, M. de Turenne, à quoy je ne manray pas : je souhaiteray qu'elles fussent en meilleur estat pour le faire avec plus de joye l'autre pour servir dans l'armée de mondit sieur de Turenne. C'est un honneur pour moy, Monsieur, duquel je vut suis tout à fait redevable ; aussi vut priai-je de croire que vous ne scauriez oblige personne qui en ait plus de ressentiment que moy a qui dans toute occasion vut fasse mieux congnoistre qu'il est, etc.

CHAULNES.

Doullens, 11e juillet 1654.

Le maréchal d'Hocquincourt — né d'Estampe — adresse au même ministre une lettre plus curieuse, dont nous respectons scrupuleusement l'orthographe.

Monsieur, en voient à Sedent pour aprendre des nouvelles de mon fils, j'ay bien voulu vous en donnes de selle de ses cartiers qui ne sont pas si bonne que véritable. Vous oray sus comme la ville d'Arras a ettay investie par l'armée des ennemis les 1er jours de se moys, a mesme tent que M. de Bar en nut avis il fit marcher toute la nuit 300 chevos pour se jeter dans la place dont la mellieure partie i entrat. M. Descancourt sy est osy jetay avesque pareille nonbre, de sorte que l'on fait estat qui lia presentement sinque ou six sens chevos et deuy mille sinc cent hommes de prèt. Messieurs les generos de l'armée du roy avoit en voies 1,500 chevos avesque les dragons dela Ferté, le tout quomander par Mrs de Castellenos, de Navailles et Baugens pour donner des secours à ceste place, mais le malleur a voulu qu'ils ont tourné tout otour de la place sens pouvoir sa procher des ligne : is sont à presant retourné au can de la grant armée, laquelle se trouve si en sureté, couverte de la ville de Peronne que jay grand peur qu'elle ne le veuille abandonner, ce qui fait prévoir à M. le maréchal d'Hocquincourt la ruine entière de son gouvernement sens néanmoins qu'il se relasche de son selle ordiner o servis et utillité qu'il peut donner pour la quomoditer des armées du Roy. Sest de cois je vous supplie très humblement da surer S. E. Pour mit je fais beaucoup de bruit sens que mes intentions soit meschantes ; bien que je ne m'explique pas davantage vous me feray s'il vous pleit l'honneur dennestre persuadé et de me croir, etc.

E. D'ESTAMPES.

De Péronne, 11e juillet 1654.

Pour copie conforme :

E. DE BARTHELÉMY.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

par CHARLES DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris.—Chevalier de la Légion d'honneur.

Caulaincourt (Armand-Auguste-Louis de), duc de Vicence, grand écuyer et ministre des affaires sous Napoléon Ier, né en 1772, mort en 1827. Chef d'escadron, il écrit au ministre de la guerre, du Lazaret de Marseille :

— 1 PRAIRIAL AN V. — Je crois rappeler mes services et demander de l'avancement; depuis quelques jours je suis arrivé ici avec l'ambassadeur de la Sublime-Porte, que je suis chargé

d'accompagner à Paris, dans ce moment, nous faisons notre quarantaine, à laquelle il a peine à s'accoutumer.

— Le 20 décembre 1808. — De St-Pétersbourg, il écrit au général des Fourneaux une touchante lettre sur la mort de son père.

— Le Château de Caulaincourt, canton de Vermand, arrondissement de Saint-Quentin, appartient encore aujourd'hui à M. Ad. de Vicence, ancien sénateur du second Empire.

Hébert (Z. René), procureur de la commune de Paris, dit le Père Duchêne, décapité le 22 mars 1793, écrit au patriote Lalloy :

Citoyen,

Je te remercie de m'avoir envoyé une pierre de la Bastille ; je la contemplerai toutes les fois que j'aurai occasion de parler des Rois, elle me rappellera leurs forfaits. — En échange de ton solide présent, je t'enverrai mes joies et mes colères, ce n'est pas grand'chose, mais si ce n'est que du vin de Suresne, il est naturel, foutre.

Salut et fraternité.

HÉBERT,

Subtitut du Procureur de la commune et le véritable marchand de journaux.

L'ESPRIT DES AUTRES.

Chez un marbrier, à la porte du Père-Lachaise :

Le marbrier. — Au-dessous du nom du défunt, mettrons-nous la formule ordinaire : Regrets éternels ?

La veuve, après réflexion. — Non, mettez seulement : Regrets pour quinze mois.

*
* *

Dans l'*Eclair :* — Il y a quelques jours, Mme J. B., une strasbourgeoise, fut fort étonnée de voir ses amies passer près d'elle sans la saluer.

Informations prises, elle apprend que son mari vient d'opter pour la nationalité allemande. Sans réfléchir que, personnellement, elle ne possède...

*
* *

M. Marsy nous verse sa bouteille aux mots d'ivrogne, avant que la loi n'atteigne le pochard.

— Il est minuit, il réintègre son domicile conjugal en battant les murs.

— Comment, malheureux, lui dit sa femme, tu es gris ?

— Moi ? reprend le pochard... Ah bien ! c'est sans le savoir, alors ! j'arrive d'un baptême et faut croire que j'aurai trop mangé de bonbons à liqueurs.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 73 .. D, 74 .. Choix .. .. bonnes marques 70 .. Courantes 67 .. à 68 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 .. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 70 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois 71 50 à 71 75

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 87 75 tout fût disposé 87 50 épurée en tonne 95 75 lin disp. en tonne 94 50 en fût 93 .. indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 85 50 Cour. du m. 85 50 Huile de lin les 100 k. disponible 92 .. courant du mois 91 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 52 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 52 50 a 53 25 courant du mois 53 .. 2 mois .. .. mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	74 ..	à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	84 50	à .. ..
Bonne sorte,	163 ..	à .. ..
Belle sorte,	164 ..	à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50	à .. ..
» de raffinerie,	.. ..	à .. ..
Cote commerciale :		
Titre 88° disp. et cour. m.	74 ..	à .. ..
Blanc n° 3 » »	84 50	à .. ..
Raffinés suivant mérite,	163 ..	à .. ..

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	.....	40	1600	25
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
	—	—	—	—
Le kil. 1re qualité.	.....	.....	2 40	.....
Le kil. 2e qualité.	.....	1 30	2 25	1 30
Le kil. 3e qualité.	.....	.....	1 85	.....

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re .. .. 2e .. .. 3e .. .. Roux .. .. Leigle, 75 kil. .. .. Escourgeons .. .. Avoine, 100 kil. 1re .. .. 2e .. ..

Laon. Blé 1re 33 80 2e .. .. Seigle .. .. Orge .. .. Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. ..

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 35 80 2e 33 95 3e 32 67 Seigle 1re .. .. 2e .. .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .7 50 2e .. .. Farine 1re 47 50 2e 45 50 Foin .7 50 Paille .8 .. Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88e acquits 7 à 9 .. ..
— — au-d^s 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 .. .. Alcool .. .. Noir neuf .. .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 1 166 .. 3/6 fin disp. 48 50 à .. .. courant 48 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 49 50 à .. .. de graines .. .. Alcool 1re disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon goût .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux .. .. Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine .. .. quin. Seigle .. .. Orge .. .. Farine .. ..

Noyon. Froment vieux 35 .. Froment nouveau 1re 32 .. 2e 31 50 3e .. .. Seigle 19 .. Avoine 15 .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 44 .. à 45 ..

Péronne. Blé 1re 26 .. 2e 25 25 3e 23 .. Méteil 17 34 Seigle 1re 12 50 2e .. .. Orge 1re .9 50 2e .9 .. Pamelle 1re .9 25 2e .8 75 Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e .5 95

Ribemont. Froment 1re .. .. 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge .. .. Pamnelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re .. .. 2e 24 .. 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 18 75 Féverolles 16 .. Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza 21 .. Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re .. .. 2e .. .. Seigle .. .. Orge .. .. Avoine .. .. Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 46 .. 2e 44 .. Son 14 .. Blé blanc qtal 36 50 gris 33 .. Seigle .. .. Avoine 16 .. Orge d'hiver .. .. mars 16 .. Colza d'hiver .. .. mars 22 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 2. 19 Mai 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA LANGUE WALLONNE.

Non loin de nous, sur les bords de la Meuse, à Liège, à Namur, se parle une langue, sœur de notre bon vieux picard, et qui, à ce titre, mérite de fixer un peu notre attention, nous voulons parler de la langue wallonne.

Mais d'abord, le wallon est-il une langue ? Un certain nombre de philologues ont prétendu en faire un simple patois du français, tout comme un certain nombre de politiques ont prétendu faire de la Belgique une simple province de la France. Quoiqu'il en soit, la Belgique est restée Belge, et le wallon est resté wallon. Loin de consentir à n'être qu'un patois de la langue française, il s'est même posé en face de celle-ci comme une langue rivale, rivale qui a été vaincue, sans doute, mais qui n'en a pas moins dû à elle seule tout ce qu'elle a été, et qui, dans ses fortunes diverses, a plus donné qu'emprunté.

Cependant le nom de *dialecte* conviendrait peut-être mieux au wallon que celui de *langue*. Burguy dit en effet : On se sert de *dialecte* lorsqu'il s'agit des différences de langage d'un pays où il n'y a pas de langue fixée et officielle généralement admise. Dans le cas contraire, on parle de telle ou telle *langue* et de ses *patois*. Or, au moment où le wallon florissait, il n'y avait pas encore en France de langue française, mais une foule de dialectes dont aucun n'était reconnu véritablement comme langue écrite. Chaque province avait son dialecte particulier ; il y avait celui de l'Ile de France, il y avait le lorrain, le bourguignon, le normand, le picard, le wallon, etc. Ces dialectes provenaient, sans doute, des divers langages parlés en Gaule au temps de César, et signalés par celui-ci dans ces passages des *Commentaires* : « *Hi omnes (Galli) lingua, institutis, legibus inter se differunt ;.... tam varii linguis, habitu, quam vestis et armis*, etc. » Ces langues s'altérèrent avec le temps par les emprunts qu'elles firent au latin, par ceux qu'elles se firent l'une à l'autre ; mais elles continuèrent à se développer parallèlement, jusqu'à ce que l'une d'elles, l'emportant sur les autres, devint la langue acceptée par tous.

Dès le IXe siècle, on rangeait, sous le nom de *langue d'oïl*, tous les divers langages qui se parlaient en France au Nord de la Loire. Tous les dialectes parlés au Sud de la Loire étaient rangés sous le nom de *langue d'oc ; oc* et *oïl* étant, comme chacun sait, la manière de prononcer le mot *oui* particulière à chacune de ces provinces.

La langue française proprement dite n'était, au moyen-âge, ainsi que le wallon, qu'un des dialectes de la langue d'oïl. Si elle l'emporta sur lui comme sur tous les autres dialectes, ce ne fut que grâce aux grands écrivains qui brillèrent dans l'Ile de France, et qui imprimèrent au dialecte qu'on y parlait une célébrité qui, depuis, ne fit que s'accroître au point de le faire accepter comme la langue internationale. Mais il faut bien reconnaître que le français ne pût s'enrichir et se développer, comme il l'a fait, que grâce aux dépouilles des autres dialectes ; et il est certain que le wallon ne fut pas un de ceux qui payèrent la moindre contribution. Ronsard reconnaissait tout le profit qu'on pouvait en tirer, lorsque, s'adressant au poëte dans sa préface de la *Franciade*, il disait : « Je t'adverti de ne faire conscience de remettre en usage les antiques vocables, et principalement ceux du langage walon et du picard, lequel nous reste par tant de siècles, l'exemple naïf de la langue française, et choisir les mots les plus pregnants et significatifs, non-seulement du dict langage, mais de toutes les provinces de France. » Ces *mots pregnants* que signale Ronsard sont bien, en effet, les vrais mots que le français devait envier au wallon ; car celui-ci est d'une richesse prodigieuse en mots pleins de finesse et pleins de sens, en onomatopées, en images vigoureusement

colorées, et l'on peut dire qu'il n'y a pas de langue en Europe qui soit aussi rapprochée de la nature.

Le langage des Wallons, descendants des Eburons, un des quatre peuples que signale César dans la Belgique, doit remonter jusqu'à une origine purement gauloise, et la langue qui s'est transmise dans les environs de Liège jusqu'à nos jours est la même langue wallonne que celle des premiers siècles, corrompue seulement par l'introduction de deux éléments étrangers, l'un latin, pris au moyen-âge, quand le latin monacal devint une espèce de langue universelle qui corrompit toutes celles qui existaient alors ; l'autre français, qui se fit nécessairement plus sentir à mesure que la langue française acquit une plus grande prépondérance.

On parle wallon dans la Belgique-Orientale. Ce dialecte, dit Grandgagnage, s'arrête à peu près exactement aux limites de la province de Limbourg. Le pays intermédiaire entre cette province et la Meuse se nomme la Hesbaie. A l'exception de quelques mots et de quelques formes, ce dialecte n'a rien de particulier. Dans un certain rayon autour de Liège, c'est du Liégeois ; en s'approchant de Namur, il devient du Namurois.

L'histoire littéraire du wallon n'est pas, il faut l'avouer, d'une grande richesse, et c'est là une des principales causes qui l'ont empêché d'acquérir une importance plus considérable. Ce qui l'a tué, disait un Wallon, ce n'est pas la pauvreté de son génie, ou celle des éléments de son dictionnaire ; c'est la pénurie d'hommes qui aient su assez tôt, pour ses destinées, le manier habilement, et en connaître les ressources et les qualités.

Hénaux, dans ses *Etudes historiques sur le wallon*, signale, comme le premier monument de la littérature wallonne une *Vie de Ste-Bathilde*, qui fut femme de Clovis II, biographie écrite en wallon, vers 1173, par Lambert le Bègue, et dont on trouve des fragments dans plusieurs recueils. On cite vers cette époque des noms célèbres de poëtes et d'historiens wallons, tels que Enguerran de Bar, Hugues de Pierrepont, Jean d'Outremeuse, etc. Malheureusement, leurs noms seuls sont parvenus jusqu'à nous. Tout ce qu'on possède en wallon, de ces temps, c'est une *Histoire de Robertmont*, monastère de filles de l'Ordre de Citeaux, histoire écrite vers la fin du XIIIe siècle, par un auteur resté inconnu. — Un peu plus tard, en 1360, vivait Jacques de Hemricourt, qui écrivit le *Miroir des Nobles de Hesbaye*, et deux autres ouvrages en pur et franc wallon.

C'est surtout depuis le XIIIe siècle que la Chanson s'acquit au pays liégeois une illustration puissante par le rôle que lui fit jouer la politique. Elle devint alors l'expression de l'opinion publique ; ce fut elle qui mordit en sifflant les tyrans qui voulaient faire courber la tête à cette population fièrement indépendante que César lui-même avait pu exterminer, mais non soumettre. A chaque vexation nouvelle, on répondait par de

nouvelles chansons. Le Wallon, avec sa verve quelquefois triviale, mais toujours caustique, se vengeait ainsi de tous ceux qui, par un acte arbitraire, osaient attenter à sa liberté.

C'est le XVIIe siècle qui marque pour le wallon l'ère la plus brillante. Opéras, comédies, chansons satiriques, vers érotiques et badins, tous ces genres furent traités de la manière la plus heureuse. Il n'y a guère que le sonnet qui fut négligé. On a donné le nom de *paskérés* à toutes ces compositions poétiques, excepté aux pièces dramatiques. Toutefois, les meilleures *paskérés,* et aussi les plus nombreuses, sont les *paskérés* satiriques. On pourrait même presque dire que celles-là constituent la poésie nationale des Wallons.

Aujourd'hui, le wallon se meurt. A Liège même, la mode semble l'avoir proscrit en adoptant le français à sa place. On ne le parle presque plus, même auprès de son berceau, et on ne l'écrit guère davantage. A peine le retrouve-t-on dans quelques petites pièces satiriques et de circonstance ; à peine en revoit-on quelques fragments dans le vénérable almanach de Mathieu Laensberg (de Liège) ! Ce n'est même plus du wallon, c'est du français wallonisé.

Au moins, la Société Liégeoise de Littérature Wallonne lutte-t-elle avec une grande énergie pour préserver de l'oubli cette vieille et naïve langue ; exemple que nous autres, Picards, nous devrions bien suivre pour remettre en lumière les richesses trop peu connues de notre bon patois, qui a tant d'affinités avec le wallon.

ERNEST LEROUX.

M. OCTAVE FEUILLET.

S'il est de nos jours un écrivain aimé du public lettré, c'est M. Octave Feuillet, dont les ouvrages sont enlevés aussitôt que parus et qui jouit, à juste titre, d'une faveur noblement méritée. Ce n'est pas en excitant ou flattant les passions populaires dans le pamphlet politique ou les récits immoraux qu'il a conquis sa célébrité : elle vient d'une source plus grande et plus pure. Le théâtre d'abord, le roman ensuite lui ont fourni de brillantes occasions d'étudier, avec cette supériorité de pensée et de style qui lui est propre, les replis les plus intimes et les plus secrets du cœur humain ; il observe et décrit d'une plume charmante, qui fait ressortir les plus délicates nuances, les sentiments de joie ou de douleur, les blessures souvent profondes d'une âme tendre et passionnée. Ne recherchant pas une situation forte qui cause au lecteur une émotion malsaine, ses œuvres font, sans harangue ni sermon, plus en quelques mots vigoureusement

frappés que les meilleurs discours, elles introduisent la morale dans les salons et, pour nous servir de l'heureuse expression de M. Vitet, l'incrustent même dans les bijoux.

Qui ne connaît ces pièces élégantes, ces fictions gracieuses, la *Clef d'or* et le *Cheveu blanc,* le *Village,* l'*Urne* et tant d'autres en tête desquelles nous placerions, si nous ne craignions d'être injuste, cette perle qui a nom *Dalila.* Ecrites, non pour être jouées, mais lues, elles ont cependant obtenu un vif succès sur la scène. Que d'enseignements solides et de hautes pensées dans ces badinages si fins, si pétillants !

Le triomphe de l'auteur fut plus grand encore dans le roman. *La petite Comtesse* annonçait les excellentes qualités qui se sont révélées dans le *Roman d'un jeune homme pauvre* et l'*Histoire de Sybille,* ces diamants étincelants dans un si riche écrin. Il fallait tout le talent du jeune moraliste pour oser mêler, au milieu d'une fable légère, le nom auguste du christianisme et ne pas tomber dans les fades extases du mysticisme. On sait l'accueil que reçut cette chaste légende dont le sujet était si neuf et si dangereux.

Parlerons-nous de *Bellah,* exacte et fraîche peinture de la Vendée royaliste, de *M. de Camors,* qui en est à la 13e édition et dont le légitime succès est loin d'être épuisé ? Nous préférons, pour ne pas fatiguer le lecteur d'une analyse qu'il a déjà faite, et mieux que nous, lui indiquer un nouveau chef-d'œuvre du maître, *Julia de Trécœur,* où éclatent une fois de plus cette force d'observation et cette maturité de talent que nous venons de signaler.

GEORGES LECOCQ.

LETTRE INÉDITE

Saint-Quentin, ce 10 septembre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

Le Conseil permanent de la commune au citoyen Houchard, commandant en chef les armées du Nord et des Ardennes.

Général,

Un courrier qui a passé aujourd'huy sur les sept heures du matin par notre ville nous a annoncé une victoire signalée que les soldats de la République, sous vos ordres, ont remportée sur les satellites des puissances coalisées ; il nous a assurés que les destinées de Dyork étaient entre vos mains ; que le reste de son armée était cerné. Ces brillants succès ne nous étonnent

pas et nous paraissent vraisemblables lorsqu'on les attribue à la brave armée que vous commandez. Cependant, pour en avoir la certitude, nous députons vers vous les citoyens Dautrive et Nicquet, porteurs de cette lettre, qui sont de vrais républicains. Déjà nos concitoyens tressaillent de joie sur le simple bruit de cette victoire ; déjà l'énergie républicaine se ranime dans leurs cœurs patriotes. Quand ils en auront la connaissance certaine, ils feront retentir les airs de cris d'allégresse, ils oublieront les dangers particuliers qu'ils courent en ce moment, ou plutôt ils les affronteront avec un nouveau courage, et marcheront avec plus d'ardeur contre les brigands de l'Autriche qui dévastent nos riches campagnes, ils les auraient déjà chassés de leur repaire de Solesmes, s'ils eussent été plus secondés dans leurs généreux efforts, et surtout si les sorties fréquentes qu'ils ont faites eussent été appuyées par une cavalerie plus nombreuse que celle que nous avons qui se porte au plus à cent hommes.

Courage, général, persévérance dans le patriotisme, et la victoire que nous aimons à croire que vous avez remportée, sera suivie d'autres qui vous donneront des droits à la reconnaissance nationale.

Signé : *Charlet*, substitut du procureur ; *Dacheux*, municipal ; *Arpin*, municipal ; *J. Prudhomme*, officier municipal ; *Pondartin*, notable ; *Radicigné*, notable ; *Douet* l'aîné, notable ; *R. Gallon*, notable ; *Quennesson*, notable ; *Laffitte*, municipal ; *Dambrun*, notable ; *Damay-Bachelet*, notable ; *Vinchon*, municipal.

Cette lettre, envoyée après la bataille d'Hondschoote, nous a été communiquée par M. Charles.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

par CHARLES DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

9 Août 1636. — Humières (Louis de Brevant, marquis d'), gouverneur de Compiègne, Maréchal de France :

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous mander que les ennemis sont aux portes de Compiègne, et je suis tout à fait dépourvu de soldats et de munitions de guerre, pour résister à leur attaque.

Vous savez mieux que moy de quelle importance est à cette heure Compiègne. C'est pourquoy je ne doute point que vous ne nous fassiez avoir de quoi nous y bien défendre.

Veuillez agréer, etc.

Saint-Just, décapité avec Robespierre (1), 28 JUILLET 1794.
A un fournisseur : Tu me connais, tu sais que je ne dis rien de mal à propos, mais nous avons besoin de ce que je t'ai demandé, le repos de la République en dépend. Adieu, fais tout pour la liberté de ton pays.

SAINT-JUST.

Lecat (Claude-Nicolas) (2), savant anatomiste, né à Blérancourt (Aisne) en 1700, mort en 1768, écrivait de Rouen, le 18 octobre 1747, au graveur Wille, une lettre portant son cachet et ses armes.

Joseph Lebon, conventionnel, envoyé en mission à Arras, décapité en octobre 1795, écrit à sa cousine de Neuville-la-Liberté.

LE 15 JUIN AN IV. — Les affaires publiques ont, de jour en jour, un intérêt plus pressant. Je bats le fer tandis qu'il est chaud et, à force de prôner dans notre arrondissement, je ne désespère pas d'amener mes paroissiens à prier bientôt eux-mêmes la Divinité sans le secours perfide et toujours funeste de la prêtraille. Rappelle toi, ma chère, que le premier homme n'avait pas besoin de commis pour adorer l'être suprême à sa place, qu'il s'acquittait de ce devoir en personne, que ce qui était bien dans le commencement du monde est toujours bien, malgré les préjugés de toute espèce et les lois baroques dont nous sommes les victimes..

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

LA BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES. M. Edouard Charton dirige une collection de volumes publiés par la maison Hachette, sous le titre de Bibliothèque des merveilles. Plus de soixante volumes ont parus, le dernier a pour titre : *Les Merveilles de la chimie*, par Martial Deherrypon. (3) Dire le but que l'on s'est proposé d'atteindre par cette série d'ouvrages, ce que veut exprimer, annoncer et conseiller le titre ; la conviction et l'espérance que partagent les professeurs, les savants, les littérateurs qui se sont groupés, animés qu'ils sont de seconder l'heureux mouvement qui porte aujourd'hui toutes les classes de la société vers l'instruction, c'est constater que le but a été atteint; cette collection résume ce qu'il y a de plus admirable

(1) Collection Gautier La Chapelle.

(2) Collection Gautier La Chapelle. — Trésor judiciaire de la France, par Charles Desmaze. Plon, éditeur, 1867.

(3) *Les Merveilles de la chimie*, par Martial Deherrypon. 1 vol. in-18 jésus, 2 fr. 25. Hachette et Cie.

dans la nature, dans les sciences, dans l'industrie, dans les arts, dans l'histoire, dans l'homme, dans tout ce qui est digne de notre intérêt en dehors de nous et en nous-même.

Les Jours d'épreuve, par E. Caro. (1) Le titre de ce volume est bien choisi. Les jours d'épreuve, ce sont les jours néfastes que nous avons traversés, depuis la déclaration de la guerre à la Prusse jusqu'à la chute de la Commune. L'auteur ne veut pas désespérer de son pays, il sait comprendre, et a le courage de mettre à profit nos désastres, nos épreuves cruelles, pour retremper l'âme de la France. Son livre est écrit sous l'impression fiévreuse des événements. Nous ne le suivrons pas, dans la partie politique de son livre, disons seulement qu'il est animé d'un grand patriotisme.

« J'ai réuni, dit M. Caro, sous le même titre, quelques pages écrites pour la *Revue des Deux-Mondes* dans le cours de l'année qui expire aujourd'hui, et qui restera, dans le souvenir des générations, l'année maudite. J'espère que le lecteur, en reconnaissant ici quelques-unes de ces impressions personnelles, ses douleurs, ses anxiétés, parfois même ses illusions, me pardonnera d'en avoir conservé l'accent ému, la note vraie, celle de l'heure et du moment. Il n'est pas un seul de ces différents morceaux qui ne porte une date lugubre, rappelant nos malheurs ou nos fautes, la barbarie de nos vainqueurs ou le délire de la guerre civile, épisode inouï de la guerre étrangère. Mais dans chacun d'eux, je l'espère, on reconnaîtra la même inspiration, la même passion, une seule, un patriotisme ardent, dégagé par son ardeur même et sa sincérité douloureuse de toute autre pensée, désintéressé de tout ce qui n'est pas uniquement et exclusivement la France. »

Gontran de Sulie.

Les Rues de Paris, par M. Bathild Bouniol (2). « L'orateur et l'écrivain ne sauraient vaincre la joie qu'ils ont d'être applaudis ; mais ils devraient rougir d'eux-mêmes s'ils avaient cherché, par leurs discours ou par leurs écrits que des éloges ; outre que l'approbation la plus sûre et la moins équivoque, est le changement de mœurs et la réformation de ceux qui les lisent ou qui les écoutent, on ne doit parler, on ne doit écrire que pour l'instruction ; et s'il arrive que l'on plaise, il ne faut pas néanmoins s'en repentir, si cela sert à insinuer et à faire

(1) *Les Jours d'épreuve,* 1870-1871, par E. Caro, membre de l'Institut, 1 vol. in-18 jésus, 3 fr. 50. Hachette et Cie.

(2) *Les Rues de Paris*, biographies, portraits, récits et légendes, par M. Bathild Bouniol, 3 vol. in-18 jésus, 9 fr. Bray et Retaux, 82, rue Bonaparte.

Ces ouvrages se trouvent aussi à la librairie Langlet, 5, rue d'Isle, à Saint-Quentin.

recevoir les vérités qui doivent instruire. » Nous croyons l'auteur de l'ouvrage dont nous rendons compte profondément pénétré de ces maximes de la Bruyère, car nombre de passages de son livre, *les Rues de Paris,* répondent à ce programme, et le constater tout d'abord, n'est pas, selon nous, en faire un médiocre éloge. Quelle meilleure recommandation à faire en ce moment d'un ouvrage que de dire qu'il réunit l'agréable à l'utile, la solide instruction à la forme séduisante, grâce au charme du style et à l'entrain du récit ?

Le plan aussi suivi par l'auteur nous semble fort ingénieux, et il tient plus même que ne le promettait son titre. M. Bathild Bouniol divise son livre en deux parties : la première comprend les biographies détaillées, des hommes illustres en tous genres, orateurs sacrés ou profanes, poëtes, artistes, médecins, savants, artisans, etc. L'intérêt de la narration s'y trouve par la variété des types, des épisodes, des anecdotes.

Si les études sur *Bossuet, Chateaubriant, Fénelon, Joubert, Lamartine, etc.*, sont de nature à intéresser surtout les esprits cultivés, les lecteurs de toutes classes prendront grandement plaisir aux excellentes monographies qui ont pour titre : *De Theverus, Berthollet, Dombasle, Dupuytren, Larrey, Jacquard, Monge, etc.* Leur curiosité ne sera pas moins éveillée par les nombreux détails relatifs aux VIEILLES RUES (seconde partie de l'ouvrage), dont l'auteur, sous forme de dictionnaire, raconte d'une façon si attrayante, les origines. Là encore les anecdotes et les curieux détails abondent ; pour se les procurer, l'auteur a dû prodigieusement lire et consulter.

Aujourd'hui que la question de l'éducation est une si grande préoccupation, nous regardons comme un devoir de recommander *les Rues de Paris,* livre écrit sous une inspiration à la fois patriotique et religieuse, et qui par la multiplicité d'admirables exemples et de sublimes leçons, est si bien fait pour exalter les âmes, retremper les caractères, et mettre dans les jeunes cœurs l'amour passionné du bien et du beau.

Louise A. DE V. A.

GAZETTE ARTISTIQUE.

M. Théophile Gautier, le savant et infatigable critique, marie sa fille avec M. Bergerat, homme de lettres, auteur d'une comédie intitulée : *Une Amie,* dans laquelle notre concitoyen Leroux, sociétaire de la Comédie-Française, remplissait le rôle du Duc de Richelieu.

*
* *

Le 12 Mai, dans le Cirque des Champs-Elysées, sous le patronage de la Préfecture de la Seine, les Orphéons de Paris ont tenu, au milieu d'une foule sympathique, leur première réunion générale.

Le même jour, sous la Présidence de M. Barbier, conseiller à la Cour de cassation, la Société des Etudes historiques a eu son assemblée annuelle, rue de l'Abbaye, 17, à Paris.

*
* *

La bibliothèque de la prison de Mazas vient de s'enrichir tout d'un coup d'une centaine de volumes, grâce à Mmes de Rémusat et de Saint-Laurent, qui, à l'issue d'une visite faite à la prison de Mazas, en mémoire de la captivité des otages, ont envoyé, par l'entremise du docteur Beauvais, une centaine de volumes pour la Bibliothèque de la prison.

M. Renault a adressé à ces dames une lettre de remerciement, constatant que leur libéralité est d'autant plus précieuse que la bibliothèque de Mazas s'est trouvée fort appauvrie à la suite des derniers événements.

Les prisonniers pourront donc lire de bons livres ; et on sait le dicton : « Un bon livre est un ami. »

*
* *

Le gouvernement vient de nommer une commission consultative des théâtres qui aura à s'occuper des graves questions concernant l'avenir des scènes parisiennes.

En dehors des députés, choisis avec soin, le gouvernement a appelé au sein de cette commission quelques hommes dont l'autorité en pareille matière n'est pas douteuse. Jules Janin y représente la critique dramatique, M. Ernest Legouvé la corporation des auteurs, et M. Régnier, ex-sociétaire du Théâtre-Français, apportera à cette commission son incontestable expérience de toutes les questions théâtrales.

*
* *

Au salon de 1872, la belle défense de Saint-Quentin, organisée par M. Anatole de La Forge, alors préfet de l'Aisne, a été traitée d'une manière remarquable ; elle a inspiré un bon tableau à M. Armand Dumarescq.

*
* *

Antoine Renard est mort à Paris vendredi dix Mai. C'est une curieuse et triste histoire que celle de cet illustre ténor. Le hasard seul décida de sa vocation. Après avoir quitté l'atelier de M. Paul Delsart, de Saint-Quentin, Renard travaillait dans des forges situées près de Lille, où le directeur du théâtre de cette ville, en quête de choristes, le découvrit. Les modestes succès qu'il remporta, les encouragements de quelques connaisseurs lui donnèrent l'idée de se présenter au Conservatoire. Renard alla à Paris, mais le Conservatoire ne lui ouvrit pas ses portes. La révolution de 1848 éclata. Sans argent, sans amis, Renard chanta dans les cours et dans les cafés. M. Nestor Roqueplan, alors directeur de l'Opéra, auquel il fut présenté, le reçut comme élève. Les débuts de Renard étaient annoncés lorsqu'une altercation s'éleva entre le directeur et l'artiste. Retombé dans la misère, Renard erra pendant trois ans de ville en ville ; en 1852, il est engagé au Havre, puis à Strasbourg, à Bordeaux et à Lyon et, enfin, en 1856, à Paris, il obtint dans la *Juive* un véritable triomphe ; en 1864 il fut directeur du grand théâtre de Saint-Quentin.

Hélas ! cette gloire si chèrement achetée ne dura qu'un an. Une maladie du larynx ne lui permit plus de se faire entendre qu'à de rares intervalles. Parfois la voix lui revenait pleine et étendue et il croyait l'avoir retrouvée pour toujours, mais c'était une erreur qui se dissipait bientôt. Il fallait vivre : il enseigna la musique et se fit compositeur. Plusieurs de ses romances : *Madeline*, les *Cerises*, les *Moissonneurs* sont connues et aimées de tous ceux pour qui l'art musical n'est ni affaire de mode ni affectation de bon goût.

On nous écrit que, dans son agonie, il murmurait la *Pâque* de la *Juive*, l'air fini, il mourut.

Les obsèques de Renard ont eu lieu lundi, à l'Eglise Saint-Vincent-de-Paul. Il y avait beaucoup d'artiste, entre autres MM. Halanzier, Caron, Bosquin, Roger, Lesueur, Brindeau, Henri Monnier, les frères Lionnet, des peintres, des journalistes, quelques vieux compagnons d'atelier, et un grand nombre de femmes, dont une trentaine ont accompagné le corps du pauvre artiste au cimetière appelé *Cayenne*, vu l'éloignement, car il est à mi-chemin de Saint-Ouen.

Là, un des plus vieux amis de Renard, M. Etienne Carjat, a retracé, en quelques paroles émues, la vie de cet artiste.

« Quelques anciens amis, apprenant sa situation, a dit M. Carjat en terminant, se mirent en campagne, la presse s'émut sans distinction d'opinions, tout Paris se souvint de l'homme et de l'artiste également estimés, et en moins de huit jours, grâce à l'infatigable initiative de deux d'entre vous, grâce à votre concours empressé, une représentation splendide a eu lieu. Renard, qui se plaignait souvent, dans ses dernières années, d'être délaissé, a eu au moins cette consolation suprême de savoir, avant de mourir, qu'on s'occupait des siens, et que, lui parti, ils seraient à l'abri du besoin. Vous avez une fois de plus pratiqué cette grande loi fraternelle de la solidarité qui fait l'honneur du monde artistique auquel vous appartenez.

» Et à ce sujet, Messieurs, permettez-moi d'être ici l'interprète de la pauvre désolée et de vous dire, au nom de cette honnête femme, dont, mieux que tout autre, je connais l'abnégation et le dévouement, combien elle a été touchée du sympathique intérêt que vous lui avez témoigné. La douleur aujourd'hui l'empêche de parler, c'est pourquoi je vous dis, Messieurs : Merci pour elle et merci pour son fils. »

Comtesse Léonie de G.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Guillaume-Tell.

La représentation de mardi dernier a très bien réussi, quoiqu'en aient pensé un trop grand nombre d'esprits moroses qui, rebutés sans doute par l'insuccès de l'*Ombre*, se sont abstenus justement le jour où ils devaient venir pour entendre une excellente musique.

Donc, en dépit d'une partie des habitués qui avait fait défaut, tout a bien marché ; en disant tout nous omettons — bien entendu — les cuivres de l'orchestre qui n'ont cessé un instant de jeter leurs sons discordants dans l'harmonie générale.

Si nous arrivons aux acteurs nous trouvons en tête M. Vitaux qui a obtenu deux rappels, MM. Wilhem et Pouilley rappelés à la fin du 2e acte, et Mme Pouilley qui a obtenu, ainsi que ces messieurs, des applaudissements répétés et bien mérités. Le duo du 1er acte, le duo et le trio du second, le final du 3e ont été pour nos artistes l'occasion d'un nouveau triomphe et c'était justice. N'oublions pas non plus Mme Ri...nez-Cavé, M. Devries et les autres acteurs qui ont été très convenables. Enfin les costumes, principalement celui de Mathilde, étaient frais et fort beaux.

Nous espérons en avoir dit assez pour faire regretter aux absents la bonne soirée qu'ils ont perdue. LÉO.

Plusieurs fautes ont été laissées dans le précédent article de M. l'abbé Poquet, nous prévenons les abonnés, qu'en leur envoyant le titre de la partie d'histoire locale de la première année, nous leur donnerons cet article revu et corrigé.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 76 .. D, 77 .. Choix .. .. bonnes marques 74 .. Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 74 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 72 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 88 75 tout fût disposé 87 25 épurée en tonne 95 75 lin disp. en tonne 97 00 en fût 95 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 25 Cour. du m. 87 25 Huile de lin les 100 k. disponible 96 .. courant du mois 95 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 52 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 54 00 a .. »» courant du mois 53 .. 2 mois .. .. mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	74 .. à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	84 00 à .. ..
Bonne sorte,	161 .. à .. ..
Belle sorte,	162 .. à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	73 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	84 75 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	161 .. à .. ..

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2957	865	804	78
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 62	1 54	2 52	1 42
Le kil. 2e qualité.	1 56	1 44	2 42	1 32
Le kil. 3e qualité.	1 48	1 34	1 34	1 26

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 27 .. 2e 26 .. 3e 23 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 25 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 16 .. 2e 15 ..

Laon. Blé 1re 34 50 2e 30 50 Seigle 19 .. Orge 14 25 Avoine 14 75 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 34 67 2e 33 34 3e 32 60 Seigle 1re 20 .. 2e .. .. Orge d'hiver 16 .. de mars .. .. Avoine 1re .7 50 2e .. .. Farine 1re 48 00 2e 46 00 Foin .7 40 Paille .8 .. Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88°	acquits	7 à 9	.. ..
—	—	au-d^{s} 7	.. ..
—	—	10 à 13	.. ..
—	—	15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 .. .. Alcool .. .. Noir neuf .. .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 1 166 .. 3/6 fin disp. 48 25 à .. .. courant 48 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 50 .. à .. .. de graines .. .. Alcool 1re disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 35 25 Blé de mars 31 10 blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 .. quin. Seigle .. .. Orge .. .. Farine 45 .. à 46 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 34 à 35 Froment n. 1re 32 .. 2e 31 50 3e Seigle 18 75 à 19 .. Avoine 15 .. Haricots blancs .. .. rouges 32 .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 26 50 2e 25 75 3e 23 40 Méteil 17 66 Seigle 1re 13 00 2e 12 50 Orge 1re .9 50 2e .9 .. Pamelle 1re .9 50 2e .9 .. Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 ..

Ribemont. Froment 1re 35 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine 15 25 Orge 16 50 Pammelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 57 20 2e 24 .. 3e 24 .. Escourgeon .. .. Seigle 19 .. Féverolles 16 .. Avoine 14 75 Œillette .. .. Colza .. .. Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 50 2e .. .. Seigle 19 .. Orge 15 50 Avoine .. .. Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 4. .. 2e 45 .. Son 13 50 Blé blanc qtal 36 50 gris 33 .. Seigle .. .. Avoine 16 .. Orge d'hiver .. .. mars 16 .. Colza d'hiver .. .. mars 22 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 3. 26 Mai 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

MADAME COLET ET SAINTE-BEUVE. (1)

J'ai toujours remarqué ceci : un écrivain, un homme peut bien souvent en ses écrits blesser les convenances et désobéir aux lois de la morale : c'est passion, fougue, extrême jeunesse : c'est parfois un jeu, une manière de gageure. Mais quand le bas-bleu n'est pas chaste, il est obscène. L'homme, lui, n'arrive qu'à être cynique. Il y a plus qu'une nuance. — Le bas-bleu — la vieille femme surtout — s'en donne à cœur-joie, marche en pleine fange, sans retrousser ses jupes, avec une sorte d'allégresse et crotte si bien ses bas qu'on n'en voit plus l'azur. On est trompé. On croit avoir affaire à un homme qui s'oublie par trop, et ce n'est qu'en retournant la page, en lisant la signature qu'on s'aperçoit de la méprise : c'est tout simplement une femme qui n'oublie pas assez.

Madame Louise Colet s'est souvenu qu'autrefois elle avait fait

(1) Voir l'*Evénement* des 14, 15 et 16 mai.

à Sainte-Beuve toutes sortes d'agaceries et d'avances restées sans résultats et elle a écrit, par représailles, un long chapître sur *Sainte-Beuve chez lui* qui serait odieux s'il n'était ridicule. Nous ne parlerons pas de la forme : le style est minable. — On savait de reste que Sainte-Beuve ne se piquait pas d'austérité, qu'il vivait un peu en artiste, en *Bohême,* — tout le monde le savait. Qu'était-il besoin d'ameuter les gens à ce propos et de faire un scandale ? — Mais non, la rage a parlé : « Ah ! tu as toujours été bon et indulgent pour moi ! Ah ! tu m'as reçue en amie, mais tu n'as pas voulu me consacrer d'article, eh bien ! je noterai, j'additionnerai tes fautes, tes faiblesses, et je publierai tout cela un jour — plus tard — quand tu ne seras plus — pour rire un peu !... » Ainsi parle et agit le trissotinisme en colère. Tout ce que Madame Colet dit de Sainte-Beuve on en pourrait dire autant de Musset, de Lamartine, de Chateaubriand, voire même — et Madame Colet le sait mieux que tout autre, n'est-ce pas, Madame ? — de Victor Cousin. — Si la dame avait du tact ou l'instinct de la délicatesse, on la rappellerait aux convenances. Si elle était chrétienne, nous lui dirions qu'il sied bien à une femme — même à une femme qui n'a jamais péché et nous savons qu'elle n'est pas dans ce cas là — d'être charitable au prochain ou tout au moins plus réservée en paroles ; mais comme elle se donne des airs de païenne nous nous contentons de la rappeler à *Jupiter Hospitalier* — un dieu qu'elle semble ne pas connaître. Pour finir, un dernier conseil : Retroussez votre robe, Madame, quand vous marchez dans les ruisseaux !

GUSTAVE DAVRIL.

P.-S. — Nous venons de lire à l'instant la très spirituelle réponse de M. Troubat à Madame Colet. Elle avait pourtant bien pris ses précautions de ce côté. M. Troubat ne s'est pas laissé prendre aux éloges à lui décernés par la dame et lui a rivé proprement son clou, comme on dit. Elle en a été pour ses frais de coquetterie — cette fois. La voilà troussée.

G. D.

Paris, 15 Mai.

Cet article devait paraître dans le N° du 19 mai, nous l'avons reçu trop tard pour qu'il fut inséré.

Nous ajouterons pour les personnes qui veulent connaître à fond le débat, que l'*Evénement,* du 17 mars, contient une réponse de Mme Colet à M. Troubat. *(Note de la Rédaction.)*

LETTRES D'UN TOURISTE PICARD.

I

La plupart de nos petites villes de province, loin de se préoccuper d'appeler les touristes à elles, semblent au contraire prendre à tâche de se rendre particulièrement désagréables à tous ceux qui ne sont pas acclimatés aux mœurs qu'elles se façonnent. En outre des calamités qui affligent notre pays en ce moment, et dont beaucoup ne paraissent pas avoir la conscience, il est une sorte de peste morale qui sévit çà et là avec une déplorable intensité.— C'est le partage conférencier.— Les conférences surgissent à tout propos et sur tout sujet. On ne saurait imaginer ce qui se débite de billevesées en ce genre. Il y a de ces conférenciers qui renchérissent encore sur les audaces du Junqua, de Bordeaux, actuellement réfugié à Bruxelles. Ils font des dissertations philosophiques, dans lesquelles tous les dogmes sont examinés et critiqués. Malheureusement, on le sait, dans beaucoup de petites villes de province on est oisif, on est curieux, et l'annonce de ces conférences ne reste pas sans effet sur les populations. On y va par ennui, par désœuvrement, et comme un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire, il y a toujours des dupes dans ces assemblées, qui en reviennent frappées des vérités et des démonstrations qui leur ont été exposées par le charlatanisme des orateurs. Toute la Gironde est infesté de ces conférences, et rien n'arrête ces conférenciers qui se proposent, dit-on, de se produire dans les principales villes d'eaux du département. Je ne plains pas les villes qui les recevront, mais bien les baigneurs !

En passant à Paris, je voyais annoncé partout : *Aux Variétés, — les cent Vierges ;* et j'entendais dire par tout le monde : *C'est amusant.* Ma foi, me suis-je dit, *Cent vierges* à... Paris, c'est une bien grande variété, et si ce n'est pas amusant, du moins la chose... est rare. La curiosité m'empoignant, je suis entré. Cette pièce tient tout à la fois de la charge, de l'opéra-bouffe, et de l'opéra-comique par quelques scènes de bonne comédie, mais intentionnellement atténuées. La partition qui est de l'école d'Offenbach, est pleine de motifs qu'on croirait écrits par le maître ; c'est à s'y tromper. Mlle Vaughell est merveilleusement habillée dans la pièce nouvelle. Ses costumes sont d'un goût exquis, cette artiste dépense beaucoup de verve et de grâce dans un rôle qui n'est pas assez nourri pour son talent. Mlle Gauthier joue le sien franchement et agréablement. On a fait un choix de jolis minois pour remplir les autres rôles de femmes. Avec les *Cent Vierges*, le théâtre des Variétés verra bien du monde pendant cette saison peu encourageante pour les théâtres.

Lyon, de tous les points de la France, sera certainement le plus visité cette année par les étrangers et les touristes. La ville s'est piquée d'émulation en organisant une Exposition qui aura beaucoup d'éclat, et qui se signale, en dehors de la valeur intrinsèque des produits dont elle se compose, par le caractère *artiel* du bâtiment. Son ordonnance est bonne ; il surpasse peut-être, en élégance et en harmonie, toutes les constructions de ce genre que nous avons eues en France, y compris le palais des Champs-Elysées, et celui de l'Exposition de 1867.— Cet édifice domine le Rhône. L'aménagement intérieur est intelligent, et déjà sous ce rapport, il a reçu le suffrage de beaucoup d'étrangers qui se sont donné la satisfaction d'une visite anticipée. Lyon, pendant toute la belle saison pourrait bien devenir, en outre, l'objectif de tous les voyageurs qui du Midi vont au Nord et de ceux qui du Nord se rendent au Midi. Tous s'orienteront de manière à ce que Lyon soit une escale obligée dans leur itinéraire.

LEO DE GANSTURI.

M. D.-F. LAUGÉE.

Les grandes peintures murales terminées dans l'église de Sainte-Clotilde par M. D.-F. Laugée, viennent d'être découvertes. Elles occupent les parois latérales de la chapelle du bras gauche du transept, en pendant avec celles de M. Lenepveu.

Les deux sujets qu'à choisis M. Laugée ou qui lui ont été indiqués sont : le *Baptême de Clovis* et *Sainte-Clotilde distribuant des secours aux malades.* Dans un tableau exposé il y a quelques années, un *Saint-Louis assistant des indigens,* le talent de M. Laugée s'était déjà révélé par des qualités très particulières à l'intelligence de la peinture décorative, qualités qui n'excluaient pas le vif sentiment du sujet et la vérité d'expression. Ici, le peintre a très heureusement saisi l'occasion de déployer avec plus de largeur et de force cette condition essentielle de l'art de la peinture monumentale.

Dans la première composition, l'artiste a représenté Clovis au centre du bassin d'eau lustrale ; les pieds seuls sont immergés : il se courbe selon la légende traditionnelle : « *Mitis, depone colla, Sicamber !* » A sa gauche, saint Remy, la tête levée vers le ciel, reçoit de la main droite la Sainte-Ampoule que lui apporte la colombe ; un peu plus loin, les assistants de l'évêque ; à la droite du néophyte, sainte Clotilde à genoux avec sa suite ; un peu en arrière, les leudes, les femmes, et au fond, sur une sorte de tribune qui domine le baptistère, les guerriers, des joueurs d'instruments, la foule. Au centre, un héraut tient une bannière

avec l'image de saint Martin. La scène est dominée par une Gloire où siége le Christ entouré de quatre apôtres.

La seconde surface à droite représente sainte Clotilde au sommet d'un perron dont les marches coupent diagonalement le tableau. Un dais protége la reine, qui est debout; d'une main elle puise l'argent dans un coffre, et de l'autre elle le distribue à des groupes d'hommes et de femmes qui gravissent les degrés. Au bas du perron est étendu sur un brancard un adolescent malade. Ceux qui l'ont apporté le soutiennent ou prient à ses pieds. Un vieux guerrier, vu de dos, présente un petit enfant à l'une des suivantes de la sainte.

Je le répète, dans la peinture religieuse et monumentale, il y a deux conditions à remplir : l'expression de la moralité, du pathétique, et une autre qui, pour être plus matérielle, n'est pas moins importante, l'observation de l'harmonie des lignes et de la couleur dans les relations de celles-ci avec l'architecture. Beaucoup de nos artistes, et des meilleurs, ont souvent oublié ce précepte élémentaire. Ils ont été plutôt préoccupés, comme il est arrivé récemment à un habile sculpteur, de terminer une composition d'un caractère isolé, concentré, personnel et indépendant, qu'une œuvre qui aurait participé, par la concordance de l'effet, au style du monument et à son ensemble.

M. Laugée me paraît être un des artistes de notre temps qui ont le mieux concilié ces éléments de succès. Son style lui est bien propre et n'a rien de banal. Les sujets qu'il a représentés respirent cette simplicité rustique qui devait présider aux scènes et aux solennités des époques du christianisme primitif, sans que cependant il y ait rien d'aride ou de sec dans la forme. Les expressions sont élevées, mais avec la rudesse de ces mœurs à peine dégrossies. Sous le chrétien on devine encore le sauvage. A côté de cette observation, de ce respect du sujet, le peintre a très bien assimilé les lignes de sa composition, son exécution, sa couleur, sa touche, au style, au caractère de l'édifice. Son pinceau est discret et suave comme ces arceaux et ces ogives qui entourent et dominent la scène.

Adolphe Viollet-le-Duc.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

par Charles DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

D'Achery (Dom Jean-Luc), savant bénédictin de Saint-Maur, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, né à Saint-Quentin en 1609, mourut en 1685 à Paris (1).

(1) Curiosités de la Picardie.

Une rue de Saint-Quentin porte le nom de cet érudit, dont les parents sont de nos jours : M. d'Achery de Paris ; Mme Lecamus-d'Achery et ses enfants ; Mme Trézel-d'Achery, de Pont-Sainte-Maxence et ses enfants.

Babeuf (François-Noël), dit *Louis Gracchus*, rédacteur du *Courrier du Peuple,* né à Saint-Quentin (Aisne), 1764, décapité à Vendôme en 1797 (1).

Lettre à M. Lecourt, avocat à Roye, en Picardie, 25 mars 1784.

Cette lettre, écrite par Babeuf, en sa qualité d'archiviste feudiste, chargé de la rénovation du terrier de la seigneurie de Domfront, est relative à cette seigneurie et à l'abbaye royale de Saint-Quentin-lès-Beauvais.

De Paris, 20 février 1558. — La duchesse d'Etampes écrit à son neveu, M. de Fontaine, cette belle lettre, relative à la mort de son frère, M. de Hely :

« Yl m'a esté le meilleur frère que j'eûsse et que plus » j'aymais, et à vous plus gratieux et bon père, qui fust en ce » monde. — Néantmoins, il fault prendre en grâce ce qu'il » plaist à Dieu nous envoyer, car la mort est à tous humains » certaine et l'heure d'icelle incertaine, — il fault la prendre » quand il plaira à nostre seigneur nous l'envoyer et, sans » excuse, il nous fault estre obéissans à l'auteur de la vie, » puysque d'icelluy la tenons. »

Marat (Jean-Paul), de l'*Ami du Peuple,* conventionnel, né en 1744, assassiné par Charlotte Corday, le 13 juillet 1793 (2).

Paris, 25 mars 1785. — Pour être exempté de la capitation il rappelle les ouvrages qu'il a publiés et qui lui ont coûté beaucoup d'argent. « Il est donc juste, » écrit-il, « que je ne sois » pas imposé à la capitation, puisque je suis dans le cas de tous » les étrangers qui voyagent et dépensent pour s'instruire.

Le docteur Marat.

1649. — Lettre envoyée au lieutenant-général de la ville de Soissons, le félicitant d'avoir fait fermer les portes de ladite ville aux traîtres échevins, qui venaient d'offrir les clefs à Mazarin.

Lhomond (Charles-François), grammairien, né à Chaulnes (Somme) en 1727, mort en 1794 (3).

---

(1) Collection Gautier La Chapelle.
(2) De la collection Gautier La Chapelle.
(3) Collection Gautier La Chapelle.

Ecrivait à Me Mignon, procureur au Parlement de Paris, une lettre, en date du 16 novembre et signait : *Lhomond, professeur au collège du cardinal Lemoine, rue Saint-Victor.*

Molière (Jean-Baptiste-Pocquelin de), né à Paris, en 1622, mort en 1673 (1).

Paris, 11 novembre 1668. — « Reçu 44 olivres pour nourriture et louage de chambre pendant cinq jours, que la trouppe du Roy a séjourné à Saint-Germain, par l'ordre de Sa Majesté, à la feste de la Saint-Hubert. »

Le duc de Montbazon (Hercule de Rohan), grand veneur de France, gouverneur de Paris et de Soissons, écrit au cardinal de Richelieu (octobre 1625) : « qu'il est allé deux fois chez lui pour conférer sur une mission dont le Roi et la Reine-mère l'ont chargé. Il n'a pas eu le bonheur de le trouver, c'est d'autant plus malheureux qu'il lui menoit une dame qui valloit bien la peyne d'estre chérie d'un grand cardinal. »

Dugazon (Louise-Rosalie Lefèvre), femme de Henri Gourgault, née en 1755, morte en 1821, écrit à Camerain, à Amiens, le 24 vendémiaire.

Monsieur,

« Ne pouvant présumer que le théâtre de Paris soit prêt à s'ouvrir, je me suis arrangée pour quelques représentations avec le directeur d'Amiens. Malgré toute l'ingratitude que j'ai éprouvée de la part de plusieurs de mes camarades, j'ai toujours et conserve pour ce théâtre, où j'ai créé tant de rôles, une prédilection que rien n'a pu détruire et ne détruira jamais. »

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Quelques mots sur l'Instruction publique en France, par M. Michel Bréal (2), professeur de grammaire comparée au Collége de France. — « Le malheur, dit avec raison l'auteur du livre dont nous venons de citer le titre, veut qu'en France les questions soient toujours posées d'une façon absolue. » Nous ne cherchons jamais l'amélioration, le perfectionnement. Nous n'y pensons même pas. Nous laissons les choses aller comme elles sont ou nous les supprimons. M. Michel Bréal prend une place intermédiaire entre ceux qui veulent tout conserver et ceux qui veulent tout détruire dans l'Instruction

(1) De la collection Gautier La Chapelle.

(2) *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, par Michel Bréal, 1 vol. in-18 Jésus, 3 fr 50. Hachette et Cie.

actuelle. Il ne demande que la suppression de ce qui est mauvais ; il n'exige pas une innovation complète. Ce que l'éducation, telle qu'on l'a pratiquée jusqu'à présent, a d'utile et de bon (car elle a de l'un et de l'autre) doit être conservé. M. Michel Bréal examine l'un après l'autre l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Il montre leurs faiblesses, leurs lacunes, le vice de leur méthode, mais à côté du mal il offre toujours le remède, et son livre peut être à bon droit appelé pratique quoiqu'une place assez large y soit faite à la théorie.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ARMÉE FRANÇAISE (1). Sous ce titre, la librairie Hachette publie une série de volumes qui doivent servir à compléter ou à faire l'éducation de nos jeunes officiers. Les *Commentaires de César ;* le *Siége de Jérusalem par Flavius Josèphe ;* les *Œuvres historiques de Frédéric II* (1740-1763) ; les *campagnes d'Italie, d'Egypte et de Syrie de Napoléon Ier ;* la *Guerre de Jugurtha de Salluste* ; les *Mémoires de Turenne ; l'Expédition des Dix-Mille de Xénophon,* ont déjà été publiés ; on voit quel large cadre l'éditeur s'est tracé.

LES COMMENTAIRES DE MONTLUC (2) viennent de paraître dans cette collection vraiment utile et dont le besoin se faisait vivement sentir. Ce livre qu'Henri IV appelait « *la Bible des gens de Guerre* » se divise en deux parties nettement distinctes : l'une, où Montluc est tout à louer, comprenant les guerres étrangères qui eurent lieu pendant les règnes de François Ier et de Henri II ; l'autre, où Montluc est détestable, comprenant les dissensions politiques et religieuses qui troublèrent les règnes de François II et de Charles IX. Le rôle atroce que Montluc joua dans ces querelles est d'autant plus horrible qu'il n'était pas fanatique. « Encore que les gens de guerre ne soient pas fort religieux, ils prennent parti, et étant engagés, ils suivent puis après. » Il prit trop parti et suivit trop loin pour sa gloire. Mais quel livre charmant, intéressant malgré tout que celui de ce Gascon, un peu vantard, abusant de ce moi si haissable à ce que dit Pascal et que tout le monde aime ; et facile à lire dans cette nouvelle édition où l'on a modernisé le texte.

VOYAGE DE L'ATLANTIQUE AU PACIFIQUE, traduit et abrégé de l'Anglais, par M. J. Belin de Launay (2). Les personnes qui ont lu les romans de Cooper retrouveront dans la narration du voyage entrepris par le vicomte Milton et le docteur Cheadle à travers le Canada, les Montagnes Rocheuses et la Colombie

(1) *Bibliothèque de l'armée française. — Commentaires de Montluc,* 4 vol. in-18 Jésus à 2 fr. le vol. Hachette et Cie.

(2) *Voyage de l'Atlantique au Pacifique,* par le vicomte Milton et le docteur Cheadle, traduit par J. Belin de Launay. 1 vol. in-18, 1 fr. 25. Hachette et Cie.

Anglaise, plus d'une peuplade sauvage de leur connaissance. Elles assisteront de nouveau à cette lutte continuelle de violence ou de ruse entre le *visage pâle* et l'Indien.

La Politique positive, tel est le titre d'une nouvelle Revue publiée sous la direction de M. Sémérie, pour servir d'organe aux positivistes français. Le but de cette Revue est de propager les données de la science élaborée par *Auguste Comte* et de les appliquer à l'appréciation des événements actuels, ainsi qu'à la solution des questions qui sont à l'ordre du jour. La devise inscrite en tête de cette revue : *Ordre et Progrès*, caractérise l'esprit même de cette publication en qui nous saluons un nouveau champion de l'affranchissement intellectuel et du progrès. Les noms des principaux rédacteurs de la Revue attestent, d'ailleurs, avec quel talent et quelle honnêteté toutes les questions y seront étudiées. Citons *MM. Sémérie, docteur Robinet, Laffitte, Foucart, Richard, Congrève*, etc.

Nous aurons occasion de revenir prochainement sur les importants articles publiés dans les premiers numéros.

Daphnis et Chloé (1). La librairie des bibliophiles vient de publier de nouveau cet ouvrage tant de fois imprimé, son but a été de donner à un des chefs-d'œuvre les plus universellement connus tout le luxe d'édition que peut produire l'union de l'art typographique aux arts du dessin.

Ce livre, composé en caractères neufs, a été imprimé, avec encadrements rouges, sur du papier vélin de Hollande fabriqué spécialement pour cette édition.

Les compositions placées en tête de chacun des quatre livres sont dues à M. Emile Lévy, qui s'est fait dans la peinture des sujets antiques une réputation justement méritée ; elles ont été gravées à l'eau forte par un maître, M. Léopold Flameng. — Les gracieux dessins sur bois de M. Giacomelli ont été gravés avec autant de finesse que de fidélité par MM. Rouget et Sergent.

Une importance aussi grande accordée à l'exécution matérielle du volume commandait un soin exceptionnel dans la partie littéraire. Aussi l'éditeur s'est-il attaché à reproduire le texte d'Amyot avec la plus rigoureuse exactitude. On y a joint un *glossaire* des mots les plus difficiles, et l'édition est complétée par un *Sommaire* avec renvois aux pages du volume. Ce dernier travail est surtout utile pour le roman de Longus, où l'absence complète de titres rend toujours difficile la recherche d'un passage auquel on veut se reporter.

Gontran de SULIE.

---

(1) *Daphnis et Chloé*, traduction d'Amyot. Librairie des bibliophiles, 1 vol. in-18, sur papier vélin, 20 fr., sur papier de Chine, 40 fr.

Ces ouvrages se trouvent aussi à la librairie Langlet, 5, rue d'Isle, à Saint-Quentin.

LES ARTISTES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE AU SALON DE 1872.

PEINTURE.

BERTEAUX (Hippolyte-Dominique), né à Saint-Quentin (Aisne), élève d'H. Flandrin et de M. Baudry.
117 — *Portrait de M. G.*
118 — *« Avec ces amis-là, pas de déception. »*

GENAILLE (Félix-François-Barthélemy), né à Monceau-les-Leups (Aisne), élève de H. Scheffer.
677 — *Eudore et Cymodocée.*
... Eudore, redoublant de vitesse, touche déjà la tombe de Léonidas.... ; ses forces épuisées trompent son amour ; il ne peut plus porter son fardeau, il dépose son épouse derrière le monument sacré. (Chateaubriand, les Martyrs, livre XIV).
678 — *Femme à sa toilette.*

LABOURET (Georges-Henri-Amédée), né à Laon, élève de son père et de M. L. Cogniet.
896 — *Portrait de M. H...*

LHERMITTE (Léon-Augustin), né à Mont-Saint-Père (Aisne), élève de M. Lecoq de Boisbaudran.
1030 — *Le lutrin ;* — fusain.
1031 — *La tonte des moutons ;* — fusain.

MARGOTTET (Edouard-Hippolyte), né à Saint-Quentin (Aisne), élève de M. Pils.
1063 — *Coin d'atelier.*
1064 — *Souvenir de 1870.*

MASURE (Jules), né à Braine (Aisne), élève de M. Corot.
1074 — *Antibes (Alpes-Maritimes) ;* soirée d'été.

NICOLAS (Mme Marie-Joséphine), née à Villers-Cotterêts (Aisne), élève de M. Chaplin.
1171 — *Le goûter.*
1172 — *Le collier de perles.*

PILLE (Charles-Henri), né à Essommes (Aisne), élève de M. F. Barrias.
1246 — *L'automne.*

SAINT-AUBIN (Mlle Jeanne), née à La Fère (Aisne), élève de M. Chaplin.
1360 — *Où s'arrête la victoire.*

SAINTIN (Jules-Emile), né à Lemée (Aisne), élève de Drolling, de Picot et de M. Leboucher.
1364 — *2 novembre 1871* (appartient à M. P.-L. Everard).
1365 — *Deux augures* (appartient à M. J.-H. Steblins).

SCULPTURE.

CARRIER-BELLEUSE (Albert-Ernest), né à Anisy-le-Château (Aisne), élève de David d'Angers.
Hors concours.
1588 — *Portrait de M. Thiers, président de la République ;* — buste, marbre.
1589 — *Psychée abandonnée ;* — statue, marbre.

DESTABLE (Jules), né à Bouconville (Aisne).
1651 — *Portrait de M*** ;* — buste, terre cuite.

DOUBLEMARD (Amédée-Donatien), né à Beaurain (Aisne), élève de Duret.
1657 — *Portrait du docteur Ricord ;* — buste, terre cuite.
1658 — *Portrait du docteur Demarquay ;* — buste, terre cuite.

MONUMENTS PUBLICS.

DOUBLEMARD (Amédée-Donatien), né à Beaurain (Aisne), élève de Duret.
(En collaboration avec M. GUILLAUME, architecte.)
Monument commémoratif de la défense de Paris en 1815, érigé, à Paris, place de Clichy.

Nous avons cru devoir ajouter :

LAUGÉE (1) (Désiré-François), né à Maronne (Seine-Inférieure), élève de Picot.
Hors concours.
941 — *Portrait de M. D...*

LEMATTE (2) (Jacques-François-Fernand), né à Paris, élève de M. Cabanel.
999 — *Dryade.*

VELY (2) (Anatole), né à Ronsoy (Somme), élève de M. Signol.
1483 — *Paysanne.*
1484 — *Sainte Madeleine* (appartient à Mlle Madeleine Duvillier Regnault de Saint-Jean d'Angely.

---

(1) M. Laugée n'appartient pas par sa naissance au département de l'Aisne. M. Laugée a fait ses premières études à Saint-Quentin, au collège des Bons-Enfants et à l'école de dessin de Delatour. Il nous appartient encore par ses alliances de famille, par ses rapports d'amitié et par ses séjours fréquents et prolongés à Nauroy où la majeure partie de ses tableaux ont été faits ou commencés.

(2) MM. Lematte et Vely ayant fait leurs études à notre école de dessin de Delatour, nous avons cru devoir les comprendre dans notre liste.

NOUVELLES

Le *Journal officiel* contient un décret nommant :

Conseiller à la Cour d'appel d'Amiens, M. Desains, juge d'instruction au tribunal de première instance de Saint-Quentin, en remplacement de M. Brisez, décédé ;

Juge au tribunal de première instance de Saint-Quentin, M. Guérard, juge suppléant au même siége, en remplacement de M. Desains.

M. Guérard remplira, au siége de Saint-Quentin, les fonctions de juge d'instruction, en remplacement de M. Desains.

M. Guérard a su s'attirer toutes les sympathies dans ses fonctions de juge suppléant, et sa nomination de juge d'instruction, sera accueillie avec beaucoup de faveur par l'opinion publique.

La médaille militaire a été conférée à M. Henninot (Léon-Auguste-Charles), sergent aux mobiles de l'Aisne.

Nous ne saurions, dit le *Courrier de l'Aisne* auquel nous empruntons les lignes suivantes, trop applaudir à la juste récompense que vient de recevoir notre jeune compatriote.

Fait prisonnier à Soissons avec son bataillon, il parvint à s'évader des mains des Prussiens pendant son transfèrement en Allemagne. A son arrivée à Saint-Pierre, canton de Sains, il trouva chez ses parents son jeune frère qui lui aussi avait pu s'échapper.

Après avoir pris quelques jours de repos, comprenant que leur position sociale les obligeait à donner l'exemple du courage et du patriotisme, les deux frères s'arrachèrent des bras de leur mère et se firent conduire par leur père à l'armée du Nord.

Incorporés dans un des bataillons de la Somme, ils assistèrent à la bataille de Dury où ils firent tous deux bravement leur devoir. A la fin de la journée, au moment où les mobiles prenaient vigoureusement l'offensive, le sergent Henninot eut le mollet enlevé par un éclat d'obus. Emporté par son frère, il dut au dévouement de ce dernier de ne pas tomber aux mains de l'ennemi.

Les camarades du jeune sergent se réjouiront en apprenant qu'il vient de recevoir la juste récompense de son courage.

Quant à nous, nous sommes heureux de voir que l'heure de la justice a enfin sonné pour tous. Aux braves les récompenses, aux lâches et aux oublieux des devoirs militaires, la flétrissure ; aux traîtres le châtiment !

Nous n'en avons pas encore fini avec les lâchetés commises pendant la dernière guerre par des gens indignes de porter le nom de Français.

Il y a deux jours, comparaissait devant la Cour d'assises de l'Aisne un habitant de Tréloup, Alphonse-Constant Vély qui, pour satisfaire une vengeance personnelle, a été, au mois d'octobre 1870, dénoncer le maire de son village aux Prussiens, comme détenteur d'armes ayant appartenu à la garde nationale et qui, par ce fait, a failli amener sur la commune les plus terribles représailles.

Résumons les faits contenus dans l'acte d'accusation :

Le 24 octobre 1870, vers onze heures du soir, M. Legrand, maire de Tréloup, recevait du commandant prussien, dont le quartier général était établi à Dormans, une note ainsi conçue :

« J'ai appris hier, par un habitant de votre commune, que vous aviez deux cents fusils, quoique vous ayez reçu l'ordre de les remettre aux

militaires de notre armée. Je vous invite à les faire immédiatement amener chez moi à Dormans ; vous connaissez les peines que vous encourez si vous n'exécutez pas cet ordre. »

Bien que le fait fût exact, le courageux maire de Tréloup, se rendit près du commandant, nia avoir conservé un seul fusil, en ajoutant qu'il avait rendu ou brûlé toutes les armes de la garde nationale. Menacé par l'officier prussien d'être fusillé immédiatement, si les perquisitions qu'il allait faire opérer amenait la découverte d'un seul fusil, M. Legrand n'en persista pas moins dans ses affirmations et revint tranquillement à son poste.

A peine était-il de retour à Tréloup, qu'un détachement prussien envahissait le village, faisait des recherches chez tous les habitants et fouillait jusqu'aux tombes du cimetière.

Les perquisitions n'amenèrent, heureusement pour M. Legrand, — dont on ne saurait trop vanter la courageuse et patriotique conduite, — aucun résultat, et les Prussiens, furieux d'avoir fait buisson creux, emmenèrent Vély à Dormans, où il subit deux jours de détention pour avoir fait un faux rapport.

Le commandant ne s'en tint pas là et menaça le maire de l'envoyer en Prusse pour le faire passer devant un conseil de guerre ; et M. Legrand dut, pour conserver sa liberté et ses fusils, signer une attestation qu'à sa connaissance il n'existait pas d'armes dans la commune.

Non-seulement tout le pays accuse Vély d'avoir dénoncé le maire à l'ennemi et d'avoir joué ainsi l'ignoble rôle d'espion, mais l'ancien maire de Dormans, M. Halzette, déclare que c'est en sa présence que le misérable est venu dénoncer à l'officier d'étape prussien deux habitants de Tréloup, et qu'il lui a signalé en même temps l'existence de fusils dans cette commune.

Malgré ses dénégations et en suite des preuves accablantes qui existent contre lui, Vély, reconnu coupable d'intelligences avec l'ennemi, a été condamné à la déportation perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 19 mai. LA PRINCESSE DE TRÉBIZONDE est une pièce étonnante, un vrai théâtre de foire. Nous nous serions cru transporté au milieu de la Place du 8 Octobre ; on est assommé par les calembours, — il y a des personnes qui aiment cela ! La trivialité et le burlesque à outrance des saltimbanques étaient rendus avec une vérité qui fait l'éloge de MM. Carré, Marcel et Brugnot. Mme Rivenez-Caré dans le rôle de Zanetta a été charmante, et Mme G. Lavaux dans le prince Raphaël était un gentil petit lutin. — La musique est d'Offenbach ; nous y retrouvons toujours la grande multiplicité de petits airs, la veine mélodique très abondante joint aux caprices de l'entrain factice de ce compositeur. — Le public a beaucoup ri ; il a applaudi, et il est sorti content de sa soirée. — N'oublions pas que, dans l'orchestre, les *premiers* violons n'avaient pas cru de leur dignité de donner leur concours à la musique d'Offenbach. — C'est un peu trop... *collet monté !*

Lundi 20 mai. MIGNON nous a laissé sous le même charme qu'aux autres représentations, et nous ne sommes pas seul de cet avis, à voir le nombre de personnes qui n'ont pu trouver de places. C'est dans cet opéra que le compositeur Ambroise Thomas a pu donner un complet essor à ses facultés ; il s'est trouvé dans cet élément vrai-

ment artistique qui est le sien propre. Les phrases aussi poétiques que mélodiques expriment bien les dehors des personnages de : Mignon, Wilhem Meister, — Philine et Lothario, — tandis que l'harmonie peint avec une délicatesse exquise leur caractère intime et leurs sentiments.

Une scène remarquable traitée par le musicien avec beaucoup d'inspiration est celle où Mignon raconte à Wilhem les souvenirs de son enfance.

Demain, dis-tu ? Qui sait où nous serons demain ?
L'avenir est à Dieu ! Le temps est dans sa main.

Mme Rivenez-Cavé le récite divinement, et sait donner le caractère rêveur et mélancolique de la musique aux couplets : *Connais-tu le pays où fleurit l'oranger*, qu'elle chante d'une façon charmante.

Le duo de Mignon et Lothario : *Légères hirondelles*, a été chanté avec beaucoup d'entrain.

M. Cavé raconte et déclame, en véritable comédien, *qu'il est*, les infortunes de ses camarades.

La partition est riche en motifs bien caractérisés. M. Vitaux a chanté avec beaucoup de goût : *Adieu, Mignon, courage !* ainsi que dans le 3e acte, la berceuse : *De son cœur, j'ai calmé la fièvre.*

N'oublions pas un chœur nautique élégant et le duo d'amour entre Wilhem et Mignon, auxquels une harmonie variée prête un grand secours.

Nous joignons aux applaudissements répétés du public, toutes nos félicitations à Mmes Rivenez-Cavé et Pouilley, ainsi qu'à MM. Vitaux, Pouilley et Cavé, pour le talent avec lequel ils ont interprété et rempli leurs roles de la manière la plus heureuse.

LÉO.

Dimanche 26 mai 1872. — Bureaux à 6 h 1/2. — Rideau à 7 h.

LES CROCHETS DU PÈRE MARTIN, drame en 3 actes.
LES DOMESTIQUES, comédie-vaudeville en 3 actes.
JOBIN et NANETTE, vaudeville en 1 acte.

— *Un ministère de la guerre de vingt-quatre jours,* du 10 août au 4 septembre 1870, par le général Cousin de Montauban comte de Palikao, 1 volume in-8, Plon, 6 fr.

— *Campagne de 1870-1871* : La première armée de la Loire, par le général d'Aurelles de Palladines, 1 vol. in-8, Plon, 8 fr.

— *Campagne de 1870-1871* : La deuxième armée de la Loire, par le général Chanzy, 1 vol. in-8, Plon, 10 fr.

— *La réforme intellectuelle et morale,* par Ernest Renan, 1 volume in-8, Michel Lévy frères, 7 fr. 50.

— *La vie arabe et la société musulmane,* par le général T. Daumas, 1 volume in-8, Michel Lévy frères, 7 fr. 50.

— *Essai sur l'organisation du suffrage universel en France,* par le marquis de Castellane, 1 volume in-8, E. Lachaud.

— *Histoire des classes ouvrières en Angleterre*, par M. Nadaud, 1 volume in-8, E. Lachaud, 5 fr.

— *Histoire militaire et anecdotique du coup-d'Etat 1851,* 1 volume in-8, T. Dentu, 5 fr,

---

OUVRAGES D'OCCASION.

— *Histoire universelle* depuis le commencement du monde, composée en anglais par une Société de gens lettres, traduit en français par une Société de gens de lettres ; enrichie de figures et de cartes. 125 volumes in-8, relié bazane, tranche rouge. — Paris 1779. 125 fr.

— *Biblia sacra* cum ùniversis franc vatabli, Regiè hebraica linguæ quondam professoris et variorùm interpretum annotationibus. 2 vol. in-folio, relié bazane. — Paris 1729. 35 fr.

— *La Sainte Bible,* traduite en français sur la vulgate, par M. le Maistre de Saci. 1 volume in-folio, relié bazane. — Paris 1714. 20 fr.

— *Les œuvres de Tacite* de la traduction de M. Perrot, sieur d'Ablancourt. 1 vol. in-4° relié. — Paris 1665. 10 fr.

— *Œuvres de M. Boileau Despréaux,* avec des éclaircissements historiques. 2 volumes in-4° avec gravures, relié. — Genève 1716. 20 fr.

ON DEMANDE A ACHETER.

— *Itinéraire gallo romain* dans le département de l'Aisne, par A. Piette.

— *Logique de Hegel,* traduction de M. Vera.

— *Revue des Deux-Mondes,* les livraisons de Mars, Avril et Mai 1868.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 75 .. D, 75 .. Choix .. .. bonnes marques 74 .. Courantes 70 .. à 71 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 71 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 88 25 tout fût disposé 87 75 épurée en tonne 95 75 lin disp. en tonne 97 25 en fût 96 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 75 Cour. du m. 87 75 Huile de lin les 100 k. disponible 96 50 courant du mois 95 25

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 53 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 53 00 a .. »» courant du mois 53 50 4 mois 55 50 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	74 50 à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	83 00 à 83 50
Bonne sorte,	160 .. à .. ..
Belle sorte,	161 .. à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 50 à .. ..
» de raffinerie,	11 .. à 11 50

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	74 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	83 50 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	160 .. à 163 .

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés		»	65	911	12
Vendus		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité	...	...	2 30	...
	2e qualité	...	1 50	2 10	1 40
	3e qualité	...	1 34	1 70	...

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 29 .. 2e 26 .. 3e 23 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 25 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 16 .. 2e 15 ..

Laon. Blé 1re 34 50 2e 30 50 Seigle 19 .. Orge 14 25 Avoine 14 75 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 34 67 2e 33 67 3e .. .. Seigle 1re .. .. 2e .. .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine. 1re .7 50 2e .. .. Farine 1re 48 00 2e 46 00 Foin .7 40 Paille .8 .. Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 .. ..
— — au-ds 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 .. .. Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Sacchari-métriq. .. .. Graines de better. 100 .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 1 .. ..
3/6 fin disp. 48 50 à .. .. courant 48 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. 50 .. à .. .. de graines .. .. Alcool 1re disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 34 25 Blé de mars 30 50 blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 50 quin. Seigle 18 35 Orge 14 75 Farine 48 .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 34 à 35 50 Froment n. 1re 32 .. 2e 33 50 3e Seigle 18 50 à 19 .. Avoine 14 50 à 15 Haricots blancs .. .. rouges 32 .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 26 25 2e 25 50 3e 23 25 Méteil 17 50 Seigle 1re 12 50 2e 12 00 Orge 1re .9 00 2e .8 50 Pamelle 1re .9 50 2e .9 .. Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e .5 75

Ribemont. Froment 1re 35 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine 15 25 Orge 16 50 Pamelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re .. .. 2r 25 25 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 19 .. Féverolles .. .. Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza .. .. Orge 15 50 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 50 2e .. .. Seigle 19 .. Orge 15 50 Avoine .. .. Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 48 .. 2e 46 .. Son 13 50 Blé blanc qtal 37 00 gris 34 50 Seigle 19 .. Avoine 16 .. Orge d'hiver .. .. mars 16 50 Colza d'hiver .. .. mars 22 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 4. 2 Juin 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

JOSÉPHIN SOULARY

Malgré tout le respect qu'on doit au public, juge suprême des renommées, il est bon quelquefois de le violenter un peu, d'élargir ses cadres, d'ajouter quelques noms à sa liste admirative. — Au fond, peu lui importe ; si le nom y est, il le prononcera ; mais ce n'est pas lui qui s'avisera d'en chercher un nouveau. Théophile Gautier, de qui Balzac disait : C'est un des trois Français qui savent leur langue ; les Goncourt, auteurs de *Germinie Lacerteux,* de l'*Histoire de Marie-Antoinette, etc...* ne sont connus du public le premier que par son gilet rouge, les seconds que par le premier acte d'*Henriette Maréchal.* — Quoi d'étonnant ? Le goût du jour est aux ébauches de constitutions et aux improvisations d'avocat ; on déserte le portique pour courir aux parlottes ; on pourrait lire au coin du feu un livre ami ; mais le club ou la salle de conférences avec leur provision de phrases toutes faites et d'anas rebattus attendent le

patriote bénévole, qui croit faire acte de civisme en allant écouter les économistes incompris et les conférenciers prolixes.

Voilà peut-être un bien long préambule pour dire que M. Joséphin Soulary, poëte lyonnais (comme disent les lexiques), vient de me procurer un plaisir exquis comme de trouver un brin de muguet dans une clairière infréquentée. M. Soulary s'avance vers la postérité par une voie tout-à-fait sûre, quoique cachée aux passants de la grande route. Il a préféré aux poussières du grand chemin la fraîcheur des sentiers que l'on descend accompagné d'un filet d'eau babillard qui sème ses cascatelles sur un lit clair de cailloux. — Les *Diables bleus*, tel est le titre du livre qui m'a procuré cette délicate émotion et cette jouissance imprévue.

Je connaissais M. Soulary depuis longtemps. Sainte-Beuve, qui s'entendait, quand il le voulait, à amener à la lumière les jeunes célébrités trop amoureuses de l'ombre, Sainte-Beuve avait signalé son apparition de quelques paroles flatteuses. Mais depuis M. Soulary s'est transformé ; nous avons maintenant sa seconde manière, plus large que la première. Son premier volume se composait exclusivement de sonnets ; il y en avait de charmants, et qui se sont gravés d'eux-mêmes dans toutes les mémoires :

Je t'ai connue, Eva, pas plus haute que rien.
. . . .

et cet autre, tout parfumé d'une odeur de ferme et de laiterie :

La Jeanne, ma laitière, est une fille accorte
. . . .

Il y en a bien d'autres à citer : *Rêves ambitieux, les Deux cortéges...*

M. Soulary était alors une manière de La Rochefoucauld poëte, enfermant dans le corsage étroit du sonnet des pensées très saines et parfois très robustes. Certains sonnets, moules trop grands d'idées trop maigres, ont ces plis flasques d'étoffes jetées sur un sein flétri. Chez Soulary au contraire la coupe est toujours pleine jusqu'au bord ; et plus tard, quand il voudra choisir une forme moins resserrée, il aura toujours de quoi la remplir. D'ailleurs, qu'il soit long ou court, qu'il écrive *Pholoé* ou le sonnet d'*Eva*, qu'il resserre sa pensée pour la rendre plus ferme ou qu'il lui permette de s'étendre et d'être plus largement belle, M. Soulary a toujours ce goût sûr de l'artiste qui a fait tout pour le mieux, qui a choisi ce rythme parce qu'il est le plus harmonieux, ce mot parce qu'il est le plus coloré, cette comparaison parce qu'elle est la plus parfaite. — Ses moindres œuvres ont le fini et le brillant d'une statuette achevée ; quand il a donné le dernier coup de ciseau, de quels éclats de beau marbre l'atelier doit encore être jonché !

Sa langue est le français le plus pur ; il se méfie du néolo-

gisme et ne l'admet que lorsqu'il est indispensable. Les adorateurs fervents du XVIIe siècle pourraient le lire sans presque déroger à leurs principes. Les critiques à abat-jour vert qui ne donnent leur estampille qu'aux œuvres écrites avec le style de La Fontaine et de La Bruyère, ne se compromettraient pas en autorisant, par exception, la lecture de ce moderne. Si dans *Pholoé* il y a quelque chose du Musset libre d'allures, on trouve en revanche dans *Portraits de chiens* et dans *Dame la paix* des bonheurs d'expression qui font penser à La Fontaine. La rime n'est jamais monotone, sans être fatigante, à force de bizarrerie et de recherche comme chez certains novateurs. — Enfin si j'avais à rechercher la parenté de M. Soulary, et à recomposer sa famille intellectuelle, je remonterais jusqu'au XVIe siècle ; je trouve des affinités évidentes entre lui et Ronsard, Olivier de Magny, du Bellay surtout, l'auteur des sonnets sur Rome et les papes. M. Soulary connaît aussi le Vatican et le juge comme il convient. Mais ce qu'il connaît mieux encore, c'est la ville de Lyon, les *canuts* et les *gônes*, les misères des pauvres gens, les petites mesquineries des villes de province. Je me le figure volontiers habitant une maison ignorée dans une de ces rues paisibles par lesquelles on monte à Fourvières ; du logis, situé entre l'église et la ville, il peut entendre le son des cloches et le bruit des navettes sur le métier ; de sa fenêtre il peut voir le Rhône, et au loin, dans une brume violette, les têtes neigeuses des premiers glaciers. — Là, heureux et satisfait, tout entier à ses occupations d'artiste, il peut répéter ces vers de du Bellay :

Plus me plaît le séjour qu'ont bâti mes aïeux
Que des palais romains le front audacieux ;
Plus que le marbre dur me plaît l'ardoise fine ;
Plus mon Loire gaulois que le Tibre latin,
Plus mon petit Liré que le mont Palatin
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

Je possède une photographie achetée à la vitrine d'un papetier soigneux, qui a écrit à l'envers de la lamelle de carton, afin que nul ne s'y trompe : Joséphin Soulary, poète lyonnais. — La tête est vive, les traits fermes, l'œil clair et brillant d'un poète-chasseur, habitué à découvrir les rimes neuves et les compagnies de perdrix rouges dans les pièces de trèfle. Mais le chasseur doit être souvent pris en défaut, et s'arrêter pour noter un vers en face d'un lièvre qui détale :

J'y grimpais quelquefois par la *sente à la chèvre*,
Mon fusil sous le bras, dérangeant quelque lièvre
Que j'allais tuer net, — s'il se fût tenu coi ;
Ou faisant envoler d'un massif de genièvre
Un perdreau — moins surpris que moi.

Du reste, voulez-vous connaître l'homme tout entier ? Il s'est peint lui-même dans le sonnet suivant :

Tout poëte, en loyer, reçoit de la nature
Un domaine idéal que défriche l'esprit.
Je n'obtins qu'un arpent, mais ce lot me sourit ;
Qu'un plus riche à tenter l'infini s'aventure !

Dans mon jardin, borné d'une étroite clôture,
Croit le pampre sacré, l'épi dru qui nourrit,
La fleur qui plaît aux yeux, la simple qui guérit ;
Un dieu mignon bénit ma petite culture.

Moins d'espace me fait nécessité du choix ;
Force jets m'advenant, j'en tranche deux sur trois,
Le terrain s'agrandit de la place émondée ;

Si bien qu'à force d'art et de soins obstinés,
A la fin j'ai du sol en excès ; — et, tenez !
Il me reste ce vers à semer d'une idée.

Ce que j'aime surtout dans M. Soulary, c'est sa simplicité véritablement attique. Sa muse n'est pas chargée de bandelettes ; elle conserve quelque chose d'agreste dans sa délicatesse ; c'est une paysanne qui a passé par la ville, mais qui n'a pas eu le temps de s'y gâter ; elle garde dans son costume un bon goût rustique, et sa prédilection est toujours pour les fontaines limpides et les cressonnières. — Avec elle on revient au vieil esprit français et gaulois, chose rare en ce temps de hâbleries ballonnées et de prosopopées. Sans doute les grands coups d'aile et les stations dans l'outremer ne sont pas à dédaigner ; mais il est difficile de monter jusqu'à l'empyrée, plus difficile encore de s'y maintenir, et plus d'une aile s'est lassée à moitié chemin. Et puis, une chose qui vous gâte le grand slyle, c'est de voir des sots qui pindarisent. De bons juges prétendent qu'on est plus facilement grandiose que simple, et qu'on trouve plusieurs Juvénal pour un seul Horace. C'est donc aux esprits amoureux des idées nettes et du style limpide, aux lecteurs de La Fontaine, à ceux qui préfèrent le délicat et l'exquis au pathos et au boursouflé, c'est à tous ceux-là que je recommande la lecture de Soulary.

Son talent s'est étendu sans rien perdre de sa force. Il ne se permettait d'abord que le sonnet ; il a maintenant abordé l'ode, la villanelle, le conte, le poëme, et y a fort bien réussi. Plusieurs pièces sont datées de *La Burbanche-en-Bugey,* un nom de village qui fait rêver.

Quand le poëte a réuni sa provision de « sonnets rageurs et de sonnets fleuris » (car il y a de l'un et de l'autre), il en confie l'impression aux presses de Perrin, de Lyon, qui sème ses volumes de ses culs-de-lampe les plus romantiques. Chaque ouvrage est tiré à cent exemplaires environ. Ainsi le veut l'auteur. Et ici, je me permets de blâmer un peu sa modestie. Qu'il vive content du *modus agri non ita magnus,* vanté par tant de poëtes et apprécié par si peu, qu'il aime les lecteurs délicats, les gourmets littéraires, qu'il craigne d'exposer ses délicates

corbeilles de primeurs dans le tumulte et le pêle-mêle des halles aux livres, — rien de mieux. — Mais cent lecteurs, c'est trop peu ; cette rareté excite bien des regrets. Ainsi, j'ai tout cité de mémoire, n'ayant en ma possession aucun des précieux volumes.

Que M. Soulary redoute un peu moins le public et qu'il augmente les tirages. Son cercle d'admirateurs peut encore s'étendre ; son talent peut, sans diminuer, devenir plus populaire. Quelques guéridons de bois de rose attendent encore ses volumes ; des mains fluettes en tourneront les pages délicatement teintées ; quelques élus de plus s'enivreront de la liqueur exquise.

Georges Davril.

20 mai 1872.

P.-S. — Une bonne nouvelle : La première partie des œuvres de Joséphin Soulary vient de paraître chez l'éditeur Lemerre, passage Choiseul, sous ce titre : *Œuvres poétiques*, en une charmante édition elzévirienne, imprimé par Claye sur papier watman ; un vrai bijou bibliographique. Le public y gagnera et l'auteur n'aura qu'à s'en applaudir. Le voilà désormais à la portée de tout le monde (1). G. D.

UN CURIEUX SYSTÈME D'ÉCRITURE

Parmi les systèmes qui furent employés par l'homme pour transmettre sa pensée, un des plus curieux est, sans contredit, celui qui se retrouve chez un grand nombre de peuples, à l'enfance de la civilisation, et qui consiste dans l'emploi de cordelettes nouées. On a peine à concevoir comment il a pu venir à l'idée de l'homme d'employer un pareil moyen pour la transcription de sa pensée, et cependant le système des cordelettes à nœuds a eu cours presque partout, en Chine et au Thibet, sur les côtes de Guinée, au Canada, en Guyane, au Chili, dans l'Asie centrale, au Mexique, etc.

Le peuple qui poussa le plus loin l'art d'écrire avec des nœuds fut le peuple du Pérou. C'est un fait constant, en effet, que, sous le règne des Incas, au lieu de caractères écrits, les Péruviens faisaient usage de fils coloriés noués de diverses façons et appelés *quipos*. Le mot *quipo* signifie *nouer*, et, par extension, *calculer*, parce que les nœuds des quipos servaient surtout à désigner des quantités. Un quipo était composé d'une corde de la grosseur d'un doigt et de la longueur qu'on désirait,

---

(1) *Œuvres poétiques*, de Joséphin Soulary, première partie. Sonnets 1847-1871. Alphonse Lemerre, Paris ; chez Langlet, rue d'Isle, 5.

à laquelle était attaché un grand nombre de petites cordelettes de différentes couleurs, de longueurs variées et diversement combinées, nouées et entrelacées l'une avec l'autre. Chacune de ces distinctions servait à représenter soit une quantité soit une qualité. On ne sait pas au juste sur quel principe de mnémotechnie reposait la connexité des idées avec les nœuds et les couleurs. On s'est même demandé si les quipos avaient servi à autre chose qu'à faire des espèces de registres. Il est bien certain cependant que chaque combinaison avait une valeur idéographique déterminée dans une certaine branche de connaissances, et que ces cordelettes, d'après l'arrangement et le nombre des nœuds, pouvaient représenter assez clairement ce qu'on voulait exprimer.

En général, il était facile de juger de ce que représentait chaque fil par sa couleur. Ainsi, le jaune désignait l'or, le blanc l'argent, le vert marquait la prairie, le noir les troupeaux, le rouge les gens de guerre, et les nœuds faits à ces cordelettes indiquaient tant de nombres ou de mesures. Voulait-on désigner des choses dont les couleurs ne sont point remarquables, on les mettait chacune selon son rang, commençant par celles qui passaient pour les plus nobles aux yeux des Péruviens, jusqu'aux moindres. S'agissait-il, par exemple, de plantes, légumes, etc., ils prenaient les premiers fils pour le blé, puis venaient le seigle, les pois, les fèves, etc. Etait-ce un compte d'armes, ils mettaient les premières celles qu'ils estimaient les plus nobles, comme les lances, et ensuite les flèches, les arcs, les javelots, les massues, les frondes, etc.

Il paraît certain que les *quipos* servaient non-seulement comme registres, mais aussi qu'ils pouvaient exprimer même des idées abstraites, par d'ingénieuses combinaisons de nœuds et de couleurs. Si nous avons perdu le secret de cette espèce d'écriture, c'est grâce au zèle fanatique des *conquistadores* et des moines qui prirent part à la conquête du Pérou et là, comme dans le reste de l'Amérique, détruisirent, sous prétexte de superstition, tous les monuments du passé.

Il y avait chez ces peuples des hommes spéciaux chargés de la garde des quipos; on les appelait *quipocamayus*, c'est-à-dire *ceux qui ont la charge des comptes*. Il y en avait dans toutes les villes. Ils comptaient par nœuds tous les tributs que l'Inca recevait d'eux chaque année avec tous les détails pouvant être supputés par des nombres. Ce qu'ils ne pouvaient exprimer par des nœuds, ils le marquaient par certaines marques particulières. Les *quipocamayus* apprenaient par cœur la substance de leurs quipos, et se les enseignaient les uns aux autres par la tradition, de père en fils.

Selon de Humboldt, on a trouvé l'usage des quipos chez quelques peuples de la Guyane, et entr'autres chez les Caraïbes qui l'ont beaucoup perfectionné pour supputer les objets de

leur commerce, et pour se transmettre des nouvelles. Boturini a trouvé de ces fils à nœuds dans le pays des Tlascaltéques ; les peuples d'Anahuac s'en servaient également et les appelaient *nepohualtzintzin*.

Les Chinois, comme nous l'apprennent leurs Annales, se servirent aussi de petites cordelettes sur lesquelles ils faisaient des nœuds qui par leur nombre et leur différent éloignement exprimaient des idées. Le premier qui, suivant les Chinois, eut recours à ce moyen fut *Souï-gin-chi*, environ 3000 ans avant notre ére. Ces cordelettes eurent cours, dit le P. Gaubil, pendant près de 300 ans jusqu'à l'empereur *Fou-hi*, qui passe pour l'inventeur des premiers caractères écrits en Chine.

Selon Klaproth, les Thou-fan, nomades du Thibet, se servaient de bois crénelés et de cordelettes nouées, avec lesquelles ils tenaient registre des choses dont ils voulaient se souvenir. — On trouve enfin l'usage d'une sorte de quipos sur les côtes de Guinée, à Java, dans les vastes plaines de l'Amérique, et, de nos jours encore, les Araucaniens se servent de cordelettes de laine ou de coton qu'ils lisent assez couramment. De Humboldt considère même le chapelet inventé par les chrétiens comme une sorte de souvenir des quipos.

Les *wampuns*, employés par les tribus de la côte septentrionale de l'Atlantique, étaient, à beaucoup d'égards, analogues aux quipos. A une époque reculée, ils étaient composés de morceaux de bois d'égale grandeur, mais de couleurs différentes. Ceux-ci étaient attachés à des cordes qui formaient des ceintures, des colliers, des chaînes. Les couleurs, les formes, les dimensions et les combinaisons des cordes donnaient à entendre leur signification générale. Les nuances claires étaient invariablement le signe de nouvelles de paix et de joie, tandis que les couleurs sombres présageaient guerre et danger.

Les *gaïouné*, les *garthoua*, les *garsuenda*, tous ces colliers commémoratifs de l'Amérique du Nord ne sont que des variétés des *wampuns* et des *quipos*. Les *Khé-mou* des Tartares rappellent aussi les quipos. Les *Khé-mou* étaient des bâtonnets entaillés d'une manière convenue, que, d'après les écrivains chinois, les chefs tartares, avant l'introduction de l'alphabet d'origine syriaque qu'ils adoptèrent à la suite des Ouïgours, faisaient circuler dans leurs hordes lorsqu'ils voulaient entreprendre une expédition pour indiquer le nombre d'hommes et de chevaux que devait fournir chaque campement. Les Samoyédes et les Monténégrins, encore aujourd'hui, se servent, pour exprimer leurs pensées de bâtons entaillés analogues.

Ce système de bâtons encoches a même existé aussi chez nous où les paysans qui ne savaient pas écrire, tinrent, sous les premières races, le compte de leurs recettes et de leurs dépenses à l'aide de morceaux de bois taillés. De nos jours encore, les boulangers s'en servent comme de marque de fournitures.

Ernest Leroux.

PENSÉES.

∴ L'éloignement, lorsqu'on aime, entoure la vie d'une atmosphère de ténèbres et de tristesse, on souffre d'une douleur difficile à définir, mais qui, toujours poignante et sourde, ne vous quitte pas.

∴ Loin de la femme aimée on n'a pas une minute heureuse. Son absence empoisonne le présent, fait plus vivement regretter le passé et rend indifférent au lendemain.

∴ L'amour est une violette qui s'ouvre timidement dans le cœur et l'embaume.

∴ Le malheur est cruel à l'âme, mais comme tous les maux humains, plus il torture, moins il dure.

∴ Les indifférents ont beau dire, le bonheur ne lasse pas, et le véritable amour est un remède souverain contre la satiété.

∴ Notre intelligence est comme la terre, le travail seul la fertilise.

∴ L'erreur est une mauvaise herbe qu'il faut arracher de l'histoire sous peine de félonie envers le genre humain.

∴ La raison et la vérité sont devant l'opinion comme deux jeunes filles, qui se présenteraient pour lutter avec Arpin... le Savoyard.

∴ Les peuples comme les enfants apprennent tout par tradition et par habitude.

∴ Toutes les fois que le peuple se lève, il fait la fortune d'un ambitieux.

∴ Les hommes oublient vite et sont prompts à baiser le fouet qui les a châtiés.

∴ Quand la démence de l'orgueil commence à bouillonner dans son cerveau, l'homme tombe de faute en faute.

∴ La Presse est la vie de la mémoire et l'immortalité de la pensée.

∴ On ne naît pas grand homme : on le devient par le travail, la volonté, le malheur ou le hasard. L.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

par CHARLES DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

Parmentier (Antoine-Auguste), né à Montdidier (Somme), en 1737, mort en 1813, introduisit en France la pomme de terre. —(An VIII). — Dans une lettre intéressante, sur la chimie de Robert, il appelle ce dernier un auteur ingrat, injuste et peu érudit, il lui reproche d'avoir omis de citer l'immortel Bayen (1), qui a eu une si grande part à la révolution de la chimie.

Condorcet (Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de) mathématicien, philosophe, conventionnel, membre de l'Académie française, né en 1743, mort le 28 mars 1794.

Le 26 mai 1792. — Ecrit relativement à sa ville natale,

(1) Bayen était un savant et modeste pharmacien du XVIIIe siècle. Collection Gautier La Chapelle.

Ribemont, qu'il faut, par l'entretien de la chaussée et l'exemption de corvées des grands chemins, préserver d'une ruine totale. La suppression du Bailliage, de l'abbaye, les tracasseries de quelques mauvais sujets et l'impossibilité de loger un escadron, comme elle le faisait autrefois, ont mis la ville dans la misère.

LETTRE INÉDITE.

Lettre de Mgr le cardinal de Richelieu au chapitre de Saint-Quentin (1).

Messieurs,

Messieurs les doyen, chanoines et chapitre de l'Eglise royale de Saint-Quentin,

Messieurs, aiant sceu que le sieur Emeret travaille continuellement à l'histoire de l'université de Paris et de la faculté de Théologie, ce que j'estime estre fort utile au Public, et très avantageux pour la maison de Sorbonne, de laquelle je suis Proviseur, et que pour achever ce labeur, il est nécessaire qu'il demeure dix-huit mois ou deux ans assiduement à Paris, tant pour la commodité des bibliothèques dont il a besoin, que pour les conférences qu'il désire avoir avec ceux qui sont les plus doctes en ces matières.

Je vous fais cette lettre pour vous prier de le vouloir bien dispenser de la résidence qu'il est obligé de faire en votre Eglise, et le faire jouir des fruits de sa prébende comme s'il estoit présent. Vous cognoissez particulièrement son mérite, et n'ignorez pas la satisfaction qu'un chacun recevra de son ouvrage, c'est ce qui me fait croire que vous luy accorderez volontiers ceste grace, tant pour les considérations cy-dessus, que pour la priere que je vous en fais, et l'assurance que je vous donne, que la ou j'auray lieu de vous en tesmoigner mon ressentiment, vous cognoistrez que je suis,

Messieurs,

Vostre tres-affectionné
à vous rendre service,

Le Cardinal DE RICHELIEU.

De Conflans, ce XXIIII juing 1636.

Messieurs du chapitre de Saint-Quentin.

---

(1) Cette lettre nous a été communiquée par M. Charles.

NOUVELLES

Samedi 25 mai, à l'hôtel-de-ville de Saint-Gobain, le docteur Warmont a fait une intéressante conférence sur Parmentier. Ah ! si tous les conférenciers ressemblaient au docteur Warmont, s'ils avaient comme lui l'art de captiver, tout en restant clair et simple, s'ils possédaient comme lui ce goût fin et délicat à qui l'enflure et l'exagération sont odieuses, les conférences ne seraient pas aussi banales et aussi vides qu'elles le sont. M. Warmont a retracé, à grands traits, l'histoire de Parmentier ; il l'a montré élève chez un apothicaire de Montdidier, puis à Paris, sans ressources, étudiant la pharmacie.

Fait prisonnier par les Prussiens lorsqu'il suivait en qualité de pharmacien les troupes françaises, sa nourriture ne consista qu'en pommes de terre et il reconnut tous les avantages de ce légume, introduit en France au XVe siècle, cultivé dans l'Italie et dans le Nord, mais regardé en Europe comme pouvant engendrer la lèpre, et ne servant qu'à rassasier les bestiaux. Nommé pharmacien de l'Hôtel des Invalides, il parvint à triompher de ce préjugé, en entourant de haies, de fossés et de gendarmes le champ où il cultivait ses précieux tubercules. Louis XV et Louis XVI le protégèrent. En 1796, il fut nommé membre de l'Institut ; Napoléon Ier le fit chevalier de la Légion d'honneur. En 1848, Montpellier, sa ville natale, lui a élevé une statue.

*
* *

D'après son testament, qui vient d'être ouvert, le sculpteur Dantan laisse à la ville de Paris une somme de 50,000 francs.

Ce legs se divise en deux points :

20,000 francs sont destinés à fonder un prix annuel de dessin ou de sculpture de 1,000 francs en faveur d'un lauréat des écoles communales de Paris.

Les 30,000 francs restant devront être affectés à l'entretien de la tombe du défunt, au Père-Lachaise.

LE THÉATRE ET LES CLASSES OUVRIÈRES.

M. Ch. Blanc, directeur des Beaux-Arts, vient d'adresser à MM. les directeurs des théâtres des cinq ports militaires de la France : Cherbourg, Brest, Rochefort, Lorient et Toulon, une circulaire par laquelle il les informe que, cherchant, de concert avec le ministre de la marine, les moyens propres à combattre les funestes habitudes du cabaret chez les matelots, et pensant que l'admission presque gratuite de ceux-ci dans les théâtres serait pour eux le dérivatif le plus moral et le moins coûteux, il serait disposé à subventionner les directeurs qui consentiraient à diminuer considérablement le prix des entrées en faveur des matelots.

Nous applaudissons à cette mesure, mais ne serait-il pas utile de lui donner un peu plus d'extension ? Le théâtre étant, comme l'a dit Sainte-Beuve, la littérature des gens qui n'ont pas le temps de lire ; — les directeurs de théâtre des grandes cités ouvrières ne pourraient-ils, moyennant une subvention, donner un certain nombre de places pour les ouvriers les plus intelligents et pour ceux que les chefs d'atelier

désigneraient comme ayant la meilleure conduite ? Ce serait un nouveau moyen de moralisation.

Cette subvention pourrait être fourni par les industriels, — voir même la Société industrielle ; — ou par une Société quelconque qui pourrait recueillir les dons à cet effet ; — ou par l'administration municipale de la ville.

Qu'en pensent, MM. les Industriels, l'administration municipale, Tous les intéressés, et M. Potel qui, dit-on, vient d'obtenir la direction à Saint-Quentin pour l'année théâtrale 1872-1873 ? A. L.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 26 mai. — **Les Crochets du Père Martin.** Rien de plus simple, sinon de plus vrai que l'histoire du père Martin. Commissionnaire sur le port du Havre, il a gagné à force de travail et de privations, un petit capital, s'est retiré avec sa femme dans une certaine aisance et a donné à son fils une éducation libérale. Mais celui-ci répond mal à ces sacrifices, et lorsqu'on le croit avocat, il revient au Havre, épuisé de débauches et poursuivi par des créanciers auxquels il doit plus de 50,000 francs. Pour sauver les dettes de son fils et sauver l'honneur de son nom, le père Martin reprend ses crochets. Le fils, qu'il a fait embarquer, revient au bout de deux ans, et trouve dans le spectacle de la vie laborieuse de son vieux père son propre châtiment ; mais redevenu honnête, un acte d'énergique dévouement par lequel il a sauvé un bâtiment de commerce, lui vaut une riche récompense et assure l'avenir de sa famille. Ce drame, habilement conduit, pathétique et moral, a fourni à M. Félix Potel, l'occasion de nous faire connaître une fois de plus son talent d'artiste et de comédien ; le rôle du père Martin est détaillé comme une dentelle, et il le manie comme de la pourpre. Il prouve qu'il n'est pas l'homme d'un rôle, mais bien l'homme de ses rôles, ce qui est tout différent !

Les Domestiques, comédie-vaudeville, a été enlevée par toute la troupe ; chacun a mis du sien, et a fait terminer cette soirée par un bon rire.

Mardi 28 mai. — L'opéra-comique du **Cheval de bronze est très** amusant. Le livret transporte les spectateurs en Chine. La musique en est vive et spirituelle. Parmi les morceaux les plus agréables de la partition, on peut citer la ballade : *Là-bas sur ce rocher sauvage*, et la plupart des morceaux du second acte, qui est le plus riche en motifs originaux, entre autres les couplets en *la* majeur : *Quand on est fille, hélas !* et le duo : *Ah ! ciel, en croirai-je mes yeux !* Les modulations de l'orchestre, pendant le sommeil du mandarin, sont d'une suavité tout orientale.

M. Vitaux a bien joué le rôle de prince impérial de la Chine et a encore mieux chanté.

M. Cavé a été chaleureusement applaudi ; il a apporté beaucoup de finesse et de délicatesse dans l'interprétation de *Tsing-Sing*.

Mme Pouilley est piquante, charmante au possible dans *Tao-Jin*, et Mme Rivenez-Cavé est toujours gracieuse ; elle a chanté avec une correction et un entrain parfait ; sa voix raisonne pure et fraîche.

Les costumes et la mise en scène, très soignés, a surpris avantageusement le public, peu habitué à un tel luxe sur notre scène.

LÉO.

Dimanche 2 juin 1872. — Bureaux à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2.

Dernière représentation de **MIGNON**, opéra-comique en 3 actes et 5 tableaux.

ÉPITRE A UNE SAINT-QUENTINOISE.

Etes-vous d'assez bonne composition, madame, — je vous le demande sans vouloir vous faire injure — pour me suivre pendant quelques minutes dans les galeries du Salon ? J'ai là-dessus mon petit mot à vous glisser comme d'autres l'ont fait avant moi, et, en vous promettant de ne pas être bavard, j'espère que vous aurez pour ma prose des trésors d'indulgence. Je dois vous avouer que le savant ordonnateur des choses d'ici-bas n'a jamais pensé à me mettre sur le dos l'étiquette de rapin ou de connaisseur. Je ne suis ni l'un ni l'autre, et si mon ignorance ne va pas jusqu'à confondre dans une même admiration le luxuriant coloris des images d'Epinal avec les toiles du Louvre, je n'ai guère qu'un modeste accessit de dessin, obtenu jadis à grand renfort d'yeux et d'oreilles, pour me disculper de ces lignes.

Après tout, quand je vous aurai dit que tel tableau est l'œuvre d'un homme de goût, que je l'admire et vous engage à en faire autant, aurai-je commis ce que la langue pompeuse du droit appelle une usurpation de pouvoirs ? Vous insinuer modestement qu'il y a au Salon une toile signée Armand Dumaresq, que cette toile représente la défense de Saint-Quentin le 8 octobre 1870 et que l'artiste a groupé dans un cadre assez restreint, mais suffisant, les principaux personnages de cette journée honorable ; est-ce bien là un cas pendable ? L'idée du peintre était excellente ; mais l'exécution a soulevé de nombreuses critiques. Il faudrait être bien difficile cependant pour ne pas être frappé de l'attitude fière et virile de notre ancien préfet, M. Anatole de La Forge. Sans parler de la fidélité de l'expression ni de l'exactitude dans les traits du visage, il est incontestable que la tête se détache vigoureusement de toutes les autres, que le geste est plein de résolution, que l'épée est tenue d'une main ferme, que c'est bien là en un mot l'homme que nous avons connu. Malgré le soin qu'a pris M. Dumaresq de guider les recherches par des indications complaisantes, la vérité est qu'on ne laisse pas échapper ces exclamations monosyllabiques qui sont le plus sûr des éloges et le meilleur certificat de ressemblance. Constatons toutefois de la bonne volonté et le désir, malheureusement suivi d'insuccès, de reproduire exactement dans ses détails cet épisode de la dernière guerre et, pour ne pas être ingrat, nos remercîments à l'artiste d'une tentative qu'on eût désiré voir mieux aboutir.

Un tableau bien touchant est celui qu'a exposé M. Anker. Les soldats français soignés par des paysans suisses nous communiquent l'émotion douloureuse qu'ont dû éprouver les compatriotes de M. Anker en voyant arriver chez eux ces hommes harrassés de fatigue, la figure émaciée par les longues marches et les privations. Du reste, il faut reconnaître que nos troupiers

ont trouvé dans les œuvres exposées au Salon une expression généralement heureuse, et, bien que nombre de sujets patriotiques tirés des batailles livrées en 1870 aient été refusés par le jury, les toiles privilégiées peuvent nous dédommager amplement.

Je ne vous parlerai pas du chaudron ni du maquereau de M. Vollon. Les amateurs de nature morte vous diront que c'est le dernier mot de l'art : je les crois volontiers, mais il me semble que M. Vollon, qui est un peintre distingué, ferait mieux de laisser à d'autres le soin de faire reluire un ustensile culinaire. Dans cet ordre d'idées je pourrais vous recommander encore un navet dont les formes appétissantes et le teint pudibond seraient capables de convertir les détracteurs les plus passionnés de ce légume incompris.

Je vous ai promis d'être court et je m'aperçois que je tiens peu ma parole. Prenez patience, madame, et laissez-moi jeter avec vous un dernier coup-d'œil sur le portrait de M. Thiers. Mlle Nelie Jacquemart a exagéré un peu la grandeur de son modèle, ce qui a dû amener sur les lèvres fines et railleuses du Président de la République un certain sourire de satisfaction et l'a trop vêtu, ce qui fait craindre qu'il n'étouffe sous le poids des vêtements. Mlle Jacquemart aurait pu être plus parcimonieuse d'étoffe, et laisser charitablement quelques effets au vestiaire à l'intention des nudités qui ont l'air de grelotter autour du portrait qu'elle expose : c'eût été un moyen de rétablir l'équilibre, mais les artistes sont gens si capricieux ! Avant de quitter le Salon, vous déposez votre modeste sou dans une aumonière que vous sollicite à remplir une voix féminine et vous gagnez la porte de sortie en faisant le vœu que les chaumières incendiées, dont la cause est plaidée par de patientes quêteuses avec tant de dévouement et de grâce, soient bientôt reconstruites.

* * *

Je craindrais de tomber dans le genre pastoral ou de grimacer dans le ton élégiaque en faisant mes adieux au printemps qui s'en va et au mois de mai qui n'est plus. Mais pourquoi ne vous parlerais-je pas du temps qu'il fait ou plutôt qu'il ne fait pas, et, pour rester dans la sphère étroite de la conversation, ne trouvez-vous pas, madame, que cette pluie calamiteuse fait songer amèrement à tout ce qu'il y a de poétique dans la rosée et de bête dans l'ondée, que les citernes commencent à demander grâce et que le soleil ressemble un peu trop à ces grandes dames qui, dans les fêtes mondaines, font une courte apparition et disparaissent bientôt en laissant derrière elles comme un sillage de parfums et d'essences. Quand nous jetons les yeux à l'horizon, nous n'avons même pas la consolation de voir, comme la sœur Anne du conte de Perrault, l'herbe qui verdoie ni la poussière

qui poudroie ; des nuages épais voyagent sans cesse à travers le ciel gris, et, au lieu de promener sur l'asphalte du trottoir un pas allègre, il faut toujours traîner à sa remorque un affreux parapluie, qui est bien la chose du monde la plus prosaïque et la plus disgracieuse. Le soir venu, par simple manière d'accélérer la digestion, on va s'encaquer dans quelque loge de théâtre, heureux encore lorsqu'on n'a pas affaire à un cocher sourd qui vous dépose à la porte du Vaudeville.

Vous avez sans doute lu dans quelque journal de Paris que *Rabagas,* la pièce de Sardou que l'on joue à ce dernier théâtre, venait d'atteindre le chiffre incroyable de 110 représentations, et vous avez pu croire que l'auteur de *la famille Benoiton* avait mis au jour un chef-d'œuvre dont le succès ferait oublier ceux qu'il a eus autrefois. Je ne voudrais pas vous faire accepter des répugnances de mon chef et je suis le premier à vous engager à ne juger la pièce qu'après l'avoir vue, mais l'indication sommaire que c'est une comédie politique ajoutée au jeu que votre mari, revenu hier de Paris, a dû vous raconter, voilà qui suffit pour ameuter à votre suite une foule de préventions. Quand je vous aurai dit que certains endroits de *Rabagas* portent l'empreinte d'une rancune personnelle et d'un dépit mal dissimulé, que les cinq actes ne sont qu'un ramassis indigeste des propos de la rue et des conversations de l'année dernière, qu'il y a au milieu de tout cela une amourette inextricable, que le mot de la fin est à faire désespérer de l'avenir et sonne mal à nos oreilles à l'heure présente, vous sentirez s'évanouir toutes vos sympathies pour un écrivain de talent, j'en conviens, mais qui s'est trompé. Sardou jouant des étrivières à la façon d'Aristophane, Sardou transformant la rampe en tribune politique et venant poser en redresseur d'abus, c'est un Sardou qui n'existe pas.

. Sans être chauvin ni s'infatuer d'un prestige qui est singulièrement amoindri, sans contester qu'il ne soit nécessaire de dire des vérités quelquefois dures, ce n'est pas trop exiger d'un citoyen qu'il se proscrive les allusions blessantes pour son pays malheureux, et il n'est pas plus agréable pour le spectateur de voir soulever des accusations rétrospectives et inopportunes qu'il n'est généreux de la part de l'auteur de prophétiser la décadence et l'abaissement sur une scène française.

*
* *

Je m'aperçois, madame, qu'oubliant toute modération de forme, j'élève la note à un diapason qui doit vous assourdir les oreilles. J'avais entamé le thème banal de la pluie et du beau temps et Dieu sait où j'en suis maintenant. J'ai marché d'un pas téméraire sur les brisées d'Archiloque et si l'on ne peut pas dire de moi que

rabies armavit iambo,

c'est que d'abord je ne suis pas Archiloque, et qu'ensuite la pièce de Sardou n'a pas plus de rimes que de raison. Rassurez-vous, je dépose ma colère en même temps que la plume et je me retire sous la tente :

Tempus equûm spumantia solvere colla.

Que si d'aventure l'affiche rouge du Vaudeville vous tombait sous les yeux, partagez les préjugés de certain animal de votre basse-cour à l'endroit de cette couleur et poursuivez votre chemin. Vous n'en dormirez que mieux ; *Rabagas* rentrera plus vite dans l'oubli et le directeur du théâtre renoncera peut-être à la politique pour revenir aux bonnes traditions.

POL NIGER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Dictionnaire des Sociétés badines, bachiques, etc., de la France. — On connait du regrettable M. A. Dinaux un ouvrage posthume, sous ce titre, consacré à l'histoire d'un grand nombre d'associations qui ont existé en France avant la Révolution sous des dénominations diverses plus bizarres les unes que les autres.

Un utile complément de ce recueil serait une étude sur les compagnies ou sociétés du même genre qui florissaient au xv et au xvie siècle dans le Nord de la France. En assistant aux fêtes, *kermesses*, *ducasses*, etc., des villes elles nouaient et entretenaient entre les diverses cités des relations de voisinage et de bonne amitié qui n'étaient pas vues de trop bon œil dans nos contrées par les souverains grands ou petits qui dominaient.

En attendant que quelque érudit entreprenne ce curieux travail, M. J.-Paul Faber, l'un de nos collaborateurs, nous adresse un extrait du chapitre qu'il a consacré dans son histoire de Cambrai encore inédite, aux fêtes et divertissements du Cambresis au xvi et au xviie siècle. Voici les noms des Sociétés badines des villes du Nord qu'il a retrouvés en compulsant les précieux registres des comptes de Cambrai de 1440 à 1560.

Cambrai : L'abbé de l'Escache profit la plus populaire de ces singulières associations. Il en est déjà question au xive siècle — Le Prince du palais. — Les joueurs d'épée à deux mains et les sauvages du Ketivier. — Les joueurs de personnages qui exécutaient des jeux analogues à ce qu'on appelle aujourd'hui tableaux vivants, pantomimes, etc. — Compagnie de Rhétoriciens ; le 16 août 1481, ils gagnèrent à Douai un certain prix d'argent. — Les Hideux. — Le Maire et compagnie du Ketivier. — L'abbé des fous. — Les porteurs au sac de Saint-Christophe.

— Les bouchers de Sainte-Croix au riez. — Prince et confrérie de Saint-Jacques. — Joueurs sur carschars.

Valenciennes : Abbé de Valenciennes. — Le prince de Valenciennes ou de l'étrille. — Prince des coquarts. — L'abbé à tout propos les Sanguins.

Douai : Capitaine du Pignon. — L'abbé de jonc enfance. — Joueurs sur cars. — J. de Saint-Nicolas. — Les bons enfants les Frisons. — Le prince du potage. — Les inconnus. — Le prince du crut de Douai. — Joueurs de farces travestis. — Les aventureux, les saitteurs. — Les porteurs au sac.

Arras : L'abbé de Liesse. — Le prince du bon vouloir. — Le prince d'amour. — Compagnie des fetus, des pelletiers. — Les mulquiniers d'Arras. — Le roi des ours de St-Vaast. — Les lourdeaux, prince du glay. — Prince de jonesse. — Joueurs sur cars.

Lille : Le roi des sotties.

Péronne : Abbé des manis. — Prince des sots. — Abbé de piedescaux. — Roi des bouchers.

Crévecœur : Abbé de pau d'argent.

Cateau : Abbé de bon espoir. — Prince des coquins. — Abbé des innocents.

Solesmes : Abbé de Saint-Lazare.

Tournay : Prince du puy.

Rustow. — Guerre des frontières du Rhin 1870-71 (1). — Le titre de cet ouvrage est beaucoup trop modeste. Ce n'est pas seulement une histoire des opérations engagées autour de Metz que publie le colonel fédéral suisse, mais un récit complet de toutes les batailles de cette campagne.

Depuis longtemps l'auteur est apprécié de tous ceux qui s'occupent des questions militaires ; sa connaissance profonde du sujet donne à ses avis une valeur rarement contestée. Rustow, avant de servir dans l'armée suisse, a été au service de la Prusse ; son jugement pourrait donc nous sembler suspect si, dès les premières lignes, on ne sentait un amour profond de la France, un respect scrupuleux de la vérité.

Cet ouvrage est écrit dans des conditions toutes spéciales d'impartialité, qui lui assurent une place à part au milieu des nombreuses publications que la guerre a inspirées.

En Allemagne, il a été accueilli avec empressement, mais les Prussiens n'ont pas tardé à protester contre des jugements qui ne leur étaient pas toujours favorables. « Pour plaire aux Allemands, dit Rustow, il m'eût fallu déclarer qu'en France tout est ridicule, mauvais, *pourri*. » Ne pouvant accuser ouvertement l'auteur dont les indications et les jugements scrupuleu-

(1) Rustow. — *Guerre des frontières du Rhin 1870-71*, traduit de l'allemand par Savin de Larclause, 2 vol. in-8°, 16 fr., Paris, Dumaine. — Saint-Quentin, librairie Langlet, 5, rue d'Isle.

sement exacts défient toute critique, nos voisins ont eu recours aux lettres anonymes et à des menaces qui n'ont pas empêché la continuation de ce remarquable travail, qui, mieux que toutes les dissertations, nous prouve combien aujourd'hui encore est grand notre aveuglement. Dans son respect scrupuleux de la vérité, Rustow detruit plus d'une de nos illusions et froisse sans pitié notre chauvinisme. Un à un, il montre tous les abus de notre système militaire, comparant à chaque pas les deux organisations militaires de la France et de l'Allemagne, et concluant avec une irréfutable logique.

Aussi son livre est-il doublement précieux ; ce n'est pas seulement une histoire de la campagne, — la meilleure ou plutôt la seule que nous possédions, — c'est encore le plus complet des projets de réorganisation militaire.

Enfin, la politique tient une large place dans cet ouvrage : les causes de la guerre, la conduite du Gouvernement de la défense nationale sont analysées avec une netteté doublement remarquable chez un écrivain militaire.

Le travail de Rustow a paru en allemand, et une traduction était depuis longtemps réclamée. Le général Chanzy, en publiant, dans l'*Armée de la Loire*, quelques extraits de l'auteur allemand, avait attiré l'attention sur cet ouvrage que M. Savin de Larclause, colonel du 1er lanciers, vient de publier aujourd'hui en français.

La traduction est très habilement faite ; en outre, quelques notes d'une modération excessive rectifient les erreurs que Rustow devait forcément commettre.

Enfin, des cartes, soigneusement faites, augmentent encore la valeur de cet ouvrage, que nous voudrions voir entre les mains de tous ceux qu'intéresse la guerre de 1870.

GONTRAN DE SULIE.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

par CHARLES DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

Le général Joubert (Barthélemy), né en 1769, tué à la bataille de Novi, le 15 août 1799, écrivait de Paris, le 7 messidor, an VII, au citoyen Grognet à Pont-de-Vaux :

« Citoyen,

» Je ne sais comment tout cela finira. Nous avons mis la machine en train, il s'agit que le Français rencontre et chasse l'ennemi ; qu'on ne s'amuse point avec les mots : Anarchie,

Constitution de 93 à semer la division et empêcher nos moyens de défense. Je ne vois que des Français et des Autrichiens aux frontières, et dans l'intérieur des Royalistes et des Républicains, il s'agit de se classer et, comme nous n'avons pas à choisir, de prévenir nos antagonistes et de nous organiser avant eux. C'est le parti le plus vite organisé qui terrassera l'autre. Salut et fraternité. »

Diderot (Denis), philosophe, né en 1713, mort en 1784, écrit à l'abbé Galiani :

« Monsieur,

» C'est en vain que je verse des flots de lait sur ma poitrine inflammable, l'incendie se renouvelle, à chaque quart d'heure Jean-Jacques Rousseau continue à méditer et à se porter mal, j'en fais autant et vous aussi tomberez malade, si vous voulez méditer aussi. — Malgré cela, je n'aime ni le gland, ni les tannières, ni le creux des chênes. — Il me faudrait un carrosse, un appartement commode, du linge fin, une fille parfumée et je m'accommoderais volontiers du reste. »

1789. — Précis pour Thomas Blin, propriétaire du moulin de Senercy, paroisse de Séry, réclamant la liberté d'aller guérir les grains et porter la farine au pauvre peuple.

NOUVELLES

Les Champs-Elysées de Saint-Quentin viennent de retrouver quelques soirées d'animation. C'est jeudi soir que la Société du jeu de paume a recommencé la série de ses soirées musicales hebdomadaires.

Quoique l'épithète *sympathique*, soit bien devenue banale, surtout lorsqu'il s'agit de musique, nous croyons qu'elle peut s'appliquer avec justesse au talent des exécutants de cet orchestre, et à la supériorité de ceux qui le conduisent.

Les soirées musicales que donne cette Société seront, pour le public, un des attraits de nos soirées d'été ; — aux amateurs et aux musiciens, ils fourniront peut-être de bons et d'utiles enseignements.

Par décret en date du 2 juin, sont nommés :

Juge de paix du canton de La Fère (Aisne), M. Griselin, suppléant actuel, en remplacement de M. Chevillot, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite. (Loi du 9 juin 1853.)

Juge de paix du canton de Guise (Aisne), M. Marland, juge de paix de Sains, en remplacement de M. Miette, démissionnaire.

Le ministre de l'instruction publique, par circulaire, prie les recteurs de lui envoyer leurs appréciations sur la manière dont les prescriptions relatives à la gymnastique, aux langues vivantes, à l'histoire et à la géographie, ont été exécutées dans les lycées :

A la gymnastique se rattachent, dit-il, toutes les questions d'hy-

giène, tout ce qui a rapport au développement du corps et à la santé. Très peu de personnes en France ont des notions justes à cet égard. J'ai pensé que cinq ou six leçons placées à la fin des études suffiraient pour faire comprendre à nos élèves que la santé et la force dépendent, en grande partie, de la nourriture, du vêtement, de l'habitation et du réglement de vie ; cinq ou six leçons ne font guère que cinq ou six heures et des leçons sur l'hygiène ne demandent aucun effort d'esprit ; nous pouvons donc les rendre obligatoires sans entraver la préparation des examens.

Cet enseignement, s'il est bien fait, comme je l'espère, présentera un certain attrait, et les jeunes gens en comprendront facilement l'importance.

Les élèves de philosophie et de mathématiques spéciales seront astreints à suivre les leçons.

Les médecins pourront y admettre d'autres élèves avec l'autorisation du proviseur.

M. l'inspecteur d'Académie vient d'adresser aux instituteurs du département une très intéressante circulaire sur l'insuffisance de l'enseignement géographique et sur la nécessité de sortir d'une ignorance qui nous a été si funeste.

« La réforme, dit M. l'inspecteur, doit commencer par la base. Le premier progrès à réaliser, c'est, dans les écoles primaires, l'étude sérieuse, complète et intelligente de la géographie du département. Une pareille étude n'est possible qu'à l'aide de bonnes cartes. Faire apprendre par cœur une aride nomenclature de noms propres dont la longue série ne rappelle à l'esprit aucune image, aucune vue de détail ou d'ensemble, ce n'est pas enseigner la géographie. La mémoire des enfants est apte surtout à recevoir l'impression des images : Présentés sous cette forme, les noms prennent, pour ainsi dire, un corps ; ce ne sont plus des mots, ce sont des objets. De là l'utilité, disons mieux, l'indispensable nécessité des cartes en relief pour les commençants. »

Une telle carte n'avait pas encore été dressée pour le département de l'Aisne. M. l'inspecteur d'Académie nous apprend qu'il va en être exécuté une sous la direction de M. Levasseur, membre de l'Institut, l'éminent géographe chargé l'année dernière par M. le ministre d'une inspection générale des études historiques et géographiques en France.

Cette carte sera accompagnée d'une carte murale, dressée également par M. Levasseur et qui sera la reproduction exacte de la carte en relief, de telle sorte que tout détail important de l'une puisse être montré sur l'autre ; d'un côté l'objet, de l'autre l'image.

Mais comme une pareille entreprise nécessite une mise de fonds considérable, M. l'inspecteur d'Académie compte, pour couvrir les frais, sur le produit d'une souscription à laquelle toutes les municipalités voudront bien prendre part.

Les deux cartes formeront un couple dont le prix, d'ailleurs très modique, sera de 11 fr. 50. Dès que les souscriptions auront atteint le chiffre de 500, l'exécution des deux cartes sera assurée.

Sur la proposition du Conseil central d'hygiène et de M. le préfet de l'Aisne, la Commission départementale a accordé, pour les vaccinateurs qui se sont le plus distingués pendant les années 1870 et 1871, des récompenses : A Mme Petit, sage-femme à Tergnier, qui a pratiqué 365 vaccinations : — à Mme Barbançon, sage-femme à Saint-Gobain, qui a pratiqué 300 vaccinations ; — à Mlle Leclère, sage-femme à La Fère, qui a pratiqué 152 vaccinations ; — à Mme Effroy, sage-femme à Achery, qui a pratiqué 97 vaccinations ; — et à Mme Germond, sage-femme à Tergnier, qui a pratiqué 95 vaccinations.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 74 .. D, 75 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 73 50 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. ..
Supérieures : courant du mois 71 50
2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 89 50 tout fût disposé 87 50 épurée en tonne 97 00 lin disp. en tonne 97 50 en fût 96 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 50 Cour. du m. 87 50 Huile de lin les 100 k. disponible 96 00 courant du mois 96 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 52 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 52 — a 52 50 courant du mois 52 50 4 mois — — mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	75 50 à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	85 00 à .. 00
Bonne sorte,	163.. à .. ..
Belle sorte,	164 .. à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	75 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	85 00 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	163 .. à 164 .

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés		6	33	659	8
Vendus		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	...	1 60	2 10	1 44
	2e qualité.	1 60	1 50	2 ..	1 40
	3e qualité.	...	1 40	1 65	...

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 28 .. 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 75 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 34 50 2e 30 50 Seigle 19 .. Orge 14 25 Avoine 14 75 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 33 34 2e 31 67 3e .. .. Seigle 1re 18 50 2e .. .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 16 65 2e .. .. Farine 1re 44 50 2e 43 50 Foin .7 40 Paille .8 .. Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 80 —
— — au-d^{s} 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..
Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 84 50 Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .9 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 1 165 ..
3/6 fin disp. 47 50 à .. .. courant 47 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 48 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..
Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..
Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 34 50 Blé de mars 30 .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 50 quin. Seigle 18 20 Orge 14 50 Farine 48 .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 34 50 à 35 Froment n. 1re 32 .. 2e 33 00 3e Seigle 18 50 à 19 .. Avoine 15 à 15 50 Haricots blancs 32 .. rouges 36 .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 .. ..

Péronne. Blé 1re 25 50 2e 24 75 3e 22 50 Méteil 17 — Seigle 1re 12 .. 2e 11 50 Orge 1re .9 25 2e .8 75 Pamelle 1re .9 50 2e .9 — Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 ..

Ribemont. Froment 1re 35 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine 15 25 Orge 16 50 Pamelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trêfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re .. .. 2e 24 — 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 17 50 Féverolles .. .. Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza .. .. Orge 15 25 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re .. 00 3e 24 .. Seigle — .. Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 48 .. 2e 46 .. Son 13 50 Blé blanc qtal 37 00 gris 34 50 Seigle 19 .. Avoine 16 .. Orge d'hiver .. .. mars 16 50 Colza d'hiver .. .. mars 22 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — No 6. 16 Juin 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT - QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

ECHOS D'ALSACE

(Suite.)

Et c'est à cette population héroïque, que les nécessités de la guerre et le droit brutal de la force lui ont livrée corps et biens, que M. de Bismarck voudrait apprendre l'oubli du passé et la haine du nom français. Il n'y réussira pas. Aujourd'hui, après seize mois de conquête, la germanisation n'a pas fait un seul pas en Alsace. Comme au jour de la capitulation, Strasbourg reste abîmé dans sa douleur et ne veut pas être consolé. Sur ses places publiques les régiments de la garnison jouent les plus douces symphonies allemandes, mais les places sont désertes ; pas un homme du monde ou du peuple n'y paraît. Les armées prussiennes ont beau fêter par des coups de canon et des banquets le retour à la grande patrie de leurs frères de la rive

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 74 .. D, 73 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .... Courant du mois 73 50 2 mois .... à .... 4 mois .... Supérieures : courant du mois 71 50 2 mois .... à .... 4 mois .. » » à » » »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 89 50 tout fût disposé 87 50 épurée en tonne 97 00 lin disp. en tonne 97 50 en fût 96 00 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 50 Cour. du m. 87 50 Huile de lin les 100 k. disponible 96 00 courant du mois 96 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 52 50 à .... *Cote commerciale*, dispon. 52 — a 52 50 courant du mois 52 50 4 mois — — mois chauds ....

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net, 75 50 à ....
Blanc n° 3 disponible, 85 00 à .. 00
Bonne sorte, 163.. à ....
Belle sorte, 164 .. à ....
Mélasses de fabrique, 9 00 à ....
» de raffinerie, ... à ....

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m. 75 50 à ....
Blanc n° 3 » » 85 00 à ....
Raffinés suivant mérite, 163 .. à 164 .

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .		6	33	659	8
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	. ..	1 60	2 10	1 44
	2e qualité.	1 60	1 50	2 ..	1 40
	3e qualité.	. ..	1 40	1 65	. ..

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 28 .. 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .... Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 75 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 34 50 2e 30 50 Seigle 19 .. Orge 14 25 Avoine 14 75 Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 33 34 2e 31 67 3e .... Seigle 1re 18 50 2e .... Orge d'hiver .... de mars .... Avoine 1re 16 65 2e .... Farine 1re 44 50 2e 43 50 Foin .7 40 Paille .8 .. Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 80 —
— — au-d° 7 ....
— — 10 à 13 ....
— — 15 à 19 ....

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 84 50 Alcool .... Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .9 .. d° Saccharimétriq. .... Graines de better. ....

Lille. Sucre indig. bonne 4e ....
— pain 6 k. n° 1 165 .. 3/6 fin disp. 47 50 à .... courant 47 50 Betterave disp. .... Mélasse dispon. à 48 50 .... de graines .... Alcool 1er disp. .... courant ....

Huiles. Colza .... épurée .... Œillette rousse .... bon gout .... Lin .... Cameline .... Chanvre ....

Graines. Œillette .... Colza .... Cameline .... Lin .... Chanvre ....

Soissons. Blé vieux 34 50 Blé de mars 30 .. blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 14 50 quin. Seigle 18 20 Orge 14 50 Farine 48 .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 34 50 à 35 Froment n. 1re 32 .. 2e 33 00 3e Seigle 18 50 à 19 .. Avoine 15 à 15 50 Haricots blancs 32 .. rouges 36 .. Pois verts .... Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 25 50 2e 24 75 3e 22 50 Méteil 17 — Seigle 1re 12 .. 2e 11 50 Orge 1re .9 25 2e .8 75 Pamelle 1re .9 50 2e .9 — Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 ..

Ribemont. Froment 1re 35 33 2e .... 3e .... Avoine 15 25 Orge 18 50 Pammelle 14 50 Minette .... Jarrot .... Trèfle .... Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon .... Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re .... 2e 24 — 3e .... Escourgeon .... Seigle 17 50 Féverolles .... Avoine 15 .. Œillette .... Colza .... Orge 15 25 Hivernache ....

Guise. Blé 1re .. 00 3e 24 .. Seigle — .. Orge .... Avoine 15 50 Féverolles ....

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 48 .. 2e 46 .. Son 13 50 Blé blanc qtal 37 00 gris 34 50 Seigle 19 .. Avoine 16 .. Orge d'hiver .... mars 16 50 Colza d'hiver .... mars 22 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 6. 16 Juin 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

ECHOS D'ALSACE

(Suite.)

Et c'est à cette population héroïque, que les nécessités de la guerre et le droit brutal de la force lui ont livrée corps et biens, que M. de Bismarck voudrait apprendre l'oubli du passé et la haine du nom français. Il n'y réussira pas. Aujourd'hui, après seize mois de conquête, la germanisation n'a pas fait un seul pas en Alsace. Comme au jour de la capitulation, Strasbourg reste abîmé dans sa douleur et ne veut pas être consolé. Sur ses places publiques les régiments de la garnison jouent les plus douces symphonies allemandes, mais les places sont désertes ; pas un homme du monde ou du peuple n'y paraît. Les armées prussiennes ont beau fêter par des coups de canon et des banquets le retour à la grande patrie de leurs frères de la rive

L'ARISTOCRATIE LITTÉRAIRE

ALFRED DE MUSSET.

Depuis quelque temps on a entrepris une véritable croisade contre ce sympathique et gracieux poéte. Les premiers ont condamné son œuvre comme immorale, sans l'avoir lue jusqu'au bout peut-être, l'ayant mal lue en tout cas. On ne doit pas aborder un poéte — celui-là surtout — avec l'intention de juger au point de vue de la morale les fantaisies de son esprit, les caprices de son imagination, les passions de son cœur. L'art et la morale sont deux choses bien distinctes, et il ne faut pas se servir de l'une comme d'un pavé pour assommer l'autre. Les seconds lui ont reproché son indifférence politique, sa hautaine et dédaigneuse aristocratie qui l'empêchait de compatir aux souffrances du peuple, comme si véritablement le poéte avait charge d'âmes, ainsi que l'a prétendu M. Victor Hugo, et devait avant tout s'inquiéter d'être d'un parti. Les derniers venus l'ont attaqué, au nom de la philosophie et de la religion, le blamant de sa mélancolie désespérante et sceptique, de son mépris de la vie, de son rire ironique et railleur (1).

Tous se sont trompés. Pour juger un poéte, il ne faut appeler à son aide ni la morale, cette prude, ni la politique, cette ennuyeuse et cette bavarde personne (2), ni la philosophie qui est trop sage et trop raisonneuse, ni la religion qui prétend trop commander et conduire. Qu'est-ce qu'a voulu faire le poéte? Dans quel moule a-t-il coulé ses pensées? A-t-il réussi?. En d'autres termes: Quelle a été l'idée première? Quelle en est l'exécution? Le but a-t-il été atteint? Les autres questions sont oiseuses; le critique du moins ne s'en permet pas d'autres: si les idées sont vraies et belles, son esprit les goûtera et les aimera; si les vers sont harmonieux et sonores, son oreille sera flattée; si le but est atteint, il sera satisfait. L'homme du monde ne se posera même pas ces questions, mais jugera d'instinct. Le reste du public, dont on nous parle toujours maintenant et qu'à défaut d'autre nom plus précis nous désignerons par celui qu'on lui donne d'ordinaire: le *peuple*, ne lit pas les poëtes et par conséquent sur ce sujet n'a pas voix au chapitre.

---

(1) Un poëte distingué et peu connu, M. Sully-Prudhomme, a résumé dans une belle épître adressée à Musset tous ces griefs:

> Ton vague et triste livre
> Nous laisse pleins de vœux et de regrets confus,
> Il donne des désirs sans donner de quoi vivre,
> Il mord l'âme et la chair; je ne l'ouvrirai plus!
> Je ne veux plus l'ouvrir.

Voir le livre: *Stances et poèmes*.

(2) La politique, bien entendu, comme on en fait après dessert et en fumant un cigare, et non la vraie politique qui, comme science, a droit à tous nos respects.

Ce qu'il importe d'abord de connaître c'est l'homme, et dans l'homme, *la courbure originelle de l'esprit*. Tous nous avons, à peu de chose près, les mêmes idées, c'est-à-dire que dans notre cerveau est logée une certaine collection de perceptions, introduites par l'expérience, que nous nommons *idées ;* mais chaque cerveau donne une forme différente à ces idées semblables. L'esprit a ses lois aussi *nécessaires* que celles qui régissent la matière : parti d'un point il *faut* que l'esprit aboutisse à un autre point quoi qu'il fasse et quoi qu'il veuille. Lorsque ces lois sont connues (et c'est le premier devoir du critique de les chercher et de les découvrir) l'homme et l'écrivain s'expliquent et s'éclairent mutuellement, et en les rapprochant l'un de l'autre on éprouve une espèce de choc causé par l'intuition complète, comme lorsqu'on touche les deux armatures de la bouteille de Leyde on ressent une commotion.

Cette étude est longue et difficile. On ne peut la faire que sur quelques écrivains que l'on connaît très bien. Mais seule elle est utile, seule elle conduit au vrai ; et une vérité découverte vaut bien quelques heures de travail et quelques moments d'ennui. C'est cette étude physiologique et psychologique que nous essayerons de faire sur Alfred de Musset.

(La suite prochainement.) Albert Bosquette.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Noël Rambert, par M. Jules Claretie. — C'est l'histoire — nous allions dire le martyrologe — d'un pauvre ouvrier mécanicien à qui rien ne réussit. Trahi par une femme qu'il aime à la folie, il reste avec son fils et son travail les fait vivre tous deux. Mais une machine lui brise deux doigts de la main droite. Lorsqu'il retourne à l'atelier, on lui répond qu'il n'y a plus d'ouvrage. Il faut vivre cependant et il faut surtout que le « *petit* » vive. Mourant de faim, Noël Rambert est pris pour l'assassin de l'homme à qui il allait, au contraire, porter secours. Le véritable meurtrier l'amène à se déclarer coupable en constituant à son fils une rente viagère et le malheureux meurt sur l'échafaud.

Il y a dans ce roman, comme dans tous les livres d'ailleurs que signe M. J. C. une vigueur, une profondeur de pensées et une beauté de style auxquelles ne nous ont guère habitués les *faiseurs* dont les feuilletons à situations émouvantes s'étalent au rez-de-chaussée des grands journaux. Noël Rambert, ce père se dévouant pour son fils, Pascal Arthez, le pur et l'ardent républicain qui ne s'incline que devant le droit, le petit Jacques lui-même sont présentés aux lecteurs avec un art et

une vérité qui les lui rendent sympathiques. Le portrait de M. de Mortal, par contre, l'élégant viveur qui ne recule pas devant le crime pour détruire un billet par lequel il a reconnu une dette de jeu, est dessiné avec une haineuse précision qui parfois même tourne un peu à l'exagération.

Somme toute, ce livre respire une conviction et une liberté d'esprit, trop rares aujourd'hui, et l'on répète, en fermant le volume, le mot de Michelet sur l'auteur de *Noël Rambert :* « Chaleureux jeune homme ! »

GONTRAN DE SULIE.

N.-B. — Nous croyons devoir adopter avec la *Critique d'histoire et de littérature* et avec la *Critique philosophique* l'usage de désigner par leurs *initiales* les auteurs dont les ouvrages seront examinés dans notre *Revue bibliographique.*

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE & STATISTIQUE

Le secrétaire de mairie a, dans ses attributions, des éléments variés et curieux de statistique et d'histoire qu'il pourrait utiliser. Il n'a qu'à choisir dans les archives communales pour écrire une monographie intéressante. Les dégâts causés par la grêle, la gelée, l'inondation, le feu du ciel ; le mode de rédaction des actes ; les exemples de longévité remarquable et leurs causes ; les généalogies des seigneurs ; la biographie des personnages célèbres ; les bénédictions de cloches ; les découvertes de monnaies, de sépultures, de poteries et d'antiquités de toute nature ; les inventions ; les nouveaux procédés de culture fourniront les éléments de ce travail sérieux et utile.

Il peut expliquer les mouvements de population ; relever avec soin les naissances et décès et, à leur aide, établir sûrement, par périodes, la durée moyenne de la vie humaine, en rechercher les causes de différences dues à de meilleurs modes de culture et d'exploitation, à l'augmentation des salaires, à l'observation d'une hygiène mieux comprise et pratiquée, à la facilité plus ou moins grande de se procurer les choses de première nécessité, etc., des citations heureuses augmenteraient toujours l'intérêt de sa monographie.

Une étude sérieuse des lieux dits lui permettrait, peut-être, d'en trouver les origines dans les anciens patois qui nous sont encore familiers, bien qu'ils tendent à disparaître par des efforts d'une grande efficacité, dans la constitution géologique et la situation du sol, ou dans d'autres circonstances qu'il reconnaîtra facilement. Les faits consignés dans les anciens registres de paroisse lui fourniront d'utiles renseignements, ne serait-ce que dans la forme bizarre de leur rédaction. N'est-il pas fort

singulier de lire parmi les actes de l'état-civil de Vervins : « le » vingt-troiziesme jour du mois d'apvril 1677, mourut par les » armes Louis Merator, cavalier du régiment de Gassion, pour » avoir désertez, après avoir esté confessez par M. Louis Cons- » tant, curé soubsigné et inhumé le mesme jour du dit mois au » cimetière de Vervins par luy mesme. Ce soldat était natif » d'Arles. » Les préoccupations des curés les portaient souvent à indiquer, à leurs successeurs, ce qui pouvait les aider à la preuve de droits et de prérogatives. Ces registres contiennent des faits très intéressants pour l'histoire et la météorologie de nos contrées.

Les greffiers de mairie, plus habiles que leurs devanciers, produiront tout ce qui présentera de l'intérêt dans leur commune. Ils prouveront, une fois de plus, que le désintéressement et le sentiment du devoir sont leurs principaux mobiles. Le problème qu'ils ont à résoudre rentre d'ailleurs, pour les arrondissements de Vervins, de Laon et de Saint-Quentin, dans la question très sérieuse que met volontiers au concours la Société académique de cette dernière ville, pour le prix d'histoire locale. Cette compagnie savante consentira sans doute à étendre son programme aux autres arrondissements et à favoriser l'histoire d'une industrie quelconque de nos contrées.

A. MATTON, archiviste de l'Aisne.

LETTRE INÉDITE.

A Monsieur Esmangard-Bournonville, ancien conseiller au Bailliage de Saint-Quentin.

Monsieur,

Il y a quelques mois que vous me fîtes l'honneur de me demander, si je connaissois l'époque des fortifications de nôtre Ville ; je ne pus alors vous donner la satisfaction que vous désiriez vous procurer : voici ce que j'ai pu découvrir, et je vous en trace cy-derrière le tableau, je souhaite qu'il puisse vous satisfaire.

Je ne doute point que vous n'y trouviez comme moy beaucoup de lacunes, cela provient de ce que nombre de documens anciens touchant nôtre ville, ont été perdus par l'effet du sac et du pillage en 1557.

Agréez mes très humble salutations, et me croyez avec les sentimens distingués, que vous savez inspirer

Monsieur. Vôtre très humble serviteur

MARGERIN.

Saint-Quentin, 3 Mars 1813.

Ordre chronologique des diverses époques des Etablissements des Clotures et des fermetures de la Ville de Saint-Quentin, ainsi que de ses fortifications.

La 1re colonne à gauche est pour marquer les Années, et la 2me colonne à droite est pour marquer les pages de l'histoire de cette dite Ville, par M. Hordret, et où il y à un C, sans chiffres, sont de celle par M. Louis-Paul Colliette.

665.	Garifrede étoit Comte } du Vermandois, princes	
680.	Ingomare l'étoit aussi } souverains	105
883.	Hebert, ou Héribert fit clore cette ville tout au tour, d'un fossé	91
884.	Il fait fermer cette ville de murailles, pour la mettre à l'abri	98
885.	Il fait continuer entierrement ces murailles. . .	163
935.	Le Chateau palais et demeure des Comtes, est totalement détruit	C.
944.	Albert Ier est devenu comte hériditaire & abbé de Saint-Quentin	94
948.	La Cense de Saint-Prix étoit le Palais & la demeure d'Albert	117
949.	Que ce comte quitta, pour en batir un autre plus commode.	117
1486.	Le 26 Juin, l'une des prises de la Ville de Saint-Quentin	245
1558.	Les Espagnols construisent le Boulevard du Roy, & celui de la Reine.	C.
1594.	Établissement des fortifications, par Mr de Longueville	280
1624.	Autres fortifications considérables, par M. de Colombié.	281
1635.	Continuations des Fortifications par Mr de Colombié. La Corne de Vauban, au faubourg d'Isle.	281

Nota. — Les deux Mémoires des Antiquités, Remarques, et Annotations sur la Ville de Saint-Quentin de 1671, ne nous instruisent pas sur les objets cités cy dessus et de l'autre part, quoique du sieur Lenin, natif de cette ville, Conseiller & ingénieur ordinaire du Roy; qu'il a fait imprimer in-4° à Noyon, chez Louis Decourcy, imprimeur, en l'année 1671.

COUPS DE PLUME & BOUTADES.

∴ On a beau dire et se moquer, il est toujours triste de perdre ses croyances. Il y a aussi des illusions pour l'âme. Ces illusions qui s'en vont ressemblent aux premières hirondelles qui quittent leur nid à l'automne ; elles annoncent l'hiver.

∴ Les passions sont comme certains pauvres : plus on leur [illegible], plus elles reviennent.

∴ L'ironie ! c'est l'arme de précision de l'esprit français.

∴ Il y a des gens, — j'en connais, — qui sont malades, parce qu'ils n'ont pas le courage d'être bien portants.

∴ Dans beaucoup de livres, ce qu'il y a de plus intéressant, ce sont les notes ; — dans la plupart des lettres, c'est le *post-scriptum*. Une lettre n'est bien souvent que la préface d'un *post-scriptum*.

∴ Imaginez Pindare, rédacteur du *Charivari*, et vous aurez Banville.

GUSTAVE D***.

NOUVELLES

L'inauguration de l'Exposition universelle de Lyon qui devait avoir lieu le 16 juin n'aura lieu que le 30.

—

Exposition scandinave de l'industrie et des arts à Copenhague. — Cette exposition, depuis si longtemps remise, ouvrira définitivement le 1er septembre et durera jusqu'à la fin de février 1873. — Passage de Vesterbro.

Elle comprendra les produits bruts et ouvrés, et en général tout produit qui peut servir à démontrer l'état de l'industrie dans les pays du Nord, enfin des œuvres d'art.

—

M. de Lesseps, se souvenant de l'excellent accueil qu'il a reçu autrefois en Russie, se propose d'envoyer à la section de géologie de l'Exposition polytechnique de Moscou une belle collection géologique recueillie à l'époque des travaux du percement de l'Isthme, ainsi qu'une vue panoramique du canal.

La collection pareille sera donnée au Muséum du jardin des plantes.

—

M. Jules Breton, né à Courrières (Pas-de-Calais), a obtenu la médaille d'honneur (Section de peinture. — Exposition des Champs-Elysées).

—

L'assemblée générale et la fête annuelle de la Société des Sauveteurs de l'Oise auront lieu à Compiègne, le dimanche 16 juin courant.

Voici l'ordre du jour de cette cérémonie :

A onze heures du matin, réunion dans la cour de la gare du chemin de fer ;

A onze heures et demie, départ pour l'église Saint-Jacques ; un sermon sera prêché par M. l'abbé Brazier, curé de Saint-Joseph de Paris et membre d'honneur de la Société ;

Une quête sera faite par les malades de l'association ; à midi et demi, séance solennelle dans la salle du Gymnase communal, et distribution des prix (médailles d'or et d'argent), décernés par la Société pour encourager les actes de dévouement.

M. le colonel du 13e dragons a bien voulu permettre à la fanfare du régiment de prêter son concours à la cérémonie.

L'Orphéon et la Société théâtrale se feront également entendre.

—

On lit dans le *Moniteur universel* :

Un nouvel envoi d'armes vient d'être fait aux lycées du Midi. Les

exercices militaires viennent de commencer à Marseille. Il y a encore un grand nombre de lycées qui n'ont pas reçu les armes nécessaires aux exercices, et qui ne les recevront pas avant les vacances, sans doute. Pour se conformer aux instructions ministérielles, les directeurs de lycées doivent également chercher l'emplacement du manége nécessaire au cours d'équitation.

Disons à ce propos que le bruit qui circule au sujet de la fixation des vacances est complètement dénué de fondement. Les vacances auront cette année la même durée que les années précédentes.

La distribution des prix au concours général aura lieu le lundi 12 août, et la distribution des prix dans les lycées aura lieu le mardi 13. Les vacances commenceront immédiatement après, selon la coutume.

La rentrée aura lieu le premier lundi d'octobre, toujours d'après la coutume. Le premier lundi d'octobre tombe cette année le 8.

—

Il y a en ce moment, au Val-de-Grâce, dans le service du docteur Dardignac, un soldat âgé de vingt-sept ans, qui présente une particularité fort curieuse.

Atteint au visage par un éclat d'obus, à Gravelotte, le 16 août 1870, le malheureux fut horriblement défiguré. Il fut d'abord soigné à Metz ; puis, ses plaies ayant été cicatrisées, il fut évacué sur Colmar et ensuite envoyé à l'hôpital du Val-de-Grâce

Aujourd'hui, ce pauvre blessé est en parfaite santé; mais entre le front et les lèvres, il y a un vide qui dénature son visage et fait mal à voir. On a essayé de remédier à cet inconvénient, autant que la science le permet. On lui a posé un nez artificiel et une sorte de plaque en gutta-percha pour l'intérieur de la bouche. A cette plaque sont adaptées trois dents destinées à remplacer celles qui ont été enlevées.

Ce n'est pas tout : la gencive du côté droit ayant disparu, on l'a remplacée par une gencive postiche très habilement adaptée aux parties charnues de la joue. Enfin, un œil artificiel, en verre, complète ce travail de *réparation*, qu'on nous passe le mot.

Cet infortuné jeune homme est très content, très résigné. On lui a, pour ainsi dire, refait le visage, qui est, à proprement parler, un chef-d'œuvre de mécanique chirurgicale.

—

L'Annuaire du département de l'Aisne, pour l'année 1872, vient de paraître.

Indépendamment des renseignements administratifs qu'il renferme habituellement, l'annuaire de cette année, contient une très curieuse notice chronologique des principaux faits qui se sont passés du 1er janvier 1870, au 23 décembre 1871, ainsi qu'un résumé des délibérations du Conseil général de l'Aisne, session d'octobre et novembre 1871. — 1 vol. in-8°, 3 fr. librairie Langlet, 5, rue d'Isle.

—

L'administration des Beaux-Arts s'occupe activement de l'acquisition des œuvres de mérite exposées au Palais de l'Industrie. Déjà un grand nombre de décisions ont été prises et le travail continue.

Le chiffre total des acquisitions s'élèvera très probablement cette année à près de 450,000 francs. Les artistes profitent cette année du reliquat de 1871. On sait, en effet, que l'administration a fort peu fait d'achats pendant le cours de l'année dernière ; il est donc naturel que les artistes bénéficient cette année du reliquat existant.

—

Une jeune musicienne de grande espérance, dont Paris avait formé et déjà consacré le talent sérieux, Mlle Sarah Guyard, vient de mourir prématurément à Chicago, où elle avait débuté avec beaucoup de

succès comme pianiste et où s'offrait pour elle un brillant avenir. Elle avait à peine 22 ans.

—

M. Ch. Gomart, notre infatigable archéologue et érudit compatriote, vient de réunir en un magnifique album tous les plans, cartes, vues et reproductions qu'il a publiés jusqu'à ce jour, dans ses nombreux ouvrages. Il n'y a que quelques exemplaires de cette curieuse collection, qui sera devenue rare, avant d'être connue. Aussi les véritables amateurs vont-ils se disputer ce joyau.

—

M. Gustave Bertrand, membre du Comité des travaux historiques, près le ministère de l'instruction publique, qui avait été chargé d'une mission en Russie, est revenu, après trois mois de travail à Saint-Pétersbourg et à Moscou.

Il apporte les copies de plusieurs des recueils de documents originaux relatifs à l'histoire de France, qui se trouvèrent transportés de Paris en Russie lors de la Révolution, à l'époque où tant d'archives et de Bibliothèques furent détruites et dispersées. Ces recueils sont très nombreux et très importants pour notre histoire.

—

Le cadavre d'un inconnu paraissant âgé de 30 à 35 ans a été retiré, le 9 juin, d'une mare servant d'abreuvoir dans la commune de Viry-Noureuil. Cette mare est peu profonde, elle contient à peine un mètre d'eau, et jusqu'ici on croit à un suicide. Le noyé, qui est de haute taille, était vêtu avec une certaine recherche, avec élégance même. Il portait une chemise en mousseline marquée B. P.; son chapeau à haute forme provient d'un magasin du boulevart des Italiens. Tout indique qu'il habitait une ville et se trouvait dans une certaine position. On a découvert dans la poche droite de son tricot 1,027 fr. dont 1,020 en or et le reste en monnaie, dans la poche gauche du même vêtement une montre et une chaîne en or portant la marque de fabrique de Stuttgard. La poche du paletot contenait un porte-monnaie vide et celle du pantalon une paire de gants de peau, une cravate et plusieurs morceaux de papier déchiré. Trois de ces débris rassemblés ont permis de lire ces mots : *J'étais fou hier quand j'ai accepté votre offre. Cela ne peut être. Je n'étais pas mon maître en cédant, vous le savez.* Quatre autres morceaux forment une enveloppe portant cette adresse : *Mademoiselle Marchand*. Au dos on lit : *Maison Martinet. Grand Hôtel. Paris.*

Au cou de l'inconnu on a trouvé une chaine d'or supportant une croix d'argent.

Il y a évidemment un mystère dans la mort de ce malheureux. A-t-il été entrainé malgré lui à quelque projet criminel ? Est-ce le remords qui l'a poussé au suicide ?

En attendant que l'identité puisse être établie, les vêtements, objets et valeurs trouvés sur le cadavre sont restés entre les mains de l'autorité municipale de Viry-Noureuil. *(Journal de l'Aisne.)*

Plusieurs abonnés nous écrivent de disposer sur eux du montant de leur abonnement.

Par mesure générale, nous prévenons tous les abonnés qui n'auraient pas payé leur abonnement d'ici le 30 juin, qu'il leur sera présenté un reçu du montant de leur abonnement, auquel il sera ajouté 1 franc, pour frais de recouvrement.

Bulletin Commercial.

Derniers cours.

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 77 .. D, 78 .. Choix .. bonnes marques 75 à 76 Courantes 72 .. à 74 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 76 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 74 50 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle. Colza par 100 k. disp. en tonne 88 75 tout fût disposé 87 25 épurée en tonne 97 75 lin disp. en tonne 99 00 en fût 97 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 25 Cour. du m. 87 25 Huile de lin les 100 k. disponible 97 50 courant du mois 97 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 52 00 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 52 — a .. .. courant du mois 52 00 4 mois 56 — mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	75 00 à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	85 00 à .. 00
Bonne sorte,	163 .. à 164 .
Belle sorte,	164 .. à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	75 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	85 25 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	163 .. à 164 .

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2539	715	569	90
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 60	1 50	2 05	1 42
Le kil. 2e qualité.	1 50	1 40	1 90	1 32
Le kil. 3e qualité.	1 40	1 30	1 55	1 25

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 28 .. 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 75 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 34 50 2e 30 50 Seigle 19 .. Orge 14 25 Avoine 14 75 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 34 67 2e 33 34 3e 32 40 Seigle 1re .. .. 2e 17 50 Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 17 15 2e 16 .. Farine 1re 46 50 2e 44 50 Foin .7 40 Paille .8 .. Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 79 50
— — au-dt 7 .. ..
— — 10 à 13 136 ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 84 50 Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .9 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 1 165 ..
3/6 fin disp. 48 50 à .. .. courant 48 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 49 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 33 10 Blé de mars 30 75 blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 35 quin. Seigle 18 80 Orge .. .. Farine .. .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 34 00 à 35 Froment n. 1re 32 .. 2e 33 00 3e Seigle 18 00 à 18 50 Avoine 15 .. à 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 25 25 2e 24 75 3e 23 00 Méteil 17 34 Seigle 1re 12 75 2e 12 25 Orge 1re 10 .. 2e .9 50 Pamelle 1re .9 25 2e .8 75 Avoine 1re .7 25 2e .6 75 3e .6 25

Ribemont. Froment 1re 33 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pamelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 75 2e 25 — 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 17 35 Féverolles 15 75 Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza .. .. Orge 15 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 24 — 3e — .. Seigle — .. Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 48 .. 2e 46 .. Son 13 50 Blé blanc qtal 37 00 gris 34 50 Seigle 19 .. Avoine 16 .. Orge d'hiver .. .. mars 16 50 Colza d'hiver .. .. mars 22 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 7. — 85 — 23 Juin 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'ARISTOCRATIE LITTÉRAIRE

Alfred de MUSSET.

— 1 — *L'homme.* (*)

« Il faut faire de la vie comme on coud, point à point. » Dans ce simple mot, jeté dans une lettre familière, éclate l'humble résignation d'une femme (1) qui a pris la destinée comme il la faut prendre : se contentant des joies et des plaisirs qu'elle offre et ne lui demandant que ce qu'elle peut donner. Alfred de Musset regardait la vie comme une étoffe superbe et splendide qu'il aurait voulu fabriquer d'un seul coup, peindre des couleurs les plus éclatantes et orner des dessins les plus admirables.

A dix-sept ans, il se plaignait d'être sans *passions*, et il

(*) Voir la *Petite Revue* du 16 juin.
(1) Mme Desbordes-Walmore.

aurait donné sa « vie pour deux sous, » s'il n'avait point fallu « passer par la mort, » se trouvant « bon à jeter à l'eau. » (1)

Chez les adolescents, ordinairement cette mélancolie produite par le trop-plein des désirs, « ce deuil voluptueux des vaincus sans combat » (2) dure peu ; l'ambition, les soucis mesquins de chaque jour, le désir de gagner de l'argent, le besoin d'avoir une place chassent vite cette tristesse exagérée ; la tristesse et la mélancolie n'abandonnèrent jamais Musset.

Aussitôt que son esprit commencât à penser, dès que son cœur s'ouvrit à la vie il connut cette pointe d'amertume qui se cache sous les plus grands plaisirs — sous les plaisirs excessifs surtout — il la rechercha même, jouissant d'une amère volupté à souffrir et à se faire souffrir. (3)

Jeune, d'une grande beauté, aussi fier de son titre de gentilhomme que Byron l'était de son titre de lord, dandy, portant avec élégance l'habit vert à boutons d'argent qui était de mode, ami intime du duc d'Orléans, il était la *coqueluche* des salons où il daignait paraître, s'avançant « le talon sonnant et l'œil au ciel comme assuré de sa conquête et tout plein de l'orgueil de la vie. » (4) Mais cette joie, ce bonheur, ces succès faciles lui paraissaient pauvres, ternes et vides, les comparant à l'idéal de joie et de bonheur qu'il rêvait.

La passion, cependant, qu'il avait chantée sans la connaître, la devinant et la pressentant, la raillant et l'aimant, la bénissant et la maudissant ; il la connut, il l'éprouva ; et l'épreuve fut terrible. Il sortit de cet amour qui, malgré ce qui a été dit (5) demeure quelque peu mystérieux, brisé, anéanti, les *ailes brulées*.

Ce fatal *voyage en Italie* porta le dernier coup à ses illusions déjà si chancelantes. Sa tristesse devint du désespoir, presque de l'hypocondrie. Avec ses meilleurs amis sa conversation fut d'une nullité désespérante, consistant en puérilités, en enfantillages ou en calembours absurdes. Très amateur des tours d'escamotage et des échecs, il jouait parfois à ce jeu pendant de longues heures, en fumant force cigarettes et en buvant

---

(1) Première lettre de l'édition Charpentier, un peu incohérente, adressée à M. Paul Foucher.

(2) Sully-Prudhomme.

(3) « Au bal, dans les réunions et les fêtes riantes, quand il rencontrait le plaisir il ne s'y tenait pas, il cherchait par la réflexion à en tirer tristesse, amertume ; il se disait, tout en s'y livrant avec une apparence de fougue et d'abandon, et pour en rehausser même la saveur, que ce n'était qu'un instant fugitif, aussitôt irréparable, et qui ne reviendrait plus jamais sous ce même rayon ; et en tout il appelait une sensation plus forte plus aiguë, d'accord avec le ton auquel il avait monté son âme. » Sainte-Beuve. Causeries du Lundi.

(4) Sainte-Beuve.

(5) Voir la *Confession d'un enfant du Siècle*, d'Alfred de Musset, *Elle et lui*, de George Sand, *Lui et Elle*, de Paul de Musset, *Lui*, de Louise Colet.

une bouteille d'absinthe. Pauvre, il dépensait en trois jours les sommes d'argent assez considérables que lui donnait la *Revue des Deux-Mondes,* puis il quittait Paris et, pendant six mois, à la Ferté-sous-Jouarre, vivait chez des paysans.

Il vécut ainsi, demandant aux plaisirs des sens et à l'ivresse l'apaisement de ses douleurs et l'oubli du passé, tombant de plus en plus bas, se salissant à toutes les hontes et à toutes les turpitudes. Mais on ne joue pas avec la débauche : Musset avait bu par désespoir, il but par habitude, puis par goût « *usant les dernières années de sa vie à ivrogner.* » Lorsqu'il mourut il y avait longtemps que la poésie l'avait quitté, et selon l'expression énergique de M. Barbey-d'Aurevilly, ce n'était plus « seulement un débris, mais une souillure. »

Cet enfant du siècle a été un malade, mais en lui se personnifient les doutes, les souffrances, les aspirations de ses contemporains plus obscurs.

Nous allons voir l'homme se refléter dans son œuvre, comme dans une glace, avec ses défauts et ses qualités, avec ses faiblesses et ses grandeurs.

(La suite prochainement.) ALBERT BOSQUETTE.

Que de fois, en écrivant cet article, n'avons-nous pas pensé au souhait formulé par Sainte-Beuve à propos de ce même Alfred de Musset : « Oh ! qu'il devrait donc bien y avoir, à chaque biographie de poète, un petit chapitre secret et réservé, à l'usage des seuls bons esprits capables de porter la vérité, toute la vérité, sans la prendre de travers, ni en abuser ! Du temps d'Horace on eut osé écrire ce chapitre ; on n'ose plus maintenant. » Aussi, faute de ce « petit chapitre secret » avons-nous été forcé d'esquisser les grandes lignes au lieu d'entrer, comme nous l'aurions voulu, dans les détails ; les trente-cinq lettres d'A. de M. que contient l'édition Charpentier sont insignifiantes, et les autres renseignements sur lui, il faut les chercher dans ses propres écrits, dans ceux de ses amis ou dans ceux de Mme George Sand, tous gens intéressés à ce que le beau rôle soit de leur côté. A. B.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Sous ce titre : *La comtesse de Rochefort et ses Amis* (1), M. de Loménie s'est attaché à faire revivre, en groupant autour d'elle une réunion de figures très variées, une des femmes les plus distinguées du XVIIIe siècle, et en même temps une de celles

(1) L. DE LOMÉNIE. *La comtesse de Rochefort et ses Amis*. 1 vol. in-8, 7 fr. 50. Paris, Michel Lévy.—Saint-Quentin, Langlet, 5, rue d'Isle.

qui, jusqu'ici, avaient le plus échappé aux recherches des écrivains de nos jours.

Tout le monde savait, par les Mémoires et les Correspondances du temps, que Mme de Rochefort, la fille du maréchal de Brancas et l'amie du duc de Nivernais, avait été le centre d'une société choisie; mais on ne savait rien de plus et on n'avait pas encore publié une seule lettre de cette personne que ses contemporains représentent comme si attrayante par l'esprit et le caractère. M. de L., ayant trouvé dans les papiers du marquis de Mirabeau, en assez grand nombre, des lettres de Mme de Rochefort, a entrepris de les encadrer dans un tableau de la vie du grand monde au XVIIIe siècle, avec toutes ses nuances et tous ses contrastes. Une partie de ce travail a paru dans la *Revue des Deux-Mondes ;* mais l'esquisse primive a été complètement refondue et augmentée par l'auteur.

Quoique l'agrément de ce volume sur Mme de Rochefort consiste surtout en une série de portraits et de détails de mœurs destinés à mettre en relief les habitudes et les goûts d'une société qui n'existe plus, M. de L... a su y joindre des considérations plus graves et d'un intérêt plus général. Les deux derniers chapitres sont consacrés à une comparaison entre l'aspect et les mœurs de la société française avant et depuis la Révolution, où l'auteur aborde presque toutes les questions soulevées par les moralistes ou par les utopistes de nos jours sur le mariage et sur la famille. C'est à cette conclusion, et à la statistique qui vient d'être fait sur la décroissance de la population en France, ce qui lui donne de l'actualité, que nous empruntons une page qui donnera une idée du côté sérieux de ce livre attrayant.

« Pour expliquer la chute si prompte de l'aristocratie française du dernier siècle, dont nous venons d'étudier les mœurs en les comparant aux nôtres, on a souvent parlé de l'impétuosité irrésistible du mouvement démocratique. Nous ne contestons pas cette impétuosité; mais il faut bien aussi reconnaître que si, au lieu de n'être plus qu'une ombre, cette aristocratie avait gardé la vigueur d'un patriciat effectif et d'un corps vivant, elle eût, et non sans utilité peut-être pour la cause de la liberté, tempéré le mouvement révolutionnaire, ou du moins elle lui eût opposé une plus forte résistance. Elle fut brisée du premier choc parce que cette branche autrefois florissante du grand arbre national était complètement desséchée et ne portait plus de fruits, et elle ne portait plus de fruits parce que tous les sentiments qui sont la sève morale des individus et des nations aussi bien que des castes s'étaient éteints dans celle-ci, parce qu'elle était plus ravagée que toutes les autres parties de la nation par le scepticisme religieux, le dédain du mariage et de la vie de famille et le dérèglement des mœurs. La maladie qui a tué l'aristocratie du dix-huitième sèicle n'est plus localisée aujourd'hui, elle n'a plus l'intensité que lui donnait autrefois sa concentration, mais elle

répand des germes de mort dans toutes les régions de la grande démocratie française. Les parties saines sont encore assez étendues pour nous permettre de repousser, comme nous l'avons fait, les sinistres prédictions des pessimistes; on ne saurait pourtant se dissimuler que le mal est grand, et les médecins dangereux qui prétendent le guérir en l'aggravant feraient bien mieux de méditer cette pensée d'un des plus illustres et des plus honnêtes réformateurs du dernier siècle. « Il y a longtemps, écrivait Turgot en 1752, que je pense que notre nation a besoin qu'on lui prêche le mariage et le *bon mariage.* » Le bon mariage, pour Turgot, était l'inverse de ce que l'on nomme trop souvent ainsi dans le monde, car c'était le mariage contracté en dehors de toute préoccupation de cupidité ou de vanité, fondé avant tout sur les garanties morales de l'affinité des caractères, de la sympathie des cœurs, de la compatibilité des idées et des goûts. Rien de plus banal que la recette de Turgot; il n'en est pas moins vrai que, si elle était généralement adoptée, elle aurait plus de vertu pour le salut de la société française que toutes les déclamations vides et ambitieuses dont se nourrissent aujourd'hui tant de rêveurs, et qui procurent à plus d'un charlatan les honneurs et les profits de la popularité.

» Pendant que nous nous laissons bercer par des phrases sonores sur nos splendeurs présentes ou futures, la statistique s'accorde avec la morale pour signaler en nous une des nations de l'Europe chez lesquelles la population reste le plus stationnaire, une nation où les mariages se raréfient et se stérilisent de plus en plus sous l'influence du fléau des peuples amollis et raffinés, la terreur de la pauvreté : *nimium timemus paupertatem*, comme disait un contemporain du premier des Césars. Nous ne prétendons certes pas que l'humanité puisse être ramenée au brouet noir des Spartiates et à la vaisselle de bois de Fabricius. Nous sommes loin de contester que le désir de la richesse ne soit légitime et capable de produire des efforts salutaires pour l'individu et pour la société; mais on nous accordera peut-être que la passion du lucre, surtout quand elle se combine chez nous avec un dégoût du travail qui fait rechercher avant tout le lucre facile, ne suffit pour garantir la consistance matérielle et morale d'un peuple, et que, pour assurer la paix entre le petit nombre des riches et la masse des pauvres, il faut entre eux d'autres liens que celui d'une égale horreur de la pauvreté. On nous accordera peut-être aussi que l'amour du bien-être qui, pris en lui-même, est un puissant ressort, ne laisse pas que de devenir, dès qu'il est exclusif de toute passion plus noble, une grande cause de faiblesse, de servilité et de pa-lysie; et qu'enfin il y a quelque chose d'éternellement vrai [illegible] cette explication que donne Bossuet de la grandeur romain[illegible] beaux temps de la République quand il dit : « La pauvreté n'[illegible] pas un mal pour les Romains; au contraire, ils la re[illegible]

comme un moyen de garder leur liberté plus entière, n'y ayant rien de plus libre ni de plus indépendant qu'un homme qui sait vivre de peu, et qui, sans rien attendre de la protection ou de la libéralité d'autrui, ne fonde sa subsistance que sur son industrie et sur son travail. »

Le 19 Janvier, par MM. Georges FRANÇAIS et Charles MAGNIER (1). — Les deux jeunes auteurs, jaloux de donner une forme plus correcte à leurs vers que les acteurs de notre théâtre ont complètement défigurés à la première représentation et assez maltraités à la seconde, viennent de publier une seconde édition de cet épisode dramatique. L'accueil favorable que les spectateurs ont fait — malgré les comédiens — à ce charmant petit acte, dont le style sent parfois un peu trop la hâte et l'improvisation, fait espérer que MM. G. F. et C. M. ne s'en tiendront pas là. C'est bien, comme essai ; mais à quand la vraie pièce ?

GONTRAN DE SULIE.

COUPS DE PLUME & BOUTADES.

∴ Louis XVIII ! un Jules Janin couronné !

∴ Les gouvernements qui se sont succédés en France depuis soixante ans sont tous tombés dans la même erreur. Ils ont trop voulu gouverner. On ne gouverne pas la France ; on l'amuse.

L'homme d'Etat qui, au lieu de fabriquer de nouvelles lois, saura inventer pour le peuple de nouveaux plaisirs, aura fermé en France l'ère des révolutions....

Balzac aurait fait par exemple un excellent chef d'état. Malheureusement, il ne savait pas monter à cheval !

∴ Beaucoup de volonté doublée de beaucoup de flegme, mise au service d'une idée fixe, fait les grands hommes.

∴ Ces hommes à belles manières, toujours gracieux et aimables, ces diseurs de banalités qui plaisent quelquefois tant aux femmes, — impossible de dire leur âge. Ils sont comme ces médailles frustes où le temps a effacé le millésime. A force de les polir, la société les a usés.

∴ Il y a des étudiants qui me font penser à M. Prudhomme jeune et sans lunettes.

∴ Dans la plupart des Français, il y a un singe. Dans Voltaire, il y en avait deux.

∴ Le devoir est surtout ce qu'on désire imposer aux autres. Cette pensée n'est pas de Sainte-Beuve, mais elle lui ressemble.

Gustave D***.

(1) *Le 19 Janvier*, 1re édition, 1 brochure in-8. 60 centimes. — 2e édition, revue, 1 brochure in-12. 1 fr. Tirée à 50 exemplaires. — Librairie LANGLET, 5, rue d'Isle.

BIOGRAPHIE.

BABEUF (François-Noel dit *Gracchus.*)

Un des personnages les plus extraordinaires de la Révolution. Né à Saint-Quentin en 1764. Il était arpenteur et commissaire à terrier à Paris lorsque commença le grand mouvement intellectuel qui devait préparer la Révolution de 1793. Il fonda un journal intitulé : *le Correspondant picard,* qui dura peu. Il rédigea ensuite le *Tribun du peuple ou le défenseur de la liberté de la presse.* Après s'être rangé du côté de la réaction thermidorienne, Babeuf reconnut bientôt son erreur. Tallien l'accusa d'avoir outragé la Convention nationale dans ses écrits, et le fit emprisonner ; mais l'amnistie qui termina la session de la Convention le remit en liberté. Il reprit avec ardeur la publication de son journal où il énonça ses idées socialistes et demanda énergiquement l'égalité absolue, généreuse utopie qui trouva beaucoup de partisans, auxquels on a donné le nom de *Babouvistes,* comme on a donné le nom de *Babouvisme* à ses doctrines.

Babeuf, pour faire triompher ses idées, ourdit une vaste conspiration dans le but de renverser le gouvernement et de substituer la constitution de 1793 à la constitution de l'an III. Mais cette conspiration fut découverte avant le jour fixé pour sa réalisation, et Babeuf, dénoncé, fut traduit devant la haute cour de Vendôme, qui le condamna à mort, sans vouloir écouter sa défense.

En entendant la lecture de sa condamnation, Babeuf se frappa de plusieurs coups de couteau devant le tribunal, ce qui ne l'empêcha pas d'être traîné à demi-mort sur l'échafaud où il mourut le 25 mai 1797 (5 prairial an V).

J. C. J. M.

Babeuf était d'un pays que j'appelle le midi du Nord, la Picardie, race inflammable, où abondent les cœurs généreux (citons Camille Desmoulins, qui commence la Révolution, et Grainville qui la finit par l'épopée du *Dernier homme).* Ce sont des populations très bonnes. Qui jamais en bonté, en charité, en pitié, surpassa les femmes picardes. Babeuf fut atteint du mal qui perdit Châlier, tant d'autres, la pitié violente, active, qui ne s'égare point en discours, mais veut, en acte et en fait, mettre ici bas un régime d'humanité, de justice.

J. Michelet : *Histoire du XIXe siècle.* — Directoire. — Origine des Bonaparte.

—

ARCHIVES DE LA VILLE DE SAINT-QUENTIN

Lettre de Louis XI annonçant le traité d'Arras conclu entre lui et Maximilien d'Autriche.

A nos très chers et bien amés les Mayeur, Echevin et Jurés de nôtre ville de Saint-Quentin,

Chers et bien amés, nous envoyons présentement nos amés et féaux, Guillaume Juvenel des Ursins, chevalier, seigneur de Treignel, et du vivant de feû notre très cher Seigneur et Père que Dieu absolve, chancelier de France, Maître Gerault de Crussol, maître des requêtes ordinaire de notre hôtel et Guillaume Picard, notre notaire et secrétaire ; pour prendre pour nous et en notre nom la possession et saisine des cités, villes et forteresses, terres et seigneuries, qui par le traitté fait à Arras furent baillées et transportées par notre dit feu Seigneur et Père à notre très cher et très amé oncle et cousin le Duc de Bourgogne, au rachat de la somme de quatre cent mille écus d'or vieil ; lesquelles avons puis naguères rachetées de notre dit oncle, et payé ladite somme ; et avons à nos dits conseillers donné charge vous dire et remonter aucunes choses, si les veuilliez croire, faire et accomplir ce qu'il vous diront de par nous.

Donné à Hesdin le dix-septième jour d'octobre.

Signé : Loys.

« Le traité de paix fut signé le 23 décembre 1482, dit » M. Henri Martin, on arrêta que le mariage du dauphin et » de Marguerite d'Autriche serait solennisé, « ladite demoiselle » venue en âge requis » (elle n'avait pas trois ans) ; aussitôt les » scellés échangés, Marguerite devait être remise à M. de Beaujeu » ou à un autre prince du sang commis par le roi ; elle apportait en dot au dauphin les comtés d'Artois, de Bourgogne, de » Macon et d'Auxerre, et les seigneuries de Salins, Bar-sur-» Seine et Noyers... Il y avait dans le traité une clause remar-» quable, ajoute M. H. Martin, le roi s'obligeait à faire con-» firmer le traité par les trois états de son royaume. « S'il » advenoit, que Dieu ne doint ! que le roi ou monseigneur le » dauphin ou leurs successeurs roi de France y contrariassent, » en ce cas, lesdits Estats ne les aideront ou favoriseront, » ainçois, au contraire, porteront toute aide, faveur et assis-» tance à monseigneur le duc (Maximilien), à son fils et à ses » pays pour l'entretenement dudit traité. »

Louis XI mourut le 30 août 1483 ; l'archiduc Maximilien rompit le traité (1486), et attaqua les troupes françaises. Marguerite, qui était élevée à la Cour avec le titre d'épouse du

roi, fut renvoyée à son père, et Charles VIII et Anne de Bretagne (qu'avait épousée, mais par procuration, ce même Maximilien), furent fiancés secrètement le 15 novembre 1491 ; leur union fut célébrée solennellement dans le château de Langeais, en Touraine, le 16 décembre de la même année. Ce mariage réunit pour toujours la Bretagne à la couronne de France.

GAZETTE SCIENTIFIQUE.

— Le *Bulletin scientifique du Nord* donne les détails suivants sur les vestiges d'un atelier anté-historique d'instruments datant de l'âge de pierre, découvert auprès du cap Blanc-Nez :

« Nous recevons de M. Lejeune, de Calais, l'annonce d'un travail important sur les silex taillés du cap Blanc-Nez. Ils avaient déjà été signalés par M. Cousin et par M. Antonio Lassubez. M. Lejeune, après huit mois de recherches laborieuses faites depuis la plus grande des Noires-Mottes jusqu'au bord de la falaise, est parvenu à en recueillir plus de 300, dont plusieurs appartiennent à des types qui n'ont jamais été décrits. Il y a de nombreuses formes dites racloirs et couteaux, des haches en amande simplement taillées et d'autres qui sont polies. Il est très facile de suivre pas à pas le travail de la fabrication depuis les instruments à peine ébauchés jusqu'à ceux qui sont finis.

» D'après M. Lejeune, les haches étaient commencées en formant un losange à faces perpendiculaires avec le silex que l'on rencontre sous la forme de plaque. La rareté des haches polies fait présumer que là comme à Spiennes, près Mons, la fabrication n'allait pas plus loin que la taille : chacun polissait lui-même sa hache, travail long, pénible, qui demande au moins une quinzaine de jours.

» Ce qui augmente l'intérêt des recherches de M. Lejeune, c'est qu'en poursuivant les fouilles entreprises par M. Cousin sur les tumuli des Noires-Mottes, il y a reconnu un très grand nombre d'instruments en silex semblables à ceux de l'atelier précité. Les squelettes y sont couchés sur le côté, un genou replié sous le menton. Un vase en terre non cuite se trouve près de la tête, et un silex taillé plat et court sous le bassin. Les tumuli, dit M. Lejeune, sont certainement contemporains de la fabrication des outils en silex. C'est dans la démonstration de ce fait très intéressant que consiste le grand mérite des études de M. Lejeune.

» Nous espérons que son travail complet ne tardera pas à paraître. »

NOUVELLES

La séance publique annuelle de la Société académique aura lieu le Dimanche 30 juin, à 3 heures et demie, à Fervaques, dans la Salle des cérémonies publiques.

Le programme de cette séance comprendra :

1° Un discours du président ;

2° Le rapport sur le concours d'histoire locale (*de l'établissement des communes dans le Vermandois)*, par M. George Lecocq ;

3° Le rapport sur le concours de poésie, par M. Ch. Daudville ;

4° La lecture de la pièce de vers couronnée ;

5° La liste des questions mises au concours pour les années 1873, 1874 et 1875.

—

On lit dans l'*Argus Soissonnais :*

Voici pour nous une heureuse nouvelle :

M. le comte de Saint-Vallier, qui a déjà rendu tant de services au pays, vient d'ajouter un titre de plus à la reconnaissance que nous lui devons en menant à bonne fin le réglement définitif de la créance de Soissons sur l'Allemagne. M. de Saint-Vallier vient d'annoncer que l'intendance prussienne reconnaît l'entière validité de cette créance qui s'élève, on le sait, à plus de 150,000 francs.

—

L'*Argus Soissonnais* annonce que l'inauguration du monument des victimes de Pasly et Vauxrezis aura décidément lieu au commencement de juillet.

—

Le concours national offert par le tir de Picardie aux amateurs français et étrangers est ouvert dans son établissement de la rue Boucher-de-Perthes, à Amiens, depuis le 16 juin. A l'exception des samedi 22, vendredi 28 et samedi 29 de ce mois, le concours se continuera sans interruption jusqu'au 2 juillet prochain.

—

Selon nos prévisions, les véritables amateurs de curiosités historiques et géographiques, ont très bien accueilli la publication de M. Ch. Gomart.

Il ne reste plus que huit exemplaires *complets* de cette intéressante collection.

Les abonnés de la *Petite Revue* qui désireraient un exemplaire de cette curieuse publication, sont invités à faire leur demande de suite au *directeur-gérant*. Les envois seront faits dans l'ordre de réception des demandes.

Nous prévenons les acquéreurs que toutes les cartes que M. Charles Gomart pourrait publier leur seront délivrées gratuitement.

—

Nous lisons dans la *Défense nationale :*

Hier, à 10 h. 1/2 du soir, le rappel, sonné pour la compagnie des pompiers, mettait en émoi la population de Chauny. L'alarme venait de Viry où, à la vue de la lueur rougeâtre qui illuminait le ciel dans la direction de la Fa Fère, les pompiers s'étaient d'abord mis sur pied; leur clairon avait été entendu ici. En un instant une pompe, sous la conduite de M. le capitaine Quentin, partait rapidement dans la direction où était indiqué le sinistre. Moins d'une heure et demie après, on était arrivé au foyer de l'incendie qui dévorait plusieurs immeubles du village de Beautor, déjà si éprouvé il y a quelques jours.

Ces immeubles appartiennent à M. Duchemin, lieutenant des pompiers et aubergiste à Beautor, et se composaient d'un bâtiment couvert

en ardoises, servant de grange, d'une aile couverte en chaume et d'une maison contiguë à celle de M. Duchemin et couverte aussi en chaume. Le feu avait commencé dans une grange appartenant à M. Bailly et qui est actuellement réduite en cendres.

Une dizaine de pompes étaient arrivées, mais fonctionnaient faiblement faute de bras. Celle de Chauny, qui est aspirante et refoulante, fut placée au bord de la rivière et put non-seulement travailler pour son compte, mais encore alimenter d'autres engins.

A quatre heures du matin, le foyer incandescent était complètement circonscrit, les pompiers de Chauny purent revenir. A l'heure qu'il est les débris fument encore. La perte, quoique considérable, ne peut être estimée jusqu'à présent, faute de renseignements suffisants. On parle pourtant de 10,000 fr. Tout était assuré, dit-on.

Cet incendie, comme les précédents, est attribué à la malveillance. Du reste, des arrestations ont eu lieu et tout fait supposer que le malfaiteur ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

—

Deux déserteurs prussiens de la garnison de Reims, dit le *Journal de l'Aisne*, se sont présentés dimanche aux autorités de notre ville, sans doute pour demander leur enrôlement dans la légion étrangère. On le voit, les désertions deviennent fréquentes dans l'armée allemande. Si cela pouvait seulement décider M. de Bismark et M. de Moltke à soustraire, par une bonne évacuation, leurs troupes « au contact dissolvant des populations et des idées françaises ? »

—

On écrit de Rozoz-sur-Serre au *Journal de l'Aisne :*

« Dans la nuit du 14 au 15 juin, les employés de la fabrique de sucre de Dizy-le-Gros, ont rencontré près de Sévigny (Ardennes), deux voitures chargées de tabac de fraude. Les contrebandiers ont pu s'échapper, mais un cheval ayant été blessé mortellement, une voiture est resté entre les mains des employés avec une partie du chargement.

» Un beau chapeau de feutre noir, trouvé sur l'attaque, est à la disposition de son propriétaire. Le réclamer au préposé Gaudin, à Dizy. »

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 74 .. D, 75 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 68 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .... Courant du mois 74 .. 2 mois .... à .... 4 mois ....
Supérieures : courant du mois 72 50 2 mois .... à .... 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.
Colza par 100 k. disp. en tonne 87 25 tout fût disposé 85 75 épurée en tonne 95 25 lin disp. en tonne 101 00 en fût 100 00 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 85 75 Cour. du m. 85 75 Huile de lin les 100 k. disponible 100 0 courant du mois 100 0

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 50 00 à .... *Cote commerciale*, dispon. 50 — a .... courant du mois 50 00 4 mois 54 — mois chauds ....

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	75 00 à ....
Blanc n° 3 disponible,	85 00 à .. 00
Bonne sorte,	162 .. à ....
Belle sorte,	163 .. à ....
Mélasses de fabrique,	9 00 à ....
» de raffinerie,	.... à ....
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	75 00 à ....
Blanc n° 3 » »	85 — à ....
Raffinés suivant mérite,	161 .. à 162 .

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		2252	305	813	61
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 60	1 50	1 75	1 42
	2e qualité.	1 50	1 40	1 50	1 30
	3e qualité.	1 38	1 28	1 40	1 24

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 28 .. 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .... Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 75 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 34 50 2e 30 50 Seigle 19 .. Orge 14 25 Avoine 14 75 Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 35 .. 2e 33 34 3e 30 67 Seigle 1re 17 25 2e — — Orge d'hiver .... de mars .... Avoine 1re 16 65 2e .... Farine 1re 46 50 2e 44 50 Foin .7 .. Paille .7 60 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 79 00
— — au-d' 7 ....
— — 10 à 13 136 ..
— — 15 à 19 ....

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 84 50 Alcool .... Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .9 .. d° Saccharimétriq. .... Graines de better. ....

Lille. Sucre indig. bonne 4e ....
— pain 6 k. n° 1 165 ..
3/6 fin disp. 46 50 à .... courant 46 00 Betterave disp. .... Mélasse dispon. à 47 50 .... de graines .... Alcool 1er disp. .... courant ....
Huiles. Colza .... épurée .... Œillette rousse .... bon gout .... Lin .... Cameline .... Chanvre ....
Graines. Œillette .... Colza .... Cameline .... Lin .... Chanvre ....

Soissons. Blé vieux 33 75 Blé de mars 30 .. blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 14 35 quin. Seigle 17 70 Orge 14 15 Farine .... à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 34 00 à 35 Froment n. 1re 32 .. 2e 33 00 3e Seigle 17 00 à 18 00 Avoine 15 .. à 00 Haricots blancs 31 .. rouges .... Pois verts .... Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 26 .. 2e 25 25 3e 23 00 Méteil 17 34 Seigle 1re 12 50 2e 12 .. Orge 1re 09 75 2e .9 25 Pamelle 1re .9 25 2e .8 75 Avoine 1re .7 25 2e .6 75 3e .6 25

Ribemont. Froment 1re 34 .. 2e .... 3e .... Avoine 14 25 Orge — — Pammelle .... Minette .... Jarrot .... Trèfle .... Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon .... Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re 25 75 2e 25 — 3e .... Escourgeon .... Seigle 17 35 Féverolles 15 75 Avoine 15 .. Œillette .... Colza .... Orge 15 .. Hivernache ....

Guise. Blé 1re 26 50 2e 24 .. Seigle 17 50 Orge 16 .. Avoine 15 50 Féverolles ....

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 46 .. 2e 45 50 Son 13 50 Blé blanc qtal .. 00 gris .. — Seigle 19 .. Avoine .... Orge d'hiver .... mars — — Colza d'hiver .... mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 8. 30 Juin 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DU GRAND CORNEILLE.

Le 6 juin dernier, le Théâtre-Français fêtait le 266e anniversaire de la naissance du grand Corneille. Entre Cinna et le Menteur, devant le buste du poète, entouré des comédiens tenant des couronnes d'immortelles, M. Coquelin est venu réciter une ode d'un jeune auteur, déjà connu par son beau poème des *Chants d'un soldat*, M. Paul Deroulède, celui-là même qui, à propos de la *Marseillaise*, a écrit ce grave et terrible vers :

Oh ! ne la chantons pas par pitié pour nous-mêmes.

On ne saurait trop louer toute la chaleur, toute l'énergie, tout le patriotisme qui animent cette nouvelle pièce. M. Deroulède, qui a su vaillamment combattre contre l'étranger et a versé généreusement son sang pour la patrie, est resté soldat jusque sur la scène. Sa poésie respire encore l'ivresse de la bataille. Il ne chante pas : il souffre, il pleure, il crie, il combat. Ce qui perce dans chacun de ses vers et ce qui en fait la beauté,

c'est ce sentiment de mépris, de haine, d'exécration contre cette soif de jouissances matérielles, contre cet amour immodéré du luxe et du bien-être, qui, à de certaines époques, saisit, tourmente les nations comme les individus et les précipite vers leur ruine ; ce qu'il flétrit avec une âpreté et une brutalité de langage toute militaire qui l'honore, c'est ce désir de vivre quand même, c'est ce prétendu droit à la vie dont on avait voulu faire comme une religion nouvelle, qui peut bien, il est vrai, exister pour les races, mais qui devient la lâcheté même quand on veut l'appliquer aux individus.

Ces appétits vulgaires, cet attachement à la vie, cette soif de l'or qui les a mieux condamnés que Corneille. Etrange chose ! Cet homme qui était venu, lui aussi, au monde dans un temps où, selon le cardinal de Retz, il y avait « beaucoup de dépravation avec peu de lumière. » Cet homme, sans autre guide que son âme simple et chrétienne, entreprit de spiritualiser son siècle, et sut l'emporter avec lui dans les régions les plus pures de l'héroïsme et de la vertu. En lisant cette poésie grande, auguste et sublime qui sera l'éternel honneur de la scène française, on en vient à oublier les misères de la vie ; on retrouve la grande humanité ; on se façonne à l'admiration de la vertu ; on comprend le dévouement et le sacrifice ; on se sent meilleur et plus fort ; on est purifié au seul spectacle de ces hommes qui savent si bien combattre eux-mêmes et défier la fortune, comme le roseau de Pascal défie l'univers qui l'écrase. Voilà pourquoi, ô poète du Cid, d'Horace et de Polyeucte, nous revenons toujours avec bonheur vers vous et nous vous disons comme Pauline à Sévère :

Un je ne sais quel charme encore vers vous m'emporte.

Oui, dans ces jours de deuil et de patriotique tristesse, où l'âme de chacun de nous, encore troublée par le souvenir des malheurs qui viennent de frapper la patrie, se prend parfois à douter et à désespérer de l'avenir, vous surtout pouvez élever nos cœurs et nous bien pénétrer du sentiment de nos devoirs. Vous surtout, dans nos moments de défaillance et de sombre abattement, pouvez nous donner espoir, consolation et force, et c'est l'heure ou jamais de demander à vos œuvres, si saines et si robustes, la gravité, l'énergie, l'enthousiasme dont nous avons besoin pour pouvoir vivre :

O France, écoute bien celui-là : c'est Corneille !
Un autre est orateur, poète, historien,
Il te forme l'esprit ou te charme l'oreille ;
Celui-là, c'est Corneille. O France, écoute bien !

Et si tu veux reprendre et retrouver ta force,
Si tu veux te guérir du coup qui t'ébranla,
Aspire cette sève au cœur de ton écorce ;
Sinon, vieil arbre mort, les bûcherons sont là !

Après avoir puisé dans Corneille cette passion de l'honneur, du devoir, de la vertu, il est un autre sentiment que nous irons lui demander : celui de la patrie. Ce qui fait avant tout la grandeur et la noblesse de ses héros, c'est que partout et toujours l'amour seul de la patrie les enflamme ; c'est là qu'ils vont prendre cette énergie, cette force d'âme, qui soutient et inspire le jeune Horace quand il jette à la face de celui qui va devenir le mari de sa sœur ce vers d'une fierté toute sauvage :

Albe vous a nommé ; je ne vous connais plus.

Depuis vingt ans, sous l'influence énervante des idées de fraternité et de solidarité sociale, le sentiment de la patrie s'est singulièrement affaibli en France et ce patriotisme, s'il n'a pas disparu de chez nous, y est devenu plus humain que Français. Nous avions cru follement, dans nos rêves de paix et de concorde universelle, qu'une ère nouvelle allait enfin s'ouvrir pour les peuples, et que ce qui devait désormais gouverner le monde, ce n'était plus la force, mais l'intelligence, et quelque chose de plus élevé que l'intelligence, l'humanité et la justice. Une invasion sauvage est venue nous apprendre que la guerre était encore la dernière raison des peuples et des rois : désormais il faut laisser là toutes nos illusions, il faut redevenir Français, exclusivement Français et puisqu'on nous y force, il faut savoir reculer de cent ans en arrière :

Oui, vous avez raison, c'est hideux, le carnage,
Oui, le progrès blessé recule et se débat ;
Notre siècle en fureur retourne au moyen-âge,
Mais sachons donc nous battre au moins puisqu'on se bat !

Ce que M. Deroulède nous adjure de faire, c'est d'aimer notre France avec plus de tendresse, avec plus de passion, avec plus d'emportement que jamais ! C'est de faire rentrer dans l'âme de la nation tout entière ce patriotisme essentiel et vital que l'on doit conserver et transmettre comme un dépôt sacré aux générations qui grandissent. Chaque fois que nous sentons l'idée de la patrie faiblir dans notre âme, jetons les yeux sur une carte et à la vue de cette ligne qui part de Belfort pour aboutir à Metz, rappelons-nous qu'il y a là deux morceaux de nous mêmes qui nous ont été violemment arrachés, qui sont cependant notre chair et dans lesquels coule encore le plus pur de notre sang. Ne parlons pas, mais souvenons-nous et agissons. Ayons non pas la haine qui se traduit par des cris de vengeance irréfléchie ou des élans d'enthousiasme de peu de durée, mais cette haine froide et patiente qui sait attendre l'heure propice, celle-là qui fit la force de nos ennemis et qui seule peut nous donner la victoire et le salut. M. Paul Deroulède nous le cri[illegible]ut : il ne s'agit plus seulement de notre honneur : avan[illegible]git de notre vie. Meurs ou tue, dit le vieux Don Diè[illegible]s, en lui remettant le soin de sa vengeance. Vaincr[illegible] à

notre tour ! voilà pour nous ce qu'il faudra savoir faire à l'heure décisive. Voilà le dernier mot du poème de M. Deroulède, c'est là ce qu'il nous demande à nous tous Français, quand d'un cœur vraiment ulcéré, mais avec une colère résolue et invincible, il s'écrie :

Pauvre France ! que Dieu te protége et te change !
Ton espoir était fou, que ton deuil soit sensé !
Tu parles déjà haut de l'avenir qui venge,
L'avenir qui répare est-il donc commencé ?

On t'excite, on te plaint, on crie, on te harangue.
Ah ! mon pauvre pays souviens-toi de Babel !
N'écoute qu'une voix, ne parle qu'une langue,
Quand tu n'as qu'un devoir et que tu sais lequel.

Et quoique l'on te prouve, et quoique l'on t'allègue,
Quel discours peut valoir ces trois mots triomphants :
« Meurs ou tue ! » un soufflet t'a renversé, Don Diègue.
Ne pleure pas ta honte, appelle tes enfants !

Edgar CHARLES.

L'ALLIANCE UNIVERSELLE.

Le congrès provoqué par l'Alliance universelle de l'ordre et de la civilisation a tenu ses séances du 3 au 8 juin, comme cela avait été annoncé. Ces séances ont eu successivement pour présidents MM. Amédée Thierry, de Parieu, Elie de Beaumont, Marbeau, Eichhoff et Ambroise Thomas. Parmi les membres qui ont pris le plus de part aux discussions, nous devons citer surtout M. de Malarce. Des communications intéressantes ont été faites par les représentants de diverses sociétés françaises et étrangères. M. Burlet, secrétaire général, a résumé successivement les conclusions adoptées par le congrès. L'Alliance a donc dès maintenant une assise fixe sur laquelle elle peut édifier. Les publications par lesquelles elle va propager et vulgariser ses idées auront ainsi un lieu commun. Nous indiquerons très sommairement quelles sont ces idées.

Sur la question des prisonniers de guerre, après des rapports de MM. le docteur Chéron, le comte de Houdetot, Jounez-Sponville et Henry Musson, l'Alliance a décidé qu'elle nommerait une commission chargée de procéder d'après la méthode qui a si bien réussi pour la convention de Genève en 1864. Elle espère que les résultats qu'elle obtiendra d'une convention diplomatique, réglant les devoirs envers les prisonniers de guerre, aura sur le sort de ces malheureux la même influence que la convention de Genève a eue sur celui des blessés des champs de bataille.

On s'est occupé ensuite des arbitrages, qui ont été étudiés

avec développement par MM. de Parieu, de Malarce, Marbeau, Bellaire, Fulton Cutting et Noyce Brown.

M. le marquis de Valori a exposé la marche et les conditions d'existence des sociétés ouvrières.

Les sujets, d'un intérêt pour ainsi dire international, mis à l'ordre du jour, étant ainsi épuisés, l'Alliance a passé à des questions un peu moins générales. A propos des caisses d'épargne, elle a émis certains vœux qui nous paraissent mériter d'être pris en sérieuse considération.

M. le comte de La Tour du Pin Chambly a donné ensuite l'historique et l'organisation des écoles catholiques d'ouvriers établis à Paris. M. Tronsin du Mersan a exposé le but de la Société des travailleurs industriels et annoncé l'exposition universelle d'économie domestique qui aura lieu cette année au Palais de l'Industrie. M. Grencès, d'Anvers, au nom d'une Société d'ouvriers de cette ville ; M. de Beaupré, au nom de la Société contre l'abus des boissons alcooliques, et, dans la dernière séance, M. H. Arnoul, au nom de la Société d'encouragement au bien, et M. Bourgain, au nom de la Société protectrice des animaux, ont entretenu l'Assemblée du but et des moyens d'action de leurs sociétés respectives. Quant à ce qui regarde la Société d'encouragement au bien, puisqu'elle existe et qu'elle prospère et que ses récompenses sont ambitionnées, nous ne voyons pas la nécessité de lui accorder, comme le désirerait son secrétaire général, l'autorisation de présenter au gouvernement les candidats pour un ordre du mérite civil. Il nous semble que l'ordre de la Légion d'honneur suffit à tous les genres de mérite.

Sur un rapport de M. de l'Etang, l'Alliance a encore adopté des conclusions tendantes à aider à l'avancement moral et intellectuel des classes rurales et industrielles, au moyen de la publication de bons livres à bon marché. M. le baron Bayrath de Mayecqui a demandé qu'on joignit à cette publication des séances analogues au *penny Reading* d'Angleterre, dans lesquelles les conférences alternent avec la musique.

Cette dernière proposition a été faite dans la réunion où, sous la présidence de M. Ambroise Thomas, l'Alliance s'est occupée des institutions artistiques. Nous voyons à y signaler, en outre, un rapport sur les moyens de donner de l'extension aux orphéons et d'en relever le niveau musical ; un projet de M. Juclier sur l'organisation des théâtres de province, et l'idée proposée par M. E. Guion de la création d'un opéra populaire.

Comme on peut le voir par ce qui précède, l'Alliance s'est occupée, dans ce premier congrès, de questions qui ne sont point toutes d'une égale importance, mais qui toutes, cependant tendent au but qu'elle se propose : le progrès de l'ordre et d la civilisation. Les procédés qu'elle doit mettre en œuvre pou atteindre auront-ils tout le succès qu'elle en attend ? N

n'oserions nous prononcer. Mais nous souhaitons vivement que les hommes éminents qui ont pris cette cause en main, réussissent dans cette utile et difficile entreprise.

LÉON PAUL.

GAZETTE ARTISTIQUE.

La direction du musée archéologique de Cluny vient de faire une nouvelle acquisition.

Il s'agit de 28 vases, coupes, etc., d'une beauté idéale, formant le trésor de Hildesheim, composé de pièces d'orfèvrerie antique, trouvées en 1868, au mont Galgen, près de Hildesheim, en Hanovre, reproduites par la galvanoplastie et donnée, au musée de Cluny par MM. Christofle et Bouillet.

Placées dans une belle vitrine, ces pièces, d'une admirable conservation, par le galbe, la pureté de leurs formes, leur élégance et leur belle patine font l'admiration des curieux.

Le musée de Cluny, qui occupe une si grande place dans les musées de la France et de l'Europe, est tout entier l'œuvre de MM. Du Sommerard père et fils.

Ce fut en 1843 que l'Etat fit simultanément l'acquisition du curieux hôtel de Cluny, construit au quinzième siècle par Jehan de Bourbon et Jacques d'Amboise, et de la collection d'objets d'art et de haute curiosité formée par M. Du Sommerard père. Ce musée n'a fait que s'enrichir par des acquisitions nouvelles ; il est si riche maintenant que le vaste hôtel est devenu de beaucoup trop petit pour contenir toutes ses richesses.

Une faible minorité de la population de Saint-Quentin et les Concerts des Champs-Elysées.

Il m'a été donné deux fois d'assister aux concerts que donnent plusieurs sociétés aux Champs-Elysées, soit au Châlet du Jeu-de-Paume, soit au Jardin d'Horticulture ; je ne veux rien dire de ces concerts au point de vue musical, puisque la critique de la musique n'est pas de ma compétence, mais qu'il me soit au moins permis d'adresser quelques reproches à une certaine minorité d'ouvriers qui se rend à ces concerts, non pour entendre la musique et se délasser de leurs travaux, mais pour y faire du bruit et gêner les véritables amateurs. Faire du bruit serait encore pardonnable, mais causer du scandale, dire des paroles obscènes, imiter le bruit que ferait une vessie gonflée d'air, quand un passage est livré à cet air comprimé, cela dépasse la mesure et montre encore une fois de plus combien il y a à faire pour régénérer certaines fractions du peuple qui n'ont pas eu le bonheur de goûter les avantages de l'instruction et de l'éducation. Je sais bien qu'il y a des natures vicieuses par tempérament, mais ces rares exceptions disparaîtraient petit à petit au contact des honnêtes gens et

le peu de succès qu'obtiendraient leurs lazzis de mauvais goût ou leurs grossièretés, les engageraient à ne plus se montrer ou à se taire. La soirée d'hier m'a encore prouvé une fois de plus que propager l'instruction, faire l'éducation du peuple qui en a été privé jusqu'à présent, rendre l'instruction primaire, publique, gratuite et obligatoire, c'est déjà remplir une partie du programme qui nous conseille le travail, toujours le travail, et encore le travail.

Un abonné de la PETITE REVUE.

Saint-Quentin, le 26 juin 1872.

NOUVELLES

Samedi, 22 juin, à cinq heures du soir, le 8e Conseil de guerre, sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Tinseau, a prononcé son jugement sur la triste affaire DES DÉNONCIATEURS DES PATRIOTES DE L'AISNE.

Les questions posées au Conseil, au nombre de trois, étaient les mêmes pour chacun des accusés.

1° L'accusé est-il coupable d'avoir livré à l'ennemi le secret d'une expédition?

2° Est-il coupable d'avoir, en 1870, à Pommiers, Vauxrezis et Pasly, villages du département de l'Aisne, en état de guerre par suite de l'occupation du pays par l'ennemi, eu des intelligences avec l'ennemi dans le but de favoriser ses entreprises ?

3°. Est-il coupable d'avoir, en octobre 1870, à Pommiers, Vauxrezis et Pasly, villages, etc., procuré à l'ennemi des documents susceptibles de nuire ou de compromettre les opérations de l'armée?

Les réponses du Conseil sont :

Pour Leclère dit Jubine :

Oui, à l'unanimité, sur la 1re question ;
Oui, id. sur la 2e. ;
Oui, id. sur la 3e ;

A la majorité, le Conseil admet, pour cet accusé, le bénéfice des circonstances atténuantes.

Pour Arnould, oui à l'unanimité sur les trois questions, sans circonstances atténuantes.

Pour Jean Bertin, oui à l'unanimité sur les deux premières questions et oui, à la majorité de 5 voix contre 2, pour la troisième ;

Circonstances atténuantes à l'unanimité ;

Pour Poitevin : oui, à l'unanimité sur toutes les questions, sans circonstances atténuantes ;

Pour Viéville : non, à la majorité de quatre voix contre trois sur toutes les questions.

En conséquence, le tribunal condamne :

POITEVIN et ARNOULD A LA PEINE DE MORT; et ordonne que l'exécution aura lieu à Pommiers ;

LECLÈRE dit JUBINE, à dix ans de travaux forcés, le conseil s'étant prononcé, à l'égard de l'application de la peine, par six voix contre une, qui demandait une peine plus forte ;

BERTIN, à cinq ans de travaux forcés ;

VIÉVILLE est acquitté.

—

Au début de l'audience de samedi, le bruit a couru dans le [illegible] qu'un des témoins, M. Houet père, conseiller municipal à Po[illegible] s'était suicidé en se jetant dans la Seine.

Ce témoin, fort compromis dans l'affaire de Pommiers, [illegible] et Pasly, avait été l'objet de réserves de la part du ministèr[illegible]

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 75 .. D, 77 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 75 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 72 75à73 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 88 75 tout fût disposé 87 25 épurée en tonne 96 75 lin disp. en tonne 102 50 en fût 101 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 .. Cour. du m. 87 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 101 00 courant du mois 100 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 50 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 50 — a .. .. courant du mois 50 00 4 mois 55 — mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	74 00 à	
Blanc n° 3 disponible,	85 00 à .. 00	
Bonne sorte,	160 .. à	
Belle sorte,	161 .. à	
Mélasses de fabrique,	8 75 à	
» de raffinerie,	.. .. à	

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	74 50 à	
Blanc n° 3 » »	85 25 à	
Raffinés suivant mérite,	160 .. à 161 .	

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		1790	218	976	55
Vendus . . .		....	....	....	....
Le kil.	1re qualité.	1 64	1 54	1 85	1 44
	2e qualité .	1 54	1 44	1 70	1 32
	3e qualité .	1 42	1 32	1 50	1 20

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 27 75 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 32 75 2e — — Seigle 16 60 Orge 14 25 Avoine 14 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 33 34 2e 32 25 3e 30 67 Seigle 1re — — 2e 16 67 Orge d'hiver 15 .. de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e .. .. Farine 1re 46 00 2e 44 00 Foin .6 60 Paille .8 00 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 — 00
— — au-d. 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 84 50 Alcool .. .. Noir neuf .. .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 1 165 .. 3/6 fin disp. 46 50 à .. .. courant 46 00 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 47 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 33 — Blé de mars 29 10 blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 50 quin. Seigle 17 .. Orge — .. Farine 47 .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 33 à 36 50 Froment n. 1re 32 .. 2e 35 75 3e Seigle 17 00 à 18 00 Avoine 15 .. à 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 .. .

Péronne. Blé 1re 26 .. 2e 25 25 3e 23 00 Méteil 17 34 Seigle 1re 11 75 2e 11 25 Orge 1re 10 — 2e 9 50 Pamelle 1re .9 25 2e .8 55 Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 —

Ribemont: Froment 1re 34 .. 2e .. .. 3e .. .. Avoine 14 2e. Orge — — Pammelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 25 2e 23 — 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 16 50 Féverolles — — Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza .. .. Orge 15 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 26 50 2e 24 .. Seigle 17 50 Orge 16 .. Avoine 15 50 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 46 .. 2e 45 50 Son 13 50 Blé blanc qtal .. 00 gris .. — Seigle 19 .. Avoine .. .. Orge d'hiver .. .. mars — — Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 9. 7 Juillet 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L.-L. HOCHE

La ville de Versailles a célébré le 24 juin l'anniversaire de la naissance de Hoche, auquel elle se glorifie d'avoir donné le jour. Nous ne pouvons nous occuper dans la *Revue* de la partie politique de cette cérémonie, ni parler du discours remarquable de M. Gambetta qui lui a donné un éclat inattendu ; force nous est aussi de passer sous silence les toasts de M. Rameau, maire de la ville, et de M. Feray, député du département, et de nous borner à indiquer les traits saillants de cette vaillante physionomie.

Louis-Lazare Hoche est né en 1768 à Versailles ; son père, garde du chenil de Louis XV, habitait le faubourg de Montreuil, une de ses tantes, marchande de légumes, le prit en amitié et l'envoya à l'école où il obtint bientôt les premières places. aimait à se rendre compte de tout, dit un de ses biographes questionnait constamment, ce qui en faisait un petit babilla mais aux approches de l'adolescence, il commença à parler m

et bientôt il ne parla plus du tout : il devint silencieux et rêveur. Après avoir été palefrenier-surnuméraire aux écuries de Versailles, il entra à seize ans dans les Gardes-Françaises. Au dépôt d'instruction, « son agilité naturelle, la souplesse de sa taille, et beaucoup d'adresse, » lui firent franchir en un mois tous les obstacles. Dans la compagnie d'élite dite des *Gibernes-blanches*, où ses aptitudes militaires l'avaient fait admettre, on le remarquait, « pour sa taille, ses belles proportions, et la vigueur de son tempérament. » C'est là qu'il commence à s'instruire avec une sorte de passion. Comme il n'a pas d'argent pour acheter des livres, « il se lève de grand matin, il va dans les environs de Paris tirer de l'eau pour les jardiniers, bêche la terre à l'ardeur du soleil; il employait une partie de la nuit à broder des vestes et des bonnets de police qu'il allait vendre au café situé à l'entrée du pont Saint-Michel, au bas de la rue de la Harpe. » Il ne fuyait pourtant pas les plaisirs; il était au contraire de toutes les parties, de tous les rendez-vous joyeux; mais sa franchise et sa gaieté ne passaient jamais les bornes.

Il était d'ailleurs d'une complexion amoureuse, et sa figure agréable, son goût pour la galanterie lui valurent plus d'un succès, sans jamais rien coûter aux nécessités de sa profession et de son rôle. On raconte que, se trouvant dans le Palatinat, il fut averti, après une journée victorieuse, qu'on l'attendait à diner dans l'un des villages que devait traverser l'armée; il s'arrêta, en effet, chez un notable de la localité, qui l'entoura de prévenances et le fit asseoir à table à côté d'une Omphale, fort belle et fort agaçante, dont les charmes, la toilette et la conversation étaient faits pour dompter cet hercule. Hercule fut aimable, mais prudent : comme on l'engageait à retarder son départ jusqu'au matin, il déclara qu'il était forcé de rejoindre son quartier-général, et il partit à cheval à deux heures du matin pour fournir une traite de huit lieues. Le biographe insinue que la belle était apostée par Pitt pour troubler le cœur et la tête du jeune héros; mais le perfide artisan de la coalition avait calculé sans la conscience du nouveau Scipion.

Voici comment on le représente à l'époque de son départ pour Thionville, en juin 1792 : « Sa taille est haute d'environ cinq pieds sept pouces; ses formes mâles et prononcées sont en même temps sveltes et élégantes; ses épaules sont fortes, mais bien effacées; sa poitrine s'avance avec un peu de la roideur que donne la tenue militaire, sa jambe est nerveuse et bien proportionnée. Il a les cheveux, les sourcils et les yeux noirs. La cicatrice légère qu'il porte au milieu du nez à l'extrémité du front sur le côté droit, loin de défigurer ses traits, leur donne un air plus martial. La bouche est petite, les dents belles et bien rangées; sa physionomie est spirituelle; le caractère qui la domine est la sévérité; et quoique un extrême désir d'être agréable l'adoucisse souvent, des gens pénétrants ne peuvent

s'empêcher d'y voir un certain effort que lui fait faire le désir de plaire. Son maintien est grave et imposant, sa démarche fière. Une femme de la cour l'ayant remarqué dans une revue, à Versailles, avait dit avec intérêt : — on ferait un général de ce jeune homme.— Ce dernier trait est caractéristique. Quant à la cicatrice, voici qu'elle en était l'origine : Un caporal, délateur de profession, était détesté de ses camarades qu'il opprimait : Hoche prit en main la querelle commune et se battit avec le personnage près du moulin de Montmartre ; le caporal reçut dans le ventre un fort coup de sabre, qui le mit pour six semaines hors de combat ; Hoche reçut au milieu du front une estafilade qui lui valut quinze jours d'hôpital et la cicatrice en question. »

Au moral, Hoche était remarquable par une scrupuleuse probité qu'il mettait au-dessus de toutes les vertus sociales. Il ne voulait pas emprunter l'argent qu'il n'était pas certain de rendre, et « quand le mince produit des gardes qu'il montait pour ses camarades ne suffisait point à ses besoins, il s'imposait dans la caserne une retraite rigoureuse. »

Son intelligence était prompte, pénétrante, mais réfléchie. Dans les affaires ordinaires, il méditait longtemps avant de prendre une détermination ; quand il l'avait prise, rien ne pouvait la changer. Dans les affaires urgentes, il voyait, décidait et exécutait avec une rapidité surprenante. Avec cela, l'amour du travail et de sa profession lui avait fait acquérir l'instruction la plus solide. Quand il prit possession du commandement en chef de l'armée de la Moselle, il chercha tout d'abord à bien connaître les gens qu'il allait diriger : « Son abord est froid et réservé. Il examine les gens qui se présentent, et suivant les talents qu'il découvre, il devient communicatif et facile, ou sévère et imposant ; il inspire tout d'abord la confiance. » Le désordre, l'indiscipline étaient à leur comble : *Point de discipline,* s'écrie Hoche, *c'est le moyen d'être toujours battu !* Il la rétablit bientôt dans toute sa rigueur nécessaire. Le biographe ajoute sagement : « La discipline militaire ! Puis-je prononcer ce mot sans l'enthousiasme de la reconnaissance ? N'est-ce pas en quelque sorte le pionnier de nos victoires ? »

A cette sévérité salutaire, il joignait parfois un entrain brillant et joyeux qui enlevait ses troupes. A Frœschwiller, au moment de l'action, il parcourt le front des bataillons ; les canons ennemis commençaient à tonner ; il eut l'idée de les mettre à l'encan : «A six cents livres pièce les canons, mes camarades !» s'écrie-t-il. La ligne qui s'avance au pas de charge répond en chœur : « Adjugez ! » Après la victoire, les Représen
peuple tinrent la promesse du général et payèrent
à raison de six cents livres pièce aux bataillons qui
pris. Son aplomb confiant déconcertait jusqu'aux
émissaires de la Convention. Obligé de battre

après un engagement heureux, par suite du manque de munitions, il est apostrophé et menacé par deux Représentants. Hoche, froid et tranquille, leur répond en souriant : « Que ne preniez-vous un petit bout d'arrêté pour fixer la victoire ? Ne craignez donc rien, j'ai d'autres moyens et je réponds de tout. »

Sa bravoure était pleine d'une insouciance charmante ; un jour, il a deux chevaux successivement tués sous lui ; il demande en riant le cheval d'un dragon qui l'accompagnait : « Ces messieurs voudraient, dit-il, me faire servir dans la ligne. » Il avait souvent de ces mots heureux et tout français.

Ses proclamations mériteraient d'être recueillies et réimprimées à part ; elles sont d'une éloquence simple, noble et surtout honnête, qu'il serait intéressant de rapprocher de la manière emphatique et équivoque du général Bonaparte.

On sait comment les accusations les plus frivoles trouvaient du crédit auprès du gouvernement de cette époque ; Hoche n'en fut pas exempt, et il leur dut même un emprisonnement qui faillit se terminer par l'échafaud. Il sut arrêter les effets de la calomnie par la franchise et la noblesse de son attitude et de son langage.

Rouget de l'Isle, l'auteur de la *Marseillaise*, accompagnait les commissaires Blad et Tallien, envoyés au quartier-général de Hoche, à la veille du débarquement des émigrés à Quiberon. Voici ce qu'ils disent du général : « Nous le trouvâmes seul, l'œil attaché sur une longue-vue, à l'aide de laquelle il observait ce qui se passait dans son camp. — Vous me voyez dans une grande perplexité, nous dit-il. Ce matin, des volontaires qui cherchaient des vivres se sont jetés dans un village où il restait quelques habitants. Ils ont massacré un vieillard et commis d'horribles violences. Sur-le-champ j'ai donné l'ordre que, sous aucun prétexte, les soldats n'auront à sortir de la ligne. Comment cet ordre a-t-il été reçu ? Je suis à examiner s'il n'existe pas quelque mouvement. Depuis trois jours, ces pauvres soldats n'ont pas de pain ! — Pendant que le général parlait, je ne cessais pas de le contempler, de contempler son imposante stature ; d'un air pensif, quoique gracieux et sans forfanterie, ses traits doux et fiers, embellis par une superbe cicatrice qui, sans l'altérer, lui traversait le front dans toute sa hauteur, et venait expirer à la naissance du sourcil droit. J'admirais son héroïque simplicité, l'heureux accord de ses paroles et de ses manières, du son de sa voix avec ses expressions. Tout en lui me révélait un homme supérieur ; en l'écoutant, je sentais le besoin d'en faire un ami. »

Nous ne pouvons terminer cette étude ou plutôt ce portrait que nous n'avons fait qu'esquisser, sans retracer sommairement ses états de service. Il était sergent aux gardes françaises lorsque la Révolution éclata. Après avoir passé rapidement par différents grades, il reçut à 25 ans, le commandement en chef de

l'armée de la Moselle ; il avait été préféré pour ce poste à Pichegru, qui dès ce moment lui voua une haine mortelle. Il battit les Autrichiens sous Wissembourg, et les chassa de toute l'Alsace (1793-94). A la suite de différends avec Pichegru, il fut mis en prison par ordre du comité de Salut public. Libre au 9 thermidor, il fut placé à la tête de l'armée de la Vendée ; il battit les émigrés débarqués à Quiberon (25 juillet 1795), défit les corps des deux principaux chefs de la chouannerie, Charrette et Stofflet et les fit prisonniers ; il rétablit le calme, et fut appelé le *Pacificateur de la Vendée*. En 1796, il débarqua en Irlande ; mais cette expédition, contrariée par les vents, n'eût aucun résultat. A son retour il fut appelé au commandement de Sambre-et-Meuse (1797). Il passa le Rhin, gagna sur les Autrichiens les batailles de Neuwied, d'Ukerath, d'Altenkirchen. — Les armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin furent réunies, il en reçut le commandement, mais il mourut peu après d'une courte maladie d'entrailles (septembre 1797). Il vécut 29 ans ; six années à peine, sur ce nombre, furent consacrées à sa patrie ; mais avec six années de gloire, on remplirait une de ces longues existences qui embrassent plus d'un demi-siècle.

La nouvelle de la mort de Hoche parvint à Paris le 1er brumaire. Le Directoire et la représentation nationale étaient au Champ-de-Mars, et célébraient l'anniversaire de la fondation de la République. Aussitôt un morne silence succéda aux chants patriotiques ; la fête fut interrompue et de magnifiques funérailles honorèrent quelques jours après la mémoire de ce héros. Son corps fut enseveli au fort de Pétersberg, sous la même pierre qui recouvrait les restes de Marceau.

Si Hoche vécut assez pour sa gloire, il n'a peut-être pas assez vécu pour sa patrie. Il mourut lorsque l'armée allait jouer chez nous un grand rôle. Son désintéressement, son patriotisme sincère, son amour de la liberté, auraient sans doute été de quelque poids dans la balance de nos destinées. Ce n'était pas un homme à se mettre à la suite d'un ambitieux. Le bâton de maréchal ne l'eût pas séduit, et le vainqueur de Montenotte l'aurait peut-être rencontré, l'épée à la main, sur les marches du trône impérial.

Un monument fut élevé en son honneur à Wissenthurm, près de Neuwied ; Versailles lui a érigé une statue. A. Rousselin de Saint-Albin a laissé une *Vie de Hoche*, avec sa *Correspondance administrative*. M. A. Desprez a donné *L. Hoche, d'après sa correspondance.*

L[illegible] PAUL.

———

UN PEU DE POÉSIE.

Un peu de poésie — surtout lorsqu'elle est bonne, ce qui devient de plus en plus rare en ce temps où le rhytme et la beauté de la forme sont devenus vulgaires, mais où la véritable poésie, ce je ne sais quoi qui a le privilége de toucher et de se graver dans la mémoire, est un secret que l'on pourrait croire perdu, et Dieu sait pourtant s'il est des gens qui *commettent* des vers — un peu de poésie, disions-nous, ne laisse pas que d'être fort agréable, après les terribles événements de politique brutale auxquels nous avons assisté.

L'obligeance de l'auteur, notre ami, nous permet d'offrir aux lecteurs de la *Petite Revue* la primeur de la pièce suivante qui a mérité l'un des prix des jeux floraux de Toulouse.

Faisons bon accueil au jeune poète qui nous arrive du Midi avec l'été ; sa poésie fraîche et jeune repose le cœur ; elle respire une naïveté charmante et ne relève d'aucune école.

DANS LES CHAMPS.

C'était un jour d'été : je revenais le soir,
L'ombre faisait trembler le sommet des collines,
Les oiseaux s'endormaient dans les buissons d'épines,
Et les troupeaux lassés allaient à l'abreuvoir.

Sur le même chemin une fille joyeuse,
Une fille des champs avançait à grands pas,
Jetant au vent du soir une chanson rieuse
Qu'en la berçant jadis, on lui disait tout bas.

Elle s'en revenait, après un jour de peine,
Emportant sur la tête une botte de foin,
Et je lui demandai, d'une voix incertaine,
Si de ce pas léger, elle s'en allait loin.

Nous fîmes, en causant ensemble, un bout de route,
Quelquefois éloignés, nous rapprochant parfois
Quand sur nous les buissons se rejoignaient en voûte,
Ou lorsque les sentiers devenaient plus étroits.

Elle me raconta qu'elle allait au village
Qui se cachait là-bas tout au loin dans les champs,
Qu'elle arrivait ainsi de faucher au pacage
Et que, vienne l'automne, elle aurait dix-huit ans.

Nous marchâmes longtemps, pendant peut-être une heure,
Je laissai son babil doucement m'enchanter
Et ce fut seulement en voyant sa demeure
Qu'il me vint à l'esprit qu'il la fallait quitter.

Nous nous tenions debout, à côté de la haie
Sans savoir que nous dire et sans nous regarder.
Autour de nous les blés cessaient de s'agiter.
Les oiseaux se taisaient dans la verte futaie.

— « Adieu, dit-elle enfin, en me tendant la main.
Voici qu'il se fait tard, il faut gagner la ville ;
Pour arriver plus tôt, prenez par ce chemin
On vous attend sans doute, et l'on n'est pas tranquille. »

Quand je me retournai pour la revoir encore
Elle était à la place où je l'avais laissée.
Debout près de la haie, un ciel de pourpre et d'or
Dessinait les contours de sa taille élancée.

Et j'osai de la main envoyer un baiser,
Elle me répondit par un signe de tête.
Puis, effarée ainsi qu'une biche inquiète,
Disparut en courant et sans se retourner.

Depuis, les jours d'été, quand je reviens le soir,
Quand l'ombre fait trembler le sommet des collines,
Lorsque l'oiseau s'endort dans les buissons d'épines,
Que les troupeaux lassés s'en vont à l'abreuvoir.

Sur mon chemin, je songe à la fille joyeuse,
A la fille des champs qui marchait à grands pas,
Jetant au vent du soir une chanson rieuse
Qu'en la berçant jadis, on lui disait tout bas.

ANGELLIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

M. Gourdon de Genouillac vient de publier sous le titre : *Histoire de l'Abbaye de Fécamp et de ses Abbés* (1), un livre bien fait à tous les points de vue. — Cet ouvrage, dédié à M. Vitet, de l'Académie française, est divisé en quatre chapitres. Dans une introduction, l'auteur passe en revue les différents écrivains qui ont traité le même sujet, et nous initie à l'idée qui lui a fait entreprendre ce travail, qu'il rattache à l'histoire générale de l'ordre de Saint-Benoit. « Ecrire l'histoire d'une Abbaye, dit l'auteur, c'est reconstituer toute une contrée d'autrefois. » — Ce n'est pas là une phrase banale ; M. G. de G. y montre clairement le but qu'il a parfaitement atteint après des recherches laborieuses et pénibles dignes des travaux de ses modèles, les Bénédictins de Saint-Maur.

L'auteur nous fait ensuite remonter avec lui dans le passé. Il nous parle des commencements de l'Abbaye, fondée en 665 ; du missionnaire Bozon qui éleva une espèce d'autel dans le bois de Fécamp, et sur l'emplacement duquel Waninge, gouverneur

(1) *Histoire de l'Abbaye de Fécamp et de ses Abbés*, par H. Gourdon de Genouillac. 1 vol in-8. 5 fr. Fécamp, A. Marinier, éditeur. — Saint-Quentin, librairie Langlet, 5, rue d'Isle.

du pays de Caux, édifia plus tard le monastère qui servit de communauté à trois cent soixante-seize religieuses, sous la direction d'Hildemarche.

Lors de l'invasion des Normands, les unes s'enfuirent, les autres se défigurèrent pour mieux échapper aux outrages de ces barbares, qui s'en vengèrent par le massacre des religieuses, par le pillage, par les incendies.

En 938, Guillaume Longue-Epée fit reconstruire le monastère avec une rare magnificence, et le dédia à la Sainte-Trinité.

Richard II, surnommé le père des moines, donna de grands biens aux Bénédictins, dont la communauté fut la mieux rentée de France, si l'on en croit le dicton.

De quel côté que le vent vente,
L'abbaye de Fécamp a rente.

Quarante-six abbés se succédèrent dans le gouvernement du monastère, et plusieurs se distinguèrent par des mérites exceptionnels. Nous assistons alors à l'extension croissante de l'Abbaye, devenue le siége d'une véritable cour que des seigneurs et des souverains même tinrent à honneur de visiter.

Vers 1107, elle contenait 300 religieux. Mais ce fut surtout sous le régne d'Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie, que l'Abbaye acquit une véritable puissance, grâce au droit de haute et moyenne justice que lui confirma ce prince.

Dans le troisième chapitre, l'auteur nous montre les Bénédictins aux prises avec les schismes, luttant contre l'idolâtrie et contre les protestants qui renouvelèrent les pillages des Normands.

Toutefois, après l'abjuration d'Henri IV, grâce aux bienfaits de la paix, l'Abbaye de Fécamp retrouva les éléments de prospérité dont les troubles politiques et religieux l'avaient privé.

Le quatrième chapitre de cette intéressante histoire ne saurait donner qu'une faible idée de ce qu'était autrefois l'abbaye de Fécamp, l'une des plus anciennes de la vieille province normande et l'une des plus célèbres abbayes du monde. De ce sanctuaire vénéré en même temps que foyer de science, d'ardente piété, il ne reste plus aujourd'hui qu'une partie du dortoir, l'office et la salle capitulaire qu'occupent diverses administrations.

Sic transit gloria.

L'auteur termine son ouvrage par la description des reliques de l'église de Sainte-Trinité de Fécamp, et fait défiler devant le lecteur toutes les figures, tantôt sévères, tantôt rayonnantes de douceur, tantôt martiales, tantôt portant l'empreinte de la science, des divers abbés de Fécamp, dont il donne une biographie ; enfin le livre finit par le cartulaire de l'abbaye de Fécamp.

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée de M. G. de G. qui,

par son livre, vient en quelque sorte de relever les ruines de ce monastère fameux et de rendre à cette sainte maison sa vie d'autrefois quelquefois agitée, mais le plus souvent calme et contemplative. GONTRAN DE SULIE.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

Dans la séance publique annuelle de la Société académique de Saint-Quentin de dimanche dernier, ont été proclamés lauréats des concours de l'année 1872 :

HISTOIRE LOCALE. — Histoire de l'émancipation communale à Saint-Quentin et dans le Vermandois.

Prix avec médaille d'or : M. Ernest Berlemont, de Saint-Quentin, professeur de seconde au collége de Dunkerque.

POÉSIE. — Prix avec médaille d'or : M. Achille Millien, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), pour sa pièce : *Le Poème du feu*.

1re Mention honorable avec médaille d'argent grand module : M. Henri Galleau, à Paris, pour sa pièce : *Mission du poëte*.

2e Mention honorable avec médaille d'argent grand module : M. Francis Bellier, à Versailles, pour sa pièce : *Prose et Poésie*.

A propos du rapport de M. Georges Lecocq, rapport *très travaillé* comme dit le *Journal de Saint-Quentin*, croyant par là donner à notre collaborateur un grand coup d'encensoir, nous avons reçu une lettre trop longue pour être insérée *in extenso*, mais dont voici la partie la plus importante.

« M. G. Lecocq, — nous écrit la personne qui signe *un abonné*, — dit que la Révolution communale finit dans le Vermandois en 1632 ; — cela est vrai, si, par Révolution communale, on entend le mouvement même qui a donné naissance à l'établissement de la *Charte* ; — cela est faux, si l'on désigne par cette expression les conséquences auxquelles a donné lieu la Charte. — Où M. G. Lecocq a-t-il vu que Saint-Quentin possédait un *ordo decurionum* ? — M. G. Lecocq pourrait-il donner la date précise de la Charte ? »

NOUVELLES

Par décret en date du 15 juin 1872, M. Faure, capitaine de gendarmerie de Saint-Quentin, est nommé chef d'escadron à Rennes.

—

L'ouverture des assises de l'Aisne, pour le 3e trimestre de 1872, est fixée au 5 août prochain. Elles seront présidées par M. Plichon, conseiller à la Cour d'Amiens, qui aura pour assesseurs MM. Berthault et Demonchy, juges au tribunal de Laon.

—

Une médaille d'honneur (argent 2e classe) a été décernée à M. Dezeaux, meunier à Travecy, qui, le 9 mai dernier, sauvait un enfant en danger de se noyer.

—

Voici le résultat des élections du 30 juin 1872, pour le renouvellement intégral de la Chambre de commerce de Saint-Quentin :

1	MM. Deviolaine	195		10	MM. Robert de Massy	149	
2	E. Lebée	184		11	Quequignon	147	
3	Jules Quennesson	181		12	Rousseau jeune	141	
4	Mariolle-Pinguet	174		13	Lafon-Planche	126	
5	Sarazin	172		14	Luzin, à Crépy	122	
6	Touron	172		15	Joly de Bammeville	114	
7	L. Guilbert	171			Hector Basquin	87	
8	Henri Malézieux	166			Ledoux-Bédu	61	
9	Huet-Jacquemin	150			Gautrot	51	

—

Il paraît qu'une commission composée d'officiers généraux vient de partir pour visiter Laon, La Fère et Saint-Quentin.

Des ouvrages avancés seront construits, dit le *Gaulois,* à quatre ou cinq kilomètres de la place, et une ligne de défense doit réunir Laon à La Fère et La Fère à Saint-Quentin. Sur l'avis de cette commission, l'idée de fortifier Guise — ce nid à bombes — a été complètement abandonnée.

Ces messieurs doivent ensuite visiter Besançon, Pontarlier, etc., et remonter par la vallée du Rhône sur Lyon.

—

Les sieurs Poittevin et Arnould, condamnés à la peine de mort par le 18e conseil de guerre, se sont pourvus en révision. En admettant que ce pourvoi soit rejeté, il y a encore le recours en grâce. Ces diverses formalités nécessiteront plusieurs semaines.

—

Le tribunal de police correctionnelle de Saint-Quentin a rendu jeudi dernier son jugement dans l'affaire des troubles de Bohain; treize prévenus, presque tous tisseurs, ont été condamnés pour avoir attenté à la liberté du travail et de l'industrie, quelques-uns pour provocation, outrages ou rébellion à la gendarmerie. Voici les noms de ces condamnés :

Les deux Lobjois, dits Gaillard, de Bohain, et Godebert, de Fresnoy-le-Grand, 6 mois.

Tronquit, de Fresnoy-le-Grand ; Lamart, boulanger à Etaves, et Lobjois, de Seboncourt, 4 mois.

Duchaussoy, de Fresnoy-le-Grand, 3 mois.

Flamant et Lefèvre Charles, de Bohain, 2 mois.

Lefèvre Jules, de Fresnoy-le-Grand ; Ferlin, de Bohain ; Capelle, de Bohain, et Caudron, de Becquigny, 1 mois.

—

Une Exposition artistique et archéologique aura lieu à Valenciennes au mois de septembre prochain.

Les artistes nés ou domiciliés dans le département du Nord, ainsi que les amateurs et propriétaires de collections, sont invités à y prendre part.

—

Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne. — Le bureau de la Société rappelle qu'il a été fait des épreuves photographiques des tableaux servant aux démonstrations du cours de *Sucrerie indigène,* et représentant les principaux organes de la fabrication, appareils perfectionnés, etc.

Ces épreuves constituent une collection d'un grand intérêt par son caractère original et par les facilités qu'elle donne à l'intelligence du cours.

Elle est mise à la disposition des acquéreurs au secrétariat de la Société.

—

Société d'horticulture de Saint-Quentin. — La réunion mensuelle de la Société d'horticulture aura lieu dimanche prochain, 7 juillet, à 3 heures précises de l'après-midi, salle des séances, au jardin de la Société. — *Le président de la Société,* FERRUS.

On va faire dans peu de jours, sur la ligne du Nord, l'essai d'un disque automatique.

Voici en quelques mots le but qu'out voulu atteindre les inventeurs :

On sait que, actuellement, lorsqu'un train est passé, l'homme d'équipe ou l'aiguilleur est obligé d'aller fermer lui-même le disque pour fermer la voie sur le derrière du train.

Avec les disques automatiques, au contraire, le secours de l'homme n'est plus nécessaire. La machine, par un mécanisme quelconque, le plus souvent par son propre poids imprime le mouvement au disque qui se tourne et se met à l'arrêt aussitôt que le train est passé.

Il faut ordinairement l'intervention d'un employé pour ouvrir la voie. Que cet employé oublie de le faire, il y aura arrêt d'un train, retard de quelques minutes, mais on évitera, en revanche, bien des collisions, bien des sinistres.

Aussi espérons-nous que ce système si simple des disques automatiques aura bientôt remplacé tous les anciens appareils.

Les directeurs et les professeurs de l'École de Mulhouse ne voulant point devenir Allemands ont résolu de transporter à Lyon leur école de commerce.

Plusieurs abonnés nous écrivent de disposer sur eux du montant de leur abonnement.

Par mesure générale, nous prévenons tous les abonnés qui n'auraient pas payé leur abonnement d'ici le 15 juillet, qu'il leur sera présenté du 25 au 31 juillet un reçu du montant de leur abonnement, auquel il sera ajouté 1 franc, pour frais de recouvrement.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 75 .. D, 76 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 75 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 72 —à.. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 89 .. tout fût disposé 87 50 épurée en tonne 97 .. lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 50 Cour. du m. 87 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 101 75 courant du mois 100 75

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 51 .. à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 51 — a .. .. courant du mois 51 00 4 mois 56 — mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	74 00 à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	84 50 à .. 00
Bonne sorte,	159 50 à .. ..
Belle sorte,	160 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	73 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	83 50 à 84 ..
Raffinés suivant mérite,	159 . à 159 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

	Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
	Amenés . . .	2598	560	719	84
	Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 68	1 58	1 85	1 46
	2e qualité.	1 58	1 48	1 75	1 38
	3e qualité.	1 38	1 44	1 50	1 28

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 27 75 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 32 75 2e — — Seigle 16 60 Orge 14 25 Avoine 14 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 34 10 2e 32 35 3e 31 34 Seigle 1re — — 2e .. .. Orge d'hiver 15 .. de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e .. .. Farine 1re 46 00 2e 44 00 Foin .6 60 Paille .8 00 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 — 00
— — au-ds 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 84 50 Alcool .. .. Noir neuf .. .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 1 165 .. 3/6 fin disp. 4 800 à .. .. courant 48 00 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 49 00 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 33 30 Blé de mars 30 25 blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 00 quin. Seigle 16 25 Orge 24 50 Farine 47 .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 32 à 34 00 Froment n. 1re 33 .. 2e 32 .. 3e Seigle 17 00 à .. 00 Avoine 15 .. à 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 26 .. 2e 25 25 3e 23 00 Méteil 17 34 Seigle 1re 11 50 2e 11 .. Orge 1re 08 75 2e .8 25 Pamelle 1re .8 50 2e .8 — Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e .5 75

Ribemont. Froment 1re 34 .. 2e .. .. 3e .. .. Avoine 14 25 Orge — — Pammelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 25 2e 23 — 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 16 50 Féverolles — — Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza .. .. Orge 15 .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 25 .. 2e 23 50 Seigle 17 00 Orge 15 .. Avoine 16 00 Féverolles .. ..

Cambrai Farine 100 kil. 1re 46 .. 2e 47 00 Son 13 00 Blé blanc qtal .. 00 gris .. — Seigle .. .. Avoine .. .. Orge d'hiver .. .. mars — — Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — No 10. 14 Juillet 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'ARISTOCRATIE LITTÉRAIRE

Alfred de Musset.

II *L'écrivain*. (*)

Lorsqu'Alfred de Musset publia ses premiers vers, le *Romantisme* entrait dans sa seconde période. Ce mouvement littéraire contre les dieux de la mythologie, les fleurs banales de la rhétorique et la règle des trois unités, dieux, fleurs et règle si chers aux *classiques*, commencé par M. de Chateaubriand et par Mme de Staël, continué par M. de Lamartine et par M. Victor Hugo tournait à un libéralisme vagace et indécis encore, mais qui chaque jour s'accentuait de plus en plus, après

(*) Voir la *Petite Revue* des 16 et 23 juin.

avoir été franchement monarchique (1); il penchait vers une philosophie panthéiste ou sceptique après avoir été catholique et croyant fervent; il adoptait un langage bizarre et stéréotypé après avoir hautement déclaré qu'il voulait introduire la *vérité et la liberté dans l'art*. En 1830, les « classiques bien rasés à la face merveille » et les « romantiques barbus, aux visages blémis » se disputaient encore, mais ce n'étaient plus que de faibles escarmouches; les grandes batailles romantiques avaient été livrées et gagnées, chaque jour la nouvelle école recrutait des partisans et les commis de la rue Saint-Denis eux-mêmes ne regardaient plus Shakespeare comme un aide-de-camp du duc de Wellington. Le *Romantisme* était à cette heure toujours triste et douloureuse même pour le vainqueur, l'heure où l'on compte ses morts, où l'on s'aperçoit que l'on a chèrement payé sa victoire, qu'elle vous a plus coûté qu'elle ne vous rapporte. Les chefs de file subissaient eux aussi ce découragement, cet affaissement qui suivent les luttes de l'esprit comme celles du corps. Sous l'influence de ce découragement, la mélancolie « sentiment qui est plus que la gravité et moins que la tristesse (2) » devint du désespoir, la gaieté s'aigrit et fut de l'ironie, le doute naissant et respectueux encore se changea en scepticisme outrageant.

C'est à ce moment que parut Musset et ses *Contes d'Espagne et d'Italie* sont l'image exacte et fidèle des sentiments et des pensées du temps où il vécut.

I.

Ses *Contes* firent scandale; cette débauche d'esprit, cette manière hardie de *courtiser les Muses*, selon l'expression classique, ce sans façon étaient tout nouveaux, ce ton railleur et moqueur contrastait avec le ton grave et sentimental des *Romantiques*. La *Ballade à la lune, Don Paez,* les *Marrons du feu, Mardoche, Portia* et toutes les poésies qui suivirent annoncèrent un talent, mal équilibré, il est vrai, et cherchant encore sa voie, mais rare et déjà charmant. On voit surtout que le poète sent ce qu'il chante, au moment du moins où il le chante, qu'il est sincère.

La sincérité, l'amour du vrai, nul plus que lui n'en a été possédé. « J'aime mieux faire une page simple, *mais honnête,*

(1) L'*Edinburg-Review* s'est complètement trompée en faisant de M. de Lamartine, le poète du parti *ultra*. Ce parti, si habilement dirigé par MM. de Vitrolles et Frayssinous, cherche à adopter toutes les gloires. Il a procuré à M. de Lamartine neuf éditions de ses poésies; mais le véritable poète du parti, c'est M. Hugo. Stendhal: *Lettre à Monsieur M..., à Londres*, 1er janvier 1823. - - La révolution de 1830 *déroyalisa* complètement les deux poètes.

(2) Victor Hugo, préface de *Cromwell*, 1827.

dit-il dans une lettre adressée à sa *marraine*, qu'un poème en fausse monnaie dorée. » — « Quand j'éprouve, en faisant un vers, un certain battement que je connais, écrit-il à son frère, je suis sûr que mon vers est de la meilleure qualité que je puisse pondre. » Ce dédain de l'*à peu près*, cette passion de ne chanter que ce qu'il sentait et que ce qu'il aimait l'ont empêché de *composer*. Pour composer, en effet, il faut savoir sortir de soi-même, faire abstraction de ses amours et de ses haines, entrer dans l'esprit et dans la peau des gens que l'on veut peindre, toutes choses difficiles qui demandent une grande souplesse de compréhension et qui exigent un sens critique très exercé.

A tous ses personnages, il a donné sa tournure d'esprit. Comme lui, les héros de ses premières œuvres sont d'élégants gentilshommes et de poétiques dandys, abandonnant leur vie

A ce Dieu fainéant qu'on nomme fantaisie.

Plus tard, devenu morose et plus sombre, il a communiqué à ses personnages son ironie amère et mordante, sa sensibilité exquise, son orgueil qui était sa vertu et sa force, son amour du bien, du vrai et du beau, qui survivait à ses désillusions et résistait à ses folles et honteuses passions. Comme lui, ils n'ont vu et voulu voir dans la vie qu'une seule époque : la jeunesse, qu'un seul sentiment : l'amour. Qu'est-ce donc que Mardoche, que Franck, que Rolla, que Lorenzaccio, qu'Octave, que Fantasio, si ce n'est toujours le même homme, c'est-à-dire le poéte, âme ardente, mais incapable de se déprendre d'elle-même ; nature vive et poétique, mais bornée par son ardeur même à une seule poésie.

Du milieu de ses poésies, de ses proverbes charmants, de ses comédies émouvantes et dont l'une même, *Lorenzaccio*, est la pièce la plus belle et la plus dramatique que nous connaissions, de ses Nouvelles et de ses Contes, se dressent les *Nuits* qui les surpassent.

Seules, elles immortaliseraient son nom. C'est là surtout que s'est épanchée cette âme souffrante, c'est là que cette bouche éloquente a jeté ses cris les plus navrants, c'est là que ce cœur saignant a montré toutes ses blessures. Splendides et divines fleurs d'un sol terriblement labouré par les passions et le malheur, vers admirables qu'on ne peut lire sans un frisson d'admiration et de douleur.

Il n'y a rien de comparable dans la poésie d'aucun temps aux *Nuits*, aux *Stances à la Malibran*, à la *Lettre à M. de Lamartine*, à l'*Espoir en Dieu* et au *Souvenir*. C'est un homme qui nous parle, et non un auteur. Ce n'est point une dilettante qui nous raconte les nuits passées sous le balcon de sa belle assis dans un moelleux fauteuil près d'un bon feu, c'est un amant qui connait les « longs regrets des amours mensongè-

res ; » que la souffrance a brisé et tordu, et qui nous dit ce qu'il sent et comme il le sent, sans charlatanisme et sans emphase.

Mais bientôt une lassitude précoce, suite et conséquence de son existence surmenée, s'empara de lui. Il ne chanta plus qu'à de rares intervalles. Une de ses comédies, *Louison*, tomba aux Français ; trois ans plus tard, *Bettine* eut le même sort au Gymnase. En 1852, reçu membre de l'Académie française, son discours de réception fut terne, décoloré, et lu, dit-on, d'une voix sourde et saccadée. D'Alfred de Musset et de M. Nisard, ce fut le dernier qui, en cette circonstance, parut le plus brillant.

Il mourut à quarante-sept ans, emportant avec lui la poésie de tout un siècle, et son nom restera toujours parmi ceux des poétes passés, présents et à venir le plus sympathique et le plus aimé.

II.

Est-ce à lui cependant que nous irons demander une régle de conduite ? Est-ce lui qui, dans la vie, nous servira de guide ? Ni lui ni aucun autre poéte ne répondront et ne peuvent répondre à de telles exigences.

La poésie n'a qu'un seul but : émouvoir. Qu'elle laisse la direction des hommes à la philosophie, quand il s'agit de l'esprit, à la morale, quand il s'agit des devoirs et des obligations envers autrui, à la politique, quand il s'agit des forces publiques. N'a-t-il pas lui-même dit mieux que nous ne pourrions le faire : « Le romancier, l'écrivain dramatique, le moraliste, » l'historien, le philosophe voient le rapport des choses ; le » poéte en saisit l'essence. Son génie purement natif cherche » en tout les forces natives. Sa pensée est une source qui sort » de terre ; ne lui demandez pas de se mêler de politique et de » raisonner sur telle circonstance qui se passerait même à côté » de lui ; il ignore ces jeux de la fantaisie et ces variations de » l'espèce humaine ; il ne connait qu'un homme, celui de tous » les temps...... Regarder, sentir, exprimer : voilà sa vie. »

Les poétes qui, moins sages et plus ambitieux que lui, se sont mêlés à ces affaires publiques dont il s'inquiétait si peu, n'ont-ils pas prouvé par leurs fautes et leurs faiblesses combien le chantre des Nuits avait eu raison de mépriser le rôle d'écrivain politique.

ALBERT BOSQUETTE.

LE 8 OCTOBRE 1870.

Civis murus erat.

Honneur encore à toi, Saint-Quentin, noble ville !
Ton âme est toujours grande en face du danger :
Ailleurs rampaient la peur et la trahison vile ;
Sans murs et sans canons, tu chassas l'étranger !

Défaite, invasion, plus tard guerre civile,
La France a tout subi ; ton cœur n'a pu changer !
Jamais tu ne seras ni lâche ni servile ;
Le pays succombait, tu voulus le venger !

Fiers de leurs braves fils, à ce bruit militaire
Tes aïeux auront dû tressaillir sous la terre.
Le devoir accompli peut alléger ton deuil !

Ajoute donc ce fait à ton antique gloire,
Cette brillante page à ton illustre histoire,
Un digne post-scriptum aux beaux vers de Santeuil !

Léon MAGNIER.

LES SOLDATS DE LA FRANCE.

La chute de Rome entraîne la fin des armées régulières. Les batailles sont, dès lors, livrées par des bandes plus ou moins nombreuses obéissant à des chefs redoutables ou stupides. Jusqu'au moyen âge, les généraux tiennent de près ou de loin à Attila. La figure méditative de Marc-Aurèle, le guerrier pensif, se détache seule, pâle et fière, avec celle de Constantin peut-être, du fond ténébreux du monde romain à son déclin. Le soldat disparaît. Il se montrera plus tard, au moyen âge, sous des pseudonymes divers, tous fort peu aimables, routiers, malandrins, soudoyers, bandits, brabançons, cotereaux ou tard venus, presque tous Allemands à la solde de qui paye, se mêlant aux miliciens des communes et, dit la *Chronique de Saint-Denis, ardant* les églises et tourmentant les bonnes âmes, d'ailleurs brigands, pillards, voleurs, larrons, infâmes, dissolus et excommuniés ; le chroniqueur n'oublie pas un de leurs titres. Duguesclin en délivra la France en entraînant vers l'Espagne ces aventuriers et ces ribauds.

Au moyen âge se place le type populaire, assez peu héroïque, que les chansons du temps gouaillent sous le nom de *franc-*

res ; » que la souffrance a brisé et tordu, et qui nous dit ce qu'il sent et comme il le sent, sans charlatanisme et sans emphase.

Mais bientôt une lassitude précoce, suite et conséquence de son existence surmenée, s'empara de lui. Il ne chanta plus qu'à de rares intervalles. Une de ses comédies, *Louison*, tomba aux Français ; trois ans plus tard, *Bettine* eut le même sort au Gymnase. En 1852, reçu membre de l'Académie française, son discours de réception fut terne, décoloré, et lu, dit-on, d'une voix sourde et saccadée. D'Alfred de Musset et de M. Nisard, ce fut le dernier qui, en cette circonstance, parut le plus brillant.

Il mourut à quarante-sept ans, emportant avec lui la poésie de tout un siècle, et son nom restera toujours parmi ceux des poétes passés, présents et à venir le plus sympathique et le plus aimé.

II.

Est-ce à lui cependant que nous irons demander une régle de conduite ? Est-ce lui qui, dans la vie, nous servira de guide ? Ni lui ni aucun autre poéte ne répondront et ne peuvent répondre à de telles exigences.

La poésie n'a qu'un seul but : émouvoir. Qu'elle laisse la direction des hommes à la philosophie, quand il s'agit de l'esprit, à la morale, quand il s'agit des devoirs et des obligations envers autrui, à la politique, quand il s'agit des forces publiques. N'a-t-il pas lui-même dit mieux que nous ne pourrions le faire : « Le romancier, l'écrivain dramatique, le moraliste, » l'historien, le philosophe voient le rapport des choses ; le » poéte en saisit l'essence. Son génie purement natif cherche » en tout les forces natives. Sa pensée est une source qui sort » de terre ; ne lui demandez pas de se mêler de politique et de » raisonner sur telle circonstance qui se passerait même à côté » de lui ; il ignore ces jeux de la fantaisie et ces variations de » l'espèce humaine ; il ne connait qu'un homme, celui de tous » les temps...... Regarder, sentir, exprimer : voilà sa vie. »

Les poétes qui, moins sages et plus ambitieux que lui, se sont mêlés à ces affaires publiques dont il s'inquiétait si peu, n'ont-ils pas prouvé par leurs fautes et leurs faiblesses combien le chantre des Nuits avait eu raison de mépriser le rôle d'écrivain politique.

Albert BOSQUETTE.

LE 8 OCTOBRE 1870.

Civis murus erat.

Honneur encore à toi, Saint-Quentin, noble ville !
Ton âme est toujours grande en face du danger :
Ailleurs rampaient la peur et la trahison vile ;
Sans murs et sans canons, tu chassas l'étranger !

Défaite, invasion, plus tard guerre civile,
La France a tout subi ; ton cœur n'a pu changer !
Jamais tu ne seras ni lâche ni servile ;
Le pays succombait, tu voulus le venger !

Fiers de leurs braves fils, à ce bruit militaire
Tes aïeux auront dû tressaillir sous la terre.
Le devoir accompli peut alléger ton deuil !

Ajoute donc ce fait à ton antique gloire,
Cette brillante page à ton illustre histoire,
Un digne post-scriptum aux beaux vers de Santeuil !

Léon Magnier.

LES SOLDATS DE LA FRANCE.

La chute de Rome entraîne la fin des armées régulières. Les batailles sont, dès lors, livrées par des bandes plus ou moins nombreuses obéissant à des chefs redoutables ou stupides. Jusqu'au moyen âge, les généraux tiennent de près ou de loin à Attila. La figure méditative de Marc-Aurèle, le guerrier pensif, se détache seule, pâle et fière, avec celle de Constantin peut-être, du fond ténébreux du monde romain à son déclin. Le soldat disparaît. Il se montrera plus tard, au moyen âge, sous des pseudonymes divers, tous fort peu aimables, routiers, malandrins, soudoyers, bandits, brabançons, cotereaux ou tard venus, presque tous Allemands à la solde de qui paye, se mêlant aux miliciens des communes et, dit la *Chronique de Saint-Denis, ardant* les églises et tourmentant les bonnes âmes, d'ailleurs brigands, pillards, voleurs, larrons, infâmes, dissolus et excommuniés ; le chroniqueur n'oublie pas un de leurs ti[illegible] Duguesclin en délivra la France en entraînant vers l'E[illegible] ces aventuriers et ces ribauds.

Au moyen âge se place le type populaire, assez peu [illegible] que les chansons du temps gouaillent sous le nom de [illegible]

archer. Nos soldats de Jemmapes et de Wagram ont eu là des aïeux assez peu présentables. Il faut lire dans le *Monologue du Franc-Archer*, les secrètes pensées de ces rôdeurs de champ de bataille, assez semblables à ces méchants soldats dont parle Tavannes et qui se *coulent le long des escadrons* pour éviter le danger et ne trouver que le profit.

Le franc-archer, dont on attribue le *Monologue* à Villon, et qui fit « rage avec La Hire, » devenu vieux sous le harnois après avoir été « mignon comme cet enfant-cy, » dévalise les fermes et s'occupe surtout de donner l'assaut au poulailler où a chanté le coq dont il veut tordre le cou :

> Or, çà, çà, par où assauldray je
> Ce cocq que j'ay ouy chanter ?

Le héros est un pauvre sire : il le dit tout net, il ne craint que les *dangiers*.

> Je crains *tout*, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.

Il fait partie de cette milice des francs-archers que Charles VII avait créée et dont la poltronnerie égaya toute une époque, emplit toutes les facéties de nos pères. Ces francs-archers étaient, eux aussi, à la solde des communes et devaient au roi le service féodal. Supprimés en 1480, ils furent remplacés par des Suisses. Le franc-archer de Villon raconte les exploits de toute la bande à la fois, en donnant le secret de son humeur personnelle :

> Je ne craignoye que les dangiers,
> Moy ; je n'avoye paour d'aultre chose.
> Et quand la bataille fut close
> D'artillerie grosse et gresle,
> Vous eussiez ouy, pesle-mesle :
> *Tip, tap, sip, sap*, à la barrière,
> Aux esles, devant et derrière.

Le seizième siècle, le commencement du dix-septième ne nous offrent point le spectacle d'armées françaises combattant pour le pays. Ce sont des étrangers, houzards, suisses, lansquenets, croates, reîtres, estradiots, qui servent le roi, tandis que les miliciens, selon le vent, crient : Vive le roi ! Vive la Ligue ! oubliant de crier : Vive la France ! Après Louis XIII, au temps de la Fronde, même désordre, et peut-être désordre plus grand. Le soldat alors, c'est le soudard raccolé parmi les ivrognes au quai de la Ferraille, et dont Montesquieu pourra dire plus tard : « Les soldats sont la plus vile partie de la nation » Il faut ouvrir les mémoires du temps pour se faire une idée des maux que ces misérables infligent à la patrie qu'ils prétendent servir. Mais non ! L'idée de patrie ne naîtra qu'avec la Révolution. Les soldats du maréchal La Ferté pillent Marly, où on les cantonnait. La maraude est officielle.

A Saint-Quentin, la garnison prévient les magistrats de la cité qu'elle « va se mettre à piller les meilleures boutiques de la place et même le marché, quand il se tiendra. » A Arnay-le-

Duc, en Bourgogne, les soldats démolissent les maisons pour se chauffer. Le duc de Lorraine avait écrit sur ses étendards : *Frappe fort, prends tout, ne rends rien*. C'est lui qui disait gaiement, à la grande joie de Mlle de Montpensier, de Mme de Guémenée et de Mme de Chevreuse : « Mon armée est la pro- » vidence des vieilles femmes ; un jour mes soldats trouvent » dans un couvent deux vieilles religieuses qui n'étaient pas » bonnes à autre chose, ils en font du bouillon. »

Conduits par de tels chefs, les soldats pillent, volent, saccagent, tuent, enfument les paysans, qui se cachent d'eux, dans les grottes ; pendent les prêtres, brûlent avec des charbons ardents appliqués sous la plante des pieds, comme le feront plus tard les chauffeurs, ceux qui refusent de dire où l'argent est caché ; ils empalent les hommes, écartèlent les femmes : c'est une frénésie de meurtre. Les exploits des routiers, des *grandes compagnies* de Duguesclin, sont dépassés par ces infamies. « Quiconque, dit M. Michelet, a aux côtés un « pied de fer, est roi et fait tout ce qu'il veut. » Au soudard, tout est permis.

Louvois, sinistre et dur, mit de l'ordre à cette ripaille sanglante. Il appesantit sur les régiments sa main de fer. Bientôt l'armée devient cette armée admirable qui étonne les contemporains « par la violente et rapide manière avec laquelle ils at- « taquent présentement les places, *si bien qu'on conviendra* « *qu'il est naturellement impossible que les Français ne* « *prennent toutes les places qu'ils attaqueront*. »

Louvois, il est vrai, fait payer cher à la France les réformes militaires qu'il lui apporte, et il la condamne à la guerre continuelle. « On est travaillé ici du *mal de la paix*, » écrit-il pendant la campagne de Hollande.

La France veut la paix, le ministre veut la guerre. Donc, un coup d'éperon à la courageuse cavale, qui n'a jamais refusé de se jeter dans la mêlée, jusqu'au jour où, les flancs labourés par tant de cavaliers, elle s'est sentie déchirée jusqu'au poitrail.

Sous Louis XIV, les paysans tirent au sort pour la première fois. La conscription est mise en pratique.

On n'estime guère alors les soldats amenés ainsi au régiment malgré eux, les petits cultivateurs regrettant leurs champs, leurs fermes. On en fait des miliciens, des gardes de poternes, ou des garde-côtes. Mais, avant d'en arriver là, que de troubles et de luttes ! Au moment du tirage au sort, les jeunes gens jouent du bâton ou du couteau, se révoltent, assomment les sergents. On pend les réfractaires, on les envoie ramer aux galères. Mais il est proverbial alors que les conscrits font de mauvais soldats, et les officiers n'estiment que les engagés volontaires. « Seul, cette mauvaise tête, ce mauvais sujet était un brave. »

Les maréchaux de Louis XV succèdent aux maréchaux de

Louis XIV, les taquins aux héros, Soubise à Catinat, *le père la Pensée*. Après Turenne, on n'avait eu que sa monnaie, mais elle valait quelque chose encore. La monnaie de Maurice de Saxe n'est que du billon, des liards usés. Quelle chute! Quel spectacle! Les maréchaux de France, poudrés, fardés, combattaient comme les Pompéiens de Pharsale. qui fuyaient devant les javelots prêts à leur blesser le visage. La France est livrée à des officiers de boudoir. « Dans la campagne de 1757, en Saxe, les généraux alliés, commandés par Soubise, étaient réunis dans Gotha, ville fortifiée, avec 8,000 hommes de toutes armes.

Seidlitz, général prussien, tenta de les déloger avec 1,500 chevaux qu'il déploya en courant sur la place. Soubise était sur le point de se mettre à table lorsqu'il reçut la nouvelle de ce coup de main. Il se crut attaqué par toute l'armée prussienne, il prit la fuite avec ses soldats; les autres généraux l'ayant imité, Seidlitz s'empara de la ville et d'un grand nombre de secrétaires, valets de chambre, cuisiniers, comédiens, coiffeurs, marchands de nouveautés, singes et perroquets, qui suivaient l'état-major français. Il prit aussi les bagages, où l'on trouva des caisses entières d'eau de lavande, de parfums, de blanc, de rouge, de manchettes et de parasols. »

Ces camps de généraux de Louis XV, semblables à des coulisses de théâtre, qu'ils ressemblent peu aux bivouacs pauvres et rudes des soldats de la République! Là, rien de superflu, et pas même le nécessaire toujours. On se contenterait, si on le trouvait, du brouet spartiate.

On campe dans la boue, on fait contre mauvais temps bonne figure et bon cœur. Discipline absolue. « Il est défendu, écrit Championnet, sous peine de destitution, de souffrir aucune femme à l'armée. » Ce n'avait pas toujours été ainsi. Des femmes, mères, sœurs, fiancées, maîtresses ou coureuses d'aventures simplement, avaient d'abord suivi les volontaires. Elles énervaient ces combattants, leur ôtaient le courage viril. Avec elles le désordre était au camp, et pis que cela. Les volontaires, a-t-on dit, faisaient aussi des houzardailles. Les comités vinrent, comme Louvois, mettre le holà dans les armées. Le soldat se sentit non-seulement troupier, mais citoyen, défenseur de la patrie.

On lui apprit les mots de devoir, obéissance, vertu militaire, abnégation, patience; et avec de tels mots, on lui apprit en même temps la victoire. L'ennemi était en France, il sut l'en chasser. La patrie réveillée retrouva sa foi dans ses destins au bruit vainqueur du canon de Walmy. Les Prussiens, la tête basse, regagnaient leurs bois d'Allemagne. La *Marseillaise* passait, et les accents du cuivre précipitaient les bataillons à l'assaut des batteries.

Mais qu'on ne s'imagine pas que les armées aient été créées

en un jour et par la grâce du dévouement à la patrie. Non, il avait fallu la pensée, la réflexion, l'organisation vigoureuse et sûre. On ne décrète pas seulement la victoire, on l'assure en la préparant.

Des publicistes ont, avec raison, réduit aux proportions de l'histoire la légende des volontaires, et on a montré que les armées républicaines étaient nées en quelque sorte de l'*amalgame* des jeunes troupes volontaires avec les anciens soldats de la royauté, en un mot du mélange des *habits blancs* et des *habits bleus*.

Il y avait, au début, une certaine rivalité entre les deux troupes. Les habits blancs, soldats de Louis XVI, appelaient les habits bleus des *soldats de faïence ;* ils s'appelaient, eux, régiments blancs, les *soldats de porcelaine*. Pourquoi ? Parce que la porcelaine va au feu et que la faïence n'y va pas.

Mais les habits bleus, les soldats de faïence, devaient montrer qu'ils y allaient aussi, et le mélange, l'amalgame des troupes devint peu à peu ces habits bleus légendaires que célébra Béranger. Il n'en est pas moins vrai que si les volontaires n'avaient point, comme les vieilles troupes, la discipline, le sang-froid, l'habitude du terrain et du coup de feu, ils apportèrent aux vieux régiments royaux leur flamme, leur jeunesse ardente et leur foi dans la patrie. Ils furent, et rendirent les anciens, patriotes.

Les déserteurs, fort nombreux dans les armées royales, devinrent rares dans les armées républicaines. Jadis le soldat allait à qui le payait, le *soldait*, passant d'un camp à l'autre sans remords et sans rougeur. Les soldats de Mayence, de Sambre-et-Meuse ou du Rhin combattaient, au contraire, non pour la solde, mais pour l'honneur du drapeau et la liberté du pays.

Ils avaient dans le cœur et sur les lèvres ce mot d'ordre nouveau, inconnu aux soldats de Turenne ou de Mélac, et qui était *la patrie*.

Tels chefs, au surplus, tels soldats. Rappelez-vous Hoche conjurant son armée de vaincre au plus vite l'ennemi pour retrouver plus promptement la paix du foyer et le baiser de la famille. Voilà qui pouvait former des hommes. « La paix aussi a son héroïsme ! », disait Moncey, ce Moncey qui s'écriait dans une proclamation à l'armée des Pyrénées-Orientales :

« Le peuple français ne demande pas seulement des victoires qui le fassent redouter, il veut encore des actions qui le fassent aimer. Repectez donc les biens, les familles, les lois des populations conquises. »

Jules CLARETIE.

L'article que l'on vient de lire est extrait de la préface du

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation,* marques hors ligne 75 .. D, 76 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce,* huit marq. net .. .. Courant du mois 75 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 72 — à .. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. » » à » » »

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 89 .. tout fût disposé 87 50 épurée en tonne 97 .. lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 50 Cour. du m. 87 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 101 75 courant du mois 100 75

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 51 .. à .. .. *Cote commerciale,* dispon. 51 — a .. .. courant du mois 51 00 4 mois 56 — mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	74 00 à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	84 50 à .. 00
Bonne sorte,	159 50 à .. ..
Belle sorte,	160 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	73 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	83 50 à 84 ..
Raffinés suivant mérite,	159 . à 159 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .		2056	818	782	125
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 64	1 54	1 75	1 42
	2e qualité.	1 54	1 44	1 60	1 32
	3e qualité.	1 40	1 32	1 50	1 22

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 27 75 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 33 25 2e — — Seigle 16 60 Orge .. .. Avoine 14 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 32 62 2e 31 17 3e .. .. Seigle 1re — — 2e .. .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .8 .. 2e .7 .. Farine 1re 45 50 2e 43 50 Foin .6 00 Paille .8 00 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 — 00

—	—	au-d^{s} 7 .. ..
—	—	10 à 13 .. ..
—	—	15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 84 50 Alcool .. .. Noir neuf .. .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 1 165 .. 3/6 fin disp. 4 800 à .. .. courant 48 00 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 49 00 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 32 75 Blé de mars 29 .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 50 quin. Seigle 15 90 Orge 44 00 Farine 47 .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 32 à 34 00 Froment n. 1re 38 .. 2e 32 .. 3e Seigle 17 00 à .. 00 Avoine 15 .. à 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 25 75 2e 25 .. 3e 22 75 Méteil 17 16 Seigle 1re 11 .. 2e 10 50 Orge 1re 08 25 2e .7 75 Pamelle 1re .8 50 2e .8 — Avoine 1re .6 50 2e .6 .. 3e .5 50

Ribemont. Froment 1re 33 33 2e 32 66 3e 31 .. Avoine 15 .. Orge — — Pammelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 .. 2e 23 75 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 16 50 Féverolles — — Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza .. .. Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 51 .. 2e 49 50 Seigle .. 00 Orge .. .. Avoine — 00 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 46 .. 2e 47 00 Son 13 00 Blé blanc qtal .. 00 gris .. — Seigle .. .. Avoine .. .. Orge d'hiver .. .. mars — — Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 11. 21 Juillet 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)

ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces,*
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE NOUVEL APPAREIL TÉLÉGRAPHIQUE
DE M. P. CHENEVIER.

Nous apprenons avec plaisir — et nous sommes heureux d'être les premiers à en parler, — qu'un de nos concitoyens, M. P. Chenevier, qui, depuis longtemps déjà, s'occupe d'électricité, vient de solliciter un brevet d'invention pour un nouvel appareil télégraphique, qui réalise sur ceux actuellement en usage de notables avantages pratiques et en particulier une grande vitesse de transmission. Les expériences qui ont été faites ont parfaitement réussi et sont d'un bon augure pour l'avenir de ce télégraphe.

Nous donnons les renseignements que nous avons pu re cueillir *de visu*, et nous souhaitons l'adoption rapide de c appareil qui, en raison de sa grande vitesse de transmissio permettrait la révision et l'abaissement des nouveaux tarifs.

Le commerce y trouverait un allégement aux charges lourdes de la nouvelle réglementation, et cette adoption donne

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 75 .. D, 76 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 75 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 72 —à.. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 89 .. tout fût disposé 87 50 épurée en tonne 97 .. lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 87 50 Cour. du m. 87 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 101 75 courant du mois 100 75

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 51 .. à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 51 — a .. .. courant du mois 51 00 4 mois 56 — mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	74 00 à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	84 50 à .. 00
Bonne sorte,	159 50 à .. .
Belle sorte,	160 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	73 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	83 50 à 84 ..
Raffinés suivant mérite,	159 . à 159 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .		2056	818	782	125
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 64	1 54	1 75	1 42
	2e qualité.	1 54	1 44	1 60	1 32
	3e qualité.	1 40	1 32	1 50	1 22

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 27 75 2e 26 .. 3e 24 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 14 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 16 50 2e 15 50

Laon. Blé 1re 33 25 2e — — Seigle 16 60 Orge .. .. Avoine 14 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 32 62 2e 31 17 3e .. .. Seigle 1re — — 2e .. .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .8 .. 2e .7 .. Farine 1re 45 50 2e 43 50 Foin .6 00 Paille .8 00 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 — 00
— — au-d° 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..
Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 84 50 Alcool .. .. Noir neuf .. .. Mélasse degré Beaumé .. .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 1 165 ..
3/6 fin disp. 4 800 à .. .. courant 48 00 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 49 00 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 32 75 Blé de mars 29 .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 50 quin. Seigle 15 90 Orge 44 00 Farine 47 .. à .. —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 32 à 34 00 Froment n. 1re 38 .. 2e 32 .. 3e Seigle 17 00 à .. 00 Avoine 15 .. à 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 45 .. à 46 ..

Péronne. Blé 1re 25 75 2e 25 .. 3e 22 75 Méteil 17 16 Seigle 1re 11 .. 2e 10 50 Orge 1re 08 25 2e .7 75 Pamelle 1re .8 50 2e .8 — Avoine 1re .6 50 2e .6 .. 3e .5 50

Ribemont. Froment 1re 33 33 2e 32 66 3e 31 .. Avoine 15 .. Orge — — Pammelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 25 .. 2e 23 75 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 16 50 Féverolles — — Avoine 15 .. Œillette .. .. Colza .. .. Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 51 .. 2e 49 50 Seigle .. 00 Orge .. .. Avoine — 00 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 46 .. 2e 47 00 Son 13 00 Blé blanc qtal .. 00 gris .. — Seigle .. .. Avoine .. .. Orge d'hiver .. .. mars — — Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 11. 21 Juillet 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . . 50 c.
Réclames . . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE NOUVEL APPAREIL TÉLÉGRAPHIQUE
de M. P. Chenevier.

Nous apprenons avec plaisir — et nous sommes heureux d'être les premiers à en parler, — qu'un de nos concitoyens, M. P. Chenevier, qui, depuis longtemps déjà, s'occupe d'électricité, vient de solliciter un brevet d'invention pour un nouvel appareil télégraphique, qui réalise sur ceux actuellement en usage de notables avantages pratiques et en particulier une grande vitesse de transmission. Les expériences qui ont été faites ont parfaitement réussi et sont d'un bon augure pour l'avenir de ce télégraphe.

Nous donnons les renseignements que nous avons pu recueillir *de visu*, et nous souhaitons l'adoption rapide de cet appareil qui, en raison de sa grande vitesse de transmission, permettrait la révision et l'abaissement des nouveaux tarifs.

Le commerce y trouverait un allégement aux charges si lourdes de la nouvelle réglementation, et cette adoption donne-

ne pas comprendre la différence de bons services que peuvent rendre comparativement un appareil Hughes et le Morse ordinaire.

L'appareil américain est un chef-d'œuvre de mécanique ; mais il a souvent besoin de réparations et ses conditions de durée sont assurément beaucoup moins longues à travail égal que celles du Morse.

Ce que l'on ne peut contester, c'est, quand il est bien monté, bien servi, bien réglé, la fidélité et la vitesse avec lesquelles il transmet les dépêches qui s'impriment littéralement au vol.

En effet, il peut donner en moyenne 40 à 45 dépêches de 20 mots et 6 lettres par heure, tandis que le Morse n'en peut fournir que 20 à 25 dans le même temps. Le télégraphe Bonelli va, dit-on, 2 fois plus vite ; mais, comme il exige 2 fils de ligne, le total des dépêches réduit par fil est bien au-dessous de l'appareil ordinaire.

Enfin, le prix de ces télégraphes rapides est très élevé, la manipulation en est difficile et les réparations fréquentes. Une installation spéciale est toujours nécessaire et l'isochronisme des appareils des deux stations est chose absolue.

Le télégraphe Hughes donne, il est vrai, la dépêche tout imprimée pouvant être remise au destinataire ; mais, de son côté, un langage de signaux comme celui du Morse peut s'appliquer plus facilement aux relations internationales et aux dépêches secrètes. L'original en est, du reste, toujours conservé et peut servir en cas de réclamation.

(La suite au prochain numéro.) AD. L.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

M. Fernand Le Proux vient de publier une très intéressante brochure sur la *Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468, à Compiègne*, par le roi Louis XI (*). Nous extrayons le passage suivant de l'introduction qui en rendra compte mieux que nous le saurions faire. « Les établissements religieux de tout genre étaient nombreux dans la ville de Compiègne, en outre des couvents, des églises collégiales ou paroissiales, on y voyait plusieurs chapelles particulières. Parmi celles-ci, une des plus importantes était celle de la Salvation ou des Bonnes-

---

(*) *Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468 à Compiègne*, par le roi Louis XI. — Comptes de la construction et de l'ornementerie publiés, avec une introduction, par Fernand Le Proux, archiviste-paléographe. — Tiré à 100 exemplaires numérotés, 1 à 60 sur ancien papier de Hollande, 2 fr. 50, et 60 à 100 sur papier velin, 2 fr. Imprimé à Compiègne. En vente à la librairie parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle, à Saint-Quentin.

Nouvelles, fondée en 1468 par le roi Louis XI, dont on connaît la dévotion pour la Vierge. La Bibliothèque nationale possède, sous le n° 8588 du fonds français (ancien suppl. fr. 1162), le compte des dépenses occasionnées par la construction et l'ornementation de cet édifice. Ce compte est rempli de détails intéressants pour l'état des arts et métiers à Compiègne, les méthodes de construction et de décoration, la valeur de la main-d'œuvre et des matériaux et le nom des ouvriers ou marchands de cette époque, et nous avons pensé qu'il serait utile de le reproduire en le faisant précéder des renseignements que nous avons pu recueillir sur l'origine de cette fondation et sur sa durée.

« En 1468, Louis XI se trouvait à Compiègne, où il venait souvent, lorsqu'il reçut l'avis de la défaite du duc de Bretagne et de la prise de plusieurs villes de Normandie. Voulant laisser un témoignage de la satisfaction qu'il ressentait de ses succès, il ordonna la construction, près la porte de Pierrefonds, d'une chapelle dédiée à la Vierge, sous le nom de Chapelle de Notre-Dame de la Salvation ou des Bonnes-Nouvelles, ou encore du Bon Confort. Dans la ville, on l'appela communément la Chapelle du Roy. Ce prince logeait, à cette époque, sans apparat, dans la rue de Pierrefonds, au coin de la rue des Dommeliers, chez un bourgeois nommé Jean Morlière, qu'il appelait son compère, il lui confia le soin de veiller à l'édification de la chapelle et d'en rendre compte. Les travaux commencèrent au mois d'août 1469. Jean Thibeau d'Oissy, natif de Compiègne, en posa la première pierre. La dédicace fut faite le jeudi 7 février suivant par l'évêque d'Avranches, confesseur du Roi, et le vendredi furent scellées les lettres de fondation.

» Louis XI avait, en effet, voulu non-seulement élever une construction remarquable, mais aussi pourvoir le chapelain d'un bon bénéfice, et il attacha à la chapellenie des revenus assez considérables, d'après l'énumération qui en est faite dans les documents transcrits à la suite des comptes. Voulant aussi mettre sa fondation à l'abri de toute contestation, le roi eut soin de demander l'autorisation de l'abbé de Saint-Corneille dans la juridiction duquel se trouvait la Chapelle de la Salvation. »

Suit le texte de la lettre du roi à l'abbé.

« Grâce aux précautions et aux libéralités royales, la Chapelle de la Salvation subsista paisiblement jusqu'en [illegible] 1525, époque à laquelle ses revenus faillirent changer [illegible] Un des nombreux établissements religieux de [illegible] l'église paroissiale de Saint-Clément était pour lors [illegible] situation de fortune des plus précaires, elle ne poss[illegible] que 120 livres de rente pour suffire à l'entretien de [illegible] sonnes. Les richesses de la chapelle de la Salvation, [illegible] 200 livres de revenu, tentèrent le chapitre de Saint-Clé[illegible] adressa au roi François I[er] une requête tendant à se fa[illegible]

livrer les biens de la chapelle, faisant valoir la négligence des chapelains à remplir leurs obligations, et promettant de les exécuter à leur place.

» Le roi, se trouvant à Compiègne, accorda leur demande aux chanoines de Saint-Clément, par lettres de septembre 1527. »

Suit la teneur, d'après D. Gillisson.

« Les chanoines obtinrent aussi la ratification du pape et celle de l'abbé de Saint-Corneille, Antoine de Talaru, qui envoya de Lyon, sa résidence, son autorisation en date du 25 septembre 1535. Mais, malgré ce consentement unanime des autorités intéressées, le projet d'union ne put être mis à exécution, le chapelain en exercice se refusa énergiquement à se laisser déposséder, et le chapitre de Saint-Clément ne put jamais jouir des revenus de la Chapelle de la Salvation.

» Ce ne fut qu'au XVIIe siècle que, par une décision du roi Louis XIII, confirmée plus tard à deux reprises par Louis XIV, les biens de la fondation de Louis XI furent détournés de leur destination première, et affectés à l'entretien du collége de Compiègne, alors sous la direction de membres de la Compagnie de Jésus. Les bâtiments ne furent démolis qu'en 1784. »

L'impression de cette brochure est très soignée, le titre, imprimé en rouge et noir, en fait une rareté de bibliophile ; et la façon érudite avec laquelle ce curieux travail a été traité par notre collaborateur M. Fernand Le Proux, en fait une véritable curiosité historique.

GONTRAN DE SULIE.

Dans une des dernières livraisons du *Dictionnaire du XIXe siècle*, par P. Larousse, on lit la notice ci-dessous, sur un de nos concitoyens, collaborateur de la *Petite Revue*.

BIOGRAPHIE.

CHARLES DESMAZE.

DESMAZE (Charles-Adrien), magistrat français, né à Saint-Quentin en 1820. Elève du collége de Saint-Quentin et du lycée Louis-le-Grand, à Paris, il étudia le droit, dans cette dernière ville, et, après avoir exercé de 1842 à 1845, la profession d'avocat, il entra dans la magistrature, en août 1845, comme juge-suppléant au tribunal de Clermont (Oise), fut nommé successivement, en la même qualité à Laon, plus tard, procureur de la République à Vervins, puis à Guéret (Creuse), et rappelé par M. Gastambide, en 1851, comme chef de parquet à Laon. Cinq ans plus tard, il fut attaché au Ministère de l'Intérieur comme directeur de la Sûreté générale, et exerça ces fonctions jusqu'en

1860, où il fut remplacé sur sa demande, et nommé juge d'instruction au tribunal de la Seine. En 1865, il est devenu conseiller à la Cour impériale de Paris ; il est en outre officier de la Légion d'honneur, depuis 1860. M. Desmaze consacre aux travaux littéraires les loisirs que lui laisse l'exercice de ses importantes fonctions. On a de lui différents ouvrages, qui prouvent que l'histoire, l'archéologie et les beaux-arts ne lui sont pas moins familiers, que la jurisprudence et la philosophie. Il a publié : *De la Tour, peintre du roi Louis XV* (1853) ; *Des Réformes projetées dans l'instruction criminelle* (1853) ; *Des Suicides dans l'arrondissement de Laon* (1854) ; *Des Contraventions à Londres* (1860) ; *Le Parlement de Paris* (1860) ; *Le Châtelet de Paris* (1863), 2e édition en 1872 ; *Formulaire des magistrats* (1863) ; *La Picardie, d'après les monuments* (1863) ; *Ramus, philosophe du XVIe siècle* (1864) ; *Les Pénalités anciennes, supplices et prisons* (1866) ; *Le Trésor judiciaire de la France* (1867) ; *Bauchant (Jacques), bibliophile Saint-Quentinois* (XIVe siècle).

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE COMMERCE DE MULHOUSE.

Nous annoncions dans un de nos derniers numéros que Mulhouse allait être privée de son école de commerce. Directeur et professeurs ne voulant pas devenir allemands avaient résolu de transporter leur école à Lyon.

Nous lisons à ce sujet dans l'*Industriel alsacien* :

C'est malgré eux qu'ils ont été amenés à prendre cette détermination, douloureuse à tant d'égards ; car ils étaient attachés de cœur et d'âme à la prospérité constante de l'Ecole, qui était leur œuvre, et à la grandeur de Mulhouse qui, en retour, ne leur a jamais marchandé ses sympathies. Il ne faut donc accuser de ce fâcheux événement que le malheur des temps et des circonstances, sans en faire remonter la faute à personne, puisque ces causes sont dans la logique fatale du traité de paix et des interprétations diplomatiques auxquelles il donne lieu.

Il n'en est pas moins pénible pour Mulhouse de voir disparaître une de ses principales institutions, celle dont le passé semblait le mieux garantir l'avenir. Remarquons, en effet, une fois pour toutes que cette École avait un caractère éminemment international ; qu'elle comptait six années de plein exercice et de succès ; qu'elle a formé au commerce des jeunes gens de tous les pays de l'Europe, et que bon nombre de ses élèves occupent aujourd'hui de brillantes positions en Amérique ou dans l'Extrême-Orient. Elle se distinguait par l'excellence de sa direction, par le choix de son personnel, par la sincérité de ses programmes et par la nature essentiellement pratique de son enseignement.

En présence de cette situation, le Conseil d'administration de l'Ecole, d'accord en cela avec les fondateurs, avait décidé que les cours seraient suspendus à partir du mois de septembre prochain ; mais il appartenait à la Société industrielle seule, dont cet établissement relève uniquement, de se prononcer en dernier ressort sur la dissolution de l'Ecole ou sur sa réorganisation plus ou moins éloignée. Réunie

en assemblée générale, la Société industrielle, après avoir examiné le pour et le contre, a reconnu avec le plus vif régret que la continuation de l'École actuelle était désormais impossible, et elle attendra avec confiance que l'avenir dise s'il y a lieu de songer plus tard à l'installation d'une nouvelle École, se rattachant à celle-ci par ses traditions et par ses programmes. Elle a donc sanctionné et revêtu d'une approbation complète la décision proposée par MM. les membres du Comité d'administration et de surveillance.

En conséquence, elle a accédé volontiers au désir courtoisement formulé par MM. les délégués de la Chambre de commerce de Lyon, de voir se transporter chez eux l'école supérieure de commerce de Mulhouse, élèves, professeurs et directeur.

Lyon hérite donc de Mulhouse son école supérieure de commerce.

C'est M. le Dr Penot qui est chargé de l'organisation et de la direction, — et ce nom est une sûre promesse que l'œuvre répondra à toutes les attentes.

Il emmène avec lui M. Hurbin Lefebvre qui remplira à Lyon, comme ici, les fonctions de « chef de bureau commercial et des études pratiques, » et dont on a su apprécier parmi nous les aptitudes, les connaissances, le dévouement et la méthode. Il a su initier aux sciences et aux applications commerciales, industrielles et financières, une foule d'élèves dont la plupart se distinguent dans les affaires et dont plusieurs, grâce à l'expérience qu'ils ont acquise dans ses leçons, sont aujourd'hui devenus ses confrères soit à Rouen, soit à Marseille.

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE SAINT-QUENTIN.

SUJETS MIS AU CONCOURS.

Concours de l'année 1873.

Poésie. — Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Histoire locale. — 1° Faire l'histoire d'une localité quelconque de l'arrondissement de St-Quentin ou de l'un des arrondissements limitrophes ;

2° Histoire de l'abbaye de Fervaques, à Saint-Quentin.

Enseignement.— Traiter les questions qui se rattachent à l'éducation physique, intellectuelle et morale des jeunes enfants admis dans les établissements d'instruction primaire et secondaire.

Il ne s'agit point ici des salles d'asille qui sont soumises à des règles particulières et qui se trouvent en possession de méthodes et de procédés éprouvés.

Economie sociale. — De l'instruction primaire obligatoire pour les enfants des deux sexes.

Economie industrielle. — Etudier l'apprentissage en dehors de l'industrie manucfacturière, c'est-à-dire dans les corps de métiers proprement dits, tels que maçons, menuisiers, charpentiers, peintres, etc.

Après avoir exposé les conditions actuelles de l'apprentissage, on indiquera quelles seraient les mesures à prendre pour assurer le recrutement des apprentis, et pour leur donner à la fois l'instruction professionnelle et l'éducation intellectuelle et morale.

Littérature. — L'histoire suffit-elle à l'enseignement moral des hommes? Le roman de mœurs a-t-il son degré d'utilité et à quelles conditions?

Ces concours seront clos le 1er avril 1873.

Concours de l'année 1874.

Philologie. — Examen du dialecte picard ; ses origines, ses monuments et sa part contributive dans la formation de la langue française.

Littérature. — Etude sur Omer Talon et son influence sur l'éloquence judiciaire au XVII[e] siècle.

Ces concours, auxquels d'autres pourront être ajoutés, seront clos le 1[er] mars 1874.

Concours pour l'année 1875.

Histoire locale. — Histoire populaire de la Ville de St-Quentin.

Cette histoire devra être appropriée au cadre de l'enseignement primaire. Tout en remontant aux époques les plus reculées, elle n'admettra que les faits prouvés, ou ceux acceptés par une tradition incontestée ; elle s'abstiendra de toute discussion sur les faits obscurs ou douteux ; elle comprendra les événements qui ont influé sur la Ville, au point de vue politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique ; elle relatera les transformations topographiques de la Ville, fortifications, monuments, voirie ; ses établissements civils et religieux, suivant les différentes époques, les hommes célèbres qui y sont nés.

Les concurrents s'attacheront à donner à leur travail des limites et une précision qui permettent d'en faire un livre accessible au plus grand nombre ; ils s'inspireront surtout de cette pensée que notre histoire locale doit avoir pour but de faire vénérer et aimer l'antique cité à laquelle nous appartenons, en même temps que la grande Patrie.

Ce concours, auquel d'autres pourront être ajoutés, sera clos le 1[er] mars 1875.

Dispositions générales.

Les mémoires, ainsi que les pièces de vers, doivent être inédits et porter une épigraphe.

Cette épigraphe sera répétée sur l'enveloppe d'un billet cacheté qui contiendra le nom et l'adresse de l'auteur.

Les prix consisteront en médailles d'or et seront décernés en séance publique.

Les pièces couronnées seront publiées en totalité ou en partie dans les annales de la Société, après décision de la Commission d'impression.

NOUVELLES

Au *Bulletin des Lois*, nous trouvons parmi les titulaires de pensions nouvellement accordées :

M[me] Simone de Moydier, veuve de M. Charles-Louis Théremin d'Hame, général de brigade, pour 2,600 fr.

M. Lebrun Pierre-André, maréchal-des-logis à la gendarmerie de l'Aisne, à Vervins, 27 ans de service, 1 campagne. — 534 fr.

M. Gout Joseph-Florimond, garde forestier à Faucoucourt, 37 ans de service. — 525 fr.

M[me] Marie-Périne-Séraphine Gomet, veuve Lecomte, ancien instituteur à Belleu (Aisne), 38 ans de service. — 40 fr.

M[me] Hérot Marie-Henriette-Rosalie, veuve Pétré, ancien instituteur à Viry-Noureuil, 44 ans de service. — 100 fr.

M[me] Dufour Denise-Benoîte, veuve du sieur Picart, ancien instituteur à Dercy, 32 ans de service. — 100 fr.

M. Guyard Pierre, orphelin à Lesdins, fils de préposé d'octroi. — 125 fr.

⁂ On parle de la création très prochaine, à Amiens, d'une vaste manufacture qui réunirait à la fois le tissage du velours de coton et la filature du coton destiné à cet usage.

Déjà l'industrie du coton s'exerce à Amiens sur une grande échelle dans les conditions avantageuses que lui donnent la proximité du Havre et de l'Angleterre, de nombreuses voies de communication et la pratique d'une importante population industrielle.

Le projet dont il est question, qui a pour but d'augmenter notre richesse de production nationale et de rétablir en France la puissante industrie Alsacienne que nous a ravie l'Allemagne ne manquera pas d'être accueilli dans toute la région avec un concours aussi empressé que sympathique.

L'initiative Saint-Quentinoise restera-t-elle en arrière du mouvement d'Amiens.

*** Dans sa séance du 15 juillet, le Conseil d'arrondissement d'Arras a demandé l'établissement d'un chemin de fer d'Arras à Laon par Saint-Quentin ?

*** Dimanche et Lundi, à Rouvroy, dans le jardin de Misery-Louvier. M. Frisé réunira, si le temps le permet, les saint-quentinois et saint-quentinoises, heureux de pouvoir prendre leurs joyeux ébats, dans un véritable jardin champêtre, en écoutant l'orchestre qu'il dirige si habilement, et dont le répertoire est aussi brillant que varié.

*** Le Président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin croit devoir rappeler qu'une exposition universelle et internationale d'économie domestique s'ouvrira à Paris, au Palais de l'Industrie, le 28 juillet, et fermera le 1er novembre.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 28 juillet, à la direction, rue de la Chaussée-d'Antin, 23.

Cette exposition est destinée à faire connaître à l'ouvrier les articles nécessaires à sa vie matérielle et morale, qui, au plus bas prix, joignent l'utile à la qualité, dans le but de lui procurer les moyens d'améliorer sa position par l'économie.

A décerner, outre les récompenses qui seront accordées aux chefs d'industrie, des brevets de capacité, des mentions honorables et des médailles d'honneur aux ouvriers qui auront inventé ou confectionné les objets exposés.

*** Il circule en ce moment des listes d'adhésion au projet de création d'un cercle de l'Aisne pour la propagation de l'Instruction. Ce cercle serait en rapport direct avec la ligue de l'Enseignement, fondée par M. J. Macé.

Une centaine de cercles du même genre fonctionnent en France, le département de l'Aisne ne peut rester en arrière. Le but de la Société est de stimuler l'initiative individuelle ; provoquer la fondation d'écoles, de cours gratuits et de conférences publiques. Favoriser la création de bibliothèques populaires. Employer tous les moyens pour répandre l'instruction. Elle ne s'occupera ni de politique ni de religion.

La Société se composera de toutes les personnes qui adhèreront à ses statuts et qui verseront annuellement une cotisation volontaire, laquelle ne pourra être inférieure à un franc. (Les cotisations ne seront versées qu'après la constitution de la Société.)

Nous ne pouvons qu'applaudir à l'idée de la fondation de cette Société, et féliciter les personnes d'initiative qui vont créer cette œuvre si utile et si patriotique.

Des listes d'adhésion sont déposées aux bureaux de la *Petite Revue*, nous les tenons à la disposition des personnes qui voudraient bien propager cette œuvre philantropique et nationale.

*** M. Lancien, du Nouvion, premier violon de l'Opéra, vient d'être l'objet de la part du roi de Perse d'une distinction particulière.

Il a reçu, ces jours derniers, les insignes d'officier de l'ordre du Lion et du Soleil.

*** Dans la nuit du 11 au 12 courant, des malfaiteurs se sont introduits dans le cimetière de la commune d'Urvillers et sont entrés

dans l'église après avoir brisé un carreau ; ils ont ensuite dévalisé les troncs qui ne renfermaient qu'une somme d'environ 3 francs.

* Dans la même nuit, les troncs de l'église de Cerisy ont également été dévalisés par des individus qui se sont introduits dans l'église après avoir aussi brisé les carreaux d'une fenêtre; comme à Urvillers, les troncs ne renfermaient qu'une faible somme.

* Des voleurs se sont introduits la nuit dernière, dans l'église de Travecy, pour dévaliser le tronc.

Ils ont pénétré par escalade dans le cimetière, ont brisé une fenêtre de l'église, et dans l'intérieur ont fracturé les portes de la sacristie et des armoires renfermant des ornements.

Le tronc, qui ne contenait que quelque monnaie, a été forcé, ainsi que l'harmonium du chœur. Somme toute, il y a eu peu de chose de soustrait, attendu que M. le curé a la sage précaution de ne pas laisser à l'église les ornements précieux en or ou argent, comme calices, ostensoirs et ciboires.

M. le juge de paix de La Fère est allé immédiatement constater les faits ci-dessus et en a dressé procès-verbal.

Est-ce que ce serait une dévalisation d'églises organisée sur une grande échelle, et des opérations de vol combinées dans notre département ?

Depuis quelques semaines, de tels faits se renouvellent assez fréquemment.

Plusieurs abonnés nous écrivent de disposer sur eux du montant de leur abonnement.

Par mesure générale, nous prévenons tous les abonnés qui n'auraient pas payé leur abonnement d'ici le 25 juillet, qu'il leur sera présenté du 25 au 31 juillet un reçu du montant de leur abonnement, auquel il sera ajouté 1 franc, pour frais de recouvrement.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 75 .. D, 76 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 68 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 75 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 71 75à.. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 92 .. tout fût disposé 89 50 épurée en tonne 99 .. lin disp. en tonne 104 00 en fût 102 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 89 25 Cour. du m. 89 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 102 50 courant du mois 101 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 51 .. à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 51 — a 50 50 courant du mois 51 00 4 mois 55 50 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	71 00 à .. ..
Blanc n° 3 disponible,	79 50 à .. 00
Bonne sorte,	157 50 à .. ..
Belle sorte,	158 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	68 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	79 50 à 84 ..
Raffinés suivant mérite,	157 . à 158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2487	665	635	126
Vendus . . .	....	....	....	....
Le kil. 1re qualité.	1 68	1 56	1 85	1 44
2e qualité.	1 58	1 46	1 70	1 36
3e qualité.	1 46	1 36	1 50	1 28

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 27 .. 2e 25 .. 3e 23 .. Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 00 2e 15 50

Laon. Blé 1re 33 25 2e — — Seigle 16 60 Orge .. .. Avoine 14 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 32 — 2e 30 — 3e .. .. Seigle 1re — — 2e .. .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 16 70 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 00 Paille .8 00 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 70 —
— — au-d^s 7 .. ..
— — 10 à 13 136 ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 84 50 Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° .. ..
3/6 fin disp. 47 50 à .. .. courant 47 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 48 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 31 70 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 35 quin. Seigle 15 65 Orge 13 50 Farine 46 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 32 à — 00 Froment n. 1re .. .. 2e — .. 3e Seigle 16 50 à .. 00 Avoine 14 .. à 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. à 43 ..

Péronne. Blé 1re 25 50 2e 24 75 3e 22 50 Méteil 17 .. Seigle 1re .. .. 2e 00 00 Orge 1re 08 25 2e .7 75 Pamelle 1re 8. 00 2e .7 50 Avoine 1re .6 50 2e .6 .. 3e .5 50

Ribemont. Froment 1re 33 33 2e 32 66 3e 31 .. Avoine 15 .. Orge — — Pammelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 50 2e .. .. 3e 20 .. Escourgeon .. .. Seigle 16 50 Féverolles — — Avoine 14 75 Œillette .. .. Colza 26 50 Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 51 .. 2e 49 50 Seigle .. 00 Orge .. .. Avoine — 00 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 .. 2e 43 00 Son 11 50 Blé blanc qtal 34 00 gris 33 — Seigle 11 50 Avoine 15 .. Orge d'hiver .. .. mars 08 70 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 12. 28 Juillet 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE NOUVEL APPAREIL TÉLÉGRAPHIQUE
DE M. P. CHENEVIER.

(Suite).

Les qualités du Morse actuel peuvent donc se résumer ainsi :
Transmission facile et assurée,
Pas d'installation spéciale,
Prix modique,
Solidité et surtout grande durée des appareils.

Tous ces avantages sont conservés dans le nouvel appareil perfectionné ; mais il atteint une vitesse de transmission double de celui actuel, sans nécessiter, chez l'opérateur, une manipulation plus rapide et plus pénible, et sans faire passer, avec une grande vitesse, des signaux qui ne s'impriment plus que confusément et deviennent indéchiffrables sur les longues lignes. C'est donc une vitesse plus grande ou tout au moins égale à celle que donne l'appareil Hughes.

D'autre part, les signaux conventionnels étant plus

lecture est plus assurée, plus facile et présente beaucoup moins de chances d'erreur, puisque l'alphabet évite la répétition fréquente des mêmes signes.

La garantie du destinataire est plus grande aussi, puisque la transcription faite à la main sur l'original est décalquée, ce qui simplifie de moitié la besogne et reste comme minute au registre de l'administration.

Enfin, la ligne est déchargée après chaque émission de courant, ce qui détache instantanément les armatures qui retiendraient des traces d'aimantation par suite du magnétisme rémanent et permet une réception plus régulière, plus nette et plus sûre.

La grande difficulté d'encrage est évitée, par suite de l'emploi du meilleur système connu, celui de MM. Digney frères, qui a fait le tour du monde et n'est pas encore surpassé.

La qualité la plus précieuse du nouvel appareil est de pouvoir se substituer par voie de remplacement partiel sur les lignes en activité, sans interrompre en rien le service et en laissant subsister, dans les postes intermédiaires, les appareils actuels. On peut donc, sans autres frais, recevoir et transmettre avec l'appareil perfectionné dans les postes très fréquentés, tout en conservant dans les petites localités et sans y rien changer, le Morse actuel qui suffit pour le service en attendant la connaissance complète du nouvel alphabet et le remplacement des anciens appareils. Ceux-ci, du reste, peuvent se transformer facilement et sans grands frais, ainsi que les relais dont il n'est besoin que sur les lignes très longues.

La faculté spéciale que possède l'appareil de pouvoir s'intercaler sans aucune installation dans les postes actuels, pourra le faire rechercher dans les bureaux qui reçoivent à certaines heures ou à des dates régulières un grand nombre de dépêches à la fois. Un seul employé pourra faire avec célérité la besogne de deux appareils.

Il est certain que, malgré cela, les employés ne pourront suffire à écrire et à recopier les dépêches lorsque la ligne sera surchargée. C'est dans ce cas que le décalque à la presse sera nécessaire puisqu'il donnera une garantie d'authenticité au destinataire et permettra de recopier plusieurs dépêches à la fois.

Le fil de ligne se trouvant déchargé continuellement, l'appareil se trouve naturellement désigné pour les lignes sous-marines. Il aura tous les avantages des systèmes actuels plus une vitesse double.

S'il est une chose difficile à faire accepter, malgré les avantages pratiques d'un télégraphe, c'est, à coup sûr, un nouvel alphabet, puisque cela entraîne une modification générale, non-seulement dans les relations intérieures du pays, mais aussi dans les communications internationales.

Aussi, ce côté de la question a-t-il été spécialement étudié dans le nouvel appareil et c'est pour cela qu'il a été rendu capable de recevoir et de transmettre sans aucun changement sur les lignes actuelles.

Les travaux de MM. Garapon et Lemoyne, leurs recherches si consciencieuses sur la vitesse de transmission et la durée des signaux Morse ont été d'un grand secours dans la détermination des signaux.

De leurs données et de la comparaison des différents alphabets télégraphiques, l'inventeur a été amené à composer :

1° Un alphabet de points et de traits séparés par des blancs ;

2° A marquer, sur deux lignes parallèles, des signaux tantôt simples tantôt doubles, mais en les conservant toujours imprimés et à la suite les uns des autres sur la ligne inférieure.

1° Les points et les traits ont été choisis de manière à rappeler le plus possible les lettres du Morse actuel et pour éviter à l'employé télégraphiste une manipulation fatigante, nerveuse et saccadée par suite de la multiplicité des points ou trop lente par la répétition des traits. Nous savons, de reste, que les points seuls se prêtent mieux à une transmission rapide que les assemblages de traits et de points ; mais cette transmission rapide n'est possible qu'avec des appareils spéciaux, des transmetteurs mécaniques, tandis que l'appareil actuel est surtout combiné en vue de la transmission manuelle. La séparation des signaux par des blancs ne diminue pas sensiblement la vitesse, ainsi que le font pressentir certains inventeurs qui, du reste, ne peuvent jamais l'éviter complétement. Elle a l'avantage de donner une lecture plus nette, une manipulation beaucoup plus facile, se rapprochant de celle du Morse et des combinaisons plus nombreuses qui permettent de simplifier l'alphabet.

2° Ce qui rend ordinairement les alphabets sur deux lignes, peu pratiques et difficiles à lire, c'est l'attention que l'on est obligé d'apporter à savoir si un point isolé par exemple se trouve sur la ligne supérieure ou sur celle du bas. Dans l'alphabet Chenevier, au contraire, plus de fatigue ni d'hésitation, les signaux sont imprimés les uns à la suite des autres sur la ligne inférieure, mais ceux produits par la seconde position du manipulateur sont doubles, c'est-à-dire qu'ils s'impriment à la fois et semblablement sur les deux lignes. La lecture est donc sensiblement plus facile, puisque l'œil est constamment guidé par la ligne continue et qu'il est de suite frappé et attiré par les signaux doubles.

En étudiant l'alphabet composé de points et de traits simples ou doubles, l'on voit que :

E, T, sont formés chacun d'un point.
I, A, demandent chacun un trait.
N, R, S, U, » » deux poi[illegible]

C, D, F, G,	»	un trait et un point.
H, L, M, O,	»	un point, un trait.
É, B, J K, P Q, Û V,	»	trois points.
Â, X, Y, Z,	»	deux traits,
Ô,	demande	un point, un trait, un point.
W, ch, ou,	»	un trait, deux points.

Les lettres les plus employées sont celles qui demandent les signaux les plus brefs, tandis que les combinaisons plus longues sont réservées pour celles qui s'emploient plus rarement. Les chiffres sont toujours composés de 4 points et la somme de leurs signaux est toujours égale au nombre qu'ils représentent. Tous les signes de ponctuation sont formés de deux points et un trait. Les phrases conventionnelles sont composées d'après le même principe. En aucun cas, le nombre d'émissions de courant ne dépasse pas trois pour les lettres et les phrases conventionnelles, de quatre brèves pour les chiffres. De sorte que le module de temps qui, dans le Morse, s'élève pour produire un signal complet jusqu'à 25.74, ne demande dans l'alphabet ci-dessus que 9.66.

En représentant, d'après les recherches de M. Garapon, les points par 1.36, les traits par 3.31 et les blancs par 0.84, on trouve pour chaque lettre, en moyenne :

dans le Morse	9.61
dans l'alphabet Chenevier	5.37

et pour la moyenne générale des signaux :

alphabet Morse	13.38
alphabet Chenevier	6.57

Ce qui donne par ce dernier une augmentation de vitesse de 103 pour 100.

D'un autre côté, d'après M. Lemoyne, chaque mot dans l'alphabet Morse correspond à 5 points qui occupent, sur la bande de papier, une longueur totale de 10 millimètres. Dans le nouveau système elle n'occupera plus que 5 millimètres, d'où une notable économie de papier et une plus grande facilité pour le traducteur qui peut lire les mots en une seule fois et d'un même coup d'œil.

En résumé, le nouvel alphabet peut être appris très vite ; et ce qui engagera le plus les employés à l'étudier, c'est la grande vitesse de transmission qu'ils y trouveront, sans manipulation plus pénible. Vitesse qui les engagera bien vite à se servir exclusivement du nouvel appareil toutes les fois qu'il leur sera possible de le faire. Il est du reste muni d'un translateur et peut transmettre au son. Il imprime également, de la manière la plus simple, les mêmes signaux sur papier sensible. Il est alors réduit à la plus grande simplicité.

Enfin, l'on peut résumer en quelques mots ses avantages pratiques, ce sont :

1° Vitesse de transmission double,
2° Economie de temps et de personnel,
3° Economie de papier.
4° Décharge du fil de ligne,
5° Lecture plus prompte et plus facile,
6° Possibilité de communiquer, sans aucun changement, avec les appareils actuels, tant récepteurs que manipulateurs,
7° Garantie d'authenticité au destinataire.

Bien des essais déjà ont été tentés pour obtenir plus de vitesse dans la transmission des signaux Morse. La plupart des appareils présentés n'ont pu résoudre entièrement la question, par suite de complications mécaniques ou de la difficulté d'encrage, de lecture difficile, ou des obstacles qui s'opposent aux grandes vitesses sur les longues lignes.

L'appareil perfectionné évite tous ces inconvénients, la pratique seule pourra faire découvrir ses défauts qui sont inhérents à tout appareil perfectible. Il est surtout pratique et peu dispendieux ; ce sont là deux grandes qualités que l'inventeur a spécialement recherchées.

Enfin, si l'adoption au moins partielle de ce télégraphe vient consacrer son utilité et si cette transformation peut abaisser les tarifs actuels, nous serons toujours les premiers à encourager l'inventeur. Nous conseillerons toutefois à M. P. Chenevier de ne pas s'arrêter là et de travailler toujours à perfectionner ces appareils télégraphiques qui n'ont pas encore dit leur dernier mot et tendront peut-être, dans un avenir peu éloigné, à remplacer, pour les relations courantes, la poste, que le commerce accuse déjà de lenteur.

AD. L.

M. SÉMERIE ET M. LITTRÉ.

La *Politique Positive* dont M. Gontran de Sulie a signalé ici même l'apparition en saluant en elle, « un nouveau champion de l'affranchissement intellectuel et du progrès » a des procédés de discussion qui se rapprochent fort de la polémique impérieuse des savants du XVIe siècle. M. Littré ayant avancé dans le dernier fascicule de la Revue de Philosophie Positive qu'il « *n'existe pas de traité de Sociologie.* »

M. Eugène Sémerie l'appelle, à ce propos, Trissotin, le compare à Sganarelle faisant étalage de sa fausse érudition devant Géronte qui n'y entend rien (ce qui n'est guère flatteur pour les lecteurs de la revue de *Philosophie Positive)*, le traité de Jourdain philosophe qui, à l'inverse du Bourgeois-Gentilhomme, croyant faire des lois n'en fait pas, de personnage sottement envieux, de *faux bonhomme*, et conclut que M. Littré est un

penseur qui ne pense pas, un imposteur et un mystificateur qui vient « dire publiquement qu'il n'existe ni modèle, ni plan, sur quoi il puisse se régler (sociologiquement parlant) » attendu qu'Auguste-Comte, de 1851 à 1854, a publié chez Garilian-Gœury et Victor Dalmon, 49, quai des Augustins, Paris, son *Système de Politique Positive* ou *Traité de Sociologie* instituant la religion de l'humanité, que le premier volume de ce traité, que ce « comique » M. Littré considère comme non avenu, contient l'introduction fondamentale ; le second, la statique sociale ou le traité abstrait de l'ordre humain ; le troisième, la dynamique sociale ou traité général du progrès humain (philosophie de l'histoire) ; le quatrième, le tableau synthétique de l'avenir humain (*).

M. Sémerie ne s'est pas fait faute de citer Molière, nous lui dirons avec Corneille :

Un mot aurait suffi sans ce torrent d'injures.

Ce mot de critique sérieuse, M. Sémerie est embarrassé pour le prononcer : « Quoi critiquer ? il n'y a rien. » La grande prétention de M. Littré c'est d'avoir inventé la loi des quatre âges à laquelle M. Sémerie refuse le caractère de loi, de similitude ou de loi de succession.

M. Sémerie ergote comme un rhéteur qui ne s'en tient qu'à la lettre sur le mot *besoin* ; ce qui n'est ni très philosophique ni même très loyal.

Au fond, ce qui, surtout, excite l'indignation du directeur de la *Politique Positive*, c'est que l'opinion publique « à part une centaine d'hommes » dont M. Sémerie *s'honore* de faire partie, tout le monde, en France, place M. Littré au-dessus d'Auguste-Comte « singulier résultat, *on en conviendra*, obtenu par le disciple Littré en faveur de son maître, après vingt ans d'apologie continue, à ce qu'on prétend. » Pourquoi résultat singulier ? Si vraiment M. Littré, par la puissance et la grandeur de ses conceptions philosophiques, surpasse Auguste-Comte, et il n'est pas ici de mode d'invoquer l'ignorance ou l'engouement, car *tout le monde* en philosophie qu'est-ce autre chose que ce petit nombre d'esprits d'élite voués par goût à ces questions importantes et difficiles.

Quitte à nous entendre promettre par M. Sémerie une prochaine et « singulière (M. Sémerie a un faible pour cet abjectif) réputation de niaiserie et de mauvaise foi, » nous continuerons à regarder M. Littré comme le représentant le plus fidèle et le sectateur le plus sincère du véritable Positivisme (*).

(*) Voir le n° 7 de la *Politique Positive* chez Ernest Leroux, libraire, rue Bonaparte, Paris. — M. Sémerie qui trouve M. Littré si comique ne laisse pas que d'être assez ridicule lorsqu'il s'imagine qu'il suffit d'écrire un livre sur une science pour que cette science soit fondée.

(*) Nous sommes d'ailleurs en bonne compagnie, quoique composée de *niais* et de gens de *mauvaise foi*. MM. Janet, Vacherot, Renan,

Tous ceux qui s'occupent de philosophie savent qu'Auguste-Comte, dans ce *Traité de Politique Positive*, sur lequel M. Sémerie donne des renseignements bibliographiques si minutieux et si précis à M. Littré — sans réfléchir que ce fut devant ce dernier et quelques autres adhérents qu'Auguste-Comte en fit une première lecture — abandonna les principes qu'il avait établis dans son *Cours de Philosophie Positive,* passant de la méthode objective à la méthode subjective, ne tirant plus ses déductions de faits observés, mais de véritables principes *a priori* et qu'après avoir affirmé que « l'état religieux ou théologique est le caractéristique d'une société en enfance » Auguste-Comte institue le fameux culte de l'humanité et honore la trinité du grand Milieu (l'Espace), du grand Fétiche (la Terre), et du grand Etre (l'Humanité). M. Littré avait admis le philosophe, il se sépara du Pontife ; la doctrine lui plaisait, la religion lui déplût ; mais, à entendre M. Sémerie, M. Littré n'a pas le droit d'obéir à sa raison, il doit suivre Auguste-Comte dans ses erreurs.

Mais vous même, pourrions-nous dire à M. Sémerie, qui vous vantez d'appartenir à la côterie qui méprise M. Littré, comment se fait-il que dans votre *Traité sur les symptomes intellectuels de la folie* que vous présentez comme une application de la méthode Positiviste à l'étude de l'aliénation mentale, vous ne teniez aucun compte du principe de votre école : que le cerveau est complètement subordonné aux phénomènes objectifs et que vous souteniez que les cellules de la substance grise, des circonvolutions cérébrales possèdent une subjectivité normale qui leur est propre et que c'est l'exagération de cette subjectivité que produit la folie. Serait-ce donc que la doctrine de Comte que vous admirez tant à l'*état statique* serait inapplicable à l'*état dynamique* pour employer les expressions mêmes de Comte ?

Pourquoi aussi dâter votre journal selon les usages *barbares* du calendrier Grégorien, Comte n'a-t-il pas dans son calendrier Positiviste (*) partagé l'année en treize mois, divisés exactement

---

Dupont-White, Schérer, Taine professent la plus grande estime pour le caractère et le talent de M. Littré. Sainte-Beuve, peu philosophe (au sens rigoureux du mot), mais bon juge littéraire — peut-être n'est-ce pas l'avis de M. Sémerie — a dit :

« Le plus grand inconvénient que j'ai trouvé à cette adhésion fré-
» quente et répétée de M. Littré à M. Comte, ç'a été, je l'avoue, un
» inconvénient littéraire : toutes ces idées générales qu'il déduit
» d'après le penseur solitaire et dont il lui fait honneur me paraissent
» le plus souvent vraies ou plausibles, et même grandes, quand il me
» les traduit et me les interprête ; mais les citations textuelles, toutes
» les fois qu'il en a introduit, répandent du sombre et du terne à tra-
» vers ses pages. »

(*) Calendrier Positiviste, ou système général de commémoration publique, destiné surtout à la transition finale de la grande République occidentale formée des cinq populations avancées, Française, Italienne, Espagnole, Britanique et Germanique, toujours solidaires depuis Charlemagne, composé par Auguste Comte.



en quatre semaines, mais auxquels il a donné les noms des bienfaiteurs de l'humanité. Qu'importe que vos lecteurs ne vous comprennent point, n'est-ce pas tout pour vous que de réaliser une idée de Comte ?

M. Sémerie, en attaquant avec autant de violence et d'injustice un véritable savant, quoi qu'il en dise, un profond penseur nullement charlatan, quoi qu'il prétende, a montré une fois de plus combien l'Ecole Positive, Religieuse et Politique est intolérante. C'est dans la logique des choses d'ailleurs : Religieuse, elle n'admet pas le raisonnement, elle exige l'obéissance, il ne faut pas la discuter, il faut la croire ; Politique, elle veut remplacer le despotisme théologique ou aristocratique par le despotisme scientifique. C'est ainsi qu'elle comprend la liberté.

Aussi terminerons-nous en conseillant à M. Sémerie de remplacer la devise : *Ordre et Progrès* qu'il a mise en tête de sa *Revue Occidentale* par ce vers de Molière, l'écrivain qu'il aime tant à citer :

Nul n'aura de l'esprit hors nous et nos amis.

LUCIEN LYONEL.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

M. Alfred d'Ancre, notre concitoyen, qui était attaché, il y a quelques semaines, à la rédaction du *Journal de St-Quentin*, vient de publier une brochure : *Saint-Quentin, son imporportance actuelle, son utilité, son influence* (1).— Après un préambule adressé à ses concitoyens, M. A. d'A. passe en revue l'importance de Saint-Quentin depuis les premiers temps connus jusqu'à nos jours, il constate l'initiative de notre cité laborieuse pour arriver à sa prépondérance industrielle. Ici nous pourrions arrêter l'auteur dans ses considérations un peu trop élogieuses, et lui dire que pendant qu'il visitait bien des peuples, pendant vingt ans qu'il a quitté sa ville natale, Saint-Quentin n'a pas été ce qu'il aurait pu être,— qu'il regarde autour de lui,— qu'il s'informe, et il apprendra que grâce à.... l'*initiative* de certaines personnes ; Saint-Quentin a perdu l'occasion de devenir une ville de premier ordre,— Saint-Quentin aurait aujourd'hui sa population doublé, triplé même, serait un grand centre et aurait acquis une incontestable suprématie industrielle, — si l'on avait su garder et profiter de l'offre qu'il lui a été faite d'avoir les *Ateliers de Tergnier*. D'un autre côté, il est évident que depuis les derniers événements, la perte de Mulhouse, donne à Saint-Quentin la possibilité de devenir une puissance

(1) SAINT-QUENTIN, *son importance actuelle, son utilité, son influence. Lettre d'un journaliste de province à ses concitoyens*, par Alfred d'Ancre. Une brochure in-8, 50 cent.

industrielle, mais là encore il faudrait à notre cité, une *initiative....* qui lui manque, et nous doutons qu'elle saura saisir cette occasion.

Reste la population agricole, de ce côté, nous sommes de l'avis de M. A. d'A., l'intelligence éminemment pratique de notre contrée lui conserve un rang élevé.

Nous n'avons pas à nous occuper de la partie politique. Constatons que M. A. d'A. a fait une brochure très bien écrite, et désireux de voir sa cité natale occuper le premier rang parmi les phalanges laborieuses de la civilisation, il a fait preuve de sentiments élevés et patriotique.

Le livre d'Alexandre Dumas fils : *L'homme-femme* (2) est l'événement du jour. L'éminent écrivain y traite, avec ce talent incisif dont il a le secret, la question si délicate du mariage et de l'adultère, question à laquelle l'affaire Dubourg qui vient de se dérouler devant la Cour d'assises, donne un intérêt nouveau. Après avoir examiné la destinée et la fonction de la femme depuis le commencement du monde et l'avoir classée en trois familles distinctes : les femmes de *temple,* de *maison* et de *rue,* M. Al. Dumas se demande si le mari a le droit de vie et de mort sur l'épouse adultère et il répond affirmativement, parce que le divorce n'est pas admis dans la législation française.

GONTRAN DE SULIE.

L'EMPRUNT NATIONAL.

On ne s'occupe en ce moment que de l'emprunt. Tous les Français y participeront, et nous sommes certains à l'avance que, malgré les 3 milliards qu'il demande à l'épargne, il sera couvert plusieurs fois.

A partir de ce jour, chacun travaillera davantage, se privera un peu s'il le faut ; le père de famille deviendra plus sobre, la mère moins coquette, économisera sur son ménage, les enfants plus discrets, et... l'on prendra de l'emprunt.

Chaque famille, si pauvre qu'elle soit, voudra posséder dans son armoire au moins un titre de rente de 5 francs. Ce sera un fleuron, un titre, un encouragement pour les enfants, une satisfaction pour le père de famille, d'avoir apporté son obole à la délivrance de notre sol.

L'économie de l'heure du travail de chaque jour du paysan et de l'ouvrier, les deux sous quotidiens de la veuve, le denier de l'orphelin, tous participeront et apporteront une goutte d'eau dans cette mer.

Allons donc tous, porter nos économies, disposons de celles que nous ferons, c'est notre devoir, et soyez certains que personne ne pensera à rire de cela.

Pensons au patriotisme de nos gouvernants ! Pensons à nos frères des départements occupés, qui, tous les jours, s'éveillent et s'endorment aux bruits déchirants et lugubres des tambours et des clairons

---

(2) *L'homme-femme,* par Al. Dumas. 1 vol. in-12, 2 fr. Paris, Michel Lévy.— Saint-Quentin, Librairie Parisienne de Langlet, 5, rue d'[illegible]

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 74 .. D, 75 .. Choix .. bonnes marques 72 à 73 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .... Courant du mois 72 — 2 mois .... à .... 4 mois ....
Supérieures : courant du mois 70 ..à.. 2 mois .... à .... 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 94 50 tout fût disposé 93 .0 épurée en tonne 102 50 lin disp. en tonne 104 00 en fût 102 50 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 93 .. Cour. du m. 93 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 103 00 courant du mois 103 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 50 50 à .... *Cote commerciale*, dispon. 50 — a 00 00 courant du mois 50 00 4 mois 54 50 mois chauds ....

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	71 75 à 72 ..
Blanc n° 3 disponible,	79 25 à .. 00
Bonne sorte,	156 00 à ....
Belle sorte,	157 00 à ....
Mélasses de fabrique,	8 75 à ....
» de raffinerie,	.... à ....
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	68 50 à ....
Blanc n° 3 » »	79 50 à ....
Raffinés suivant mérite,	156 . à ... 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés		2445	617	1235	86
Vendus		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 64	1 54	1 75	1 40
	2e qualité.	1 54	1 44	1 40	1 30
	3e qualité.	1 44	1 32	1 60	1 22

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 50 2e 24 50 3e 22 50Roux .... Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 00 2e 15 50

Laon. Blé 1re .... 2e — — Seigle 16 25 Orge .... Avoine 14 50 Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 31 82 2e 30 68 3e 29 61 Seigle 1re — — 2e .... Orge d'hiver .... de mars .... Avoine 1re 16 70 2e .... Farine 1re 44 00 2e 43 00 Foin .6 00 Paille .8 00 Minette .... Sainfoin .... l'hect.
Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 71 —
— — au-d' 7 76 ..
— — 10 à 13 .— ..
— — 15 à 19 ....
Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 79 50 Alcool .... Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .... Graines de better. ....

Lille. Sucre indig. bonne 4e ....
— pain 6 k. n° ....
3/6 fin disp. 47 50 à .... courant 47 50 Betterave disp. .... Mélasse dispon. à 49 0. .... de graines .... Alcool 1er disp. .... courant ....
Huiles. Colza .... épurée .... Œillette rousse .... bon gout .... Lin .... Cameline .... Chanvre ....
Graines. Œillette .... Colza .... Cameline .... Lin .... Chanvre ....

Soissons. Blé vieux 32 0. Blé de mars 28 85 blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 14 60 quin. Seigle 15 50 Orge 13 50 Farine 46 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 32 50 à 00 Froment n. 1re .... 2e — .. 3e Seigle 16 00 à .. 00 Avoine 14 50 à 00 Haricots blancs .... rouges .... Pois verts .... Farine les 100 kil. 42 .. à 43 ..

Péronne. Blé 1re 25 50 2e 24 75 3e 22 50 Méteil 17 .. Seigle 1re .... 2e 00 00 Orge 1re 08 25 2e .7 75 Pamelle 1re 8. 00 2e .7 50 Avoine 1re .6 50 2e .6 .. 3e .5 50

Ribemont. Froment 1re .... 2e 30 .. 3e 28 75 Avoine 14 50 Orge — — Pammelle .... Minette .... Jarrot .... Trèfle .... Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon .... Seigle 16 .. Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re 22 75 2e 21 50 3e .... Escourgeon .... Seigle 16 00 Féverolles — — Avoine 15 .. Œillette .... Colza 27 00 Orge .... Hivernache ....

Guise. Blé 1re 51 .. 2e 49 50 Seigle .. 00 Orge .... Avoine — 00 Féverolles ....

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 .. 2e 43 00 Son 11 50 Blé blanc qtal 34 00 gris 33 — Seigle 11 50 Avoine 15 .. Orge d'hiver .... mars 08 70 Colza d'hiver .... mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 13. 4 Août 1872

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la Rédaction, l'Administration et les Annonces,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA HAINE ALLEMANDE.

I.

Qui mesurera jamais la profondeur de la haine allemande ? Certes, il est parmi nous des hommes qui ont ressenti, comme il fallait, les affronts que nous avons subis ; ils n'oublieront jamais nos défaites ; ils ne pardonneront jamais aux vainqueurs leur insolence ni l'abus qu'ils ont fait de leur force ; ils souffrent comme d'une douleur cuisante et sans cesse renouvelée de la présence de l'ennemi sur le sol de la patrie ; leur cœur est tourmenté par la nostalgie de nos provinces perdues ; ils tiennent pour déshonorés et sentent brûler sur leur joue soufflet que le Prussien y a imprimé ; ils n'acceptent de v[...] avec cette honte que pour être les artisans et les soldats [...] vengeance : mais qu'ils ne s'imaginent pas avoir conçu l[...] effroyable haine qui se puisse concevoir ; encore une [...]

sont vaincus par les Allemands ; car c'est une grâce qui nous a été refusée que de pouvoir haïr comme ces gens-là !

Il faut remonter haut dans l'histoire pour trouver de pareilles haines. Lorsqu'au quatorzième siècle de l'ère chrétienne les Huns et les Germains envahirent le monde civilisé, la haine qu'ils ressentaient contre Rome, celle qui les animait les uns contre les autres était un des traits saillants de leur caractère. Leurs chefs sentaient en eux, disaient-ils, « quelque chose qui les poussait à brûler Rome ; » mais que de sanglantes batailles ils se sont livrées les uns aux autres ! De temps immémorial une haine sans raison, cette haine qui fait que la bête féroce se jette sur la bête féroce, uniquement parce qu'elle a des griffes et qu'elle aime l'odeur du sang répandu, existait entre les Goths et les Huns. Les Goths n'étaient aux yeux des Huns que des êtres inférieurs, prédestinés à l'esclavage, et les Goths disaient des Huns qu'ils étaient nés dans les steppes d'Asie « de l'accouplement des sorcières et des démons ! » Ennemis mortels, ils se poursuivaient à travers le monde : deux tribus gothiques avaient été soumises par un prédécesseur d'Attila, mais la troisième, les Wisigoths, s'était échappée et vivait tranquillement au sud de la Loire. Des bords du Danube, Attila entreprend d'aller les détruire, et quand, vers le milieu du cinquième siécle, il envahit et ravage horriblement notre Gaule, il donne pour toute raison son désir et son droit « de châtier ses esclaves révoltés. » Nous avons un mot poli pour désigner ces instincts sauvages ; nous disons la haine de race !

Eh bien ! la haine allemande n'a pas dégénéré. Certes, l'Allemagne est une grande nation, et qui pouvait revendiquer une large part dans l'œuvre de la civilisation, avant que la Prusse, pays à peine allemand, l'eût transformée en une caserne ; ses savants et ses penseurs tiennent une place éminente dans le monde ; mais sa science n'a pu lui enlever certaines marques de la primitive barbarie germanique. Il y a plus : au lieu de combattre les instincts sauvages dont nous parlions, la science les sert, les excite et les envenime. — Depuis le plus illustre professeur jusqu'au maître d'école du plus humble village, depuis le premier des théologiens jusqu'au dernier pasteur, tout ce monde enseignant et prêchant qui fourmille en Allemagne travaillait depuis cinquante ans à semer contre nous, contre « l'ennemi héréditaire, » comme ils disent, l'effroyable haine que nous avons récoltée. Ne croyez pas qu'ils se reposent aujourd'hui : le lourd orgueil de ces parvenus de la victoire se mêle à leur haine pour les rendre plus hideux, je dirais même, si nous avions encore le droit de rire, plus grotesques.

Or, il ne faut pas que nous soyons surpris une fois encore. Ceux qui suivent de près le mouvement des esprits en Allemagne et en France sont effrayés de voir que les vainqueurs se souviennent de leurs victoires plus que les vaincus de leurs

défaites, que ceux-là plus que ceux-ci pensent à l'avenir et s'y préparent ! C'est un devoir pour tous ceux qui ont l'honneur de parler au public de ramener sans cesse son attention vers l'Allemagne ; et la *Petite Revue* ne veut pas manquer à ce devoir. Dans les journaux, dans les revues, dans les brochures, dans les livres récemment parus chez nos ennemis, nous choisirons quelques extraits où se montre à découvert le cœur allemand ; il suffit de le voir ainsi pour le haïr. Nous serons assurément embarrassé par le choix ; car si la *Petite Revue* paraissait tous les jours, elle trouverait à puiser dans cette intarissable matière pendant vingt ans encore, si dans vingt ans, ce qu'à Dieu ne plaise, la vengeance n'était pas encore venue !

(A suivre.) ERNEST LAVISSE.

LÉGISLATION.

Nous devons à l'obligeance bien connue d'un de nos honorables magistrats la communication d'un intéressant article de législation dont l'une de nos feuilles locales a eu la primeur, et qui vient d'être reproduit dans les journaux judiciaires le *Droit*, la *Gazette des tribunaux* et le *Journal du ministère public*.

Nous donnons, comme nos aînés du grand format, notre entière adhésion aux conclusions libérales de l'auteur.

INSTRUCTION CRIMINELLE, RÈGLEMENT DES PROCÉDURES, CHAMBRE DU CONSEIL.

Du projet de loi sur le rétablissement de la Chambre du conseil en matière criminelle.

La loi du 17 juillet 1856, en attribuant au juge d'instruction compétence pour le règlement des procédures criminelles et correctionnelles, avait réalisé dans la procédure criminelle un progrès important qui peut se résumer dans ces mots : *Accélération de la marche des affaires, et abréviation de la détention préventive.* Aujourd'hui, une proposition de loi est présentée par MM. Bottieau, Salvy et Albert Desjardins, membres de l'Assemblée nationale, dans le but de confier à nouveau le règlement des procédures criminelles à la chambre du conseil des tribunaux d'arrondissement. Examinons brièvement si le nouveau projet de loi ne constitue point, contrairement à la pensée de ses auteurs, un véritable pas en arrière par le rétablissement d'un rouage inutile et par l'augmentation de la durée des détentions préventives. Les auteurs du projet invoquent en faveur de son adoption les considérations suivantes : « On satis- » fera ainsi, disent-ils, aux vœux depuis longtemps exprimés

» par les criminalistes les plus éminents et par la magistrature
» *tout entière*, en même temps qu'on ajoutera aux garanties
» que la justice doit offrir, surtout en matière criminelle, pour
» la sauvegarde des intérêts de la défense et de la société. »

Ne nous payons pas de mots et allons au fond des choses. L'éloquence creuse des rhéteurs est notre plaie vive : elle a fait assez de mal à la France pour que nous nous mettions résolûment en garde contre tous ces termes ronflants : — « Garanties que la justice doit offrir... — Sauvegarde des intérêts de la défense et de la société... » Qu'est-ce à dire ? Est-ce que ces grands intérêts ont été sacrifiés ou simplement compromis par la loi du 17 juillet 1856 ? Il n'en est absolument rien, et il est facile de le démontrer. Sans remonter aux détails du droit intermédiaire, ce qui ne constituerait qu'une étude aride, rappelons que le Code de brumaire an IV chargeait un magistrat, nommé directeur du jury, d'ordonner, après que l'instruction était terminée, le renvoi du prévenu soit devant le tribunal correctionnel, soit devant le tribunal de police.

Le Code d'instruction criminelle de 1808, auquel on veut nous ramener, frappé de l'inconvénient de constituer un seul magistrat arbitre de la mise en prévention d'un citoyen, transféra les attributions du juge d'instruction aux tribunaux civils. La chambre du conseil reçut la mission d'apprécier les indices de culpabilité révélés par l'instruction, de déterminer la nature et le caractère du délit, et d'indiquer le tribunal qui doit en connaître.

En 1856, on imagina, dit le projet, de revenir aux errements du Code de brumaire an IV, sous prétexte d'accélérer les informations. Mais bientôt cette loi aurait donné naissance à de nombreux abus.

L'application d'un article quelconque du droit pénal exige l'action de fonctions multiples essentielles : 1° La recherche du délit et de ses auteurs ; c'est le rôle de l'instruction, qui comprend l'ensemble des poursuites et des actes ayant pour but de constater l'existence d'un fait délictueux, et de recueillir les preuves de ce fait. Ce travail préliminaire et délicat, la recherche de la vérité en matière criminelle, est confié au juge d'instruction. 2° Lorsque tous les éléments de nature à éclairer la conviction du juge ont été réunis, on passe à l'opération dite de jugement, qui consiste à discuter, peser et décider. 3° La mise en mouvement de ces autorités est confiée ainsi que l'exécution de la sentence, à l'autorité d'action ou de réquisition, résumée dans le ministère public.

L'action, l'instruction, l'exécution, exigent la célérité et doivent appartenir à une personne agissant individuellement ou sous le commandement de chefs hiérarchiques, tandis que le concours de plusieurs intelligences est logiquement nécessaire dans l'opération dite de jugement. — C'est l'axiome bien connu :

« Agir est le fait d'un seul, — délibérer, le fait de plusieurs. » 1° L'action, qui appartient au ministère public, doit être incompatible avec la fonction de jugement, en vertu de ce principe que nul ne saurait être juge et partie dans sa propre cause. 2° L'incompatibilité n'existe pas d'une façon absolue entre l'instruction et le jugement.

S'agit-il d'un crime, le juge d'instruction qui a fonctionné dans l'affaire, les conseillers qui ont voté sur la mise en accusation, ne peuvent, à peine de nullité, siéger dans cette même affaire à la Cour d'assises, soit comme président, soit comme assesseurs. (Art. 257, C. instr. crim.).

S'agit-il d'un délit? Cette incompatibilité ne se retrouve plus dans la loi, parce que dans beaucoup de tribunaux, le personnel est insuffisant, et que le juge d'instruction est forcé le plus souvent de siéger dans les affaires qu'il a instruites. C'est, à notre sens, un vice de l'organisation judiciaire actuelle : les raisons qui ont inspiré et dicté l'incompatibilité, quand il s'agit d'un crime, se reproduisent avec la même force, quand il s'agit de délits. Le juge d'instruction ne peut se dépouiller à l'audience, quoi qu'il fasse, de la conviction qu'il s'est formée au cours de l'information dirigée par lui : son esprit sera dominé involontairement par une obsession ; il faudra que l'affaire revête à l'audience une physionomie absolument nouvelle, que, sous le choc de la discussion, elle s'éclaire d'un jour entièrement nouveau, pour que la prévention disparaisse.

Le magistrat doit apporter à l'audience l'indépendance absolue de l'esprit ; il faut qu'au seuil du prétoire viennent expirer non-seulement les bruits du dehors, mais encore les appréciations, les préventions et les convictions *à priori*. C'est à ces conditions seules qu'existe la véritable impartialité dans le jugement.

Voilà, pour emprunter les considérants du projet nouveau, les garanties que la justice doit offrir en matière criminelle pour la sauvegarde des intérêts de la défense et de la société.

Ce principe de haute impartialité se trouve déposé du reste au fond de tous nos codes : c'est ainsi qu'en matière civile, après infirmation d'un jugement, l'exécution ne peut être renvoyée au tribunal qui a rendu la décision première. En matière correctionnelle, après un jugement annulé parce que le délit était passible d'une peine afflictive ou infamante, le prévenu est renvoyé devant le fonctionnaire compétent, mais autre toutefois que celui qui a rendu le jugement ou fait l'instruction. Ces principes s'appliquent aussi aux renvois prononcés par la Cour de cassation (art. 427, 429, 431, C. instr. crim.). C'est encore la raison d'être de l'incompatibilité édictée par l'art. 256, et de la disposition de l'art. 230, C. instr. crim.

La loi du 17 juillet 1856, en supprimant la chambre du conseil, était entrée dans le même ordre d'idées. Il n'est pas bon que les magistrats qui ont déclaré la prévention soient ceux

qui se présentent pour la juger. Ici s'offre en effet le dilemme suivant : Ou il y a acquittement, c'est alors une sorte de contradiction et de désaveu ; ou il y a condamnation, et les raisons de suspecter l'impartialité de la décision ne sauraient manquer chez certains esprits qui ne craignent pas de mettre la justice en suspicion. C'est là pourtant le régime auquel le projet de loi voudrait ramener la magistrature.

Après avoir signalé, au point de vue des principes, le danger de cette prétendue réforme, il reste à démontrer qu'elle tend à rétablir un rouage inutile ; et que, loin d'être favorable aux prévenus, elle va retarder le réglement des procédures et augmenter la durée de la détention préventive.

Un rouage inutile. — En matière criminelle, l'ordonnance de renvoi du juge d'instruction n'est que provisoire ; l'appréciation souveraine de la procédure est faite par la chambre d'accusation : c'est elle qui renvoie aux assises. L'ordonnance de renvoi du juge d'instruction est donc bien plutôt une transmission de la procédure à la chambre d'accusation qu'un réglement définitif de l'affaire.

En matière correctionnelle ou de simple police, le réglement est l'œuvre du juge d'instruction ; mais quel inconvénient sérieux peut donc entraîner cet état de choses ? La vindicte publique sera-t-elle compromise par un non-lieu irréfléchi ? A côté du magistrat laborieux et intègre qui consacre son existence à la recherche de la vérité, il y a l'auteur de la poursuite dont l'adhésion est indispensable pour qu'une ordonnance de libération s'exécute, et au-dessus de lui, le chef hiérarchique à qui la loi de 1856 a conféré le droit de former opposition aux ordonnances du juge d'instruction. Craint-on qu'une ordonnance de renvoi, précédée des conclusions du ministère public, ne porte atteinte à la liberté civile ? Comment l'évocation d'un prévenu devant un tribunal répressif pourrait-elle causer cette lésion ? C'est là un droit général inscrit dans la loi ; ce droit de citation directe, il est attribué au ministère public. Mais un simple particulier peut aussi l'exercer à ses risques et périls.

Pourquoi le magistrat qui poursuit et le magistrat qui informe, pénétrés du sentiment de leur responsabilité, ne pourraient-ils déférer un délit à la juridiction pénale ? Ce mode d'évocation laisse au tribunal, qui est resté complétement étranger au réglement de la procédure, sa pleine et entière liberté d'appréciation. Le tribunal saura bien répondre au besoin, par un acquittement, à une poursuite téméraire, et aucun intérêt ne sera sacrifié, pas plus ceux de la défense que les intérêts de la vindicte publique.

C'est donc une erreur de prétendre qu'un seul magistrat est devenu aujourd'hui l'arbitre de la mise en prévention, comme sous le Code de brumaire an IV. Le pouvoir du juge d'instruction est pondéré par un pouvoir parallèle, celui du parquet, et

soumis à une juridiction supérieure, au cas de conflit, la chambre d'accusation.

(A suivre.) F. B.

CURIOSITES HISTORIQUES

par Charles DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

Guébriant (1) (J.-B. Budes, comte de) maréchal de France, né en 1602, tué au siége de Rothweil (Souabe), le 24 novembre 1643 ; écrivait du camp de Nelstet, le 23 août 1643, une très belle lettre militaire, dans laquelle il démontrait la nécessité de se rendre maître du Rhin, tandis qu'on en avait le temps et les moyens.

Le 27 février 1576. — La Cour taxe au lieutenant-général civil et criminel du bailli de Vermandois, à Ribemont, soixante sols tournois, pour être venu exprès dudit Ribemont à Paris aux jours de Vermandois, quand le rôle fut publié et assister aux audiences, pendant douze jours. — Ladite somme à prendre sur le receveur du Roy au bailliage de Vermandois.

29 janvier 1413. — Quittance sur parchemin donnée par Betis de Villers, échanson du duc d'Orléans et capitaine du château de Neuilly-Saint-Front, d'une somme de treize livres, six sols, huit deniers tournois à lui due pour ses gages de capitaine.

10 mai 1594. — Testament de Charles d'Ognier, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, bailli et gouverneur de Chauny, en faveur de son fils et de sa fille (sur vélin).

(Cabinet de M. le conseiller Charles Desmaze.)

Béranger (P.-J. de) (2) Passy, 7 septembre 1834). — Lettre au maréchal Gérard sur le legs fait par le curé de Saint-Roch à la fabrique de son église d'une somme de 50,000 francs.

Le legs est réclamé par des parents pauvres du curé, le conseil d'Etat refuse de faire droit à leur requête. Béranger s'élève contre cette prétention et conjure le maréchal Gérard d'empêcher le roi Louis-Philippe de sanctionner la décision du conseil d'Etat.

(Collection Gautier La Chapelle.)

---

(1) Les Guébriant furent propriétaires du château de Fayet, a[illegible] d'hui occupé par M. Cauvin-Caille.

(2) De Béranger, né à Péronne, imprimeur chez M. Lais[illegible] chansonnier, mort à Paris.

Par lettre datée de Paris, 2 octobre 1792. — Fouquier Tinville recommande le citoyen Cellier, ancien avocat à Noyon, puis juge à Compiègne, jacobin et excellent patriote pour la place de commissaire national, auprès du tribunal du 10 août dont Fouquier dirige en ce moment le jury d'accusation.

(De la collection Gautier La Chapelle.)

EXTASE.

Ils ont craché sur nous, ils crachent sur bien d'autres.
Ah, vous n'espériez pas passer inaperçus,
Frères en poésie, artistiques apôtres,
Flagellés au poteau par les cuistres cossus !

Les impuissants jaloux ont meurtri votre joue,
Les rustres contre vous ont lancé le venin ;
Sous votre manteau bleu, tout étoilé de boue,
Poètes, vous gardez un sourire divin ;

Car tandis que vos pieds sont salis par la fange,
Vous levez vos regards, impassible phalange,
Vers l'auguste sommet du temple radieux,

Où debout, glorieux, l'archange du génie,
Foudroyant les fauteurs de toute ignominie
Et couronné d'azur s'efface dans les cieux.

JULIUS.

L'EMPRUNT NATIONAL.

L'offre faite à la France a atteint le chiffre fabuleux de **41 MILLIARDS** ! L'emprunt national a été couvert douze fois !

Le succès de l'emprunt a dépassé toutes les espérances, même les plus audacieuses, et semble véritablement entrer dans le domaine de la féerie. Jamais on n'avait fait appel au crédit public dans ces proportions colossales, et jamais on ne reçut une aussi triomphale réponse.

Paris, la France et l'Europe ont rivalisé de confiance et d'élan. De toutes parts, les capitaux ont afflué en masses énormes. Ne dirait-on pas que le Pactole coule à plein bord dans le Trésor de la France vaincue?

C'est une grande victoire pacifique, obtenue par notre malheureuse Patrie, et le Président de la République peut se rendre cette justice, qu'il y a largement contribué par la sagesse de son gouvernement. Oui, c'est une grande victoire, — victoire au dedans, — victoire au dehors ; — victoire financière de la confiance du crédit, du travail et de la paix.

C'est la plus grande manifestation qui se soit jamais accomplie en

faveur d'une nation ; c'est le plus éclatant hommage qui ait jamais été rendu à la richesse et à la loyauté d'un pays.

Redevenons fiers de notre France, et ayons confiance dans ses destinées, car nous pouvons juger de son indestructible vitalité.

Dès aujourd'hui, la libération du territoire est un fait moralement acquis. Ce n'est plus qu'une question de temps et dans moins d'un an, il ne restera plus un soldat prussien en France.

A. L.

NOUVELLES

⁂ Par dépêche du 30 juillet, le ministre des finances prescrit le remboursement, à partir du 31, des *neuf dixièmes* des souscriptions de *cinq mille francs* de rente et au-dessus, à l'emprunt national.

⁂ On nous communique une lettre de La Fère, de laquelle nous extrayons :

D'après les renseignements que je viens d'obtenir de source que je crois certaine, il serait décidé que la caserne de Chauny serait restaurée dans le plus bref délai, pour recevoir un détachement du 17ᵉ d'artillerie en garnison à La Fère. Ce détachement se composait, au début, seulement d'une batterie ; mais il serait augmenté au fur et à mesure de la formation des trois batteries manquantes à l'effectif du régiment.

⁂ Il paraît que le ministre de la guerre a donné des ordres pour que la gendarmerie recherche avec activité les réfractaires des 18 bataillons de la garde mobile de la Seine.

Espérons que les ordres de poursuite arriveront dans les départements, pour rechercher ceux qui, au moment du danger, n'ont trouvé rien de mieux que de se sauver en Angleterre, en Belgique ou autres pays, pour ne pas marcher dans les rangs des mobiles ou des mobilisés.

⁂ Dans la nuit du 27 au 28 juillet courant, vers dix heures du soir, un incendie s'est déclaré dans la commune de Burelles et a consumé une grange contenant des récoltes et un bélier, le tout appartenant à la veuve Proisy, née Barbier. La perte est évaluée approximativement à la somme de 6,560 fr. Il y a assurance de 8,500 fr. à la Compagnie la *Providence*.

⁂ Un avis officiel annonce aux anciens militaires retraités de 1814 à 1861 que les retards mis au payement de leurs subventions supplémentaires et provenant ds l'incendie de la Légion d'honneur vont cesser. Les augmentations applicables aux subventions de 1871 seront entièrement acquittées pour le 20 août ; les subventions se rapportant à 1872 seront mises en septembre à la disposition des titulaires.

⁂ Les délégués des mécaniciens et chauffeurs des chemins de fer français se sont réunis pour donner connaissance à leurs collègues d'un travail fait par eux sur la demande de l'enquête, sur le régime des chemins de fer et sur la situation des classes ouvrières.

⁂ On se souvient d'un procès qui s'est dénoué devant les assises de notre département et dans lequel avait été mis en lumière la belle et patriotique conduite tenue par M. Legrand, maire de Tréloup, pendant la guerre. Malgré les dénonciations d'un misérable, M. Legrand avait persisté à cacher aux Prussiens les armes des gardes nationaux de la commune et les menaces de mort les plus significatives n'avait pu lui arracher son secret.

Nous apprenons avec satisfaction qu'une lettre officielle vient d'être

adressée par le Gouvernement à M. Legrand pour le féliciter de son courage et de sa fermeté.

⁂ Voici des nouvelles des grèves :

Dans le Pas-de-Calais, la tranquillité se maintient partout, et les défections qu'on pouvait encore regretter deviennent de moins en moins nombreuses.

Dans le Nord, la situation peut être jugée par la dépêche suivante, adressée par le préfet du Nord au secrétaire général à Lille :

Le sous-préfet de Valenciennes m'envoie à l'instant, la dépêche ci-dessous : Le directeur de Vicoignes m'annonce que ses ouvriers viennent de lui demander à reprendre leur travail : affaire terminée.

Toutes les grèves ont donc cessé dans le bassin houiller depuis Condé jusqu'à Abscon ; la grève ne persiste plus que dans le bassin houiller d'Aniches et de Douai, de ce côté, j'espère pour demain de bonnes nouvelles.

Pour copie conforme, le secrétaire-général : SAZERAC.

⁂ Les grèves du Nord sont presque terminées. Pour le Nord, le *Propagateur* dit que les nouvelles de la grève sont bonnes. Le travail a repris à Abscon, Lourches et Fenani. Le calme continue à Anzin. La tendance à la reprise générale du travail s'accentue davantage.

⁂ Pour le Pas-de-Calais, l'*Ordre*, d'Arras, annonce que d'après une communication faite par M. le préfet du Pas-de-Calais aux représentants de la presse locale, la grève peut être considérée comme terminée. Les ouvriers de Carvain seuls n'ont pas encore repris leurs travaux, mais ces quatre cents mineurs ne comptent que faiblement dans le nombre imposant de près de 20,000 ouvriers des mines pour le département du Pas-de-Calais seul.

⁂ Le tribunal d'Arras a prononcé 60 condamnations pour les désordres de Carvain.

⁂ Mardi, dans l'après-midi, M. le procureur de la République, le juge d'instruction et le capitaine de gendarmerie de Saint-Quentin se sont transportés à Lesdins, accompagnés d'une brigade de gendarmerie.

Quelques ouvriers occupés au canal souterrain s'étaient mis en grève, mais, non contents de se reposer, ils voulaient empêcher leurs camarades de travailler et les menaçaient.

L'arrivée de l'autorité a fait cesser toute manifestation. L'un des perturbateurs a été déposé à la maison d'arrêt.

⁂ Nous lisons dans l'*Echo du Nord* du 1er août :

C'est aujourd'hui à onze heures, que le tribunal devait rendre son jugement dans l'affaire Meunier-Sterlin et consorts.

A midi seulement, le tribunal est rentré en séance et a prononcé son arrêt par lequel il acquitte Thorel, Houzé et Hickson ;

Déclare Meunier coupable de fraude sur les marchés de costumes et de chaussures passés avec la Préfecture, coupable de fraude sur les marchés de souliers passés avec l'intendance ; et le condamne à deux ans de prison ; acquitte Meunier quant au marché des paillasses ;

Déclare Mme Meunier coupable de fraude, et la condamne à six mois de prison ;

Déclare Manfield coupable de complicité de fraude sur la fourniture de souliers et le condamne à six mois de prison ;

Déclare Lober coupable de complicité de fraude, et coupable d'escroquerie, et le condame à trois ans d'emprisonnement ;

Condamne solidairement Meunier, Lober et Manfield à 5,000 francs d'amende.

Statuant sur les réclamations de la partie civile, le tribunal condamne Meunier et Lober, pour fraude sur la fourniture des costumes, à 2,000 fr. de dommages-intérêts envers l'Etat ;

Meunier et Lober, pour fraude sur la fourniture des souliers, à 20,000 fr. de dommages-intérêts envers l'Etat ;
Meunier et Manfield, pour fraude sur une fourniture de souliers, à 70,000 fr. de dommages-intérêts envers l'intendance ;
Fixe à deux ans la durée de la contrainte par corps.

*** **Nécrologie.** — Sont morts pendant le mois de juillet : M. Raphaël Félix, le frère de l'illustre tragédienne Rachel, qui dirigeait à Londres une troupe de chanteurs français ; M. Pierre Lachambeaudie, l'auteur des *Fables populaires ;* M. Eugène Berthoud, l'un de nos compatriotes, qui, sous le pseudonyme de Gontran Borys a publié quelques romans estimés ; le marquis de Foudras, fécond romancier, mais dont les livres trop nombreux sont déjà presque oubliés ; M. Adolphe Guéroult, le rédacteur en chef de l'*Opinion nationale ;* nous avons encore à déplorer la perte de deux écrivains : M. Melleville, de Laon, l'érudit auteur de l'histoire de cette ville, et M. Gronnier, de Saint-Quentin : « Eugène Gronnier, » dit M. Magnier père dans le *Courrier*, « avait le » mérite assez rare de s'être instruit seul ; comme il l'avouait sans » rougir, il n'avait été qu'à l'école de son village ; mais il s'était formé » une bibliothèque. Chateaubriand, Lamartine, Victor Hugo, étaient » ses maîtres, et par le culte studieux des lettres et surtout de la » poésie, il avait pu compléter son éducation. Il composait même de » fort jolis vers que par modestie il ne voulait pas livrer à la publicité ; » cependant nous avons reproduit de lui quelques œuvres char» mantes.
» Plus tard, le travail ingrat de sa profession d'huissier ne laissa » plus de loisirs à M. Gronnier et finit même par altérer gravement sa » santé. » M. Henri Trappes, artiste d'un talent charmant qui a fait de belles eaux fortes très connues, s'est tué en se tirant au cœur un coup de révolver. — Le compositeur Carafa vient aussi de mourir.

*** Nous apprenons avec une vive satisfaction qu'un de nos sympathiques compatriotes, M. Georges Malézieux, vient d'obtenir, *à l'unanimité,* le 1er prix de cor d'harmonie au dernier concours annuel du Conservatoire de Paris. M. Georges Malézieux avait obtenu le 2e prix en 1870. — Toutes nos félicitations pour ce nouveau succès.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 72 .. D, 73 .. Choix .. bonnes marques 70 à 71 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .... Courant du mois 74 50 2 mois .... à .... 4 mois .... Supérieures : courant du mois 70 .. à .. 2 mois .... à .... 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 90 — tout fût disposé 91 50 épurée en tonne .90 50 lin disp. en tonne 106 00 en fût 104 50 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 90 .. Cour. du m. 90 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 104 50 courant du mois 104 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 49 50 à .... *Cote commerciale*, dispon. 49 50 a 00 00 courant du mois 49 50 4 mois 54 00 mois chauds ....

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— — à 76 ..
Blanc n° 3 disponible,	79 25 à .. 00
Bonne sorte,	156 00 à ....
Belle sorte,	158 00 à ....
Mélasses de fabrique,	8 50 à ....
» de raffinerie,	.... à ....
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	69 50 à ....
Blanc n° 3 » »	79 25 à ....
Raffinés suivant mérite,	156 . à 157 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés		1693	425	1210	68
Vendus		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 66	1 60	1 75	1 40
	2e qualité.	1 58	1 60	1 60	1 30
	3e qualité.	1 50	1 40	1 40	1 22

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 25 50 2e 24 00 3e 23 00Roux .... Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 12 50 Avoine, 100 kil. 1re 17 00 2e 16 00

Laon. Blé 1re .... 2e — — Seigle 16 25 Orge .... Avoine 14 50 Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 31 24 2e— — 3e .... Seigle 1re — — 2e .... Orge d'hiver .... de mars .... Avoine 1re 17 00 2e .... Farine 1re 44 00 2e 42 00 Foin .5 20 Paille .8 00 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits		7 à 9	72 50
—	—	au-d• 7	78 50
—	—	10 à 13	70 50
—	—	15 à 19	....

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 79 50 Alcool .... Noir neuf 00 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .... Graines de better. ....

Lille. Sucre indig. bonne 4e .... — pain 6 k. n° 162 .. 3/6 fin disp. 48 00 à .... courant 48 00 Betterave disp. .... Mélasse dispon. à 49 0. .... de graines .... Alcool 1er disp. .... courant ....

Huiles. Colza .... épurée .... Œillette rousse .... bon gout .... Lin .... Cameline .... Chanvre ....

Graines. Œillette .... Colza .... Cameline .... Lin .... Chanvre ....

Soissons. Blé vieux 32 25 Blé de mars 29 50 blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine .... quin. Seigle 15 15 Orge .. 00 Farine 46 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 31 50 à 00 Froment n. 1re .... 2e — .. 3e Seigle 14 50 à .. 00 Avoine 14 00 à 00 Haricots blancs .... rouges .... Pois verts .... Farine les 100 kil. 42 .. à 43 ..

Péronne. Blé 1re 23 75 2e 23 .. 3e 20 75 Méteil 15 82 Seigle 1re 10 25 2e 06 75 Orge 1re 08 .. 2e .7 50 Pamelle 1re .. 00 2e .. 00 Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .5 50

Ribemont. Froment 1re .... 2e 26 66 3e .... Avoine 14 .0 Orge — — Pammelle .... Minette .... Jarrot .... Trèfle .... Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon .... Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re 22 50 2e .... 3e 20 .. Escourgeon .... Seigle 16 00 Féverolles — — Avoine 14 75 Œillette .... Colza 26 00 Orge .... Hivernache ....

Guise. Blé 1re 51 .. 2e 49 50 Seigle .. 00 Orge .... Avoine — 00 Féverolles ....

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 .. 2e 44 00 Son 11 00 Blé blanc qtal 34 00 gris 33 — Seigle 11 50 Avoine 15 .. Orge d'hiver .... mars 08 70 Colza d'hiver .... mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 14. 11 Août 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'INDUSTRIE ALSACIENNE.

Certaines préoccupations ont un peu trop distrait notre attention de l'Alsace-Lorraine. Au lendemain de la conclusion du traité de paix, un groupe de patriotes, soutenus par les efforts unanimes de la presse, s'était donné pour mission de régler et pour ainsi dire d'organiser, au milieu des plus favorables conditions, l'émigration alsacienne.

Les événements ont un peu ralenti cet empressement de la première heure, dont nous ferions bien de nous souvenir, aujourd'hui que les temps sont moins troublés et les circonstances moins désavantageuses.

Les villes manufacturières du Haut-Rhin renfermaient une masse compacte d'ouvriers laborieux et honnêtes que l'on était accoutumé à considérer comme les plus heureux et les plus aisés peut-être des travailleurs français. Nombre d'entre eux se sont retirés devant l'invasion prussienne et ont quitté le sol devenu allemand. Il faut utiliser tous ces bras.

D'autre part, la grande majorité des industriels alsaciens tentent par tous les moyens de reconstituer sur le territoire français l'industrie qu'ils exerçaient en Alsace, et de réunir à la tâche commune leurs anciens ouvriers. C'est ce mouvement, dont s'occupait dernièrement une feuille spéciale, le *Mémorial des Vosges,* qu'il s'agit de faire connaître du public et de recommander à sa bienveillante sympathie.

Dans un meeting industriel, qui réunissait à Remiremont, le 12 mai dernier, les manufacturiers des cinq départements, M. Claude, député des Vosges, observaient fort à propos que c'était surtout à la Lorraine française et aux contrées limitrophes qu'il appartenait surtout de recueillir l'héritage de notre chère et malheureuse Alsace. La proximité des départements vosgiens et franc-comtois, la similitude des mœurs, la nature du sol, sont de précieux auxiliaires pour cette importante tâche. De la sorte, il sera plus facile d'opérer la reconstitution du groupe industriel, et d'en faire un groupe nouveau, complet, intégral, comprenant toute la série de transformations que subissent les produits cotonniers, qui faisaient la plus belle richesse du Haut-Rhin.

Si l'on songe maintenant que les produits alsaciens sont désormais frappés de droits à leur entrée en France, on applaudira plus vivement encore à l'empressement patriotique avec lequel les manufacturiers alsaciens, pour la plupart, se sont faits les promoteurs de ce mouvement. L'importance du but qu'ils se proposent d'atteindre peut se mesurer par les chiffres suivants, que le *Mémorial des Vosges* a laborieusement recueillis.

La perte de l'Alsace a enlevé à la France près de 1,800,000 broches de filature et 35,000 métiers à tisser, puis toutes les grandes industries qui transformaient les tissus écrus dans le Haut-Rhin : blanchisseries, teintureries et fabriques d'impression. Veut-on connaître ce qui nous reste aujourd'hui dans l'Est, en fait d'industrie cotonnière :

456,000 broches de filature et 16,200 métiers à tisser.

Encore cet outillage est-il disséminé dans une dizaine de départements de la Lorraine française, de la Haute-Bourgogne et de la Franche-Comté.

En sorte que les Vosges sont devenues le centre naturel du nouveau groupe industriel qu'il s'agit de constituer.

C'est autour de ce noyau que le travail de reconstitution s'opère effectivement aujourd'hui.

Déjà d'importantes filatures sont en construction dans l'arrondissement de Remiremont. A Thaon, près d'Epinal, se fonde un vaste établissement de blanchissage et de teinture. La grande manufacture de blanchissage et d'apprêts de Thann transporte son outillage et ses ingénieux procédés à Senones, dans les Vosges. A Sainte-Marie-aux-Mines, ouvriers et patrons émigrent en masse dans l'arrondissement de Saint-Dié. Enfin, les frères

Gurth fondent à Epinal, avec 40,000 broches de filature et 800 métiers à tisser, un immense établissement pour les tissages de coton.

Cette entreprise est placée sous le patronage des noms les plus éminents d'Alsace-Lorraine. On ne peut tirer pour l'avenir d'un tel mouvement que d'excellents augures quand on lit les noms des hommes qui attachent tous leurs efforts à la réussite de la souscription à Nancy, le premier adjoint au maire ; à Epinal, l'ancien maire, M. Kiener ; à Mulhouse, les Kœchlin ; à Paris, le banquier lorrain Lévy-Biug, le député lorrain Claude, l'ancien député Géliot.

Est-ce que la presse française ne se mettra pas à la disposition de ces bons patriotes pour accélérer le mouvement et prêcher à la classe riche la nécessité d'appuyer cette œuvre louable ? Puisque nous ne pouvons aujourd'hui venir en aide à nos frères annexés que par l'argent, usons au moins de cette ressource, qui a le mérite supplémentaire d'être entièrement conforme aux intérêts matériels français.

Car les renseignements qui nous viennent des Vosges nous présentent la situation sous les plus favorables couleurs. On nous assure même que de sérieux efforts sont sur le point d'aboutir, et que le seul obstacle connu, l'insuffisance des logements pour contenir le flot croissant de l'immigration alsacienne, vient d'être heureusement résolu par la création d'une société immobilière, qui a commencé sur-le-champ la construction de logements d'ouvriers.

Dernièrement, la *Petite Revue* annonçait la création très prochaine, à Amiens, d'une vaste manufacture qui réunirait à la fois le tissage du velours de coton et la filature de coton destiné à cet usage. Ce projet qui est, paraît-il, en voie d'exécution, a pour but d'augmenter notre richesse de production nationale.

Nous pouvons constater, dans le nord de la France, la création de filatures importantes à La Capelle, Esquehéries, Fourmies, Wigny, Avenel, Avesnes et Etreux.

A propos de la brochure de M. Alfred d'Ancre, M. Gontran de Sulie, un des collaborateurs de la *Petite Revue*, écrivait : « Il est évident que depuis les derniers événements la perte de Mulhouse donne à Saint-Quentin la possibilité de devenir une puissance industrielle, mais là encore il faudrait à notre cité une *initiative*... qui lui manque, et nous doutons qu'elle saura saisir cette occasion. » Nous espérons que Saint-Quentin, qui possède un certain nombre de véritables industriels capables, sortira de cette apathie, que nous lui verrons prendre et garder une place que lui assigne ses capacités, son intelligence, et ne voudra pas rester en arrière du mouvement industriel et national qui se produit en France.

A. Leclerc.

LÉGISLATION.

INSTRUCTION CRIMINELLE, RÈGLEMENT DES PROCÉDURES, CHAMBRE DU CONSEIL.

Du projet de loi sur le rétablissement de la Chambre du conseil en matière criminelle (suite) (1).

La loi nouvelle aura pour conséquence immédiate de retarder le règlement des procédures, de prolonger la durée des détentions préventives. Que nos législateurs veulent bien, pour un instant, descendre des sommets élevés de la théorie pour venir visiter l'humble domaine de la pratique ; que se passe-t-il dans la réalité des choses ?

Pensent-ils donc qu'il soit facile de réunir la Chambre du conseil, tous les jours, autant de fois que les besoins du service l'exigeront ?

Cette convocation, en dehors des jours d'audience, est matériellement impraticable dans 99 tribunaux sur 100. Ensuite, la Chambre du conseil ne connaît pas les procédures dont on veut lui restituer le règlement. Or, de deux choses l'une : ou elle voudra étudier l'affaire ; de là des retards dans le règlement ; ou elle s'en rapportera au juge d'instruction qui la connaît admirablement, puisque c'est son œuvre, et signera l'ordonnance préparée ; alors à quoi bon cette vérification qui n'en est plus une, qui se réduit à une simple formalité et qui fait double emploi avec le contrôle sérieux de l'audience et la publicité des débats ?

Dans l'état actuel des choses, bien souvent des délits sont jugés après quelques heures d'instruction : les renseignements sont demandés au besoin par le télégraphe, la citation est délivrée du jour au lendemain, avec le consentement des prévenus qui renoncent aux trois jours francs d'usage. La détention préventive n'existe plus pour ainsi dire que pour assurer contre certains individus l'exécution de la peine.

Le rétablissement de la Chambre du conseil retardera forcément l'expédition de toutes les affaires et augmentera la durée de la détention préventive.

Reste un considérant du projet de loi signalant les prétendus abus qu'a entraînés la loi de 1856.

« La distinction entre la poursuite et l'instruction a cessé
» d'exister : Le procureur de la République est, dans la réalité
» des choses, le maître absolu de la marche et du résultat des
» procédures ; le rôle du juge d'instruction a perdu de son
» importance ; l'atteinte portée à son initiative et son indépen-
» dance, en même temps qu'elle affaiblit sa responsabilité,

---

(1) Voir le n° 13 de la *Petite revue*.

» entraîne des abus dont la magistrature souffre, à raison de la » solidarité qui unit chacun de ses membres. »

Si cet état de choses était vrai, il faudrait immédiatement biffer d'un trait de plume la loi qui aurait produit ces déplorables résultats. Mais, Dieu merci, l'indépendance des juges d'instruction, comme celle des membres du ministère public, est restée intacte. Chacun de ces magistrats reste dans la sphère de ses attributions, sans avoir à redouter de la part de son collaborateur la moindre tentative d'empiétement. Le sentiment de la dignité invidueIle, le partage égal des pouvoirs qui crée l'indépendance, suffisent seuls à empêcher l'existence d'un abus quelconque.

Sans doute, le juge d'instruction et le ministère public tendent à un but commun, mais sans se faire le sacrifice de leurs convictions. Au cas de conflit, ils ont un juge qui les départage ; c'est la Chambre d'accusation.

Pourquoi ne pas recourir, pour les projets de lois, à cette sage coutume d'autrefois, qui consistait à consulter tous les corps judiciaires et les Facultés de droit, sur l'opportunité, les avantages ou les inconvénients d'une proposition législative ? C'est avec cette double consécration de la théorie et de la pratique que les codes français ont été mûrement élaborés ; c'est là le secret de leur force et de leur durée : cela explique les nombreux emprunts que leur ont faits des peuples voisins.

Que nos législateurs fassent appel à ce double suffrage : le résultat du scrutin ne saurait être douteux. On répondra qu'il ne faut pas effacer de nos codes un progrès important, par cela seul qu'il porte comme tache originelle la date d'un régime tombé.

La magistrature et les criminalistes les plus éminents demandent enfin, dit-on, le rétablissement de la Chambre du conseil. Consultez, dans une enquête sérieuse, la magistrature tout entière, et consultez les magistrats de l'Assemblée nationale ; il en est d'éminents dont l'opinion est radicalement opposée à celle des auteurs du projet.

Parmi les criminalistes, il n'y a pas à redouter davantage pour la loi de 1856, les résultats de l'enquête. MM. Ortolan *(Traité de droit pénal)*, Bonneville de Marsangy *(Amélioration de la loi pénale)*, Achille Morin *(Dictionnaire criminel)*, et tant d'autres jurisconsultes, considèrent la loi de 1856 comme un progrès véritable.

Et ajoutons enfin que les législateurs qui ont apposé leur signature sur la loi de 1856, MM. de Parieu, vice-président du Conseil d'Etat, de Sibert de Cornillon, secrétaire général du ministère de la justice, Nogent Saint-Laurens, Rouland, Roques-Salvaza, Duboys (d'Angers), Favard, Legrand, etc., étaient tous des hommes de science et de pratique.

Tous les arguments qui militaient en faveur de la loi de 1856

ou du Code de 1808, ont été médités, approfondis et épuisés dans les discussions qui ont eu lieu dans le conseil d'Etat, au sein des commissions, et devant le Corps législatif.

Nous apprenons que la commission chargée d'examiner le projet en question, vient de l'adopter par 8 voix contre 7, malgré les réserves faites par M. le garde des sceaux. Nous souhaitons, pour les motifs donnés plus haut, que cette décision, prise à la majorité d'une seule voix, ne soit pas transformée en loi par l'Assemblée nationale. F. B.

PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

La Cour d'appel de Paris vient de rendre un important arrêt qui intéresse vivement le monde des lettres. Il s'agit de la propriété littéraire.

Le *National* avait été autorisé, par traité avec M. Henri Augu, aujourd'hui rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*, à reproduire son roman historique : *Les Français sur le Rhin*.

La Société des gens de lettres, dont M. Augu est membre, fit un procès à M. Rousset, directeur du *National*, en prétendant qu'il n'avait pas le droit de reproduire cet ouvrage sans l'autorisation de ladite Société, en vertu des statuts de celle-ci.

Un premier jugement débouta la Société qui interjeta appel.

La Cour, ne considérant l'administration de gens de lettres que comme une simple *agence* chargée de surveiller et de faire respecter les droits des intéressés, a reconnu que les adhérents aux statuts de la Société ne se dessaisisaient en aucune façon de la propriété de leurs œuvres pour en investir l'association, et en conséquence a confirmé le prononcé des premiers juges.

D'après cet arrêt, l'auteur reste donc toujours propriétaire de son œuvre et peut en autoriser directement la reproduction.

INSTITUTION LOUIS COLLARD

Ecole supérieure de commerce de Saint-Quentin

Mercredi avait lieu à l'Institution de M. L. Collard, la distribution solennelle des Prix. Un beau temps que n'avait pas fait d'abord espérer la matinée, une bonne musique, une affluence de monde, rien n'a manqué à cette intéressante fête de famille.

Le discours d'usage prononcé par M. L. Collard a été écouté avec recueillement et a été vivement applaudi ; à la fin de la distribution, les plus grands élèves ont pris les

armes, et ont servi d'escorte pour le couronnement du drapeau de l'Institution. Couronner le drapeau, c'était récompenser tous les élèves de la Compagnie armée qui manient déjà bien le chassepot. Les paroles prononcées à ce sujet par l'instructeur médaillé du 23e de ligne, en garnison à Saint-Quentin, ont été toutes militaires, et ont reçu des applaudissements mérités, lorsqu'elles ont rappelés que le drapeau était le symbole de notre gloire militaire; le signe de ralliement, que rien ne saurait affaiblir dans le cœur du soldat français le culte profond qu'il professe pour cet emblème; et que partout où flotte le drapeau tricolore, là est notre domicile, là est la France.

Voici le discours prononcé par M. Louis Collard :

L'ÉDUCATION
ET
L'INSTRUCTION

Mens sana in corpore sano.
(JUVÉNAL.)

Pietate insignis et armis.
(VIRGILE.)

Sans l'éducation, l'instruction n'est qu'un instrument de ruine. L'éducation, seule, enseigne véritablement le devoir en le réduisant en pratique.
(ROYER-COLLARD.)

La Société doit à chacun de ses membres l'éducation, comme règle morale, l'instruction, comme moyen matériel.
(TH. DUFOUR.) *Entretiens d'un Vieillard. — L'Enfance.*

CHERS ELÈVES,
MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous allons remettre tout à l'heure vos enfants à vos affections pour qu'ils aillent retrouver au foyer paternel un repos mérité par le travail d'une année; nous allons vous les rendre pour que vous puissiez continuer l'œuvre commune, la vôtre et la nôtre, dans laquelle l'harmonie la plus parfaite doit régner entre vous et nous, entre les parents et les maîtres, entre la famille et la pension.

D'impérieuses nécessités, les exigences de la société vous ont contraints à confier vos enfants à d'autres mains; mais vous avez aimé à espérer que vos propres soins ne leur étaient enlevés que pour un temps et qu'ils trouveraient du moins dans leurs maîtres, avec l'expérience des choses de l'éducation, l'affection et l'indulgence de leurs parents, la vie de famille, la douceur mêlée à une juste sévérité dans la discipline.

Parler d'éducation, Messieurs, c'est soulever une des questions les plus graves qui préoccupent aujourd'hui tous les esprits réfléchis, question vitale, question souveraine, tant il est vrai que l'avenir du pays repose tout entier sur l'éducation des générations qui s'élèvent.

« Si l'on veut rendre vraiment la nation puissante et invincible, disait un homme d'Etat avec raison, il ne faut pas songer seulement

ou du Code de 1808, ont été médités, approfondis et épui
les discussions qui ont eu lieu dans le conseil d'Et
des commissions, et devant le Corps législatif.

Nous apprenons que la commission chargée
projet en question, vient de l'adopter par 8 voix c
les réserves faites par M. le garde des sceaux.
pour les motifs donnés plus haut, que cette
majorité d'une seule voix, ne soit pas tr
l'Assemblée nationale.

PROPRIÉTÉ LI

La Cour d'appel de Paris vier
qui intéresse vivement le mon
priété littéraire.

Le *National* avait été
Augu, aujourd'hui rédac
reproduire son roman l

La Société des gens
un procès à M. Rou
qu'il n'avait pas le
sation de ladite S

Un premier

La Cour, p
que comme
respecter l
aux statu ... est
la prop ... triple trava
consé ... qui révèlent les grand
... puissants.

D' ... ez, direz-vous, tous prétendre
sor ... élèves ; tâchez d'être au moins
... homme est déjà fort au-dessus du v
... les plus saillants qu'il puise dans
...ractères ... paraissent être, avec le respect de tout droit, l'i
de la famille, l'amour du lieu natal et de la pat
...gieuses et les traditions nationales.

L'homme naît déchu avec des tendances pour l
pour le bien ; mais il est en ruine ; élever le c
jeunesse à toutes les hauteurs de l'esprit religie
la vertu et de la science, c'est un ministère sacré
tés, dont la base est la famille ; c'est la famille q
et la véritable éducation. Les ministres de l'en
ordres ne font que continuer et compléter l'œuvr
les parents, soutenue par eux.

Nous devons encore, Messieurs, préparer le j
le travail, pour la vie de famille et pour la vie p
intérêts et pour ses vertus, pour ses affections et p
A vous, chers élèves, de prouver par votre volonté,
gie, dans l'âge orageux où nous sommes, que votre
de vous amuser et de paraître avoir fait des études.
que chose l'amitié, la reconnaissance, la patrie, le co
l'honneur. Soyez passionnés pour les nobles choses ;

à l'armée d'aujourd'hui, mais à celle de demain ; il faut fortifier la génération qui s'élève pour que, arrivée à l'âge d'homme, elle donne à la patrie des défenseurs robustes. » Il lui faut une éducation virile et forte et faire non-seulement de bons écoliers, mais surtout des hommes; plus que jamais la chose est nécessaire.

A l'époque solennelle où nous vivons, notre mission, qui est aussi la vôtre, Pères et Mères de famille, est surtout grande et importante; il y a beaucoup de bien à faire; mais nous avons tous besoin de courage; et il vous faut à vous, chers élèves, avec un cœur magnanime, tous les efforts de vos bonnes volontés pour nous aider à régler votre conduite, à discipliner vos âmes, à développer votre énergie, à vous enseigner la responsabilité de vos actes, en un mot, pour nous aider à vous traiter comme des hommes pour vous apprendre plus vite à le devenir.

Trouvez donc juste le concours que nous donnent vos familles, chers élèves, pour vous soumettre à l'énergique fermeté d'une discipline vigilante, d'une discipline que l'esprit de douceur et de paternité ne doit pas affaiblir. Quand la jouissance tend à devenir le grand but de la vie, quand les caractères s'effacent, s'abaissent, il faut, pour relever le jeune homme contre la mollesse du siècle, lui faire connaître le plaisir à éprouver d'un effort vainqueur et de la découverte de la vérité, de la beauté reproduite et du bien pratiqué.

Heureux, chers élèves, celui qui, nourri de bonne heure à l'idée du devoir, aura appris à obéir, qui saura s'appliquer et se contraindre, ce qui est le secret des affaires, et le grand art de la vie humaine. Celui-là n'a pas à secouer les molles habitudes qui circonviennent les âmes faibles ; sous l'action vivifiante de la force éducatrice tout fleurit dans une âme si bien disposée qui doit faire le bon citoyen, le fidèle serviteur de Dieu et de la Patrie.

Vous dessiner le portrait du jeune homme prêt pour la lutte, Messieurs, c'est vous démontrer aussi que, pour former ce jeune et vigoureux athlète, le régime militaire, devenu si nécessaire aujourd'hui dans notre pays, ne suffira pas encore ; on ne peut pas placer dans la tête ce qui doit être dans le cœur, dans la conscience Le vice originel, ennemi de l'éducation, ne sera détruit que sous l'influence d'une loi morale ; car l'éducation morale est un travail du cœur, de la conscience et de la volonté. Ce triple travail seul peut former et développer les qualités qui révèlent les grands cœurs, les vertus qui distinguent les esprits puissants.

Vous ne pouvez, direz-vous, tous prétendre à la perfection de vos âmes, chers élèves ; tâchez d'être au moins d'honnêtes hommes ; l'honnête homme est déjà fort au-dessus du vulgaire, puisque les caractères les plus saillants qu'il puise dans une éducation libérale paraissent être, avec le respect de tout droit, l'initiation aux affections de la famille, l'amour du lieu natal et de la patrie, les croyances religieuses et les traditions nationales.

L'homme naît déchu avec des tendances pour le vrai, des aspirations pour le bien ; mais il est en ruine ; élever le cœur et l'esprit de la jeunesse à toutes les hauteurs de l'esprit religieux, du patriotisme de la vertu et de la science, c'est un ministère sacré, hérissé de dificultés, dont la base est la famille ; c'est la famille qui donne la première et la véritable éducation. Les ministres de l'enseignement de tous ordres ne font que continuer et compléter l'œuvre commencée par les parents, soutenue par eux.

Nous devons encore, Messieurs, préparer le jeune homme pour le travail, pour la vie de famille et pour la vie publique, pour ses intérêts et pour ses vertus, pour ses affections et pour ses douleurs. A vous, chers élèves, de prouver par votre volonté, par votre énergie, dans l'âge orageux où nous sommes, que votre idéal n'est pas de vous amuser et de paraître avoir fait des études. Tenez pour quelque chose l'amitié, la reconnaissance, la patrie, le courage, la liberté, l'honneur. Soyez passionnés pour les nobles choses ; aimez la gloire.

la science ; aimez la foi de vos familles, de vos maîtres et de vos guides ; soyez vrais, ouverts, laborieux, sincères ; soyez, en un mot, des héros, des héros de la paix, selon le Christianisme.

Il n'y a pas de bonheur plus grand, Messieurs, que de parler à des jeunes gens qui ont de l'intelligence et du cœur, qui doivent sentir leur cœur battre avec le cœur d'autres jeunes gens épars sur le sol de notre France, vivant dans les mêmes pressentiments et dans les mêmes aspirations ; il serait bon peut-être de les prémunir contre l'avenir.

Quand vous aurez quitté la famille et le toit hospitalier de la pension, chers élèves, autour de vous se formera un désert moral et une solitude immense ; quelle que soit votre faiblesse, quels que soient vos défauts, conservez l'espérance d'être des citoyens fermes, vertueux, soumis aux lois de votre pays. Apprenez que la vie du monde est une lime de fer qui use bien des jeunes vies; vous la verrez arriver avec ses luttes et ses déceptions, avec son cortége de conspirations, conspirations nées d'un sentiment de jalousie, contre vos positions sociales... c'est l'heure du devoir ; c'est le moment de déployer ses forces et de montrer son caractère, et, sans se précipiter indiscrètement vers le but, de parler haut, dire ce que l'on pense, dédaigner les appétits vulgaires, se rapprocher des âmes élevées et serviteurs dévoués quoique souvent désavoués, se liguer pour sauver au moins l'honneur. « Vous trouverez des opposants, parce que vous avez des rivaux ; ne répondez pas, disait un écrivain philosophe, allez votre chemin sans faire attention aux cigales, l'hiver viendra bien après l'automne... » Aux âmes vulgaires, un plaisir seul est réservé : celui, dit un poète :

... De dépecer l'homme et de salir sa gloire
Et de pouvoir sur lui vider un écritoire !

C'est, en effet, une très malheureuse tournure d'esprit, Messieurs, nous le voyons trop souvent, que celle qui tâche sans cesse de déprimer les vertus et le mérite, et de chercher, par malveillance, de mauvais motifs aux malheurs les plus rudes, aux actions les plus éclatantes, aux succès les plus évidents, de se souiller en un mot de la calomnie pour se donner à soi de l'admiration.

C'est la consolation qu'il ne faudra pas envier, chers élèves, la consolation des âmes dont nous parlons qui ne peuvent voir en présence les hommes du devoir, des hommes toujours droits, toujours loyaux qui jamais ne transigent, jamais ne se désistent, jamais ne fléchissent pour se redresser ensuite, des cœurs qui battent, des hommes, en un mot, qui ne soient pas morts à l'amour du bien et de la vérité.

Telles sont pourtant les conséquences les plus extrêmes du vice que j'ai voulu signaler, la bassesse de goûts et de sentiments, d'idées qui pénètre l'âme de l'enfant, développe chez l'homme fait toutes les passions qui n'osent s'avouer, mais qui se pratiquent parfois avec succès, tout en soulevant l'indignation et la réprobation des gens de bien.

Pour nous, Messieurs, nos jours seront heureux, lorsque près de nous et avec nous, ou loin de cette Maison qui vous aura formés, chers élèves, nous vous verrons dignes des espérances que nous donne votre jeunesse, dignes de l'affection sincère que vous nous témoignez, dignes de vos familles dont vous êtes la joie, dignes d'un pays qui ne sera grand que par les grands hommes, intelligents, justes, courageux, énergiques, dévoués qu'il aura produits. Obscurs écoliers, la gloire vous visitera peut-être un jour. Souvenez-vous-en bien ; avec la Gloire et la Science pour devise, ayez soin d'ajouter : pour Dieu, la Patrie, la Famille.

NOUVELLES

⁂ Par décret du 29 juillet 1872, le commencement des opérations du tirage au sort de la classe de 1871 est fixé au 20 août courant.

⁂ Il paraît que, selon l'espoir exprimé dans notre dernier numéro, on commence les poursuites contre les réfractaires de la garde nationale mobilisée dans les départements.

Ces poursuites, dit le *Phare de Dunkerque*, ont lieu activement. Il y a quelque temps, des hommes se croyant à peu près sûrs de l'impunité, raillaient ceux qui avaient obéi à l'ordre d'appel. Aujourd'hui, ils baissent la tête. Quant à ceux qui sont restés dans les préfectures, les intendances militaires, les magasins, etc., ils auront à justifier, par la production de certificats, de l'autorisation qu'ils avaient obtenue de ne pas accomplir leur devoir. On assure que plusieurs de cette catégorie de récalcitrants sont assez embarrassés pour fournir ces justifications. Et ça ne fait pas, disent-ils, leur affaire.

Des poursuites se font aussi à Lyon. Le 1er conseil de guerre de la 8e division militaire, a prononcé plusieurs condamnations. M. Roux, négociant à Lyon, s'est rendu à Genève vers la fin du mois d'août 1870, et n'en est revenu qu'en juillet 1871. Il avait eu soin de s'assurer qu'en sa qualité de fils aîné de veuve il n'était point appelé sous les drapeaux par la loi du 10 août 1870. Une fois à Genève, il est tombé dans un tel état de prostration, qu'il a ignoré ce qui se passait en France. Il n'a pas su que le décret du 20 septembre 1870 avait supprimé les exemptions de la loi de 1832. M. Roux invoque encore comme excuse la maladie de sa mère, décédée quelque temps après son retour à Lyon. Le conseil a prononcé contre lui la peine de six mois de prison. Même condamnation contre M. Clau, ouvrier tonnelier, qui invoque aussi son ignorance et son état de maladie.

Deux autres réfractaires ont été encore condamnés, l'un à un an, l'autre à un mois de prison. Tous deux étaient gardes mobiliisés.

⁂ Du 1er au 31 juillet, plus de 1,200 réfractaires ou déserteurs de toutes sortes ont été arrêtés dans le département de la Seine, où l'on évalue à 4,500 le chiffre des individus recherchés par l'autorité militaire.

⁂ Dimanche, vers 3 heures 1/2, l'institution de M L. Collard faisait sa première sortie militaire, avec drapeau et en armes, portant une couronne d'immortelles aux braves et héroïques soldats morts en défendant la Patrie. Emue par cette pieuse et patriotique pensée, une foule considérable est arrivée au cimetière au même moment que la compagnie et a été touchée jusqu'aux larmes en écoutant le discours prononcé par le capitaine commandant la compagnie. C'est en emportant un bon et profond souvenir que l'on s'est séparé, et en admirant la bonne tenue de cette jeune troupe conduite par le sergent instructeur du 23e de ligne.

⁂ Un questionnaire s'appliquant aux institutions de prévoyance, dans leur application aux cantons ruraux, va être adressé aux assemblées départementales.

Nous extrayons du questionnaire ministériel les indications suivantes :

« Doit-on laisser entièrement libre la création des établissements de bienfaisance et des associations charitables ?

» Doit-on développer dans les communes rurales l'institution des caisses d'épargnes ?

» Pourrait-on, à cet effet, autoriser les percepteurs ou les receveurs de postes à recevoir les dépôts et à délivrer des livrets ?

» Conviendrait-il d'étendre aux communes rurales le bénéfice des associations de secours mutuels et des institutions de crédit agricole ?

» Quels seraient les moyens pratiques de faciliter l'organisation et d'assurer le fonctionnement de ces institutions ? »

⁂ Par arrêté de M. le directeur général des contributions directes, M. Ris, contrôleur de de 3ᵉ classe à Saint-Qentin, a été élevé à la 2ᵉ classe de son grade.

⁂ La Commission de la *Société chorale de Saint-Quentin* prévient les personnes qui ne possèdent aucune notion de musique et désirent être sociétaires, que des études de solfège auront lieu toutes les semaines, pendant les vacances de la Société. — Adresser immédiatement les demandes d'admission, au siége de la Société, à Fervaques.

⁂ Une question importante pour l'industrie sucrière, et relative aux marchés de betteraves, vient d'être résolue par un arrêt de la Cour d'appel de Nancy.

A la suite de la mort du regretté M. Jacotin, de Rethel, sa société fut mise en liquidation.

Une nouvelle société, sous la forme anonyme, fut créée pour l'exploitation des deux usines de Rethel et de Vauzelles, et la troisième usine, celle d'Ecly, fut achetée par la Société Linard frères et Cⁱᵉ. Les marchés de betteraves affectés à l'alimentation de cette usine furent cédés en même temps par les vendeurs. Mais alors, ne se rendant pas compte de la situation qui leur était faite, les cultinateurs engagés soutinrent que leurs marchés se trouvaient résiliés par le fait de dissolution de la Société Jacotin et Cⁱᵉ, et ils demandèrent au tribunal de Rethel de prononcer cette résiliation.

Un jugement. en date du 1ᵉʳ mai, repoussa cette demande. Ils interjetèrent appel et l'affaire est venue le 15 juillet, devant la Cour de Nancy, laquelle a confirmé le jugement de Rethel en se fondant sur ce motif « que la Société Jacotin et Cⁱᵉ, en cédant les marchés indispensables pour assurer la marche de l'usine d'Ecly, n'a fait qu'user d'un droit qu'elle puise dans les dispositions des articles 1598 et 1689 du Code civil. »

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 72 .. D, 73 .. Choix .. bonnes marques 70 à 71 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 65 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 63 50à.. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 90 — tout fût disposé 91 50 épurée en tonne .99 75 lin disp. en tonne 109 00 en fût 108 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 90 .. Cour. du m. 90 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 108 .. courant du mois 106 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 48 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 48 50 a 00 00 courant du mois 48 50 4 mois 53 00 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— — à 74 25
Blanc n° 3 disponible,	79 .. à .. 00
Bonne sorte,	156 50 à .. ..
Belle sorte,	157 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	70 .. à .. ..
Blanc n° 3 » »	79 .. à .. ..
Raffinés suivant mérite,	157 . à 158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

	Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
	Amenés. . .	1923	450	1155	93
	Vendus . . .	....	....	....	....
Le kil.	1re qualité.	1 74	1 68	1 85	1 62
	2e qualité.	1 64	1 60	1 70	1 52
	3e qualité.	1 58	1 50	1 60	1 42

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 25 50 2e 24 00 3e 23 00 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 12 50 Avoine, 100 kil. 1re 17 00 2e 16 00

Laon. Blé 1re .. .. 2e — — Seigle 16 25 Orge .. .. Avoine 14 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 29 34 2e 28 — 3e .. .. Seigle 1re — — 2e .. .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. 00 2e .. .. Farine 1re 44 00 2e 42 00 Foin .5 20 Paille .8 00 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88°	acquits	7 à 9	72 50
—	—	au-dt 7	78 50
—	—	10 à 13	00 00
—	—	15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 — — Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 162 .. 3/6 fin disp. 48 00 à .. .. courant 48 00 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 49 0. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 30 50 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine .. .. quin. Seigle 15 15 Orge .. 00 Farine 45 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 30 .. à 32 Froment n. 1re .. .. 2e — .. 3e Seigle 14 50 à15 .. Avoine 14 00 à 15 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 41 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 24 50 2e 23 75 3e 21 50 Méteil 16 32 Seigle 1re 11 »» 2e 10 50 Orge 1re 08 .. 2e .7 50 Pamelle 1re .7 75 2e .. 00 Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e .5 65

Ribemont. Froment 1re .. .. 2e 26 66 3e .. .. Avoine — .0 Orge — — Pammelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle .. .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 .. 2e 22 .. 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 14 50 Féverolles — — Avoine 15 — Œillette .. .. Colza 26 00 Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 51 .. 2e 49 50 Seigle .. 00 Orge .. .. Avoine — 00 Féverolles .. ..

Cambrai Farine 100 kil. 1re 44 .. 2e 42 00 Son 11 00 Blé blanc qtal 34 00 gris 33 — Seigle 10 20 Avoine 15 .. Orge d'hiver .9 70 mars 08 70 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 15. 18 Août 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Les événements de l'année dernière n'avaient pas permis à l'Académie de se réunir. La séance publique annuelle de l'Académie française de cette année a été ouverte le vendredi 9 août à deux heures précises, sous la présidence de M. le duc de Noailles, assisté de M. Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie, et de M. Camille Rousset. Un public nombreux s'était empressé d'assister à cette fête littéraire, comme s'il eût voulu justifier la vérité des paroles prononcées par M. Patin au début de son rapport, lorsque, se félicitant du nombre des ouvrages dignes d'estime et de récompense présentés à l'Académie depuis deux ans, il y voyait une preuve éclatante de l'activité persévérante et féconde de nos écrivains, de la vitalité des lettres françaises au milieu des préoccupations les plus cruelles et les plus accablantes. Les membres de l'Institut étaient nombreux, et l'Académie française y était elle-même largement représentée.

La tâche du secrétaire perpétuel chargé de faire les rapports

sur les concours était plus laborieux cette année qu'à l'ordinaire. Il devait en effet comprendre, dans un même examen, le résultat de deux années. M. Patin a supporté fort allégrement ce fardeau. Son rapport, écouté d'un bout à l'autre avec un vif intérêt, a fait passer sous nos yeux une suite variée de tableaux littéraires finement esquissés d'analyses et d'appréciations critiques élégantes et précises, consacrées aux nombreux ouvrages que l'Académie avait distingués. Après un juste hommage rendu à la mémoire et aux travaux de M. Pierre Clément, M. Patin a signalé avec éloges l'œuvre patiente et, on peut le dire, libérale et patriotique de M. Challamel, qui, après vingt années de travaux préparatoires, est arrivé à publier, sous le nom de : *Mémoires du peuple français,* un ouvrage digne d'être cité à côté, peut-être au-dessus de celui de M. Alexis Monteil : *L'histoire des Français des divers états.* Le plan adopté par M. Challamel lui a permis, en effet, de donner dans son œuvre, véritable monument national, une large place aux faits de l'histoire générale, aux institutions civiles et religieuses, au mouvement des sciences, des lettres et des arts.

L'histoire, qui a fourni la matière des deux ouvrages dont nous venons de parler, a, comme on va le voir, la plus large part aux honneurs que l'Académie a décerné dans la solennité de ce jour. C'est qu'en effet, comme l'a dit éloquemment M. Patin, elle n'a jamais eu plus de droits qu'aujourd'hui à la faveur empressée du public, aux encouragements, aux récompenses des sociétés savantes et des académies. Nous ne lui demandons pas seulement, comme autrefois, des encouragements et des exemples, mais encore des consolations. Nous lui sommes reconnaissants quand elle nous enlève à nos tristesses présentes par le tableau des grandeurs et des prospérités du passé ; quand, nous montrant par quels heureux efforts du génie politique et du patriotisme ont été réparés, dans des temps désastreux, les maux de la guerre étrangère et de la guerre civile, elle réveille en nous l'espérance. Ces réflexions, dont la vérité frappera tous les esprits, nous amène à parler de l'éloge de Vauban, discours qui a obtenu le prix d'éloquence pour 1872, et dont l'auteur est M. Armand Lagrolet, avocat à la Cour d'appel de Paris. M. Camille Rousset, le savant auteur de l'*Histoire de Louvois,* était naturellement appelé à présenter les principaux fragments de cette œuvre académique. On nous saura gré sans doute de citer le passage suivant, auquel les souvenirs douloureux des épreuves que nous venons de traverser et les endroits cités, donnent un intérêt particulier aux lecteurs de la *Petite Revue :*

« Qu'était notre patrie à l'apogée du règne de Louis XIV ? Depuis longtemps victorieuse, elle allait atteindre sûrement le but que lui assignaient sa position géographique et ses impatientes destinées. Reprenant l'œuvre des siècles, interrompue sous les derniers Valois, Henri IV, Richelieu, Mazarin et le grand roi, leur successeur, avaient déployé des merveilles de politique pour constituer la France et fixer

la délimitation du pays. Si nous n'étions pas à cette date fatale de 1871, nous dirions qu'elle fut pour toujours arrêtée dans cette période qui sépare le traité de Nimègue de celui de Ryswick. — Voilà la France de Vauban, il la trouvait ainsi complète et forte ; il s'appliqua dès lors à la rendre invincible. Au sud, elle regardait les Alpes et les Pyrénées ; à l'ouest, sa flotte magnifique, présent de Colbert, défendait le littoral de l'Océan, et jetait l'ancre à Rochefort et à Brest, en attendant Cherbourg. De l'autre côté, elle appuyait enfin un de ses bras triomphants sur le Rhin. Elle possédait tous les éléments de sa prospérité, toutes les provinces essentielles à sa grandeur. Le traité de Westphalie l'avait agrandie d'une partie de l'Alsace, celui des Pyrénées de l'Artois et du Roussillon. La paix d'Aix-la-Chapelle y ajouta la Flandre, et celle de Nimègue la Franche-Comté. Oui, la France était faite, quelles que fussent encore les visées ambitieuses de Louis XIV et de ses ministres. Mais il lui manquait une frontière entre le Rhin et la mer : Vauban la lui donna avec ce cordon resserré de murailles où se perdit l'ennemi en 1712 et en 1794.

» Les historiens militaires ont souvent décrit cette contrée qui s'étend au nord et à l'est et qui est complétement dépourvue de défenses militaires. Eh bien ! prenez la carte de la France : vous observerez que dans l'espace de quelques années, tous les passages qui étaient le point vulnérable de cette vaste région ont été habilement fermés. De 1678 à 1688, Vauban exécute les travaux de la partie qui joint la mer à la Meuse ; de 1688 à 1698, il termine la partie qui joint la Meuse au Rhin. Désormais les vallées qui forment le grand chemin de la capitale vont être closes ; l'ouverture béante par où la France a déjà vu son cœur menacé n'existe plus.

» Là ne s'arrête pas la prévoyance de Vauban ; la frontière qu'il vient de créer peut être forcée ; ne se souvient-on pas de la terreur que jetait dans Paris Jean de Werth quand il pénétrait entre la Somme et l'Oise ? Paris, c'est l'objectif, le but suprême de l'invasion victorieuse, « l'abrégé de la France. » — Alors (1689) il compose son Mémoire : « De l'importance de Paris et du soin que l'on doit prendre à sa conservation ; » et il dessine ces deux enceintes qui en feront une place formidable et unique, un dernier refuge où la nation mettra ses espérances et son honneur, quand elle ne retrouvera plus ses armées anéanties.

» Ainsi sera achevé le système de défense générale conçu par Vauban. — Certes il ne négligera rien pour que la France soit gardée solidement du côté de l'Italie et de la remuante Savoie ; il protégera puissamment les défilés des Pyrénées ; sur la Méditerranée et l'Atlantique, il désignera de son coup d'œil habituel les situations les plus importantes ; mais c'est principalement en face des Pays-Bas et des possessions allemandes qu'il multipliera ses chefs-d'œuvre. Comme ils se pressent, comme ils s'enchaînent sur cette frontière si exposée ! Non seulement les grandes villes telles que Lille, Valenciennes, Metz, Luxembourg serviront bientôt de boulevards contre la prochaine coalition : mais on verra plus tard l'Allemagne heurter ses troupes, pendant des mois entiers, contre des places de seconde et de troisième ordre. Si le Quesnoy et Landrecies ont un rôle dans la guerre de la succession d'Espagne, Maubeuge et Condé marqueront dans les campagnes de la Révolution, Huningue dans l'invasion de 1815, et vous, Bitche et Phalsbourg, dans l'histoire d'hier ! ! !

» En élevant ces admirables remparts à l'aide desquels il assure le salut du pays, Vauban ressent un orgueil confiant dont l'expression revient souvent sous sa plume. Entendez-le quand il termine les bastions de Lille : « Il en coûtera pour tout parfaire près de 2 millions au » roi ; mais aussi il aura une place qui sera l'admiration des siècles à » l'avenir. » — Il tremble pour Dunkerque qu'on néglige et qu'il s'engage à rendre imprenable, dût-il lui en coûter « la fortune et la vie. » — Le voici qui, après l'achèvement des travaux de Strasbourg, accepte fièrement une médaille portant pour exergue : « *Clausa Germanis*

» *Gallia.* » – Nous assistons enfin à son désespoir quand la France est menacée de perdre quelques-unes de ses plus belles forteresses. Au mois de septembre 1696, il apprend que la paix va se conclure, peut-être au prix de la cession de Strasbourg et Luxembourg. Vauban, dans une lettre à Racine, s'indigne et s'écrie : « Ces deux dernières » places sont les meilleures de l'Europe... nous perdrons avec elles » pour jamais l'occasion de nous borner par le Rhin... Que dira-t-on » de nous présentement? »

» Ah ! combien les jours troublés où nous sommes ont vu de plus cruelles mutilations ! Cette frontière que Vauban avait élevée entre la Moselle et les Vosges a cédé sous le poids de l'ennemi ; Paris, notre chère capitale, n'a pu sauver le pays foulé aux pieds par une impitoyable conquête ; et Strasbourg a été forcée d'ouvrir les portes de cette Alsace que le célèbre ingénieur croyait sceller définitivement à la patrie ! »

C'est M. Camille Rousset qui a donné lecture du discours de M. le duc de Noailles, contrairement à l'usage ordinairement suivi, et qui consiste à ne donner, après quelques réflexions générales, qu'un exposé justificatif des actes de vertu signalés à l'attention de l'Académie, l'orateur, cédant à la pression des sentiments et des souvenirs dont toutes nos âmes sont encore pleines et comme accablées, a fait une vive excursion sur le terrain de l'histoire contemporaine. Il s'agissait de vertus à signaler, à récompenser. Pouvait-on oublier tant d'actes de charité, tant de sacrifices accomplis pendant la guerre étrangère et la guerre civile? Le courage des défenseurs de Paris, la sublime abnégation des femmes, les services rendus par nos ambulances, le dévouement des Frères de la Doctrine chrétienne, ont inspiré à M. de Noailles de nobles pensées, chaleureusement exprimées. Nous pouvons le dire avec orgueil, ces beaux et nombreux exemples de vertus privées ont payé largement la rançon de nos fautes publiques ; ils seront la consolation de nos malheurs et une protestation éclatante contre des désordres et des crimes dont ils effaceront la honte, sinon le souvenir. Nous voyons que, ni la vertu, ni l'humanité, ni le courage n'ont fait défaut à la France dans les désastres inouïs qui l'ont accablée sans l'abattre.

A. LANDIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire de l'Industrie française et des gens de métiers, d'ALEXIS MONTEIL (1). — « Ce livre est, à proprement parler, a dit M. Jules Janin dans la notice qu'il a consacrée à Monteil,

(1) A. ALEXIS MONTEIL. *Histoire de l'Industrie françoise et des gens de métiers. Introduction, suppléments et notes*, par Charles LOUANDRE. *Illustration et fac simile*, par GERLIER. 2 vol. in-18 Jésus, 7 fr. Paris, Paul DUPONT. — Saint-Quentin, *Librairie Parisienne* de LANGLET, 5, rue d'Isle.

le recueil des monuments des petits et des grands métiers de l'ancienne France, et pendant que le père Montfaucon, dans ses quatre volumes in-folio, s'attache surtout aux solennels témoignages de la grande histoire, ou les rois, les princes et les capitaines illustres sont appelés à jouer le rôle principal, l'historien des divers états s'attache aux débris plus humbles que laissent après eux, en passant sur cette terre vouée aux disputes, la bourgeoisie et le peuple de France.

» Monteil s'attache à tout ce qui a vécu, à tout ce qui a servi, à tout ce qui a souffert bourgeoisement. Au-dessous des gloires, des pourpres et des trônes, dans l'univers qui travaille et qui se résigne, dans le peuple des artisans et des artistes, dans l'échoppe, dans la ferme et dans le marché, M. Monteil a placé sa tente, il n'en veut pas sortir : là il vit, il règne ; là il entasse avec un acharnement incroyable toutes sortes de détails, de formules, d'accents, de formes, au milieu d'un monceau de chartes, de comptes, de fragments, de poussières.

» Tout compte ici ; pas un feuillet qui n'apporte sa découverte, et pas une ligne qui ne soit une révélation ; tout sert ici, même un parchemin roussi, un grain de sable, un fragment, un écho.

» Dans cette laborieuse reconstruction des temps d'autrefois, il n'y a pas une loi abolie, pas un usage oublié, pas un métier renversé, pas un droit périmé, pas un feuillet où la main d'un artisan ait tracé quelques lignes au hasard, qui ne devienne à la longue une précieuse trouvaille.

» C'est ainsi que M. Monteil a composé l'histoire des Français des divers états de ces voix, de ces rumeurs, de ces prières, de ces blasphèmes, de ces chartes déchirées, de ces lois en lambeaux, de ces tessons et de ces haillons du temps passé que la révolution de 1792 avait jetés aux quatre vents du ciel. »

Pour donner à son œuvre un plus grand cachet de vérité, Monteil a mis en scène les hommes des siècles dont il raconte l'histoire.

« J'ai longtemps médité sur la forme, dit Monteil.

» Je n'ai peut-être pas choisi la plus usitée, la plus grave, la plus académique ; j'ai dû préférer la plus naturelle, la plus vraie.

» A chaque siècle je l'ai variée ; mais je l'ai toujours appropriée au génie, à la physionomie des temps.

» J'ai reconstruit cinq anciens mondes, qui de plus en plus s'enfoncent dans le passé.

» Je les ai reconstruits avec leurs propres ruines. Il n'y a aucun fait qui ne repose sur une preuve... »

Monteil nous a retracé ainsi l'histoire du travail à tous les degrés de la hiérarchie sociale : c'est cette histoire que l'on vient aujourd'hui remettre en lumière.

Voici tout d'abord l'industrie Française et les Gens de métiers,

avec introduction, notes et résumé des progrès industriels au XIXe siècle, par M. Ch. Louandre ; puis paraîtont successivement dans une série de volumes spéciaux : les Gens de finance, — le Cultivateur, — le Magistrat et les Gens de loi, — le Médecin, — le Prêtre, — l'Homme de science, — les Gens de mer et les Gens de guerre, etc.

L'ouvrage complet a été ainsi divisé en séries qui renferment chacune un sujet particulier et distinct.

Quatre éditions successives ont consacré le succès justement mérité de l'histoire des Français ; couronnée deux fois par l'Institut, connue de tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé, et presque introuvable aujourd'hui, l'Histoire des Français des divers états n'a pas été réimprimée depuis 1851, la génération actuelle n'a pas lu cette œuvre si vaste, si riche en faits, si féconde en enseignements.

Nous avons l'assurance que cette nouvelle réimpression de l'Histoire des Français obtiendra le succès qui ne fait jamais défaut aux œuvres fortes et consciencieuses, et que le nom de Monteil, déjà si populaire, gagnera encore en estime et en popularité.

MM. E. Dubrueil et Heckel viennent de fonder, à Montpellier, une *Revue des sciences naturelles* qui sera publiée tous les trois mois par livraisons de 80 à 100 pages, gr. in-8o, sous leur direction, avec la collaboration d'un grand nombre de savants des départements. Voici comment les fondateurs exposent leur programme :

« Les études scientifiques ont pris partout, depuis quelques années, un tel développement, que la création en province de notre *Revue* nous paraît résoudre une nécessité de l'époque. Un nouvel organe de publicité destiné à mettre au jour des travaux souvent remarquables, dont plusieurs peut-être resteraient ignorés, trouve encore sa raison d'être *dans le besoin de décentralisation, qui ne s'est jamais fait sentir plus vivement qu'au moment actuel.* Notre principal but est de coopérer à l'œuvre commune de la presse scientifique en tirant tout le parti possible de la situation souvent favorable, où la plupart des savants des départements se trouvent placés.

» La zoologie, la botanique et la géologie (en y comprenant les origines de l'homme) formeront le vaste champ d'études que nous embrassons. Un journal de sciences ne saurait être exclusif, aussi nos colonnes seront-elles ouvertes, sous la responsabilité de leurs auteurs, aux doctrines scientifiques les plus diverses. »

Gontran de SULIE.

VOIX INTIME.

Je ne regrette pas les jours de mon passé,
Non plus mes jours remplis d'heureuse insouciance,
Et moins les sombres jours où le sort a froissé
De mes illusions la crédule ignorance.

Je ne regrette pas les bruits et les chansons,
Ni mon esquif léger, balancé par les lames,
Non plus vos douces nuits, parfums, lueurs et sons,
Ni les walses rhythmant le pas des jeunes femmes.

Un voile a sur mes jours étendu son réseau,
Un voile, un voile noir. Le sinistre roseau,
Comme aux mains de Jésus, pend à ma main meurtrie.

Tout au fond de mon sein il est un blanc linceul,
L'objet de mes regrets y git lugubre et seul.
Lilas, vous fleurissez sur sa tombe chérie!

JULIUS.

DOCUMENTS HISTORIQUES

On connaît la querelle des trois ordres (le clergé, la noblesse, te tiers-états) et leur fusion (5 mai — 27 juin 1789), Necker à qui Louis XVI avait confié de nouveau, en août 1788, la direction des finances, mal vu du parti aristocratique, fut renvoyé le 11 juillet 1789. Le lendemain, Paris se révolte; au Palais-Royal, Camille Desmoulins (né à Guise), harangue la foule et l'invite à combattre les bataillons suisses et allemands que la Cour avait concentrés autour de Paris, sous le prétexte de protéger l'Assemblée et de maintenir l'ordre. Les bustes de Necker et du duc d'Orléans sont promenés en triomphe sur les boulevarts. Enfin, le 14 juillet, le peuple prit la Bastille.— C'est en ces graves circonstances que la Commune et les électeurs de Laon firent la déclaration qu'on va lire. Necker fut rappelé au mois d'août : *(Note de la Rédaction).*

ARRÊTÉ
DE LA COMMUNE ET DES ÉLECTEURS DE LAON (1)

Du vendredi 17 juillet 1789.

CEJOURD'HUI dix-sept juillet mil sept cent quatre-vingt-neuf, deux heures de relevée, en l'Assemblée de la Commune & des

(1) Communiqué par A. Leduc, instituteur.

Électeurs de la Ville de Laon, tenue pardevant Nous André-Philippe Cadot de Villemonble, Écuyer, Conseiller du Roi, Maître-Particulier des Eaux & Forêts du Vermandois, à la résidence de Laon, Président, Trésorier de France de la Généralité de Soissons, & Lieutenant de Maire de cette Ville, présidant pour l'absence de M. Le Carlier, Maire de ladite Ville, Député aux Etats-Généraux, assisté de MM. Mauclerc, Conseiller du Roi, son Procureur en l'Élection ; Lechenetier, Lieutenant-Invalide, & Receveur-Général des Aides, & Maynon, Notaire, Échevins ; Fouant, Procureur du Roi au Bailliage & Siège présidial, & de ladite Ville ; Carette, Procureur ; Dieu, Notaire ; Regnault & Maréchal, Marchands, Conseillers-Assesseurs :

Sont comparus MM. L'Eleu, Lieutenant-Particulier au Bailliage & Siège présidial ; Laurent, Conseiller esdits Sièges; Lorin, Procureur du Roi en la Maréchaussée ; Gallien, Lieutenant de la Maîtrise des Eaux & Forêts ; Huet, Procureur du Roi au Grenier à Sel ; Levoirier, avocat ; Gaignier & Nachet, Maîtres en Chirurgie ; Rousseau & Gallien, Notaires ; Villette, Receveur des Consignations ; Lefèvre, ancien Greffier du Bailliage Criminel ; Demartigny, Conseiller d'honneur au Bailliage ; Vignieux, Huissier ; Quesnel, Traiteur ; Ravagnier, Bourgeois ; Quignon, Officier de Louveterie ; Levasseur, Bourgeois ; Lemor, Directeur des Aides ; Guérin, Receveur des Gabelles ; Berthaut, Directeur des Carosses; Delvincourt & Laurendeau, Procureurs ; Dive, Marchand-Bonnetier ; Menu, Menuisier ; Marteau, Orfèvre ; Balossier, Tailleur ; Bouvet, Bourgeois ; Main, Coutelier ; Lefèvre, Serrurier ; Varlet, Sellier ; Levasseur, Traiteur ; Clarot, Boucher ; Dufour, Aubergiste ; Charpentier, Laboureur ; Malric, Laboureur ; Liévain-Lecas, ancien Tuillier ; Vitu, Maçon ; Guillemain, Boulanger ; Lopin, Perruquier ; Joré, Vinotier ; Huilliot, Marchand ; Désart, Cordonnier ; Houdelette, Laboureur ; Nicolas Evrard, Jardinier, &c. &c.

La Commune de Laon, animée du patriotisme le plus ardent, inséparable dans tout François, de l'amour le plus pur & de la fidélité la plus inviolable pour la Personne sacrée du Roi :

Consternée, avec toute la France, de la retraite du Ministre des Finances, & des autres Ministres qui ont partagé son sort, & qui, comme lui, sont les amis sincères du Roi & de la Nation; retraite qui a été si-tôt accompagnée & suivie des désastres les plus affreux, & des atrocités les plus sanglantes de la part des Agents du despotisme :

Convaincue de la nécessité la plus pressante d'une union intime entre toutes les Communes du Royaume, avec l'Assemblée Nationale, qui n'a été convoquée, selon le vœu que le Roi n'à jamais cessé de former, que pour fixer la Constitution, & pour opérer la régénération de l'État, de concert avec Sa Majesté.

Pénétrée d'admiration de la conduite pleine de sagesse &

d'héroisme que viennent de tenir les Représentants de la Nation & les Citoyens de Paris, pour détruire les efforts combinés & réunis dans le nouveau Ministere, du despotisme judiciaire, militaire et ministériel, le plus allarmant, mû fourdement par une coalition aristocratique des plus perverses, la plus redoutable ennemie de la Patrie et du Roi, & la seule cause de nos malheurs :

Regardant la crise cruelle, & en même temps salutaire, où nous sommes, comme une occasion que le Génie tutélaire de la France nous présente pour hâter la régénération tant desirée, & pour immortaliser à jamais le Nom François :

A ARRÊTÉ de prier MM. les Députés des Communes du Vermandois de présenter à l'Assemblée Nationale, & aux Citoyens de Paris, l'hommage de la reconnoissance la plus étendue, & de l'adhésion la plus illimitée de la Commune de Laon à tout ce qu'ils viennent de faire avec tant de succès pour le bonheur & la gloire du Roi & de la Nation :

D'assurer l'Assemblée Nationale du dévouement le plus entier de la Commune de Laon à tout ce que l'Assemblée continuera de faire, pour former & consolider, sur des bases inébranlables, l'Edifice National, dans toutes ses parties :

De porter à l'Assemblée Nationale le vœu formel de la Commune de Laon, pour que l'Assemblée fasse auprès du Roi toutes les démarches et instances nécessaires, pour le rappel du Ministre Citoyen & de ses dignes Collegues, comme méritant le plus la confiance de la Nation & du Roi ; & pour que l'Assemblée supplie aussi instamment le Roi d'écarter de sa Personne les Conseillers perfides de l'aristocratie, qui veulent le séparer de son Peuple, mettre le Royaume en combustion dans des temps déjà si désastreux, & profiter des troubles & de la misère publique, comme leurs semblables ont toujours fait, pour s'emparer de toute l'autorité, & pour *réasservir* la Nation :

D'observer que les circonstances actuelles nécessitent de s'écarter des régles ordinaires ; & que, dans un si grand danger, il ne faut écouter que le *salus Regis* & *Populi*, qui est la fuprême Loi.

DÉCLARE la Commune de Laon qu'elle regardera comme infâmes & traîtres à la Patrie, tous Agents du pouvoir judiciaire & du pouvoir militaire, qui se permettroient des actes contraires aux Arrêtés de l'Affemblée Nationale.

Déclare qu'elle prend sous sa sauve-garde tous & un chacun des Citoyens, & qu'elle-même se met sous la sauve-garde nationale.

Elle supplie enfin l'Assemblée Nationale de faire pourvoir, sur les revenus publics, à la subsistance des veuves & orphelins, dont les maris et les péres se sont sacrifiés à la défense de Paris.

Réserve la Commune aux Citoyens absents de cette Assemblée, la faculté d'adhérer à la présente Délibération.

A arrêté, en outre, que la présente Délibération sera imprimée, & adressée aux Municipalités des Villes du Bailliage de Vermandois, à toutes les Municipalités du Ressort du Bailliage de Laon, même aux principales Villes du Royaume.

Et ont signé: Cadot de Villemonble, Mauclerc, Lechenetier, Maynon, Fouant, Carette, Dieu, Regnault, Marechal, L'Eleu, Laurent, Lorin, Gallien, Huet, Levoirier, Gallien, Rousseau, Laurendeau, Delvincourt, Demartigny, Levasseur de la Motte, E. A. Nachet, Lemor, Guerin, Ravagnier, Berthaut, Vignieux, Quesnel, Gaignier, Lefevre, Huilliot, Dive, Defart, Marteau, Lopin, Guillemain, Bouvet, Quignon, Lefevre, Villette, Main, Menu, Houdelette, Balossier, Varlet, Clarot, Levasseur *le pére*, Vitu, Malric, Joré, Lievain Lecas, Charpentier, Dufour.

Et ont signé, par adhésion, Caignart du Rotoy, Lieutenant-Général du Bailliage de Vermandois & Siège Présidial de Laon ; L'Eleu, Doyen des Conseillers ; Gambart, Devaulx, & Legras, Procureurs ; Dumoutier, Commis-Greffier du Baillage ; Lhote, Laboureur, à Lavergny ; Moret, Robert, Dumage de Valécourt, Président en l'Election ; Jenesson et Devillers, Bourgeois; Carlier, Greffier ; Richard, *fréres*, Aubergistes ; Varlet, Marchand & Beffroy, Bourgeois.

Pour Expédition conforme,
DUFLOT, Secretaire-Greffier.

NOUVELLES

∴ Une note du *Journal officiel* informe le public que la part proportionnelle attribuée à chaque souscripteur est de 7 fr. 88 p. 100 de la somme de rente souscrite. — Un avis ultérieur fera connaître la date où commencera l'échange des certificats contre les récépissés provisoires.

∴ La Faculté de droit de Douai, à la suite de sa délibération sur le mérite des compositions des deux concours ouverts entre les étudiants de première année, a décerné la *première médaille d'or en droit romain* et la *première médaille d'or en droit français* à M. GEORGES DELIGNE, de Saint-Quentin.

Nos sincères et cordiales féliciations à M. Georges Deligne, pour ce rare et double succès.

∴ On dit que la chasse sera ouverte le 8 septembre dans la troisième zone : Aisne, Mayenne et Nord.

∴ Dans le but de faire un formidable quadrilatère dans le Nord de la France, dit le *National*, des travaux considérables de fortifications seront exécutées à Dunkerque, à Lille, et, paraît-il, à Gravelines. Des membres du Comité des fortifications sont en ce moment dans cette dernière ville, pour étudier les moyens d'en faire un des points de la ligne de défense de cette contrée.

∴ On continue les poursuites contre les réfractaires. Cinq gardes nationaux mobiles du département de Vaucluse viennent d'être condamnés chacun à la peine de deux ans de travaux publics, par le 1er conseil de guerre de Marseille.

Espérons que ces poursuites se feront dans tous les départements.

⁂ Un négociant de Sedan, M. Jules Varinet, a sauvé, au péril de sa vie, un soldat bavarois qui se noyait dans la Meuse. L'empereur d'Allemagne vient de lui envoyer la décoration du Mérite civil. — M. Jules Varinet l'a renvoyée immédiatement avec une lettre dont voici le sens : « J'ai sauvé un Bavarois, parce que c'était mon devoir, et non pour en être récompensé. La seule récompense que je puisse accepter, c'est la liberté du dernier Français, prisonnier de guerre, que vous retenez en captivité. Homme pour homme. Vous m'en devez un. Je le réclame. »

⁂ Par décision de l'administration municipale de Saint-Quentin, la bibliothèque de la ville est fermée pendant les vacances, depuis le 12 août jusqu'au 12 septembre.

⁂ Le ministre de la guerre reçoit tous les jours un certain nombre de demandes formées par des jeunes gens âgés de moins de vingt ans, à l'effet d'être autorisés à souscrire des engagements conditionnels d'un an, conformément à l'article 53 de la loi nouvelle sur le recrutement de l'armée.

Cette loi n'étant exécutoire qu'à partir du 1er janvier 1873, l'époque à laquelle les demandes d'engagement d'un an pourront être adressées à l'administration, sera portée ultérieurement à la connaissance du public, par la voie d'avis insérés dans les journaux.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne 72 .. D, 73 .. Choix .. bonnes marques 70 à 71 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .... Courant du mois 66 50 2 mois .... à .... 4 mois .... Supérieures : courant du mois 64 25 à .. 2 mois .... à .... 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 91 — tout fût disposé 89 50 épurée en tonne .99 — lin disp. en tonne 110 50 en fût ... 00 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 89 75 Cour. du m. 89 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 109 .. courant du mois 105 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 48 50 à .... *Cote commerciale*, dispon. 48 50 a 49 00 courant du mois 48 50 4 mois 52 50 mois chauds ....

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	— — à 75 ..
Blanc n° 3 disponible,	79 25 à ....
Bonne sorte,	156 50 à ....
Belle sorte,	157 50 à ....
Mélasses de fabrique,	8 50 à ....
» de raffinerie,	.... à ....
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	69 50 à ....
Blanc n° 3 » »	79 25 à ....
Raffinés suivant mérite,	157 . à 156 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2569	655	713	147
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 70	1 60	1 85	1 55
Le kil. 2e qualité.	1 60	1 52	1 70	1 46
Le kil. 3e qualité.	1 54	1 45	1 55	1 36

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 25 50 2e 24 00 3e 23 00 Roux .... Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 12 50 Avoine, 100 kil. 1re 17 00 2e 16 00

Laon. Blé 1re 31 .. 2e — — Seigle 15 40 Orge .... Avoine .... Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 33 34 2e 31 34 3e 30 45 Seigle 1re — — 2e 15 .. Orge d'hiver .... de mars .... Avoine 1re .. 00 2e .... Farine 1re 44 00 2e 42 00 Foin .5 00 Paille .5 50 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 72 50
— — au-ds 7 78 50
— — 10 à 13 00 00
— — 15 à 19 ....

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 — — Alcool .... Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .... Graines de better. ....

Lille. Sucre indig. bonne 4e .... — pain 6 k. n° 163 .. 3/6 fin disp. 48 00 à 48 50 courant 48 50 Betterave disp. .... Mélasse dispon. à 49 50 .... de graines .... Alcool 1er disp. .... courant ....

Huiles. Colza .... épurée .... Œillette rousse .... bon gout .... Lin .... Cameline .... Chanvre ....

Graines. Œillette .... Colza .... Cameline .... Lin .... Chanvre ....

Soissons. Blé vieux 30 50 Blé de mars .... blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine .... quin. Seigle 15 15 Orge .. 00 Farine 45 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux .... à .. Froment n. 1re 33 .. 2e — 32 3e Seigle 15 00 à 15 50 Avoine 15 à 15 50 Haricots blancs .... rouges .... Pois verts .... Farine les 100 kil. 42 .. à 43 ..

Péronne. Blé 1re 25 25 2e 24 50 3e 22 25 Méteil 16 64 Seigle 1re 11 »» 2e 10 50 Orge 1re 08 25 2e .. 00 Pamelle 1re .... 2e .. 00 Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 ..

Ribemont. Froment 1re .... 32 66 2e 3e 29 33 Avoine — .0 Orge — — Pamemelle .... Minette 16 .. Jarrot .... Trèfle .... Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon .... Seigle .... Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re 24 .. 2e 22 .. 3e .... Escourgeon .... Seigle 14 50 Féverolles — — Avoine 15 — Œillette .... Colza 26 00 Orge .... Hivernache ....

Guise. Blé 1re 50 .. 2e .... Seigle .. 00 Orge 14 25 Avoine 15 00 Féverolles ....

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 .. 2e 44 00 Son 11 50 Blé blanc qtal 35 00 gris 33 — Seigle 10 50 Avoine 15 .. Orge d'hiver .9 70 mars 08 70 Colza d'hiver .... mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 16. 25 Août 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. COLMET D'AAGE

AU CONCOURS DE LA FACULTÉ DE DROIT.

La distribution des prix aux élèves de la faculté de droit pour le concours de 1872 a eu lieu dans l'ancien amphithéâtre de l'école de droit. Le doyen des professeurs de la faculté, M. Colmet d'Aage, a prononcé à cette occasion un discours remarquable, dont nous extrayons le passage suivant. Prenant le sujet de son allocution dans les faits mêmes qui ont plongé la France dans un abîme de misère et de deuil, M. Colmet d'Aage s'est écrié avec indignation :

« Quand je reporte ma pensée vers cette guerre étrangère qui, de défaites en défaites, a abouti à une paix écrasante, savez-vous, messieurs, ce que j'ai déploré, ce que je déplore le plus ! Ce n'est ni l'invasion de notre territoire, ni l'anéantissement de nos armées, ni le bombardement de nos villes, ni les champs de bataille couverts de cadavres amoncelés, ni le spectacle affreux des ambulances, ni les deuils de tant de familles ; toutes ces calamités ont sans doute fait saigner cruellement nos cœurs, et, en rappelant tant de douleurs, je

me sens encore accablé de tristesse. Toutefois, ces calamités nous ont plus affligés que surpris, car elles forment le cortége ordinaire de l'invasion ; elles sont les suites terribles de la guerre, et les esprits sérieux pouvaient les craindre et les prévoir.

Mais entendre des vainqueurs insolents imposer leurs volontés sans daigner les justifier, diviniser la force et la déclarer l'arbitre des destinées humaines, voilà ce qui a surtout froissé nos sentiments de justice et nos consciences de jurisconsultes.

La force prime le droit ? Telle est la doctrine nouvelle qu'ils proclament audacieusement. Il y a des siècles que la formule : « Dieu et mon épée » avait fait place à celle-ci : « Dieu et mon droit. » Eh bien ! ils veulent faire reculer l'humanité jusqu'aux plus mauvais jours de la féodalité. Ils n'ont même pas, comme au moyen âge, l'excuse de l'ignorance. Non, ce sont les publicistes, les historiens, les jurisconsultes de cette savante Allemagne qui, dans l'ivresse du triomphe et l'aveuglement de la haine, ont renié les principes qu'ils avaient professés pour se faire les complices de cette adoration de la force.

Dans les guerres qui arment deux nations l'une contre l'autre, la force a un rôle légitime, celui de soutenir le droit et de le faire triompher. Mais la force ne doit avoir qu'un rôle secondaire ; c'est au droit qu'appartient le premier rang.

Dans les temps modernes, il y a eu assurément des guerres injustes, et l'Etat qui les soutenait n'était pas convaincu de la légitimité de ses prétentions. Mais il cherchait à colorer ses violences de raisons plus ou moins plausibles, et cette hypocrisie même était un hommage rendu au droit.

Sans doute la force brutale mise au service d'une mauvaise cause peut avoir ses succès passagers. Mais si la justice et le droit sont obscurcis et voilés pour un temps, soyons convaincus qu'ils finissent toujours par l'emporter. Ayons confiance dans l'avenir. Nous sommes trop près des événements contemporains pour les bien juger ; et ce n'est qu'après des années, quelquefois des siècles que l'histoire comprend les leçons de la Providence.

Contre cette doctrine : *la force prime le droit*, nous protestons avec l'énergie d'une conviction profonde, nous protestons par les études de toute notre vie, par l'enseignement que nous vous donnons chaque jour ; et vous, messieurs, vous les disciples de cet enseignement, je suis sûr que vous protestez tous avec nous.

Mais il ne suffit pas que nos sentiments soient exprimés par des paroles fugitives ; nous avons désiré qu'ils fussent manifestés par des signes sensibles et durables. Un de nos peintres les plus célèbres doit, dans une allégorie qui ornera la salle de nos délibérations, montrer que le droit prime la force. Nous revendiquons l'honneur d'avoir indiqué le sujet ; l'artiste l'a accueilli avec enthousiasme et réalisé avec bonheur. M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a adopté avec empressement l'esquisse qui lui était présentée, et j'espère que, dans un an, nous pourrons tous admirer, écrite sur une toile immortelle, notre protestation, qui est celle de la France entière, et qui ne pouvait être mieux placée que dans l'enceinte de l'Ecole de droit. »

M. le doyen a constaté ensuite, avec une juste fierté, que pendant la guerre et le siége de Paris, les maîtres et les élèves de la faculté de droit avaient noblement accompli leur devoir :

« Tous les étudiants, a-t-il dit, ont quitté leurs paisibles études pour prendre part à cette lutte nationale. De la part de tous ces jeunes gens qui, dans l'armée active ou dans les compagnies de mobiles, ont combattu soit aux armées de la Loire, du Nord, de l'Est, soit sous nos yeux dans les engagements autour de Paris, combien je pourrais citer de traits d'héroïsme et de dévouement, et je suis loin de les connaître tous. »

Nous savions bien qu'après cette lutte épouvantable la France pouvait répéter le mot de François I[er] : *Tout est perdu, fors l'honneur*. Mais nous sommes heureux de voir que ses vieilles traditions se sont surtout retrouvées pures parmi ceux chez qui le soin de l'honneur, le souci du droit dans ce qu'il y a de plus sacré, sont l'objet d'un culte éternel.

LÉON-PAUL.

LE DISCOURS
DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

La semaine dernière a eu lieu, à la Sorbonne, la distribution des prix du concours général. Comme de coutume, l'assemblée était des plus distinguées : on y voyait des représentants de la science, des lettres, des arts ; des membres de l'Institut, des députés, des préfets, etc. Nous avons remarqué MM. Chevreul, Daubrée, Stanislas Jullien, Jourdain, Giraud, Le Verrier, Ballard, Ravaisson, Levasseur, Léon Say, le général Ladmirault, Tirard, Vautrain, Eugène Manuel, Garsonnet, Gréard, Husson, etc.

Lorsque le ministre est entré, le personnel des facultés et des lycées avait déjà pris place sur les gradins.

M. Crouslé, du lycée Corneille, qui vient de recevoir la croix de la légion d'honneur, a lu le discours latin d'usage et s'est fait vivement applaudir à plusieurs reprises, pour la manière spirituelle et ardente avec laquelle il a su exprimer des sentiments délicats ou profonds, et particulièrement des sentiments patriotiques que partageait l'assistance. Cette matière n'a rien perdu à être exprimée en bon latin.

Le discours du ministre est rempli de qualités, Nous avons applaudi a bien des reprises, et le public avec nous, par exemple, lorsqu'il a dit, faisant allusion à nos désastres et à notre vitalité.

Si la défaite a été sans exemple, la résurrection tient du miracle. Le présent est sauvé, il faut songer à l'avenir. Les ruines nous entourent encore. Nous avons à souffrir, à travailler, à expier. Le salut définitif de la patrie dépend de la génération qui sortira de nos mains. La responsabilité toujours immense du corps enseignant, s'accroît en ce moment de toute l'étendue de nos malheurs.

Il dit encore vrai plus loin, lorsqu'il ajoute, en parlant de l'Université :

Toutes les réactions veulent la détruire, et toutes les révolutions veulent la prendre à leur service et la refaire à leur image. La sagesse est de la conserver en l'améliorant ; c'est du moins le but que je me propose. Malgré les critiques dont elle est l'objet, et dont quelques-unes sont certainement fondées, je la respecte et je l'admire.

Je ne veux pas avoir contribué à la détruire ou même à l'ébranler ; mon ambition se borne à la défendre, à remettre en vigueur ses

réglements, à modifier ses programmes et ses méthodes sans en altérer l'esprit, et en m'aidant de ses conseils. Elle a déjà pour elle la consécration de la durée. On répète qu'elle a été créée de toutes pièces par le génie de Napoléon. Cela n'est pas tout à fait exact. Presque tout ce qu'il y a de grand dans l'Université se trouve en germe dans les deux célèbres rapports qui furent faits, l'un à l'Assemblée constituante par Talleyrand, élève du collége d'Harcourt, l'autre à l'assemblée législative par Condorcet, élève du collége de Navarre, et, par conséquent, des Jésuites.

Les deux rapports ne diffèrent pas autant qu'on pourrait le croire, parce que leurs auteurs, trop éclairés pour ne pas connaître le prix de la tradition en matière d'enseignement, s'inspirèrent l'un et l'autre de l'esprit de l'ancienne Université de Paris, qui leur était parfaitement connu. A proprement parler, Napoléon n'a pas créé l'Université : il a créé le monopole universitaire, qui, grâce à Dieu, n'existe plus.

Sa gloire, mais elle est grande, est d'avoir donné à l'Université décrétée et très imparfaitement constituée par les assemblées républicaines, une vie et une solidité qu'elle conservera toujours, je l'espère, pour le bonheur de mon pays. Des hommes tels que Fontanes, qu'on peut citer comme administrateur, sinon comme homme politique, M. Royer-Collard, M. Guizot, M. Villemain, M. Cousin, l'ont gouvernée tour à tour, et se sont sagement appliqués à l'améliorer, non à la transformer.

Il ne faudrait pas que la tendresse du ministre pour l'université le rendît injuste envers le corps de l'instruction primaire. Son prédécesseur M. Duruy a fait, il est vrai le contraire...

Après avoir examiné les reproches faits à l'Université en ce qui touche à l'ignorance des élèves en histoire, il ajoute

De quels élèves parle-t-on ? S'il s'agit des élèves des écoles primaires, le reproche est mérité. Dans un grand nombre d'écoles la géographie est omise, ou enseignée d'une façon dérisoire ; l'histoire est réduite à de telles proportions, qu'il vaudrait presque mieux ne rien savoir que de posséder cette prétendue science. Mais je ne parle pas ici de l'instruction primaire, qui appelle de sérieuses et profondes réformes, et pour laquelle, on le sait, nous sommes prêts à livrer bataille.

Oui, il y a beaucoup à faire dans l'enseignement primaire, mais M. le ministre aurait dû dire, pour être juste, ce qui a déjà été fait, sinon en France, au moins dans le département de la Seine.

Comment l'ignorerait-il, lui qui vient d'enlever à la Préfecture et d'appeler auprès de lui un des hommes qui ont le plus contribué à relever le niveau de l'instruction primaire dans ce département ?

Le ministre aurait pu facilement s'assurer, en assistant à quelques examens du *certificat d'études primaires*, que nous avons nommé le *baccalauréat du peuple*, que l'enseignement de l'histoire ne laisse point tant à désirer, bien qu'il y ait encore beaucoup à faire,

Cette réserve faite, il ne nous reste qu'à applaudir à la page remarquable qu'on va lire et qui est digne de figurer dans les recueils de morceaux choisis :

Tout ce qui menace les études littéraires m'effraie. Il est vrai que,

parmi les élèves que nous formons, il n'y en a qu'un petit nombre qui feront de la culture des lettres l'occupation principale de leur vie. Mais quel est le savant enfoui dans ses calculs, ou l'industriel remuant de gros intérêts et gouvernant une armée d'ouvriers, qui veuille et puisse renoncer à la familiarité des plus grands esprits et des plus belles œuvres du monde ?

Est-ce que Raphaël, Michel-Ange, le Titien, Rubens, n'ont composé leurs pages immortelles que pour le bonheur des peintres ? Faut-il être un musicien pour se plaire à Gluck et à Beethoven ? Le monde de l'idéal, avec le bonheur qu'il donne et l'enthousiasme qu'il inspire, est-il le patrimoine exclusif des artistes ? Ne peut-on, sans avoir écrit des vers, se sentir remué par Racine et fortifié par Corneille ? N'est-il pas vrai qu'une partie du travail humain a pour but une œuvre déterminée, et qu'une autre partie, la plus belle, la plus puissante, la plus éternelle, a pour objet l'esprit humain lui-même, et pour effet d'augmenter notre valeur intellectuelle ? La force acquise dans les études classiques rend l'esprit plus puissant pour les études spéciales, et il n'est pas indifférent, pour devenir un grand géomètre, d'avoir été un bon latiniste.

L'Université, sans sortir de son sein, peut attester les plus grands noms à l'appui de cette opinion : des hommes d'Etat comme Guizot et Royer-Collard, des philosophes comme Cousin, des savants comme Geoffroy-Saint-Hilaire, Cuvier, Ampère, François Arago, qui tous ont aimé les lettres et les ont cultivées avec éclat. Je vous parlais, en commençant, de la résurrection de la France : vous savez à qui nous la devons. Eh bien, cette activité qui décourage les plus jeunes, ce bon sens infaillible, ce jugement pénétrant, cette âme à la fois vigoureuse et clémente, ce sont les lettres qui l'ont donnée à notre pays, et, laissez-moi dire, sans déchirer le pacte de Bordeaux, à la République.

Après le discours du ministre et un morceau exécuté par la musique de la garde de Paris, M. Dreyss, inspecteur d'académie, a proclamé les noms des lauréats.

Félix HÉMENT.

LA QUESTION LITTRÉ

RÉPONSE A M. LUCIEN LYONEL.

M. E. Sémérie fait, dans le dernier numéro de la *Politique positive* (1), la réponse que l'on va lire à l'article de M. Lucien Lyonel, inséré dans le numéro 12 de la *Petite Revue.*

Ce n'est qu'indirectement que notre collaborateur a connu cette critique de son article, — si toutefois l'on peut donner le nom de critique aux formes violentes et injurieuses dans lesquelles se complait M. E. Sémérie, — le directeur de la *Politique positive* n'ayant pas jugé a propos d'envoyer à M. Lucien Lyonel le numéro de sa Revue où il prodigue, — selon sa coutume, — l'insulte et la calomnie, beaucoup à M. Littré, et un peu à notre honorable collaborateur.

(1) La *Politique positive*, revue occidentale, à la librairie Ernest Leroux, 28, rue Bonaparte, Paris.

La longueur de l'article de M. E. Sémérie nous oblige à renvoyer, au prochain numéro, la réponse qu'y a faite M. Lucien Lyonel.

Après avoir reproduit l'article de la *Petite Revue*, M. E. Sémérie dit :

Nous avons jugé utile, après réflexion, de reproduire, malgré sa nullité caractéristique, cette lettre de M. Lucien Lyonel, et d'y répondre quelques mots. D'abord elle va nous permettre de donner au public quelques explications utiles. Et puis, nous sommes heureux de pouvoir présenter M. Lyonel à nos lecteurs étrangers, pour leur prouver que nous n'exagérons rien, quand nous affirmons qu'il existe en France des hommes aux yeux desquels Auguste Comte n'est qu'un piédestal à peine convenable pour le grand Littré.

Cette aberration est tellement grossière, qu'elle ne mériterait aucune attention si, par sa persistance, elle ne manifestait le profond abaissement moral des classes lettrées dans notre pays. Il y a, dans ce fait, autre chose que la difficulté du vulgaire des intelligences à comprendre les vérités nouvelles. Il y a un système de dénigrement, un parti pris de calomnie dont M. Littré est l'agent le plus en vue, et pour lequel il a toujours trouvé la connivence de la presse sous toutes ses formes et de l'académisme à tous ses degrés, si bien qu'une mystification sans exemple, et qui semblait ne pas pouvoir prendre naissance, s'est développée et a grandi au point de devenir une croyance générale, et de s'imposer comme article de foi à la masse des esprits mal préparés ou incapables de se faire une opinion par eux-mêmes.

Tel est le cas de M. Lyonel.

Ce plan de destruction de l'œuvre de Comte, plan bien mieux conçu que celui de l'*Esquisse d'un traité de sociologie*, dont je parlais dans l'avant-dernier numéro de cette *Revue*, a été analysé très finement par les éditeurs de la lettre de M. Bridges à Stuart Mill.

Voici en quoi il consiste :

« Scinder l'œuvre de Comte en deux parties, d'une manière arbitraire, injustifiable, en dépit des textes les plus décisifs et des déclarations les plus formelles ;

» Adopter *nominalement* la première, en n'en respectant ni les fondements, ni les détails, ni les principes, ni la constitution, ni les conséquences ;

» Déclarer, sans en faire la preuve, la seconde partie contradictoire avec la première, rétrograde, insensée, malsaine, vicieuse et condamnable de tous points : en un mot, prendre la livrée du Positivisme pour se donner des allures de philosophe et de penseur original, en écartant soigneusement tout ce qui peut gêner, obliger, compromettre, forcer à prendre parti dans le débat anxieux où s'agite la société moderne, pour terminer la révolution et constituer l'état normal de l'Humanité ;

» Tel est l'esprit de ce système ; en voici les moyens.

» Par une critique cauteleuse, toujours malveillante, et souvent déloyale, taire l'obscurité et le doute sur les choses les plus claires en tous les points de la doctrine positiviste ; contester, rompre à dessein son enchaînement, ses liens logiques et scientifiques les plus fondamentaux ; répandre tantôt le ridicule, et tantôt l'odieux sur ses conclusions les plus difficiles et les plus éloignées ; taxer son auteur d'insuffisance ou de retard, d'après des affirmations d'une fausseté notoire ; autoriser le doute sur la rectitude de sa raison, sur sa sincérité ou sa moralité, par des insinuations perfides, aussitôt transformées en accusations infâmes par les folliculaires du parti ; enfin, laisser sans répression les outrages de cette presse indigne, qui se montre toujours prête à sacrifier aux puissances du jour l'homme droit, inflexible, qui a voué sa vie au bien et au vrai. D'autre part,

cacher soigneusement au public ce qu'est devenu le Positivisme, depuis la mort de son fondateur ; enfin, taire les efforts de ses adhérents, calomnier leurs actes et accuser d'aliénation, de dégénération mentale et morale, tous ceux qui sont restés fidèles, envers Auguste Comte *mort*, à la foi donnée, aux engagements souscrits, à la dette du cœur. »

On peut retrouver la trace de quelques-uns de ces procédés dans la lettre de M. Lyonel, bien qu'il ne les présente qu'avec l'insuffisance du comparse qui veut jouer les premiers rôles.

J'ai dit que M. Littré avait altéré sciemment la vérité, en affirmant qu'*il n'existait pas de traité de sociologie et, par conséquent, ni modèle, ni plan, sur quoi il pût se régler.* M. Lyonel me répond en raillant le calendrier positiviste, mon style, ma thèse de doctorat, qu'il cite en passant pour dire une sottise ; mais il ne réfute pas mon affirmation, et se borne à déclarer qu'il continue à regarder M. Littré « comme le représentant le plus fidèle, et le sectateur le plus sincère du vrai positivisme, » ce qui nous importe peu.

Je sais bien qu'il ne suffit pas d'écrire un livre sur une science pour qu'elle soit fondée. Aussi ai-je toujours refusé de prendre, comme M. Lyonel, le plan de M. Littré pour un plan, et son esquisse pour une esquisse. L'épithète de *ridicule*, que l'imprudent m'a lancée, lui retombe donc en couronne sur la tête. Mais nous ne sommes toujours pas à la question. M. Littré n'a pas dit que le traité de sociologie d'Auguste Comte était mauvais ; il a dit qu'IL N'EXISTAIT PAS, et M. Lyonel garde le silence.

Que ne l'a-t-il toujours gardé ! Car voici le pavé qu'il jette sur la tête de son ami Littré, sous prétexte de me confondre.

« Tous ceux qui s'occupent de philosophie savent qu'Auguste Comte, dans ce traité de politique positive, sur lequel M. Sémérie donne des renseignements si précis à M. Littré, SANS RÉFLÉCHIR QUE CE FUT DEVANT CE DERNIER ET QUELQUES AUTRES ADHÉRENTS QU'AUGUSTE COMTE EN FIT LA PREMIÈRE LECTURE... »

Mais, au contraire, j'y avais réfléchi, et c'est pour cela que je trouve la conduite de cet académicien si blâmable, quand il ose affirmer que ce traité n'existe pas ; mais je ne m'attendais pas à cette joie de voir son avocat lui mettre lui-même le nez dans son mensonge. Quelle étrange façon a M. Lyonel de défendre ses amis ! Comment fait-il donc quand il veut les exécuter ?

Venons-en maintenant à une autre question.

« Tous ceux qui s'occupent de philosophie, est-il encore dit dans ce précieux paragraphe qui contient plus d'erreurs qu'il n'est gros, savent qu'Auguste Comte, après avoir affirmé que l'état religieux ou théologique est la caractéristique d'une société en enfance... M. Littré avait admis le philosophe, il se sépara du pontife ; la doctrine lui plaisait, la religion lui déplut. »

Tous ceux qui s'occupent de philosophie savent exactement, et mot pour mot, le contraire. M. Littré accepta le pontife et la religion lui plut.

Dans un ouvrage aujourd'hui épuisé, et qu'il ne veut pas rééditer (2) parce qu'il y prêchait tout le contraire de ce qu'il écrit aujourd'hui, il faisait, de la façon la plus formelle, la distinction établie par Comte, entre l'état théologique et l'état religieux. On y peut lire en effet, page 279, chapitre XV, les paroles suivantes : « Je dis donc que la théologie et la religion, longtemps tenues pour une seule et même chose, longtemps confondues en une notion commune, sont pourtant fondamentalement distinctes. L'une est transitoire, l'autre permanente. Tant que les notions des hommes ont été théologiques, la religion a été théologique nécessairement ; mais aujourd'hui que les notions des hommes deviennent positives, la religion devient positive aussi. »

(2) *Conservation, Révolution et Positivisme.* Paris, 1852.

Il y disait encore, page 32 de la préface :

« Voilà un dogme, voilà un régime, voilà un CULTE qu'il s'agit de développer. »

Et il ne se contente pas d'accepter froidement cette religion nouvelle comme un mal inévitable ; il l'admire et la chante.

« Humanité, règne, voici ton âge, dit-il avec le poëte. Le jour et la lumière s'avancent et les nuages se dissipent. L'Humanité apporte un nouveau type de beauté. Poëtes, elle vous demandera des chants ; peintres et sculpteurs, elle vous demandera des toiles et des marbres ; architectes, elle vous demandera des temples ; musiciens, elle vous demandera des harmonies. »

Enfin, saisi, à la page 329, d'une inspiration prophétique, comme le pontife Joad, entrevoyant la Jérusalem nouvelle, il s'écrie :

« La religion révélée touche à son terme ; la religion démontrée vient prendre sa place. Les sciences ont défait toute théologie ; mais transformées en une nouvelle science, ou philosophie, elles refont une nouvelle base religieuse pour la société de l'avenir.

« Cette base, c'est l'humanité... Elle s'avance à travers les siècles, fécondant la surface de la terre...

» Elle s'avance, abolissant la guerre...

» Elle s'avance, rallumant la flamme éternelle de l'art...

» Elle s'avance, épurant la morale... »

Voilà comment M. Littré se sépara du pontife.

Il est vrai qu'il était bien jeune quand il prêchait si éloquemment la religion positive. La cinquantaine au plus ; l'âge des entraînements irréfléchis !

Que signifie alors cette exclamation ironique du savant Lyonel :

« Mais, à entendre M. Sémérie, M. Littré n'a pas le droit d'obéir à sa raison ; il doit suivre Aug. Comte dans ses erreurs. »

Mais il l'y a suivi dans ses erreurs, impardonnable ignorant, si tant est que ce soient des erreurs. Si vous vous étiez donné la peine d'étudier avant d'écrire, vous ne vous exposeriez pas à abattre si rapidement votre cent de noix sur la tête de votre malheureux client. Certainement, M. Littré a, comme tout le monde, le droit d'obéir à ce que vous appelez sa raison, en ce sens que ni les gendarmes ni les tribunaux n'ont rien à voir à toutes ses variations ; mais il n'a pas moralement le droit de renier ainsi quinze années de son âge mûr, de soutenir aujourd'hui, avec la même assurance, le contraire de ce qu'il nous enseignait jadis, d'avoir, malgré cette palinodie, la même prétention à l'infaillibilité, prétention qui va jusqu'à condamner sans appel, comme n'existant même pas, un traité qui n'a pas l'heur de lui plaire ; il n'a pas le droit de conserver son autorité dans le monde philosophique, d'aspirer au gouvernement des intelligences, alors qu'il a été si incapable de gouverner la sienne. Car alors nous avons, nous autres, le droit de lui dire : Vous n'êtes pas un philosophe, vous êtes un rhéteur. N'attendez plus de nous ni considération, ni estime. Allez-vous faire admirer par Lyonel.

Car Lyonel a l'admiration facile et béate. Gardez-vous bien de le prendre pour un libre-penseur. Il appartient, au contraire, à une espèce religieuse fort curieuse : le vénérant académique, *venerans academicus seu venenosus,* qui croît aux époques de décadence dans les milieux civilisés. Il se distingue du *venerans communis ou sylvestris,* dont il n'est qu'une variété malsaine, en ce qu'il a la prétention d'obéir à sa raison, et du *venerans nobilis ou excelsior*, en ce qu'il admire les gens d'après leur notoriété et non d'après leur valeur réelle. Il s'attache aux réputations faites, comme la pariétaire aux murs, ou le lierre aux arbres. Dès qu'un homme s'est fait, n'importe comment, une célébrité, dès qu'il est professeur, académicien, connu enfin comme Littré, Renan, Vacherot, etc., il peut dire tout ce qu'il lui plaira, se dédire autant de fois qu'il voudra, et donner les plus tristes exemples de dégradation philosophique ou politique. Le vénérant académique

considérera toutes ses pantalonnades comme des avatars de perfectionnement, et s'extasiera toujours davantage, en épuisant tous les élancements de l'admiration éjaculatoire. Mais si vous n'êtes rien qu'un grand homme méconnu, vous aurez beau avoir l'existence la plus pure et la plus noble, soutenir énergiquement pendant toute votre vie les mêmes idées, supporter pour elles la misère et l'obscurité ; ne vous attendez, de la part du vénérant académique, qu'à des attitudes méprisantes et à des sourires de pitié ; il n'obéit qu'à sa raison. Si Comte, au lieu de poursuivre inflexiblement son œuvre, avait brigué la décoration et les palmes académiques, et avait fini ses jours dans un fauteuil de sénateur, j'en sais qui le bafouent et qui, tout libéraux qu'ils se prétendent, n'auraient pas eu assez de genoux pour se prosterner devant lui.

Assez, pour aujourd'hui, sur cette question ; elle est loin d'être épuisée, et nous y reviendrons à l'occasion. Et puis, outre le renégat philosophique, nous aurons à apprécier le renégat politique, le théoricien de Paris-dictateur, rentrant, l'insulte à la bouche, dans Paris écrasé, et qui, les pieds dans le sang, encore chaud, de ceux qui avaient cru en lui, n'a pas même la facile pudeur de se taire.

Allez à l'école, jeune Lyonel, car votre inexpérience en toutes choses me fait espérer pour vous que vous êtes jeune. Ne lisez pas Aug. Comte, ce serait peine perdue ; mais lisez au moins le Littré des bonnes années, alors qu'il rendait, au soleil levant du positivisme, des sons aussi harmonieux, mais aussi inconscients que ceux de la statue de Memnon ; vous y apprendrez certainement plus de philosophie que vous n'en savez, et vous y désapprendrez peut-être un peu de présomption.

Eugène SÉMÉRIE.

Notre collaborateur, M. A. LANDIER, nous a donné, dans notre dernier numéro, le compte-rendu de la séance publique du huit août, de l'Académie Française. Nous devons à son obligeance le rapport *in-extenso* de M. Patin, que nous reproduirons à partir du prochain numéro, non-seulement pour faire connaître le jugement de l'Académie Française sur les ouvrages couronnés, mais parce que le rapport de l'éminent secrétaire nous a paru un modèle de bon goût, d'excellent style et de saine critique.

REVUE BIBLOGRAPHIQUE.

Un de nos concitoyens, M. Arthur MONNANTEUIL, rédacteur en chef de la *Démocratie*, vient de publier dans la bibliothèque républicaine (1) une brochure ayant pour titre : *La Dissolution, conseils aux électeurs* (2).

(1) La bibliothèque républicaine est une œuvre de propagande que publie André SAGNIER.

(2) *La Dissolution, conseils aux électeurs*, par Arthur MONNANTEUIL, in-18, 20 cent. Paris, André SAGNIER. — Saint-Quentin, *Librairie parisienne* de LANGLET, 5, rue d'Isle.

Nous ne pouvons suivre M. Arthur Monnanteuil sur le terrain politique de son livre, le cadre de la *Petite Revue* s'y oppose, nous ne pouvons, il faut l'avouer, songer qu'au point de vue de l'histoire, qu'à l'intérêt du jour où nous sommes et qui passe, à l'ennemi qui foule notre sol, aux partis qui ne sont qu'à demi apaisés, au trouble moral dont le pays ne s'est pas encore dégagé et qui paralyse le commerce, l'industrie ; à une mesure qui, aujourd'hui dangereuse et fatale, sera demain peut-être utile et nécessaire :

De quoi demain sera-t-il fait,

dit le poëte. Nous n'en savons rien. A chaque jour suffit sa peine.

On lira avec le plus grand intérêt le petit livre de notre concitoyen qui produira, dans toutes les classes de la Société, une vive sensation. Il n'y aura nullement lieu de s'en étonner quand on aura vu les nombreuses idées exprimées nettement et chaleureusement à la fois, et qu'on les sent toutes animées de l'ardent désir de démontrer, de convaincre qu'il faut se préparer à tout événement, quand même l'on serait encore loin de son heure dernière ; cela ne fait jamais de mal, et quelquefois on s'en trouve bien.

GONTRAN DE SULIE.

NOUVELLES

∴ M. Henri d'Audigier a succombé à une douloureuse maladie, à peine âgé de quarante-deux ans. Il appartenait à une famille noble du Vivarais, qui compte des représentants dans la croisade contre les Albigeois. Après avoir passé par l'Ecole normale et le professorat, il entra dans le journalisme et a collaboré à la *Revue de l'instruction publique*, à la *Revue française*, à la *Patrie*, au *Figaro*, au *Sport*. Ses chroniques quotidiennes de la *Patrie* eurent un moment de véritable vogue, de 1856 à 1859. Lorsque éclata la guerre d'Italie, il partit pour la Patrie, comme historiographe de la campagne. M. d'Audigier est mort à Bourg-Saint-Andéol. C'était un brave cœur et un vrai lettré.

∴ M. Delaunay, le savant mathématicien, vient de mourir dans des circonstances épouvantables. Un canot, contenant quatre personnes, chavira dans la rade de Cherbourg, et, malgré les secours, aucun des naufragés ne put être secouru. Le cadavre de M. Delaunay fut retrouvé à cinq kilomètres de là, près de l'île Pelée. — M. Charles-Eugène Delaunay était né le 9 avril 1816 à Lusigny (Aube). — Elève de l'Ecole polytechnique, il devint ingénieur en chef des mines de première classe, professeur de mécanique à l'Ecole polytechnique et à la Faculté des sciences, et fut élu membre de l'Institut en 1855. Le 26 mars 1862 il fut nommé membre titulaire du bateau des longitudes, et peu après officier de la Légion d'honneur. Dans ces dernières années, M. Delaunay avait succédé à M. Leverrier comme directeur de l'Observatoire de Paris.

∴ On nous informe que l'administration du timbre, qui avait usé d'une certaine tolérance au début de l'application de la loi sur les quittances et les reçus, a donné des ordres pour une exécution plus sévère de la loi.

De nombreuses contraventions viennent d'être constatées. Le ministre a bien voulu, pour cette fois, modérer le chiffre de certaines amendes ; mais nous croyons être utile au commerce et au public en leur faisant connaître qu'ils font un bien mauvais calcul en n'observant pas exactement la loi, car ils s'exposent pour économiser un droit aussi minime que celui de 10 c., au payement d'amendes considérables.

N'oublions pas, en effet, que l'amende est de 90 fr. pour chaque reçu ou quittance, non timbré. Cette amende équivaut, par conséquent, au droit de 900 quittances ou reçus. Quel est le négociant qui peut être assuré que sur 900 quittances qu'il aurait délivrées sans timbre, aucune ne tombera entre les mains du fisc, dont le droit ne se prescrit que par une longue période d'années ?

∴ L'administration des postes percevra les droits applicables aux mandats d'articles d'argent et l'administration des lignes télégraphiques percevra la taxe des dépêches ordinaires, mais l'expéditeur aura à payer, en outre, au télégraphe un supplément de 50 centimes pour le coût de l'avis à donner au destinataire.

Les mandats télégraphiques délivrés par un bureau de poste ne seront acceptés que dans les stations télégraphiques de la même localité.

Le payement de ces mandats devra être réclamé par le bénéficiaire au bureau de poste de destination, dans les cinq jours qui suivront leur arrivée à ce bureau. Si après la délivrance d'un mandat, l'expéditeur renonçait à employer la voie télégraphique, il lui serait loisible, soit de transmettre le mandat au destinataire par la poste, soit de réclamer le remboursement de la somme versée, déduction faite du droit perçu.

∴ Le ministre de la guerre va prochainement fixer le contingent que doit fournir la classe de 1871. On annonce qu'il sera de 88,000 hommes environ.

∴ Il parait que le docteur Chavoix va soumettre, sous forme de pétition, à l'Assemblée nationale, un projet qu'il avait présenté autrefois à la législative : le permis de chasse journalier à 25 centimes. Cette mesure permettrait à l'ouvrier, au paysan, au commis de chasser le dimanche ; le nombre des chasseurs augmenterait considérablement, et cette combinaison augmenterait le produit de l'impôt sur les chasseurs.

M. Louis Blanc doit développer le projet de M. Chavoix le jour où viendra à l'Assemblée la discussion sur les permis.

∴ M. Fontené, licencié ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques, rue des Prêtres, 4, désire trouver des répétitions.

Librairie Parisienne de LANGLET, 5, rue d'Isle, à Saint-Quentin.

∴ Alfred D'ANCRE. — *Saint-Quentin, son importance, son utilité, son influence. — Lettre d'un journaliste de province à ses concitoyens.* — Brochure in-8°, 50 cent.

∴ *Le nouvel Appareil télégraphique* de M. P. CHENEVIER (Extrait de la *Petite Revue.*) — Brochure in-8°, 75 cent.

∴ *Fondation d'une chapelle de Notre-Dame en 1468 à Compiègne,* par le roi Louis XI. Publiée avec une introduction, par Fernand LE PROUX. — In-8°, papier de Hollande, 2 fr. 50. — Papier velin, 2 fr.

∴ *Barème pour la tare des betteraves à l'usage des fabricants de sucre et des cultivateurs,* par A. OPRON. — In-8°, 2 fr. Avec répertoire, 2 fr. 50.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation,* marques hors ligne .. .. D, 68 .. Choix .. bonnes marques 70 à 71 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce,* huit marq. net .. .. Courant du mois 65 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 65 50à.. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 90 50 tout fût disposé 89 00 épurée en tonne .98 50 lin disp. en tonne 104 25 en fût 105 75 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 89 .. Cour. du m. 89 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 102 75 courant du mois 102 75

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 49 50 à .. .. *Cote commerciale,* dispon. 49 50 a .. 00 courant du mois 49 50 4 mois 53 00 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	73 50 à 73 ..
Blanc n° 3 disponible,	78 .. à .. ..
Bonne sorte,	156 00 à .. ..
Belle sorte,	137 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	69 50 à 69 ..
Blanc n° 3 » »	78 50 à 79 ..
Raffinés suivant mérite,	157 . à 156 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	1948	350	697	98
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 74	1 64	1 85	1 56
Le kil. 2e qualité.	1 64	1 54	1 70	1 46
Le kil. 3e qualité.	1 56	1 48	1 55	1 36

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 24 50 2e 23 50 3e 22 50 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 11 50 Escourgeons 12 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 00 2e 16 00

Laon. Blé 1re 31 .. 2e — — Seigle 15 40 Orge .. .. Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 30 10 2e 28 40 3e 26 00 Seigle 1re — — 2e 15 .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. 00 2e .. .. Farine 1re 43 00 2e 41 00 Foin .5 00 Paille .5 50 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits		7 à 9	....
—	—	au-d. 7	»...
—	—	10 à 13	00 00
—	—	15 à 19	....

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 — — Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 163 .. 3/6 fin disp. 48 00 à 48 50 courant 48 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 49 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Hiules. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé vieux 30 50 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine .. .. quin. Seigle 15 15 Orge .. 00 Farine 45 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 30 .. à 31 Froment n. 1re 33 .. 2e — 32 3e Seigle 15 00 à 15 50 Avoine 15 à 16 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 41 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 21 50 2e 21 00 3e 18 50 Méteil 14 34 Seigle 1re 10 50 2e 10 .. Orge 1re .0 .. 2e .. 00 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e .5 75

Ribemont. Froment 1re .. .. 31 25 2e 3e 29 33 Avoine — .0 Orge — — Pammelle .. .. Minette 16 .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle 15 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 21 75 2e 21 25 3e 20 75 Escourgeon .. .. Seigle 15 25 Féverolles — — Avoine 14 25 Œillette .. .. Colza 26 00 Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 50 .. 2e .. .. Seigle .. 00 Orge 14 25 Avoine 15 00 Féverolles .. ..

Cambrai Farine 100 kil. 1re 45 .. 2e 44 00 Son 11 50 Blé blanc qtal 35 00 gris 33 — Seigle 10 50 Avoine 15 .. Orge d'hiver .9 70 mars 08 70 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 17. 1er Septembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)

ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA QUESTION LITTRÉ (*)

RÉPONSE A M. EUGÈNE SÉMÉRIE.

M. Sémérie injurie trop et ne raisonne pas assez. Après nous avoir présenté à ses lecteurs *étrangers* (simple réclame) pour leur prouver qu'il n'exagère rien quand il leur affirme « qu'il existe en France des *hommes* aux yeux desquels Auguste Comte n'est qu'un piédestal à peine convenable pour le grand Littré, » il nous renvoie à l'école comme ignorant et inexpérimenté en toutes choses. A quoi bon alors durant quatre longues colonnes nous *discuter* tout en cabriolant et en lançant des lazzis ainsi qu'un clown. Ou notre article n'avait aucune valeur, et en ce cas, il devait être regardé comme non avenu ; ou notre article était sérieux, et ce cas, M. Sémérie devait y répondre sans mots dignes d'un vaudeville du Palais-Royal.

(*) Voir les numéros 12 et 16 de la *Petite Revue*.

En laissant de côté les injures — nous aurions trop à faire — nous ne trouvons dans les pages verbeuses de M. Sémérie qu'une seule objection, même bien faible : nous avons eu tort de dire que M. Littré n'avait pas adopté la religion de l'humanité. Et aussitôt, M. Sémérie nous cite des passages d'un livre de M. Litré, très habilement choisis. (1) M. Sémerie qui est certainement un homme d'esprit — bien qu'il ne nous l'ait guère prouvé — compte trop sur notre crédulité et sur notre ignorance : nous ne regarderons jamais comme une adhésion à un système l'exposition de ce système. Aussi malgré ces terribles citations nous ne rayerons pas le moindre mot de notre premier article. Nous pensons que M. Littré a pu ne pas faire mention du *Système de Sociologie* attendu que cet ouvrage fécond, original, mais rempli d'utopies et de lacunes, n'a jamais été regardé comme traité de sociologie que par ceux qui, comme M. Sémérie, acceptent tout d'Auguste Comte — parce que c'est d'Auguste Comte : le Maître a dit. Nous répétons que M. Littré est le représentant le plus fidéle et le sectateur le plus sincère du *vrai* positivisme — du positivisme tel qu'il est exposé dans le *Cours de philosophie positive* — et que nous continuerons à le regarder comme tel.

A le *regarder* et non à le *suivre*, car M. Sémerie se trompe en nous traitant comme avocat et comme ami de M. Littré, nous ne sommes point un adhérent de la philosophie positive, et si nous avons pris le parti de M. Littré contre M. Sémérie, c'est que l'attaque de ce dernier, tout-à-fait inconvenante, dépassait les bornes de la véritable discussion et les limites des appréciations qu'il est permis aux écrivains d'émettre les uns sur les autres. Cette question Littré ne porte pas bonheur au directeur de la *Politique positive.* Je remarque dans un article de M. Eugène Sémérie précédant celui ou il m'exécute la République Française désignée comme non complice du *système de dénigrement,* du *parti pris de calomnie* que M. Sémerie voit ourdi partout et par tous contre Auguste Comte. A ces quelques lignes de la *République Française,* (2) nous en opposerons d'autres du même journal. Dans le XI[e] numéro de la *Revue des sciences historiques,* l'un des rédacteurs de la *République,* après avoir apprécié le système philosophique de M. Quinet et celui de M. Taine, ajoute : « A quoi bon douter » de la réalité substantielle des choses, puisque la sensation, » qui l'atteste, est notre unique prise sur le monde extérieur ?

(1) *Conservation, Révolution, Positivisme,* Paris 1852. Livre maintenant épuisé ;

(2) « Soulevé et emporté au-dessus de lui-même par l'aile puissante » d'Auguste Comte, M. Littré, réduit à ses propres forces, retombe » peu à peu à son niveau naturel. L'Académie lui a offert un tombeau : » qu'il s'y embaume et ne bouge plus. » (République Française du 9 février 1872) Une note placée au bas d'une des colonnes que me consacre M. Sémérie fait allusion à ce jugement.

» Mieux vaut s'épargner d'oiseuses perplexités, et sans mettre
» en question le fondement de la certitude, fouiller dans toutes
» les directions le champ sans cesse élargi de la connaissance.
» C'est ce que fait, dans sa Revue de *Philosophie positive*, l'*uni-*
» *versel* M. Littré. Il a surtout étudié, en 1869-1870, les idées
» de justice et de responsabilité individuelle et sociale. *On ne*
» *peut guère apprendre la morale à meilleure école.* »

Et plus loin « Si nous passons à la critique générale, nous
» rencontrerons des noms illustres et consacrés, M. Littré,
» dont le dictionnaire est un véritable monument de critique
» appliquée à la langue. »

Mais c'est assez. Ne voulant pas prolonger ce débat qui n'a que trop longtemps duré, nous nous hâtons de conclure en assurant M. Sémérie que toutes les académies d'Europe peuvent l'élire sans qu'il nous inspire grande admiration, que le *venerans nobilis* — sa valeur réelle, assez minime, étant encore compromise par ses allures injurieuses — ne l'a pas en estime, et que le *venerans communis*, sans souci du docteur Sémérie, vit et digère en paix.

LUCIEN LYONEL.

L'INSTRUCTION POPULAIRE & M. LAGOUT

Jamais le besoin d'instruction ne s'était fait sentir aussi universellement qu'aujourd'hui. Aussi jamais n'a-t-on fait autant d'efforts pour rendre l'instruction accessible à tous.

Sans négliger les régions les plus élevées de la science, on a cherché a en rendre d'un abord facile les parties élémentaires. La science s'est faite familière. Les ouvrages de vulgarisation l'ont mise à la portée des intelligences imparfaitement cultivées, lesquelles, dans l'histoire des grands phénomènes de la nature et des inventions utiles, puisent un goût nouveau pour l'étude.

Un ingénieur des ponts-et-chaussées, M. Ed. Lagout, auteur de plusieurs brochures scientifiques populaires, tente aujourd'hui de vulgariser une science qui pourrait assurément paraître rebelle à cette transformation : la géométrie.

Sous le titre de *Tachymétrie* (géométrie rapide), M. Lagout vient de publier le plan complet d'un cours de géométrie... en trois leçons.

Trois leçons, c'est peu. Cela suffit pourtant à M. Lagout pour mettre l'élève ou l'apprenti au courant des applications principales de cette science. En trois leçons, les corps réguliers sont décrits, étudiés et mesurés.

Pour atteindre ce résultat, l'auteur a dû débarrasser la géométrie élémentaire de tout le bagage qui en fait une sorte de chaîne aux multiples anneaux; un corps auquel p

touché depuis vingt siècles ; de telle sorte qu'aujourd'hui, il faut se résigner à n'en rien connaître, si l'on ne peut consacrer deux ou trois années à étudier dans leur entier les livres classiques en usage.

M. Lagout a beaucoup innové dans son opuscule. C'est ainsi qu'il s'est servi, pour ses figures, de couleurs variées, de façon à en distinguer les différentes parties par des teintes différentes ; procédé qui parle à l'œil et abrège les désignations employées par le professeur.

M. Lagout a développé avec succès sa méthode au collége Chaptal et dans diverses autres maisons d'éducation.

AD. L.

TRISTESSE

Oui, sur ton front la rose est mariée au lys,
Ton souris innocent montre tes dents d'ivoire ;
Dieu te fit belle, enfant, et dans tes yeux je lis
D'un passé chaste et pur la calme et noble gloire.

Tresse de tes doigts fins les ondes des cheveux
Qui font un manteau d'or à tes épaules blanches,
Ouvre pudiquement, source de doux aveux,
Ta prunelle où reluit l'émail bleu des pervenches.

Dans quel monde iras-tu promener ta pudeur ?
Iras-tu disputer le sceptre à la laideur
Dont le lingot d'or sale impudemment s'affiche.

Dans quel monde iras-tu, belle et prête au plaisir,
Sans qu'un rustre soûlé d'un immonde désir
Ne t'aborde, insolent, en disant : « Es-tu riche ? »

JULIUS.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT *in extenso*
du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Messieurs,

Je suis heureux de le constater en commençant : les graves événements qui naguère ont troublé si profondément ce malheureux pays n'ont point étendu leur funeste influence jusque

sur nos concours. Moins de concurrents, sans doute, y ont pris part ; cela était inévitable ; mais, par une compensation inattendue, dont on peut s'applaudir, la proportion des ouvrages dignes d'estime et de récompense est demeurée la même, attestant ce qu'avaient été, au milieu des préoccupations les plus cruelles, les plus accablantes, l'activité persévérante et féconde de nos écrivains, la vitalité des lettres françaises.

Ces ouvrages de genres et de mérites très divers, appartiennent à deux années distinctes, à deux ordres de concours que nous devons, nécessité regrettable ! comprendre dans un même rapport. Puisse la double revue où nous allons nous engager, dans des conditions assurément peu favorables, condamnés à de bien longues énumérations, à des appréciations bien rapides, se poursuivre sans trop d'insuffisance de notre part, et, de la vôtre, sans trop de fatigue !

L'histoire n'a jamais eu plus de droits qu'aujourd'hui à la faveur empressée du public, à l'intérêt, aux encouragements, aux récompenses des Sociétés savantes et des Académies. Nous ne lui demandons pas seulement, comme autrefois, des enseignements et des exemples, mais encore des consolations. Nous lui sommes reconnaissants quand elle nous enlève à nos tristesses présentes par le tableau des grandeurs et des prospérités du passé ; quand, nous montrant par quels heureux efforts du génie politique et du patriotisme ont été réparés, dans des temps désastreux, les maux de la guerre étrangère et de la guerre civile, elle réveille en nous l'espérance. Tel est, à certains égards, le caractère de l'ouvrage considérable auquel l'Académie a décerné, pour l'année 1871, et maintenu, pour l'année 1872, le grand prix fondé par le baron Gobert. Par cet ouvrage s'est terminée une bien laborieuse et bien utile carrière, celle de M. Pierre Clément, dont les études historiques ne sauraient trop regretter la fin prématurée.

Après avoir, dans de nombreux écrits, souvent distingués par les Académies, parcouru les principales époques de notre histoire administrative et financière, il a consacré ses derniers efforts à honorer d'un digne monument le grand ministre qui, avec Sully, y figure glorieusement au premier rang ; dans un vaste recueil qui lui a été donné de conduire jusqu'au huitième volume, il a curieusement, pieusement rassemblé les *Lettres*, les *Instructions*, les *Mémoires* de Colbert, les actes de ce ministère qu'on pouvait dire universel, dont les multiples attributions embrassaient, à l'exception de la diplomatie et de la guerre, tout l'ensemble du gouvernement, et qui des gloires d'un grand règne pouvait revendiquer comme son œuvre la meilleure part.

Des pièces originales d'un grand intérêt, d'un intérêt quelquefois nouveau, car un certain nombre étaient encore inédites, forment le corps de l'ouvrage. Elles s'y succèdent chronologi-

quement jusqu'au moment où le commis, l'intendant de Le Tellier ou de Mazarin, arrive à un grand rôle public; alors elles se distribuent naturellement en groupes distincts, de manière à faire connaître qu'elle a été l'action du laborieux et puissant ministre sur chacun des nombreux départements réunis sous sa main: les finances, la marine, l'industrie et le commerce, les lettres et les arts, les travaux publics, les fortifications. M. Pierre Clément ne s'est pas borné au mérite, déjà fort digne d'estime, de les recueillir et de les classer; il les a résumées, commentées; il en a été le très intelligent interprète dans des introductions qu'on peut recommander comme d'excellents morceaux d'histoire. C'est, comme il l'a dit lui-même heureusement, *l'histoire puisée à ses sources vives*.

On y assiste, en quelque sorte jour par jour, au travail du plus diligent, du plus habile ouvrier de la grandeur nationale, à une époque mémorable. Cette époque, si diversement jugée aujourd'hui, tour à tour rabaissée et exaltée, au gré des passions contraires, M. Pierre Clément l'apprécie avec une rare liberté d'esprit, sans parti pris, comme tant d'autres, pour ou contre le passé, jaloux de le comprendre plutôt que de le célébrer ou de l'accuser, s'appliquant toutefois à marquer équitablement ce qui lui appartient dans des améliorations sociales devenues le patrimoine commun, et dont nous jouissons sans nous inquiéter de savoir ce qu'elles ont coûté à nos pères de généreux et persévérants efforts.

Un autre ouvrage, lui-même fort recommandable, nous a paru également devoir obtenir en 1871 et conserver en 1872 le second prix de la fondation Gobert. Sous ce titre, *les Comtes de Paris, histoire de l'avénement de la troisième race*, M. Ernest Mourin y a retracé, d'après les chroniques du temps, dans un grand détail, avec beaucoup d'intérêt comme aussi de sagacité critique, ce que Montesquieu a résumé par ces quelques mots: « Tout se réduisit à deux événements: la famille régnante changea et la couronne fut unie à un grand fief. » Quelles causes fatales ont amené de loin, à travers bien des vicissitudes, après plus d'un temps d'arrêt, au moment enfin décisif, un tel changement, M. Mourin le met doublement en lumière et par ses attachants récits et par les judicieuses observations dont il les accompagne. Les destinées contrastantes de deux races rivales, des héritiers de Charlemagne et des descendants de Robert-le-Fort, irrésistiblement poussés les uns vers la ruine, les autres vers la plus haute fortune, la lutte inégale engagée entre le système défaillant de la monarchie carlovingienne et la féodalité, une autre lutte dont elle se complique, celle de l'Eglise de France et de la suprématie romaine, certaines questions d'unité nationale, de frontières naturelles, qui, dès ces temps reculés, intéressent déjà le patriotisme français, telle est, en substance, la riche et intéressante matière d'un livre

bien pensé, bien composé, écrit d'un style animé, et qui même, quelquefois, par un tour heureusement oratoire, répond à la condition d'éloquence imposée par le programme.

(La suite au prochain numéro.)

CURIOSITÉS HISTORIQUES.

par CHARLES DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

Fouquier de Tainville ou de Tinville (Antoine Quentin) accusateur public, né en 1747 au village d'Hérouël, (1) avait été procureur au Châtelet, (2) avant 1789. On raconte que présent à la plaidoirie de Bellart, pour la duchesse de Rohan, il se jeta en larmes dans les bras du défenseur en lui disant : « Mon ami, ce sont des monstres s'ils la condamnent. » Il s'était fait remarquer dans les clubs par la violence de son langage, et par suite s'était concilié la protection de Danton et de Robespierre, qui le firent nommer, en 1793, accusateur près le tribunal révolutionnaire. — Bellart, trompé sur lui, par les anciens souvenirs, sans doute, aurait dit alors : « Miracle ! voilà enfin un homme de bien, qui est mis dans une position importante et capitale. » Fouquier fit condamner des milliers d'accusés, sans forme de justice ; parmi ses victimes on remarque Marie-Antoinette et les Girondins, Danton et Robespierre.

Décrété d'accusation peu après le 9 thermidor, il monta sur l'échafaud, le 17 floréal suivant (6 Mai 1795) à l'âge de 48 ans.

D'Elbène, général des finances, en 1557, le 10 août, de Lyon écrit une lettre au cardinal de Tournon au sujet de la campagne de Saint-Quentin.

Ce D'Elbène ou del Bène d'une famille noble florentine, remplit des missions diplomatiques en Italie pendant le règne de Henri II. Il était général des finances. C'est par son intermédiaire que se fit, en grande partie, la correspondance de France avec Rome, à cette époque.

Il était à Lyon, dans l'été de 1557 ; c'est de cette ville qu'il mande au cardinal de Tournon le danger que font courir au royaume l'invasion de la Picardie et l'investissement de Saint-Quentin. « Les ennemis se sont mis devant Saint-Quentin, » ayant senti que le lieu estoit mal pourveu ; et à ce qu'on dit » que les gens qui sont dedans aveques monsieur l'admiral ne » sont point suffisans pour résister aux forces de l'ennemy » qui est de trente ou XXXVI m hommes de pied, douze mille

---

(1) Hérouël, canton de Ham, arrondissement de Péronne (Somme.)

(2) Le Châtelet de Paris, par Ch. Demaze. Paris. — Didot éditeur.

» chevaulx et soixante canons. Et on dit que monsieur le » Conestable estoit après pour mectre d'autres gens dedans, qui » ne sera chose aysée. Dieu veulle qu'il y ait vivres et toutes » autres choses requises pour la garde d'une telle place ; et de » ma part je vouldrois que monseigneur de Guise fut de ça. » Le duc de Guise n'était pas encore revenu de l'expédition qu'il avait entreprise, en Italie, pour la conquête du royaume de Naples. (Original aux archives nationales k. 92.)

CONSEILS DE GUERRE

2e Conseil de guerre.

Présidence du colonel DE GREMION.

Audience du 27 août.

Intelligences avec l'ennemi.

La petite commune de Clamecy, dans l'Aisne, n'est pas très éloignée de Pasly et de Pommiers, qui ont acquis une triste célébrité par de récents débats. Sampité, cultivateur aisé de cette commune, est accusé d'intelligences avec l'ennemi. Il était membre du Conseil municipal ; à en juger par son attitude, par ses réponses, par le portrait que trace de lui son défenseur Me Lachaud, il ne devait pas apporter de grandes lumières dans la délibération des affaires municipales. Son patriotisme était encore au-dessous de son intelligence.

Voici les faits qui résultent de l'instruction :

M. le maire de Clamecy reçut du gouvernement, au mois d'août 1870, trente fusils à piston et trois cents cartouches destinées à l'armement des gardes nationaux de la commune. A l'approche des Prussiens, une partie des habitants possesseurs de ces armes les rendirent au maire, d'autres les cachèrent dans leur maison, désirant conserver leurs armes. M. le maire les fit rassembler, puis déposer plus tard dans la cave de l'ancienne mairie, brûlée dix-huit mois auparavant.

On n'enferma que vingt-neuf fusils, le trentième avait été conservé par un habitant, le sieur Tempête, maréchal-ferrant. Le 9 octobre 1870, à la suite d'un combat qui fut livré sur la route de Coucy, les Prussiens entrèrent dans le village de Clamecy, allèrent chez le maire et firent des perquisitions dans les maisons pour rechercher les armes.

M. le maire était absent, ils s'adressèrent à deux habitants de la commune, les sieurs Conty et Charpentier, qui étaient précisément devant la maison du maire, pour savoir si la commune n'avait pas d'armes. Sur la réponse négative des deux habitants, les Prussiens se retirèrent.

Le lendemain, 10 octobre 1870, l'ennemi fit une réquisition de chevaux dans la commune de Clamecy et dans les villages environnants. Le sieur Sampité, cultivateur, fournit quatorze chevaux et le sieur Adam, meunier à Bray, donna quatre des siens.

Vendredi 14, l'accusé Sampité alla trouver à Bray M. Adam, lui demanda s'il voulait venir avec lui au camp prussien réclamer les chevaux qui n'avaient été réquisitionnés que pour trois ou quatre jours. M. Adam y consentit ; et tous deux munis d'un laissez-passer qu'ils avaient demandé aux avant-postes, allèrent le lendemain au camp de Laperrière.

Le commandant prussien écouta leurs réclamations et les engagea à revenir le jour suivant, leur promettant de faire rendre les chevaux. Il leur dit ensuite que pour remplacer leurs chevaux, il fallait faire une réquisition dans le village de Terny-Sorny, et il chargea le sieur Sampité de faire parvenir l'ordre de réquisition.

L'inculpé accepta, et, à sa rentrée, le remit à l'instituteur de Clamecy qui le porta lui-même au maire de Terny-Sorny. Avant de quitter Laperrière, les solliciteurs furent questionnés par le commandant prussien pour savoir s'il y avait encore des armes dans la commune, M. Adam répondit négativement. Mais Sampité déclara que la commune de Clamecy avait encore des armes. Sur cette déclaration, le commandant prussien répondit : Il faut que ces armes me soient remises demain matin, lorsque vous viendrez chercher vos chevaux, sans quoi j'enverrai un détachement de cavalerie faire une perquisition à Clamecy.

En arrivant au village, Sampité, en l'absence de M. le maire, alla prévenir l'adjoint qu'il avait dénoncé aux Prussiens les armes de la commune et qu'il avait reçu l'ordre de les amener à la ferme de Laperrière.

L'adjoint, ne voulant pas prendre seul une si grande décision, réunit une partie des membres du Conseil municipal. Il fut décidé que vu la déclaration de Sampité on rendrait les armes. L'accusé, membre du Conseil municipal, était présent.

Le lendemain, les armes et les cartouches furent retirées de la cave pour être conduites dans la ferme du sieur Sampité par un de ses domestiques. Elles furent ensuite remises à l'ennemi et Sampité eut un reçu signé du commandant prussien et qui figure au dossier.

Un témoin vient déposer d'un fait qui prouve l'ardeur de l'accusé pour plaire à l'ennemi.

« J'avais, dit le témoin, gardé mon fusil, et il était bien caché sur « le territoire d'une commune voisine. J'appris que Sampité avait dit : « La commune a reçu trente fusils; elle n'en a reçu que vingt-neuf. Je » sais qui a le trentième. Si celui qui le détient ne l'a pas rendu de- » main, il verra les Prussiens à sa porte. »

« J'avoue que la peur me prit. Il n'était pas douteux que Sampité fut disposé à me dénoncer. Je courus chercher mon fusil ; mais la voiture qui portait toutes les armes de la commune était déjà partie, je courus après et la rejoignis.

» Je rencontrai alors Sampité qui accompagnait les armes : « Tenez, » lui dis-je, voici votre fusil ! — Ah ! vous avez bien fait, car cela se » serait mal passé pour vous ! »

L'accusé paraît inconscient de ce qu'il a fait, il rappelle les traîtres de Pommiers qui l'ont précédé sur le banc où il est assis, il n'a qu'une réponse : « Ce que j'ai fait, c'était pour éviter des malheurs à la commune. »

M. le président. — Et pour vous faire rendre vos chevaux.

On entend le maire, l'instituteur, l'adjoint ; de leurs témoignages, il résulte qu'il n'a jamais été question de rendre les armes.

M. le commissaire du gouvernement, Barbery, insiste pour que le conseil se montre sévère.

« Cet homme, dit-il, en parlant de l'accusé, avait inspiré assez de confiance au chef prussien pour que celui-ci lui remît une réquisition à porter dans un village voisin, et il s'acquitta de la commission. »

Me Lachaud s'attache à démontrer que les caractères du crime d'intelligences avec l'ennemi ne se rencontrent pas dans les faits de la cause.

Le conseil, à la majorité de 6 voix contre 1, a reconnu l'accusé coupable. Il a été condamné à cinq années de travaux forcés.

C'est le minimum de la peine.

NOUVELLES

⁂ On se rappelle que depuis le mois d'avril dernier, la commune de Beautor a été le théâtre de nombreux incendies. Les deux derniers ont eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi dernier. Le nommé Eugène Niay, âgé de 21 ans, soupçonné d'être l'auteur de tous ces incendies, a été arrêté et conduit chez M. le Maire où arrivait M. Griselain, juge de paix de La Fère, qui procéda à son interrogatoire ; dès le début, il a reconnu être l'auteur des incendies qui brûlaient encore ainsi que des précédents. Le lendemain le parquet de Laon s'est transporté sur les lieux. Le coupable a renouvelé ses aveux et a été immédiatement dirigé sur Laon et écroué à la maison d'arrêt. Il s'est refusé à faire connaître le mobile de ses crimes.

⁂ Le 23, à dix heures du matin, un incendie était signalé à Clastres, au préjudice du sieur Charlet, cultivateur. La perte s'élève à 2130 fr., dont 930 fr. de récoltes et 1200 fr. de bâtiments. Le feu a été mis par un enfant de 12 ans, qui, en revenant de faire une commission chez l'épicier, s'est mis à enflammer une allumette qu'il portait et à la jeter ensuite sur un petit tas de paille voisin du bâtiment incendié.

⁂ On lit dans le *Courrier de Paris*, organe du centre droit :

On nous assure que le nombre considérable de pièces qui figurent dans le dossier Bazaine est la seule cause de la lenteur apparente apportée à ce procès. En effet, il paraît que l'instruction se poursuit très énergiquement.

Nous croyons savoir que deux généraux qui viennent d'être appelés à déposer dans cette affaire, ont apporté des preuves accablantes pour le maréchal.

Leurs rapports sont de la plus haute gravité.

A mesure que l'enquête avance, la culpabilité de Bazaine semble grandir ; mais c'est le procès seul qui permettra d'envisager sous son véritable aspect le fait de la reddition de Metz.

⁂ Notre confrère, M. Georges Duval, organise en ce moment à Montmartre des conférences hebdomadaires à l'usage des ouvriers. L'ouverture est fixée au 1er octobre.

⁂ Encore un nouveau cigare. La manufacture des tabacs le mettra en circulation le mois prochain. Deux pour un sou.

⁂ La Société d'agriculture de Compiègne ouvrira les samedi 24 et dimanche 29 septembre prochain, une exposition où seront admis tous les instruments servant à l'agriculture.

⁂ On nous signale un fait que nous nous empressons de publier, pour mettre le public en garde. Il s'agit de la circulation de pièces d'argent fausses, les unes de deux francs, à l'effigie du roi des Belges, les autres de un franc, à l'effigie de Napoléon III. Les premières sont relativement légères, les autres sont un peu bleuâtres.

⁂ On a saisi, à Lyon, chez un nommé Guillot, rue de l'Alma, 14, un matériel de fabrication de faux billets de banque de 20 et de 25 fr.

⁂ La Compagnie du chemin de fer du Nord vient d'allouer un crédit de 12,000 fr., pour l'agrandissement de la gare aux voyageurs d'Avesnes, dont l'insuffisance s'est révélée dès le premier jour.

La Compagnie du Nord devrait bien oublier son ancienne rancune au sujet du refus des terrains pour les ateliers de Tergnier à Saint-Quentin, et favoriser la ville d'une gare qui remplacerait celle existante dont les abords sont si incommodes et l'insuffisance si notoire.

⁂ A Charleville, les soldats bavarois ont célébré la fête de l'empereur Guillaume par de copieuses libations dans la journée du 27 août.

Le soir, dans la surexcitation de l'ivresse, ils ont parcouru les rues, poussant, frappant, renversant et foulant aux pieds les pauvres diables qu'ils rencontraient. Un nommé Camus Charles a été jeté à terre par ces soudards ; quand on l'a relevé, il avait le bras droit fracturé.

∴ Le directeur prussien du théâtre de Strasbourg a écrit à Mlle Duguerret pour lui offrir un engagement, en la priant de fixer elle-même le prix de ses représentations. — Trois milliards, a répondu l'artiste.

∴ Le directeur des lignes télégraphiques a décidé l'organisation, dans les principales villes de France, de cours de télégraphie obligatoire. Ces cours auraient pour but de tenir les employés au courant des inventions nouvelles.

Avis à M. P. Chenevier, notre concitoyen, l'inventeur d'un nouvel appareil de télégraphie dont nous avons entretenu nos lecteurs.

∴ MM. Mariolle-Pinguet, maire de Saint-Quentin ; — Félix Aconin, conseiller d'arrondissement ; — Mauduit, président du Conseil d'arrondissement de Saint-Quentin ; — Bonnaire, notaire à Vermand, sont partis jeudi pour se joindre à la députation chargée de plaider devant les Conseils généraux de la Somme et du Pas-de-Calais la cause du chemin de fer d'Arras à Laon par Saint-Quentin.

∴ M. Bœs Willwald, inspecteur général des monuments historiques, est à Laon pour examiner les travaux de restauration de la cathédrale.

∴ Le *Journal officiel* publie la note suivante :

Le brigadier Lamolle, du 17e régiment de dragons, étant de service à Bordeaux, a été attaqué par une bande de malfaiteurs, dans la soirée du 15 de ce mois.

Le dragon Natal, qui l'accompagnait, au lieu de lui porter secours, l'a lâchement abandonné.

Le ministre de la guerre a décidé que ce militaire serait immédiatement envoyé au 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

∴ L'expédition scientifique, dirigée par M. Daubrée, membre de l'Institut, a commencé ses promenades dans le Puy-de-Dôme. Lundi a été consacré à l'étude géologique des mines de plomb sulfuré argentifère, du volcan de Chalusses, etc.

Puis sont venues l'ascension du Puy-de-Dôme et l'exploration des environs de Clermont et du Mont-Dore.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 68 .. Choix .. bonnes marques 67 à .. Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 66 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 67 00à.. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 90 50 tout fût disposé 89 00 épurée en tonne .98 50 lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 89 .. Cour. du m. 89 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 101 — courant du mois 101 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 49 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 49 50 a .. 00 courant du mois 49 50 4 mois 52 50 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	71 00 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	76 .. à .. ..
Bonne sorte,	154 50 à .. ..
Belle sorte,	155 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	69 50 à 69 ..
Blanc n° 3 » »	78 50 à 79 ..
Raffinés suivant mérite,	157 . à 156 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés.. . .	2012	380	925	183
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 75	1 65	1 95	1 58
Le kil. 2e qualité.	1 65	1 55	1 80	1 48
Le kil. 3e qualité.	1 56	1 48	1 70	1 38

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 24 50 2e 23 50 3e 22 50 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 11 50 Escourgeons 12 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 00 2e 16 00

Laon. Blé 1re 31 .. 2e — — Seigle 15 40 Orge .. .. Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1re 27 63 2e 26 00 3e .. 00 Seigle 1re 15 — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. 00 2e .. .. Farine 1re 42 00 2e 40 00 Foin .4 80 Paille .5 20 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 .. ..
— — au-d^{s} 7 77 ..
— — 10 à 13 71 00
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 — — Alcool .. .. Noir neuf 00 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° .. ..
3/6 fin disp. 49 00 à 48 50 courant 48 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 50 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 27 75 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 83 quin. Seigle 15 13 Orge .. 00 Farine — .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux — .. à — Froment n. 1re 28 .. 2e — 26 3e Seigle 14 50 à 15 00 Avoine 15 à 15 50 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 41 .. à 40 ..

Péronne. Blé 1re 22 00 2e 21 50 3e 19 00 Méteil 14 66 Seigle 1re 11 00 2e 10 50 Orge 1re .9 .. 2e .8 50 Pamellé 1re .7 50 2e .. 00 Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 —

Ribemont. Froment 1re .. .. 27 66 2e 3e 26 — Avoine 14 50 Orge — — Pamelle .. .. Minette 16 .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle 14 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 21 — 2e 20 — 3e .. .. Escourgeon .. .. Seigle 15 .. Féverolles — — Avoine .. — Œillette 33 .. Colza 27 00 Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 50 .. 2e .. .. Seigle .. 00 Orge 14 25 Avoine 15 00 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 .. 2e 41 00 Son 11 50 Blé blanc qtal 35 00 gris 33 — Seigle 11 00 Avoine 15 .. Orge d'hiver 10 40 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — No 18. 8 Septembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

NÉCROLOGIE

L'un des collaborateurs de la *Petite Revue*, M. EDGAR CHARLES, vient de mourir de la fièvre typhoïde. Agé de vingt-et-un ans seulement, Edgar Charles donnait de grandes espérances ; les quelques articles qu'il a fait paraître ici même, le résumé qu'il a donné du *Cours d'économie politique* de M. Metzger, annonçaient un esprit sérieux et généreux.

Une perte aussi cruelle n'admet pas de consolations, près de parents éplorés, nous ne saurions concevoir l'idée de calmer cette douleur par des paroles qui, hélas ! sont impuissantes à leur rendre l'objet de leurs plus chères affections. Nous ne pouvons que mêler nos larmes aux leurs, et, s'il se peut apporter quelque adoucissement à leur affliction. Tous ceux qui ont connu Edgar Charles, partagent nos sentiments. Peut-être, cette touchante et sympathique unanimité fera-t-elle retrouver quelque courage même, au père et à la mère qui ont perdu leur fils.

AD. L.

CONGRÉS INTERNATIONAL
D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES.

I

Esquisse historique sur l'origine des réunions internationales.

Des naturalistes italiens et quelques étrangers réunis en 1865, à la Spezzia, sur l'initiative d'un français, M. Gabriel de Mortillet, posèrent les bases d'un congrés d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. L'année suivante, la première session fut tenue à Neufchâtel, sous la présidence de M. Desor et le patronage de la Société helvétique des Sciences naturelles. A l'occasion de l'Exposition universelle, le Congrès se réunit à Paris en 1867 et fut présidé par M. Lartet. L'œuvre fut fondée à partir de cette époque. Un grand nombre de naturalistes d'Europe et d'Amarique y prirent part, et les travaux de la réunion eurent certain retentissement dans le monde savant. En 1868, sir John Lubbock plaça le Congrès sous le patronage de l'Association britannique, et les anthropologistes tinrent séance dans le local de l'Association, à Norwich. L'année suivante, on choisit pour lieu de rendez-vous le Danemark. On sait combien ce pays est riche en instruments préhistoriques; la session fut particulièrement intéressante. Après avoir étudié le Nord à Copenhague, on résolut d'examiner avec le même soin les contrées méridionales. Le dernier Congrès, retardé d'un an par suite de la guerre, se tint à Bologne, sous la présidence de M. le comte Gozzadini. L'Italie, à l'exemple du Danemark, multiplia pendant la session de 1871 les fouilles et les expositions spéciales. La langue française y fut proclamée la langue officielle du Congrès.

Ce n'est pas sans raison que l'on a choisi cette année la Belgique. Pendant que des savants français, les Tournal, les de Christol, les Emilien Dumas, soutenaient, sans pouvoir faire triompher leurs idées, l'existence de l'homme fossile dans notre pays, un Belge, Schmerling, démontrait le premier, par des recherches minutieuses et irréfutables, la contemporanéité, dans les cavernes, de l'homme et des animaux éteints. La Belgique a été en définitive le berceau de la nouvelle science, et dans ces dernières années, c'est encore en Belgique que les études préhistoriques ont été poussées avec le plus d'activité.

Les premières études de Schmerling remontent à 1829. Il était alors officier de santé dans l'armée hollandaise; il vint à Liége et se fit recevoir docteur en médecine. En visitant des malades il entendit parler un jour d'une trouvaille qui excitait dans le pays une certaine curiosité. On avait découvert dans une carrière de Chokier, près de Flémalle, des ossemens de très grande taille que l'on considérait déjà comme des os de

géants ; Schmerling trouva des débris semblables à Engis, à Fond-de Forêt, à Goffontaine ; il n'eut pas de peine à reconnaître des débris de mammouth, de hyène, de rhinocéros, de lion mêlés à des ossements humains. C'est quelque temps plus tard qu'il recueillit également le crâne humain dont la découverte eut un si grand retentissement parmi les anthropologistes. Le crâne fut trouvé, en effet, à côté de silex taillés et au milieu d'ossements de grands mammifères. Il n'y avait plus à douter ; l'homme avait bien été contemporain de ces grands animaux d'espèce éteinte aujourd'hui. Les recherches de Schmerling furent publiées en 1833 en deux énormes volumes accompagnès d'un atlas. Il est bon d'ajouter, pour rester dans la vérité, que Schmerling admit que tous ces ossements avaient été entraînés par des eaux torrentielles dans les *cavernes* où on les recueillit. Il ne lui vint pas à l'idée que ces vestiges pussent avoir été trouvés en place et que les cavernes eussent été les habitations mêmes des premiers hommes.

A partir de 1853, les découvertes se multiplièrent. Le docteur Spring, que la science vient de perdre, Morren père, Tailliez fouillèrent avec succès la caverne de Chauvaux près Godinne, les gisements de Flandres, et toujours on trouva rassemblés des débris humains avec des ossements d'animaux.

D'un autre côté, depuis 1839, M. Boucher de Perthes soutenait que l'homme avait vécu à des époques beaucoup plus reculées que ne le laissait supposer l'histoire ; il fondait surtout ses opinions sur la découverte d'instruments travaillés dans des terrains très anciens. Le mouvement provoqué par M. de Perthes eut une grande influence sur le développement de l'archéologie préhistorique. Ce ne fut toutefois qu'en 1855 que les idées du savant archéologue finirent par triompher, après des discussions retentissantes dont on a peut-être conservé le souvenir. On chercha partout, on sonda les cavernes en Italie, en Belgique, en France, et à côté des débris de toute sorte on vit presque invariablement les outils dont se servait l'homme primitif, haches en pierre, poinçons, pointes de flèches, lances, aiguilles, etc.

On trouva des champs entiers, des emplacements considérables pleins de silex taillés. Les savants de l'École de Mons démontrèrent que ces emplacemens avaient été le siége d'une véritable exploitation de silex, d'une manufacture de haches polies. Presque en même temps, M. Hauzeur prouvait que les fameuses enceintes fortifiées du Condroz, dont on avait fait si longtemps des camps gaulois, renfermaient un grand nombre de silex taillés et remontaient à l'âge de la pierre.

C'est tout récemment qu'après avoir reconnu des traces si nombreuses de l'existence de l'homme à une époque très reculèe, on a fini par découvrir l'homme lui-même.

Le squelette complet de l'homme primitif, habitant les ca-

vernes, a été enfin découvert au mois de mars de cette année par MM. Massénat, Lalande et Cartailhac, à Laugerie-Basse (Dordogne). Il se trouvait pris entre deux roches énormes, et il aura été victime d'un éboulement. Dss outils de silex et de bois de renne étaient épars autour de lui, et son vêtement devait être orné de coquilles marines dont on a trouvé un certain nombre dispersées sur toutes les parties de son corps. Par une singulière coïncidence, quelques jours après, M. Rivière trouvait dans les grottes de Baoussé-Roussé, près Menton, le squelette d'un autre homme de la même époque, également entouré d'instrumens de silex et d'os tout à fait analogues à ceux des grottes de Dordogne. Il était aussi orné de coquilles marines, mais seulement sur la tête et aux jambes. Ce squelette a été porté au Muséum de Paris.

On voit, par cette courte esquisse historique, que la nouvelle science a fait, dans ces dernières années, des progrès très rapides. Les éléments d'appréciation ne manqueront pas au Congrès, et on peut espérer qu'il lui sera possible de traiter cette année avec détail la question si intéressante de l'homme fossile.

II

SÉANCE D'OUVERTURE.

Presque toutes les nations de l'Europe étaient très bien représentées ; mais celles qui ont fourni le plus grand nombre de membres au Congrès de Bruxelles sont la France, la Belgique, l'Italie et la Suède.

L'ouverture du Congrès, s'est faite à l'Hôtel-de-Ville. C'est M. Orts, échevin, qui, en l'absence du bourgmestre, M. Anspach, a reçu les savants étrangers et a prononcé le discours d'ouverture.

« Au nom de la ville de Bruxelles, a dit M. Orts, soyez les bienvenus, Messieurs ! Son conseil communal tient à vous le dire dès l'arrivée, car, en le disant, nous payons une de ces dettes dont le paiement ne souffre pas de retard, une dette de gratitude.

» Bruxelles est fière, Messieurs, Bruxelles est reconnaissante de s'être vue choisir par tant d'hommes de haute érudition venant de tous pays pour étudier en commun au milieu de nous les problèmes les plus ardus de l'anthropologie.

» L'éclat et la grandeur de votre but sont appréciés par nous.

» Ces questions que vous abordez avec la sérénité de l'homme fortifié par le savoir émeuvent notre esprit peu initié et l'étonnent. Nous les trouvons neuves, mystérieuses, redoutables parfois. Puis, nous nous demandons dans quel audacieux élan vers la vérité cette infatigable questionneuse que l'on appelle la science s'est enhardie jusqu'à les poser.

» Encore une fois, merci, Messieurs, pour l'honneur que vous nous faites.

» Notre petit pays et sa modeste capitale vous offrent en retour tout ce qu'ils peuvent donner : un accueil simple, mais sincèrement fraternel d'abord ; un accueil conforme à nos traditions, à notre caractère national. Nous voulons vous prouver que chez nous vous êtes toujours chez vous.

» Nous vous offrons ensuite, grâce à des institutions qui nous sont chères, une liberté complète de pensée, de parole, de discussion ayant pour toute limite le respect de la liberté d'autrui, une liberté qui, chez nous, est le droit de chacun, et non pas seulement le privilége du savant. (Applaudissements.) Nous promettons à vos délibérations cette atmosphère de paix et d'indépendance dont le souffle vivifiant a seul le pouvoir de féconder les œuvres de l'intelligence.

» Allez donc, Messieurs, vers vos nobles labeurs. Nous applaudissons d'avance et de tout cœur à vos efforts. Ils porteront leurs fruits utiles.

» Puissiez-vous, la tâche accomplie, reconnaître que notre terre belge est un sol propice et doux à la fois, où l'on aime à revenir. Nous essaierons de vous le persuader durant votre court séjour. Et, dussé-je vous paraître bien présomptueux, j'ai tant de foi dans la réussite, que je finis en vous disant, au nom de ma bonne ville natale, non pas adieu, Messieurs, mais au revoir ! » (Applaudissements chaleureux.)

M. Hagemans, membre de la Chambre des Représentants, a répondu au nom du comité d'organisation du Congrès, et M. Worsaae, délégué du Danemark, a pris ensuite la parole au nom des membres étrangers.

La première séance a eu lieu le lendemain avec une certaine solennité dans la grande salle du Palais-Ducal, en présence du roi et au milieu d'une véritable affluence d'illustrations de tous les pays. Lorsque les applaudissements qui accueillirent l'entrée du roi eurent cessé, le président du Congrès prononça la courte allocution suivante :

« Il y a quelques mois que je témoignais le regret de voir un vieillard nonagénaire chargé de présider une solennité scientifique ; toutefois cela s'expliquait parce qu'il s'agissait de célébrer le centenaire d'une Acacémie, et que l'on pouvait trouver convenable de mettre en évidence le plus ancien membre de cette compagnie ; mais cette circonstance atténuante ne peut s'appliquer à la décision du Congrès de Bologne qui m'a déféré l'honneur de présider la présente réunion.

» En effet, la science qui nous rassemble en ce moment est tout à fait nouvelle, et l'heure de la retraite avait déjà sonné pour moi avant que l'on se doutât de son existence. C'était donc un jeune homme qui devait diriger vos travaux ; aussi, dès que j'ai su que l'on pensait à moi, je me suis empressé d'écrire que l'on allait faire fausse route, mais on m'a répondu qu'il était trop tard.

» Il ne me reste donc plus, Messieurs, qu'à réclamer votre indulgence et à vous dire que si vous avez à vous plaindre de votre président, ce n'est pas à lui que vous devez faire des reproches, mais à ceux qui l'ont nommé.

» Je laisse en conséquence au jeune savant qui a exploré nos richesses préhistoriques le soin de vous entretenir des principaux objets qui pourront attirer votre attention, et je me borne à vous souhaiter la bienvenue et à prier les nombreux savans étrangers qui veulent bien honorer mon pays de leur présence, de recevoir l'assurance des sentiments de gratitude et d'affection que nous inspire leur démarche. »

M. Dupont, dans un résumé très lucide, expliqua le but du Congrès et fit un exposé très intéressant de l'état de la science préhistorique en Belgique.

M. le professeur Capellini, délégué de la ville de Bologne, remit après à plusieurs des notables qui assistaient à la dernière session de 1871 le diplôme de citoyen de Bologne. L'assemblée

procéda ensuite à l'élection de son bureau pendant que la musique des guides exécutait l'ouverture d'*Egmont*. Nous n'avons pas l'intention, dans ce rapide compte-rendu, de suivre pas à pas les discussions qui s'élèveront ni de résumer tous les Mémoires qui seront lus à la réunion, mais simplement d'analyser les travaux les plus saillants et de l'intérêt le plus général.

La question à l'ordre du jour dans les premières séances du Congrès est celle-ci : « D'après quels faits peut-on établir en Belgique l'antiquité de l'homme préhistorique ? »

Comme il arrive souvent, on a peu exactement suivi l'ordre du jour.

M. Dupont, secrétaire général du Congrès, n'hésite pas à faire remonter l'existence de l'homme à la période quaternaire. Elle est, pour lui, évidente en ce qui concerne la Belgique. Peut-on aller plus loin ? Nous verrons tout à l'heure que certains paléontologistes ont des opinions encore plus absolues. L'homme quaternaire, bien qu'antérieur de quelques milliers de siècles à l'homme historique, serait presque d'origine récente, si on le compare à l'homme qui aurait vécu, selon quelques personnes, dès l'époque tertiaire.

Il est évident qu'en pareille matière, la nature du terrain dans lequel on trouve les vestiges de l'industrie humaine joue le premier rôle ; c'est l'antiquité du terrain qui caractérise l'antiquité des débris. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir les principaux membres du Congrès insister beaucoup sur ce point du sujet. M. Dupont a comparé les couches quaternaires des vallées et des plateaux aux différentes couches des dépôts des cavernes, et il a retrouvé pour les unes comme pour les autres les mêmes subdivisions. Aussi distingue-t-il trois âges différents et parfaitement tranchés dans l'industrie des instruments de silex. Le plus ancien est caractérisé par des silex éclatés triangulaires, le moyen par des lances, et le dernier par des haches en pierre polie.

En Belgique, dit M. Dupont, nous n'avons rencontré jusqu'ici aucune trace de l'homme tertiaire ; en outre, toutes les données rassemblées en Belgique sur l'homme quaternaire diffèrent notablement des renseignements obtenus dans le Hainaut et dans tout l'est du pays. Aussi en conclut-il que la contrée a dû être habitée dans les temps préhistoriques par deux races très différentes vivant en même temps et côte à côte.

M. Hamy, de Paris, montre à ce propos une hache en silex du type de Saint-Acheul, trouvée dans le Pas-de-Calais. Ce type se retrouve également dans le Hainaut, dans une assez grande partie de la France et en Angleterre, et appartient manifestement à l'époque quaternaire.

M. l'abbé Bourgeois, prêtre français, est convaincu que si les vestiges de l'homme quaternaire se retrouvent maintenant un peu partout dans une grande partie de l'Europe, il a découvert

en France même les indices de l'existence de l'homme tertiaire. Il montre à l'assemblée des silex taillés trouvés à Tenoy, près de Pontlevoy, dans le département de Loir-et-Cher, et il les a trouvés en place dans le terrain miocène qui constitue, comme on sait, la partie moyenne des terrains tertiaires. Le doute sur le terrain est impossible, mais ces silex sont-ils réellement taillés ou ne sont-ils ressemblants aux instruments de pierre que par accident? Comme il y a indécision, M. l'abbé Bourgeois demande qu'une commission spéciale soit nommée pour étudier la question.

Lorsqu'il a publié pour la première fois sa découverte, il a cité également des os d'haliterium (grand cétacé) qui, selon lui, avaient été incisés par la main de l'homme; il a reconnu depuis qu'il y avait eu erreur de sa part et que les incisions avaient été faites par les dents aiguës d'un carcarodum, espèce de requin.

M. Burk signale à ce propos des dents de carcarodum trouées que l'on a recueillies en Angleterre. On a d'abord cru que c'était l'œuvre de l'homme; mais il semble que ces perforations ont été simplement faites par des mollusques.

Il est bon d'ajouter à ce propos que les savants américains affirment avoir trouvé des traces de l'homme, et même une tête humaine, dans les couches tertiaires de la Californie, MM. l'abbé Bourgeois et le professeur Desor paraissent convaincus de l'authenticité de la découverte.

M. le baron de Düker, qui arrive de Grèce, annonce qu'il a trouvé sur les bords de la mer des amas de coquilles, cassées certainement pour servir de nourriture à l'homme. Il a vu à Athènes, chez M. Finlay, une riche collection de haches en pierre polie et d'objets en otridienne recueillis sur divers points de la Grèce. Enfin, il pense avoir reconnu sur les ossements fossiles de Pikermi des cassures intentionnelles, ce qui ferait remonter l'origine de l'homme à l'époque pliocène.

M. Capellini, qui est allé aussi en Grèce l'année dernière, diffère complétement d'opinion avec M. de Düker au sujet de ces fractures. M. de Mortillet est de l'avis de M. Capellini; il rappelle que parmi la multitude d'ossements rapportés de Pikermi en France par M. Albert Gaudry, on n'en a vu aucun présentant quelque trace de fracture intentionnelle.

Dans la séance suivante, présidée par M. Desor, M. Hamy communique un Mémoire de M. Rivière sur le squelette humain récemment trouvé dans les grottes de Baoussé-Roussé, près de Menton, et dont on s'est tant occupé ces temps derniers. Nous n'y reviendrons pas. C'est un homme de l'époque du renne.

La parole est ensuite donnée à M. de Mortillet. Le savant sous-directeur du musée de Saint-Germain fait connaître la classification à laquelle il a cru devoir s'arrêter des différentes périodes de l'âge de la pierre. Il a fondé ses recherches sur les

innombrables matériaux accumulés au musée de Saint-Germain.

M. de Mortillet divise l'époque de la pierre en cinq périodes bien distinctes, qui sont, à partir de la plus ancienne : 1° l'époque de Saint-Acheul ou des instruments en forme d'amandes ; 2° l'époque du Moustier, avec ses racloirs et ses pointes de lances triangulaires retaillées d'un seul côté ; 3° l'époque de Solutré, caractérisée par les belles pointes de flèche en forme de feuilles de laurier ; 4° l'époque de la Madelaine, où les instruments et armes en os viennent s'associer aux instruments de pierre ; 5° l'époque de Robenhausen ou de la pierre polie.

La race humaine la plus inférieure correspondrait à l'industtie primitive de Saint-Acheul, Néanderttral, Eguisheim, la Naulette ; à l'époque du Moustier, il y a déjà progrès manifeste, et aux époques suivantes, l'homme se rapprocherait beaucoup de l'espèce humaine actuelle.

Cette importante communication a donné lieu à une intéressante discussion. M. l'abbé Bourgeois n'est pas d'avis que l'industrie du silex puisse permettre de différencier si nettement deux époques d'alluvion.

M. Francks croit que, en comparant des industries de régions différentes, M. de Mortillet ne saurait établir de ligne de démarcation bien exacte entre leur âge vrai. M. Cartailhac, au contraire, dit que des faits récents, observés dans le midi de la France, viennent pleinement confirmer ces divisions. M. Frass nie formellement que le système adopté en ce moment pour caractériser les époques soit bon. On ne saurait rien conclure d'absolument exact par les comparaisons de faunes de chaque terrain ; le terrain quaternaire n'est même peut-être, dit-il, qu'une subdivision créée par l'amour-propre français ; aussi n'hésite-t-il pas à déclarer faux tous les silex des alluvions. Peut-être était-il inutile de répondre à la boutade du savant allemand. Cependant M. Hébert, de la Sorbonne, a pris la peine de lui expliquer avec détail ce qu'en France nous appelons « terrain quaternaire. » M. d'Omalius d'Halloy a clos la discussion en montrant toute l'importance des classifications en archéologie comme en histoire naturelle.

A. LANDIER.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT *in extenso*
du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Suite (*)

C'est encore à l'histoire de France, objet d'une préférence

(*) Voir le n° 17 de la *Petite Revue*.

bien naturelle, qu'appartiennent les deux ouvrages auxquels a été décerné, pour l'année 1871 et pour l'année 1872, le prix fondé dans l'intérêt des travaux historiques par M. Thérouanne.

Les *Mémoires du peuple français depuis son origine jusqu'à nos jours* ont coûté à leur auteur, M. Challamel, vingt années de travaux préparatoires. De 1866 à 1872, il en a paru sept volume, qui tous, lors de leur apparition, ont été présentés à l'Académie et jugés par elles très dignes de son attention. Le moment semblait venu où une entreprise si considérable et menée à fin, ou peu s'en faut, si courageusement devait recevoir sa récompense.

D'autres avaient déjà écrit l'*Histoire de la vie privée des Français*, l'*Histoire des Français des divers états*: ce sont les titres d'ouvrages estimés de Legrand-d'Aussi, à la fin du dernier siècle, d'Alexis Monteil dans celui-ci ; plus récemment, en 1855, de M. de La Bédollière. Mais le plan de M. Challamel a plus d'étendue. Les faits de l'histoire générale, les institutions religieuses et civiles, le mouvement des sciences, des lettres et des arts y ont leur place et fournissent, pour chacune des époques dont s'occupe l'auteur, la matière d'une introduction à ce qui est plus particulièrement le sujet du livre, au tableau des mœurs et des usages.

Ainsi sont conçus et ordonnés des chapitres qui conduisent l'ouvrage jusqu'au dix-huitième siècle: *le Gaulois, le Gallo-Romain, le Gallo-Franc Mérovingien, le Franc Carlovingien, le Français féodal, le Français du moyen-âge, le Français de la renaissance, le Français ligueur, le Français sous Richelieu, le Français frondeur, le Français sous Louis XIV.*

Ces chapitres se font lire avec intérêt; ils attachent par les détails instructifs et curieux qui s'y trouvent rassemblée en très grand nombre. C'est le fruit d'informations poursuivies par le consciencieux historien avec un zèle bien méritoire, dans tous les documents, de quelque nature qu'ils fussent, desquels il croyait pouvoir attendre un témoignage digne d'être recueilli.

Le livre de M. Raynald, *Mirabeau et la Constituante,* est une étude historique et biographique dans laquelle des traits habilement choisis parmi les plus intéressants, les plus caractéristiques, font connaître et apprécier l'esprit et les actes de l'illustre assemblée, le génie du grand orateur en qui elle s'est comme personnifiée. M. Raynald s'attache à établir qu'à une éloquence incomparable s'ajoutaient chez Mirabeau, un rare esprit politique, et même, en dépit de ses violences tribunitiennes, une modération relative ; que, de bonne heure, longtemps avant ses rapports secrets avec la cour, il s'est montré préoccupé du soin de maintenir les conditions si compromises de la royauté. Il admire et aime Mirabeau, il admet volontiers à

son égard, dans certains cas douteux, des explications favorables ; mais il ne s'abstient pas de signaler les fautes graves auxquelles l'a entraîné la passion, de remarquer surtout ce que lui ont retiré de légitime influence, d'action sur les esprits et sur la marche des événements, le souvenir des désordres, des scandales de sa jeunesse, ses vices, ses besoins d'argent, et, ce qui en était la suite nécessaire, sa déconsidération, la défiance qu'il inspirait. Dans ses jugements sur l'Assemblée Constituante elle-même, M. Raynald ne fait pas avec une attention moins scrupuleuse la part de l'éloge et du blâme. Son livre est l'œuvre d'un esprit impartial, judicieux, sagement libéral, pour qui n'a pas été perdu l'expérience politique que, pendant trois quarts de siècle, nous n'avons été que trop à même d'acquérir ; il est en outre bien composé, bien écrit, d'une lecture agréable, et, selon le vœu de l'auteur, il pourra contribuer à ramener vers l'Assemblée Constituante une attention qu'en ont trop détournée, depuis quelques années, les panégyriques passionnés de la Convention.

Au prix annuel fondé par M. Thérouanne s'associait, en 1871, le prix triennal, de même nature, fondé par M. Thiers. Nul ouvrage n'en a paru plus digne qu'un livre de M. Rambaud publié en 1870 sous ce titre : *L'Empire grec au dixième siècle ; Constantin Porphyrogénète*. L'histoire byzantine est généralement peu recherchée, peu connue. On se contente volontiers à son égard d'une attention, d'une connaissance sommaires. Elle n'attire pas, ne retient pas par cet intérêt moral qui, ailleurs, s'attache aux grands drames historiques et à leurs acteurs. Elle ne peut guère intéresser que cette curiosité savante qui, par l'étude approfondie des institutions et des mœurs, cherche à pénétrer dans le secret d'une forme particulière de la civilisation. Ce genre de curiosité, ce genre d'intérêt, sont précisément ceux qui caractérisent surtout l'œuvre de M. Rambaud ; elle se recommande par l'étendue et l'habileté des recherches, par la sévérité et la sagacité de la critique, enfin par la singularité piquante des résultats dûs à cette patiente et intelligente investigation. Elle offre un vaste et riche ensemble de détails historiques, géographiques, ethnographiques, qui font bien connaître l'état d'une notable partie du monde au moyen-âge, et éclairent les obscures origines d'un certain nombre de nations modernes. Un talent d'exposition remarquable achève de rendre ce savant morceau d'histoire tout à fait digne de la récompense instituée par un grand historien et décorée de son nom.

L'Académie pouvait se regarder comme quitte envers le genre historique après tant de récompenses spéciales qu'elle lui avait attribuées. Elle lui a fait toutefois une part encore dans un concours de caractère surtout littéraire et moral, dans le con-

(1) *Esprit des Lois*, XXXI, 32.

cours pour le prix Bordin de 1872, en désignant pour ce prix l'*Histoire de Marie Stuart*, de M. Jules Gauthier.

Le procès de Marie Stuart n'a pas cessé de se plaider devant la postérité. Touchée de ses grâces et de ses malheurs, la poésie, dans de belles œuvres, a hautement pris parti pour elle, et, gagnée elle-même, l'histoire a plus d'une fois entrepris sa défense.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA PETITE REVUE ET SAINTE-BEUVE.

A peine née, la *Petite-Revue* a déjà des ennemis.... — Des ennemis ! — Vous trouvez le mot ambitieux. Soit. A peine née, dirons-nous, la *Petite-Revue* a rencontré des personnes qui lui sont hostiles. Une revue, disent les unes, n'est possible qu'à Paris, c'est de là que nous sommes habitués à recevoir la lumière, c'est de là que nous voulons continuer à la recevoir. D'autres, admettant nos droits à l'existence — et nous les remercions humblement de la faveur grande, — voudraient que nous consacrions toutes nos pages à l'histoire locale ; d'autres demandent que nous soyons moins *sérieux* ; d'autres.... Mais la nomenclature serait trop longue et nous aimons mieux citer une lettre du grand critique du XIXe siècle approuvant la division que nous avons adoptée.

A M. François Morand, à Boulogne-sur-Mer.

Paris, ce 17 mai 1851.

.... Je m'intéresse, comme je le dois, à votre publication érudite et boulonnaise (les *Annales boulonnaises*). Vous y ferez entrer tout ce qui peut se rapporter aux antiquités du pays ; mais, étendez un peu ce soin au-delà, car ces matières locales ne donnent pas tous les jours. Pourquoi, tout en les réservant comme le fonds principal de votre publication, n'y introduiriez-vous pas discrètement ce qui intéresse l'érudition et la littérature en général ? Il en résulterait plus de variété, et les discussions relatives aux matières locales ne prendraient place que dans la juste mesure de leur importance et de leur intérêt. Voilà que je me surprends donnant presque des conseils : c'est que j'ai beaucoup pensé, autrefois, à ce que pourrait être une revue hors de Paris, et avec quelle hardiesse sentie on y pourrait dire bien des choses qui sont presqu'impossibles à dire dans le rayon de Paris.

SAINTE-BEUVE.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 68 .. Choix .. bonnes marques 67 à .. Courantes 67 .. à 69 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 65 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 63 25 à 63 50 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 80 50 tout fût disposé 89 00 épurée en tonne .98 50 lin disp. en tonne 101 00 en fût 99 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 89 .. Cour. du m. 89 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 99 50 courant du mois 98 ..

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 51 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 50 50 a .. 00 courant du mois 50 50 4 mois 54 .. mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	70 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	74 .. à .. ..
Bonne sorte,	154 50 à .. ..
Belle sorte,	155 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	68 00 à .. ..
Blanc n° 3 » »	75 .. à .. ..
Raffinés suivant mérite,	153 50 à 154 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*
Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau:	taur.
Amenés . . .	1998	565	833	200
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 70	1 60	2 ..	1 52
Le kil. 2e qualité.	1 60	1 50	1 80	1 42
Le kil. 3e qualité.	1 50	1 40	1 70	1 32

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 24 90 2e 23 00 3e 22 00 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 11 75 Escourgeons 12 50 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 28 75 2e — — Seigle 15 25 Orge .. .. Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 27 40 2e 26 67 3e .. 00 Seigle 1re 14 — 2e — .. Orge d'hiver 17 .. de mars .. .. Avoine 1re .. 00 2e .. .. Farine 1re 42 00 2e 40 00 Foin .4 80 Paille .5 20 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 .. ..
— — au-ds 7 77 ..
— — 10 à 13 71 00
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 — — Alcool .. .. Noir neuf 00 .. Mélasse degré Beaumé .8 75 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e 69 50
— pain 6 k. n° 162 ..
3/6 fin disp. 49 00 à 49 .. courant 49 .. Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 50 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 26 95 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 50 quin. Seigle 14 95 Orge .. 00 Farine 42 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux — .. à — Froment n. 1re 28 .. 2e — 26 3e Seigle 14 50 à 15 00 Avoine 15 à 15 50 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 41 .. à 40 ..

Péronne. Blé 1re 21 50 2e 21 00 3e 18 50 Méteil 14 34 Seigle 1re 11 00 2e 10 50 Orge 1re .9 .. 2e .0 00 Pamelle 1re .8 50 2e .. 00 Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 —

Ribemont. Froment 1re .. .. 27 .. 2e 3e 26 — Avoine .. .. Orge — — Pammelle .. .. Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle 14 75 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 20 75 2e 19 75 3e 17 50 Escourgeon .. .. Seigle 15 75 Féverolles — — Avoine .. — Œillette .. .. Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 19 .. à 20 50 Seigle 14 25 Orge .. .. Avoine 15 00 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 .. 2e 41 00 Son 11 50 Blé blanc qtal .. 00 gris 33 — Seigle 10 50 Avoine 8 .. Orge d'hiver 10 40 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 19. 15 Septembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES AVOCATS.

A M. ALPHONSE KARR.

Alphonse Karr est plus qu'un homme d'esprit. Sous les mots heureux qui jaillissent de sa plume infatigable, il y a souvent une idée juste que le lecteur, revenu d'un premier étonnement, accepte, le sourire aux lèvres. Cependant tels cas se présentent où l'on finit par reconnaître qu'on est bien plutôt étourdi que convaincu ; on proteste contre l'adhésion peu réfléchie de tout à l'heure et si l'on ne va pas jusqu'à se reprocher d'avoir ri, en manière de conclusion, on déclare que « cet homme là a trop d'esprit pour avoir raison. »

Je ne veux pas discuter ce que ce jugement un peu sévère a de fondé, mais il me semble que, si Alphonse Karr, avec ses qualités incontestables comme pêcheur à la ligne, peut très-bien savoir accrocher à son hameçon les goujons imprudents, d'un autre côté il lui arrive aussi quelquefois de laisser tomber au fond de l'encrier les vérités qu'il croyait tenir au bout de sa plume. Ses *Guêpes* d'hier montraient un acharnement particulier à bruire d'une façon agaçante autour de la cravate blanche

des avocats. Je ne sais si le linge de ces messieurs a beaucoup souffert de leurs nombreuses piqûres, mais j'estime que l'honorable corporation, bien qu'attaquée par un homme d'une valeur reconnue, a dû peu s'émouvoir de cette ouverture d'hostilités. A Dieu ne plaise que je veuille donner des conseils à Alphonse Karr, mais en conscience, il devrait bien lancer un sévère *quos ego* à ses bruyants insectes et, pour trouver de meilleures inspirations,

Contempler ton azur, ô Méditerrannée.

Au reste, cette prise à partie, cette mise en demeure de *déguerpir* n'est pas une boutade échappée à cet écrivain dans un moment de mauvaise humeur, et il n'a pas profité traîtreusement de l'heure où les vacances ont rendu désert le sanctuaire de la justice pour venir en salir les murs de bonshommes ridicules. Non, il faut lui rendre ce témoignage atténuant en sa faveur que, depuis 1839, alors que les *Guêpes* essayaient timidement leur aiguillon et n'assourdissaient pas encore les oreilles comme les tapageuses d'hier, il a déclaré une guerre sans trêve ni merci à « cette institution bizarre dont l'habitude nous empêche de voir l'étrangeté. »

D'ailleurs, je me plais à reconnaître que, dans ce réquisitoire assez diffus, certains griefs ont une précision trop grande pour manquer de base et n'ont rien de ces formules banales, admises dans la conversation par tout le monde. C'est ainsi que de bons esprits pensent avec Alphonse Karr que, dans les affaires criminelles, toutes facilités devraient être données à l'accusé pour se défendre lui-même ou pour se faire défendre par un ami. Ce qui n'est aujourd'hui que l'exception devrait devenir l'usage et la faculté de présenter sa propre défense indépendante du bon vouloir d'un président. Il est même des circonstances où ce que j'appelle un droit devient un devoir : un fils cherchant à sauver son père de la prison et du déshonneur, un père venant protester devant les juges de l'innocence de son fils, voilà les spectacles consolants que devraient offrir nos tribunaux criminels. Mais il n'en est rien : un jeune licencié en droit, tout enorgueilli d'une thèse qu'il n'a pas faite, vient raconter, dans un style de *faits divers*, l'histoire d'un homme qu'il connaît à peine depuis vingt-quatre heures et demander pour lui un « acquittement pur et simple » dont il « ne doute pas. »

Un exorde, pendant lequel les juges consultent l'horloge avec effarement et inquiétude, des faits torturés dans une prose qui l'est davantage, quelques paroles aigres-douces à l'adresse du ministère public, un dernier mot qui dure plus longtemps que le reste, des sons gutturaux succédant à de grands éclats de voix et, aux endroits pathétiques, des notes basses et graves, le tout se terminant par l'apostrophe obligatoire à la conscience

des juges et à l'indulgence des hommes : voilà la plaidoirie. Les magistrats ont bâillé, sinon dormi ; ils sont persuadés que l'accusé est bien coupable puisque son défenseur n'a pas mis moins d'une heure à prouver que c'était un honnête homme ; ils appliquent par habitude les circonstances atténuantes et voilà un malheureux qui va expier cruellement dans un cachot le verbiage d'un avocat « qui a bien causé. »

Il est hors de doute que, pour apprécier la culpabilité d'un individu, il y a plus d'indices à tirer de sa physionomie, de son attitude, de ses réponses que d'une plaidoirie, incidentée de détails inutiles et présentée par un homme qui n'a qu'un intérêt : sauver sa propre renommée et se faire écouter par le public de l'auditoire. Cet homme pense à se « faire une position, » jongle avec les mots à défaut d'idées ; son éloquence est tarifée ; c'est une marchandise qui se pèse et se mesure comme celle de l'épicier du coin. Parler pendant une heure, cela vaut tant ; deux heures, tant ; estimez-vous heureux s'il vous fait grâce des minutes. Le jour où l'avocat des causes criminelles et politiques disparaîtra, la justice sera rendue avec autant d'impartialité qu'auparavant et elle aura gagné à cette suppression d'être plus rapide et moins coûteuse. Au surplus, cette réforme, demandée par beaucoup d'esprits sérieux, s'imposera à nos législateurs lorsque l'instruction aura été mise à la portée de tous et sera devenue obligatoire. Espérons qu'alors on n'entendra plus des juges dire à de pauvres diables qui balbutient quelques mots d'excuses : « Asseyez-vous, ceci est l'affaire de votre avocat. »

Alphonse Karr qui raille d'une façon très spirituelle « les défenseurs de la veuve et de l'orphelin », leur attribue cependant une influence exagérée en disant « qu'il dépend de l'éloquence de Me tel ou tel de désarmer la justice et de faire qu'un criminel échappe à la punition de ses forfaits. » C'est mettre en doute le savoir et l'indépendance de nos magistrats que de soutenir une thèse semblable. Que des jurés, peu experts à discerner ce qui est vrai de ce qui est feint dans des paroles larmoyantes versées à propos, trompés par des intonations de voix savamment étudiées, soient disposés à l'indulgence et sollicitent avec une unanimité touchante l'application de l'article 463 du Code pénal, il n'y a là rien qui doive étonner. Placés le plus souvent en face des problèmes sociaux les plus graves, on comprend que ces hommes hésitent à les trancher avec le glaive de la loi et reculent devant les solutions extrêmes. Les nombreux acquittements que prononcent les cours d'assises, dans les cas d'infanticides, par exemple, peuvent s'expliquer de la sorte. Mais il est bien téméraire de conclure de là que le sort d'un accusé soit à la discrétion d'un avocat qui, suivant qu'il sera plus ou moins bien disposé, qu'il aura jeté le trouble et l'indécision dans l'esprit des juges ou n'aura fait, au contraire, qu'affermir

leur conviction, fera rendre son client à la liberté ou bien ne parviendra pas à le sauver de la prison et de l'infamie.

Mais s'il est à souhaiter que, dans les affaires criminelles où l'honneur et la liberté des personnes sont en jeu, l'accusé ne se serve pas de l'intermédiaire de l'avocat pour présenter sa défense et cherche à se justifier lui-même avec l'aide de ses parents et de ses amis, c'est mal connaître les hommes et les choses que de demander la suppression de ce même intermédiaire devant les tribunaux civils. Alphonse Karr a beau emprunter à « d'honorables » magistrats des mots et des traits d'esprit favorables à la thèse qu'il soutient, il n'obtiendra pas de ce côté les réformes qu'il demande et dont le besoin n'est pas du tout reconnu ; il ne changera pas des opinions arrêtées depuis longtemps.

Mettre deux plaideurs en présence, c'est vouloir transformer les audiences de nos tribunaux en séances de pugilat, que l'intervention des gendarmes serait impuissante à arrêter. Dieu sait les tableaux édifiants qui seraient offerts à la curiosité et à l'hilarité bruyante du public : une conversation émaillée d'épithètes aiguës, un dialogue coupé d'interjections furibondes, une cacophonie de protestations réciproques ; le poing fermé servant d'accompagnement à un exorde inextricable, le juron imagé et pittoresque fleurissant au milieu d'un parterre de solécismes. A moins de garrotter solidement et de bâillonner chacun des adversaires, il serait impossible d'obtenir d'eux le calme nécessaire à la discussion et le silence sans lequel les débats ne peuvent aboutir. Le juge fatigué renverrait les parties sans les entendre ou bien les obligerait à rédiger des mémoires qu'il n'aurait pas le temps de lire. En supposant même qu'on ait affaire à des gens, modérés de ton et de langage, qui viendraient exposer clairement et sans s'interrompre mutuellement le fond de leur procès, n'est-il pas à craindre, je dis plus, il est certain, qu'en dépit du brocard *nemo censetur ignorare legem*, ils seront arrêtés à chaque instant par un point de droit qu'ils ne connaîtront pas et dont ils présenteront une interprétation à leur fantaisie. Alphonse Karr qui se plaint avec raison du grand grand nombre de lois, codifiées ou non, dans lesquelles le juge doit trouver la solution de la question qui lui est soumise, ne devrait pas perdre de vue que le rôle de l'avocat consiste précisément à réunir tous les éléments qui peuvent jeter de la lumière sur cette question, à montrer l'intention du législateur, à chercher dans des arrêts antérieurs, rendus sur des espèces identiques, un motif qui corrobore tous ceux qu'il a puisés dans l'étude du droit.

Ce qui fait qu'Alphonse Karr arrive à des conclusions aussi rigoureuses, c'est qu'il ne considère les gens qu'il attaque que comme des bavards, sans délicatesse ni pudeur, mettant un malin plaisir à embrouiller les affaires. Aussi bien je n'entends

défendre ici que ces avocats honnêtes et convaincus, qui ne pérorent pas des heures entières pour la vaine satisfaction d'ergoter sans mesure ni retenue, mais qui ont le culte d'une profession qu'ils rendent noble par le mépris des arguties de mauvaise foi et le respect de la vérité. Et malgré les affirmations peu scrupuleuses d'Alphonse Karr, je persiste à croire que le *vir bonus dicendi peritus* dont les Romains avaient fait l'idéal de l'orateur, n'est pas devenu un mythe dont il reste à peine le souvenir.

Qu'on n'aille pas croire, qu'avec cet optimisme apparent, j'aie lieu de me tenir satisfait et de trouver que tout est pour le mieux. Ici comme ailleurs, des réformes sont à faire et la tâche de nos législateurs consiste à donner à notre procédure lente et routinière des allures un peu plus vives, à dégager les affaires litigieuses des formalités qui en retardent la solution, à diminuer de plus en plus les frais de justice toujours trop considérables, à modérer l'usage du papier timbré qui menace de tout envahir. Les Codes du premier empire, malgré les importantes modifications qu'ils ont subies, ont peut-être besoin d'une révision complète; certaines théories surannées doivent faire place à d'autres, empruntées aux législations de nos voisins. Mais vraiment, Alphonse Karr est d'une exigence!... Il a dû perdre bien des procès pour montrer tant de mauvaise humeur à l'endroit de gens qui le lisent et qui l'estiment. O guêpes irrévérencieuses, si dame Thémis n'était pas une bonne personne, il y a longtemps que vous auriez vu votre domicile envahi par l'huissier et les recors!

POL NIGER.

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES.

III

Excursions.

Aux illustrations arrivées en grand nombre de tous côtés est venue se joindre une affluence de curieux. Plus de cinq cents personnes s'étaient fait inscrire pour suivre les excursions. Les Belges, au nombre de 250, souscrivaient moyennant 25 francs par personne. Des cartes de parcours gratuit étaient offertes aux membres étrangers.

La première excursion se rendit à Dinant, il s'agissait d'abord de visiter le trou Magrite, caverne où M. Dupont, le secrétaire du Congrès, fit plusieurs trouvailles il y a quelques années. La caverne est caractérisée par quatre niveaux ossifères très tranchés, correspondant par suite à quatre époques dis-

tinctes. Parmi les nombreux objets en pierre trouvés dans le trou Magrite, on peut noter surtout une ébauche de figurine en ivoire et un bois de renne gravé.

En suite et au-delà de la Lesse, il y avait à visiter les cavernes de Walsin, puis le trou de la Naulette, où l'on découvrit des débris d'hyène et au-dessus une mâchoire humaine. L'excursion s'est terminée par l'examen du trou du Frontal, du trou des Nutons et de la forteresse romaine désignée dans le pays sous le nom « d'Hauteraiscenne. » Nous passons sous silence la réception de Furfooz; arc-de-triomphe, vivats en l'honneur de la science, etc..., le banquet de Dinant avec ses illuminations féériques et ses discours, etc... Tout le monde était de retour à Bruxelles à minuit.

Le lendemain, dès dix heures, et comme si l'on avait oublié les fatigues de la veille, la séance s'ouvre au palais ducal, sous la présidence de M. Worsaae.

M. Schaffhausen, professeur à Bonn, entre dans quelques détails sur les crânes humains fossiles connus jusqu'à présent, et il insiste en particulier sur un crâne tertiaire que l'on prétend avoir trouvé en Californie. Il a demandé qu'on lui en envoyât un moulage, mais la demande est restée sans réponse. Au reste, il paraîtrait que ce crâne ressemble à ceux des Californiens indigènes contemporains. Une coquille récente y est attachée.

Le crâne dont le moulage est placé sous les yeux de l'assistance est beaucoup plus primitif: il est même antérieur à celui de Neanderthal, selon M. Schaffhausen. L'orateur dit qu'évidemment les preuves que l'on invoque en faveur de l'existence de l'homme tertiaire ne sont pas inattaquables, mais que cependant il lui paraît certain que l'on doit pouvoir trouver dans les cavernes des ossements humains de cette époque.

Le professeur de Bonn parle ensuite de l'immigration des peuples en Europe et ajoute que les perles préhistoriques que l'on a découvertes sont semblables aux perles modernes fabriquées à Venise et exportées en Orient.

M. Desor (Suisse) expose ses vues sur les haches en néphrite et en jade de l'époque de la pierre polie; on ne trouve, comme on sait, aucun gisement en Europe de ces pierres demi-transparentes. M. Desor fait remarquer que dans les collections suisses on rencontre toutes les roches des Alpes en abondance. On ne rencontre, au contraire, que très exceptionnellement les haches en néphrite ou en jadéite. On ne compte que quatre douzaines de ces haches en Suisse.

Dans le Nord, le musée de Copenhague ne possède qu'une flèche en jadéite, et l'on n'en trouve pas en Allemagne ni en Italie. Le gisement de ces pierres se trouve en Chine et dans les Indes. Ne pourrait-on expliquer leur existence en Europe par importation? M. Desor ne le croit pas. On ne voit pas

pourquoi, s'il y avait eu des relations commerciales établies entre l'Europe et l'Orient, on ne trouverait pas aussi des matières d'or, des rubis, des pierres précieuses, etc. M. Desor incline à croire que ces petits instruments en jadéite ne seraient que des reliques que les peuples primitifs de la Suisse auraient apportées avec eux. A l'appui de cette opinion, le savant Suisse présente une fort belle hache, d'un tranchant extrêmement fin et intact, ce qui lui fait supposer qu'elle n'a jamais servi comme arme. Ces haches en néphrite seraient presque des armes de parade, des armes de luxe.

M. de Mortillet n'est pas d'avis que l'origine de ces haches puisse être encore bien déterminée ; il fait seulement remarquer que la jadéite que l'on retrouve en France est moins belle et moins opaque que celle des haches suisses. Il en existe une troisième espèce, la jadéite pailletée, répandue surtout dans le nord de la France et en Belgique. Enfin M. de Mortillet, revenant à l'opinion que vient d'exprimer M. Desor sur l'origine de ces instruments, se demande pourquoi les peuples primitifs, apportant des haches en néphrite, n'auraient pas tout aussi bien alors apporté des haches en chloromélanite, qui se recueillent en beaucoup plus grande quantité, qui sont beaucoup plus belles, et dont cependant on ignore absolument le gisement européen.

M. de Mortillet n'admet pas, en somme, que les peuples qui émigrent emportent avec eux les pierres de leur pays. Il entre à ce propos dans quelques considérations sur l'âge de la pierre polie comparativement aux premiers temps de la civilisation égyptienne, et fait ressortir l'ancienneté énorme de la période de la pierre.

M. de Quatrefages objecte à M. de Mortillet que la jadéite a encore aujourd'hui une grande valeur pour les sauvages et se range à l'opinion de M. Desor. Les haches de jadéite proviendraient des relations commerciales avec l'Orient. Il pense aussi que ces haches ont servi comme armes.

M. Schaffhausen ajoute que l'on a découvert des haches en jadéite dans des fouilles romaines. Il estime que les Romains s'en servaient sans doute comme pierres sacrées, *lapis sacer*, dans la conclusion de leurs traités avec certaines peuplades étrangères.

MM. Capellini et Delaunay affirment également que ces haches ne sont pas si rares qu'on le pense. Il y en a, par exemple, une trentaine dans le département de Loir-et-Cher.

M. Leemans, directeur du musée d'antiquités de Leyde, propose une interprétation tout autre. Les pierres seraient récentes et originaires de Java, où l'on en trouve beaucoup, et il y a, comme on sait, des relations fréquentes entre Java et la Suisse. Ces objets, emportés comme curiosités, auraient été

égarés en Suisse, etc... En somme, la discussion reste sans conclusion bien nette, et la séance du matin est levée.

(La suite au prochain numéro.) A. LANDIER.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT ***in extenso***
du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Suite (*)

Récemment encore, des doutes sérieux ont été conçus par M. Jules Gauthier au sujet de la plus grave des accusations portées contre la reine d'Écosse. De là des recherches, des informations, desquelles est résulté pour lui, avec la conviction de son innocence, le dessein de la démontrer, en revenant sur une histoire, tant de fois déjà, et, il y a quelques années, si habilement racontée, mais que la nouveauté du point de vue lui permettrait peut-être de renouveler. La démonstration est-elle évidente? La sentence contre laquelle on réclame, doit-elle être réformée? L'Académie n'a point pensé qu'elle eût à le rechercher. Il lui suffisait, pour honorer d'une récompense le livre de M. Jules Gauthier, des mérites incontestables qui le distinguent : la production de documents nouveaux rassemblés avec soin, une conviction honnêtement acquise par la recherche sincère du vrai et s'exprimant sans passion, un intérêt de narration auquel ajoutent encore l'émotion contenue et le simple langage du narrateur.

Comme l'histoire, la philosophie figure au premier rang dans l'ordre de nos récompenses ; non pas cette philosophie que sa profondeur et quelquefois son obscurité rendent de difficile abord, que protégent des voiles savants contre la profane curiosité du vulgaire, mais celle qui ne dédaigne pas de s'adresser à l'intelligence commune, qui parle la langue de tous, avec gravité, avec force, avec élévation, et dont la beauté propre se confond, par un commerce intime, avec le beau littéraire. A ces titres, plusieurs productions philosophiques fort distinguées ont attiré l'attention, fixé le choix de l'Académie; et, d'abord, pour le prix Bordin de 1871, le beau livre, — cette expression n'a rien d'exagéré, — dans lequel M. Fouillée a exposé et apprécié *la Philosophie de Platon*. Ce livre a eu pour point de départ un Mémoire couronné en 1866 par l'Académie des Sciences morales et politiques. Une révision sévère, d'importantes mo-

(*) Voir les nos 17 et 18 de la *Petite Revue*.

difications dues à des conseils judicieux, docilement suivis, à d'heureuses inspirations personnelles, de notables additions enfin ont fait du Mémoire un ouvrage de tous points très considérable.

La Philosophie de Platon, c'était là un sujet bien vaste, bien difficile, et le programme tracé pour les concurrents par le traducteur de Platon, le rénovateur du platonisme en France, notre illustre et regretté confrère, Cousin, avait de quoi intimider les plus habiles. M. Fouillée l'a abordé victorieusement, avec un savoir des plus distingués et des plus sûrs, une sagacité des plus pénétrantes, un rare talent d'exposition, un style d'une élégante sévérité, ferme, plein, animé, s'élevant avec les idées, atteignant sans effort à l'éloquence ; enfin, dominant tous ces mérites, une originalité de pensée dont ses premiers juges ont été singulièrement frappés et qui leur a fait saluer avec joie, dans le fidèle et libre interprète d'une grande philosophie, un philosophe !

Au prix Bordin, prix annuel, s'ajoutait cette année le prix triennal fondé par M. Halphen, dans des conditions à peu près pareilles, pour l'encouragement de la bonne littérature et de la saine morale. C'est aux *Etudes néerlandaises* de M. L. de Backer qu'il a été décerné. L'auteur, qui appartient à l'ancienne Flandre française, y a traité, avec une grande compétence, d'une littérature qui nous est bien connue. Son livre nous la fait embrasser à peu près dans toute son étendue, depuis Vondel jusqu'à Tollens ; il nous la rend familière, nous y intéresse par un heureux mélange de détails biographiques, d'analyses et d'extraits. L'intérêt moral, réclamé par le fondateur du prix, n'y manque pas. On le rencontre dans certains tableaux, retracés avec charme par des poètes hollandais, de la vie domestique en Hollande. L'Académie a pensé que M. de Backer avait, par cette œuvre, bien mérité de l'histoire littéraire, et que le prix Halphen pouvait très convenablement devenir sa récompense.

Il est bien peu de nos programmes de prix où n'ait été compris quelque ouvrage traduit de l'antiquité ou des littératures étrangères. Mais désormais la traduction y aura chaque année sa place spéciale, grâce à une fondation de feu M. Langlois que nous inaugurons aujourd'hui. Dans le premier des deux concours auxquels elle a donné lieu, celui de 1871, le choix de l'Académie s'est porté sur la traduction qu'a publiée, en dix-huit volumes in-8°, de *l'Histoire de la Grèce,* de Grote, un professeur de l'Université, M. Sadous. Cette grande histoire, qui comprend, comme le fait connaître le titre, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin de la génération contemporaine d'Alexandre-le-Grand,* ne se distingue pas sans doute par ce sentiment de l'antiquité, qui charme dans les récits de Rollin et dans les tableaux de Barthélemy. C'est plus

spécialement, et dans le texte et dans les notes nombreuses qui l'accompagnent, une œuvre d'érudition et de critique où chaque question est savamment et judicieusement approfondie, et dont la lecture, dont l'étude s'imposent désormais à quiconque s'occupe, sous quelque point de vue que ce soit, des hommes et des choses de la Grèce antique. Elle jouit dans toute l'Europe lettrée de la plus haute estime, et naguère encore l'Académie des Sciences morales et politiques en comptait l'auteur au nombre de ses associés. Mettre une production historique de cette importance et de cette utilité à la portée du public français dans une version intelligente et fidèle, trop fidèle même quelquefois, d'une allure de style trop anglaise, c'est là un service considérable rendu à notre littérature par M. Sadous, et que l'Académie a jugé tout à fait digne de la récompense proposée à l'émulation des traducteurs par la généreuse fondation de M. Langlois.

Elle a paru méritée, dans le concours de 1872, par une traduction d'un tout autre caractère, une de celles qui sont plus particulièrement des œuvres d'art, dans lesquelles le talent entre en lutte avec quelque célèbre original. L'auteur, M. Théodore Braun, ancien conseiller à la Cour de Colmar, président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, a siégé, en cette qualité, dans le conseil de l'instruction publique où l'ont connu et apprécié plusieurs membres de l'Institut.

Les loisirs que lui laissaient ces graves devoirs, il les a consacrés à traduire le premier le théâtre entier de Schiller, en vers simples et faciles, non exempts parfois de quelque faiblesse, mais d'un ton toujours naturel, d'une allure dramatique, suivant avec aisance le mouvement de la composition et celui de chaque scène. La grandeur et le succès de l'entreprise ont déterminé le choix de l'Académie ; elle a été heureuse en même temps de pouvoir honorer d'une marque publique d'estime et d'intérêt un des plus distingués parmi ces fils de l'Alsace qui n'ont pas voulu se séparer de la France, qui sont restés Français. Le prix décerné à M. Braun sera comme une consécration de sa nationalité disputée à la conquête et généreusement maintenue.

(La suite au prochain numéro.)

NÉCROLOGIE

Mme LA COMTESSE DASH.

Mme la vicomtesse Cisterne de Courtiras de Saint-Mars, connue dans le monde littéraire sous le nom de comtesse Dash, vient de mourir à la suite d'une longue maladie. — Mme la comtesse Dash, née à Paris en 1805, reçut une édu-

cation soignée et toute particulière; c'est à la suite de grands revers de fortune qu'elle se décida à demander à un travail honorable les ressources que le malheur lui avait enlevées.

Femme de talent et d'esprit, elle avait l'âme d'un artiste et le tempérament d'un écrivain ; son intelligence était vive et curieuse, elle avait beaucoup lu, ce qui lui permettait d'entremêler ses romans d'épisodes historiques, dans lesquels on sentait une imagination nourrie des mémoires et des chroniques des XVIe et XVIIe siècles, et des mœurs du grand monde.—Son style était élégant et gracieux, elle travaillait avec ardeur, et sa fécondité était surprenante. Son premier roman, paru en 1839, fut : *Le Jeu de la Reine*, elle publia ensuite plus de soixante volumes, tous très aimables, et comportant de rares qualités de finesse et d'observation.— Il y a quelques années, sous le pseudonyme de Jacques Reynaud, elle obtint un véritable succès dans le *Figaro*, en publiant une série d'esquisses biographiques et à demi satiriques, tracées d'une main fine et légère, sous le titre de : *Portraits contemporains*.— Elle a collaboré à une dizaine de romans portant le nom seul d'Alexandre Dumas ; *les Mémoires de la princesse Monaco*, signés de cet auteur, ont été écrits par elle seule.

Nous ne pouvons donner ici la liste complète de ses œuvres, citons surtout :

Mme de la Sablière; les Bals masqués ; Arabelle ; le Chien qui sème des perles; la Princesse de Conti; les Amours de Bussy-Rabutin; la Bien-Aimée du Sacré-Cœur; Quatorze de Dames; Mlle Robespierre; la Pomme d'Ève; la Belle aux yeux d'or; les Lions de Paris; les Galanteries de la cour de Louis XV; le Nain du diable; les Dernières amours de Mme Dubarry; les Soupers de la régence; la Bohème du XVIIe siècle; Comment tombent les femmes, etc., etc. Il a paru, en 1864, sous le titre général de *Romans*, une série de trente-quatre volumes de ses œuvres.

Indépendamment des romans publiés, Mme la comtesse Dash a participé à divers recueils de nouvelles, tels que les *Etrennes de la Jeunesse* (1836) ; *un Diamant à dix facettes* (1838), et ainsi qu'à plusieurs journaux écrits par des femmes et pour des femmes, notamment au *Journal des jeunes personnes*.

Les obsèques ont eu lieu mercredi à midi, à l'église Sainte-Marie, des Batignolles.

AD. L.

CHEMIN DE FER D'ARRAS A LAON.

Le rapport suivant a été présenté au Conseil général de la Somme : Le dossier L relatif aux communications concernant une ligne pro-

posée d'Arras à Noyon avec embranchement de Péronne à Saint-Quentin, par Tertry et Vermand, comporte :

1° Le projet primitif du chemin d'Arras à Laon que vous connaissez déjà et qui a été conçu avec des pentes maxima de 15 millimètres ;

2° Un projet rectifié, où l'on ne rencontre plus que des pentes maxima de 10 millimètres ;

3° Huit pétitions tendant à la concession de ce chemin, signées par un grand nombre d'habitants des communes d'Aizecourt-le-Bas, d'Equancourt, de Guyencourt-Saulcourt, de Liéramont, de Manancourt-Etricourt, de Nurlu et d'Ytres ;

4° Une nouvelle demande de concession avec garantie d'intérêts présentée par M. Vatel à la date du 26 juillet 1872 ;

5° Les avis formulés par M. le préfet et par MM. les ingénieurs du département, et qui sont aujourd'hui sans intérêt, M. Depré étant venu déclarer à votre Commission que M. Vatel modifiait sa demande dans le sens de l'obtention d'une subvention en argent de 10,000 francs par kilomètre pour le paiement de laquelle le département ne serait jamais engagé que jusqu'à concurrence de 7,500 fr. au cas où l'Etat n'accorderait pas, suivant l'usage, un secours équivalent à tout ou partie du 1/4 du chiffre de 10,000 francs stipulé ;

6° Le projet du chemin d'Achiet à Noyon que vous connaissez déjà ;

7° Un projet de l'embranchement proposé de Péronne à St-Quentin, étudié avec des pentes maxima de 12 millimètres ;

8° Des lettres en date des 30 juillet et 20 août 1872 par lesquelles M. Fresson demande la concession d'une ligne n'ayant plus cette fois son point de départ à Achiet mais allant d'Arras à Noyon avec embranchement de Péronne à St-Quentin, moyennant une subvention kilométrique de 10,000 fr., ajoutant que son capital doit être fait par l'Union franco-belge ;

9° L'avis de M. le Préfet et des ingénieurs du département sur les propositions de M. Fresson.

Il est incontestable que la ligne que celui-ci propose, desservirait dans le département de la Somme un bien plus grand nombre d'intérêts que la ligne soumissionnée par M. Vatel. Cela résulte du plus simple examen des plans, et M. le Préfet ainsi que MM. les ingénieurs sont d'accord à cet égard avec votre commission ; mais ils sont aussi d'accord avec elle, pour reconnaître qu'il y a dans la question un élément étranger à l'intérêt départemental, qu'il est indispensable de prendre en très sérieuse considération. Il ne vous servirait à rien, en effet, de déclarer vos préférences pour la ligne de M. Fresson, si vous ne pouviez espérer que cette ligne fût également acceptée par les départements voisins où il faut nécessairement qu'elle se prolonge à peine de rester aux deux bouts à l'état d'impasse. Or, c'est malheureusement le contraire qui a précisément lieu, et il est établi que c'est la ligne Vatel qui a toutes les sympathies de nos voisins.

Cette ligne est donc la seule possible, et, en l'état des choses, votre Commission n'aurait pas hésité un seul instant à vous en proposer la concession, si M. Vatel l'avait demandée sans subvention et sans garantie d'intérêts.

Une circonstance peut toutefois vous engager à vous départir, *par exception*, de la règle que vous vous êtes faite à vous-même de ne plus accorder de concessions dans d'autres conditions. Votre Commission a remarqué en effet que dans les cantons de Roisel et de Combles, auxquels la ligne doit spécialement profiter, il n'y avait en tout qu'une seule route départementale pénétrant à peine dans le canton de Combles. Ces deux cantons et particulièrement le canton de Roisel, qui est absolument déshérité à cet égard, n'ont donc pas bénéficié des centimes qui depuis tant d'années sont affectés à la construction et à l'entretien des routes départementales. On peut dès lors *sans faire précédent* accorder, à une ligne qui doit les desservir, une subvention appelée à compenser ce qu'ils ont perdu d'autre part.

Malgré tout, votre Commission, désireuse de ne pas établir un pré-

cédént pouvant motiver d'autres demandes, se serait peut-être refusée à vous proposer une subvention pour la ligne d'Arras à Laon, s'il ne lui avait été démontré que, faute de ne rien donner, le département pouvait courir le risque de voir la ligne dévier sur les territoires du Pas-de-Calais et du Nord.

Votre Commission estime qu'il vaut encore mieux faire un sacrifice que de s'exposer à voir déshériter deux cantons qui, pour occuper une situation excentrique, n'en appartiennent pas moins à la famille départementale.

A la suite de ce rapport une subvention a été votée.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

Souscription volontaire pour la construction et l'armement d'un vaisseau qui portera le nom du département de l'Aisne (1).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL du Conseil permanent du département de l'Aisne.

Séance publique du 1er Mars 1793, l'an 2 de la République Françoise.

Le Procureur-Général-Syndic prenant la parole, a fait lecture d'une pétition des membres de la Société populaire de Saint-Quentin, par laquelle ces vrais Républicains invitent l'administration à proclamer et ouvrir une souscription volontaire, dans l'étendue du département de l'Aisne, pour la construction d'un vaisseau qui porteroit son nom, à l'effet d'aller croiser, avec les autres corsaires François, sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Hollande.

Parlez, ajoutent ces fiers amis de l'Egalité, *parlez, et la Ville de Saint-Quentin sera une des premières à remplir votre vœu ; songez qu'il est réservé aux François d'étonner l'Univers, et de le rendre à l'air pur de la Liberté. Armons donc, armons.*

Cette lecture a été entendue avec transport, et sur les conclusions du Procureur-Général-Syndic, l'Assemblée a unanimement arrêté qu'il seroit fait, dans son Enclave, une souscription volontaire pour l'armement, en course, d'un vaisseau qui sera nommé *le Département de l'Aisne,* et monté par des citoyens de ce département ; que cette souscription sera ouverte, tant au chef-lieu du département, que dans les districts ; à l'effet de quoi l'extrait du procès-verbal leur sera adressé le plus promptement possible.

Elle arrête, en outre, que l'extrait de son procès-verbal

---

(1) Communiqué par A. Leduc, instituteur à Résigny.

relatif à cette souscription, sera imprimé au nombre de douze cents placards et de deux mille in-4°, pour des exemplaires en être transmis à toutes les communes du département, aux tribunaux, à toutes les sociétés populaires, aux députés du département de l'Aisne, et à la Convention nationale.

Le Procureur-Général-Syndic a été chargé d'écrire à la Société populaire de Saint-Quentin, et de lui faire passer l'extrait du procès-verbal.

A l'instant et simultanément les offrandes se sont pressées pour cette entreprise civique. Les citoyens Tranchant, Caignart, administrateurs, Becquey, ingénieur en chef, et Caignart père, ont souscrit chacun pour cent livres ; les citoyens Pottofeux, Procureur-Général-Syndic, Partis, Huet, administrateurs, et Quignon, receveur du district de Laon, ont offert chacun cinquante livres ; les citoyens Clouard et Médard Lefèvre, administrateurs, ont souscrit pour trente livres.

L'Assemblée, en applaudissant à ces offres, a arrêté qu'il en seroit fait mention en son procès-verbal.

Fait à Laon, lesdits jour et an.

Pour extrait conforme,
Signé, CLOUARD, vice-président.
Contre-signé, M. J. J. P. LELEU,
Secrétaire-Général du département.

NOUVELLES

∴ L'emprunt de la ville de Saint-Quentin a été entièrement couvert à un taux d'intérêt variant de 5 à 6 p. %. L'intérêt moyen à payer par la ville est de 5 fr. 50.

∴ L'exposition d'horticulture et de fruits, organisée par la Société d'horticulture de Saint-Quentin, sera ouverte les 13, 14 et 15 courant, le premier jour de 3 à 7 heures du soir, et les autres jours de 9 à 7 heures.

∴ Une nouvelle société : *du Patronage des garçons*, due à l'initiative de M. l'abbé Dehon, vient de se fonder à Saint-Quentin. Dès son début, cette société est en bonne voie, on ne parle de rien moins que de prendre possession d'une maison spéciale, rue des Bouloirs.

∴ Une réunion doit avoir lieu au ministère de l'Agriculture et du Commerce, dans la première quinzaine d'octobre, afin de procéder au classement des types de sucre.

∴ Le 20 septembre, les restes de Frédéric Sauvage, l'inventeur de l'hélice appliquée à la navigation, seront transférés de Paris à Boulogne-sur-Mer, sa ville natale.

∴ Les courses de taureaux à Marseille viennent d'être témoins de graves accidents. Un taureau s'échappa et vint fondre au milieu des spectateurs. Plusieurs personnes ont été grièvement blessées ; un soldat enfonça immédiatement son sabre-baïonnette dans le poitrail du taureau qui tomba comme une masse. — Les spectateurs fuyaient en tumulte, quand un second taureau rompit ses liens et s'élança du côté de la sortie où la foule s'écoulait impétueusement ; un soldat lui donna un coup de sabre dans la poitrine, d'autres personnes l'achevèrent. — Pour comble de malheur, tout ce tumulte avait effrayé les quatre derniers taureaux qui, terrifiés par le bruit, rompirent leurs

entraves et se sauvèrent dans toutes les directions, faisant çà et là quelques victimes. Au même moment l'estrade près du contrôle s'écroulait, entraînant dans sa chute un certain nombre de personnes. — On se mit à la poursuite des animaux ; l'un a été tué d'un coup de feu ; un autre a été abattu par des garçons bouchers dans les terrains du Lazaret, et les deux derniers ont été arrêtés et mis en lieu sûr. — Parmi les blessés très nombreux, il en est neuf sérieusement atteints. — Les toréadors se sont indignement conduits ; ils ont été les premiers à prendre la fuite.

⁂ Un intendant militaire vient de partir pour le quartier général de l'état-major des troupes d'occupation, en vue du prochain départ de l'armée allemande.

⁂ M. Henri Plon, imprimeur-libraire, intente une action contre S. M. Napoléon III, *ex-empereur des Français*, demeurant ci-devant au palais des Tuileries, et résidant actuellement à Chislehurst. — Assignation en paiement de la somme de 332,299 fr. 65 c. pour impression et livraison de l'ouvrage intitulé : *Histoire de Jules César*. — L'affaire viendra après les vacances. — Il reste à l'éditeur près de 30,000 volumes invendus.

⁂ Le terrible fléau, la peste bovine, vient d'éclater avec une grande force en Angleterre. La maladie paraît s'y être introduite par du bétail venant de Russie.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 68 .. Choix .. bonnes marques 67 à 69 Courantes 63 .. à 66 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 67 .. 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 65 75à63 50 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 93 75 tout fût disposé 92 25 épurée en tonne .98 50 lin disp. en tonne 101 75 en fût 99 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 92 25 Cour. du m. 92 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 100 50 courant du mois 99 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 52 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 52 50 a .. 00 courant du mois 52 50 4 mois 55 50 mois chauds .. .. .

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	70 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	73 .. à .. ..
Bonne sorte,	154 50 à .. ..
Belle sorte,	155 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	8 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	66 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	73 .. à .. ..
Raffinés suivant mérite,	154 00 à 155 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		2042	585	657	160
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 74	1 62	2 20	1 52
	2e qualité.	1 64	1 52	2 05	1 42
	3e qualité.	1 54	1 44	1 85	1 34

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 24 75 2e 23 00 3e 23 75 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 11 75 Escourgeons 12 50 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 28 75 2e — — Seigle 15 25 Orge .. .. Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 29 34 2e 28 10 3e .. 00 Seigle 1re .. — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. 00 2e 15 50 Farine 1re 43 00 2e 41 00 Foin .4 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 69 50
— — au-dt 7 75 50
— — 10 à 13 .. 00
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 — — Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .9 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e 69 50
— pain 6 k. n° —. ..
3/6 fin disp. 50 00 à .. .. courant 50 .. Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 51 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 28 20 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 90 quin. Seigle — .. Orge .. 00 Farine 44 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux — .. à — Froment n. 1re 28 50 2e — 26 50 3e Seigle 15 à 15 00 Avoine 15 à 15 50 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. .. .. à 40 ..

Péronne. Blé 1re 21 50 2e 21 00 3e 18 50 Méteil 14 34 Seigle 1re 11 00 2e 10 50 Orge 1re .8 50 2e .8 00 Pamelle 1re .8 50 2e .. 00 Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e 5 75.

Ribemont. Froment 1re .. .. 27 83 2e 3e 26 66 Avoine .. .. Orge — — Pamelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle 14 75 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 21 75 2e 21 50 3e 21 00 Escourgeon .. .. Seigle 15 75 Féverolles — — Avoine 15 50 Œillette .. .. Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 19 50 à 21 50 Seigle 14 — Orge 14 .. Avoine 15 00 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 00 2e 41 50 Son 11 50 Blé blanc qtal 30 00 gris 29 — Seigle 11 50 Avoine 8 .. Orge d'hiver 10 50 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

—

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 20. 22 Septembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES.

III

Excursions (suite*)

A deux heures et demie, le fauteuil est occupé par M. de Quatrefages. On vote sur le point de savoir si le Congrès se réunira chaque année ou seulement tous les deux ans. La majorité est acquise aux Congrès bi-annuels.

M. Broca a la parole et discute le mode de classification de l'âge de la pierre proposé par M. de Mortillet dans une des précédentes séances. Les hommes de l'époque primitive des cavernes, appelés troglodytes, ne se servaient que de la pierre taillée, tandis que les habitants des dolmens se servaient de la pierre polie. La faune diffère aussi à l'époque des cavernes et à

(*) Voir les nos 18 et 19 de la *Petite Revue*.

l'époque des dolmens. Dans le premier cas, on rencontre les grands animaux éteints, tandis que dans le second on trouve déjà des animaux d'espèces actuelles. M. Broca appelle l'attention sur la caverne de l'*homme mort*.

A Saint-Pierre-des-Tripiers, on a trouvé avec des couteaux de silex des crânes humains et des ossements d'animaux d'espèces modernes. Cette caverne sépulcrale est située sous un abri de 3 mètres qui la domine ; son entrée avait 30 centimètres seulement quand on l'a découverte. Elle a aujourd'hui 1 mètre 50. Mais à côté de celle-là, à 500 mètres plus loin, il y en avait une seconde plus spacieuse, ayant évidemment servi d'habitation. Le sol y est de même nature ; mais ce n'est que dans un coin de la chambre que l'on a retrouvé des instruments de silex taillé et les mêmes ossements d'animaux que ceux que l'on avait recueillis déjà dans la caverne précédente. Quelques crânes du trou de « l'homme mort » sont exposés sous les yeux de la réunion. M. Broca termine son exposé en concluant qu'il a certainement existé une population troglodyte qui a vécu pendant l'époque de la pierre polie et qui a été contemporaine de la faune moderne.

M. Casalis de Fondouce ajoute que non-seulement il lui paraît indiscutable qu'il existe des cavernes de la pierre polie, mais il rappelle qu'il a décrit une caverne de l'âge du bronze.

M. Francks fait observer qu'en Angleterre, les cavernes ont été habitées même à l'époque romaine.

La parole est ensuite à M. Hébert, qui entre dans quelques considérations nouvelles sur les couches de cailloux roulés et de limon que le congrès a eu l'occasion d'examiner dans l'excursion de la veille. Une discussion très vive s'engage à ce propos sur le mode de percement des cavernes naturelles entre MM. Hébert, de Mortillet, Fraas, Dupont, d'Omalius d'Halloy.

Le lendemain, l'excursion à Spiennes et à Mesvin, n'a présenté qu'un intérêt très secondaire, et j'arrive immédiatement à l'analyse de la séance du 27, présidée par M. le comte Conestabile, et qui a été particulièrement intéressante.

La parole est au général Faidherbe pour une communication sur les dolmens d'Algérie. Les dolmens, que l'on avait pris autrefois pour des tables de pierre des autels druidiques, sont des tombeaux, et seulement des tombeaux. Pour le général Faidherbe, il y a identité entre les dolmens d'Afrique et les dolmens d'Europe.

Après avoir examiné 5 ou 6,000 de ces monuments, le général est arrivé à cette conviction que les dolmens que l'on retrouve le long des côtes depuis la Poméranie jusqu'à la Tunisie sont l'œuvre d'un même peuple. C'est la race blonde des bords de la Baltique, et il appuie son opinion sur ce que l'on rencontre encore des blonds dans la Barbarie, que les historiens anciens parlent de populations blondes qui s'y trouvaient avant l'ère

chrétienne et qu'enfin quinze siècles avant Jésus-Christ des peuplades blondes venant de ce pays ont assailli la Basse-Egypte.

La race des dolmens était dolichocéphale et très grande. D'après les ossements retrouvés dans les dolmens, la taille moyenne des individus de cette race était de 1m69, si l'on compte les femmes, et de 1m74 si on ne les compte pas. Pas un de ces crânes n'était brachycéphale ; les profils indiquaient une intelligence très développée.

Lorsqu'il était au Sénégal, le général Faidherbe a constaté qu'il existait dans les centres du haut Niger deux puissants états nègres ayant une organisation politique relativement avancée. Or, la famille royale a le teint un peu clair et se vante de descendre d'ancêtres blancs. Des indices étymologiques ont fait également supposer au général que cette dynastie pourrait bien descendre de la race blonde des dolmens.

M. Worsaae n'est pas d'avis, comme le pense le général Faidherbe, que le peuple des dolmens se soit dirigé du nord au sud ; il croit, au contraire, qu'il a remonté du sud au nord, où il a atteint l'apogée de sa civilisation. Les dolmens du Nord renferment des objets plus fins que ceux du Sud. En Danemark, les dolmens contiennent des instruments de silex, tels que haches, ciseaux, lances, poignards travaillés avec une perfection que l'on ne retrouve ni en France ni en Algérie. Les peuples qui auraient construit les dolmens du Nord et ceux du Sud seraient donc très différents.

M. Desor n'admet qu'un seul peuple des dolmens, il s'accorde avec M. Worsaae quant à l'origine méridionale de cette race. Il pense avec M. Bertrand que ce peuple aura remonté les fleuves et les rivières du sud au nord en se perfectionnant sans cesse.

M. de Quatrefages dit que l'on trouve dans les dolmens des hommes et des femmes de petite race, à côté d'une race géante. C'est pourquoi il est d'avis qu'à l'époque des dolmens, il devait exister deux peuples aux caractères bien tranchés.

M. Cartailhac a découvert des objets en métal dans les dolmens du midi de la France, et l'on ne trouve que de la pierre en Danemark. Il croit donc, comme le général Faidherbe, que le peuple des dolmens a été se perfectionnant du nord au sud.

M. de Baye lit un Mémoire sur les grottes de Courjeron, dont quelques-unes sont formées de plusieurs chambres qui ont dû être utilisées comme habitations avant de servir de sépulture. On compte jusqu'à quarante corps dans une même grotte ; on trouve sur les parois d'une des grottes des bas-reliefs représentant des haches emmanchées et des figures humaines.

M. Lejeune parle sur les silex taillés découverts au cap Blanc-Nez. Il a eu la bonne fortune de recueillir au milieu d'eux plusieurs squelettes humains. Dans quatre tumuli fouillés

par M. Lejeune, les corps étaient couverts de rognons de silex, dont quelques-uns taillés. Des ossements d'animaux sont mêlés aux silex.

M. Hildebrandt signale les différences et les analogies caractéristiques du travail de la pierre polie dans les diverses contrées de l'Europe. Il y a surtout similitude presque complète entre la Belgique et l'Angleterre, qui, suivant lui, auraient constitué alors une province spéciale.

A deux heures et demie, la séance est reprise sous la présidence M. de Francks, du British Museum. M. Oppert essaie, en se fondant sur des arguments philologiques et astronomiques, de préciser l'antiquité de l'âge de la pierre. L'homme de la pierre aurait pour lui 400 siècles. Si, ajoute-t-il en terminant, je me trompe, je dirai comme ce savant qui, ayant annoncé la fin du monde, fait remarquer cependant que si ce qu'il a prédit n'arrive pas, c'est qu'il y a probablement quelques petites erreurs de calcul.

M. Ribera, du Portugal, entre dans quelques détails sur la présence de l'homme dans les terrains miocène et pliocène de son pays. Le tertiaire portugais se compose de trois couches : en bas, le miocène marin, puis le miocène d'eau douce, et au-dessus le pliocène. Il montre trois silex trouvés dans le tertiaire inférieur. Cette communication, qui vient à l'appui de l'existence de l'homme tertiaire, est très écoutée. Mais M. l'abbé Bourgeois en atténue singulièrement l'effet en avouant qu'il ne peut considérer les silex de M. Ribera comme travaillés.

M. l'abbé Chierici parle d'une caverne de la province de Reggio qui offre des indices de sacrifices humains datant de l'âge de la pierre. Dix-huit squelettes, dont six enfants, quatre jeunes gens, sept adultes et un vieillard ont été découverts dans cette grotte. La dispersion dans chaque partie de l'antre des membres de ces individus lui fait supposer qu'on avait dû se les partager.

M. Desor croit qu'il est bon de faire des réserves quand il s'agit des sacrifices humains. Il rappelle que l'on a longtemps pris pour des preuves de ces sacrifices des pierres à écuelle qui ont été reconnues depuis n'avoir pu contenir la moindre goutte de sang.

M. Franks entre dans quelques détails sur les ateliers de silex de l'Angleterre. On a trouvé de nombreux puits d'extraction : 50 dans le Sussex, 250 dans le comté de Norfolk ; dans un seul de ces puits, 80 pics qui servaient à l'extraction, et, sur l'un d'eux, des traces de main d'homme, marquées à la craie durcie.

M. Lagneau étudie les crânes de Furfooz et de la Naulette ; il trouve une certaine ressemblance entre les hommes de ces cavernes et les Mogols.

M. Hamy ajoute qu'il semble que certains types se soient succédés parmi les populations des cavernes.

Les crânes trouvés dans les cavernes belges, semblables d'ailleurs à ceux d'Aurignac, en France, diffèrent beaucoup du type de la Naulette. Il a dû y avoir plusieurs races successives, dont la plus ancienne est celle de la Naulette et celle qui vient ensuite, la race de Cromagnon. Ces races sont-elles complétement éteintes ? il ne le croit pas, et montre à l'appui de cette opinion le portrait de la tête tout à fait primitive d'une batelière des environs de Mons.

M. Virchow a rencontré des types flamands très primitifs. On lui a adressé deux crânes macédoniens recueillis à Thèbes, d'une intelligence très médiocre. En Allemagne, il a noté deux types, dont l'un très arriéré. Aussi pense-t-il que l'ancienne race peut bien avoir encore ses représentants aujourd'hui.

(La suite au prochain numéro.) A. LANDIER.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous devons à l'indiscrétion d'un de nos amis d'avoir parcouru le manuscrit du roman historique inédit dont le *Siècle* vient de commencer la publication. Ce roman est de M. Henri Augu, rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*, et est intitulé : *Le Vélite de 1812*, il embrasse toute la campagne de Russie, cette « guerre exécrable » comme l'a appelée l'illustre historien du *Consulat et de l'Empire*. — Cet ouvrage renferme de curieux détails sur la Russie, sur l'incendie de Moscou, sur l'Empereur Alexandre Ier, sur Rostopchine et sur la célèbre Madame Krudner qui, par son intervention mystique, joua un si grand rôle dans les événements de 1815, tout en laissant, comme elle l'a dit elle-même, des débris de son cœur aux ronces de tous les chemins de l'Europe.

Le *Journal de Saint-Quentin* va publier aussi un roman historique de M. Henri Augu. Ce roman a pour titre : LE MOUSQUETAIRE DU CARDINAL. Il a été publié pour la première fois par la *Presse*. La première partie a pour titre : *La Conspiration des femmes ;* la deuxième : *La Guerre de trente ans ;* la troisième : *Le Secret des capucins*. — Plusieurs épisodes de cette dernière partie se passent dans notre Picardie, sur l'Oise et sur la Somme, notamment à Amiens où séjourna Louis XIII, à Roye et à Corbie dont s'empara le fameux Jean de Werth menaçant déjà Saint-Quentin avec ses farouches Croates. — Ce qui distingue cet ouvrage comme la plupart de ceux du même auteur, c'est l'exacte observation des mœurs de l'époque et de la vérité historique, sans que l'action intime y perde de son intérêt et de son élément dramatique. La publication de cette œuvre en ce moment est, en quelque sorte, de circonstance, et donnera raison à ceux qui prétendent que M. de

Bismark veut imiter en tout notre grand cardinal de Richelieu. dont il rève le succès et la juste renommée? On pourra juger, par la comparaison, si la copie vaut le modèle.

Le *Mousquetaire du Cardinal* est, pour ainsi dire, le pendant et la suite d'un autre roman historique du même auteur : *l'abbesse de Montmartre*, qui embrasse le règne de Henri IV, et qui a paru en deux volumes chez Dentu.

Les principaux ouvrages de M. Henri Augu, sont : *Les Faucheurs Polonais*, *les Zouaves de la mort*, *les Français sur le Rhin*, *le Tribunal de sang*, *l'Abbesse de Montmartre*, *les Oubliettes du vieux Louvre*, *les Assassins du Liban*, *Don César de Bazan à Grenade*, *le Lys enchanté*, *le Martyr du devoir*, sans compter un grand nombre d'autres romans, nouvelles et contes publiés dans des journaux ou revues, ainsi que plusieurs pièces de théâtre representés à Paris.

M. Henri Augu est un remarquable conteur; il sait intéresser le lecteur par les qualités d'une imagination brillante qui, au don heureux de l'invention dramatique, joint la verve, l'action, la rapidité du récit, l'agileté d'un style qui court à son but. Ses romans, agréables par les grâces qui naissent d'une génération spontanée, plaisent par le mouvement, la vérité, l'harmonie et la raison qui y règnent toujours.

GONTRAN DE SULIE.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT *in extenso*
du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Suite (*)

J'arrive à la partie la plus considérable de ma tâche, à ces prix d'utilité morale dont la munificence posthume de M. de Monthyon a si fort accru le nombre, et que les facilités croissantes du programme ont étendus à des objets si divers. De ces objets, le moins étranger, assurément, aux intentions primitives du fondateur, c'est la philosophie, ses spéculations n'étant guère sans un rapport plus ou moins direct avec les mœurs. Aussi, comme précédemment, dans plus d'un concours, est-ce encore par une œuvre philosophique que s'ouvre la liste des ouvrages auxquels ont été décernés les prix Monthyon de 1871 ; elle a pour titre *la Philosophie de Malebranche* et pour auteur un de nos jeunes maîtres les plus estimés, M. Ollé-Laprune. De rares mérites la distinguent : l'étude approfondie, la complète

---

(*) Voir les nos 17, 18 et 19 de la *Petite Revue*.

intelligence d'un grand sujet, la fermeté de la pensée, l'agrément du langage, un style qui se soutient, sans trop de désavantage auprès de citations fréquemment empruntées à d'excellents écrits.

D'autres considérations ont encore influé sur la préférence accordée à ce livre. La philosophie qui y est étudiée, chimérique à bien des égards, a un caractère d'élévation religieuse et morale qui s'accorde tout à fait avec l'objet du concours. Malebranche, en outre, n'est pas seulement un de nos premiers philosophes ; c'est un de nos meilleurs écrivains, et l'Académie française a quelquefois pensé à proposer son éloge pour sujet du prix d'éloquence. Si elle s'en est abstenue, c'est sans doute qu'il lui a paru qu'un tel sujet appelait des discussions moins bien placées dans une composition oratoire que dans un Mémoire philosophique. Le Mémoire demandé par l'Académie des Sciences morales et politiques en 1865 et couronné par elle, non sans d'éclatants témoignages d'estime, en 1869, étant devenu par la publication qu'en a faite l'auteur, l'année suivante, avec de judicieuses retouches, d'importantes additions, un livre de grande valeur, l'Académie, aux suffrages de laquelle il s'offrait dans des conditions si favorables, a été heureuse de l'adopter ; elle a pu croire s'acquitter ainsi de l'hommage qu'en d'autres temps elle avait voulu rendre au génie de Malebranche.

Assez près de cet ouvrage, auquel a été décerné un prix de 3,000 fr., s'est placé, avec attribution d'un prix de 2,500 fr., un fort bon livre d'histoire littéraire, l'*Histoire de la Littérature romaine*, par M. Paul Albert, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

Elle est comprise dans deux volumes in-8°, mesure peut-être un peu étroite pour un sujet si étendu, et de laquelle a dû résulter la trop grande brièveté, la rapidité insuffisante de quelques chapitres. L'ouvrage est du reste bien distribué, partagé en époques où l'on suit parallèlement le développement historique et le développement littéraire de Rome. Le rapport de ces deux sortes de développements est marqué avec justesse, les principaux écrivains, poètes et prosateurs, les principaux monuments judicieusement et l'on peut ajouter très librement appréciés. Ce qui distingue en effet l'ouvrage, ce qui en fait le principal attrait, c'est une grande liberté de jugement ; elle paraît parfois quelque peu tranchante et provoquant la contradiction, mais, par cela même, elle intéresse. L'auteur, qui n'a pas la superstition de l'antiquité et qui se met volontiers à l'aise avec elle, se garde toutefois de certaines licences, véritablement étranges, de la critique allemande ; il en fait justice dans l'occasion, et on doit lui savoir gré particulièrement d'avoir réclamé contre les appréciations, véritablement insolentes, qu'a faites un de ses plus doctes représentants du caractère et du génie de Cicéron. En résumé, cette histoire de la littérature latine est

une œuvre intéressante autant qu'instructive, et qui se recommande en outre par un style net, vif, spirituel, sans trace aucune des affectations à la mode : elle pourra trouver des lecteurs, même en dehors des écoles, attirer à une grave étude les gens du monde. C'est un genre d'utilité assez voisin de l'utilité morale, et qui a paru autoriser sa participation aux récompenses instituées par M. de Monthyon.

Des prix de 2,500 fr. ont été également décernés à deux ouvrages d'un moindre mérite littéraire sans doute, mais plus évidemment appropriés au caractère du concours :

Francinet, Principes généraux de la morale, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, par G. Bruno.

Les Lois de la vie, et l'Art de prolonger ses jours, par M. J. Rambosson.

Une fable très simple, mais agréable et attachante, sert de cadre, dans le premier, à des leçons sur les graves objets qu'indique le titre, leçons habilement proportionnées à la curiosité et à l'intelligence des enfants qui les écoutent, très propres, en outre, à les mettre de bonne heure en garde contre les fausses idées, les déclamations antisociales, qui pourraient bientôt pervertir leur jeunesse. La fortune de ce petit livre n'est pas à faire ; il est parvenu à sa troisième édition ; il a sa place dans les bibliothèques scolaires, et, mieux encore, dans l'estime des maîtres et dans l'intérêt de leurs petits disciples. La distinction que lui accorde l'Académie en consacrera le succès, en secondera l'utile influence.

CURIOSITÉS HISTORIQUES

par Charles DESMAZE

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

Philippe III (1276), Arrêt du Parlement de Paris. — Une femme ayant été condamnée par le maire et les jurés de Senlis, pour avoir administré à divers individus des potions destinées à les endormir et à faciliter ainsi des vols, le Bailli réclama, après l'inhumation de l'inculpée, contre ce jugement, disant que son crime ressortissait de la haute justice, qui appartient au Roi.

L'arrêt déclara que ce fait rentrait dans la basse justice et il imposa silence au Bailli.

Décembre 1278. — Lettres patentes de Charles VI par lesquelles il amortit en faveur de l'église de Soissons le manoir de Charcé, près la Ferté-Milon.

Février 1288. — Lettres de Philippe IV qui notifient un arrêt de sa cour de Parlement, par lequel on confirme à l'église

de Laon, ses droits de justice et de taille sur les habitants de Brissy et de Bray.

Octobre 1300. — Ratification par Philippe IV d'un amortissement fait par les chapelains de l'église Saint-Gervais et Saint-Protais de Soissons.

Février 1300. — Lettres par lesquelles Philippe IV concède à l'abbé de La Barre, près Château-Thierry, la dîme du pain et du vin de son hôtel, toutes les fois que lui ou ses successeurs, les comtes de Champagne, habiteront Château-Thierry et Ognes. *(Confirmation par Jeanne, sa femme.)*

L'EXPOSITION

DE LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.

Septembre 1872.

L'Exposition de la Société d'Horticulture, quoique organisée à la hâte, était très variée. Nous espérons que, l'année prochaine, une plus grande publicité prévenant les exposants, nous pourrons voir les produits d'un plus grand nombre de concurrents.

A tout seigneur, tout honneur : la plus jolie collection était celle exposée dans le chalet par M. Colbrand, jardinier de M. Carpentier; 43 variétés de caladium faisaient l'admiration de tous les visiteurs.

Ensuite venait la collection rare et variée de coleus de M. Sisnaky, jardinier de M. Bourbon.

Puis MM. Ch. Meurice, — Meurice Lefébure — et Philippot avaient des collections très variées de fleurs et plantes rares.

Parmi la série de fleurs coupées, nous avons remarqué : les roses et zinnias de M. Ch. Meurice ; — les dahlias, zinnias, verveines de M. Meurice-Lefébure ; — les zinnias de M. Sisnaky, — et ceux de M. Caullier, de Vailly ; — et les glaïeuls de M. Gloëde.

Pour les fruits, de grandes variétés ont été exposées, dues aux soins de MM. Molina, de Saint-Quentin, Faucheux, de Vermand, Descamps, de Méru ; ce dernier nous promet, pour notre première Exposition, un lot d'au moins 400 variétés de fruits, ainsi qu'un lot choisi de légumes.

Les légumes n'étaient pas nombreux ; M. Rigaux, de Saint-Quentin, en avait un lot varié.

M. Paul Perrot avait dévalisé son magasin d'instruments et d'objets de jardinage, ainsi que de jeux de jardin.

M. Daveine nous a montré une fois de plus son talent artistique dans les treillages et dans la jolie perspective d'un fond peint avec goût.

M. Blondel, sculpteur, a exposé une suspension en composition, un aquarium en pierre parfaitement exécuté ; et une statue de la France, qui sera véritablement l'un des chefs-d'œuvre de l'Exposition de Paris, pour l'année prochaine.

Les amateurs aussi avaient contribué à la grande variété de l'Exposition ; nous remarquons : Une collection de fruits, exposée par M. Rousseau ; — une bouteille de vin faite avec des raisins récoltés dans *les jardins* de M. Doat ; seulement, nous regrettons la présence d'un bouchon qui surnageait dans l'échantillon, ce qui n'a pas empêché de lui décerner une mention honorable ; un lot hors concours de M. Laporte, trésorier de la Société, et composé de fruits de 1871 et

1872 ; plusieurs pommiers en spirale couverts de fruits, et des chasselas en pot.

N'oublions pas les bouquets montés de Mme Philippot, de MM. Meurice-Lefébure, Ch. Meurice et Deschamps, de Méru.

Et terminons par toutes nos félicitations aux organisateurs de cette charmante Exposition. LÉO.

NOUVELLES

.•. Le 14 courant, vers deux heures du matin, un incendie s'est déclaré dans la commune d'Any-Martin-Rieux, et a consumé un corps de bâtiment composé de deux places d'habitation, une écurie et une grange renfermant 8,000 kilos de foin, ainsi qu'une grande partie du mobilier de deux locataires, appartenant, l'immeuble et le foin au sieur Ferdinand Marchand, âgé de 58 ans, tonnelier, et le mobilier au sieur Charles-Louis Décamp, âgé de 39 ans, manouvrier, et à la dame Ferdinande Guérin, veuve Patat, âgée de 58 ans, journalière, demeurant tous trois dans cette commune.

Aux premières lueurs de l'incendie, les pompiers de la commune, ainsi que ceux de Watigny et Fligny, sont accourus, mais tous leurs efforts n'ont abouti qu'à circonscrire l'incendie dans son foyer primitif. Tous les courageux citoyens présents sur les lieux du sinistre ont rivalisé de zèle pour éteindre le fléau dévastateur. Heureusement il n'y a eu aucun malheur à déplorer. On attribue cet incendie à l'imprudence de la nommée Ernestine Marchand, femme Décamp.

Malheureusement pour les incendiés, ils n'étaient pas assurés. Leur perte est évaluée approximativement à la somme de 2,998 fr. répartis ainsi qu'il suit : 860 fr. pour le sieur Marchand, 542 fr. pour Décamp, et 1,596 fr. pour la dame Guérin.

.•. Le canton de Sissonne vient de faire ériger un monument à la mémoire de M. Fossé, maire de Chivres-et-Mâchecourt, fusillé le 12 septembre 1870, dans la forêt de Samoussy par des soldats prussiens. L'inauguration est fixée au dimanche 22 septembre, à trois heures de l'après-midi ; l'on se réunira devant la mairie de la commune de Samoussy.

La Commission cantonale fait appel aux populations voisines, pour qu'elles veuillent bien venir joindre leurs prières et leurs regrets à celles du clergé et des municipalités du canton de Sissonne.

.•. Les faits suivants étant rapportés par un journal de leur localité, les Abbevillois ne s'offenseront pas de ce qu'on les reproduise :

Il y a tous les jours à Abbeville une multitude de personnes qui se font traîner en laisse par leur chien, afin d'obéir aux réglements de police, de sorte que les étrangers prennent les habitants et les habitantes pour des aveugles. — C'est affreux.

Avant-hier, un Anglais descendant de la gare, rencontre, sur le pont de la rue Saint-Jean-des-Prés, M. X..., qui, comme chacun sait, possède environ 50,000 livres de rente.

M. X... ayant un peu chaud, tenait d'une main son chapeau et de l'autre la corde correspondant au collier du chien.

L'Anglais passe près de lui, met la main à la poche de son gilet et y prend une pièce de 1 fr. qu'il jette dans le couvre-chef du millionnaire, en disant à un Parisien qui l'accompagnait :

— Ce était étônant comme les mendiants ils étaient mis dans cette pays.

M. X..., grâce aux réglements de police, va faire monter sa pièce de 1 fr. sur une magnifique épingle. Ce sera pour lui un souvenir.

.•. Nous lisons dans l'*Echo du Nord :*

Une bien triste nouvelle vient de nous être transmise. M. Appleton, sous-préfet d'Avesnes, vient d'être accidentellement tué à la chasse.

M. Appleton se trouvait en congé dans sa famille, dans la Mayenne, quand il a été victime d'un funeste accident dont les détails ne nous sont pas encore connus.

M. Appleton était très apprécié dans l'arrondissement d'Avesnes où la nouvelle de sa mort a causé la plus pénible impression.

∴ On mande d'Arras :

Hier sont arrivés soixante sous-lieutenants d'artillerie, élèves de première année de l'Ecole d'application de Fontainebleau. Comme leurs anciens, il y a deux mois, ils vont faire la levée des fortifications d'Arras d'abord, puis une série de levées entre Arras et Amiens, sous la direction de M. le lieutenant Goullier, professeur de topographie à l'Ecole d'application.

∴ M. de Saint-Vallier vient d'obtenir enfin l'élargissement du nommé Dutour, seul prisonnier français qui avait été excepté, lors de la conclusion du dernier traité qui met fin à l'occupation prussienne dans la Marne et la Haute-Marne.

On sait que Dutour avait été retenu en Prusse pour avoir voulu empoisonner les soldats prussiens qui lui buvaient son vin.

∴ Les commissaires de police de tous les départements viennent de recevoir un questionnaire qui leur est adressé par la commission parlementaire chargée de faire une enquête sur la situation des classes ouvrières.

∴ On a déjà dit que le ministre du commerce s'occupait de faire étudier un nouveau classement pour la répartition des patentes, et quelques négociants en ont inféré qu'il s'agissait d'arriver à une diminution.

C'est là une erreur capitale, déclare la *Patrie*. Il ne s'agit pas de diminuer la contribution des patentes, mais de la répartir plus équitablement. Le programme donné aux chambres de commerce est aussi de rechercher les moyens de trouver et de constater les signes extérieurs des professions imposables, sans que les agents aient à s'immiscer en rien dans les affaires des contribuables.

Les chambres de commerce devront aussi indiquer les moyens de graduer, dans la plus juste proportion, les taxes des redevables exerçant, dans les conditions diverses, la même profession ou des professions analogues.

∴ Une circulaire adressée à tous les généraux commandant les divisions territoriales, rappelle aux soldats originaires d'Alsace-Lorraine qu'ils doivent opter avant le 1er octobre, sous peine de rester définitivement Allemands et d'être renvoyés dans leurs foyers.

∴ Mercredi, vers midi, le nommé Lepage, dessinateur en broderies et peintre, demeurant place de l'Hôtel-de-Ville, nº 18, s'est tiré un coup de révolver dans la bouche. Il est mort à dix heures du soir.

∴ La Société libre pour l'enseignement supérieur des femmes vient d'étendre son but d'utilité par la création d'un certain nombre de bourses destinées aux jeunes filles privées de fortune et douées d'heureuses aptitudes pour l'enseignement. Le concours pour l'optention des bourses aura lieu le 1er octobre prochain.

∴ On va faire très prochainement, sur la ligne du Nord, l'essai d'un système de chauffage et d'éclairage au gaz.

La démonstration pratique de ce système sera faite en présence de délégués de la commission supérieure des ponts-et-chaussées, d'ingénieurs et de hauts fonctionnaires, par les inventeurs brevetés, MM. Capiand frères.

Dans ce système de chauffage, le gaz sera distribué indistinctement à tous les wagons au moyen de tuyaux articulés.

Des appareils soudés, placés sur les parquets des compartiments, réglés d'après la température ambiante, sont appelés à maintenir une température uniforme.

Le gaz employé étant inexplosible et compressible, il n'y a pas lieu de craindre ni d'incendie ni d'explosion.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 68 .. Choix .. bonnes marques 67 à 69 Courantes 63 .. à 66 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 72 50 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 70 .. à .. 00 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 96 50 tout fût disposé 95 .. épurée en tonne 104 50 lin disp. en tonne 103 50 en fût 102 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 95 25 Cour. du m. 95 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 104 50 courant du mois 102 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 55 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 54 50 a .. 00 courant du mois 54 50 4 mois 55 50 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	70 00 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	74 50 à .. ..
Bonne sorte,	154 50 à .. ..
Belle sorte,	155 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 .0 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	64 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	74 50 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	154 50 à 155 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		2042	585	657	160
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 74	1 62	2 20	1 52
	2e qualité.	1 64	1 52	2 05	1 42
	3e qualité.	1 54	1 44	1 85	1 34

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 24 75 2e 23 00 3e 23 75 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 11 75 Escourgeons 12 50 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 28 75 2e — — Seigle 15 25 Orge .. .. Avoine .. .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 29 60 2e 29 00 3e .. 00 Seigle 1re .. — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. 00 2e 15 50 Farine 1re 43 00 2e 41 00 Foin .4 40 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits		7 à 9	69 50
—	—	au-d. 7	75 50
—	—	10 à 13	.. 00
—	—	15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 — — Alcool .. .. Noir neuf 40 .. Mélasse degré Beaumé .9 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° — . .. 3/6 fin disp. 53 00 à .. .. courant 53 .. Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 53 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 28 55 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 14 55 quin. Seigle 15 40 Orge 14 50 Farine 42 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux — .. à — Froment n. 1re 29 00 2e — 28 00 3e Seigle 15 à 15 75 Avoine 15 à 15 00 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. à 41 ..

Péronne. Blé 1re 21 50 2e 21 00 3e 18 50 Méteil 14 34 Seigle 1re 11 00 2e 10 50 Orge 1re 10 .. 2e .. 00 Pamelle 1re .8 50 2e .. 00 Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 ..

Ribemont. Froment 1re .. .. 27 83 2e 3e 26 66 Avoine .. .. Orge — — Pammelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon .. .. Seigle 14 75 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 21 75 2e 21 50 3e 21 00 Escourgeon .. .. Seigle 15 75 Féverolles — — Avoine 15 50 Œillette .. .. Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 19 50 à 21 50 Seigle 14 — Orge 14 .. Avoine 15 00 Féverolles .. ..

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 43 00 2e 41 50 Son 11 50 Blé blanc qtal 31 00 gris 29 — Seigle 11 75 Avoine 8 .. Orge d'hiver 11 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 21. 29 Septembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES PEINTRES D'AUTREFOIS.

Il fut un temps, et ce temps n'est pas fort éloigné de nous, où les peintres étaient, avec les étudiants, le plus bel ornement du quartier Latin. L'étranger qui arrivait à Paris pour la première fois ne manquait jamais de les remarquer : leur longue barbe, leurs cheveux plus longs encore, leur chapeau à larges bords, leurs habits de velours râpé, et enfin, digne complément de ce costume, leurs pipes qui n'en finissaient pas, attiraient infailliblement sur eux l'attention.

C'est qu'ils formaient alors une société à part, et comme ils se piquaient de ne ressembler en rien aux simples mortels, ils avaient un costume à eux, des habitudes à eux, des mœurs à eux.

La plus grande partie de la journée, ils la passaient à l'atelier : c'est là qu'ils se réunissaient pour étudier, disaient-ils, mais bien plutôt pour faire l'école buissonnière sous l'œil de maîtres indulgents.

Rien de plus pittoresque que l'aspect de ces ateliers : figurez-

vous une vaste salle dont les murs étaient tendus de vieilles tapisseries; pour ornements, des tableaux, de sfusils, des armes de toutes sortes ; pour meubles de vieux bahuts, un canapé, quelques chaises et des chevalets. Tout cela dans le plus beau désordre qu'on puisse imaginer.— Quels bons moments on passait là. La gêne n'avait pas besoin d'être proscrite : elle n'y était jamais entrée. On causait, on riait, on chantait, on battait du tambour, on jouait du violon, on fait des armes, dans les instants de repos qu'accordait le maître à ses paresseux disciples. On courtisait les « modèles » féminins, quand il en venait. Les « modèles » de notre sexe, eux, étaient les souffre-douleur de tous ces rapins, plus espiègles que des écoliers de huit ans.

La « charge » était alors en honneur. Messieurs les modèles en faisaient le plus ordinairement les frais. Ils étaient pour les rapins ce que sont les mouches pour les gamins de septième. Quelle patience il leur fallait pour endurer ces tourments !

Dans ces ateliers où tout était matière à d'inépuisables plaisanteries, malheur au néophyte, malheur au jouvenceau qui venait d'arriver du fond de sa province et qui avait le nez fait d'une certaine manière, ou l'air timide, ou la démarche embarrassée ! Sa caricature était bientôt reproduite sous toutes les formes ; on l'ahurissait sous une grêle de quolibets et il fallait bien vite se dégourdir sous peine d'être traité de bourgeois.

Quand arrivait le soir, toute cette jeunesse se répandait dans les rues du quartier Latin. Chacun allait à ses amours. C'était l'heure où Mademoiselle Mimi Pinson et Mademoiselle Rougette quittaient leurs ateliers, elles aussi. Si la soirée était belle, on les voyait au bras des artistes, se promener dans les allées du Luxembourg, ou s'égarer dans les charmantes retraites de la Pépinière, dans les massifs de lilas que nous ne connaissons plus que de nom.

En hiver, où passait-on la soirée ? Souvent dans les brasseries, où on se livrait, entre deux chopes de bière, à d'interminables discussions sur l'art, sur l'esthétique, voire même sur la politique; quelquefois on allait à *Bobino*. C'était le théâtre de famille. Rapins et étudiants y étaient chez eux, s'interpellant d'un bout de la salle à l'autre pour se demander de leurs nouvelles, continuant le refrain des couplets avec les acteurs, ou s'aventurant parfois jusqu'à aller saisir le souffleur par les pieds entre les planches mal jointes, et à le traîner ainsi jusqu'au milieu du parterre.

Qu'est devenu ce temps ? Comme il est déjà loin ! Aujourd'hui les ateliers ne sont pas vides sans doute. Mais les artistes ont quitté la *rive gauche* de la Seine, et ce cher Luxembourg, et ce vieux quartier où tant de générations ont passé les délicieuses années de leur jeunesse. Ils ont émigré vers les hauteurs de Montmartre, vers ces tristes boulevards extérieurs, dont la vue seule fait peine : ils ont établi leurs pénates entre

Belleville et Batignolles ou dans le quartier Breda. Et maintenant, c'en est fait! ils portent des chapeaux gibus, des habits noirs ou des vestons courts et des lorgnons comme tout le monde. Mimi Pinson est morte. Une froide vulgarité a remplacé dans les ateliers ce désordre qui en faisait le charme, tout y est correct, il faut y parler un langage châtié, comme à l'Académie française. Les maîtres sont les patriarches, aussi majestueux, aussi olympiens que les doyens d'une faculté de théologie, et quand on va les trouver pour causer d'art avec eux, on est introduit par un laquais en culotte courte qui vous demande votre nom pour vous annoncer!

CHARLES NOMAZY.

CONGRÉS INTERNATIONAL

D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES.

III

Excursions (suite*)

Le 28 août, excursion à Namur et au camp d'Hastedon. Beaucoup de savants, mais aussi beaucoup de curieux. Ces réunions sont des fêtes pour le pays. Le bourgmestre de Namur, M. Lelièvre, reçoit le Congrès avec un certain éclat. A Hastedon, les rues sont pavoisées, la musique retentit, etc. Le camp à visiter est situé au sommet d'une colline. On a pratiqué à l'avance des tranchées pour que l'on puisse mieux examiner la composition des terres. Au milieu du camp, MM. Dupont et Sinelette ont découvert des débris humains et des instruments de silex de l'âge de la pierre polie.

Nous voici au sommet du plateau, au beau milieu du camp, qui n'a pas moins de 11 hectares, et qui est entouré d'une ceinture de retranchements, faits de fascines calcinées par l'action destructive du temps, selon l'expression d'un orateur du Congrès, et de pierres et de roches qui ont subi aussi et avec beaucoup d'intensité l'action du feu.

Ce camp passait dans le pays pour un camp romain. Il paraît certain qu'il a été occupé par les légions romaines, car on y a retrouvé beaucoup d'indices de leur présence; mais on croit aujourd'hui que sa ceinture artificielle de fortifications date d'une époque beaucoup plus ancienne. Ce qui est certain, c'est que le plateau est couvert, comme le « campo-cayaux, » de Spiennes, de silex taillés et polis.

On rentre à Namur, où l'on a transporté au musée les objets préhistoriques trouvés au camp d'Hastedon. Visite du musée,

---

(*) Voir les nos 18, 19 et 20 de la *Petite Revue*.

de la cathédrale, etc. Le reste de la journée se passe en fêtes : banquet, concert. Retour à Bruxelles à dix heures.

Le 29, la séance est présidée par M. Virchow. M. Dupont tire quelques conclusions de l'excursion de la veille. Il fait remarquer que les peuplades qui habitaient la haute Belgique vivaient dans des cavernes ; au contraire, celles de Mesvin habitaient le bord des rivières et sans doute avaient des cabanes. M. Neyrinck croit, d'après certains indices, que ces deux populations distinctes ne s'étaient jamais rencontrées, et cependant elles étaient contemporaines.

M. Dupont insiste beaucoup sur la similitude des silex des cavernes de la Belgique et de celles du Périgord. Les silex de Mesvin eux-mêmes sont semblables à ceux des vallées de la Somme et de la Seine. Les peuplades troglodytes que l'on voit en Belgique se retrouvent dans les Cévennes et en Suisse, et les peuplades de l'époque de Mesvin se rencontrent en Angleterre, en France, le long des fleuves. Ces populations devaient donc s'étendre sur une grande étendue de terre.

M. Reboux a trouvé aux environs de Paris trois âges de la pierre bien caractérisés : la pierre éclatée de l'époque du mammouth, la pierre taillée du renne et enfin la pierre polie.

M. Virchow traite de la question des races. Après avoir comparé longuement des crânes anciens et des crânes modernes, il admet dans toute race une variabilité énorme et en conclut que si l'on rencontre dans le même pays des types différents, il ne faut pas en déduire qu'il y a eu plusieurs races.

M. de Quatrefages est, au fond, du même avis que M. Virchow ; c'est pour lui, avant tout, une question de variation dans l'espèce. L'homme a été autrefois très nomade, beaucoup plus voyageur qu'aujourd'hui ; la variation des types doit être due au mélange des espèces. Le savant français attribue une grande part aux hommes préhistoriques dans nos types modernes.

Mlle Clémence Royer se rallie à l'opinion de M. de Quatrefages et entre dans quelques détails sur les deux grandes races noire et blonde. Elle trouve difficile de faire rentrer dans ces deux grandes classes les variations que l'on observe, depuis l'homme brun jusqu'à l'homme rouge, jaune, etc., et demande que l'on cherche une explication plus satisfaisante que celle qui a cours aujourd'hui.

M. Belgrand traite des populations primitives des bords de la Seine, des cailloux travaillés dans les alluvions de Paris.

La séance est reprise à deux heures et demie, sous la présidence de M. Van Beneden. M. Steenstrup a la parole sur les tourbières du Danemark. Dans ces tourbières, on a recueilli beaucoup de feuilles, de branches et de cônes de pin ; dans d'autres, on a trouvé des peupliers ; et dans les mêmes couches, des silex. On a rencontré des ossements de renne dans la couche inférieure ; et avec des ossements de mammouth, quel-

ques ossements de chien ; de là cette conclusion, que le chien existait déjà à l'époque des grands animaux, éteints aujourd'hui.

On se rappelle qu'une commission avait été nommée pour étudier les silex de M. l'abbé Bourgeois, et dire si, à son avis, ils avaient été réellement travaillés. On attendait son jugement avec impatience, car, en se prononçant, elle établissait définitivement l'existence de l'homme tertiaire. Voici, en raccourci, les conclusions de la commission :

Trente-deux échantillons ont été examinés. M. Worsaae reconnaît parmi les silex le travail de l'homme. M. Van Beneden ne saurait se prononcer. MM. Desor, de Vibraye, Neyrinck n'admettent comme façonnés aucun des instruments. M. Cartailhac et d'autres ont encore des doutes sur le travail de l'homme. Quant à la nature du gisement, il faudrait être sur les lieux pour se prononcer.

M. l'abbé Bourgeois appelle à ce point de vue le témoignage de M. Waldemar Schmidt, qui l'a visité assez récemment. En somme, l'avis de la commission est très partagé, et ici comme ailleurs chacun reste avec son opinion.

M. Hébert, au nom de M. Wilson, absent, lit un Mémoire dont chaque partie peut se résumer ainsi : 1° En Scandinavie, l'âge de bronze est d'importation étrangère ; 2° l'âge de bronze y a duré longtemps ; 3° le peuple importateur est Phénicien.

M. Cazalis de Fondouce appelle l'attention sur une caverne de l'âge de bronze des environs d'Arles. Cette grotte a quelque ressemblance avec une allée couverte, et elle est surmontée d'un tumulus. Si on retrouve ici un peu partout des traces du travail humain présentant de grandes analogies, M. S. Desor part de là pour faire remarquer qu'il ne faut pas en conclure qu'il y ait eu absolument communication entre les diverses populations primitives.

La loi du progrès est générale ; elle a dû s'appliquer aussi bien aux uns qu'aux autres. Cependant, quand il s'agit d'art et d'objets de luxe, l'origine peut être révélée par la main-d'œuvre ; où il y a similitude dans le dessin, la fabrication, le point de départ est le même. Ainsi l'industrie des Etrusques a rayonné sur l'Europe entière.

M. Conestabile parle des objets de luxe en or découverts en Belgique par M. Schuermans et des objets en ambre ; il est clair qu'ils proviennent des Etrusques. Ce peuple allait chercher l'ambre sur les bords de la Baltique ; il laissa des traces de son passage en France, en Belgique, en Suisse et en Allemagne. Dans le nord de l'Italie, l'ambre est bien plus commun que dans le centre.

M. Bauderc termine la séance en montrant à la réunion son piano géologique. Il croit que l'homme primitif qui travaillait sans cesse le silex a dû s'apercevoir de ses propriétés musicales et en tirer parti. La musique n'aurait nullement été inconnue

des premiers hommes. M. Bauderc exécute *la Brabançonne* sur son piano de silex, et est vivement applaudi par l'assistance.

IV.

Séance de clôture.

La dernière séance du Congrès a eu lieu le vendredi 30 août, sous la présidence de M. de Quatrefages. On se rappelle que M. l'abbé Bourgeois n'avait pas admis que les silex présentés par M. Ribera fussent travaillés par l'homme ; un spécimen lui avait échappé ; il avoue que sur cet échantillon le travail humain est évident ; mais il n'en fait pas moins ses réserves sur la question de gisement. Si le gisement est tertiaire, comme l'affirme M. Ribera, c'est encore une preuve de plus à invoquer en faveur de l'homme tertiaire.

M. Binckhurst, de Maestricht, communique une lettre du colonel Weitzel relative à un village sur pilotis qui existe encore actuellement dans l'île de Noersa Kimbangan, sur la côte méridionale de Java. C'est un dernier vestige des cités lacustres. Ce village est occupé par des populations qui vivent du produit de leur pêche qu'elles vont échanger à la côte contre les objets de première nécessité.

M. Cartailhac entretient l'assemblée du squelette de l'âge du renne, recueilli à Laugerie-Basse par MM. Masséna, Lalande et lui-même, quelques jours avant la découverte faite par M. Rivière à Menton. On a trouvé, à côté, des objets de l'âge de la pierre polie et de l'âge du bronze. L'individu dont on a retrouvé ainsi les vestiges a dû être victime d'un éboulement ; le squelette était pris entre deux énormes rochers.

M. Oppert aborde un sujet encore mal élucidé. Dans le nord de l'Europe, on ne peut pas nier que l'âge de la pierre ait précédé l'âge du bronze, puisque après le bronze est survenu l'âge du fer. Mais il est loin d'en être ainsi en Asie. Il lui paraît qu'en Asie, en effet, on retrouve le fer à une époque du moins aussi reculée que le bronze. Telle n'est pas l'opinion de M. Worsaae, qui pense que partout l'âge du bronze a précédé l'âge du fer. Et cependant, comme le dit M. Oppert, on ne voit pas bien pourquoi, car le fer est employé voisin de son état primitif, tandis que le bronze est un alliage qui exige déjà certaines connaissances de métallurgie.

M. Leemans dit que l'on a ouvert à Ceylan plusieurs anciens monuments bouddhiques qui avaient été fermés après leur construction : on y a trouvé des objets en bronze, mais jamais de fer. Il en a été de même à Java. Quant à l'Egypte, il est à peu près démontré que le bronze y a aussi précédé le fer.

Ce qui détermine M. Oppert à attribuer le bronze au Nord, c'est l'absence d'étain dans les contrées du Midi, où les Phéniciens pouvaient cependant aller. L'étain se trouve dans les

Indes ; mais il est peu probable qu'on ait songé à aller le chercher si loin. Les Phéniciens devaient se procurer leur étain dans les îles Cassitérides, probablement les îles Sorlingues et la pointe de Cornouailles. D'après M. Conestabile, les Phéniciens auraient été chercher leur étain au Caucase. Au reste, l'étain se rencontre aussi en Espagne, comme le dit très bien M. Francks ; les Phéniciens ont pu aller aussi le chercher là plutôt qu'aux îles Sorlingues.

M. l'abbé Bourgeois conteste également l'antériorité du fer sur le bronze. Dans l'*Iliade,* il n'est question que deux fois du fer, mais au contraire très souvent du bronze.

M. Oppert explique qu'il en est question au moins trois fois, car au 4e livre de l'*Iliade*, Pandaros dirige contre Ménélas une flèche à pointe de fer. Quant aux objections de MM. Conestabile et Francks, il ne saurait les admettre. Les textes valent mieux que les suppositions ; or, Hérodote dit très explicitement que les Phéniciens prenaient l'étain aux îles Cassitérides.

M. Waldemar Schmidt prie ses collègues de bien différencier la connaissance du fer de l'âge de fer. Ce n'est qu'assez récemment que le fer a remplacé le bronze. Dans Homère encore, bien que le fer soit alors connu, on ne l'emploie guère que pour des outils d'agriculture ; les armes sont en bronze. Or ce qui caractérise l'âge du fer, c'est l'emploi de ce métal pour la fabrication des armes. M. Steenstrup parle du fer chez les Esquimaux aux temps préhistoriques. L'âge du fer s'y divise en deux périodes : la période du fer natif ou météorique, et la période du fer importé par les Européens.

M. Hyde Clarke entretient l'assemblée des Mémoires d'anthropologie lus au Congrès de Brighton. M. de Quatrefages, en résumant cette communication, en tire deux faits saillants : On peut conclure des travaux récents de Brighton et surtout de Belgique que les populations actuelles comptent des représentants nombreux des populations préhistoriques, même de l'âge de la pierre, et que l'homme, à cette époque reculée, voyageait beaucoup plus qu'aujourd'hui.

Une surprise avait été ménagée au président du Congrès. M. Guillaume Geefs transmet une lettre dans laquelle il annonce qu'il a fait le buste de M. d'Omalius d'Halloy à son insu et qu'il l'offre au Congrès. Le buste, caché au fond de la salle, est découvert au milieu des applaudissements. M. de Quatrefages fait l'éloge du vénérable savant et félicite de son œuvre très réussie l'habile statuaire. M. d'Omalius d'Halloy, très ému, remercie M. Geefs et toute l'assemblée.

Le conseil, par l'organe de son président, M. d'Omalius, soumet à l'assemblée une proposition qui réunit tous les suffrages. Le Congrès, déférant au vœu de M. le ministre de l'instruction publique du royaume de Suède, tiendra sa septième session en 1874 à Stockholm. La présidence en est confiée, par

acclamation, à S. A. R. le prince Oscar de Suède. Le comité d'organisation est composé de plusieurs notabilités scientifiques suédoises, MM. Nilsson, Hildebrandt, Mantelius, etc.

M. Hildebrandt remercie le Congrès au nom de la science suédoise. « Au nom de mon gouvernement, dit-il, je vous remercie de la bienveillance dont vous honorez la ville de Stockholm et mon pays. Stockholm est un peu loin, mais diverses raisons militent en sa faveur. A l'abri des bouleversements de toute nature, la civilisation préhistorique a pu se développer en Suède sans secousse et dans toute sa plénitude. Ces âges nous ont laissé en héritage des restes des temps les plus reculés, restes riches, nombreux et dignes d'être étudiés. Je vous promets d'ailleurs un accueil cordial. La Suède a maintenu son rang de grande puissance par ses œuvres paisibles, ses travaux scientifiques et ses arts. Le peuple suédois, libre et instruit, se livre avec ardeur aux études archéologiques. Vous aurez dans le peuple suédois des amis, comme vous serez les hôtes de son gouvernement.»

Avant de se séparer, l'assemblée vote des remercîments à M. Dupont, secrétaire général, et au comité d'organisation. M. d'Omalius d'Halloy, après avoir, dans une allocution très applaudie, félicité l'assemblée de l'importance et de l'intérêt qu'elle a su donner à ses réunions, de la bonne harmonie qui n'a cessé de régner dans les discussions, déclare close la sixième session du Congrès.

A. LANDIER.

Afin de rendre très complet le rendu-compte de notre collaborateur M. A. Landier, nous ferons remarquer que le nombre des membres du Congrès n'avait jamais été aussi grand que cette année : il s'est élevé à 611 ; il est évident que les études préhistoriques prennent chaque jour plus de développement et rallient autour d'elles des explorateurs nouveaux. Dix-sept pays étaient représentés à Bruxelles. Voici, par pays, le nombre des adhérents :

Belgique 429

France.	88	Russie	4
Italie	24	Espagne	3
Grande-Bretagne . . .	12	Suisse	2
Suède	11	La Plata	2
Danemark	10	Luxembourg	1
Allemagne	9	Grèce	1
Pays-Bas	8	Portugal	1
Autriche	5	Roumanie	1

Tout naturellement, les Belges sont en grande majorité ; mais on remarquera qu'après eux viennent immédiatement les Français, qui comptent à eux seuls presque autant d'adhérents que toutes les autres nations réunies.

L'Allemagne n'a envoyé au Congrès que neuf représentants, moins que la Suède et le Danemark, pas plus que les Pays-Bas et le Luxembourg. C'est de bon augure pour nous, et l'on peut en inférer que c'est encore en France que l'on cultive avec le plus d'activité la science préhistorique, une science d'origine toute française. Que ne pouvons en dire autant pour toutes les branches du savoir humain ?

(Note de la rédaction.)

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT *in extenso*
du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Suite (*)

L'auteur du second ouvrage est un lauréat de l'Académie des Sciences qui, depuis de longues années, s'occupe avec zèle de répandre et, comme on dit, de vulgariser les découvertes, les progrès de la science. On peut donc accepter avec quelque confiance les détails intéressants que contient son livre sur la durée de la vie humaine et les influences diverses auxquelles elle est soumise. Mais cette durée dépend surtout de causes morales, et c'est particulièrement comme livre d'hygiène morale que se recommandait à l'Académie Française le livre de M. Rambosson.

Bien des emprunts ont été faits par lui aux moralistes anciens et modernes, et il a mêlé discrètement à leurs observations, à leurs préceptes, ses propres idées toujours raisonnables et présentées avec une conviction honnête et persuasive. Une agréable variété de détails fera, on doit le croire, rechercher cet ouvrage, qu'on ne lira pas sans plaisir, et même sans fruit ; considération qui devait particulièrement toucher les fondés de pouvoirs, les exécuteurs testamentaires de M. de Monthyon.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES

∴ Les opérations du conseil de révision pour la classe de 1871 commenceront le 10 octobre prochain pour se terminer le 23 novembre.

∴ Les fonctionnaires académiques viennent d'être invités, par circulaire ministérielle, à user de leur influence pour décider les parents assez négligents pour ne pas envoyer leurs enfants à l'école, à les y faire aller.

∴ On ne comprend pas comment il se fait que des maires de communes et des personnes qui centralisaient et recevaient les souscriptions volontaires pour la Libération du territoire, remboursent et offrent de rembourser celles qu'ils ont reçues. Quand, au contraire, le *Journal officiel* publie en tête de ses colonnes, dans le N° du 21 courant, une note dans laquelle le ministre des finances a décidé que la remise des fonds de la souscription pourrait être faite définitivement au Trésor public. Le *Moniteur universel*, du 22, publie une lettre du ministre des finances, M. Goulard, où il est dit : « *Ces fonds, comme tous ceux de la même origine qui pourraient être ultérieurement abandonnés au Trésor, seront compris dans le plus prochain versement que nous avons à faire au gouvernement allemand, et recevront ainsi une destination conforme aux intentions des donateurs.* »

(*) Voir les nos 17, 18, 19 et 20 de la *Petite Revue*.

Ces personnes prennent peut-être pour devise : *Aut cæsar, aut nihil ;* au lieu que, pour la souscription nationale, la seule devise devrait être : *Vox populi, vox dei.*

∴ Il se fait en ce moment un travail fort important sur les Sapeurs-Pompiers dont les attributions seraient peut-être augmentées comme service. — En même temps aurait lieu la révision du règlement concernant les établissements publics où les Sapeurs-Pompiers sont appelés à monter la garde.

∴ On annonce que dans la première quinzaine d'octobre, une Commission se réunira pour établir l'identité entre les types des sucres indigènes et les types des sucres exotiques.

∴ Le ministre du commerce vient d'adresser aux Chambres de commerce une circulaire portant communication des modifications au traité franco-anglais, et demandant leur avis à ce sujet.

∴ M. Pradelle, sous-préfet de Loches, est nommé sous-préfet de l'arrondissement d'Avesnes, en remplacement de M. Appleton, décédé.

∴ Un grand nombre de Chambres de notaires sont en instance auprès du ministre de la justice, pour obtenir que la publication des contrats de mariage de négociants soit restreinte au seul cas où le contrat stipule le régime dotal ou la séparation de biens.

∴ On a arrêté à Tergnier un sieur L..., qui aurait servi comme capitaine d'armement sous la Commune.

∴ A commencé jeudi par les nouvelles bornes-fontaines, la distribution des eaux dans les quartiers de Saint-Quentin.

Théâtre de Saint-Quentin.

Direction de M. Félix POTEL et Cie.

Mesdames et Messieurs,

Appelé par la confiance de l'autorité à diriger le Théâtre de Saint-Quentin, j'ai mis tous mes soins à la composition du personnel avec lequel je compte vous offrir le répertoire le plus choisi parmi les ouvrages anciens et nouveaux qui ont obtenu et obtiennent encore aujourd'hui le plus de succès.

J'ose donc espérer, Mesdames et Messieurs, que le profond désir dont je suis animé me vaudra de votre part un appui et une bienveillance que je considérerai comme la plus précieuse récompense de mon zèle et que vous voudrez bien me continuer l'estime et la considération dont vous m'avez honoré jusqu'à ce jour.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué et obéissant serviteur.

Félix Potel, *Directeur.*

TABLEAU DU PERSONNEL

ADMINISTRATION.

MM. Felmert, *administrateur, régisseur général.*
Grosnier, *controleur en chef, caissier.*
Lourdo, *inspecteur.*
Christians, *régisseur.*

Jouve, *régisseur.*
Mlle Compagnon, *chargée de la location.*
MM. Legrain, *secrétaire.*
Alfred, *bibliothécaire, souffleur.*

ORCHESTRE.

Chef d'orchestre : M. Murat, pianiste, répétiteur.
MM. Désiré, Latour, Classe.

CHEFS de SERVICE.

MM. Compagnon, *costumier.*
Bernard, *coiffeur.*
Compagnon, *machiniste en chef.*
Potentier, *accessoires.*
Zerhr, *peintre-décorateur.*

DRAME, COMÉDIE, VAUDEVILLE.

MM. Fournier, *1er rôle, jeune 1er rôle.*
Firmin, *second 1er rôle.*
Barbe, *1er rôle marqué, père noble.*
Didier, *grand 3e rôle des premiers.*
Dumenil, *jeune 1er role, jeune 1er.*
Octavien, *1er amoureux, rôles de genre.*
Darche, *amoureux.*
Marius Dublain, *1er comique en tous genres.*
Felmert, *1er comique marqué.*
Bardou, *jeune 1er comique.*
Ortoni, *second comique.*
Jouve, *Grimes, pères.*
Christians, *rôles de convenance.*
Denys, *id.*
Beckers, *utilités.*
Bernard, *id.*
Mme Francis, *1er rôle, jeune 1er rôle.*
Mlles Chevalier, *forte jeune 1re.*
Laure Léon, *1re ingénuité, jeune 1re.*
Marguerite, *2me ingénuité, amoureuse.*
Estelle Lambert, *1re soubrette.*
Marie Thibeau, *2me soubrette, des premières.*
Fabienne, *ingénuité, coquette des soubrettes.*
Bertha, *amoureuses.*
Mme Dublain, *travestis.*
Jouve, *1re duègue, mère noble.*
Bickens, Eugène, Marie Rosa, Christians, } *utilités. rôles chantants.*

OPÉRETTE.

MM. Fleury, *1er ténor.*
Dumenil, *second ténor.*
Bardou, *id.*
Derocq, *baryton.*
Dublain, *trial.*
Darche, *2me trial.*
Felmert, *laruette, basse, comique.*
Ortoni, *second comique, grimes.*
Jouve, *pères.*
Christians, *utilités.*
Mlles Estelle Lambert, *1re chanteuse (Schneider.)*
Louise Albert, *jeune chanteuse dugazon.*
Fresson, *jeune dugazon.*
Marie Thibeau, *mère dugazon.*
Dublain, *seconde chanteuse.*
Fabienne, *seconde dugazon.*
Marguerite, *id.*
Mme Jouve, *1re duègue.*
Beckers, Eugénie, Marie, Rosa, Christans, *rôles chantants.*

Dimanche 29 septembre 1872. — Bureaux à 5 h. 1/2.—Rideau à 6 h. Ouverture de la saison théâtrale.
LE BOSSU, drame en 5 actes et 11 tableaux, par MM. Anicet Bourgeois et Paul Féval.
UN MARI DANS DU COTON, vaudeville en 1 acte.
∴ L'Administration a l'honneur de prévenir le public que *le Bossu* sera joué en son entier sans aucune suppression.

Lundi 30 septembre 1872. — SALLE DU CIRQUE. — *Grand Concert populaire* avec le concours de MM. Bédier, *ténor*; Turbeaux, *flûtiste*; Dubreuil, Lucien Duez, Daub ainé, et de MM. les Artistes et Amateurs de la Ville, sous la direction de M. Hte Vatin.
Première audition de : **LE SIMOUN**, ode symphonie, paroles de M. Emile Baudemont, musique de M. Lucien Duez (80 exécutants.)
Le piano sera tenu par MM. Hte Laroche et Albert Violet.
Bureaux à 7 heures. — Concert à 8 heures. — Stalles, 2 fr.; 1res, 1 f.; 2mes, 50 cent.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 71 à 73 Courantes 67 .. à 69 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 72 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 71 ..à.. 00 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 100 50 tout fût disposé 99 . » épurée en tonne 108 50 lin disp. en tonne 107 50 en fût 107 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 99 .. Cour. du m. 99 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 106 00 courant du mois 103 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 56 50 a .. 00 courant du mois 55 50 4 mois 55 50 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	70 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	74 00 à .. ..
Bonne sorte,	155 50 à .. ..
Belle sorte,	156 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 .0 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	74 00 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	155 .0 à 156 .0

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2323	725	834	130
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 68	1 58	2 10	1 46
Le kil. 2e qualité.	1 58	1 48	1 95	1 36
Le kil. 3e qualité.	1 48	1 40	1 80	1 30

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 12 — Escourgeons 13 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 29 50 2e — — Seigle 16 25 Orge 15 70 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 30 55 2e 29 40 3e .. 00 Seigle 1re 16 — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 8. 50 2e 8 .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .5 20 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88°	acquits	7 à 9	70 ..
—	—	au-dt 7	75 50
—	—	10 à 13	.. 00
—	—	15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 74 .. n° 3 75 — Alcool .. .. Noir neuf 42 .. Mélasse degré Beaumé 10 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 163 .. 3/6 fin disp. 55 25 à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 54 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. .. *Huiles.* Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. .. *Graines.* Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 27 50 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 25 quin. Seigle 16 00 Orge .. — Farine 45 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 28 Froment n. 1re 29 50 2e — 28 50 3e Seigle 15 à 16 .. Avoine 15 à 15 25 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 42 .. à 43 ..

Péronne. Blé 1re 21 50 2e 21 00 3e 18 50 Méteil 14 34 Seigle 1re 11 25 2e 10 75 Orge 1re 11 .. 2e .. 00 Pamelle 1re .9 50 2e .. 00 Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e .5 75

Ribemont. Froment 1re .. .. 29 66 2e 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pammelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles 12 .. Escourgeon .. .. Seigle 14 75 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 22 25 2e ». 00 3e .. 00 Escourgeon .. .. Seigle 16 50 Féverolles — — Avoine 14 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 18 ..

Guise. Blé 1re 20 25 à 20 50 Seigle .. — Orge .. .. Avoine .. 00 Féverolles 18 50

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 50 Son 11 50 Blé blanc qtal 30 00 gris 29 — Seigle 12 .. Avoine 8 .. Orge d'hiver 11 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 22. 6 Octobre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*, à la Librairie parisienne de **LANGLET**, éditeur 5, rue d'Isle SAINT-QUENTIN *(Affranchir.)*

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE

ET LA REVANCHE.

Le gouvernement avait refusé de participer à l'œuvre entreprise par la France. Je n'ai pas à examiner le prétexte de cette abstention. Mais je puis constater aujourd'hui, d'après une note du *Journal officiel*, « qu'aucun des motifs, qui expliquent et qui justifient la réserve gardée jusqu'alors par » le gouvernement, ne faisant obstacle à ce que la demande » du Comité central (1) soit accueillie, le ministre des » finances a décidé que la remise des fonds de la souscription pourrait être faite définitivement au Trésor public. » Et dans une lettre de M. de Goulard, ministre des finances, à M. Paul Dalloz, président du Comité central de la souscription des femmes de France, il est donné toute satisfaction aux souscripteurs : « Bien que le gouvernement ait » entendu rester étranger à cette œuvre et lui laisser son » caractère privé et d'initiative individuelle, il n'a pas été » insensible aux généreux efforts que le Comité central et

» les divers comités locaux ont apportés dans l'accomplisse-
» ment de la mission patriotique qu'ils s'étaient donnée. Je
» crois devoir accepter l'offre que vous m'avez faite, et je
» vous autorise à effectuer à la caisse centrale du Trésor le
» versement des fonds que vous avez entre les mains. *Ces*
» *fonds, comme tous ceux de la même origine* qui pourraient
» être ultérieurement abandonnés au Trésor, *seront compris*
» *dans le plus prochain versement que nous avons à faire*
» *au gouvernement allemand*, et recevront ainsi une desti-
» nation conforme aux intentions des donateurs. »

Apporter un appoint à la libération du territoire a été le vœu et le but des souscripteurs. En répondant avec un élan si admirable à l'appel suprême de la patrie, tous n'ont pas voulu affirmer uniquement l'amour profond qu'ils avaient pour elle et contribuer par un sacrifice d'argent à la libération de leurs foyers envahis. Je puis dire aujourd'hui à ceux-là : — Vous avez voulu que cet amour se manifestât par l'affirmation des hautes résolutions morales, afin de montrer à l'étranger qui nous écrase, à l'Europe inquiète de notre abaissement, que la France entend sortir régénérée, pure et glorieuse des plus terribles calamités qui jamais aient accablé un peuple. Et il faudrait désespérer de la France, si le patriotisme *populaire* n'avait fourni spontanément une preuve nouvelle, éclatante, de sa vitalité héroïque. L'élan unanime du peuple vers cette souscription, est la manifestation grandiose de cette vérité consolante : Non, la France ne veut pas mourir !... Et quel que soit le chiffre atteint, il demeurera comme un témoignage sublime de la résurrection d'un grand peuple.

En attendant, l'ennemi souille encore nos foyers de sa criminelle présence ! Il insulte à notre infortune. C'est qu'en effet la vie des peuples présente des circonstances solennelles où l'homme semble ne pouvoir plus rien par lui-même. Il a beau s'agiter dans le cercle d'infranchissables difficultés, Dieu seul pourrait lui en indiquer l'issue. Mais alors, si Dieu consent à parler, ce n'est pas aux politiques, aux superbes, qu'il inspirera une résolution suprême. C'est au peuple, aux simples de cœur, aux âmes de bonne volonté, à de faibles femmes, qu'il découvre la vérité. Regardez l'exemple donné par nos sœurs d'Alsace, et vous direz : oui, une fois de plus, la femme aura aidé à sauver la France.

Voyez avec quelle promptitude, avec quel merveilleux ensemble le pays tout entier a répondu au cri parti du sein de notre chère Alsace. Il y a un an, l'Allemagne injuriait encore ce qu'elle a osé appeler notre dégradation ! A ses yeux, nous étions un peuple épuisé, avili, ayant perdu toute conscience, tout sentiment des lois morales. Ardente à

la curée, notre ennemie n'avait qu'une préoccupation : encaisser la rançon arrachée à notre détresse ! La France serait-elle assez loyale pour remplir jusqu'au bout de pareils engagements ? Ferait-elle honneur à sa signature? La rancune nationale ne serait-elle pas, tôt ou tard, hostile au bon vouloir ? Les Français de préférence ne céderaient-ils pas à l'espoir d'une revanche militaire, à l'arrière pensée de déchirer violemment, un jour ou l'autre, le traité de paix ? D'un peuple aussi dégénéré tout paraissait à craindre, surtout un acte de démence. Et, dans cette pensée, l'Allemagne nous lançait, en de sarcastiques protocoles, ses menaces provocatrices, en même temps qu'elle reprenait avec une activité sans égale ses armements contre nous. Qui n'a lu ces articles insérés dans les journaux anglais, ces cyniques apologies de la force brutale, ces insultes gratuites à une grande nation malheureuse. Eh bien, tout cela n'était, chez ces orgueilleux allemands, que l'avant-coureur de la solution d'en haut. Dieu lui-même s'est chargé de la réplique ; et, pour commencer, la souscription nationale a été fondée.

O femmes, vous êtes véritablement les médiatrices entre l'homme et Dieu ! De même que, dans l'ordre physique, vous avez reçu en dépôt le mystère sacré de la vie ; de même, vos âmes sont le foyer providentiel et inextinguible de tout ce qui surgit de grand et de moral dans le monde ! Le progrès ne compte point de plus fervents apôtres ; et, à tous les points de vue, vous êtes les prêtresses de la civilisation. Mais vous y travaillez à la manière même de Dieu, sans calcul apparent et presque sans effort. Lorsque tout semble désespéré, lorsque la science humaine a épuisé toutes les combinaisons, toutes les ressources, vos âmes généreuses sont toujours là, pour nous donner l'exemple de quelque dévouement sublime, et pour justifier éternellement le proverbe si français : « Ce que femme veut, Dieu le veut ! »

Entre toutes les nations, la France semble avoir été choisie, par un heureux privilége, pour être le théâtre des manifestations de la puissance divine par l'entremise de la femme. Le moyen-âge disait : « *Gesta Dei per Francos*, le « *Geste de Dieu par les Francs*. » — C'est par les femmes qu'il aurait du dire.

Vous n'ignorez pas le rôle glorieux qu'exerça sur les destinées de notre patrie la reine Ste Clotilde, épouse du véritable fondateur de la monarchie française. A cette époque de sombres jours attristaient la vieille Gaule. L'empire Romain, possesseur du pays depuis quatre siècles, succombait de tous côtés sous les coups des barbares. Rien ne restait debout pour protéger la société antique contre le flot de l'invasion menaçante. Une seule puissance pouvait, sinon y faire obstacle, du moins en modérer la violence, en canaliser

le cours. On comprit que la civilisation, renouvelée par la foi chrétienne, ne pouvait être sauvée que par l'alliance de l'élément chrétien avec l'élément barbare. Portant ses regards vers le Rhin, on choisit pour régner sur la Gaule le chef déjà illustre d'une glorieuse tribu Franque, de la tribu des Saliens. Clovis était encore attaché à l'idolâtrie, mais c'était un guerrier jeune, intrépide, connu par son équité autant que par ses exploits, et disposé déjà à embrasser la foi nouvelle. Sa conversion, œuvre de la reine Clotilde et de l'évêque Saint-Remy, fut un acte d'une importance considérable. De cet événement, en effet, date l'origine de la puissance française.

Dans notre histoire, le rôle civilisateur de la femme se montre partout éminent. Quoi de plus noble, de plus sublime que cette institution — toute française — de la Chevalerie!

La France, en ce temps là, croyait à l'amour, au dévouement, à Dieu. Elle était en esprit et en vérité la fille aimée du Christ. Et si, comme on l'a dit, elle est le seul pays qui sache *se battre pour une idée*, la France le doit à l'antique et chevaleresque éducation qu'elle a reçue des femmes.

Dans les circonstances désespérées, on voit presque toujours quelque femme inspirée, surgir des rangs du peuple et se dévouer pour tous : Ste Geneviève, Jeanne Hachette, Jeanne d'Arc. Quels exemples, le dernier surtout!

Aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour la libération du territoire que nous avons dû tous apporter l'obole réclamée de notre patriotisme. Après avoir éloigné l'ennemi du dehors, nous devons travailler à extirper celui du dedans. Cet ennemi, c'est l'ignorance, source fatale de nos erreurs et de nos vices. Il faudrait, il me semble, que chaque comité qui s'est formé, à côté de la rançon nationale, se préoccupât de réunir des ressources suffisantes pour répandre partout, au sein des masses, les germes d'une instruction sérieuse et d'une saine éducation morale. Je voudrais voir s'organiser, par les soins même de ces comités, dans tous les départements, une sorte de budget facultatif, formé par voie de souscription spontanée, en vue de favoriser, par tous les moyens, la réforme des esprits et l'épuration des cœurs. Relever l'homme à ses propres yeux, comme aux yeux de ses semblables ; ranimer en lui l'honneur assoupi ; faire revivre le sentiment de la famille ; nourrir et fortifier l'intelligence nationale par la culture de tout ce que la littérature et la science ont produit de plus parfait, dans tous les temps et chez tous les peuples ; développer les grandeurs du passé : tel serait le programme d'une entreprise utile par excellence, qui exigera encore de grands efforts. C'est la loi permanente du progrès : rien ne s'obtient qu'à force de sacrifices ; aussi bien, c'est à travers les larmes, le sang, les luttes les plus

désespérées, que nos ancêtres avaient conquis cette couronne de gloire qui assure à la France une renommée impérissable.

Essayons sur nous-mêmes la puissance de l'esprit de sacrifice, de cet esprit qui fait et soutient les héros. Nous sentirons bientôt que l'ennemi, malgré sa haine invétérée aura recommencé de nous craindre, en nous rendant son estime.

Et d'ailleurs, quel spectacle et quel enseignement nous donnerons au monde! Une grande nation, tombée dans un guet-apens, se relevant seule, courageuse, intrépide, avec la conscience de ses fautes rachetées et de son âme rendue à sa mission, qui est de répandre partout l'esprit de paix et de travailler au triomphe de la civilisation! C'est alors, à bon droit, que les peuples pourront dire dans le langage de Racine :

« Que la France nouvelle
« Sort du fond du désert, brillante de clarté!
« Et porte sur son front une marque immortelle?
« . . . .
« Les peuples à l'envi *chercheront* sa lumière.... »

Je ne voudrais pas clore cet article, sans vous suggérer une réflexion dont la portée pratique et morale sera comprise aussitôt par vos généreux esprits. Notre contrée a été occupée, durant une année entière, par nos ennemis impitoyables. Ce qu'ils ont semé de terreur, commis d'exactions, imposé de vexations matérielles et de tortures morales à notre brave population, le spectacle douloureux des départements, encore en proie à de soupçonneuses exigences, tant de maux accumulés ont fait germer des sentiments qui, peut-être à l'occasion, pourraient se traduire en justes représailles. La revanche, n'est-il pas vrai, tenterait à la fois vos esprits et vos cœurs. Eh bien, croyez-moi! Elevons-nous au-dessus de ce penchant, si naturel, si patriotique, je le reconnais; détournons nos regards de l'exemple même de la Prusse, qui croit venger à bon droit sur les enfants des vainqueurs d'Iéna, les torts de nos ancêtres à l'égard de l'Allemagne. Visons plus haut, et considérons avec recueillement quelle est la puissance matérielle et morale du pardon, de l'oubli généreusement accordé.

Je le disais plus haut: nous aurons beaucoup à faire pour réparer toutes nos ruines. S'il y faut beaucoup d'or, il y faudra aussi des efforts gigantesques. Ce n'est pas seulement en réorganisant nos forces militaires, en cas d'attaques venant du dehors; c'est en reconstituant tous les éléments de la puissance individuelle, c'est-à-dire la science et la moralité de chaque citoyen, que nous atteindrons le but véritable assigné à nos efforts. La force d'une nation ne se mesure pas seulement au nombre de canons qu'elle peut ranger en bataille, (je pense, quant à moi, qu'elle n'en a jamais trop),

ni même à son habileté militaire. La force morale joue un rôle immense dans le combat incessant de la civilisation contre la barbarie. Rappelelez-vous les trois cents braves des Thermopyles !

Considérons donc la guerre de conquête comme un crime de lèse humanité, comme un attentat contre Dieu même. Travaillons! Travaillons, sans trêve ni merci, pour extirper partout les idées de rancune, de vengeance nationale, sans négliger pourtant aucun des moyens d'assurer notre sécurité, en cas de légitime défense. En pareil cas, tout est de droit contre l'envahisseur. Nourrissez, fortifiez en vous le sentiment profond du devoir, l'esprit d'abnégation et de sacrifice. Il produira en vous le même effet que le lest sacrifié par l'aéronaute : il vous fera monter plus haut !

Ne songeons donc qu'à nous-mêmes, à nos familles, à nos enfants, dont la patrie un jour devra s'enorgueillir. Par tous les moyens relevons nos courages. Soutenons ceux qui faiblissent, et montrons la France régénérée, pure et glorieuse, aux générations futures.

Soyons fidèles aux recommandations de Pascal, qui avait connu les luttes de la vie, et compris toute la puissance de la miséricorde. Au point de vue purement humain, je ne conseillerais à personne de se venger, de peur de faire obstacle au châtiment du coupable. Au point de vue religieux, l'esprit de pardon est le seul qui convienne à l'homme convaincu que Dieu, en permettant le mal, s'est réservé à lui seul le droit de le punir. Les juifs le nommaient, comme nous, le *Dieu seigneur*. Les païens appelaient la vengeance le *plaisir des dieux*. La conscience de ce droit exclusivement divin existe donc depuis longtemps parmi les peuples. Si nous pardonnons à la Prusse, ne doutez pas qu'elle sera châtiée, à l'heure fatale, plus efficacement sans nous que par nous. On est mauvais juge en sa propre cause.

Que le sentiment profond de l'ignorance et de la faiblesse humaine, de la solidarité qui unit, non seulement les individus entre eux, mais les nations avec les nations, comme les membres d'une seule famille, que ce sentiment généreux soit toujours vivant dans nos cœurs. Qu'il préside à tous les actes de notre vie. Alors, nous nous sentirons portés, élevés jusqu'à la pleine conscience de cette chose ineffable, sublime, qu'on appelle le pardon. Que chacun de nous formule une pensée de mansuétude et d'oubli à l'égard d'un peuple opprimé lui-même.

« En Dieu, dit Cervantés, bien que tous les attributs soient égaux, la miséricorde a plus de prestige, plus de puissance à nos yeux que la justice. »

La Prusse a dit : *La force prime le droit !*

A ce sophisme, à ce blasphème, répondons en chrétiens, en hommes de cœur : *Le pardon prime la force !*

Ad. Langlet.

CONCERT POPULAIRE
DE M. LUCIEN DUEZ.

Le peuple français est-il susceptible d'éducation musicale ? Est-il possible d'inculquer aux masses le sentiment de l'harmonie et d'épurer leur admiration pour la mélodie en substituant aux obscénités ridicules qui s'implantent dans les cerveaux sous les battements accélérés d'une cadence impétueuse et vulgaire, des chants d'un goût plus sain et plus raffiné ? Sommes-nous voués à tout jamais au trivial et au grotesque ? Ce sont là de graves questions que l'on se pose souvent en traversant nos grandes villes pendant leurs jours de fête, et en remarquant la majeure partie de la population empilée dans les lieux publics pour y savourer avidement les nectars du crû et les chansons idiotes ; il est une chose certaine, le peuple aime le chant ; il se passionne aux fêtes musicales. Pourquoi ne dirige-t-on pas mieux ce noble instinct ? Depuis 20 ans, hélas, au lieu de répéter les hymmes fiers et sonores de nos grands poètes, le peuple des villes et des campagnes chantonne les refrains lubriques et énervants des trouvères du ruisseau et des rimailleurs en goguette.

Le chant est cependant un puissant levier de moralisation, et ce n'est pas sans un profond sentiment de tristesse que les hommes intelligents et soucieux de notre avenir voyaient sur tout le territoire s'éparpiller des nuées de chanteurs populaires, toujours prêts à plonger dans le sein des citadins oisifs et des villageois ébahis la double pointe de la raillerie stupide et du sensualisme. Ils ont bien travaillé ces pernicieux apôtres ; il est plus que temps de les arrêter court dans leur œuvre de corruption et de soumettre ces gosiers par trop érotiques aux inspections de la police et de la gendarmerie. Mais il y a mieux que la répression pour tuer leur coupable industrie ; érigez à côté de leurs tentes nomades le temple de l'art sérieux. Invitez les foules à l'audition des productions aimables, mais toujours saines et vigoureuses et vous aurez fait beaucoup pour le progrès.

Le public de Saint-Quentin a été convié lundi dernier à l'audition d'un grand concert populaire donné avec le concours d'artistes et d'amateurs de la ville dans la salle du Cirque. L'assistance était nombreuse ; elle a prêté à l'exécution des diverses parties du programme une attention soutenue. Deux ouvertures ont été jouées par un orchestre qui a fait preuve de plus de bonne volonté que d'ensemble ; il était, du reste, très incomplet et on doit regretter que les pensées de nos grands maîtres soient ainsi traduites, mutilées, aux oreilles du public ; il est certain que ces réflexions ont dû être faites par beaucoup d'excellents instrumentistes et surtout par l'habile chef d'orchestre, qui ont prêté leur concours, digne d'un meilleur sort, à la traduction de deux pages de l'art français pleines d'intentions fines et délicates ; il était piquant d'opposer la verve intarissable d'Auber à la franche et gauloise humeur de M. Maillart, mais on n'a pu jouir complètement du bénéfice de ce contraste.

M. Lucien Duez est heureusement arrivé ; du bout de son archet, comme un enchanteur, il a dissipé les nuages harmoniques. Ce jeune artiste est très sympathique à son auditoire qui ne lui a pas ménagé les applaudissements. Il a exécuté une fantaisie de sa composition qui révèle un véritable talent de mélodiste ; son succès a été complet et mérité. Son jeu est très soigné ; ses phrases musicales sont dites avec cette largeur et ce sentiment profond qui révèle une nature d'élite et sans lesquels il est difficile d'émouvoir les auditeurs. Dans la partie mécanique de son œuvre, il a fait preuve d'une admirable légèreté et d'une grande justesse de sons en couvrant son thème favori d'une dentelle élégante et délicate de pizzicatos et de variations. Ses arpèges délicatement travaillés s'égrenaient dans un délicieux decrescendo jusqu'aux notes cristallines et pures des sons harmo-

niques ; on devait le remercier doublement, comme exécutant et comme compositeur ; si M. Duez n'est pas satisfait de son public il doit être blasé ou bien difficile.

Les sons du violon ont traîtreusement égorgé les bonnes intentions de M. Turbaux ; ce dernier a montré de l'aplomb et un talent assez monotone, mais auquel l'étude donnera plus d'éclat ; les sons de flûte semblent, du reste, un peu maigre dans une enceinte aussi vaste, et M. Turbaux eut peut-être gagné à être entendu dans un espace plus restreint. On lui doit aussi un conseil ; les variations ne ressemblent plus à ces galons dont les Français ne savent jamais trop prendre ; sous peine d'ennui, les solos de concert doivent être courts.

M. B..., ténor, a chanté un air de baryton ; il a voulu nous exprimer les impatiences et les ardeurs italiennes du farouche Manrique ; Léonore serait assurément demeurée cruelle à ces accents. Verdi est un impitoyable maître. Il écrit pour la scène et en vue de la scène seule. Ses airs, souvent étranges, se comprennent mal, s'ils ne sont pas expliqués par les fureurs sonores de l'orchestre et secondés par le prestige du costume. On accepte difficilement ces rugissements féodaux et quasi barbares, barytonnés par un Monsieur en habit noir ; en vérité, M. B..., auquel la nature n'a pas infligé une voix désagréable, n'a pas été bien inspiré dans le choix de ses morceaux. Il pouvait nous chanter quelques joyeuses barcarolles de Masini ou bien une des charmantes idylles de Pierre Dupont ; il a préféré nous faire entendre un hymne démocratique enroulé sur un air de guimbarde, comme une poésie de confiseur sur un mirliton de la foire. On ne fait pas ces choses-là en public. Quel que soit l'auteur de cette... plaisanterie musico-républicaine, il est impossible de ne pas l'inviter à relire dans ses loisirs la grammaire de Noël et Chapsal ; il y verra que *le travail* étant du masculin, il lui est interdit d'être mère par toute espèce de lois physiques ; il y verra également qu'on ne dresse pas les *balances de l'équité ;* ce sont, hélas, celles de l'iniquité qui auraient bon besoin d'être redressées. Cela s'appelle le *Credo républicain ;* dans ce salmigondis d'idées très singulièrement troussées, on parle inévitablement des génies qui doivent avoir le sceptre du monde et des farouches oppresseurs ; il est bien fâcheux que l'auteur n'ait pas cru devoir nous donner les noms de ces oppresseurs et des génies. Il faut constater avec tristesse que ces rengaines et ces balivernes surannées ont toujours le privilège de pincer fortement la fibre populaire. Le bonhomme Démos n'a rien oublié ni rien appris et il a applaudi à tout rompre une rapsodie qui est un crime contre la grammaire et le bon sens. Soit ! mais en voyant ces applaudissements imités par des gens que leurs fonctions et leur instruction devraient rendre clairvoyants et d'oreilles fines, on se demandait qui l'on trompait ici, et si les oreilles des grands étaient toujours de grandes oreilles, comme au temps de Grétry.

M. H. Laroche était l'accompagnateur des chanteurs ; M. Albert Violet, celui de M. Turbaux. C'est avec talent qu'ils se sont acquittés de ces fonctions ingrates.

L'exécution du *Simoun*, ode-symphonie de M. Lucien Duez, a clos la séance. Cette œuvre du jeune compositeur était attendue avec curiosité. — La longue caravane a quitté l'oasis. Sous un ciel implacablement bleu, sur le sable jaune et morne, elle se déroule sinueuse comme un serpent aux écailles luisantes, le soleil à pic darde ses langues de feu sur les burnous blancs et les cuirs peints des Arabes. Quelque chamelier pour charmer son ennui nasille un air monotone. Silence ! voici le nuage noir à l'horizon, il s'étend, il couvre le ciel ; à genoux conducteurs et pèlerins ! voilà la tempête ! elle arrive brûlante et soulevant des tourbillons de sable ; elle siffle et bondit sans frein dans l'espace sans bornes ; puis elle passe, décroit et s'enfuit, le ciel se rassérène et les pèlerins haletants reprennent leur marche laborieuse. — L'orchestre était chargé de peindre le Désert et les élé-

ments ; la Société chorale de Saint-Quentin représentait la caravane. Cela fait penser aux Djinns de M. Hugo. Le poème est des plus plats (je ne parle pas de la poésie de M. Hugo). Nous avons entendu quelques cris de douleur et des invocations à Allah. M. Dubreuil a bien dit un récitatif dont l'air a paru original. Le tout a été terminé par un chœur vif et bien rhythmé mais trop court. L'orchestre a été très insuffisant ; et il est impossible de juger convenablement une composition pleine de touches vigoureuses, mais qui nous a semblée un peu faite à tiroirs et sans cohésion dans ses parties. M. Duez aurait dû, dans le programme, développer succintement ses idées, car l'art de peindre avec des sons n'est pas familier au public français. Qu'il se souvienne des *Troyens* de Berlioz et du *Désert* de Félicien David ; ces belles compositions sont longtemps demeurées incomprises du vulgaire. Je ne sais si M. Duez a visité l'Orient, mais il me semble que les tuiles éternellement rouges, les murs impitoyablement blancs et les sables monotones offrent à l'imagination créatrice une palette moins chargée de couleurs que notre plaisant et doux pays de France. Si nous le connaissions nous voudrions lui dire : « Puisque Dieu vous a donné ce double don si rare de sentir vivement le beau et de pouvoir exprimer vos sensations, ne quittez pas votre patrie, et regardez-là comme un fils aimant. Ne l'abandonnez pas surtout quand elle est meurtrie ; fouillez dans son passé joyeux, et si les jours présents vous semblent amers et prosaïques, redites-nous les temps où l'on savait aimer et combattre ; artiste et chanteur, il vous sied bien de rappeler à nos cerveaux endoloris les souvenirs charmants et les vieilles gloires de la Mère-Patrie. »

J. de l'Estoile.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 29 septembre. — La réouverture de notre théâtre vient d'avoir lieu. Nous ne pouvons apprécier tous les artistes après cette première représentation, nous le ferons au fur et à mesure. La représentation qui inaugurait la nouvelle troupe, sous l'habile direction de M. Potel, se composait de : *Le Bossu ;* et *Madame est couchée*. — Le *Bossu*, de MM. A. Bourgeois et P. Féval, plaît toujours au public du dimanche, — le fait est que M. Paul Féval n'est pas le premier venu, et que M. Anicet Bourgeois est un habile homme et autrement fort que M. Dennery, ce qui est démontré depuis le *Château de Pontalec*, aux recettes magiques. M. Paul Féval a hérité, à moitié, de la plume du mousquetaire infatigable. Il s'entend à merveille à entasser un Pélion d'aventures sur un Ossa d'événements. Il s'est emparé de la cape et de l'épée de d'Artagnan, le pourfendeur célèbre, à la flamberge toujours au vent, et avec elle, il troue et il balafre à sa guise l'histoire qui est bonne fille ; mais sournoise et ceinte d'une cuirasse qui reçoit les coups et qui n'en est pas davantage entamée. L'association de ces deux auteurs a fait vivre à la rampe le conte extravagant et fascinant, absurde et intéressant, s'imposant, en somme, le drame en un mot dont nous allons présenter à nos lecteurs une esquisse.

Nous sommes sous la Régence, — triste époque pourtant, et que dramaturges et vaudevillistes devraient abandonner à sa honte et à ses souillures ! Au surplus, ici, ce coin louche du XVIII[e] siècle naissant a juste la portée d'une simple date. M[lle] de Caylus a épousé secrètement le duc de Nevers. De cette union est résultée une enfant, une petite fille que, dans la nuit noire, sortant un bras d'une fenêtre de son château, elle a cru confier à son époux-amant. Elle s'est trompée : celui qui a reçu le frêle et précieux fardeau est, heureusement, quelqu'un de cœur et de vaillance qui, quelques minutes plus

tard, n'a que le temps de voir tomber, frappé dans un guet-apens, à cette place même, le duc de Nevers. Ce quelqu'un est un brave soldat. Il a fait au meurtrier du duc une marque révélatrice. Il le reconnaîtra désormais et il se sauve, emportant l'enfant. — L'assassin, c'est le prince de Gonzague, un cousin de Mlle de Caylus, qui convoitait les biens immenses qu'elle apporte en dot et qui se défait d'abord de Nevers, et réussit ensuite à épouser Mlle de Caylus. Celle-ci lui révèle son secret, et avoue la naissance de sa fille enlevée, qu'elle sait vivante et qu'elle réclame. Si l'héritière de Caylus reparaît, l'avide Gonzague est évincé. Que faire ? Il est adroit au dernier point. Il décrasse une bohémienne, une *gitana*, et la proclame l'enfant retrouvé de sa femme. La preuve contraire assurera, en temps, le triomphe de ce gentilhomme... si peu gentilhomme. — Or, le soldat du prologue a eu vent de cette intrigue et il se sacrifie. Il s'est attaché à l'orpheline que le hasard lui a livrée. Ils s'aiment tous deux d'amour extrême, comme on chante dans les opéras-comiques de M. Planard. N'importe ! Lagardère étouffera sa flamme (même style !) et jettera la vraie Caylus dans les bras de sa mère. Dans ce dessein, il se travestit en bossu, devient familier de l'hôtel de Gonzague, pénètre jusque chez le régent, ruse avec la loi, ruse avec les grands, à la façon de *Figaro*, épouse... (en bossu) la jeune fille instruite du déguisement, remet chacun à sa place, plonge le traître dans les gémonies et reconstitue une possession d'état à Mlle de Nevers-Caylus.

Nous avons constaté la parfaite réussite de cet *imbroglio* gigantesque, mais il y a pour l'exécution M. Fournier (*Lagardère*), — un artiste de la Porte-Saint-Martin et du Châtelet ; — quelle fougue et quelle maëstria dans la fougue ! Il est là et ici — et partout — et prompt sans cesse — et inspiré toujours, avec sa physionomie mobile, son geste animé, sa plastique savante qui est de la peinture en action. Il n'a pas que ce mérite Il a les cordes tendres et le don de l'émotion profonde et communicative. Il est beau et superbe, sous l'uniforme du chevau léger et il est beau encore, dans sa laideur, et par l'art qu'il met à se grimer, une fois accoutré en bossu. La scène du magnétisme est rendue avec puissance. — A ses côtés, Mlle Laure Léon (*Blanche de Nevers*) déploie de la sensibilité. — Mme Francis (*Blanche de Caylus*) possède beaucoup de talent et une belle diction. — Mlle Fabienne, dans le rôle de *Flor la gitana*, a été charmante et gracieuse, s'est fait applaudir comme danseuse. Louons le zèle de MM. Didier (*Gonzague*) ; Duménil (*Chaverny*) ; Dublaix (*Cocardasse*) ; Bardoux (*Passepoil*) ; Felmert (*Peyrolles*) ; ce dernier est une ancienne connaissance aimée du public de St-Quentin ; nous avons retrouvé dans... ce bon monsieur de Peyrolles, un véritable artiste, M. Letemple, comédien excellent, intelligent et consciencieux, qui sait nous faire rire sans tomber jamais dans la moindre trivialité.

La soirée s'est terminée gaiement par *Madame est couchée*, très bien interprétée par MM. Letemple, Bardou et Mlle Marie Thibeaud.

Jeudi, 3 octobre. — La principale pièce de cette soirée est : *Bataille de Dames*, de MM. Scribe et Legouvé, c'est donc cette pièce que nous analyserons. M. Henri de Flavigneul (*Duménil*), jeune officier bonapartiste, poursuivi comme chef d'un complot ayant pour but de ramener celui que l'on nommait l'Ogre de Corse, s'est réfugié dans le château d'une amie de sa famille, la comtesse d'Autreval (*Mme Francis*), ultra connue et éprouvée. Achille moderne, il se déguise en domestique ; toutefois il n'est pas entré si avant dans la peau du personnage qu'il ne se trahisse. La blancheur aristocratique des mains, un certain air de fierté, enfin ce je ne sais quoi de comme il faut, révèlent que c'est un homme bien né, à une jeune fille de dix-huit ans, Léonie (*Mlle Laure-Léon*), nièce de la comtesse. Aimer un Ruy-Blas en guêtres, c'est assez mal placer son cœur ; mais il y a à tout des excuses et des circonstances atténuantes. Voilà, il faut l'avouer, un heureux gaillard à qui arrivent toutes les chances. Il est proscrit, il est aimé, non-seulement de la nièce, mais de la tante. De ces deux femmes, l'une ayant

dix-huit ans et l'autre trente, de la jeune fille ou de la femme mûre, qui aura Henri ? — Ici les auteurs s'arrêtent pour caresser la figure ou le dos, nous ne savons lequel, du baron de Montrichard (*Letemple*), type de parvenu. Après avoir été le citoyen Montrichard, puis M. de M., il est devenu baron de M. préfet de Sa Majesté Louis XVIII ; comme une couleuvre, il a glissé à travers tous les régimes. — Le baron de Montrichard arrive dans le château de la comtesse pour capturer le proscrit. Lutte entre le baron et les deux femmes, entre elles la rivalité disparaît. Mais il rôde, à travers l'action, un certain Henri de Grignon (*Dublaix*), maître des requêtes au conseil d'Etat, confident ahuri, amoureux calculateur, dont la stupidité sert l'évasion. A l'instar des pères de famille qui vont prendre des renseignements sur la vie du jeune homme chez le portier de leur futur gendre, Montrichard soudoie les domestiques du château et s'attache surtout à de Flavigneul qui a repris la livrée. — De Grignon est arrêté à sa place. — De Flavigneul se sauve, puis revient recevoir des mains du Préfet vaincu une ordonnance d'amnistie. Henri, délivré, épouse Léonie ; la jeunesse l'emporte, et la comtesse apprend à la fin que trente ans n'en valent pas dix-huit dans l'arithmétique de l'amour. A sa place bien d'autres auraient été embarrassés.

Mme *Francis*, dans le rôle de la femme de trente ans, y apporte le soin et la maturité consommée de l'expérience dans un jeu disert, ingénieux et détaillé, elle fait preuve de pénétration et de talent. — Mlle *Laure-Léon* est une charmante ingénue, enfant gatée, elle interprètre parfaitement son rôle. — M. *Duménil* excelle dans l'art de détacher la phrase, de souligner le mot, de marquer l'intention. — M. *Dublaix*, véritable Pythias grotesque, se prête à ravir avec d'inimaginables terreurs à la transformation qui lui est demandée. — M. *Letemple* a bien rempli son rôle, c'était le véritable type d'ambitieux subalterne et d'égoïste futé qui appartient à la famille des personnages de M. Scribe.

Dans le *Supplice d'un homme*, MMmes *Jouve*, *Marie Thibeaud*, *Fabienne*, et MM. *Dublaix*, *Letemple* et *Bardou*, ont fait rire la salle, c'est tout ce qu'ils devaient chercher dans cette pièce. LÉO.

NOUVELLES

∴ La musique municipale du Nouvion, dirigée par M. Garnier, vient d'obtenir le 5e prix de lecture à vue, et le 2e prix de solo, au concours du Palais de l'Industrie.

∴ M. F......, jardinier à Vermand, porteur d'une somme d'environ 15,000 francs, a été attaqué sur la route de Vermand par deux individus masqués qui lui ont enlevé sa précieuse sacoche.

∴ Un certain nombre de militaires, condamnés par le conseil de guerre de Paris, ont été dégradés hier à l'Ecole militaire. Parmi eux se trouvent les quatre faux monnayeurs du 68e de ligne.

∴ On annonce la mort de M. Louis Guérin, rédacteur du journal le *Monde*.

∴ Nous apprenons que M. le chef de gare de Sinceny a disparu depuis deux jours. Toutes les recherches faites jusqu'ici pour retrouver ses traces ont été vaines.

∴ M. le général Faidherbe rentre en activité dans le génie ; il succède à feu M. le vicomte Dejean, général de division du génie, comme membre de la Commission centrale des chemins de fer. Par suite de ses nouvelles fonctions, M. le général Faidherbe quittera Lille pour habiter Paris.

∴ Un voyageur du train no 54, sur le passage d'un train, a été coupé en deux, à la gare de la Chapelle (chemin de ceinture), mardi à huit heures du soir.

∴ Le même jour, à deux heures, le sieur Bolard, chauffeur, a été écrasé par une machine, à l'embranchement d'Alais.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 71 à 73 Courantes 67 .. à 69 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 72 25 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 71 .. à .. 00 2 mois .. à .. .. 4 mois .. » » à » » » »

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 100 50 tout fût disposé 99 .. épurée en tonne 108 50 lin disp. en tonne 107 50 en fût 107 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 99 .. Cour. du m. 99 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 106 00 courant du mois 103 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 56 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 56 50 a .. 00 courant du mois 55 50 4 mois 55 50 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	70 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	74 00 à .. ..
Bonne sorte,	155 50 à .. ..
Belle sorte,	156 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	9 .0 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	64 50 à .. ..
Blanc n° 3 » »	74 00 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	155 .0 à 156 .0

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	2223	454	934	169
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 68	1 58	2 10	1 46
2e qualité.	1 58	1 48	1 95	1 36
3e qualité.	1 48	1 40	1 80	1 30

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 25 2e 25 25 3e 24 25 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 12 — Escourgeons 13 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 29 50 2e — — Seigle 16 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 30 20 2e 29 50 3e .. 00 Seigle 1re .. — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 8. 50 2e 8 .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .5 20 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9		70 ..
—	— au-d^{s} 7	75 50
—	— 10 à 13	.. 00
—	— 15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 74 .. n° 3 75 — Alcool .. .. Noir neuf 42 .. Mélasse degré Beaumé 10 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 163 .. 3/6 fin disp. 55 25 à .. .. courant 54 50 Betterave disp. .. .. Mélasse dispon. à 54 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 29 50 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 25 quin. Seigle 16 00 Orge .. — Farine 45 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 28 Froment n. 1re 29 50 2e — 28 50 3e Seigle 15 à 16 .. Avoine 15 à 15 25 Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 43 ..

Péronne. Blé 1re 21 50 2e 21 00 3e 18 50 Méteil 14 34 Seigle 1re 11 25 2e 10 75 Orge 1re 11 .. 2e .. 00 Pamelle 1re .9 50 2e .. 00 Avoine 1re .6 75 2e .6 25 3e .5 75

Ribemont. Froment 1re .. .. 29 66 2e 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pamelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles 12 .. Escourgeon .. .. Seigle 14 75 Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 22 25 2e ». 00 3e .. 00 Escourgeon .. .. Seigle 16 50 Féverolles — — Avoine 14 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 18 ..

Guise. Blé 1re 20 25 à 20 50 Seigle .. — Orge .. .. Avoine .. 00 Féverolles 18 50

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 50 Son 11 50 Blé blanc qtal 30 00 gris 29 — Seigle 12 .. Avoine 8 .. Orge d'hiver 11 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 23. 13 Octobre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches:

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré
our les annonces répétées
plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration*
et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

ALFRED DE VIGNY.

Un poète un peu trop effacé par un autre portant le même prénom mérite cependant qu'on ne le laisse pas dans l'oubli, sinon lui du moins ses œuvres ; je veux parler d'Alfred de Vigny, oublié pour Alfred de Musset, cet Alcibiade de la poésie française. Si l'un s'est emparé des cœurs, l'autre avait la pensée philosophique et il l'a mise en scène sous une forme épique et dramatique ; à ce point de vue, il a innové et nous lui devons toute notre admiration.

Ce qui a nui à la popularité d'Alfred de Vigny, c'est son idéal, idéal nuageux quelquefois. Un poète contemporain l'a, à ce sujet, comparé à ces astres blancs et doux de la voie lactée, qui semblent briller moins que les autres étoiles, parce qu'ils sont placés plus haut et plus loin. La comparaison de M. Théophile Gautier, — un vrai poète, — est parfaite. Oui, Alfred de Vigny n'a pas traîné la robe d'azur de sa Muse dans les folles ivresses de l'amour et du désœuvrement. Elle n'a pas hanté les boudoirs ni les salons, elle

est chaste, elle est voilée, elle est pudique, elle est pensive, car le poète est un penseur.

Pour lui, la poésie telle qu'il la conçoit, telle qu'il la sent, se trouve dans les vers suivants, quand il s'écrie :

La Muse a mérité les insolents sourires
Et les soupçons moqueurs qu'éveille son aspect.
. . . .
Ah ! fille sans pudeur, fille de saint Orphée,
Que n'as-tu conservé ta belle gravité ?
Tu n'irais pas ainsi, d'une voix étouffée
Chanter aux carrefours impurs de la cité.
Tu n'aurais pas collé sur le coin de ta bouche
Le coquet madrigal, piquant comme une mouche,
Et près de ton œil bleu l'équivoque effronté.

Tu tombas dès l'enfance, et dans la folle Grèce
Un vieillard, l'énivrant de son baiser jaloux,
Releva le premier ta robe de prêtresse,
Et parmi les garçons t'assit sur ses genoux !
De ce baiser mordant ton front garde la trace ;
Tu chantas en buvant dans les banquets d'Horace,
Et Voltaire à la cour se traîna devant nous !

Quels plus nobles accents, comme l'homme et le poète sont bien peints !

Alfred de Vigny appartenait à la génération de 1830. Il est entré, ainsi que le dit M. Louis Ratisbonne, son ami, le premier et en précurseur dans cette arène où tous les hommes de l'art furent renouvelés par des hommes qui avaient au moins cette supériorité qu'on ne peut leur contester la foi dans leur œuvre. A cette époque-là, on parlait de la mission des poètes, et personne ne riait ; aujourd'hui, nous sommes plus forts...

Nous n'entrons pas dans la vie privée de l'homme, parce qu'elle ne nous appartient pas, nous n'envisageons que le poète. Il nous a toujours paru ridicule quand, pour rédiger une critique, on était obligé de scalper les moindres actions de celui qu'on dit ensuite admirer. Laissons donc de côté sa naissance et sa noblesse, que nous importe qu'il ait accompagné Louis XVIII à Béthune, quand le retour de l'île d'Elbe vint faire tomber la première Restauration. Si nous mettions de côté ces petites faiblesses humaines, nous aurions encore des poètes à louanger : Lamartine et Hugo.

Ainsi que nous l'avons dit, Alfred de Vigny est un innovateur dramatisant des pensées philosophiques. L'auteur d'*Eloa* se révélait à chaque poème nouveau ; Walter Scott était distancé. *Stella* est sa vie, comme *Graziella* est l'amour vrai que Lamartine a ressuscité. Il veut vivre et il vivra par ses œuvres. Cependant un voile les couvre : il se nomme le scepticisme. Comment Alfred de Vigny a-t-il pu chanter ? par la pitié qu'il éprouvait pour la nature humaine. Qu'il nous suffise de lire en partie les vers charmants que le poète récitait d'un voix triste et plaintive :

Si ton âme enchaînée, ainsi que l'est mon âme,
Lasse de son boulet et de son pain amer,
Sur sa galère en deuil laisse tomber la rame,
Penche sa tête pâle et pleure sur la mer ;

Pars courageusement, laisse toutes les villes ;
Ne ternis plus tes pieds aux poudres du chemin,
Du haut de nos pensers vois les cités serviles
Comme les rocs fatals de l'esclavage humain.
Les grands bois et les champs sont de vastes asiles,
Libres comme la mer autour des sombres îles.
Marche à travers les champs une fleur à la main !

. . . .
. . . .

Il ne nous étonne plus maintenant d'avoir voulu être, s'il eût été peintre, un Raphaël noir. Si ses vers ne sont pas toujours à la hauteur de ses poésies, ses poésies n'en sont pas moins grandioses et pathétiques ; ce qui a fait dire à un critique sévère, Sainte-Beuve : « Vigny a touché aux étoiles, et il a du grand sous le pointillé. » Aussi avait-il raison de dire qu'il a animer le cimier doré du gentilhomme.

Une plume de fer qui n'est pas sans beauté !

Et de mettre l'esprit au-dessus d'un blason :

C'est en vain que d'eux tous le sang m'a fait descendre,
Si j'écris leur histoire, ils descendront de moi !

Tel était le poète, et s'il nous était permis de toucher à l'homme politique, il serait des nôtres, car il était devenu liberal modéré. « Les partis, disait-il, me font l'effet de gens que j'ai vus se battant dans une voiture emportée au galop ; les partis se querellent, et ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sont emportés bon gré mal gré par une nécessité inévitable vers la démocratie universelle. »

Le vrai citoyen libre est donc celui qui tient moins à la forme du gouvernement qu'à la prospérité et à la grandeur de son pays.

P. GIRAUDEAU.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT *in extenso*

du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Suite (*)

Le roman est une des formes sous lesquelles peut se produire l'enseignement moral. Parmi les ouvrages de ce genre et de ce caractère envoyés au concours de 1871, l'Académie a particulièrement distingué, lui attribuant un prix de 2,000 fr.,

(*) Voir les nos 17, 18, 19, 20 et 21 de la *Petite Revue*.

une agréable et touchante composition de Mlle Marie Guerrier de Haupt, intitulée *Marthe*.

Cette Marthe est une jeune fille bien née, que des disgrâces de famille ont réduite aux dernières extrémités. On nous la montre aux prises avec les souffrances de la misère, et cela en compagnie d'un père malade et aigri par le malheur ; avec les mépris, les petites persécutions du monde, dans une situation subalterne et dépendante devenue sa seule ressource ; avec une suprême infortune qui ne laisse plus de place à l'espérance, un moment conçue, du bonheur. A de telles épreuves Marthe oppose la douceur et la dignité du caractère, le calme de la résignation, la soumission aux volontés de la Providence, la foi dans les promesses de la religion. L'auteur n'a pas cru devoir, on ne saurait l'en blâmer, consoler son infortune et sa tristesse, récompenser sa vertu par une de ces réparations du sort, ordinaires dans les fictions romanesques, mais rares dans le monde réel, et qu'on ne peut guère, sans fausser la morale, proposer comme un encouragement à bien faire. Au mérite de la conception s'en ajoutent d'autres qui ont déterminé le choix de l'Académie : une fable naturelle et, dans sa simplicité, attachante, des observations, des réflexions d'une habituelle justesse, un style d'une élégance sans apprêt. On les retrouve dans une Nouvelle serbe fort bien contée, fort intéressante, par laquelle se termine le volume, et dont il eût été injuste de ne pas tenir compte à l'auteur.

Cette longue liste, que je voudrais pouvoir vous faire parcourir plus rapidement, comprend encore trois ouvrages à chacun desquels a été décerné un prix de 1,500 fr.; et d'abord, représentant honorablement le mouvement littéraire des départements, un livre publié à Moulins sous ce titre : *Antoine de Laval et les écrivains bourbonnais de son temps*, par H. Faure, professeur d'histoire.

C'est avec un certain luxe de détails biographiques et littéraires d'un intérêt local, une galerie intéressante, où ressort la figure d'Antoine de Laval, homme public, savant, écrivain distingué du seizième et des commencements du dix-septième siècles, qui, par ses actes et ses ouvrages, a été, grand titre d'honneur ! un des collaborateurs de Henri IV dans l'œuvre de la pacification et de la régénération de la France. En aucun temps ne pouvait être rappelé avec plus d'opportunité le souvenir de ce bon citoyen.

Les deux derniers ouvrages, comme un certain nombre d'autres, eux-mêmes fort recommandables, auxquels l'Académie a cru devoir les préférer, ont un rapport direct avec des circonstances dont on ne pouvait manquer de s'inspirer dans un discours qui porte la date néfaste de 1871. Nous y sommes douloureusement reportés par ces titres seuls :

L'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, par Imbert de Saint-Amant;

L'Invasion, 1870-1871, par Albert Delpit.

Dans l'intéressante autant qu'élégante biographie de l'abbé Deguerry, ses rares mérites comme prédicateur, comme aumônier militaire, comme premier pasteur de deux de nos principales églises, Saint-Eustache ei la Maeeleine, sont dignement appréciés; ses vertus pastorales y sont particulièrement célébrées par l'éloquence émue d'un témoin; enfin, arrivé au récit de sa mort, l'auteur a rencontré, pour honorer la sérénité du martyr et flétrir la férocité de ses bourreaux, des expressions à la hauteur d'un tel sujet, répondant avec justesse au sentiment public.

M. Albert Delpit est un très jeune homme, né aux Etats-Unis, mais élevé en France et Français par le cœur. C'est un patriotisme tout français qui l'inspire. Il lui a fait prendre les armes pour notre cause trahie par la fortune; il lui a dicté toute une suite de poëmes d'un caractère élégiaque et lyrique où se sont exprimées, en quelque sorte jour par jour, toutes les émotions par lesquelles a passé notre malheureux pays pendant nos longs mois de luttes et de désastres, d'espérance confiante et de désespoir. Ce qui caractérise ce recueil, c'est la chaleur du sentiment, c'est la verve, une verve qu'on voudrait souvent plus réglée, mais contre laquelle ne sauraient prévaloir, quelques légitimes qu'elles soient d'ailleurs, les froides réclamations du goût. Il faut aussi passer à l'auteur certaines violences, contemporaines de nos justes colères et expliquées par elles, mais dont aujourd'hui, plus calmes, nous réprouvons l'excès, et que lui-même retrancherait volontiers de son œuvre. Ces poëmes, récités sur nos théâtres, ont vivement saisi le public, et c'est dans leur douzième édition qu'ils se sont présentés au jugement de l'Académie, avec la puissante et légitime recommandation d'un succès si vif et si constant.

Dans le concours pour les prix d'utilité morale de 1872, dont je dois maintenant vous entretenir, la place d'honneur appartient, non plus à la philosophie ou à l'histoire littéraire, mais à la poésie. En tête de la liste se sont placés, sans contestation, les *Poésies populaires* de M. Manuel, et, avec un autre recueil de vers de M. Coppée, *les Humbles*, quelques poëmes de forme ou narrative ou dramatique, qui l'ont précédé, et dans lesquels le talent de l'auteur du *Passant*, cette composition charmante qui lui a valu, il y a quelques années, le prix Maillé-Latour-Landry, s'est si heureusement développé et fortifié.

(La suite au prochain numéro.)

LE DOUTE.

Ami, garde ton cœur. Au seuil de l'existence,
A l'âge où tout sourit, ou tout doit être miel,
Il est dur de maudire une heure d'inconstance
Et de vider la coupe où sommeille le fiel ;

Tu pourras être beau, généreux, juste et brave,
Mais empli de mépris pour les ruses d'amour,
Si tu brises ton cœur pour briser ton entrave,
Le Doute, affreux serpent, te mordra chaque jour ;

Jeune et vieux à la fois, sans émois et sans flammes,
Calme, tu montreras aux plus pures des femmes
Un front plein de dédain par les rides marqué.

Tu mourras sans regret, tu vivras sans envie,
Meurtri par le destin sur l'arbre de la vie,
Maudit comme un beau fruit qu'un ver sombre a piqué.

JULIUS.

LETTRE INÉDITE.

Le duc d'Elbeuf au secrétaire d'Etat de la guerre LE TELLIER.

Monsieur,

Tout ce que je puis faire dans l'attente où je suis de la réponse à la lettre que je me suis donné l'honneur de vous écrire est d'envoyer mon fils, le comte de Lislebonne, en Picardie, pour recevoir des mains de M. de Bar le corps d'armée et de faire partir présentement mon fils, le prince d'Harcourt, pour s'aller jetter dans Montreuil. Sependant, je feray de mon costé tout ce qui sera de mon devoir, et quoique j'aye peu de sujet d'estre satisfait, je n'oublieray rien de toutes les choses qui seront pour le service du Roy ; je vous prie de le croire, et que je suis, etc.

Le duc D'ELBEUF.

Paris, 3 juillet 1654.

(*Communiqué par* M. E. DE BARTHÉLEMY.)

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche, 6 octobre. — *Fanfan la Tulipe, drame en 7 actes, de M. Paul Meurice.* — Fanfan la Tulipe, est ce soldat jovial et populaire, si connu par le fameux refrain de la chanson qui ramène tant de fois son nom. — Fanfan la Tulipe et Mme de Pompadour sont les deux héros de ce drame. — Fanfan, enfant trouvé, est le type du véritable soldat français, qu'il est beau sous son uniforme, quelle franche gaieté, quel dévouement, quelle loyauté et quel héroïsme ! — Pour la première fois, il rencontre dans l'antre d'une tireuse de cartes, la marquise de

Pompadour déguisée en petite marchande. M. de Maurepas, l'ennemi de la marquise, a payé certains valets pour qu'elle ait un charivari à sa sortie. Fanfan, en véritable chevalier, prend son épée et chasse bien loin cette valetaille ; puis il vient retrouver la belle marquise ; croyant n'avoir sauvé qu'une jolie grisette, il risque une déclaration. Cette scène est charmante : Fanfan admire de la tête aux pieds cette divine personne, pas un mot de trop, rien de déplacé ; il prend entre ses grosses mains ces doigts fins qui le jette dans le ravissement. La marquise se réchauffe à cet amour ardent et vif, elle goûte l'amour vrai, elle laisse dire son amoureux, elle joue, elle est prête à croquer cette belle pomme...... avec laquelle Fanfan allait faire son déjeuner. Le cœur du soldat bat bien fort au moment ou sa divinité le quitte en lui jetant un regard, pour lequel beaucoup se feraient damner. — M. de Maurepas et le baronnet Fitz-Onnall, son âme damnée, veulent à tout prix perdre Mme de Pompadour, ils veulent donner au roi pour maîtresse Mlle Blanche de Rosel, la cousine de ce baronnet, ils veulent la marier et ils choisissent, pour ce mari complaisant, le brave Fanfan, que l'on veut faire marquis de La Tour d'Avon, héritier des millions du duc d'Armentières, mort aux Indes. Le baronnet compte, aussitôt les noces terminées, envoyer le nouveau marquis se faire tuer quelque part, et faire entrer Mlle Blanche de Rosel dans le lit du roi. Mais Fanfan a surpris la trame, il se laisse faire marquis ; puis il déjoue les intrigants ; déconcerte les complots ; sauve Mme de Pompadour d'un guet-apens ; il découvre le véritable héritier du duc d'Armentières, qui n'est autre que son meilleur ami Angellus, il lui rend son marquisat, ses millions, le marie à Mlle Blanche de Rosel, celle dont on voulait faire la maîtresse du roi. — Pour terminer son œuvre Fanfan va à Versailles, au milieu d'une fête donnée par Mme de Pompadour, déguisé en Pierrot, rencontre le noir baronnet Fitz-Onnall qu'il blesse en duel, et il se trouve que ce dernier est reconnu pour avoir des intelligences avec l'ennemi, il est arrêté et mit dans l'impossibilité de nuire. Quand à Fanfan, il rentre dans son régiment avec le grade éminent de maréchal des....... logis.

M. *Fournier* (Fanfan la Tulipe), et Mme *Francis* (Mme de Pompadour), jouent leurs rôles, à ravir, qui certainement perdent de leurs charmes à être racontés ; il faut les entendre et voir les nuances, les réticences et les rougeurs avec lesquelles ils les interprètent ! rien n'y manque !

Mlle *Ozanne Chevalier* (Blanche de Rosel), que nous n'avions pas encore entendue, est charmante, a fait preuve d'excellentes qualités.

M. *Didier* (Fitz-Onnall), est un véritable traître (dans son rôle, bien entendu), c'est à s'y tromper.

M. *Duménil* (Angellus), a un accent qui émeut toute la salle, et un jeu rempli de dignité qui convient à ce caractère.

M. *Dublaix* (Ramponneau), est un coquin qui vous ferait près que peur.

M. *Bardou* (docteur Quesnay), un docteur qui vous donnerait envie d'être malade, pour recevoir une ordonnance de franche gaieté.

En somme excellente soirée.

Jeudi, 10 octobre. — *Le Cousin Jacques, comédie en 3 actes*, de Louis Leroy. — Le cousin Jacques est un de ces charmants mauvais sujets qui font la joie du public et le désespoir de leur famille. Jacques s'est expatrié et, au bout de quelques années, on apprend qu'il a été tué, à la suite d'un duel, dans l'Amérique du Sud. Grande joie pour sa vieille cousine Céleste ; et pour son cousin, M. de Valdent ; c'est assez dire de quelle terreur est prise la famille lorsque Jacques qui n'est pas mort (on s'en doute toujours) revient par le jardin en franchissant d'un bond le saut-de-loup, comme au bon temps de sa scabreuse enfance.

Sous une apparence de légèreté et de folie, Jacques cache une de ces bonnes natures droite et franche ; et malgré l'accueil [illegible] thique, mais là très peu sympathique que lui fait sa fami[illegible] çoit que sa présence est nécessaire au milieu de gens [illegible]

chent qu'à voler et à déshonorer son cousin. Sans réflexions, il se jette au milieu de toutes ses intrigues, le danger et lui se connaissent. Il commence par apaiser une grève qui allait éclater, une bonne leçon en passant à ces braves ouvriers, qui se laissent entrainer par de mauvais conseilleurs, et que pour remettre dans le droit chemin, il ne s'agit que d'un brave cœur qui leur parlent, leur langage, de leur famille et de leurs erreurs. — M. de Chambry, un hôte de la maison, poursuit Mme de Valdent de ses déclarations brûlantes ; mais Jacques est là, ramène sa cousine au devoir en lui prouvant que M. de Chambry va épouser une autre femme, et qu'il la prend comme passe-temps. Il y a aussi M. Bonnegrâce, coquin cauteleux qui cherche à obtenir la main de Mlle Blanche de Valdent, et la fortune de la cousine Céleste ; le cousin Jacques est toujours là ; il chasse le Bonnegrâce qui est un infâme voleur, qui tenait une maison de jeu dans l'Amérique du Sud, où il a été pendu, et décroché par lui, Jacques. — En récompense de tous ses services, de son dévouement, il obtient la main de sa petite cousine Blanche, qu'il aime et dont il est aimé, et qui n'a plus peur de son cousin.

Mlle *Fabienne* (Blanche de Valdent), anime cette comédie de sa grâce et de son sourire charmant, et dédommage le cousin Jacques de l'accueil un peu froid de sa famille. — Mme *Jouve* (Céleste) est bien la vieille fille coquette et toujours mécontente. — Mme *Augusta Ozanne*, MM. *Letemple*, *Didier* et *Duménil* ont prêté leur concours avec beaucoup de naturel et d'une manière irréprochable.

Le spectacle se terminait par le *Meurtrier de Théodore*. Est-ce la pièce ? — Est-ce le public ? — Est-ce le jeu des artistes ? — qui jetait un froid dans la salle.

Ma foi, je crois qu'il y avait un peu de tout. La pièce est d'un long, et le public était en si petit nombre.

Mlle *Estelle Lambert* (Marquita) avait beau être : une vive et pétulante fille, au cœur chaud et élevée aux idées et aux mœurs de la libre Amérique ; Mme Dublaix (Joséphine), une bonne soubrette ; M. *Letemple* (Montravert), le type du bon bourgeois ne demandant que sa tranquillité et son rêve — une maison de campagne.

Mais, il y a un mais terrible, M. *Dublaix* (Chamillon) était d'une monotonie tellement glaciale, je pense que c'est de là que soufflait la bise, et ma foi, j'aurais préféré voir *Mons Bardou* à sa place.

LÉO.

Dimanche, 13 octobre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

LE FILS DU DIABLE ou les TROIS HOMMES ROUGES, drame en 5 actes et 10 tableaux.

UN MARI DANS DU COTON, vaudeville en 1 acte.

Jeudi, 17 octobre. — **LE LION AMOUREUX**, de Ponsard ; et **GAVAUX, MINARD et Cie**, comédie-vaudeville.

GAZETTE ARTISTIQUE.

∴ Un collectionneur bien connu à l'hôtel des ventes, le comte d'Ardres, vient de mourir à Paris. Sa collection (médailles et autographes) est estimée un million.

∴ *Mignonnette* de M. G. Dufayel est une charmante et élégante polka que vient de publier l'éditeur A. Gauvin. Musiciens et musiciennes voudront posséder cette jolie et ravissante polka.

∴ L'Opéra a repris, lundi soir, la *Source*, le charmant ballet de M. Léo Delibez, pour les débuts à Paris de Mlle Sangalli. Le succès a été très vif, éclatant même et justifié par des qualites de premier ordre.

∴ M. Jules Klein vient de publier deux œuvres nouvelles : *Pazza d'Amore*, valse remarquable par le charme et la distinction de ses

mélodies, et une ravissante polka qui porte le titre... fantaisiste de... *Cœur d'Artichaut !*

Ces deux nouvelles productions sont charmantes ; mais pourquoi un compositeur de la valeur de M. Klein donne-t-il à ses œuvres des titres aussi excentriques : *Cuir de Russie*, *Fraises au Champagne*, *Cœur d'Artichaut ?*... Il faut posséder son talent pour se permettre de telles fantaisies. Il est vrai que le succès justifie tout, aussi aurions-nous mauvaise grâce en nous montrant plus difficile que le public.

∴ Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts fait préparer un projet de loi par lequel l'État sera autorisé à échanger, avec les musées de province *et de l'étranger*, les toiles, les statues, les curiosités qui, en plusieurs exemplaires dans nos collections, permettront à la France de se procurer des maîtres ou des œuvres qu'elle n'a pas ou qu'elle ne connaît que fort peu. Cette loi sera présentée dans le courant de novembre, sans aucun doute.

∴ Les examens d'admission à la classe d'architecture de l'École des beaux-arts commenceront le lundi 7 octobre.

Le même jour s'ouvriront, dans un grand nombre de quartiers de Paris, des classes spéciales de dessin pour les jeunes filles.

∴ M. Chérier, architecte à Saint-Quentin, vient d'obtenir une médaille à l'exposition départementale des beaux-arts, tenue à Valenciennes, pour la chapelle de la Vierge du rempart qu'il a construite à Nesle, et pour le châlet du jardin d'horticulture à Saint-Quentin.

∴ Le palais de l'Escurial a failli être la proie des flammes. L'incendie, occasionné par la foudre, a éclaté dans le monastère de San Lorenzo. Deux tours et quelques toits seulement ont été détruits. Tous les objets de valeur ont pu être sauvés. Les dommages sont évalués à 3 millions de réaux.

∴ On lit dans la *Correspondance universelle* :

Si la propriété foncière est encore à l'état problématique, la propriété littéraire, du moins, vient d'être reconnue et garantie dans l'Empire des Osmanlis. Une récente ordonnance impériale fixe les droits d'auteur, et formule les statuts qui les assureront tant à l'auteur lui-même qu'à ses héritiers. L'*Iradé* impérial semble calqué sur la loi française, sauf certaines modifications indispensables dans toute importation étrangère.

COURRIER MILITAIRE.

∴ Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les subdivisions une très longue circulaire relative à la formation du contingent de la classe de 1871.

Le nombre des inscrits s'élevant à 314,581 hommes et le chiffre du contingent étant fixé à 105,000 hommes, la proportion est de 33 37 0/0.

La circulaire de M. de Cissey éclaircit certains points douteux et fixe la jurisprudence transitoire en matière de recrutement.

∴ Les jeunes gens qui ne seront pas désignés pour faire partie de l'armée active seront classés dans la réserve de l'armée active, en vertu de la nouvelle loi militaire et non plus dans la garde nationale mobile.

Le nombre des soutiens de famille à laisser dans leurs foyers ne devra pas s'élever à plus de 2 0/0 pour l'armée active et de 10 0/0 pour la réserve.

∴ L'exemption sera accordée aux jeunes gens qui auront perdu un frère dans les rangs de la garde mobile et de la garde nationale mobilisée. Les gardes mobiles admis à la retraite ou réformés à la suite de blessures ou d'infirmités contractées au service conféreront également l'exemption à leurs frères cadets.

Le remplacement sera autorisé jusqu'au 1er janvier 1873.

.˙. La semaine prochaine, il y aura une grande revue des nouvelles troupes récemment arrivées dans Paris, passée par le général Ladmirault.

.˙. Un rapport du ministre de la guerre, approuvé par le président de la République, fixe la constitution du conseil supérieur de la guerre.

CAQUETS.

.˙. Un dessin bien amusant de Cham représente les invitées aux réceptions de l'Elysée tenant à faire leur cours à M. Thiers.

Elles ont toutes des chapeaux de feutre gris et des lunettes en or.

Vous voyez cela d'ici.

.˙. En chemin de fer. Un train omnibus croise un train de bestiaux.

MON VOISIN DE GAUCHE : — Ce sont sans doute des bœufs qui vont à Poissy ?

MA JOLIE VOISINE DE DROITE : — Sans doute.

LE MÊME : — Ça doit bien les étonner ces bœufs-là d'aller en chemin de fer.

LA MÊME : — Dans les *commencements*, oui, mais aujourd'hui ils y sont habitués.

.˙. Calino demeure à Versailles, avenue de Saint-Cloud, tout proche le lycée, et ses fenêtres donnent sur la cour des petits.

— C'est étrange, disait-il hier, voilà quinze ans que je les regarde jouer, et ils sont toujours de la même taille. De mon temps, on grandissait plus vite que cela.

.˙. Une carte de visite que la *Gazette de Paris* prétend avoir reçue :

Le marquis de L...,
professeur de lansquenet.

.˙. La Rochefoucauld a dit : « L'esprit est toujours la dupe du cœur. » — Dans notre société, c'est l'homme qui est l'esprit, et la femme, le cœur.

.˙. Marivaudage précieux publié par la *Liberté*, sous forme de dialogue :

— Bonjour, monsieur Paul.

— A qui ai-je l'honneur de parler ?

— Comment, vous ne me reconnaissez pas, je suis madame X.

— Ah ! pardon, madame, *j'ai tellement vieilli*, que je ne vous reconnaissais plus.

NOUVELLES

.˙. Par arrêté ministériel, en date du 25 septembre dernier, M. Mien, ancien employé des postes à Saint-Quentin, où il a laissé de si bons souvenirs, actuellement receveur à Pont-à-Mousson, est nommé *Officier d'Académie.* — C'est la juste récompense des nombreux services que M. Mien a rendus à l'instruction primaire, aussi bien comme un des meilleurs instituteurs du département que comme membre correspondant de la Société pour l'instruction élémentaire et délégué cantonal et communal des écoles de la circonscription de Pont-à-Mousson.

.˙. Plusieurs incendies ont éclaté dans les environs :

A Fontaine-Notre-Dame, une grange appartenant au sieur Laruelle, cultivateur. La perte est évaluée à 3,350 fr., couverte par aucune assurance.

A Montigny-Carotte, une grange appartenant au sieur Vénet, tisseur. La perte est évaluée à 1,900 francs, couverte par aucune assurance.

A Flavy-le-Martel, incendie de trois maisons, estimées 2,500 francs. Cette perte, couverte par des assurances, se répartit sur trois habitants.

.˙. On a découvert, cachée dans le bois d'Holnon, la sacoche volée au sieur F......, de Vermand. Elle était veuve des billets de banque qu'elle contenait ; le voleur avait eu le soin d'y laisser les billets impayés dont la possession aurait pu le compromettre.

.˙. Le tirage *définitif* de la Loterie nationale au profit des victimes de la guerre aura lieu les 31 octobre et jours suivants à la mairie du 9e arrondissement, sous la surveillance de l'autorité. — Les lots du premier tirage, restés à l'œuvre, sont ajoutés à ceux du tirage définitif, pour lequel sont valables *tous* les billets, à l'exception de ceux déjà sortis.

.˙. Du 9 octobre au 3 novembre, grand tir à la carabine Flobert (six millimètres), chez Bosquette, arquebusier, rue de la Sellerie, 30, à Saint-Quentin. Le tir sera ouvert tous les jours, à 8 heures du matin. — Distance 14 mètres. — 11,000 fr. de prix et de primes.

.˙. La commune de Tergnier qui, jusqu'ici ne possédait comme établissement d'instruction qu'une école primaire, va avoir une école supérieure, fondée au moyen d'une subvention municipale et d'une souscription des habitants.

Le directeur de cette nouvelle institution est M. Causse.

.˙. La commission qui devait se réunir au ministère du commerce, dans le but d'établir une identité entre les types des sucres indigènes et les types des sucres exotiques, vient d'être définitivement constituée. Tous les membres sont nommés. M. Ozenne en est le président.

.˙. Il circule encore, dit-on, quelques faux billets de banque de 25 francs.

Voici les marques auxquelles on les reconnaît :

Les ronds où se lisent les articles de la loi qui frappent les contrefacteurs ou les falsificateurs sont mal remplis et les lettres sont brouillées, la figure est grossièrement exécutée, la signature de gauche est mal imitée et illisible.

.˙. Une nouvelle qui satisfera les fumeurs et les ménagères :

D'après le règlement d'administration que prépare en ce moment le ministre des finances sur la vente des allumettes, leur prix sera à peu près le même qu'avant les dernières lois des finances, et cela malgré l'impôt et le monopole.

.˙. 500,000 francs de pièces de 5 et de 10 centimes seront frappées à la Monnaie à partir du 14 courant, jour de la reprise des travaux.

.˙. Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. A. Pourrier, ancien juge d'instruction à Laon, conseiller à la Cour d'appel d'Amiens et frère de M. Jules Pourrier, conseiller de préfecture. La santé de M. Pourrier était depuis longtemps altérée, et il a succombé aux atteintes du mal qui le minait. — M. Pourrier laissera des regrets dans la magistrature et parmi ses concitoyens.

AVIS AUX ABONNÉS.

Nous mettons en recouvrement les abonnements non payés.

Il est ajouté un franc au montant de l'abonnement pour les frais de recouvrement.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D. 73 .. Choix .. bonnes marques 72 à 74 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 69 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 68 .. à .. 00 2 mois .. à .. .. 4 mois .. » » à » » »

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 100 00 tout fût disposé 98 50 épurée en tonne 108 00 lin disp. en tonne 101 00 en fût 100 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 .. Cour. du m. 98 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 100 00 courant du mois 99 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 58 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 57 50 a .. 00 courant du mois 57 50 4 mois 60 50 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	68 00 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	72 50 à .. ..
Bonne sorte,	156 50 à .. ..
Belle sorte,	157 50 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 50 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	64 .0 à .. ..
Blanc n° 3 » »	72 00 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	156 .0 à 156 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	1936	529	686	66
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 76	1 68	2 10	1 54
Le kil. 2e qualité.	1 66	1 58	1 95	1 36
Le kil. 3e qualité.	1 56	1 48	1 80	1 36

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 25 50 2e 24 50 3e 23 50 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 12 — Escourgeons 18 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 29 50 2e — — Seigle 16 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 30 45 2e 28 90 3e 27 00 Seigle 1re .. — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 8. 50 2e 8 .. Farine 1re 44 .. 2e 43 — Foin .5 20 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 .. ..
— — au-d. 7 .. ..
— — 13 à 14 62 50
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 75 25 Alcool .. .. Noir neuf 41 42 Mélasse degré Beaumé 11 .. d° Sacharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 163 ..
3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 55 50 Betterave disp. 56 50 Mélasse dispon. à 57 0. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 28 65 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 50 quin. Seigle 17 10 Orge .9 50 Farine 45 .. à — —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 .. à 30 Froment n. 1re .. .. 2e — — — 3e Seigle 15 à 16 50 Avoine 15 à .. .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 22 50 2e 22 00 3e 19 50 Méteil 15 — Seigle 1re 11 75 2e 11 25 Orge 1re 11 75 2e 11 25 Pamelle 1re .9 00 2e .. 00 Avoine 1re .7 .. 2e .6 50 3e .6 ..

Ribemont. Froment 1re 30 50 2e 29 66 3e 28 .. Avoine .. .. Orge — — Pamelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles 12 .. Escourgeon .. .. Seigle 16 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 22 50 2e .. 00 3e .. 00 Escourgeon 20 .. Seigle 16 .0 Féverolles — — Avoine 14 50 Œillette, 25 .. Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 45 .. à 43 00 Seigle .. — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles .. 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 50 Son 11 50 Blé blanc qtal 30 00 gris 29 — Seigle 12 .. Avoine 8 .. Orge d'hiver 11 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 24. 20 Octobre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré
our les annonces répétées
plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LE LION AMOUREUX.

L'éloge du talent dramatique de M. Francis Ponsard n'est plus à faire ; M. Sainte-Beuve, ce juge délicat, s'en est chargé en 1855, lorsqu'il le présenta aux suffrages de la phalange des immortels, qui le nommèrent en remplacement de M. Baour-Lormian.

C'est en 1866 que fut représenté *le Lion amoureux* qui avait été répété sous le nom de *Madame Tallien*. Cette comédie, qui est plutôt un drame historique en vers, est à la fois l'œuvre d'un artiste, d'un grand talent, d'un grand cœur, et l'histoire idéalisée par la double poésie de l'imagination et du style.

Fatiguée des luttes qu'elle n'avait cessé de livrer depuis la convocation des Etats-Généraux, la France assista avec inertie à la révolution du 19 brumaire. Elle n'en comprenait pas la pensée. Elle avait vu le triomphe de la bourgeoisie avec l'Assemblée constituante, celui de la philosophie avec l'Assemblée législative, dominée par les Girondins ; le peuple avait eu son règne, puis était venu le régime de l'intrigue et de la corrup-

tion avec le Directoire : l'avénement de l'épaulette la trouva indifférente et blasée sur toutes ces révolutions. Elle était sûre, d'ailleurs, que ces jours ne reviendraient plus, où les prisons ne s'ouvraient que pour offrir leur pâture au tribunal de la nécessité. La représentation avait été décimée, puis avilie par les journées du 9 thermidor an II, du côté des finances, la démonétisation des assignats, les impôts révolutionnaires, le maximum et la confiscation étaient présents à la mémoire ; l'égalité et la fraternité avaient péri dans la guerre civile et des usurpations incessantes.

Après le 9 thermidor, il s'était opéré un changement remarquable dans les mœurs. Le luxe, l'attrait du plaisir et toutes les passions que la société met en mouvement, s'étaient débordés avec une violence proportionnée à la compression exercée sur eux. Un grand nombre ne voyait la liberté que couverte de haillons ensanglantés : le bien public était pour beaucoup un mot vide de sens, une chimère. Il n'y avait plus de classes, de rangs, d'ordre, plus de notions claires du juste ou de l'injuste : la science de la matière ou de la débauche absorbait tous les esprits. Enfin, l'ambition, l'orgueil et la vanité, qui ne meurent jamais dans le cœur de l'homme, ne sachant où s'adresser, se jetèrent sur les richesses, comme sur l'unique moyen de distinction qui triomphait de la révolution. De là ces fortunes si rapidement faites et défaites, ces banqueroutes ménagées comme des spéculations, cet égoïsme qui saisit les cœurs les plus généreux, cette soif effrénée des jouissances, ces saturnales perpétuelles où se répandirent pêle-mêle toutes les parties de la population.

C'est cette époque que M. Ponsard a voulu peindre dans *le Lion amoureux,* et qui lui a donné l'occasion de faire apparaître sur le théâtre des personnages marquants de notre histoire.

Le Lion amoureux est le jeune conventionnel Humbert, membre du Comité de salut public, caractère droit, loyal, et d'une grande fermeté. Le premier acte se passe dans son modeste appartement. Il s'y trouve avec deux collègues, Aristide, et le général Hoche dont il était l'aîné et le compagnon d'armes. Le fougueux Humbert reproche au général de se laisser entraîner aux fêtes frivoles et luxueuses de Mme Tallien. — Le général se défend :

— Quoi ! parce qu'une femme a l'aimable génie
De rappeler chez nous l'urbanité bannie,
Et que sa loi s'impose avec tant de douceurs,
Qu'on sent l'apaisement rentrer dans tous les cœurs ;
Parce qu'en ses salons chaque parti se touche
Et, gardant sa croyance, y perd l'aspect farouche,
Que des hommes ardents, fils du même pays,
Sans s'être jamais vus s'étant toujours haïs,
Se trouvent étonnés, venant à se connaître,
De se moins exécrer, de s'estimer peut-être,

Et que l'heureux effet de ces rapprochements
Eteint là des soupçons, là des ressentiments,
Voilà la République aussitôt abattue !
Ne peut-elle donc vivre, à moins qu'elle ne tue?
N'est-ce pas l'affermir que de la faire aimer?
Est-ce une trahison que le don de charmer?
Qu'au moment du péril et des luttes fébriles,
Elle ait mis sa massue entre les mains viriles,
Bien ; qu'elle ait opposé la fureur aux fureurs,
Et rendu coup pour coup et terreurs pour terreurs,
Soit ; mais le temps n'est plus de ces fortes secousses ;
Notre œuvre est achevée et veut des mains plus douces :
C'est l'heure de calmer d'orageuses rumeurs,
D'épurer le langage et de polir les mœurs ;
C'est l'heure de la paix, l'heure de la clémence ;
La femme reparaît ; son règne recommence.

Hoche reconnaît donc l'influence des femmes, et y applaudit. Il n'en est pas de même de l'austère Humbert, jamais la beauté n'a occupé son esprit ni touché son cœur ; il s'écrie avec une chaleur patriotique :

Les luttes au forum, la guerre à la frontière,
Voilà ce qui remplit mon existence entière ;
Ou soldat ou tribun, je n'ai point de loisirs
Que je puisse donner aux amoureux soupirs.
Qu'un muscadin s'exerce à la galanterie ;
Ma seule passion à moi, c'est la patrie ;
Tous les transports fiévreux que l'on prête aux amants,
Leurs adorations et leurs emportements,
Brouilles et repentirs, je ressens tout pour elle ;
Et je ne connais pas que, vivant de nos jours,
Un homme puisse au cœur avoir d'autres amours.

Hoche veut mener le farouche chez la Circé moderne, dont les salons représentaient la corruption élégante, raffinée, et les intrigues au grand jour ; pour l'entraîner, il lui dit :

Viens y voir, réunis dans le même salon,
Ce jeune général à qui l'on doit Toulon,
Jourdan, Kléber, Moreau, ces vaillantes épées
Par qui l'invasion eut ses trames coupées,
Marceau, Championnet, qui, prêts à s'élancer,
Brûlent de les atteindre et de les dépasser ;
Viens y voir dans Sieyès la science profonde,
L'honneur dans Lanjuinais, reste de la Gironde,
La gloire avec Carnot, la Muse avec Chénier,
Tous soumis au bon goût qu'on leur sait enseigner,
Tous d'accord pour bénir l'art qui réconcilie
Avec la liberté l'élégance polie.

Mais le puritain Humbert est inflexible dans ses allures spartiates, et Hoche va seul au rendez-vous des muscadins. — Il part, et, au moment où il quitte le stoïcien, on annonce la visite d'une dame noble et belle. — C'est une jeune et aristocratique veuve, la marquise de Maupas, qui vient demander la rentrée de son père, le comte d'Ars, royaliste indomptable, et la grâce de son beau-frère, captif, auquel elle doit s'unir pour obéir à un désir de son époux défunt, et satisfaire [illegible]
aristocratiques de son père. — La marquise se

naître ; elle est la payse d'Humbert ; ils ont joué enfants, bien que d'un rang très différent ; elle fille d'un comte, lui fils d'un des vassaux de sa famille. La Terreur a encore, selon elle, rapproché ces distances. — Le marquis de Maupas, son mari, a péri dans la tempête ; la marquise, fugitive à l'étranger, s'est faite servante pour vivre. Ecoutez-là raconter sa servitude :

Le pays était beau, l'air pur ; un gai bosquet
Donnait à notre auberge un petit air coquet ;
Une vigne grimpait sur la muraille blanche,
Et ces bons Allemands, accoudés sur la planche,
De leurs yeux rêveurs, pleins d'étonnements naïfs,
Admiraient ma tournure et mes mouvements vifs.
Parfois, en me voyant de gros souliers chaussée,
Avec un tablier sur ma jupe troussée,
Il me semblait, devant un public diverti,
Jouer, pour mon plaisir, un rôle travesti.
— Et puis j'avais l'orgueil tout nouveau de me dire
Que je gagnais ma vie et savais me suffire.
— Sous cet accoutrement, le sang des châtelains
Offusquait-il encor des yeux républicains ?
Purifiée ainsi de tout notre ancien faste,
De tout vain préjugé, de tout orgueil de caste,
Puis-je espérer d'avoir sur vous les mêmes droits
Que celles qui vivaient de l'œuvre de leurs doigts,
D'être votre payse au même titre qu'elles,
Et que le cabaret absoudra les tourelles ?

Humbert est attendri ; la marquise avait d'ailleurs, dans sa jeunesse, consolé la vieille mère du démocrate, alors qu'il se battait pour son pays. Or, il importe qu'il se montre chez Mme Tallien, pour obtenir de ses collègues les deux grâces demandées par une si charmante solliciteuse.— Il refuse tout d'abord. Mais le charme de la beauté et de la vertu réunies opère... Le Lion se civilise... Il se rendra à l'élégant rendez-vous.

Au second acte, Humbert arrive un peu intimidé, au milieu du salon de Mme Tallien, étincelant de blanches épaules, de perles et de camées ; la dame du somptueux logis lui fait une réception charmante. Tâchons, dit-elle à ses convives,

Que monsieur, un peu plus raffermi
N'ait plus de nous la peur qu'il fait à l'ennemi.

mais ce salon est un lieu où se réunissent les plus véhéments réactionnaires. Chacun d'eux insulte la Révolution ; Humbert, prêt à éclater, est retenu par la marquise, qui le subjugue. — Le vicomte de Vaugris est le plus agressif ; il montre un assistant :

Voyez-vous ce monsieur, d'or tout resplendissant ?
Il fut de mes fermiers ; avec l'argent d'un terme
Il acheta les biens dont il avait la ferme ;
Il a des millions ; moi, je n'ai plus un sou ;
Je trouve cela drôle, et j'en ris comme un fou.
Bref, depuis quinze jours que j'y suis, j'étudie
Paris, et chaque instant m'offre la comédie.

Humbert qui se croit le jouet de la marquise en apprenant, par l'indiscret vicomte, qu'elle va se marier à celui qu'il a

promis de sauver, éclate tout-à-coup contre les royalistes. Le lion rugit, sa crinière se dresse.

Savez-vous, muscadins, vous qui fouettez les femmes,
Ce qu'ont fait, l'an dernier, ces montagnards infâmes ?
Il fallait affronter bien d'autres gens que vous ;
L'Europe se ruait tout entière sur nous ;
Ils ont fait se dresser, juste au mois où nous sommes,
Quatorze corps d'armée et douze cent mille hommes,
Qui, la pique à la main, en haillions, sans souliers,
Ont repoussé l'assaut de dix rois alliés.
Ces héros, muscadins, bravant les carabines,
Battaient des Prussiens et non des Jacobines ;
Ces nobles va-nu-pieds, agioteurs repus,
S'élançaient vers la gloire et non vers les écus.

Il quitte ce salon où sont réunis tous les ennemis de la République, pêle-mèle avec des républicains attiédis, laissant les hôtes de Mme Tallien étourdis par cette explosion généreuse.

Le Lion est amoureux, — il s'amende, il a imploré sa grâce auprès de la marquise de Maupas ; elle lui est accordée comme il a fait accorder celle des deux parents de son idole.

Le comte d'Ars est rentré en France, mais en apportant dans ses bagages ses colères et ses anciens préjugés. — Mme de Maupas avait donné au jeune tribun, qui a déclaré son amour, l'espoir qu'elle se délierait de ses engagements et qu'elle deviendrait sa femme. — Mais l'irascible comte d'Ars, en apprenant l'amour de sa fille, sent se révolter ses vieilles idées royalistes, il menace de se dénoncer au Comité de salut public comme conspirateur, et de se livrer à l'échafaud si sa fille n'épouse pas le parent noble qui lui est destiné.

Le quatrième acte est tout entier rempli par la confession de la marquise révélant à Humbert l'impossibilité de leur union. Le républicain passe de la surprise à la colère, de la colère à la douleur.

Qu'est-ce que vous voulez que je fasse à présent ?
Laissez là votre monde, ainsi que moi le mien !
Repoussons tous les deux la mémoire importune,
Et vous, de votre père, et moi, de la tribune !
Soyons tout l'un pour l'autre ; allons cacher au loin,
Dans quelque endroit perdu, nos amours sans témoin !
Venez ! si vous m'aimez, qu'importe tout le reste !

(Il la saisit.)

LA MARQUISE *(se dégageant.)*

Laissez-moi !

HUMBERT.

Vous m'aimez ! fausseté manifeste !
Mensonge !

(Allant vers elle.)

Sois maudite, ou suis-moi !

LA MARQUISE *(de la porte.)*

Je ne puis.
Devant Dieu qui m'entend, je t'aime — et je te fuis.

(Elle sort précipitamment.)

Le cinquième acte se passe sur la place publique d'Auray. — Humbert, qui a suivi Hoche en qualité d'adjudant-général, a cherché par désespoir la mort dans la bataille livrée aux Chouans et aux Anglais. — La mort a fait la coquette, comme si elle eût été une invitée des soirées de Mme Tallien. — Humbert a pris une forteresse, à la tête de 300 soldats, sans recevoir une égratignure.

Le père de Mme de Maupas est fait prisonnier dans la tentative de Quiberon, il doit mourir. — La pauvre femme se traîne de nouveau aux pieds de celui qu'elle aime, pour demander la grâce de l'auteur de ses jours. Il suffit qu'Humbert affirme les conditions clémentes d'une capitulation conditionnelle.

Ah ! si vous pouviez voir ce qui se passe là !
La force de souffrir ne va pas au-delà.
Votre main, cette main que vous m'aviez promise,
Ce don du ciel que j'eusse à tout prix acheté,
Pour qui j'eusse tout fait, hors une lâcheté,
Cette cruelle main, vous venez me la rendre,
A des conditions où je ne puis la prendre.
— Vous savez si jamais je vous refusai rien ;
Fût-il un dévouement plus entier que le mien ?
De mes tranports jaloux domptant la frénésie,
Je vous sacrifiai jusqu'à ma jalousie :
Et plût au ciel encor que je pusse aujourd'hui
Racheter votre père en m'immolant pour lui !
Mais l'honneur du soldat ne souffre aucune atteinte ;
On ne transige pas sur cette chose sainte.
Demandez à quiconque a tiré le canon,
Si j'ai pu composer ; il vous répondra : « Non. »
Votre père, appelé lui-même en témoignage,
Ne tiendrait, j'en suis sûr, pas un autre langage ;
A vos commandements lorsque j'aurais cédé,
Je ne vous offrirais qu'un mari dégradé.

Hoche est heureusement là, il trouve le moyen d'être clément. — M. d'Ars, gracié par l'entremise d'Humbert, n'est plus un émigré, mais un soldat, il aura son absolution. Celui-ci, obstiné comme ses vieux principes, n'en veut pas moins emmener sa fille. Mais la marquise, montrant le général Humbert, répond :

De mon sort désormais voici le compagnon.
Or cette volonté me peut être permise ;
Je me suis jusqu'ici montrée assez soumise.
Cédant aux préjugés qui n'étaient pas en moi,
A l'homme que j'aimais j'ai retiré ma foi ;
J'ai fait plus, j'ai promis d'en épouser un autre,
Et j'ai brisé mon cœur pour contenter le vôtre ;
Puis je vous ai suivis, vous et ce fiancé,
Dans les mille hasards d'un projet insensé ;
Il ne vit plus ; il est tombé sur ce rivage,
Avant le jour qui dut fixer mon esclavage ;
Je suis quitte envers vous. Vous m'avez par deux fois,
Ne consultant que vous, imposé votre choix ;
Souffrez que, sans pousser plus loin le sacrifice,
Me consultant moi-même à mon tour, je choisisse,
Et qu'après l'ouragan, à peine radouci,
Qui m'aura si longtemps roulée à sa merci,

Opulente, indigente, élevée, abaissée,
Et marquise, et servante, et veuve et fiancée,
De tant de sorts divers j'écoute la leçon,
Et sois tout bonnement heureuse à ma façon.

A la dernière scène de l'œuvre, on amène un nouveau prisonnier, le sémillant vicomte de Vaugris. Pour celui-là la grâce est impossible, mais c'est un philosophe épicurien ; il grasseye avec un élégant abandon :

Marquise ; au sort gaîment toujours je m'abandonne,
Et la fin d'un soldat n'a rien dont je m'étonne,
J'aime les dénoûments impromptus ; j'ai trouvé
Mon fait.

(Allant vers Hoche, et d'une voix calme et grave, en se découvrant),

Vive le roi !

(Allant vers la marquise),

Votre père ?

LA MARQUISE.

Sauvé.

LE VICOMTE.

Bon ! je m'en réjouis. — Adieu, belle inhumaine ;
Jusqu'au dernier soupir j'ai porté votre chaîne.

(Il s'éloigne, emmené par les soldats, et, se retournant, avant de sortir.)

Ah ! un conseil : mettez l'habit athénien ;
C'est un galant costume et qui vous sied fort bien. *(Il sort.)*

HOCHE *(le suivant des yeux.)*

Toujours légers ! la mort ne peut les rendre graves.
N'importe : ils meurent bien, ce sont aussi des braves.
Quand pourrons-nous, cherchant de moins tristes succès,
Sous les mêmes drapeaux ranger tous les Français !

Le *Lion amoureux* manque un peu de situation, c'est une suite de plaidoyers sans conclusions sur les républicains et les royalistes. Mais la pièce est vive, attachante, écrite en ces beaux vers ciselés à la mode antique, dont M. Ponsard avait le secret. — Par les citations que nous avons données, on connaîtra mieux l'esprit du *Lion amoureux*, le caractère des personnages et l'accent du langage poëtique donné à chacun. — La République est représenté dans ce qu'elle a de généreux, de pur, de fécond et de jeune, par Humbert et Hoche. — L'ancien régime ayant foi en lui-même, comme en Dieu, dont il croit descendre, est personnifié par le comte d'Ars. — Le vicomte de Vaugris est le type du chevalier-philosophe, toujours le même, rien ne l'abat ni le corrige, rien ne l'enflamme ni l'émeut, sourd aux leçons, inébranlable aux revers. — La marquise de Maupas est le bon sens et le cœur accessibles à l'attrait des nouvelles vertus et des grandes choses.

LÉO.

Le *Lion amoureux* a été représenté jeudi 17 octobre, sur le théâtre de Saint-Quentin. — La pièce et les artistes ont été

incessamment applaudis, les bravos étaient frénétiques, l'enthousiasme à son comble.

Fournier qui représente Humbert, le Lion amoureux s'est révélé un grand comédien, il a rendu ce rôle avec une ampleur et une puissance infinies.

Didier était le général Hoche ; c'était bien là le *pacificateur de la Vendée* dans son héroïque simplicité, dans l'heureux accord de ses paroles, de ses manières et de ses expressions, qui révèlent l'homme supérieur.

Duménil, dans le vicomte de Vaugris, a abordé cet amoureux comique et philosophe avec succès.

Mme *Estelle Lambert* a prêté sa beauté à Mme Tallien ; les beaux bras ! la blanche poitrine ! la belle jambe ! et jusqu'à cette épaule sans draperie ! Quelles jolies pièces justificatives de l'histoire du Directoire, feuilletez toute l'édition illustrée de Thiers... vous n'y trouverez pas d'aussi gracieux appendices.

Le rôle de la marquise de Maupas est tenu par Mme *Francis*, c'est bien la beauté plautureuse d'une veuve qui a manié à la fois l'éventail et le broc, qui a été tour à tour servante et maîtresse. Mme Francis a rendu ce rôle en véritable artiste... qu'elle est.

N'oublions pas MM. Dublaix, Ortoni et Bardoux. Mmes Fabienne et Dublaix qui ont donné, à des bouts de rôle, un charme particulier.

Nous n'analyserons pas *Gavaut Minard et Cie* qui terminait la soirée, c'était d'un croustillant et d'un faisandé ! ! mais constatons que MM. *Letemple, Bardou* et *Dublaix* se sont acquittés parfaitement et avec entrain de leurs rôles, trois artistes d'un réel mérite. Nos compliments à Mme *Estelle Lambert* et aux gentilles, pétulantes, piquantes et étourdies Mlles *Fabienne, Laure Léon* et *Marguerite ;* tous ont été amusants au possible.

LÉO.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT *in extenso*
du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Suite (*)

Ces deux poëtes (ils sont vraiment dignes de ce titre) que nous réunissons par l'attribution d'une même récompense, un prix de 2,500 fr., nous ont paru naturellement rapprochés par de grandes analogies d'inspiration et de talent. Tous deux demandent le sujet de poëmes d'un intérêt touchant, quelquefois même douloureux, à des réalités longtemps dédaignées par

---

(*) Voir les nos 17, 18, 19, 20 et 21 de la *Petite Revue*.

notre poésie, aux conditions, aux situations des classes les plus modestes, les plus obscures, les plus misérables même de la société. Ces réalités, ils s'appliquent à les mettre en relief par l'exactitude du détail descriptible, à la façon des peintres flamands et hollandais, par la franchise hardiment familière des sentiments et du langage, par la libre allure de la versification.

Cette manière de concevoir la poésie, féconde chez eux, en effets nouveaux et frappants, n'est pas sans avoir ses dangers auxquels ni l'un ni l'autre ne semble avoir complètement échappé.

M. Manuel lui doit sans doute des pièces vraiment belles par le sentiment, par le style, par une versification facile, harmonieuse, régulière, sans monotonie, par des qualités enfin que l'Académie a déjà eu plus d'une occasion d'apprécier et de récompenser chez l'auteur des *Poésies intimes* et des *Ouvriers*. On a pu trouver toutefois que l'ensemble du recueil laissait dans l'âme une trop désolante impression, que la peinture navrante de tant de misères et de douleurs, produit fatal du vice pour la plupart, n'y était point assez adoucie par des idées propres à reposer, à consoler le lecteur, des idées de résignation et d'espérance religieuse.

Dans ces peintures de tons plus variés et d'un incontestable charme où M. Coppée recherche et a si souvent la bonne fortune de rencontrer le vrai et le simple, il lui arrive de passer indiscrètement, plus loin, jusqu'au prosaïque. On doit y relever surtout, comme conduisant directement à la prose, l'emploi systématique et excessif de certains procédés de versification peu conformes, non-seulement aux règles peut-être trop absolues de Boileau, mais à la pratique judicieuse de nos bons poëtes, pour qui n'étaient certainement pas des choses inconnues ce qu'on croit avoir découvert de nos jours, ce dont la poétique contemporaine semble avoir fait des règles nouvelles, la césure mobile et l'enjambement, mais qui n'en usaient que sobrement, à propos, pour produire un certain effet.

I. PIFFERARI.

Un matin, à travers le plat pays d'Artois
Je marchais en suivant ma route dans la brume ;
Soudain sur mon chemin retentit un hautbois ,
Bretagne, ô mon pays, quel rêve en moi s'allume !

Illusion ! c'étaient trois gais Napolitains ,
Lazzarones errants bien loin de la patrie :
« Jouez-moi, mes amis, vos plus joyeux refrains ! »
Et j'offris mon obole à chaque main brunie.

Et tandis qu'ils jouaient, je croyais ouïr au loin
Lebris sur son hautbois dessinant avec soin
Des airs de nos vieux temps l'agreste mélodie ;

Je t'avais oublié sombre et triste avenir !
Et ta douce chaleur, flamme du souvenir,
Ranimait lentement ma pauvre âme engourdie.

JULIUS.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

PROCLAMATION DU ROI,

Sur un Décret de l'Assemblée Nationale, du 15 Avril 1790, portant que les Electeurs du Département de l'Aisne, qui s'assembleront à Chauny, pourront procéder à l'Election des Membres qui composeront le Corps administratif du Département.

Vu par le Roi, le Décret dont la teneur suit :

DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
Du Jeudi 15 Avril 1790, au matin.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE décrète que les Electeurs du Département de l'Aisne, qui s'assembleront à Chauny, pour indiquer laquelle des deux Villes de Soissons ou de Laon, doit être le Chef-lieu de Département (1), pourront, après avoir délibéré sur cet objet, & en attendant qu'il y soit définitivement statué par l'Assemblée Nationale, procéder à l'élection des Membres qui composeront le Corps administratif du Département; lesquels se rendront ensuite dans la Ville qui aura été désignée pour Chef-lieu, pour procéder aux opérations prescrites par les Décrets, aux Assemblées générales de Département.

LE ROI a ordonné & ordonne que ledit Décret sera envoyé aux Corps administratifs & Municipalités du Département de l'Aisne ; leur enjoint de s'y conformer & de tenir la main à son exécution. Fait à Paris, le dix-huit Avril mil sept cent quatre-vingt-dix. *Signé* LOUIS. *Et plus bas,* par le Roi, DE SAINT-PRIEST.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Paris, le 14 octobre 1872.

La saison théâtrale vient de s'ouvrir par une série de pièces nouvelles qui ne sont malheureusement pas toutes des succès. Je regrette de ne pouvoir donner qu'un aperçu rapide de toutes les premières représentations, et je me réserve de revenir plus tard sur les principales.

(Communiqué par A. Leduc, instituteur à Résigny.)

(1) Cette assemblée se tint le 20 mai et les électeurs ayant choisi Laon, cette ville fut déclarée chef-lieu du département, par décret du 2 juin 1790.

Au Palais-Royal, grand et légitime succès du *Réveillon*, de MM. H. Meilhac et L. Halevy. Le premier acte a principalement provoqué les applaudissements de tous les amis de la vieille gaîté française. Inutile de dire que la pièce est admirablement jouée par Lhéritier, Pellerin, Hyacinthe, Lassouche et Geoffroy, Geoffroy surtout dont le talent supérieur est digne d'une scène plus élevée.

Aux Variétés, *le Tour du Cadran*, de MM. H. Crémieux et H. Bocage, n'a obtenu qu'un médiocre succès malgré ses vaillants interprètes, Grenier, désopilant dans la chanson des *Phénomènes qu'on n'a pas vus parce qu'ils n'existent pas*, Léonce, Dailly, Hittemans et Lesueur ; j'ajouterai que c'est avec raison. Il est temps que le public fasse justice de ces lieux communs, orduriers, qui font depuis plusieurs années la fortune de ce théâtre et qui usurpent la place de l'ancien vaudeville. L'accueil glacial fait à cette pièce, où non-seulement une mère ne mènera pas sa fille, mais où un mari ne doit pas conduire sa femme, est un bon signe de la régénération artistique de notre pays.

Même observation pour les Folies-Dramatiques qui viennent de nous donner *Mazeppa*, opéra-bouffe en 3 actes, de MM. Chabrilliat et Dupin pour les paroles, et de M. Pourny pour la musique. *La Timbale d'Argent* est une œuvre morale auprès de cette pièce où Mme Thierret débite avec son flegme habituel les crudités les plus dures. La musique n'est pas faite pour sauver le livret, car à part le morceau d'entrée de *Mazeppa*, admirablement chanté par Luce, un de nos meilleurs ténors légers, et le duo de *la Palatine* qui mériterait une meilleure interprète que Mme Blanche d'Antigny, rien de bien saillant dans la partition.

Le petit théâtre de Cluny vient de reprendre *Richard d'Arlington*, un vieux drame qui eut jadis un immense succès. Le public a favorablement accueilli cette reprise ; l'interprétation ne laisse d'ailleurs rien à désirer. Taillade joue le rôle de l'ambitieux *Richard*, créé par Fréderick-Lemaître, avec la vigueur d'un jeune homme. Mlle Orphise Vial, qui s'est déjà concilié les sympathies du public par plusieurs créations heureuses, s'est révélée une véritable artiste dans le rôle à la fois si timide et si passionné de *Jenny ;* qu'elle mette tous ses efforts à surmonter la difficulté de prononciation qui lui enlève une partie de ses moyens d'expression et elle deviendra bientôt une de nos meilleures jeunes premières. Je ne voudrais pas quitter le théâtre de Cluny sans adresser mes félicitations les plus sincères à M. Larochelle, son habile directeur qui, en peu de temps, en a fait une pépinière de véritables comédiens. L'année dernière un de ses pensionnaires, Tallien, avait été engagé à l'Odéon pour y créer *don Guritan* de *Ruy-Blas ;* cette année, Henri Richard et Georges Richard, qui avaient commencé à Cluny, viennent de débuter, le premier au Gymnase, le second à l'Odéon.

Puisque je parle de l'Odéon, versons un pleur sur l'insuccès qu'il vient d'essuyer avec la *Salamandre*, de M. Edouard Plouvier, insuccès qui incombe entièrement à l'auteur ; car, si la pièce a échappé à une chûte bruyante, elle le doit uniquement aux acteurs. Pierre Berton, qui fait chaque jour de rapides progrès, a été charmant. Nos compliments également à Mlle Baretta, une jeune débutante, qui a su se faire applaudir dans un rôle aussi ennuyeux qu'inutile. N'oublions pas non plus Mlle Broisat, que nous avons applaudie l'an passé dans *Casilda* de *Ruy-Blas ;* elle promet beaucoup, espérons qu'elle tiendra. Tallien m'a paru un peu faible dans le personnage, il est vrai, assez mal dessiné du vieux *marquis de Chaleines*. Quant à M. Brindeau, chargé d'un rôle déjà peu distingué par lui-même, il l'a joué en véritable porteur d'eau.

J'arrive maintenant au Théâtre-Français qui vient de représenter un drame nouveau de M. Georges Richard (de l'Odéon). M. G. Richard n'en n'est pas à son coup d'essai ; avant d'aborder la Comédie-Française il avait déjà donné à Cluny deux petits actes, les *Avocats du mariage* et *Pommes mures et femmes vertes*, qui dénotaient un auteur sinon très brillant, du moins sérieux et honnête. Je dis honnête, car tout ce que fait M. Richard respire un parfum d'honnêteté qui console un peu de *la Princesse Georges* et de *la Visite de Noces*.

Les *Enfants* n'ont certainement pas obtenu un succès bruyant, mais personne ne me contredira si je viens vous dire que le public a voulu, par ses applaudissements, témoigner qu'il s'associait à cette tentative de régénération de la Comédie moderne Je vais essayer d'analyser en quelques lignes cette œuvre où les défauts les plus choquants se mêlent aux qualités les plus heureuses.

Les Enfants sont une pièce du genre de celles de Diderot ; les personnages y parlent beaucoup plus qu'ils n'agissent, et c'est son défaut capital. Au théâtre, un effet scénique habilement amené, un mot lancé à propos remplace avec avantage une longue tirade ; c'est ce que M. Richard n'a pas compris. En outre, son style a besoin parfois d'être un peu plus soigné.

L'auteur a voulu éclaircir un point de morale, mais il n'a pas vu que la morale d'une pièce doit ressortir de l'opposition des caractères bien plus que des phrases placées dans la bouche de tel ou tel personnage. C'est un défaut qui vient à M. Richard de son ancienne profession. M. Richard, auteur dramatique, est resté M. Richard professeur. Mais qu'il sache bien que ce qui, dans un cours est excellent, sur la scène a pour conséquence l'ennui. Le public veut bien être instruit, mais d'une manière détournée ; il ne veut pas qu'on ait l'air de lui faire la leçon comme à un écolier. M. Richard ne s'est pas assz souvenu qu'il ne s'adressait plus à des collégiens.

Je reprocherai encore à M. Richard d'être tombé dans une exagération qui a failli compromettre la thèse qu'il voulait défendre.

Voici, du reste, en deux mots, le sujet de cette œuvre qui, si elle n'est pas une bonne pièce, est au moins une bonne action.

Pellegrin, un savant, a, dans sa jeunesse, fait connaissance d'une jeune ouvrière dont il a eu une fille. Depuis cette époque, rien n'est venu troubler le bonheur de nos deux amants, et peu à peu, par le travail et l'épargne, les ressources d'abord exigues du jeune ménage se sont transformées en une aisance voisine de la richesse. Un jour, *Marguerite* (c'est le nom de *Mme Pellegrin*), confiante dans l'affection de son mari, lui avoue qu'avant de le connaître, elle a eu d'un homme, qui l'a délaissée, un fils qu'elle fait élever secrètement dans les environs de Paris. Bien que soupçonnant depuis longtemps qu'il n'était pas le premier amour de sa femme, Pellegrin est d'abord atterré de cette nouvelle, puis en reconnaissance des preuves de dévouement que lui prodigue chaque jour Marguerite, il va chercher le petit et l'élève dans sa maison, à côté de sa fille, comme son propre fils.

Quand la pièce commence, *Maurice* est un grand jeune homme de 19 ans, honnête et laborieux, qui, par son application, vient de mériter au Concours général le prix d'honneur de mathématiques. Dans sa joie et son orgueil, Pellegrin a oublié que *Maurice* n'est pas son fils, et il veut, par un mariage, avec la mère légitimer à la fois *Maurice* et sa fille *Lucile*.

Marguerite est au comble du bonheur, quand survient dans la maison, amené par un ami commun, un *M. Boislaurier*, consul de France à Lima, qui se trouve être justement le père de Maurice. A la vue de son enfant, cet homme qui, pendant vingt ans, n'a pas songé une minute à son enfant, sent tout à coup tressaillir ses entrailles de père, ce qui, par parenthèse, me paraît un peu forcé ; il veut l'enlever à celui qui l'a élevé jusqu'à ce jour, qui l'a entouré de mille soins, qui va enfin, en le légitimant, lui assurer un nom honorable. Pellegrin, de son côté, refuse de rendre Maurice et reproche durement au véritable père son lâche abandon.

L'auteur flétrit alors avec un véritable talent, quoique un peu longuement, ces hommes qui se disent honnêtes et qui abandonnent sans scrupule les filles séduites par eux et les enfants, victimes innocentes de leurs fautes. Ici, nous sommes en complet accord avec M. Richard, mais quand il semble poser en principe la conduite de *Pellegrin*, qui va reconnaître un enfant dont il n'est pas le père, l'au-

teur me permettra de ne pas le suivre sur ce terrain. Je ne blâme pas *Pellegrin* de ce qu'il veut faire, mais je ne lui reconnais pas le droit d'en faire une sorte d'obligation pour les autres.

Inutile de dire que la victoire, comme dans *Christiane* où Richard a puisé son dénouement, reste au père adoptif. *Pellegrin* épouse *Marguerite* et tout le monde est content, excepté *Boislaurier* qui sort en pleurant ; il est vrai que nous avons le droit de supposer que ses larmes seront de courte durée et qu'il oubliera bientôt ce triste épisode, comme il a oublié pendant vingt années la naissance de son enfant.

L'équité m'ordonne de constater, en terminant, que les acteurs ont droit à une très large part dans l'accueil sympathique du public. Got est ce qu'il est toujours, incomparable dans le rôle de *Pellegrin*. Febvre lui donne dignement la réplique dans celui de *Boislaurier*.

Mes compliments à Mlle Royer, qui a fait oublier, dans le personnage, un peu chargé parfois, de *Madame Jacob*, certaines créations assez médiocres.

Mlle Reichemberg est charmante dans le rôle de la petite sœur, quoi qu'elle ne me paraisse pas entièrement répondre aux espérances fondées sur ses début dans *les Faux Ménages*. Nommée sociétaire, un peu prématurément peut-être, elle est encore à justifier cette faveur.

Laroche et Boucher méritent tous deux une mention honorable.

Quant à Mlle Anna Blanc, qui débutait dans le rôle de *Marguerite*, je suis fort embarrassé pour en parler. Elle a dix-huit à vingt ans, et on lui a confié le personnage d'une femme de trente-cinq à quarante ans. Elle paraît aussi jeune que sa fille, ce qui lui fait un tort considérable. J'attends son deuxième début pour me prononcer.

Avec *les Enfants*, le Théâtre-Français donnait, pour les débuts de Mlle Bianca (du Vaudeville), *les Folies amoureuses*, de Regnard, une pièce du genre italien, qui m'a semblé bien vieillie ; le répertoire de la Comédie-Française est assez fourni de bonnes pièces, qu'on ne joue presque jamais, sans aller chercher cette farce qui ne doit qu'à ses interprètes d'être écoutée jusqu'au bout. Mlle Bianca, à mon sens, a eu tort de choisir pour ses débuts, le rôle si difficile et si peu avantageux de Marinette, et elle n'y a réussi qu'à demi ; dans la scène du rire principalement, elle a été d'une faiblesse déplorable. Elle paraît intelligente ; elle a du physique, mais elle n'a pas le mordant qui convient aux soubrettes de Molière. Ce n'est pas à dire qu'elle n'y parviendra jamais, mais elle en est encore loin.

Georges Lassez.

GAZETTE ARTISTIQUE.

∴ M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, et M. Frossard, inspecteur, sont partis mercredi dernier pour Marseille, afin de visiter les principaux musées du midi. — Dès leur retour, s'ouvrira au palais de l'industrie le musée des copies, avec l'exposition des objets d'art achetés et commandés par le gouvernement.

∴ M. Vigneron, le peintre qui a dessiné le célèbre *Convoi du pauvre*, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

∴ La belle poësie sous le titre de l'*Enfant exilé*, trouvé par Mme Marie Tavernier, écrit sur parchemin et portant la date de 1831, mise en musique par elle sous forme de romance, vient à peine de paraître que sa première édition est déjà épuisée. Le caractère expulsif de la mélodie s'harmonise très heureusement avec les paroles ; on ne peut entendre sans se sentir ému cette œuvre charmante.

COURRIER MILITAIRE.

.˙. Le général Chanzy est en ce moment à Paris. — Le commandant du 7e corps d'armée s'occupe de la formation des divisions de son ressort.

.˙. Les journaux militaires d'outre Rhin nous apportent des renseignements assez précis sur les projets militaires de la Prusse. La principale de ses préoccupations est la transformation de l'armement. On ne parle que du fusil Mauser, et l'on s'éventue à prouver qu'il est supérieur au chassepot. On suppose que trois années suffiront à l'Allemagne pour armer ses corps actifs.

Après un débat très vif engagé dans toutes les revues, la mitrailleuse a étc définitivement condamné. Qu'est-ce en effet, qu'un engin aussi lourd et aussi encombrant qu'une pièce de moyen calibre, qui ne saurait se mettre en position en face de l'artillerie ordinaire, grâce à sa courte portée? La zone efficace des mitrailleuses est très peu étendue, l'instrument difficile à manier, les erreurs de tirs ne peuvent être rectifiées. Tout cet attirail pour produire le même effet qu'une escouade de soldats armés de chassepots ! — Les Prussiens, en gens pratiques, n'entendent pas pour cela perdre le bénéfice des mitrailleuses qu'ils ont récoltées à Sedan et à Metz. Ces engins seront employés pour la défense des forts.

.˙. L'évacuation de la Haute-Marne est commencée; le 49e régiment d'infanterie prussienne a quitté St-Dizier mercredi matin. La population ne s'est pas départie de la dignité et du calme dont elle a fait preuve pendant la longue occupation.

CAQUETS.

.˙. — Quel est ce monsieur peu aimable que j'ai rencontré chez vous hier ?

— Le vicomte de L..., un anglomane enragé...

— On s'en aperçoit à ses angles !

.˙. Echo de la première soirée de Mme la baronne de...

— Il me semble que les cheveux de Mme C... étaient presque blancs, il y a un an.

— En effet, presque...

— Mais ils sont maintenant du plus beau noir.

— C'est que depuis elle a perdu son mari.

.˙. — Quel est donc, ma chère, ce drôle de type avec quí vous étiez hier soir au théâtre ?

— Un ami d'Alfred, il est avoué en province.

— Qu'il soit avoué en province, je veux bien l'admettre, mais à Paris, on ne l'avouerait jamais.

.˙. On accuse la langue française de pauvreté.

Voila un reproche que les langues des Français ne mériteron ja...

.˙. Horreur ! Ecriteau lu à Passy :

Pensionnat de jeunes filles à vendre.

NOUVELLES

.˙. Dimanche, une première réunion préparatoire a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville de Soissons sous la présidence du Maire, pour la constitution d'un comité Lorrain-Alsacien. Voici de quelle manière il a été composé : Le Maire et les Adjoints, le Sous-Préfet de l'arrondissement, M. Pillot, ancien officier, M. Ungerer, inspecteur des écoles, M. Zikel, commandant d'artillerie, M. Gustave Zikel, fondeur-mécanicien, M. de Cacqueray, propriétaire, M. Harant, M. Renardeux, vice-président de

la société de secours mutuels, et MM. Gilbert et Auvray-Frique, délégués de la même société.

Une première souscription a produit un total de 790 fr.

.˙. La Cour de cassation (chambre criminelle), présidée par M. le conseiller de Casnières, son doyen, a, dans son audience de samedi, déclaré non recevable le pourvoi en cassation formé par le nommé Jean-Baptiste-Isidore Poittevin, condamné à la peine de mort par jugement du Conseil de Versailles, du 17 juin 1872, pour faits d'espionnage et de trahison dans le département de l'Aisne, près de Soissons.

.˙. On ferait en ce moment aux environs de Beauvais des recherches sérieuses pour y retrouver un des filons houillers qui partent des mines du Pas-de-Calais, et l'on paraît certain de la réussite de ces études.

.˙. Voici un singulier cas d'incendie :

M. X... se promenait avant-hier soir sur le boulevard, à Roubaix, tenant son parapluie à la main en compagnie d'un fumeur.

En gesticulant, ce dernier rapprocha sans doute son cigare allumé du parapluie et y mit le feu.

Les deux promeneurs ne s'en aperçurent pas d'abord et continuèrent leur chemin. Au bout de quelques instants, une personne s'approcha de M. X..., et lui fit remarquer que son parapluie brûlait ; il brûlait si bien qu'il n'en restait plus que la membrane et le manche.

.˙. C'est avec un profond sentiment de regret, que nous annonçons la mort de M. Farque-Testart, membre du Conseil municipal, administrateur du Bureau de Bienfaisance et de la Caisse d'épargne, qui a succombé mardi soir, à la rupture d'un anévrisme.

M. Farque était âgé de 59 ans.

Le Conseil municipal perd en lui une de ses lumières ; le Bureau de Bienfaisance et la Caisse d'épargne, un administrateur actif et vigilant ; toute la Ville perd un homme de bien dans toute la haute acception de ce mot.

.˙. Les membres de la Société de secours mutuels de Sinceny, se sont réunis dimanche dernier, 13 octobre, à l'effet d'élire un président en remplacement de M. Droit.

La réunion avait lieu en exécution du décret de novembre 1870, qui confère aux membres des Sociétés de secours mutuels le droit de nommer leur président.

M. Lacroix, conseiller général, a été élu.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 20 octobre 1872. Bureau à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures.
LES MOUSQUETAIRES OU VINGT ANS APRÈS, drame en 5 actes et 10 tableaux, précédé de L'AUBERGE DE BÉTHUNE, prologue en 1 acte.
LA CORDE SENSIBLE, vaudeville en 1 acte.

Lundi 21 octobre 1872. Bureau à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures.
FANFAN LA TULIPE, drame en 7 actes.
LE MEURTRIER DE THÉODORE, comédie en 3 actes.

SALLE DU CIRQUE.

Dimanche 20 octobre et lundi 21 octobre 1872. Bureau à 7 heures. Concert à 8 heures.

GRAND CONCERT POPULAIRE, donné avec le concours de Mademoiselle BLANGY, premier sujet de l'Alcazar de Paris, et de MM. *Lucien Duez*, violoniste ; *H. Laroche*, pianiste ; *Turbeaux*, flûtiste, et *A. Coreanx*, chanteur comique ; *Albert Violet*, pianiste.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 73 .. Choix .. bonnes marques 72 à 74 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 69 50 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 68 50à68 25 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 101 25 tout fût disposé 99 75 épurée en tonne 109 25 lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 99 75 Cour. du m. 99 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 101 50 courant du mois 100 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 59 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 58 00 a .. 00 courant du mois 59 50 4 mois 61 00 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	66 00 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	71 50 à .. ..
Bonne sorte,	159 00 à .. ..
Belle sorte,	160 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	62 .0 à .. ..
Blanc n° 3 » »	71 50 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	157 .0 à 158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*
Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	2012	465	819	52
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 76	1 68	2 20	1 55
Le kil. 2e qualité.	1 66	1 58	2 05	1 45
Le kil. 3e qualité.	1 56	1 48	1 65	1 35

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 25 50 2e 24 50 3e 23 50 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 12 — Escourgeons 13 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 00 2e 29 34 3e 27 00 Seigle 1re .. — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 8. 50 2e 8 .. Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .5 60 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 65 50
— — au-d^s 7 .. ..
— — 10 à 13 61 50
— — 15 à 19 60 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 74 Alcool .. .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 15 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 163 .. 3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 55 50 Betterave disp. 56 50 Mélasse dispon. à 57 0. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..
Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..
Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 30 70 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 75 quin. Seigle 16 95 Orge 17 25 Farine 43 .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 .. à 30 Froment n. 1re .. .. 2e — — — 3e Seigle 17 à.. .. Avoine 16 à .. .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 22 75 2e 22 00 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 11 50 2e 11 25 Orge 1re 12 — 2e 11 25 Pamelle 1re .9 50 2e .9 00 Avoine 1re .7 25 2e .6 75 3e .6 ..

Ribemont. Froment 1re 33 33 2e 30 .. 3e 29 .. Avoine .. .. Orge — — Pamelle 14 50 Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles 12 .. Escourgeon 20 .. Seigle 16 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 22 50 2e ». 00 3e .. 00 Escourgeon .. .. Seigle 17 .0 Féverolles — — Avoine 16 50 Œillette, 25 .. Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 45 .. à 43 00 Seigle .. — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles .. 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 00 2e 43 00 Son 11 50 Blé blanc qtal 30 00 gris 29 — Seigle 12 .. Avoine 8 .. Orge d'hiver 11 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 25. 27 Octobre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)

ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré
our les annonces répétées
plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces,*
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

M. le conseiller CH. DESMAZE, en consacrant ses vacances à des pérégrinations artistiques, a découvert trois pastels inédits de DE LA TOUR, *et la Correspondance de notre Maître concitoyen avec Mlle Fel, avec d'Egmont, avec Voltaire et,* avec *M. Cambronne-Huet,* juge-consul à Saint-Quentin ; — ces précieux documents seront, sous peu, publiés dans la *Petite Revue.*

De nouveaux collaborateurs sont venus s'adjoindre à la Rédaction de la *Petite Revue ;* — de nombreuses lettres nous apportent journellement des notes et documents inédits sur notre province. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui viennent nous seconder dans notre lourde tâche, de leurs travaux, de leurs conseils, de leurs encouragements, et nous aider à faire de la *Petite Revue* le recueil le plus complet pour le public, les érudits et les lettrés, en même temps qu'une revue de curiosités littéraires, artistiques et historiques du Nord de la France.

L'HISTOIRE DANS L'ENSEIGNEMENT.

Les humanités forment les mœurs en même temps que le goût ; l'histoire moralise, tout en enrichissant les esprits, de l'expérience des siècles. Aussi n'est-il pas indifférent pour les humanistes qui enseignent d'après ces principes, d'avoir pour coopérateurs des historiens qui ne séparent point la morale de l'histoire. « A quoi sert l'étude de l'histoire, si l'on n'en devient pas meilleur et plus sage, et si la connaissance du passé ne nous apprend pas à apprécier mieux le présent. »

Cette réflexion de Heeven pourrait servir d'épigraphe au Manuel dont M. F. Royé, professeur d'histoire au collége et à l'école préparatoire de Sainte-Barbe, vient de donner une quatrième édition.

C'est, en effet, un Manuel excellent et complet que cet ouvrage auquel la modestie de l'auteur a voulu conserver le titre plus humble de *Programme*. Nous ne connaissons pas de guide plus sûr pour l'étude de cette longue période qui comprend tout le moyen-âge et les temps modernes jusqu'à ces dernières années. — Le cours de troisième s'arrête à la fin du XIVe siècle ; le cours de seconde à l'avènement de Louis XIV. Les cours réunis de rhétorique et de philosophie embrassent tous les événements de l'âge moderne proprement dit, depuis les traités de Westphalie jusqu'à nos jours. Ce dernier fescicule forme plus de la moitié de l'ouvrage.

M. Royé explique pourquoi cette disproportion et avec une franchise qui l'honore : « J'ai dû, dit-il, dans le court avant-propos de son dernier volume, donner plus de développement à l'histoire contemporaine, parce qu'il m'a été plus difficile de saisir le relief des événements ; en effet, pour en déterminer la valeur et les conséquences, pour apprécier les intentions, il faut pouvoir considérer les choses et les hommes à distance, et c'est précisément la distance qui nous manque quand nous étudions ce qui se passe sous nos yeux. Nous n'avons plus les éléments nécessaires pour appliquer cette grande loi de la responsabilité humaine, non moins inflexible pour les nations que pour les individus, et qui est la moralité de l'histoire. C'est là le plus grave inconvénient, je dirai presque la condamnation de l'enseignement de l'histoire contemporaine. Dans cette quatrième édition, à plusieurs années de la première, nous ne trouvons rien à changer dans l'aperçu des faits généraux qui dominent les siècles passés ; l'avenir peut briser le cadre que nous avons essayé d'établir pour les faits d'aujourd'hui. »

La logique impitoyable qui préside au développement des faits ou à l'évolution historique, a trop bien démontré l'inanité d'un enseignement dont l'unique but était la justification et la glorification de certaines institutions, pour qu'il soit utile d'insister

sur les inconvénients d'un programme imposé à la jeunesse et à ses maîtres par la providence administrative.

M. Royé, en professeur expérimenté, respecte l'intelligence; il parle à l'esprit et provoque la réflexion, en éveillant l'attention sur les points essentiels. C'est par l'association des idées qu'il coordonne les événements; il en indique les causes et les conséquences, par des mots exprimés en caractères plus apparents et destinés à mettre en relief les sommités de l'histoire.

Ces mots forment un texte suivi, et expriment en quelque sorte la plus pure substance d'un résumé très substantiel. Les dates, choisies avec soin, indiquent la suite des temps; et l'évolution historique se dessinee d'une manière très sensible.

Ce système d'enseignement, qui s'attache à l'essentiel en laissant à la curiosité le plaisir d'entrer dans les détails et les minuties, ce système a l'avantage de nourrir l'intelligence sans accabler la mémoire, et d'introduire la lumière et l'ordre dans le chaos des événements.

M. Royé, et il ne s'en défend pas, est de cette école historique du XVIIIe siècle, dont le chef, Voltaire, a exposé les principes dans l'*Essai sur l'esprit et les mœurs des nations*.

Cet exemple ne devait pas être perdu pour les professeurs d'histoire. Amassons des faits, je le veux bien, mais pour nous faire des idées, un programme substantiel suffit amplement. Que l'élève rédige lui-même, d'après la leçon du professeur et d'après ses lectures; mais qu'on ne lui dicte pas vingt ou trente mortelles pages qui le fatiguent sans l'instruire, et que sa rédaction ne soit pas une copie. On ne sait jamais à fond que ce que l'on a appris avec plaisir et avec goût.

Avant tout, respectons l'intelligence, en obligeant l'élève à faire des efforts, et ne tuons pas la spontanéité par la mnémonique.

Après les scènes organiqnes proprement dites, il n'est point de science plus vivante que l'histoire. C'est une raison de plus pour s'attacher à démontrer la suite des événements et leur signification.

Cet esprit de vitalité circule dans le programme de M. Royé; ce n'est qu'un canevas, mais d'une trame solide : les institutions, les mœurs, les lois, les croyances, les inventions et les découvertes, les progrès de tout ordre, et aussi les noms des hommes dont les talents et les lumières ont le mieux servi l'humanité, s'y trouvent à leur place; de sorte que cet ensemble de sommaires se lit comme un livre, comme une histoire suivie, guidant l'inexpérience en aidant le savoir.

A. LANDIER.

IDYLLES FRANQUES.

WANDA.

I

La tempête rugit : Les vagues écumantes
Qu'amoncelle en sifflant l'âpre vent des tourmentes
Au sable Atrébatien roulent avec fureur ;
La mer est ivre d'ombre, et de bruit, et d'honneur.
Près d'un esquif brisé que dépècent les lames,
Des soldats, des nochers, se disputent des femmes :
— Elle est à moi : Veux-tu la laisser, vieux voleur !
— Attends un peu, je vais à toi, joli parleur !
— Lâche-la, fils de chien ! — Jamais, enfant de louve !
Au secours, compagnons ! — Veux-tu que je te prouve
Qu'elle est à moi ? — Qui, toi ! — Tiens, voici ma raison !
— Voici la mienne ! — holà, beau mangeur de poisson,
Si tu prends ton couteau je tire mon épée !
— Montre-là, nous verrons si la lame est coupée !
— Vieux loup ! — soldat d'un as ! — Avance donc, glouton,
Par Mars, tu t'en iras déjeuner chez Pluton ! —
Ainsi parmi les coups, les phrases enragées,
Palpitaient sous leurs mains les tristes naufragées ;
Lorsque laissant flotter sa toge aux franges d'or
Parût le proconsul Licinius Victor :
— Holà, fibil, Larrons, quel est donc ce tapage ?
Neptune en son courroux a déchainé l'orage,
Et vous, chiens malfaisants, aboyeurs odieux,
Vous osez l'insulter par vos cris furieux !
Arrêtez ou sinon... Toi, laisse cette fille !
— Elle est à moi ! — Vraiment ! Est-ce que ton dos grille
De recevoir ce soir les coups du correcteur ?
Allons, éloigne-toi, drôle, ou crains le licteur !
— Tu la veux, fier Romain, cherche-la chez les ombres ! —
L'audace et la fureur flambaient sur ses traits sombres,
Un poignard se levait dans son poing irrité
Lorsque le proconsul avec dextérité
Le prévint et son fer du nocher plein de rage
Rompit les jours souillés et l'atroce courage :
— Vous, dit-il, apprenez que je suis maître ici !
De votre triste peau si vous avez souci
Epargnez moi, coquins, cette sale besogne ;
Détalez ! aux vautours portez cette charogne. —
Il dit et s'avançant vers elle, demanda :
— Comment t'appelle-t-on, jeune fille ? — Wanda. —
Croisant sur ses beaux seins sa robe soulevée,
Triste, elle murmura : — Pourquoi m'as-tu sauvée ? —

Le jeune proconsul le regarda surpris,
Et dit en souriant : — Tu me sembles Cypris !
Peut-être ignores-tu, jeune et charmante blonde,
Qu'ainsi que toi, superbe, elle sortit de l'onde ;
Mais quittons promptement ces effroyables lieux,
Venez vous délasser et rendre grâce aux Dieux ! —
Vers son palais brillant dont le fronton domine
Il marche et sur ses pas le groupe s'achemine.

(A suivre.) JULIUS.

GHRONIQUE MUSICALE.

Paris, le 22 octobre 1872.

Opéra-Comique : Le *Pré-aux-Clercs*, paroles de M. E. de Planard, musique d'Hérold. — Débuts de Mlle Ganetti. — Rentrée de Mme Miolan-Carvalho et de Sainte-Foy.

Le pré-aux-clercs était une vaste prairie, située près des murs de Paris, sur la rive gauche de la Seine : il s'étendait en longueur de la rue Mazarine actuelle à la rue de Bourgogne, et en largeur depuis la Seine jusqu'à la rue Saint-Dominique. Cette prairie était partagée en grand et petit pré ; ce dernier, cédé en 1368 à l'Université, devint, ainsi que le grand pré, un lieu de promenade pour les écoliers : de là son nom de pré-aux-clercs. On y voyait de nombreuses guinguettes et c'était le rendez-vous des duellistes. Sous Henri II les Calvinistes s'y réunissaient pour chanter les Psaumes de Marot.

Le *Pré-aux-Clercs* de M. de Planard, dont je ne donnerai qu'un rapide aperçu, nous transporte en l'année 1582, sous le règne de Henri III. Nous sommes tout d'abord à Etampes, dans une salle de l'auberge de Nicette, filleule de la reine de Navarre, qui doit se marier le lendemain à Girot, hôtellier du Pré-aux-Clercs. C'est là que nous voyons passer toutes les figures qui auront leur part dans l'action générale : d'abord Mergy, gentilhomme béarnais arrivant de Navarre porteur d'un message royal, ami d'enfance et par suite amoureux d'Isabelle de Montal, béarnaise comme lui ; puis Contarelli, italien, mandé du pays d'où viennent en droite ligne toutes les dispenses possibles par la reine-mère afin d'organiser les concerts et divertissements de la Cour : Comminge ensuite, jeune courtisan, amoureux aussi d'Isabelle ; enfin Marguerite, femme du roi de Navarre et sa protégée la comtesse Isabelle, toutes deux venues du Béarn pour passer quelque temps au Louvre. Tout le monde le reconnaît et s'agite : les deux rivaux Mergy et Comminge se regardent déjà comme des ennemis ; Cantarelli, homme fourbe, vil et flatteur, fait le beau et le modeste devant Marguerite ; Isabelle se souvient avec douleur des jours bénis de son enfance passés auprès de Mergy.

Au 2e acte, nous voici au Louvre. Contarelli, ami de Comminge dont il a une peur terrible, và bientôt payer sa fourberie. Il doit devenir le complice du mariage de Mergy et d'Isabelle au détriment de Comminge, grâce aux insinuations adroites de Marguerite, qui le sait agent secret de la maison de Lorraine et menace de l'en accuser s'il ne se soumet à ses volontés. Il cachera à Comminge l'accomplissement de cette cérémonie, et ses craintes italiennes, si j'ose m'exprimer ainsi, sont à ce propos d'une drôlerie achevée, quand il se trouve, après avoir promis son appui à la reine de Navarre, en tête-à-tête, lui, simple cornette des gardes du roi, avec son colonel Comminge. Mergy, l'ambassadeur de Navarre, est allé rendre compte de sa mis-

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 73 .. Choix .. bonnes marques 72 à 74 Courantes 68 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 69 50 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 68 50 à 68 25 2 mois .. à .. .. 4 mois .. » à » »

Huiles et graines, cote officielle. Colza par 100 k. disp. en tonne 101 25 tout fût disposé 99 75 épurée en tonne 109 25 lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 99 75 Cour. du m. 99 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 101 50 courant du mois 100 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 59 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 58 00 a .. 00 courant du mois 59 50 4 mois 61 00 mois chauds .. ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	66 00 à	— ..
Blanc n° 3 disponible,	71 50 à	.. ..
Bonne sorte,	159 00 à	.. ..
Belle sorte,	160 00 à	.. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à	.. ..
» de raffinerie,	.. .. à	.. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	62 .0 à	.. ..
Blanc n° 3 » »	71 50 à	.. ..
Raffinés suivant mérite,	157 .0 à	158 00

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .	2012	465	819	52
Vendus . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 76	1 68	2 20	1 55
Le kil. 2e qualité.	1 66	1 58	2 05	1 45
Le kil. 3e qualité.	1 56	1 48	1 65	1 35

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 25 50 2e 24 50 3e 23 50 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 12 — Escourgeons 13 00 Avoine, 100 kil. 1re 17 50 2e 16 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 00 2e 29 34 3e 27 00 Seigle 1re .. — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 8. 50 2e 8 .. Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .5 60 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 65 50

—	—	au-d^{s} 7	.. ..
—	—	10 à 13	61 50
—	—	15 à 19	60 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 74 Alcool .. .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 15 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 163 .. .. 3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 55 .. Betterave disp. 56 50 Mélasse dispo .. à 57 0. .. .. de graines .. .. Alcool disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette .. .. Colza .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .

Soissons. Blé nouv. 30 70 Blé mars .. .. blanc .. .. roux .. .. nache .. .. l'hect. Jarras .. .. A 15 75 quin. Seigle 16 95 Orge 17 2 rine 43 .. à 44 —. Le tout au qtal

Noyon. Froment vieux 29 .. à 3 ment n. 1re .. .. 2e — — — 3e Se à.. .. Avoine 16 à .. .. Haricots .. .. rouges .. .. Pois verts .. rine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 22 75 2e 22 00 Méteil 15 16 Seigle 1re 11 50 2 Orge 1re 12 — 2e 11 25 Pamelle 2e .9 00 Avoine 1re .7 25 2e .6 7

Ribemont. Froment 1re 33 32 3e 29 .. Avoine .. .. Orge — melle 14 50 Minette .. .. Ja Trèfle .. .. Luzerne .. .. F 12 .. Escourgeon 20 .. Se Œillette .. .. Hivernache . foin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 22 50 .. 00 Escourgeon .. .. Seigl verolles — — Avoine 16 25 .. Colza .. 00 Orge .. .. 20 ..

Guise. Blé 1re 45 .. à .. — Orge .. .. Avoine 15 .. 00

Cambrai. Farine 100 k 2e 43 00 Son 11 50 Blé bla gris 29 — Seigle 12 .. Orge d'hiver 11 00 mar d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeu

AD. L

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Bell

1re Année. — N° 25.

LA PETITE REVUE

27 Octobre 1872.

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

. . eiller CH. DESMAZE, en consacrant ses vacances à
. . ations artistiques, a découvert trois pastels inédits
. R. *et la Correspondance de notre Maître conci-*
. *Fel, avec d'Egmont, avec Voltaire et*, avec
. e-Huet, juge-consul à Saint-Quentin ; — ces
. . ents seront, sous peu, publiés dans la *Petite*

. ollaborateurs sont venus s'adjoindre à la
. *tite Revue* ; — de nombreuses lettres nous
. . ment des notes et documents inédits sur
. . s remercions sincèrement toutes les per-
. . ous seconder dans notre lourde tâche, de
. . conseils, de leurs encouragements, et
. a *Petite Revue* le recueil le plus complet
. dits et les lettres, en même temps qu'une
. raires, artistiques et historiques du Nord

. s
. s
. . is

. ra-
. de
. de
. . rier
. nous
. ction
. . varre
. . ureux
. . talien,
. penses
. ertisse-
. noureux
. rre et sa
. arn pour
. onnait et
. éjà comme
, le beau et
. louleur des

. minge dont
. oit devenir le
. nent de Com-
. e, qui le sait
. n accuser s'il
. mplissement
. m'exprimer
. il se trouve,
. tête-à-tête,
. Comminge
. de sa ma-

d'Aubigné, professeur à la Faculté de théologie de Genève. M. Merle d'Aubigné, s'était conquis un rang honorable parmi les historiens français, par son *Histoire de la réformation au seizième siècle;* une traduction anglaise de cet ouvrage s'est vendue à plus de 200,000 exemplaires On a encore de lui l'*Histoire de la réformation en Europe, au temps de Calvin.*

M. Merle d'Aubigné était né d'une famille dont l'origine remonte à l'historien célèbre Agrippa d'Aubigné.

CHAMBRE DE COMMERCE DE S^T-QUENTIN.

Le président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin s'empresse de porter à la connaissance des négociants intéressés la lettre suivante, qu'il vient de recevoir de M. le ministre de l'agriculture et du commerce.

« Paris, le 21 octobre 1872.

» Monsieur le Président,

» Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, le 31 août dernier, j'ai transmis à M. le ministre des finances la demande de la Chambre de commerce de Saint-Quentin tendant à obtenir la création dans cette ville d'un bureau de douane destiné principalement à faciliter l'acquittement des tissus taxés à la valeur.

» M. de Goulard, dont la réponse vient de me parvenir, me fait remarquer que l'Etat n'est tenu d'établir des bureaux de douane que sur la frontière ; il ajoute qu'en présence des difficultés et des réclamations journalières auxquelles donne lieu l'application des taxes *ad valorem*, le nombre des bureaux ouverts aux opérations de l'espèce ne saurait être augmenté.

» Dans cette situation, la demande dont il s'agit n'est pas de nature à être accueillie, et je ne puis que vous en exprimer le regret.

Le Ministre de l'Agriculture et du commerce,
TEISSERENC DE BORT.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

M. Du Breuil, professeur du Gouvernement, a commencé mardi dernier un cours d'arboriculture devant un public dont le nombre va depuis en augmentant et, bien qu'obligé de faire deux leçons d'une heure et demie par jour, il tient continuellement son auditoire sous le charme de sa parole aussi claire qu'élégante. Pureté de prononciation, netteté remarquable dans l'exposition des faits, éloquence même,

sontautant de ressources dont le savant professeur se sert pour rendre plus attrayante encore une étude déjà si agréable par elle-même. C'est une bonne fortune pour notre ville de le posséder dans ses murs : tous ceux de nos concitoyens qui s'intéressent aux arbres fruitiers n'ont qu'à venir entendre ces leçons, et le soir ils pourront dire comme l'empereur romain qu'ils n'ont pas perdu leur journée.

G. L.

CONCERTS POPULAIRES DU CIRQUE.

Dimanche et lundi, le Cirque avait repris son animation des beaux jours. A chaque soirée un grand concert était donné et attirait une foule considérable.

M. *Lucien Ducz* a été très applaudi après chacun de ses morceaux, qui ont été exécuté d'une façon remarquable. On connaît assez cet excellent virtuose pour que nous n'insistions pas sur ses qualités ; — la facilité de son mécanisme, — la justesse de son jeu, — le charme, l'élégance et la finesse qui caractérisent son talent.

M. *Hippolyte Laroche,* le sympathique pianiste-compositeur, s'est fait entendre avec un grand succès dans le *Retour* (galop), morceau dans lequel on retrouve les précieuses qualités de ses œuvres précédentes.

Le duo pour piano et orgue, exécuté par MM. *H. Laroche* et *Albert Violet*, a produit le plus charmant effet. M. *Albert Violet* est un jeune artiste d'un véritable talent et d'avenir. — Il a accompagné au piano M. *Turbeaux*, flûtiste ; — le public a rappelé le flûtiste, nous aurions voulu voir revenir l'accompagnateur qui, certes, avait bien contribué dans la part du succès, dans cette tâche ardue.

M. *A. Coreaux* a obtenu chaque soir un succès avec ses chansonnetes comiques.

M[lle] *Blangy* a chanté avec beaucoup d'entrain. Cette cantatrice a réuni tous les suffrages, s'est acquis toutes les sympathies, et a excité un véritable enthousiasme, du reste, elle est douée d'une fort jolie voix qu'elle conduit avec une grande habileté. NOEL.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 20 octobre. — La représentation de : *Les Mousquetaires ou vingt ans après* a eu lieu devant une salle comble. L'interprétation a été des meilleures. *Fournier* a été comme toujours, un comédien accompli dans le rôle de d'Artagnan. — *Bardou* (Porthos) a été très applaudi, cet artiste réussit les rôles qui lui sont confiés, si différents qu'ils soient. — *Duménil* (Charles I[er]), *Didier* (Morduant), *Letemple* (Olivier Cromwel) se sont montrés comédiens mesurés, habiles et rompus à toutes les exigences de la scène. — M[me] *Francis*, chargée du rôle de Henriette de France, s'en est acquittée dans la perfection. Nous n'avons que des éloges, et les éloges les plus sincères et les plus mérités à donner à cette artiste.

Lundi 21 octobre. — Reprise de *Fanfan la tulipe* et de *le Meurtrier de Théodore*. Les artistes ont obtenus le même succès qu'aux premières représentations.

Mardi 22 octobre. — Le *Lion amoureux* a été repris et joué au milieu d'un véritable enthousiasme et des bravos de toute la salle. —

Fournier a été beau d'élans chaleureux, détaillés avec une grande vérité. — Mmes *Francis* et *Estelle Lambert* ont été admirables et ont interprêtés leurs rôles avec un charme infini. — MM. *Didier* et *Duménil* ont rendus leurs rôles avec beaucoup d'expression.

Jeudi 24 octobre. — Reprise de la charmante comédie du *Cousin Jacques* et de *Gavaut, Minard et Cie*, devant une salle littéralement pleine. Tous les artistes ont joués le *Cousin Jacques* avec le même entrain et le même succès que précédemment, on sentait que le public revoyait cette pièce avec plaisir. — *Gavaut, Minard et Cie* a encore obtenu un succès de franche gaieté, tous ont tenus leurs rôles avec beaucoup d'entrain. LÉO.

Nous espérons que prochainement la Direction nous rendra le *Lion amoureux*. Le public du dimanche sera heureux d'apprécier cette comédie historique, si vive, si attachante, qui touche avec un si beau langage la corde du patriotisme, et qui est interprétée avec talent par MM. *Fournier, Didier* et *Duménil*, et avec autant de grâce que de charme par Mmes *Francis* et *Estelle Lambert*. LÉO.

Dimanche 27 octobre 1872. Bureau à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures.
La **BELLE GABRIELLE**, drame en 5 actes et 9 tableaux.
L'AMOUR QUÉ QU'C'EST QU'ÇA ? vaudeville en 1 acte.
Ordre : 1° La Belle Gabrielle ; 2° L'amour qu'est qu'c'est qu'ça.

Lundi 28 octobre 1872. Bureau à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures.
Le **BOSSU**, drame en 5 actes et 11 tableaux.
UNE FEMME QUI SE GRISE, vaudeville en 1 acte.
Ordre : 1° Le Bossu ; 2° Une femme qui se grise.

NOUVELLES

∴ Le *Journal officiel* publie quatre promotions dans l'arme du génie, qui intéressent notre département.

Ont été promus au grade de capitaine :

Ancienneté (1er tour), M. Marcy, Henry-Louis, de Laon, lieutenant d'état-major du génie à Lunéville, en remplacement de M. Bodin, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Compagnon, Charles-Eugène-Albert, de Chauny, lieutenant au 1er régiment de génie, en remplacement de M. Laman, décédé.

Ancienneté (3e tour), M. Piette, Louis-Henri, de Soissons, lieutenant au 3e régiment du génie, en remplacement de M. Lasvignes, promu.

Ancienneté (1er tour), M. Delacourt, Léon-Auguste, de Chauny, lieutenant au 2e régiment du génie (emploi vacant dans les cadres.)

∴ On a appris qu'un grave accident était arrivé dans la soirée de samedi, sur la ligne de Tergnier. Le train de marchandises n° 108 avait déraillé entre Crépy et La Fère, encombrant la voie de telle sorte que les trains de nuit n'ont pu passer et que les courriers du soir, dans la direction de Tergnier et du Nord, ne sont pas arrivés à leur destination.

Voici les détails que nous avons pu recueillir sur cet accident :

Le déraillement serait, dit-on, attribuable à la rupture d'un essieu, survenue à un des wagons les plus rapprochés de la machine ; l'une des roues ayant été projetée au loin, le tronçon d'essieu se serait enfoncé dans le sol ; les douze voitures suivantes, arrêtées par cet obstacle, sont venues s'entasser les unes sur les autres. Partie a

été jetée en travers, formant sur toute la largeur de la voie une formidable barricade d'une haie à l'autre.

Dans ce désastre, les fils télégraphiques ont été arrachés et toute communications électrique s'est trouvée interrompue entre Crépy et La Fère.

Ce n'est qu'hier matin, à sept heures, qu'on a pu débloyer une des voies et reprendre le service, grâce aux efforts inouïs accomplis pendant la nuit sous la direction de M. Stiévenard, chef des ateliers de Tergnier, de l'inspecteur, du chef de gare de Laon, de M. le commissaire de surveillance administrative, accourus sur les lieux au premier avis de l'accident.

Circonstance singulière, tandis que les dix voitures de queue du train restaient sur les rails, le wagon dont l'essieu s'est brisé arrivait jusqu'en gare de La Fère avec la machine et le tender : seulement ce wagon se tenait pour ainsi dire en équilibre avec une roue de moins, ce que peut seule expliquer la légèreté de son chargement: il était rempli de noix.

Fort heureusement, si les dégâts matériels ont dû avoir une certaine importance, on n'a à déplorer ni mort ni blessure.

∴ Il y a trois jours, un garde-champêtre a été assassiné par un braconnier, à Dreuil-Hamel (Somme).

Le garde-champêtre a reçu deux coups de fusil, l'un dans les flancs l'autre dans la tête.

L'émoi est grand dans toute la région.

La justice a commencé immédiatement l'instruction de cette affaire.

∴ Un nouvel incendie nous est signalé de Marle. C'est la commune de Voyenne qui en a été le théâtre.

Le 19, le feu s'est déclaré chez le sieur Gentilliez, menuisier, quelques instants après le départ de celui-ci. Vers six heures et demie du matin, il avait quitté sa maison et remontait la route lorsqu'un enfant lui dit : Regardez donc la grosse fumée qui sort de chez vous. Se retournant, le menuisier vit en effet qu'une fumée épaisse sortait de son grenier; il revint sur ses pas en courant criant au feu ! Mais en dépit des secours apportés de divers côtés, on ne put ni sauver la maison du sieur Gentilliez, ni même préserver deux maisons voisines que l'incendie ne tarda pas à gagner.

Il est presque impossible de découvrir la cause de ce sinistre qui se solde par une perte totale d'environ 2,000 fr.; 600 fr. pour Gentilliez, 650 pour son voisin Demonceaux, 700 pour le sieur Vitard, ce dernier non assuré. Il n'y avait rien dans le grenier où le feu s'est déclaré, et le menuisier prétend n'y être pas allé ce matin.

∴ On écrit de Sains :

M. Henri Martin a promis de venir présider la fête du concours cantonal qui doit avoir lieu vendredi, comme nous l'avons annoncé. M. Salleron a également répondu à M. Turquet en lui donnant l'assurance qu'il assisterait à cette intéressante cérémonie.

La musique du Nouvion, dont nous annoncions naguère les derniers succès, contribuera par sa présence et son concours à l'éclat de cette belle journée.

AVIS AUX ABONNÉS.

Nous mettons en recouvrement les abonnements non payés.

Il est ajouté un franc au montant de l'abonnement pour les frais de recouvrement.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 71 à 73 Courantes 66 .. à 69 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 69 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures : courant du mois 67 75 à— .. 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 99 50 tout fût disposé 98 — épurée en tonne 107 50 lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 — Cour. du m. 98 .. Huile de lin les 100 k. disponib. 100 50 courant du mois 100 50

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 58 50 à 59 .. *Cote commerciale*, dispon. 58 50 a .. 00 courant du mois 58 50 4 mois 60 00 mois chauds 62 ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	65 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	71 50 à 71 75
Bonne sorte,	158 00 à .. ..
Belle sorte,	159 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	62 .0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	72 .0 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	159 .0 à 159 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2171	622	906	71
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 76	1 66	2 10	1 56
Le kil. 2e qualité.	1 66	1 56	1 95	1 44
Le kil. 3e qualité.	1 54	1 46	1 85	1 34

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 — Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 18 50 2e 17 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 42 2e 30 46 3e .. 00 Seigle 1re .. — 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 8. 50 2e 8 .. Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .5 60 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 64 50
— — au-dl 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 70 75 n° 3 71 Alcool .. .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 11 75 d° Sacchari-métriq. .. .. Graines de better. .. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 164 .. 3/6 fin disp. — 56 à .. .. courant 56 .. Betterave disp. 55 75 Mélasse dispon. à 57 50 .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza .. .. épurée .. .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. .. .

Graines. Œillette .. .. Colza .. .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 30 50 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 25 quin. Seigle 17 25 Orge .. .. Farine 43 .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 .. à 30 Froment n. 1re .. .. 2e — — — 3e Seigle 17 à.. .. Avoine 16 à .. .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 22 75 2e 22 00 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 12 00 2e 11 50 Orge 1re 13 — 2e 12 50 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .7 50 2e .7 .. 3e .6 50

Ribemont. Froment 1re 33 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trêfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles 12 .. Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 22 50 2e ». 00 3e .. 00 Escourgeon .. .. Seigle 17 .0 Féverolles — — Avoine 16 50 Œillette, 25 .. Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 45 .. à 47 00 Seigle .. — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 50 Son 11 50 Blé blanc qtal 30 00 gris 29 — Seigle 12 .. Avoine 8 .. Orge d'hiver 11 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 26. 3 Novembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré
our les annonces répétées
plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction, l'Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

L'ALSACE-LORRAINE.

La *Société de secours pour les Alsaciens et les Lorrains demeurés Français,* 9, rue de Provence, mue par des considérations faciles à saisir, n'a point voulu ouvrir de souscription publique tant que le délai de l'option n'était pas écoulé. Néanmoins, par ses efforts discrets et persévérants, elle n'a pas réuni moins de 250,000 fr., sans compter nombre de bijoux envoyés par des femmes et des jeunes filles restées anonymes, au profit des émigrants.

Aujourd'hui que tout est consommé, la société de secours croit devoir sortir de la réserve qu'elle s'était imposée ; elle organise une souscription en faveur de nos compatriotes qui ont fui le joug étranger, qui ont abandonné position, avenir, pour conserver leur qualité de Français. Grand est le nombre de ceux qui ont besoin et qui sont dignes de secours.

Tout le monde voudra contribuer à cette œuvre de reconnaissance et de fraternité patriotiques.

La société de protection a déjà pu rendre de très grands services aux émigrants, grâce à ses nombreuses relations à Paris, dans les départements, grâce à l'influence de ses membres, tous pris parmi les hautes notabilités du monde parisien, admirablement secondés par le dévouement des dames patronesses et les comités locaux de province et des départements annexés. Son activité s'étend à tout : placement des jeunes gens, premiers secours aux familles, colonisation de l'Algérie, défense des intérêts des Alsaciens-Lorrains, émigrants ou dénationalisés malgré eux, etc.

Le concours des souscripteurs lui permettra d'élargir ses opérations, d'adoucir un plus grand nombre de souffrances, de misères honorables. Elle poursuit avec zèle et intelligence une œuvre essentiellement patriotique, à laquelle aucun Français ne voudra refuser son concours moral et matériel.

Les souscriptions seront reçues chez M. Berger, agent de la société, 9, rue de Provence, au Crédit foncier de France, à la Société générale, au Crédit agricole, dans tous les grands établissements financiers, et dans les bureaux de la *Petite Revue*.

A. L.

POUR LES ALSACIENS-LORRAINS.

En raison de l'affluence des émigrants qui ne fait que s'accroître, la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, dont le siége est rue de Provence, n° 9, et qui leur donnait jusqu'ici des billets de logement et de nourriture dans les hôtels garnis, a dû rechercher un moyen moins coûteux d'abriter ces pauvres exilés pendant les premiers jours de leur arrivée et jusqu'à ce qu'un emploi puisse leur être procuré.

M. Davin, manufacturier, dont la bienfaisance est connue dans le 10e arrondissement, a bien voulu mettre gratuitement pendant un an à la disposition de la société, les immenses bâtiments de son ancienne filature, rue des Vinaigriers, 47, et rue Albouy, 25, restée vide par suite du départ de la filature à St-Quentin.

Au moyen de quelques travaux peu coûteux, les grandes salles de cette filature pourront être converties en dortoirs, d'un chauffage et d'une surveillance faciles ; on y installera des lits, que la Société cherche en ce moment à se procurer. Une des salles sera convertie en réfectoire, et la Société pourra ainsi continuer l'œuvre de bienfaisance à laquelle elle s'est vouée, et donner le meilleur emploi possible aux ressources que les souscripteurs mettent si généreusement à sa disposition.

On voit que tout ce qu'il est possible de faire pour rendre moins pénibles les premières semaines de séjour à Paris de nos malheureux compatriotes est tenté par cette Société. C'est à

nous de venir en aide, non-seulement à celle-ci, mais encore à toutes les autres, en apportant notre obole ; n'oublions jamais que nos frères ont tout quitté pour venir vivre au milieu de nous et fuir la domination prussienne.

L'Association générale d'Alsace-Lorraine, 37, boulevard Magenta, nous communique l'avis suivant :

Avis aux émigrés d'Alsace-Lorraine.

L'Association générale d'Alsace-Lorraine a reçu récemment les offres d'emploi suivantes qu'elle n'est pas, pour le moment, en mesure de satisfaire. Nos compatriotes émigrés qui voudraient bénéficier des places offertes sont priés de s'adresser au siége de la Société.

On demande :

1° 100 ouvriers alsaciens ou lorrains pour des mines dans le nord de la France. Le travail est à la tâche. Les ouvriers pourraient gagner par neuf heures de travail de 3 fr. 50 à 6 fr. On accepterait également des jeunes gens comme chercheurs ou chargeurs, avec un salaire variant de 2 fr. 50 à 3 fr. 50.

2° Dans le département du Tarn, 20 à 25 ouvriers pour la fabrication des chapeaux de feutre et des matières premières.

3° Dans les départements de Seine-et-Oise et du Nord, d'ici à deux mois environ 3 à 400 ouvriers mécaniciens, contre-maîtres, chauffeurs, tisseurs de laine et de coton.

4° Quelques jeunes Alsaciens pour une ferme-école.

5° Un certain nombre de cultivateurs, avec ou sans famille, pour la Sologne et l'Hérault.

6° L'Association a reçu également des offres de placement dans un orphelinat agricole en voie de fondation.

7° Enfin elle a reçu l'offre gratuite de terrains, près de la frontière de Belgique, pour la création d'usines,

---

Origny-Sainte-Benoîte, le 20 octobre 1872.

Monsieur le rédacteur,

J'ai la conviction qu'un grand nombre des Alsaciens-Lorrains qui ont quitté leur pays ne savent où se caser.

Origny-Sainte-Benoîte, que j'habite, est, comme ses environs, un pays de culture et d'industrie. Or, les bras y manquent, depuis l'établissement de notre fabrique de sucre. Le salaire du manouvrier, homme de peine, qui autrefois était en moyenne de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 par jour, est aujourd'hui de 2 à 3 fr., suivant la capacité et la conduite du sujet. Quelques hommes intelligents et dans la force de l'âge obtiennent 3 fr. 50. L'instruction est gratuite. Les enfants, garçons et filles, sont occupés.

Quelques ménages pourraient venir s'y fixer avantageusement. Voulez-vous publier ces détails ?

J'ajoute que, sur la recommandation d'un des comités qui s'occupent des Alsaciens-Lorrains, je logerai gratuitement pendant un an le ménage d'ouvriers qui se décideraient à venir se fixer chez nous. Prévenir à temps. Je ferai prendre le mobilier à Saint-Quentin.

Agréez, etc.

RIGAULT-VION,
Propriétaire à Origny-Sainte-Benoîte (Aisne).

IDYLLES FRANQUES.

WANDA.

II

L'orage en s'éloignant trouble l'écho lointain ;
La nuit tombe ; le temps devient calme et certain.
Dans son Triclinium pavé de mosaïques
Licinius Victor repose aux lits antiques,
Sur les coussins épais, plein de flocons pourprés,
Il boit les jus du sud au soleil empourprés
En soulevant son bras paré du laticlave ;
Demi nu, l'air riant, un jeune enfant esclave,
Debout auprès de lui, son amphore à la main,
Verse en la coupe d'or le Falerne Romain,
Pour la libation sur le sol qu'il arrose
L'incline, et sur le vin fait nager une rose.
Aux tables, des mets chauds et des flacons ouverts
Mélangent leurs odeurs et leurs parfums divers ;
Des cierges Tyriens apportés de l'Exèdre
Brûlent dans leurs flambeaux faits d'argent et de cèdre ;
Des guirlandes de fleurs, des festons de lauriers
Retombent du plafond, serpentent aux piliers ;
Une lampe en fer noir éclaire un vestibule,
Deux marbres de Tynos, sculptés par Thrasybule,
Apollon et Daphné. Soudain le proconsul :
— Quels dieux adorez-vous, Jupiter... Irminsul ?
Parlez, jeunes beautés, surtout parlez sans crainte,
J'écouterai vos vœux, j'entendrai votre plainte.
Versez dans le crater un nectar adorant,
Au Dieu Lar de ce toit... buvez en l'honorant ;
Apporte nous du vin, enfant, avec des roses !
J'écoute... Epargnez-moi les paroles moroses. —
Trois couples de fronts purs brillaient devant ses yeux.

III

Tyrse, au regard ardent au sourire joyeux
Se leva, devança ses timides compagnes
Et dit : — Noble seigneur, je naquis aux Espagnes ;
J'ai vingt ans et je sais broder en fils dorés
La pourpre et les tissus savamment préparés ;
Aux boîtes en citrin artistement fermées —
Je sais l'art de plier les toiles parfumées ;
Mon maître me vendit au marchand Calenus
Et je l'accompagnais vers ces bords inconnus,
Quand le vent, la tempête, après une semaine,
Nous ont fait naufrager, hier, sur ton domaine ;

Calenus a péri ; ses cruels matelots
Voulaient nous emmener et nous vendre par lots ;
Tu vins... et tu sauvas ta servante soumise.
J'ai dit. — Demeure ici, grâce à ton entremise,
Je serai mieux paré qu'un riche sénateur ;
Ne te tourmente plus, je suis ton protecteur.
La seconde lui dit : — J'ai pour nom Méléone,
Au bord des flots toscans, je naquis à Gorgone.
J'ai seize ans, et j'appris à marier les fleurs,
Je connais leurs besoins, leurs mœurs et leurs couleurs.
Je sais encor soigner, active et diligente,
Le fruit qui dépérit sous la main négligente.
Calenus le marchand cherchait depuis longtemps
Une blonde aux yeurs noirs et mes jeunes printemps
Du cupide étranger allumèrent l'envie ;
Seigneur, je suis à toi tu m'as sauvé la vie. —
— Ne t'agenouille pas, jeune fille aux yeux doux,
Je livre mes jardins à ton regard jaloux ;
Tu seras désormais ma Pomone fidèle. —
Une autre en s'avançant lui dit : — Je suis Hadèle ;
Je sais l'art d'apaiser les cruelles douleurs.
Si ton corps est souffrant, si tu verses des pleurs
Tu pourras m'appeler ; ma main rapide et sûre,
Par des sucs bienfaisants, fermera ta blessure
Et quel que soit ton mal, ou la fièvre ou l'affront,
Je rendrai la fraîcheur et le calme à ton front.
Je suis d'Erim la verte où l'on connaît les plantes
Qui font les jours plus longs, les peines moins brûlantes.
Tu me sauvas l'honneur, maître, je suis à toi.
— Je le veux ; désormais tu vivras prés de moi.
Ton œil inspectera le cellier et l'agape ;
Viens, donne moi ta main, ô fille d'Esculape...
Non, tu ne rougis pas... non, tu ne frémis pas...
C'est bien ; que ton savoir égale tes appas,
Je te revêtirai d'une rouge chlamyde ;
Sois en paix et souris malgré ton œil humide.

(A suivre.) JULIUS.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

EXTRAIT ***du registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Laon*** **(1).**

DU DIMANCHE 16 AOUT 1789.

Cejourd'hui seize Août mil sept cent quatre-vingt-neuf, en l'Assemblée des Officiers Municipaux, des Electeurs & des

(1) Communiqué par A. Leduc, instituteur à Résigny.

Citoyens de la Ville de Laon, tenue pardevant Nous, Gabriel Louis, Avocat en Parlement, & au Bailliage & Siége présidial de cette Ville, premier Echevin, présidant, pour l'absence de MM. Le Carlier, Maire de ladite Ville, Député aux Etats-généraux, & Cadot de Villemonble, Lieutenant-de-Maire, assisté de MM. Mauclerc, Lechenetier & Maynon, Echevins ; Fouant, Procureur du Roi ; Carette, Dieu & Regnault, Conseillers-Assesseurs ; & Rossignol, Trésorier-Receveur :

Sont comparus MM. L'Eleu, Conseiller du Roi, Lieutenant-Particulier au Bailliage & Siége Présidial ; Laurent, Conseiller du Roi esdits Siéges ; Lorin, Procureur du Roi en la Maréchaussée ; Dumage de Valécourt, Président en l'Election ; Huet, Procureur du Roi au Grenier à Sel ; Levoirier, Avocat ; Mignot, Conseiller au Grenier à Sel ; Beffroy, Procureur ; Vignieux, Huissier ; Désart, Cordonnier ; Lefèvre, ancien Greffier du Criminel ; Marteau, Orfèvre ; Jenesson, Bourgeois ; Lemor, Directeur des Aides ; Lemaitre, Substitut ; Lebrun, Avocat ; Nachet, Maître en Chirurgie ; Rousseau, Gallien & Belin, Notaires ; Demartigny, Conseiller d'honneur au Bailliage ; Dogny, Lieutenant-Général de Police ; Guérin, Receveur des Gabelles ; Ravagnier, Bourgeois ; Carlier, Lieutenant des Gardes du Gouvernement ; Petitjean, Notaire ; Huilliot, Marchand ; Quesnel, Aubergiste ; Bouvet, Bourgeois ; Levasseur-Delamotte, Bourgeois ; Main, Coutelier du Roi ; Balossier *père*, Tailleur ; Lopin, Perruquier ; Menu, Menuisier ; Vitu, Maçon ; Levasseur *père*, Traiteur ; Ledouble, Tapissier ; De Beaumont, Greffier de la Maîtrise ; Legras, Devaulx & Gambart, Procureurs ; Varlet, Sellier ; Moroy-Géruzet, Marchand ; Berthaut, Directeur des Carosses ; Lefèvre, Serrurier ; Courteville, Conseiller en l'Election ; Lopin, Caffetier ; Guillemain, *l'aîné*, Boulanger ; Dumoutier, Commis-Greffier au Bailliage ; Clarot, Charcutier ; Garnier, Marchand ; Malric & Alboucq, Laboureurs ; Liévain Lecat, ancien Tuillier ; Charpentier, Laboureur ; Nicolas Evrard & Charles Billion, Jardiniers ; Bottée, Conseiller honoraire en l'Election ; Larzillière, Maréchal ; & Quignon, Officier de louveterie :

Sur la Motion faite par Me Lebrun, Avocat en Parlement, beau-père de M. de Visme, l'un des Députés des Communes du Bailliage de Vermandois à l'*Assemblée nationale*, que la Délibération du deux de ce mois n'avoit pas eu l'effet désiré, de subjuguer entièrement l'incrédulité sur les imputations calomnieuses des Ennemis de ce Député, de la loyauté duquel on doutoit encore, seulement cependant hors de l'enceinte de cette Ville ; qu'étant instruit qu'il avoit été adressé au Corps Municipal une Lettre missive de l'*Assemblée Nationale*, qui mettoit le sceau à la justification de M. de Visme, de laquelle Lettre le Corps Municipal n'avoit eu connoissance que depuis l'Assemblée du deux ; qu'étant très intéressant, pour l'honneur même de la

Cité, de manifester d'autant plus la justification de ce Député, ledit Me Lebrun supplioit très humblement MM. du Corps Municipal de vouloir bien donner lecture de cette Lettre, & en ordonner l'impression & la publication : ce qui a été unanimement accordé & approuvé, en confirmant d'abondant la Délibération du deux de ce mois.

En conséquence, lecture à l'instant a été faite de ladite Lettre, qui justifie, d'une manière bien authentique, ladite Délibération, à la satisfaction de toute l'Assemblée ; & il a été ordonné qu'elle sera imprimée avec la présente Délibération ; & qu'il en sera adressé un Exemplaire tant aux Municipalités des Villes voisines, qu'à toutes celles du Ressort du Bailliage de Laon.

Fait et arrêté lesdits jour & an ; & ont les Délibérants signé sans distinction de rang ni préférance. *Signé, par adhésion,* Cadot de Villemonble, Lieutenant-de-Maire.

Suit ladite Lettre adressée à MM. les Officiers Municipaux de la Ville de Laon.

M. de Visme, l'un des Députés des Communes du Vermandois, vient de nous communiquer, Messieurs, différents avis qu'il a reçus, au sujet des imputations injurieuses qui se sont répandues sur son compte, dans sa Province, & des effets fâcheux qui peuvent en résulter contre lui. Nous avons dû partager sa juste sensibilité, & lui offrir les moyens qui étoient en nous, de détruire les calomnies auxquelles il est en but ; nous nous empressons donc, Messieurs, de vous instruire que vous avez, dans la Personne de M. de Visme, un Représentant qui justifie parfaitement la confiance que vous lui avez accordée ; qu'il n'est personne dans l'*Assemblée Nationale* qui ne rende justice à la pureté de ses vues, & au zèle courageux avec lequel il se dévoue à ses fonctions ; & que les articulations ou les insinuations qui tendroient à lui enlever l'estime publique, ne méritent aucune créance. Nous avons cru que c'étoit au Corps Municipal du chef-lieu du Bailliage de Vermandois que devoit naturellement s'adresser ce témoignage dû à la bonne conduite de M. de Visme. La justice & la générosité vous porteront sans doute, Messieurs, à dissiper, par votre influence sur l'opinion de la Province, les soupçons mal-fondés que l'erreur ou la mauvaise foi ont pu semer contre un de vos Concitoyens les plus estimables.

Nous sommes avec un parfait attachement,

Vos très humbles & obéissants Serviteurs,

Signé, Le Duc de Liancourt, *Président ;* Stanislas de Clermont-Tonnerre, Le Chapelier, Mounier, l'Abbé Grégoire, l'Abbé Sieyes, le Comte de Lally-Tollendal, *Secrétaires de l'Assemblée Nationale.*

Versailles, 29 juillet 1789.

Pour Expédition conforme, Duflot, Secrétaire-Greffier.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 27 octobre. *La Belle Gabrielle*, drame en 5 actes et 9 tableaux. — Ce drame de cape et d'épée, qui traite l'histoire en pays conquis, mais qui justifie sa conquête par le mouvement qu'il lui donne et par l'intérêt qu'il y jette, idéalise cette charmante courtisane: la Belle Gabrielle. — Henri IV est aux portes de Paris, préparant son adjuration pour entrer dans cette capitale *qui vaut bien une messe*. Il aime la Belle Gabrielle ; mais il est aimé, ou plutôt le partage de sa royauté excite la convoitise de cette demoiselle d'Entrague, qui appelait fort bien Marie de Médicis « la grosse banquière du roi » si l'on s'en rapporte à la chronique. Autant l'auteur a embelli Gabrielle, autant il a enlaidi Mlle d'Entragues. Il en fait un composé de Locuste et de Messaline. La vérité est que cette diablesse de cour avait de l'esprit et de l'à-propos. Digne maitresse du diable à quatre de la chanson, Mlle d'Entragues joue un grand rôle dans ce drame, elle dispute à Gabrielle le cœur du roi. — Henriette est aimée d'ailleurs d'un jeune bâtard du brave Crillon, qui porte le nom d'Espérance. — Espérance, de son côté, se croit aimé d'Henriette, mais bientôt il s'aperçoit que celle-ci le trompe ; de là, reproches amers, rupture et le reste. L'amant éconduit passe dans le camp ennemi, (ce qui ne veut pas dire dans le camp des ennemis), en se dévouant à la Belle Gabrielle, qu'il seconde dans sa lutte contre Henriette. Ce jeune homme, qui prend les choses avec une certaine désinvolture, a reporté son amour sur Gabrielle ; il est de ceux qui trouvent délicates et suffisantes les miettes tombées des festins royaux. Cependant Mlle d'Entragues n'est pas femme à se laisser battre ; elle intrigue et espionne sans relâche ; les coups de couteau ne l'effrayent point, il n'est rien qu'elle ne soit disposée à faire pour empêcher la lecture d'une lettre compromettante pour elle que possède Espérance, qui succombe dans cette lutte, mais Henriette est démasquée. — La Belle Gabrielle s'est empoisonnée avec un poison que lui a remis Zamet, qui apparaît par-ci par-là avec sa face de singe. Zamet est de l'espèce tragi-comique des entremetteurs italiens importés en France par les médecins. — D'après les chroniques de cette époque, chaque princesse florentine apportait, au beau milieu de ses bagages, prêt à se glisser dans son alcôve, un de ces drôles bons et prêts à toutes sortes de métiers déshonnêtes et clandestins. Ainsi Catherine apporte Ruggieri ; Marie amène Concini ; et Mazarin représente plus tard le type agrandi de ces ruffians politiques.

Au théâtre comme sur les degrés du trône, la reine de France ne fut ni Gabrielle d'Estrée, ni Henriette d'Entragues, mais bien Marie de Médicis.

Les premiers tableaux de la *Belle Gabrielle* sont un peu froids, mais l'action est bien nourrie dans les derniers.

Mme *Francis* représentait avec une grâce très tendre et très fine la Belle Gabrielle, — que de délicates tendresses et de douce beauté à la fois.

Mme *Augusta Ozanne* remplie bien le rôle de Mlle d'Entragues, c'est bien la maîtresse des mœurs de cette époque, langue bien affilée, espionnant et ne reculant devant aucune extrémité.

Didier, dans Laramée, est le compagnon de crime et de débauche de Mlle d'Entragues ; il a peu trop de raideur dans ce rôle.

Barbe, savait son rôle !... n'était pas mal dans ce brave Crillon qui ne plia ni ne recula jamais.

Letemple a obtenu un véritable succès dans le rôle du gai Franciscain, plus d'un dans la salle n'enviait pas son embonpoint, mais sa belle humeur.

Bardou, dans Henri IV, ne ressemblait pas au héros de la légende, mais ce n'est pas sa faute, l'auteur du drame a fait un Henri IV soucieux, mélancolique, et la belle humeur, les gasconnades du diable à

quatre, auraient été si bien à cet artiste, malgré cela, Bardou a rempli cet emploi à merveille.

Dumesnil, Espérance est beau de sentimentalisme, il sait émouvoir son public.

Fournier, dans le rôle de Pontis, est charmant de grâce soldatesque, de désinvolture, de bravoure, de saillies et de bonne humeur gauloise.

Dans le dernier tableau qui représente la cour de Fontainebleau, Pontis *(Fournier)* et Espérance *(Dumesnil)* se pourchassent à travers un labyrinthe d'escaliers, d'arcades, etc ; duel d'ombres au clair de lune ; cette lugubre partie de cache-cache à travers la nuit subitement éclairée par un coup de feu, a produit un effet saisissant, et a été très bien interprêtée et rendue par ces deux artistes.

L'amour qué qu'c'est qu'ça a terminé la soirée.

Mme *Est. Lambert* (Blésinet meunier) s'est fait applaudir par les charmes de son talent et de ses qualités lyriques ; accorte, gracieuse, elle ne perd pas une seule partie de ses avantages physiques en endossant un costume de notre vilain sexe.

Mlle *Laure-Léon*, gentille et gracieuse ingénue, possédant une jolie voix, tenait le rôle de Suzanne.

Mme *Marie Thibaut*, est une charmante soubrette, toujours en possession de ses rôles.

Bardou (Pitou, garçon meunier) a décidément le diable au corps, il a été admirable de verve et d'entrain.

Letemple (Toby, berger) a le don bien rare de savoir varier ses types selon les personnages qu'il représente, de façon qu'on éprouve à chaque représentation, un nouveau plaisir à le voir et à l'entendre.

Chacun de ces artistes a obtenu un véritable succès.

Lundi, 28 octobre. — *Le Bossu* a fait encore une fois merveille.

Fournier (Lagardère) est un premier rôle exercé, rompu, ayant la foi de son art ; il jette sur ce rôle la flamme vivace de son talent, qui a sa grande part de ce miracle.

Ont collaboré à ce prodigieux succès.

Mme *Francis* (Blanche de Caylus), qui a de la tenue, un geste éloquent, une grâce émue ; elle est grande dame et elle est mère.

Mlle *Laure-Léon* (Blanche de Nevers) est charmante de sensibilité. — Jeunesse, — beauté, et beaucoup d'avenir.

Mlle *Fabienne*, la belle *Gitana*, s'est fait applaudir pour sa grâce, son ardeur, sa légèreté... de danseuse.

MM. *Dublaix* (Cocardasse) et *Bardou* (Passepoil), sont deux acolytes coupe-jarrets, qui ont rempli leurs rôles avec une grande verve et des finesses de détail qui ont fait rire le public.

MM. *Duménil* (Chaverny) et *Letemple* (ce bon monsieur de Peyrolles), deux artistes consciencieux et intelligents.

La soirée a été continuée gaiement par *une Femme qui se grise*, grâce à l'entrain, au jeu, à la verve de Mlle *Est. Lambert* et de MM. *Letemple* et *Bardou*.

LÉO.

Dimanche 3 novembre 1872. Bureau à 5 h. 1/2. Rideau à 6 heures.

MADEMOISELLE DE LA FAILLE, ou le secret du tombeau, drame en 7 actes.

JOBIN ET NANETTE, vaudeville en 1 acte.

LES ABRUTIS DU FEUILLETON, vaudeville en 1 acte.

Jeudi 7 novembre 1872. Bureau à 6 h. Rideau à 6 h. 1/2.

LES DIABLES ROSES, comédie-vaudeville en 5 actes.

UNE FILLE TERRIBLE, vaudeville en 1 acte.

COURRIER MILITAIRE.

.•. Le ministre de la guerre vient d'envoyer à tous les chefs de corps la circulaire suivante, relative au remplacement :

Messieurs, un certain nombre de jeunes gens ont traité ou demandent à traiter provisoirement, pour leur remplacement au corps, dans les conditions déterminées par la circulaire du 10 août 1832. A cette occasion, j'ai été consulté sur la question de savoir si les remplacements provisoires pourront devenir définitifs lorsque les remplaçants ne seront libérables que postérieurement au 31 décembre 1872.

La loi du 27 juillet 1872 ayant supprimé le remplacement d'une manière absolue à partir du 1er janvier 1873, la question doit être résolue par la négative. Mais ceux-là seront admis à profiter du bénéfice de la circulaire précitée du 10 août 1832 qui auront traité ou traiteront avec des militaires libérables jusqu'au 31 décembre inclusivement. En effet, aux termes de l'article 30 de la loi du 21 mars 1832, les soldats qui ont achevé leur temps de service reçoivent leur congé définitif le 31 décembre, et c'est ce jour-là, c'est-à-dire avant l'application de la législation nouvelle que l'acte de remplacement est définitivement souscrit.

Je vous prie, etc.

Le ministre de la guerre, Général E. DE CISSEY.

.•. Plusieurs journaux ont annoncé que le ministre de la guerre avait rendu une décision, d'après laquelle le temps exigé pour passer caporal serait abrégé et porté à trois mois seulement, au lieu de six.

Il est possible que le projet de cette disposition soit à l'étude, mais nous hésitons à croire qu'une décision définitive soit prise à cet égard.

En effet, l'article 1er de la loi du 14 avril 1832 dispose ainsi qu'il suit :

« Nul ne pourra être caporal ou brigadier, s'il n'a servi activement » au moins *six mois* comme soldat dans un des corps de l'armée. »

Or, cet article ne peut être abrogé que par une nouvelle loi et l'Assemblée nationale n'a pas encore abordé la discussion des modifications à apporter à la loi du 18 avril 1832, ni celle d'une nouvelle loi sur l'avancement.

.•. M. le ministre de la guerre est décidé à appeler à l'activité la classe de 1871, aussitôt que les opérations des conseils de révision seront terminées. — Cet appel immédiat est, paraît-il, nécessité par la réorganisation de nos régiments.

NOUVELLES

.•. La Société des auteurs et compositeurs a reçu 1000 fr. du ministère, l'État désirant participer aux frais des obsèques de Théophile Gautier.

.•. Théophile Gautier laisse un opéra en cinq actes, *le Vampire*, dont la musique a été faite par M. Laffite, maître de chapelle de Saint-Nicolas-des-Champs.

.•. Le *Journal officiel* publie la liste des percepteurs de l'Alsace-Lorraine dépossédés, et qui ont été réintégrés en France.

.•. Une femme de trente-deux ans, Corentine Le Gas, femme Colin, a donné naissance à trois filles.

.•. L'*Echo agricole* annonce que la question du timbre des récépissés de betteraves préoccupe vivement le comité central des fabricants de sucre ; mais jusqu'ici les démarches du comité n'ont abouti à aucune réponse définitive de la part de l'administration.

∴ Les timbres-pour quittances vont être désormais séparés par des trous poinçonnés, comme le sont les timbres-poste ordinaires.

∴ Les restes de Henri Heine ont été exhumés du cimetière Montmartre pour être transférés dans le caveau de sa famille, à Hambourg.

∴ M. Desonnaz, secrétaire de la commission du monument de Baudin, annonce que ce monument sera inauguré le 3 décembre prochain.

∴ Le libraire Dullan, de Londres, a réuni, dit-on, trois collections complètes de toutes les caricatures qui ont paru à Paris pendant la guerre et la Commune ; chacune forme six volumes. L'une aurait été achetée par le prince de Bismark, l'autre par le British Museum ; M. Dullan garderait pour lui la troisième.

∴ Le nouveau traité d'extradition entre la France et la Belgique est en vigueur depuis le 28 octobre.

∴ C'est décidément le 3 novembre qu'aura lieu la distribution des récompenses aux lauréats de l'exposition de Lyon.

∴ M. le capitaine de frégate Lewal vient de mourir à Toulon, à l'âge de quarante-six ans.

∴ Mgr l'évêque d'Angoulême, qui avait envoyé, pour cause de santé, sa démission à Rome, vient d'être informé que le pape l'a acceptée.

∴ L'exposition des beaux-arts de Nantes ne sera ouverte que le 7 novembre. L'impression du catalogue est la cause de ce retard.

∴ Les journaux de Valenciennes assurent que M. Thiers doit venir prochainement incognito à la réunion des administrateurs de la Compagnie d'Anzin qui a lieu à la régie Saint-Waast.

∴ Un accident déplorable a eu lieu avant-hier, à Roubaix.
Un individu, atteint de folie, s'est introduit dans l'église Sainte-Elisabeth, armé d'un fusil. Il a fait feu sur un vicaire de la paroisse qui heureusement n'a pas été atteint ; mais la balle a frappé un enfant de chœur, qui est assez gravement blessé.
Au bruit de la détonation, plusieurs personnes sont accourues et ont réussi à désarmer ce fou furieux qui a opposé une vive résistance.

∴ Nous sommes heureux d'apprendre que M. le général Morin, directeur du conservatoire des arts et métiers, cédant au vœu du conseil d'administration de la Société industrielle, se propose de venir présider l'assemblée générale des membres de cette association qui aura lieu le dimanche, 3 novembre prochain.
Cette nouvelle marque de sympathie de la part de l'honorable général n'a rien qui puisse nous surprendre.
Il y a quelques jours encore, ces heureuses dispositions se traduisaient par l'envoi gratuit de douze machines à coudre qui, vu les développements que l'enseignement de la couture a pris depuis son introduction, par les soins de la Société, dans les écoles communales de la ville, ont rencontré une destination utile et immédiate.

AVIS AUX ABONNÉS.

Nous mettons en recouvrement les abonnements non payés.

Il est ajouté un franc au montant de l'abonnement pour les frais de recouvrement.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 71 .. Choix .. bonnes marques 70 à 72 Courantes 65 .. à 67 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 71 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures: courant du mois 68 75 à 68 25 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 99 .. tout fût disposé 97 50 épurée en tonne 108 — lin disp. en tonne 103 00 en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 97 50 Cour. du m. 97 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 98 50 courant du mois 99 —

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 57 50 à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 57 50 a .. 00 courant du mois 57 50 4 mois 59 00 mois chauds 60 ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	65 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	— ». à 72 ..
Bonne sorte,	159 00 à .. ..
Belle sorte,	160 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	62 .0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	72 .0 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	159 .0 à 159 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés		2248	590	906	96
Vendus		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 72	1 60	2 05	1 48
	2e qualité.	1 60	1 50	1 95	1 38
	3e qualité.	1 48	1 36	1 80	1 28

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 — Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 18 50 2e 17 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 12 2e .. .. 3e .. 00 Seigle 1re 17 90 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re 18 50 2e . .. Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .5 60 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 65 ..
— — au-d° 7 .. ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 71 50 Alcool .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 11 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .... .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° .. ..
3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 53 25 Betterave disp. 53 50 Mélasse dispon. à 54 .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 .. épurée 93 .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 34 .. Colza 27 .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 30 65 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 .. quin. Seigle 17 .. Orge .. .. Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 .. à 30 Froment n. 1re .. .. 2e — — — 3e Seigle 18 à.. .. Avoine 16 à .. .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 24 00 3e 20 .. Méteil 15 16 Seigle 1re 12 00 2e 11 50 Orge 1re 13 — 2e 12 50 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .7 50 2e .7 .. 3e .6 50

Ribemont. Froment 1re 33 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 00 2e 23 50 3e 20 50 Escourgeon .. .. Seigle — .0 Féverolles — — Avoine 17 .. Œillette, ... Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 45 .. à 47 00 Seigle .. — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 00 2e 43 .. Son 11 50 Blé blanc qtal 30 00 gris 29 — Seigle 12 .. Avoine 8 .. Orge d'hiver 11 00 mars 00 00 Colza d'hiver .. .. mars — ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 27. 10 Novembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré
our les annonces répétées
plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE SAINT-QUENTIN ET DE L'AISNE.

Dimanche a eu lieu la séance publique de la Société industrielle, sous la présidence de M. le général Morin dont le patriotique discours a souvent été interrompu par les applaudissements de l'auditoire, et surtout au souvenir de l'infortunée Mulhouse.

Ensuite MM. Trocmé, G. Lecocq, Georges et Cardon, secrétaires ou présidents des Comités ont présenté l'état de la Société dont M. Basquin a heureusement dessiné le brillant tableau.

Cette séance, à laquelle assistaient un grand nombre de nos concitoyens, s'est terminée par la proclamation des prix décernés aux élèves des différents cours. Nous avons constaté la présence de MM. Fleury, recteur ; Jonette, inspecteur d'Académie ; Saisset, secrétaire général de la Préfecture de l'Aisne ; H. Souplet, adjoint au Maire de la Ville, etc., etc. Quant à la

salle des Cérémonies publiques, elle était complètement remplie. Nous constatons avec plaisir que les succès de la Société industrielle vont toujours croissant au milieu des sympathies générales.

NEMO.

Discours de M. le Secrétaire général de la Préfecture.

Messieurs,

M. le Préfet de l'Aisne eût vivement désiré pouvoir aujourd'hui se joindre à vous pour vous exprimer la part et l'intérêt qu'il prend à vos travaux, et vous assurer de nouveau, par sa présence, qu'il ne reste pas étranger à l'œuvre que vous avez si heureusement entreprise.

La tournée de recrutement le retient, et il m'a chargé de vous témoigner tous les regrets qu'il éprouve de ne pouvoir être aujourd'hui au milieu de vous.

Son concours, vous le savez, Messieurs, est assuré à toutes les œuvres utiles du département, et, à ce titre, vous aviez droit à une place toute exceptionnelle.

Recevez donc avec les regrets dont il m'a chargé d'être l'interprète auprès de vous la nouvelle assurance qu'il m'a autorisé à vous donner de son concours et de ses plus vives sympathies.

Discours de M. le général Morin.

Messieurs,

En m'appelant à l'honneur de présider la séance publique annuelle de la Société industrielle de Saint-Quentin et de l'Aisne, vous avez sans doute voulu me procurer une des plus douces satisfactions que je puisse éprouver, celle de voir réaliser par l'initiative indépendante des administrations locales et des dévouements privés, l'organisation d'un grand enseignement technique, destiné à répandre les lumières de la science et les règles de la pratique, dont le concours est indispensable aux progrès de l'industrie.

Depuis bien des années, vous le savez, je poursuis avec persévérance, mais longtemps avec peu de succès, le développement d'un enseignement, libre dans sa direction générale, soumis au seul contrôle des initiatives locales qui l'auraient fondé et dont le but serait d'offrir aux travailleurs de tous les rangs les moyens d'acquérir les connaissances indispensables pour exercer avec intelligence et succès la profession à laquelle ils se destinent et qui, en leur donnant les moyens de se distinguer, fournirait à de légitimes ambitions une satisfaction honorable au lieu de les laisser s'égarer à la poursuite de désirs irréalisables.

De semblables créations sont partout d'un enfantement difficile et quel que soit le dévouement des hommes généreux qui en prennent l'initiative, le concours de l'Etat leur est presque toujours nécessaire au début, surtout en France, où l'on est trop habitué à recourir au gouverne ment, quel qu'il soit, pour les moindres besoins et où l'on est peu disposé à pratiquer la sage maxime : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

Ce concours ne vous a pas manqué, Messieurs, et il était bien dû à l'énergie avec laquelle vous êtes entrés dans la voie féconde que vous parcourez et que récompensent déjà des succès dont vous avez le droit d'être fiers. D'autres cités vous avaient précédés et vous avaient donné l'exemple que vous avez si résolûment suivi. La libérale et infortunée Mulhouse, Amiens, votre voisine, dont l'expérience vous a été utile, ont déjà recueilli le fruit de leurs efforts et, depuis longtemps, la Société industrielle de la première de ces villes, justement jalouse de son indépendance et résolue à ne rien devoir qu'à ses propres efforts, avait refusé tout secours du gouvernement.

Je vous laisse à penser si, aujourd'hui, courbée sous le joug de la force, mais non moins fière et française, elle accepterait rien des envahisseurs.

Permettez-moi, Messieurs, de vous engager à imiter l'exemple de cette indépendance. S'il est bon, s'il est juste qu'un gouvernement qui prend à cœur les progrès moraux, intellectuels et industriels de la population, vienne largement en aide aux initiatives locales ou privées, qui fondent des enseignements de la nature de celui qui nous occupe, n'oubliez pas que le protecteur tend souvent à devenir un maître et que pour réussir et répondre toujours aux besoins de la contrée industrielle, où elles sont établies, de semblables institutions doivent être libres dans leur marche.

Je ne crains donc pas de vous répéter ici publiquement, ce que j'écrivais il y a quelque temps à votre honorable président. Recherchez les moyens de vous passer du concours de l'Etat et de suffire à vos besoins par vos propres ressources. Vous y parviendrez, j'en suis sûr, et à mesure que l'utilité si évidente des enseignements que vous avez créés sera de mieux en mieux appréciée, vous serez de plus en plus en droit d'exiger que ceux qui en profitent contribuent à alléger le fardeau de vos charges.

Je ne me dissimule pas que je touche ici à un côté délicat de la question de l'enseignement, plus spécialement destiné aux travailleurs ; mais habitué depuis longues années à ne pas cacher ma pensée, je n'hésite pas à dire que pour celui-ci, comme pour tous les autres, le principe de la gratuité absolue et générale me semble aussi injuste qu'erroné. Injuste, car il fait contribuer le pauvre à l'instruction de ceux qui pourraient en supporter les frais, erroné, car l'homme estime peu ce qui ne lui coûte ni peine ni dépense. La rétribution scolaire, si minime qu'elle soit, est d'ailleurs une garantie d'exactitude et d'assiduité. Mais, en m'exprimant ainsi, j'entends expressément réserver le bénéfice de la gratuité à tous ceux auxquels il serait nécessaire, en ne leur imposant d'autre condition que celle de l'assiduité et de la discipline, qu'il est d'ailleurs facile de maintenir.

En examinant attentivement la série des cours que vous avez fondés, j'ai acquis la conviction qu'il vous serait facile de vous créer des ressources sérieuses, à l'aide desquelles vous donneriez, en même temps, plus d'importance et de valeur à votre enseignement et vous vous affranchiriez de la nécessité de recourir à l'Etat. Vous deviendriez enfin tout à fait maître chez vous, ce qui a bien aussi son mérite et son utilité.

Je ne me permettrai pas d'entrer dans des détails d'application des idées que je viens d'exprimer et je dois m'en rapporter à la prudence du conseil de la Société industrielle, pour apprécier dans quelle mesure elles peuvent être adoptées.

Mais, pour montrer, par un exemple, la fécondité des enseignements techniques basés sur les vrais principes de la science et les bienfaits qu'ils peuvent répandre loin des lieux où ils ont été professés, laissez-moi vous citer les résultats remarquables d'une des branches de celui du Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Tous ceux d'entre vous qui ont visité l'Exposition universelle de 1867, ont été frappés du succès obtenu par les bières allemandes, bière de Munich, bière de Vienne, bière de Fanta, bière de Dreher, bière de Sedmaye etc., etc., toutes rivalisaient avec celles de notre chère Alsace et, aujourd'hui, on les voit pompeusement annoncées, avec plus ou moins d'exactitude d'origine, dans tout Paris ; peut-être même le sont-elles à Saint-Quentin.

La suite au prochain numéro.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Paris, le 5 novembre 1872.

Le théâtre du Chatelet vient, je crois, de mettre la main sur un succès en reprenant *Patrie !* un drame qui fit courir tout Paris lorsqu'il parut pour la première fois, en 1869, sur la scène de la Porte Saint-Martin.

On redoutait à la première représentation quelque tumulte à cause du nom de son auteur, M. Victorien Sardou ; cette crainte a heureusement été vaine. Le public, plus sage en cela que l'auteur de *Rabagas*, a compris que le théâtre ne devait jamais devenir une arène politique, et que les applaudissements accordés si légitimement à l'auteur de *Patrie !* ne rejaillissaient point sur le pamphlétaire ; il a compris que la première qualité d'un spectateur, surtout d'un spectateur républicain, était l'impartialité.

Le drame de M. Sardou est à la fois un drame historique et patriotique. C'est en même temps le tableau de l'occupation des Flandres par les Espagnols et la peinture de toute occupation étrangère en général; c'est le spectacle émouvant de la tyrannie du *duc d'Albe*, ce *Mouraview Castillan*, gouverneur des Pays-Bas pour S. M. Catholique Philippe II.

La scène se passe à Bruxelles vers l'année 1560. Les principaux chefs du parti national ont résolu de secouer le joug de l'Espagne ; à leur tête est le comte de *Rysoor*, le type le plus pur et le plus élevé du dévouement absolu à la chose publique. *Rysoor* a épousé dans sa vieillesse une jeune fille qu'il a arrachée à la plus affreuse misère pour lui faire partager son rang et sa fortune. Loin d'en être touchée, *Dolorès* (c'est le nom de *la comtessse)* trompe son mari pour un jeune officier Flamand du nom de *Carloo*, l'ami intime, presque le fils adoptif du *comte*.

Celui-ci, qui a eu jusque-là dans sa femme la plus aveugle confiance, apprend tout-à-coup l'ingratitude de *Dolorès*, sans pouvoir connaître le nom de son complice ; il sait seulement que ce dernier est blessé à la main d'un coup d'épée. Dolorès, se voyant découverte, veut sauver à tout prix son amant, dût-elle recourir à un crime.

Elle épie la conduite de son mari et surprend le secret de la conspiration dont *Rysoor* est l'âme. Alors, poussée par son monstrueux amour, elle court chez le *duc d'Albe* et lui découvre tout ce qu'elle a appris. Ce dernier s'empare alors de tous les conjurés au moment de l'explosion du complot.

Mais par un châtiment céleste, celui qu'elle aime, *Carloo*, est un des conjurés et c'est elle qui le livre au bourreau.

A côté de cette criminelle et égoïste passion resplendit dans tout son éclat une passion toute d'abnégation et de sacrifice, la passion de *Rysoor* pour sa Patrie.

Le *comte* oublie ses propres douleurs devant celles de son pays écrasé sous la botte de l'étranger ; avant de songer à l'outrage fait à son honneur, il pense à la honte de la Flandre asservie, de cette Flandre chérie à laquelle il est prêt à sacrifier même le soin de sa légitime vengeance.

Au moment où il va donner le signal de la révolte, il reconnaît dans *Carloo* l'amant de sa femme, l'assassin de son honneur. Il veut, dans le premier moment de colère, châtier le coupable et le percer de son épée, quand il songe que cet homme est le plus ferme soutien de la cause de l'Indépendance, que sa mort va faire dans le parti national un vide impossible à combler. Alors, à cette pensée, dominant ses propres sentiments, il épargne *Carloo* pour ne pas privé la Patrie de son plus vaillant défenseur.

Cette scène est une des plus neuves et des plus saisissantes que je connaisse, et elle est digne des applaudissements enthousiastes qu'elle a provoqués dans le public.

Le noble caractère de *Rysoor* ne se dément pas une minute jusqu'à la fin. Sur le point de mourir, il n'a qu'une pensée, celle de la Patrie affranchie, et il fait jurer à *Carloo*, pour qui *Dolorès* a obtenu secrètement du *duc d'Albe* un sauf-conduit, de rechercher et de frapper le traître qui les a vendus, moins pour satisfaire à un juste sentiment de vengeance que pour prévenir une nouvelle délation ; serment que *Carloo* exécute religieusement en poignardant au dernier acte Dolorès, dont il vient d'apprendre la trahison.

A côté du dévouement grandiose de *Rysoor*, l'auteur nous en représente un autre plus humble, mais non moins sublime. Je veux parler du pauvre *Sonneur* de la Maison de Ville qui sauve, au prix de sa vie, *Guillaume de Nassau*, le dernier espoir de la Liberté Flamande.

La pièce est égayée par les saillies piquantes d'un jeune seigneur Français, *M. de la Trémouille*, prisonnier du *duc d'Albe*, ce digne ministre du cruel Philippe II, ce tigre qui n'a d'humain que le visage et son amour pour sa fille, un ange de douceur et de bonté.

Cette malheureuse enfant, habituée au soleil brûlant de l'Espagne, se meurt sur cette terre brumeuse des Pays-Bas. Les cruautés du *duc d'Albe* et la haine dont son nom est entouré, brisent ce cœur affamé de tendresse et d'affection. Chaque nouvelle exécution avance sa mort, et c'est ce qui désole le féroce politique ; car Dieu a voulu punir le despote dans le père. Enfin elle succombe sous le poids de l'émotion qu'elle éprouve en apprenant le supplice des conjurés.

L'interprétation du drame de M. Sardou m'a paru laisser un peu à désirer.

Dumaine (*Rysoor*) est au Châtelet ce qu'il était à la Porte St-Martin, c'est-à-dire excellent.

Même observation pour Charly, qui tient dignement le rôle si difficile et si ingrat du *duc d'Albe*, qu'il a créé en 1869.

M. P. Deshayes est, au contraire, bien inférieur à ses devanciers : M. Berton père et Ch. Lemaître, le regretté fils de Frédérick, dans le rôle de *Carloo* ; il manque absolument de la distinction indispensable au personnage.

M. Angele n'a pas le mordant qui convient au pétulant *La Trémouille*.

Quant à Mlle Duguerret, elle est de cent coudées au-dessous de Mme Fargueil, et surtout de Mlle Rousseil, dans le rôle de *Dolorès* qui a ouvert à cette dernière les portes de la Comédie-Française ; elle n'a ni la passion ni l'énergie nécessaires.

M. Noël ne nous a pas fait non plus oublier ce bon Laurent, si amusant dans le personnage du *Sonneur*.

Mlle Jeanne Marie est bien insignifiante dans le rôle de *dona Raffaële*, la fille du *duc d'Albe*.

Georges LASSEZ.

M. Rallande, à qui l'Institut a décerné l'an passé un prix spécial de 4,000 francs, vient d'inaugurer une nouvelle série de *matinées littéraires* au Théâtre de la Gaîté. Nous lui souhaitons un succès égal à celui des années précédentes et nous ne doutons pas que ses courageux efforts n'obtiennent un même résultat.

Nous reviendrons souvent sur cette entreprise si utile et si bien conduite, qui a pour but de faciliter aux classes laborieuses la connaissance de nos chefs-d'œuvre dramatiques.

Ces représentations, précédées d'une conférence explicative, qui ont lieu chaque dimanche pendant la saison d'hiver, sont une œuvre essentiellement instructive et moralisatrice. Elle mérite, pour ces motifs, notre appui le plus dévoué.

Pour nous, nous ne cesserons de répéter qu'il faut encourager activement ces *matinées* que M. Sarcey a appelé les *Vêpres laïques*, et que j'appellerai les *Vêpres intelligentes*. G. L.

IDYLLES FRANQUES.

WANDA.

IV

Une brune aux cheveux de jais, au teint bistré
Sous son voile éclatant montra son front lustré ;
De ses doigts exercés elle accorda sa lyre
Et chanta les yeux pleins d'un intime délire :
« Aux rives de Lesbos, le flot bat mollement
» C'est là que dans l'été brille un ciel sans nuage.
» Et c'est là que Vénus, unit étroitement
» L'âpre senteur des mers au parfum de la plage.
» Théone où t'en vas-tu ; belle dans tes pâleurs,
» Froissant entre tes mains ta ceinture fragile ?
» La grève est dangereuse et le pirate agile...
» Etranger, il est doux de respirer les fleurs !
» Couples tendres, errants comme les blancs ramiers,
» Les filles aux yeux noirs, chères à la déesse :
» Disaient en promenant le soir sous les palmiers
» Aux filles aux yeux bleus étoilés de tendresse,
» Théone a des soucis elle verse des pleurs ;
» Quand la rose se meurt, vient le zéphyr frivole,
» Son parfum regretté sur ses ailes s'envole...
» Etranger, il est doux de respirer les fleurs !
» Gardez-vous par vos cris d'annoncer mon trépas,
» Blancs Alcyons, oiseaux légers de Mytilène !
» Et vous sur mon destin, mes sœurs, ne pleurez pas,
» Ne me regrettez pas, ô Nymphes de la plaine ;
» Sous le ciel où l'azur étale sa couleur
» Je fuis Myrthe discret, caressé par la brise,
» Sans craindre l'ouragan qui dévaste et qui brise...
» Etranger, il est doux de cueillir une fleur ! »
Elle dit et sa voix doucement cadencée
Trahit par des soupirs sa passion froissée,
Puis elle demeura, calme, le front baissé.
— Bannis tes noirs soucis, pauvre myrthe lassé ;
Enfant le temps est court, la vie est un passage,
Embellir le présent, c'est le secret du sage.
Ecarte les brouillards de ton riant matin,
Aux lèvres de corail rends le rire argentin
Et ta lyre à la main, jeune Muse inspirée,
Consacre tes loisirs à chanter Cythérée ;
Tu me plais ; mon logis abritera tes chants. —
Chloë vint à son tour avec ses airs touchants,
Son regard langoureux et sa taille flexible ;
Elle dit : — Calenus, le pirate irascible,
Me ravit sur les bords où s'enflamme l'Etna ;
Je suis Chloë ; je danse et l'on me destina

A parer de mes jeux les théâtres mimiques :
Parthénope m'a vue en ses fêtes comiques. —
Mais Victor : — Tous mes vœux aux dieux compatissants !
Quoi sur ce triste sol où les Césars puissants
Ont exilé mon nom, ma jeunesse joyeuse,
Enfin, divin Phœbus, je trouve une danseuse !
Commence, jeune fille, et que tes pas légers
Me rappellent les jours où sous les orangers,
Assis dans ma villla chez mon peuple et ma race,
Je buvais le Falerne et je chantais Horace.
Et toi fille des sons saisis ton instrument,
Joue avec volupté ; danse légèrement. —
Il dit : Chloë s'élance et la vive Théone
Choisit parmi ses airs l'ivresse d'Erigone.
Chloë, modestement s'avance à petits pas,
Rompt les gâteaux et feint de finir son repas ;
Elle boit et sourit, elle boit et chancelle,
Le feu secret du vin dans son œil étincelle...
Par les nectars fumeux tous ses sens sont vaincus ;
Elle résiste en vain, elle est toute à Bacchus ;
Elle hésite, tournoie, et la joue allumée,
Tantôt sur le tapis semble tomber pamée,
Tantôt se dresse agile et de son pied coquet
Effleure à pas légers et frappe le parquet.
Elle succombe enfin, haletante, enivrée ;
De trop vives ardeurs pour être délivrée
Elle écarte en riant ses voiles ingénus
Et semble battre l'air de ses bras blancs et nus.
Son trouble disparait : Plus calme, elle respire...
De tous ses sens émus elle reprend l'empire
Et dans ses blancs tissus se drapant chastement,
Elle s'arrête après un long frémissement...
Le proconsul ravi lui dit : — Que ma fortune,
A tes rêves, enfant, ne soit point importune ;
Demeure auprès de moi ; je l'ai dit, tu me plais ;
Tu vaincras mes ennuis en ce triste palais. —

(A suivre.) JULIUS.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

— —

Jeudi 31 octobre. — *La Vengeance du Mari, comédie en trois actes.* — Mme la comtesse de Froissy est placée entre son mari qu'elle aime avec remords, et une enfant qu'elle a eue pendant une absence de son mari, absence qui dura deux ans, nécessitée par une mission diplomatique pour l'Amérique. — L'amant était mort lorsque le mari est revenu. — La mère a fait élever par une ancienne gouvernante, sa fille Alice, qu'elle trompa sur la nature de son affection. — Le comte de Froissy aime sa femme éperduement, il n'est pas de ce qui aiment le cercle, les promenades au bois en compagnie de

ques femmes du demi-monde, il passe sa vie, près du foyer, en famille. L'orpheline a grandi ; un des amis du comte, Maurice de Rives, est devenu amoureux d'elle et s'en fait aimer. La mère veut la sauver de la séduction et se compromet en courant empêcher un rendez-vous entre les deux amants. — Le comte provoque Maurice par lequel il se croit trahi. La comtesse croyant prévenir ce duel, confesse tout à son mari. — Il ne s'en battra pas moins, non plus pour venger sur Maurice innocent l'honneur de sa femme, mais pour se venger lui-même, en se faisant tuer de son propre déshonneur. L'auteur ne lui fait dire les paroles d'Alexandre Dumas fils: *Tue-là!* mais il a une maxime que plus d'un mari trompé ne mettront pas en pratique : « La meilleure vengeance d'un mari est de se tuer lui-même, pour livrer la femme coupable au châtiment du remords. » Il se jette donc sur l'épée de son adversaire et tombe grièvement blessé en pleine poitrine. Ramené chez lui, presque mourant, et menacé d'expirer s'il parle ; il veut cependant faire connaître ses dernières volontés. Après avoir fait jurer à la comtesse de préserver, après sa mort, son honneur de tout soupçon il fait venir Maurice, des témoins, un notaire. Il pardonne au premier et, en lui serrant la main, déclare qu'Alice est sa propre fille. Il a voulu punir, dans un duel en apparence sans motif, le séducteur d'une enfant qu'il n'avait pas le droit de reconnaître. Aujourd'hui sa femme lui permet de l'adopter et promet de lui servir de mère. Il peut donc lui donner Alice en mariage, et il ajoute à l'oreille de la comtesse éplorée. « Le mari devait se venger, le chrétien vous pardonne. » Là se pose une question pleine d'angoisse: s'il meurt, son meurtrier épousera-t-il sa fille? mais le médecin jette une exclamation de joie. le blessé a résisté à la grande crise, il sera sauvé, le rideau tombe sur l'espérance.

Fournier (le comte de Froissy) était dans son élément, véritable comédien, noblesse de ton, de maintien, nobl sse de cœur tout y était réuni, même dans les plus petits détails.

Mme *Francis* (Mme la comtesse de Froissy) avait un rôle difficile à soutenir, elle s'en est tirée tout à son avantage, placée entre l'amour de son mari qu'elle aime, et sa fille qu'elle adore, elle soutient cette lutte, entre l'amour conjugal et l'amour filial avec beaucoup d'élévation et de sentiment.

Bardou (Lysis) avait un rôle très long, créole paresseux qui vient à Paris pour se reposer et être tranquille ; il doit trouver que la vie parisienne a bien ses ennuis, ses tracas, Paris la ville de la gaieté, de la fantaisie, de la fièvre et du mouvement par excellence. Très bien *M. Bardou*, d'autres succès vous attendent encore.

Mlle Laure-Léon (Alice) a joué ce rôle avec la grâce ingénue qui la caractérise.

Dimanche 3 novembre. — *Mademoiselle de la Faille, drame en 7 actes.* — Le drame de Mademoiselle de la Faille, nous a fait assister à ces luttes intestines de cour, qui se perpétuent de race en race, ou plutôt de cour en cour ; — c'est historique, mais à la façon d'Anicet Bourgeois et G. Lemoine. Au moment où commence ce drame, le cardinal de Richelieu est surintendant général de la navigation et du commerce et c'est par ses soins que l'on conserve l'île de Ré, et qu'on recommence le siége de la Rochelle, cette place, le boulevard du Calvinisme, qui était un nouvel état dans l'état. Il commanda pendant ce siége en qualité de général, ce fut son coup d'essai et il montra à ses ennemis extérieurs que le génie peut suppléer à tout.

Fournier, chargé du rôle de Richelieu, avait cette ampleur et cette dignité qui convient au général-prélat, l'autorité et le génie que comporte ce ministre-cardinal qui protégea les lettres, et qui en certains moments déployant toute sa rigueur pour ses ennemis, trouvait encore tant de bontés à répandre.

Dumesnil (Georges de Garan) plaît toujours par sa bonne diction, son jeu mesuré sans affectation.

Didier (comte de Montgeron) sait se faire détester et c'est là son vé-

ritable talent, les rôles de traîtres lui vont bien et son triomphe n'est-il pas dans ces cris d'indignation qui le reçoivent à son entrée, de bonheur et de plaisir de le voir puni ou mourir; que ne manque jamais de lui décerner la partie du public qui s'émeut, pleure, rit ou trépigne selon les péripéties du drame.

Bardou, très comique et très naturel dans son personnage de poltron, dériderait le front le plus soucieux ; poltron dans Martial, c'est vrai, mais brave et de tout cœur sur les planches.

Mme *Augusta Ozanne* (Mlle de la Faille) a été magnifique de sentiment et de courage, véritable artiste elle sait animer ses rôles du feu sacré..... dramatique, qui l'anime.

Mlle *Fabienne* (Marie de Médicis) un conseil en passant : quand on est jolie mademoiselle, on ne craint pas se vieillir et se grimer, comment voulez-vous que la reine-mère âgée de 65 ans, ait la grâce et la beauté de vos vingt ans, à l'avenir ne jouez pas avec le public, qui est comme le jeune écolier à son premier amour, il vous demande l'illusion, et vous saura gré de votre bon goût et de... vos sacrifices, si vous voulez.

La soirée s'est terminée par les *Abrutis du Feuilleton*, ce vaudeville n'avait pas encore été représenté sur notre scène et intriguait pas mal d'habitué, quelques-uns riaient sous cape, et attendaient un éreintement des feuilletonnistes ou des critiques, tandis que les abrutis du feuilleton, sont les lecteurs des romans à aventures et à surprises qui acceptent comme articles de foi les faits et gestes, morts et résurrection : des Rocamboles ; des brigands de salons et autres endroits ; des prouesses des chevaliers errants et servants données à toutes les sauces. La pièce est amusante, bouffonne même, saupoudrée d'une infinité de mots drôles et de locutions singulières, elle fait rire de ce bon rire facile qui commence pour peu de chose et ne plus s'arrêter. *Letemple*, *Bardou*, Mlles *Fabienne* et *Marie Thiébaut* l'enlèvent avec beaucoup de verve, d'entrain et de folie.

— On jouait les *Abrutis du Feuilleton*; et le programme annonçait à l'étude : *Rocambole*, est-ce ? inattention ou allusion, — les *Abrutis du Feuilleton* seraient donc sur la scène ; et les *Abrutis du Théâtre* dans la salle ; nous sommes certains que c'est tout simplement un concours de circonstances involontaires et qu'il n'y a pas eu la moindre allusion.

— Quand donc, M. Potel, nous rendra-t-il le *Lion amoureux*? Le public du dimanche est patriote, aime les grandes dates de son histoire. Il ne serait pas étonnant qu'il ne se contente d'une seule représentation et qu'il redemande cette comédie qui sait si bien faire vibrer les accents de tout cœur français.

Jeudi 7 novembre. *Les Diables roses*. Cette désopilante comédie-vaudeville n'a pas eu le succès qu'on devait en attendre. Nous avons assisté à une véritable répétition. — A tout seigneur, tout honneur. Mme *Estelle Lambert* était en possession de son rôle, et a chanté d'une manière parfaite la chansonnette de *Robinson* et la *Ronde des femmes vengées*. Nous avons eu l'*occasion-rare* de féliciter cette artiste sur ses talents de cantatrice ; nous les renouvelons ici. Sa voix a de la fraîcheur et de la souplesse ; sa méthode est expressive, son jeu a de l'entrain, de la force et de la sensibilité. *Letemple, Bardou*, Mlles *Augusta Ozanne* et *Laure-Léon* faisaient bien tout ce qu'ils pouvaient pour pousser et tirer les ficelles, en un mot sauver les situations ; jusque Ortoni et Mme Jouve qui y mettaient du leur. Mais Mlle Fabienne ne savait pas son rôle, et devrait bien se dispenser de chanter ; elle n'a pas la voix nécessaire, même pour la chansonnette.

N'oublions pas que cette soirée s'est terminée par une *Fille terrible*. Le public semblait avoir complètement oublié les cinq actes qui venaient de se passer, tant il riait et applaudissait, *Letemple*, Mme *Jouve* et la gracieuse petite fille terrible *Laure-Léon*, qui a été charmante ; il serait impossible d'être plus gentille. LÉO.

Dimanche, 10 novembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
ROCAMBOLE, drame en 5 actes et 8 tableaux, précédé de : **LES VALETS DE CŒUR**, prologue en 1 acte.
UNE FILLE TERRIBLE, vaudeville en 1 acte.

Jeudi 14 novembre. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
UN PIED DANS LE CRIME, comédie en 3 actes.
LES CLOCHES DU SOIR, vaudeville en 1 acte.
TAMBOUR BATTANT, vaudeville en 1 acte.

SALLE DU CIRQUE.

Dimanche 10 novembre, **GRAND CONCERT**, donné avec le concours de M. CLAUDIO BRINDII, *violoniste nègre ;* Mlle BLANGY, de l'*Alcazar de Paris ;* Hte LAROCHE, *pianiste ;* X., *baryton ;* A. COREAUX, *chanteur comique.* Le piano ser tenu par M. H. Laroche.
Stalles, 2 fr. 50 ; — Premières, 1 fr. ; — secondes, 50 c. — Bureaux à 7 h. — Concert à 8 h.

COURRIER MILITAIRE.

⁂ M. le général de brigade Nicolas, ex-colonel du 50e de ligne, est appelé au commandement de la subdivision de l'Aisne, en remplacement de M. Haca, nommé membre de la commission d'organisation de l'armée territoriale. — M. le général Nicolas prendra, mercredi prochain, possession de son nouveau poste.

⁂ C'est mercredi 6 novembre, à quatre heures du matin, que le dernier bataillon du 24e régiment brandebourgeois a opéré son mouvement de retraite.

A quatre heures et demie du matin, dix brigades de la gendarmerie mobile ont pris le service de la ville. A onze heures trente-cinq arrivait en gare par le train de Soissons : l'état-major du 79e de ligne et un bataillon de ce régiment.

Le drapeau tricolore flottait à toutes les fenêtres, ainsi qu'aux édifices publics.

⁂ *Le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :*

J'ai été consulté sur la question de savoir si, postérieurement au 1er janvier prochain, les jeunes gens remplacés qui se trouveront dans les cas de responsabilité prévus par les articles 23 et 43 de la loi du 21 mars 1832 auront le droit de se faire remplacer à nouveau.

La loi du 27 juillet 1872 supprime d'une manière absolue le remplacement, à partir du 1er janvier 1873.

Par suite, ceux des jeunes gens dont il s'agit qui se seraient fait remplacer sous l'empire de l'ancienne légtslation, et dont les actes de remplacement viendraient à être annulés par les tribunaux, ne pourront, après le 31 décembre prochain, satisfaire à la responsabilité prévue par l'article 43 de la loi du 21 mars 1832 qu'*en marchant eux-mêmes.*

Pareille obligation sera imposée à ceux dont les remplaçants, déclarés insoumis ou déserteurs, n'auraient pas été arrêtés avant l'expiration de l'année de responsabilité fixée par l'article 23 de la même loi.

Toutefois, lorsque, postérieurement à ladite année, le remplaçant insoumis ou déserteur aura été retrouvé et incorporé, soit après acquittement, soit en cas de condamnation et après l'expiration de sa peine, le remplacé sera renvoyé dans ses foyers.

CAQUETS.

.˙. — Vous vous séparez donc de votre associé ?
— Oui, tout-à-fait.
— Il prenait pourtant bien les intérêts de l'entreprise.
— Oh ! s'il n'avait pris que les intérêts !...

.˙. En police correctionnelle :
Le président. — Qu'avez-vous à ajouter pour votre défense ?
Le prévenu. — Rien, mon président, je m'en rapporte à l'*équitation* du tribunal.
Le président à l'un de ses assesseurs —C'est juste ! On sait que nous sommes à *cheval* sur la loi.

.˙. Edmond casse une assiette.
— C'est étonnant, dit-il en ramassant les débris, je n'aurais jamais cru qu'il y avait tant de morceaux que ça dans une assiette.

.˙. Une bonne de précaution fut celle que notre ami R... eut trois jours à son service. Le lendemain de son entrée dans la maison elle arrivait vers sa maîtresse le doigt enveloppé dans un mouchoir et d'une voix émue :
— Madame, oh ! madame, vos couverts sont-ils bien en argent ?
— Pourquoi cela, ma fille ?
— C'est que je viens de me piquer très fort avec une fourchette, et si je savais quelle fut en cuivre, j'aurais la précaution de me faire saigner.
— Soyez tranquille, dit la dame souriant à l'innocence de cette fille, mes couverts sont en argent.
— Ah ! fit la bonne avec un soupir de satisfaction, tant mieux !
Et le lendemain elle disparaissait avec l'argenterie.

NOUVELLES

.˙. Le choléra a fait son apparition à Pesth. La variole sévit à Vienne, où elle enlève plus de cent personnes par semaine.

.˙. Une autorisation spéciale de M. le ministre de la guerre a permis de transférer provisoirement M. Henri Rochefort, de Saint-Martin-de-Ré, à la prison Saint-Pierre à Versailles, où l'attendait un grave devoir à remplir. Il venait faire consacrer par la loi et par l'Église une union qui remonte à plus de vingt ans ; le détenu a eu en vue l'avenir des enfants nés de cette ancienne et fidèle liaison : une jeune fille de dix-sept ans et deux fils, l'un de treize, et l'autre de neuf ans. — Des ordres ont été donnés pour que M. Henri Rochefort soit transporté de nouveau à Saint-Martin-de-Ré aussitôt après la cérémonie.

.˙. M. Auguste Jourdier, économiste et agronome distingué du *Matériel agricole,* vient de mourir subitement à Versailles.

.˙. Les Français qui résident à New-York ont formé une Société pour venir en aide aux Alsacieus-Lorrains qui arrivent en Amérique.

.˙. *Péché véniel,* de M. Albert Millaud, que l'autorité militaire avait interdit au théâtre du Vaudeville, vient d'être rendu à M. Carvalho, après que l'auteur y a introduit quelques modifications. — C'est Mlle Antonine qui jouera le rôle du page.

.˙. Le Conseil municipal de Boulogne s'occupe vivement d'un projet d'après lequel il offrirait un million au gouvernsment pour établir dans cette ville une école d'artillerie. Une décision doit être prise dans une prochaine séance.

.˙. Un détachement de 50 à 60 gendarmes mobiles, conduit par un lieutenant est arrivé il y a quelques jours à Arras. — Ces gendarmes, organisés en plusieurs brigades, viennent relever celles qui, depuis les derniers événements, occupent les fosses du bassin du Pas-de-Calais.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 71 .. Choix .. bonnes marques 70 à 72 Courantes 65 .. à 67 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 70 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .... Supérieures:courant du mois 68 .. à 68 25 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 100 .. tout fût disposé 98 50 épurée en tonne 108 50 lin disp. en tonne 100 50 en fût 99 — indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 75 Cour. du m. 98 75 Huile de lin les 100 k. disponib. 98 50 courant du mois 99 —

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 59 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 59 — a .. 00 courant du mois 59 .. 4 mois 59 00 mois chauds 60 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	65 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	— ». à 72 ..
Bonne sorte,	160 00 à .. ..
Belle sorte,	161 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.... à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 75
Blanc n° 3 » »	72 .0 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	160 .0 à 161 —

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

	Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
	Amenés . . .	2248	590	906	96
	Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 72	1 60	2 05	1 48
	2e qualité.	1 60	1 50	1 95	1 38
	3e qualité.	1 48	1 36	1 80	1 28

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 — Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 12 2e 30 673e .. 00 Seigle 1re .. .. 2e — .. Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e 17 65 Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .5 60 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 64 75
— — au-d. 7 71 ..
— — 10 à 13 .. ..
— — 15 à 19 .. ..
Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 71 75 Alcool .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 11 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° .. ..
3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 53 25 Betterave disp. 53 50 Mélasse dispon. à 54 .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 .. épurée 93 .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 34 .. Colza 27 .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 30 25 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 19 quin. Seigle 17 25 Orge .. .. Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 à 30 50 Froment n. 1re 30 50 2e 29 — — 3e Seigle 18 à .. .. Avoine 17 50 à .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 23 00 2e 22 25 3e 20 .. Méteil 15 32 Seigle 1re 12 00 2e 11 50 Orge 1re 13 — 2e 12 50 Pamelle 1re 12 .. 2e .. 00 Avoine 1re .8 50 2e .8 .. 3e .7 50

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trêfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 00 2e 23 50 3e 20 50 Escourgeon .. .. Seigle — .0 Féverolles — — Avoine 17 .. Œillette, ... Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 45 .. à 47 00 Seigle .. — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai Farine 100 kil. 1re 44 00 2e 43 .. Son 11 — Blé blanc qtal 32 00 gris 30 — Seigle 13 50 Avoine .. .. Orge d'hiver 13 40 mars 00 00 Colza d'hiver 28 28 mars 24 ..

Le Directeur-Gérant,

Ad. Langlet.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 28. 17 Novembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré
our les annonces répétées
plusieurs fois.

ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration*
et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES ENVOIS DE ROME.

L'exposition des œuvres des pensionnaires de l'Ecole de France à Rome, exposition dite des envois de Rome a enfin commencé jeudi dernier, au palais des Beaux-Arts, quai Malaquais.

Elle est surtout remarquable par l'abondance des envois, sauf pour la sculpture ; elle est remarquable aussi par le soin que les jeunes artistes ont apporté à leurs travaux.

Les architectes ont envoyé le temple de Vesta (M. Thomas, 1re année ; le palais des Césars (M. Dutert, 2e année) ; les thernes de Titus (M. Leclerc, 3e année).

Ces trois envois comportent de nombreuses planches et d'intéressantes restaurations. Enfin M. Bénard (4e année) expose un projet d'église paroissiale.

Pour la gravure, M. Jacquet (1re année), n'a pas moins de dix gravures ou dessins, qui témoignent d'un réel sentiment artistique.

Mais arrivons à la peinture, qui a le privilége, comme les années précédentes, d'attirer plus particulièrement l'attention des visiteurs.

Conformément au programme qui veut que l'envoi de première année consiste en personnages isolés, études du nu, M. Lematte (1) expose deux tableaux : un enfant retirant une épine de son pied et un homme mûr puisant de l'eau. Ce sont deux études soignées, mais qui ne permettent pas encore de se prononcer sur le talent du lauréat de 1870.

M. Olivier Merson, fidèle au système de peinture archaïque et émaciée qui devrait être une fantaisie temporaire et non un procédé, envoie une *Vision*. Une religieuse étendue sur le sol voit un Christ en croix qui se meurt, il l'entend parler, pendant que les anges chantent sa gloire.

C'est de la peinture surnaturelle qui a surtout le défaut des tons heurtés et qui de plus n'accorde pas assez d'importance au corps humain.

C'est un système, je le répète, qui a ses admirateurs ; mais ils sont peu nombreux.

On préfère généralement, et avec raison, la peinture qui serre de près la nature, sauf à l'idéaliser.

La *Fuite de Néron*, de M. Blanchard (3e année), a de sérieuses qualités ; le groupe des cavaliers est vigoureusement enlevé ; le personnage, buvant à un ruisseau, étendu sur le sol, est bien posé et vrai.

M. Blanchard est décidément un coloriste ; il l'a prouvé par sa copie d'une grande toile de Carpaccio, destinée sans doute au musée des copies. Carpaccio fut un des fondateurs de la grande école vénitienne.

L'envoi de 4e année, de M. Blanc, n'est pas terminé. L'*Invasion* a été évidemment inspirée par les désastres de la récente guerre.

Le César romain, entrant dans la ville conquise, a bien l'insolente morgue du triomphateur, que n'émeuvent ni les cris de désespoir, ni les anathèmes des mourants.

Malheureusement, le tableau est loin d'être fini. L'œuvre de M. Blanc est restée en suspens, comme la situation même de la France.

Louis VERMONT.

IDYLLES FRANQUES.

WANDA.

V

Or, tandis qu'il parlait, Wanda, la jeune blonde,
Dérobant à l'écart sa beauté sans seconde,

(1) M. Lematte a fait ses premières études à l'Ecole de dessin de De la Tour, à Saint-Quentin.

Debout, les bras croisés sur ses seins merveilleux,
Vers le beau proconsul tournait souvent les yeux ;
Un souris dédaigneux arquait sa bouche rose.
Elle était belle à voir en sa superbe pose ;
Ses immenses cheveux tressés en nœuds oblongs
Semblaient sur son front pur se dresser en fleurons.
Accusant ces contours que le regard devine
Sa ceinture enlaçait une taille divine.
Licinius Victor, la regarda longtemps...
Il admirait comment en ce riche printemps
Les dieux avaient uni, signe de noble race,
La douceur aux fiertés, la vigueur à la grâce.
Soudain, se levant il lui dit doucement :
— Approche-toi Wanda ; réponds-moi librement.
Qui donc es-tu ?
— Ta voix calma mon épouvante.
Tu sauvas mon honneur et je suis ta servante.
Je parlerai. Mon père, un guerrier sans effroi,
Dans ma tribu des Franks était chef comme toi.
Nous revenions la nuit de ce sol Atrebate ;
Avec nous voyageait Calenus le pirate ;
Surpris par lui, mon pére est mort assassiné...
J'essayai de venger son sort infortunê ;
Hélas ! je succombai ; le pirate cupide
M'emmena, de regrets et de douleur stupide.
Les dieux du Wahalla vengèrent mon affront ;
Tu commandes, seigneur, et je baisse le front. —
Tu n'as plus de parents ?
— Non.
— Et vers ta patrie
Veux-tu donc retourner ?
— La colombe meurtrie
Au toit qui l'abrita se confie aisément !
— Puisse-t-elle, ô Phœbé, répondre franchement !
De tout noble Romain, le logis est asile ;
Qu'à tes moindres désirs ma maison soit docile !
Approche et de ce vin par mes soins apprêté,
Vierge, buvons ensemble à l'hospitalité !
Diane, sois propice !... En ton honneur, déesse,
Je répands ce nectar à l'odorante ivresse !
Salut, jeunes beautés qui savez me charmer ;
Toi, que saurais-tu bien, belle Wanda ?
— T'aimer.

JULIUS.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE.

M. Georges Lecocq vient de publier un chef-d'œuvre d'art typographique qui a pour titre : CÉLÉBRATION DE LA PAIX DES PYRÉNÉES A SAINT-QUENTIN (février 1660). *Imprimé par Jouaust à 150 exemplaires* (1).

« Depuis que la ville de Saint-Quentin existe, elle a fait preuve à mainte occasion d'un admirable dévouement à la Patrie. Fidèle à sa vieille et belle devise, elle a repoussé courageusement des armées redoutables où a succombé avec gloire, arrêtant ou entraînant presque dans sa chute son orgueilleux vainqueur. Tous les ennemis de la France, les Espagnols et les Anglais surtout, se rappellent son intrépide héroïsme. Mais la cité guerrière aimait aussi la paix et c'était pour elle un grand jour de fête que celui où elle entendait annoncer, à travers de brillantes fanfares, la conclusion d'un traité qui lui rendait le calme dont elle avait tant besoin. Les procès-verbaux des chambres du conseil en font foi, et nous avons choisi parmi eux celui qui nous paraissait le plus intéressant. Cette publication répond au vœu des mayeurs, échevins et jurés, qui voulaient que « la postérité n'ignorât rien de la conduite qu'ils avaient tenue » lors de la célébration de la paix des Pyrénées. »

C'est donc le détail de la célébration de cette paix que nous fait connaître M. Georges Lecocq, d'après le manuscrit : « *Livre des cérémonies* » des archives municipales de Saint-Quentin, ce petit livre plein de renseignements curieux sera bientôt, nous en sommes certain, dans toutes les mains des véritables amateurs de notre histoire locale.

PLACE AU PEUPLE ! (2) Sous ce titre, notre concitoyen M. Arthur Monnanteuil, l'auteur de *La Dissolution*, *Conseils aux électeurs* (3), publie une petite brochure très intéressante ; pour en donner une idée, nous donnons la table des chapitres : I Aux paysans. — Aux ouvriers. — III L'égalité dans la République. — IV L'égalité actuelle. — V La nouvelle noblesse. VI Un peu d'histoire. — VII Séance de la nuit du mardi 14 août 1789. — VIII Séance du mardi soir 19 juin 1790. — IX Conclusion.

Nous ne pouvons analyser, blâmer, ni approuver les idées développées par l'auteur, mais nous croyons devoir signaler cette brochure à l'attention de tous.

GONTRAN DE SULIE.

(1) *Célébration de la paix des Pyrénées à Saint-Quentin*, in-18 2 fr.
(2) *Place au peuple !* par Arthur Monnanteuil, 20 c., Bibliothèque républicaine, — et à la librairie Langlet, 5, rue d'Isle, Saint-Quentin.
(3) *La Dissolution*, *conseils aux électeurs*, 20 c., Bibliothèque républicaine, — et à la librairie Langlet, 5, rue d'Isle, Saint-Quentin.

La soirée se terminait par la reprise du joli vaudeville amusant : *Une Fille terrible.* — Mlle *Laure-Léon* est charmante, elle a : gentillesse, entrain, finesse et désinvolture, bref tout ce qu'il faut pour ce rôle. — *Letemple* est un de ces artistes qui se renouvellent sans cesse et qui ne s'épuisent jamais. Il tient la scène et il la chauffe. — Les spectateurs n'avaient pas assez d'yeux pour les voir, ni de mains pour les applaudir. — *Quelle chance !!!*

Jeudi, 14 novembre. — *Un pied dans le crime,* comédie en 3 actes, par E. Labiche et Ad. Choler. — Les amis de la gaîté sont de tous les pays, — on rit partout ! Ceux des lecteurs de la *Petite Revue* qui ont quelque indulgence pour Voltaire, quelque sympathie pour Rabelais, quelque défiance envers la muse de la belle humeur, ne seront pas fâchés de connaître le sujet de : *Un pied dans le crime.*

Je vais donc raconter cette grotesque épopée au profit des constitutions joviales.

Le premier acte se passe à Antony, près Paris, dans une maison de campagne, chez Gaudiban, un vieux, ridé comme un faune, indiscret comme un satyre, qui est le soupirant de toutes les femmes. Il pince aussi bien la taille de Lucette, sa laitière, qu'il a pincé celle de Mme de Blanc-Caffort, la femme de son voisin. — Le jour où il a pris cette liberté au whist avec sa voisine, la dame lui a administré un soufflet. — Une brouille s'en est suivie, et les deux voisins, liés jadis, sont au plus mal. — M. de Blanc-Caffort se plaint que Gaudiban a dans son habitation un chat qui trouble, par l'expression de ses sentiments, la quiétude publique, et dans son jardin des statues dont les licences d'attitude offensent les regards. — Gaudiban se plaint qu'un noisetier de son ennemi passe sa tête altière pour regarder par-dessus ses murs, il en récolte les fruits de rage.... Il déplore que des pigeons s'en vont, comme mûs par un pressentiment de rapprochement futur dans la marmite...... becqueter ses petits pois..... il jure de les exterminer. — Ils étaient tellement unis, que les porteurs de journaux confondaient leurs feuilles. Gaudibau reçoit encore sans le vouloir, le *Constitutionnel* de son voisin ; mais il ne le lit pas, il n'est plus même, en politique, d'accord avec lui. Et le papier timbré tombe dru comme grêle entre les antagonistes.

Gaudiban, bien que célibataire, a deux assesseurs épousant ses haines et servant ses projets. — C'est d'abord Vermillon, un jeune avocat stagiaire, qu'il fait passer pour son filleul. — Puis ensuite le jardinier Poteu, un vaillant qui a le cœur aussi grand que ses pieds. — Vermillon est chargé de l'artillerie judiciaire, il envoie les sommations et assignations. — Poteu met du plomb dans un fusil et guette les pigeons du voisin pour les occire en flagrant délit de pillage.

La situation en est là, quand arrive l'ami Gatinais, sa femme et sa fille. Il lui est survenu en route toutes sortes de mésaventures ; il avait mis aux bagages une timbale de macaroni et une bombe glacée, on a voulu lui rendre un veau..... — Bravo, s'écrie le stagiaire Vermillon, qui cherche partout son premier procès, je plaiderai pour vous contre la Compagnie.

Gatinais doute un peu de la justice ; — il n'a jamais été juré : on a dû lui faire un passe-droit. — Etre juré, c'est son rêve ; revêtir pour une session un caractère magistral, c'est son souhait le plus ardent. Tandis qu'il fait à son ami la confidence de son ambition, le voisin se trouve insulté dans une des sommations qu'il a reçues et demande à Gaudiban une réparation par les armes.

— Je serais ton témoin, exclame Gatinais.

— Seras-tu assez ferme ? demande le provoqué.

— Ecoute, lui dit l'aspirant juré, j'ai une page dans ma vie qui est grande comme le monde : — En 48, dans un club, j'entends un orateur démocratique demander la suppression du numéraire. Je dis à mon voisin : — Voici un citoyen brouillé avec l'hôtel de la monnaie... Aussitôt on me saisit, on m'aurait immolé sans le président, un

trouve des gens qui tous, à quelques exceptions près, se creusent nuit et jour la cervelle à chercher les insanités les plus piteuses et les plus stupidement écrites à cette seule fin de faire rire des imbéciles ébahis, comprenant à peine les choses qu'on leur chante, heureux toutefois de les écouter, parce qu'elles sont la reproduction salie et bâtarde du style des faubourgs.

Aussi quelle joie n'éprouve-t-on pas quand, par hasard, car cela se reproduit trop peu souvent, l'on se trouve, comme nous l'avons été hier, assistant à l'une de ces matinées littéraires et dramatiques, à l'une de ces douces fêtes de l'intelligence, où tous, public et artistes, ont conscience des grandeurs artistiques.

C'était M. Henri Villain, jeune lauréat du Conservatoire, qui avait organisé cette matinée. Étant jeune lui-même, il a compris qu'il devait prendre, pour le seconder dans sa tâche, des interprètes choisis parmi ses jeunes camarades du Conservatoire. Tous ont répondu à son appel, armés de talents réels, et nous constatons avec plaisir le succès qu'ils se sont légitimement acquis.

Je leur dois de les nommer tous ici : ce sont MM. A. Frémeaux, Palatin, violonistes ; M. P. Frémeaux, violoncelliste ; Mlle Marietti, de l'Athénée, et M. Dereims, chanteurs ; enfin, M. Villain, l'un des bons élèves de Bressant : tous ont apporté à cette matinée l'appui et l'autorité d'études sérieuses.

Jeune comme eux et commençant comme eux une carrière difficile, et dans laquelle il faut être soutenu pour arriver, nous sommes vraiment heureux de leur tendre la main, regrettant de ne pas avoir la voix puissante des grands critiques pour porter dans toutes les villes de France leurs noms sympathiques sur les ailes de la renommée.

Charles CHATELAIN.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

(Suite du discours de M. le général Morin.)

Or, savez-vous à qui les Allemands sont redevables de la plus grande partie des progrès qu'ils ont réalisés dans cette industrie ? A Payen, professeur de chimie industrielle au Conservatoire des Arts-et-Métiers, et, comme l'orgueil des brasseurs allemands pourrait se révolter à cette idée qu'ils puissent devoir quelque chose à la science française, en voici la preuve fournie par l'un des plus éminents professeurs de chimie de Munich, la terre classique du bock-bier.

En août 1866, j'avais écrit à M. le docteur Kaiser, savant professeur à l'Université et à l'Institut polytechnique de Munich, pour lui demander, de la part de Payen, quelles étaient à cette époque, en Bavière, les proportions en usage de malt et de houblon pour la fabrication des bières appelées bock-bier, bière d'été et d'hiver. Voici sa réponse :

« La question que vous m'adressez, de la part de M. Payen, sur les proportions de matières employées en Bavière pour la fabrication de la bière, m'ont procuré le plus vif plaisir, parce qu'en y répondant je me trouve à même d'exprimer à ce professeur mes plus sincères et mes plus chaleureux remerciements, tant en mon nom qu'en celui de toutes les personnes compétentes dans l'art de la brasserie.

» M. Payen est le professeur et le maître qui, par son mémoire sur la diastase, sur les principaux produits de ses réactions et sur leurs applications, publiées en 1833 et 1834, a jeté les bases du point de vue rationnel sous lequel on envisage aujourd'hui la fabrication de la bière dans toutes les parties du monde.

» Mon enseignement qui, depuis trente ans, traite de la brasserie, n'est qu'un développement de la doctrine de M. Payen, laquelle est maintenant appliquée, pour la jouissance et l'utilité de tant de mil-

liers d'individus, dans les plus grandes brasseries du continent, celles de Dreher, près de Vienne, de Seldmayer à Munich et ailleurs. »

L'honorable et loyal M. Kaiser, qui rendait ainsi à la science française un hommage de reconnaissance, dont ses compatriotes ne sont pas prodigues, avait fondé à Munich un enseignement technique de la brasserie, dans lequel il n'admettait pour élèves que des jeunes gens ayant déjà pratiqué le métier de brasseur. A la date de 1866, il avait ainsi instruit dans la doctrine scientifique de cet art, près de mille jeunes gens, venus de plus de vingt contrées différentes et le nombre des élèves de cette école essentiellement technique fondée en 1836, où le principe de la rétribution scolaire était admis, comme partout en Allemagne, s'accroissait d'année en année.

Après un tel exemple, pourriez-vous douter du succès qu'obtiendrait, dans les mêmes conditions, le cours de sucrerie indigène, professé avec tant de distinction, lorsque vous aurez pu lui donner tout le développement que comporte l'enseigne ment d'une industrie née en France et devenue pour le Nord de l'Europe une source de richesse et de bien-être. N'avez-vous pas d'ailleurs, sous les yeux, celui de votre cours de broderie mécanique, où des jeunes gens apprennent en quelques mois un métier lucratif.

Ce n'est pas devant vous, Messieurs, qui avez fait tant de louables efforts pour organiser des enseignements si utiles à votre département et à vos voisins, qu'il est nécessaire d'insister sur les services que la science peut rendre à l'humanité, mais peut-être n'est-il pas hors de propos de vous montrer comment leur importance est appréciée jusque dans les régions les plus reculées du monde.

Voici ce qu'on lit dans le récit d'un voyage autour du monde, accompli par un de ces jeune Français auxquels nos révolutions avaient interdit le séjour sur le sol de la patrie et jusqu'au droit de mourir pour sa défense.

Le Iamen de l'empire chinois, ou ministère des affaires étrangères, le 5e jour de la 11e lune de la 5e année de Tung-Chib, autrement dit le 5 janvier 1867, appelait l'attention de l'empereur sur la convenance et la nécessité d'enseigner les sciences aux lettrés. La proposition de ce ministère était à peu près conçue en ces termes :

1° Inviter les lettrés à passer des examens en astronomie et en mathématiques au Iamen de vos serviteurs, en vue de leur faire acquérir l'intelligence complète de l'industrie et des arts étrangers.

2° Faire venir des professeurs de l'Occident.

L'objet principal que le Iamen chinois se proposait était de former, pour l'Empire du Milieu, des mécaniciens, des ingénieurs propres à toutes les constructions civiles ou militaires et en particulier au service de sa marine à vapeur.

Vous voyez, Messieurs, que l'amour de la science moderne gagne jusqu'aux Chinois et vous savez que les Japonais les ont déjà devancés, en envoyant en Europe de nombreux jeunes gens se former à nos écoles.

Gardons-nous donc de nous arrêter dans cette voie civilisatrice et continuons à montrer que, malgré ses malheurs et ses fautes, la France peut encore revendiquer une large part dans les progrès de l'humanité.

Elle vient d'ailleurs, tout récemment, d'en recevoir un témoignage aussi éclatant qu'unanime de la part des délégués de vingt-huit gouvernements d'Europe et d'Amérique, réunis comme vous le savez, à Paris, sous le titre de *Commission internationale du mètre*, pour s'occuper de la construction d'étalons internationaux du système métrique, lesquels, exactement comparés à ceux de nos archives, appartiendraient à tous les pays qui auraient concouru à leur confection et serviraient à l'avenir de prototypes communs pour les opérations relatives à la propagation de ce système.

Cette Commission, qui s'était réunie en août 1870, aux approches de la guerre, et qui, à cette époque, avait dû se borner à p

ques principes généraux pour ses travaux futurs, s'est rassemblé de nouveau en septembre et octobre derniers, au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

La suite au prochain numéro.

CONCERT DU CIRQUE.

Dimanche dernier, on donnait au Cirque un grand Concert, et nous regrettons que, pour de pareilles réunions, les Sociétés vocales et instrumentales de la ville ne viennent pas y donner leurs concours.

Mlle *Blangy*, que nous avions entendu dans les précédents concerts, est une bonne chanteuse, voix forte, sonore, vibrante, énergique dans le *forte*, douce et mélodieuse dans le *cantabile*, a reçu l'accueil le plus flatteur du public, qui lui a redemandé l'*Homme en cage* et la *Mariée de Colombes*.

Si le critique est parfois ennuyé d'analyser le talent d'un artiste, il est, en revanche, bien dédommagé quand le sujet est digne en tout point d'éloges. A ce titre, nous remercions le violoncelliste nègre *Claudio Brindis*, excellent virtuose, de rendre notre tâche facile.

M. X..., baryton, est un amateur de notre ville qui possède un brillant organe, étendu, souple ; on l'écoute, silencieux et ravi. Rien, chez lui, n'est froid, lâché, flou, — comme je dirais si je parlais peinture, — la couleur est éclatante, le ton chaud, coloré.

M. *A. Coreaux* a recueilli de nouveaux succès avec ses chansonnettes comiques, qu'il dit avec goût.

Tous les artistes ont été accompagnés par M. *Hte Laroche*, qui a aussi exécuté un *galop* très brillant de sa composition avec les admirables doigts qu'on lui connaît.

NOEL.

Dimanche 17 novembre, **GRAND CONCERT** donné avec le concours de M. CLAUDIO BRINDIS, *violoniste nègre* ; Mlle BLANGY, de l'*Alcazar de Paris* ; Hte LAROCHE, *pianiste* ; X., *baryton* ; A. COREAUX, *chanteur comique*. Le piano sera tenu par M. H. Laroche.

Stalles, 2 fr. 50 ; — Premières, 1 fr. ; — Secondes, 50 c. — Bureaux à 7 h. — Concert à 8 h.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 10 novembre. — *Rocambole*, drame en 5 actes. Le drame de *Rocambole* est découpé dans l'interminable et légendaire roman des *Drames de Paris*, de Ponson du Terrail.

Fournier, sculpte le type de Rocambole dans un rôle épisodique, — spirituel au possible, et d'un naturel adorable, *Fournier* sait établir une physionomie, il l'a prouvé une fois de plus.

Mme *Francis* (Baccarat) est très pathétique, a été tout simplement admirable.

Sainville (Jean Guignon) a produit quelque peu d'effet.

Bardou (Venture) passe et disparaît, mais on ne l'oublie pas.

Didier (César Andréa, sir William, et le major Gordon). Cette trélogie de rôle autour duquel gravitent tous les autres, a été rendu avec infiniment d'esprit, qualités constitutives du talent de cet artiste.

Duménil (Armand) et *Letemple* (duc de Salandrera) ont remplis leurs rôles avec cette simplicité et ce naturel qui rencontrent les effets sans avoir l'air de les chercher.

Mes *Marie Thiébaud* (Tulipe), *Fabienne* (Cerise), *Laure Léon* (Carmen) ont été ce qu'elles devaient être — charmantes, dans des rôles qui ne pouvaient mettre en relief leurs qualités.

Pourquoi n'ajouterions-nous pas Mme *Jouve* qui a interprété avec beaucoup de naturel le rôle de Mme Fippart.

La soirée se terminait par la reprise du joli vaudeville amusant : *Une Fille terrible.* — Mlle *Laure-Léon* est charmante, elle a : gentillesse, entrain, finesse et désinvolture, bref tout ce qu'il faut pour ce rôle. — *Letemple* est un de ces artistes qui se renouvellent sans cesse et qui ne s'épuisent jamais. Il tient la scène et il la chauffe. — Les spectateurs n'avaient pas assez d'yeux pour les voir, ni de mains pour les applaudir. — *Quelle chance !!!*

Jeudi, 14 novembre. — *Un pied dans le crime,* comédie en 3 actes, par E. Labiche et Ad. Choler. — Les amis de la gaîté sont de tous les pays, — on rit partout ! Ceux des lecteurs de la *Petite Revue* qui ont quelque indulgence pour Voltaire, quelque sympathie pour Rabelais, quelque défiance envers la muse de la belle humeur, ne seront pas fâchés de connaître le sujet de : *Un pied dans le crime.*

Je vais donc raconter cette grotesque épopée au profit des constitutions joviales.

Le premier acte se passe à Antony, près Paris, dans une maison de campagne, chez Gaudiban, un vieux, ridé comme un faune, indiscret comme un satyre, qui est le soupirant de toutes les femmes. Il pince aussi bien la taille de Lucette, sa laitière, qu'il a pincé celle de Mme de Blanc-Caffort, la femme de son voisin. — Le jour ou il a pris cette liberté au whist avec sa voisine, la dame lui a administré un soufflet. — Une brouille s'en est suivie, et les deux voisins, liés jadis, sont au plus mal. — M. de Blanc-Caffort se plaint que Gaudiban a dans son habitation un chat qui trouble, par l'expression de ses sentiments, la quiétude publique, et dans son jardin des statues dont les licences d'attitude offensent les regards. — Gaudiban se plaint qu'un noisetier de son ennemi passe sa tête altière pour regarder par-dessus ses murs, il en récolte les fruits de rage.... Il déplore que des pigeons s'en vont, comme mûs par un pressentiment de rapprochement futur dans la marmite...... becqueter ses petits pois..... il jure de les exterminer. — Ils étaient tellement unis, que les porteurs de journaux confondaient leurs feuilles. Gaudibau reçoit encore sans le vouloir, le *Constitutionnel* de son voisin ; mais il ne le lit pas, il n'est plus même, en politique, d'accord avec lui. Et le papier timbré tombe dru comme grêle entre les antagonistes.

Gaudiban, bien que célibataire, a deux assesseurs épousant ses haines et servant ses projets. — C'est d'abord Vermillon, un jeune avocat stagiaire, qu'il fait passer pour son filleul. — Puis ensuite le jardinier Poteu, un vaillant qui a le cœur aussi grand que ses pieds. — Vermillon est chargé de l'artillerie judiciaire, il envoie les sommations et assignations. — Poteu met du plomb dans un fusil et guette les pigeons du voisin pour les occire en flagrant délit de pillage.

La situation en est là, quand arrive l'ami Gatinais, sa femme et sa fille. Il lui est survenu en route toutes sortes de mésaventures ; il avait mis aux bagages une timbale de macaroni et une bombe glacée, on a voulu lui rendre un veau..... — Bravo, s'écrie le stagiaire Vermillon, qui cherche partout son premier procès, je plaiderai pour vous contre la Compagnie.

Gatinais doute un peu de la justice ; — il n'a jamais été juré : on a dû lui faire un passe-droit. — Être juré, c'est son rêve ; revêtir pour une session un caractère magistral, c'est son souhait le plus ardent. Tandis qu'il fait à son ami la confidence de son ambition, le voisin se trouve insulté dans une des sommations qu'il a reçues et demande à Gaudiban une réparation par les armes.

— Je serais ton témoin, exclame Gatinais.

— Seras-tu assez ferme ? demande le provoqué.

— Ecoute, lui dit l'aspirant juré, j'ai une page dans ma vie qui est grande comme le monde : — En 48, dans un club, j'entends un orateur démocratique demander la suppression du numéraire. Je dis à mon voisin : — Voici un citoyen brouillé avec l'hôtel de la monnaie... Aussitôt on me saisit, on m'aurait immolé sans le président, un

nommé Tampon, un pâtissier qui me cacha dans son four, et dans lequel je suis resté vingt-quatre heures sans sortir... Eh bien ! est-ce assez crâne, assez antique... et crois-tu que tu peux compter sur moi.

A cette preuve de vaillance, Gaudiban n'a rien à dire, et le héros du four part régler les conditions du combat. — Mais ô surprise ! ce de Blanc-Cafford, cet aristocrate, n'est autre que Tampon, le président du club, qui a troqué son nom pour celui d'une terre et à particule. — Gatinais ne peut servir de témoin contre son sauveur... Il arrange l'affaire. Mais on mettra aux statues décolletées de petites enveloppes de zing comme aux sardines, et on tuera le chat aux amours ravageurs. Gatinais doit remplir cette dernière tâche ; il trouve le fusil que le jardinier Poteu a chargé de petit plomb ; il y ajoute une bourre qu'il compose avec la bande d'un journal, et faute de balle, il y introduit une des noisettes du voisin, et s'en va lâcher son coup de fusil sur le chat qui s'échappe. — Aussitôt cet holocauste raté, deux circonstances lui sont révélées : Il est nommé juré pour la session prochaine, — et il aura peut-être un crime local à juger, car on vient de tirer sur un citoyen paisible un coup de feu homicide parti d'une main inconnue. — Ce coup de feu, c'est le sien ; il n'a pas atteint le chat, mais un tailleur.

Un crime, une enquête à suivre, c'est mon affaire, s'écrie Vermillon, l'avocat sans cause, je découvrirai l'assassin !...

Au second acte, nous sommes chez Gatinais. Il a en main le *parfait juré ;* il a oublié que s'il a un pied dans le palais de justice, il en a *un autre dans le crime*. Il se montre incorruptible comme un vrai magistrat. La marquise de Verbuisson vient pour le solliciter en faveur d'un inculpé. — Dites à Madame la marquise que je me mets au bain, mais *après la session* j'irai me mettre à ses pieds. — La laitière Lucette le sollicite pour l'amoureux de sa sœur, accusé d'avoir... devancé les privilèges du mariage ; elle lui offre des œufs en présent.

— Des œufs ! jamais ; je suis incorruptible.

— Mais c'est pour votre demoiselle.

— En ce cas, je n'en mangerai pas... qu'*après la session.*

Durant ce temps, le petit avocat Vermillon a tant fait qu'il a amassé des preuves de conviction touchant le crime.

— Que m'importe, dit Gatinais le juré, on ne m'a pas vu.

Il se trompe ; l'ancien jardinier Poteu vient le lui prouver, il demande à entrer chez lui comme cocher, dans la maison il n'y a ni chevaux ni voitures, et demande 800 fr. par an, son chocolat le matin, et congé quatre fois par semaine. — Vous aurez tout cela, dit le juré consterné, car il a deviné que Poteu, qui a chargé le fusil contre les pigeons, l'a vu décharger l'arme meurtrière contre le tailleur.

Au troisième acte, nous sommes au café d'Aguesseau ; les avocats mangent..., et donnent des consultations. — On va entrer en audience de cour d'assises, car on a trouvé le coupable : Vermillon a groupé les éléments d'accusation : la bande du journal porte le nom du gentilhomme voisin, puisqu'elle provient de son journal porté chez Gaudiban. — La noisette qui a servi de balle est semblable aux noisettes de son jardin. — Mais Gatinais ne laissera pas périr un innocent, il n'abandonnera pas ce Tampon qui lui a sauvé la vie. — Il va pour se dénoncer à l'audience, on lui refuse l'entrée. Gatinais, juré, est récusé par la défense !

A la fin tout s'arrange, le chatelain est acquitté à l'unanimité. — Gaudiban et son voisin font la paix, et le malin avocat épousera la fille de Gatinais, quand il aura fini son stage.

— J'ai voulu raconter ce vaudeville, mais ce que je puis dire c'est qu'en général les rôles étaient peu sus, et ce que je ne puis écrire, ce sont les excentricités du geste, les cocasseries du mot, les cent et un quiproquos qui nouent l'abracadabrante intrigue de cette farce.

— Il faut voir *Letemple*, dans le rôle de ce sacripant Gaudiban, débauché platonique.

— Il faut entendre *Sainville*, répétant les droits et les devoirs d'un juré consciencieux.
— Il faut écouter *Bardou*, le valet le plus grotesque que l'on puisse imaginer.
— Et Mmes *Estelle Lambert, Laure Léon* et *Marie Kosa* qui forment les trois grâces de ce gai vaudeville.

LÉO.

A quand le *Lion amoureux* de Ponsard, et un peu d'opérette ? ? ?

Dimanche 17 novembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.
RITA L'ESPAGNOLE, drame en 4 actes.
LES DIABLES ROSES, comédie-vaudeville en 5 actes.

NOUVELLES

.˙. Les journaux de Bordeaux annoncent que depuis quelques jours de faux billets de banque circulent dans cette ville.

.˙. M. le duc de Grammont, ministre des affaires étrangères lors de la déclaration de guerre, a fait une rechute ; son état est très grave.

.˙. L'Académie des sciences tiendra sa séancel soennelle, annuelle et publique, au Palais de l'Institut, le lundi 25 de ce mois, à une heure précise.

.˙. La Chambre des avoués près la Cour d'appel de Paris a souscrit pour une somme de 2,000 fr. en faveur des Alsaciens et Lorrains.

.˙. La bourse de la Société des gens de lettres a été attribuée cette année au fils de M. Félix Jahyer, qui vient d'entrer dans un lycée de Paris.

.˙. Le journal la *Vie parisienne* a été condamné à 200 fr. d'amende pour publication d'un dessin non autorisé.

.˙. Une grève de cinq cents ouvriers tisseurs s'est déclarée mardi à Saint-Amand (Nord), a propos d'une augmentation de salaire. On ne signale aucun désordre. Elle est presque terminée. Les métiers commencent à fonctionner.

.˙. Le *Journal de Bordeaux* publie une protestation du maire de Castillon contre l'arrêté préfectoral qui l'a suspendu de ses fonctions pour deux mois.

.˙. Rome, 18 novembre : L'ambassade française fera célébrer demain, à Saint-Louis des Français, une messe pour l'Assemblée nationale.

.˙. A Paris, la souscription pour ériger une église au Sacré-Cœur se monte à 500,000 francs.

.˙. Des affiches ont été placardées, hier, par les ordres des vingt maires de Paris, pour faire appel à la charité publique en faveur des bureaux de bienfaisance.

.˙. On nous annonce la mort d'un homme de lettres, M. Alphonse Chaulan, qui a publié plusieurs volumes de poésies très appréciées. M. Chaulan a été attaché pendant nombre d'années au ministère de l'instruction publique, où il s'est fait aimer et estimer par son constant empressement à rendre service. M. Chaulan était le beau-père de M. Alfred d'Ancre, ancien rédacteur du *Journal de Saint-Quentin*.

.˙. On écrit à l'*Echo du Nord* que la Lys est très enflée par les pluies. On craint des débordements partiels.

.˙. L'entrée des Catacombes, située rue de la Tombe-Issoire, va être définitivement fermée par ordre de M. Léon Say.

.˙. Madrid, 13 novembre. Sur les 140 Alsaciens résidant à Barcelone, 136 ont opté pour la nationalité française et 4 pour la nationalité allemande.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 70 à 72 Courantes 65 .. à 67 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 71 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures:courant du mois 68 75 à 69 25 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 98 50 tout fût disposé 97 .0 épurée en tonne 106 50 lin disp. en tonne 103 — en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 96 50 Cour. du m. 96 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 101 50 courant du mois 99 —

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 59 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 58 — a .. 00 courant du mois 58 50 4 mois 59 50 mois chauds 60 ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	66 25 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	— ». à 72 50
Bonne sorte,	161 00 à .. ..
Belle sorte,	162 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 62 ..
Blanc n° 3 » »	72 .0 à .. ..

Raffinés suivant mérite, 160 50 à 161 —

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2366	520	794	74
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 82	1 68	2 20	1 64
Le kil. 2e qualité.	1 72	1 60	2 05	1 55
Le kil. 3e qualité.	1 62	1 52	1 95	1 44

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 — Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 25 Orge 15 50 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 55 2e 30 55 3e 29 45 Seigle 1re .. .. 2e 17 50 Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e 17 65 Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .6 .0 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits	7 à 9	65 50
—	—	au-d° 7	71 75
—	—	10 à 13	61 50
—	—	15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 50 Alcool .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 11 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. ..

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° .. .. 3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 53 25 Betterave disp. 53 50 Mélasse dispon. à 54 .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 .. épurée 93 .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 34 .. Colza 27 .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 29 95 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 10 quin. Seigle 17 .» Orge .. .. Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 30 Froment n. 1re 30 — 2e 29 50 — 3e Seigle 18 à 17 50 Avoine 17 50 à .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 22 75 2e 22 25 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 12 00 2e .. .. Orge 1re 12 25 2e 11 75 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .8 .. 2e .7 50 3e .7 ..

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 00 2e 22 .0 3e .0 .0 Escourgeon 21 75 Seigle 17 .0 Féverolles — — Avoine 17 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge .. .. Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 48 .. à 47 00 Seigle 17 — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 43 .. Son 11 — Blé blanc qtal 32 25 gris 30 — Seigle 13 50 Avoine .. .. Orge d'hiver 13 20 mars 00 00 Colza d'hiver 28 26 mars 24 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 2[illegible] 24 Novembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré
our les annonces répétées
plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

A THÉOPHILE GAUTIER.

Donc, poète immortel, te voilà mort aussi !
Gautier suit Rossini, Dumas et Lamartine ;
La mort fait vite et bien son œuvre clandestine
Puisqu'on a du drap noir, couvert ton corps transi.

Las de vivre, et pourtant peureux d'entrer dans l'ombre
Eternelle, tu pars, nous laissant en chemin.
Peut-être as-tu bien fait ? En étendant la main
Nous marchons à tâtons vers un avenir sombre.

Le ciel est rouge encor de l'ardeur des brasiers ;
Paris s'abîme et meurt comme Numance et Troie ;
Et vous voulez encor une nouvelle proie,
Tombeaux que tant de morts n'ont pas rassasiés !

Pour manger le pain noir pétri de féverolle,
Pour souffrir comme tous tu revins parmi nous ;
(A ce vieillard le sort des jeunes semblait doux)
Parmi les plus vaillants tu remplis bien ton rôle !

Quand Paris, ce grand corps par la faim abattu
Tomba ; que l'ennemi fit chez nous son entrée,
Tu refis ta maison par la bombe éventrée
En soldat fatigué d'avoir bien combattu !

Tu repris tes amis, ton coin de feu, ton livre,
Ton chat familier dans tes bras caressé,
Tu revis le soleil, songe presque effacé,
Et l'Inspiration, qui console et délivre ;

Le loisir du penseur, le juste et bon repos,
La Muse qui nous fait aller à la dérive ;
Un an... et puis la mort sournoisement arrive
A l'heure où sur la hampe on roule les drapeaux.

Dieu t'épargna pourtant les douloureuses fièvres ;
En poète, narguant la mort et son affront,
Muet, ton livre en main, et ta couronne au front,
Avec le jour naissant tu meurs la coupe aux lèvres.

Le ciel s'ouvre pour toi. Va, d'un vol éclatant,
Au milieu des parfums, au milieu des musiques,
Prendre possession des paradis physiques
Où des Grands Immortels la cohorte t'attend.

La troupe des Willis inclinera les anses,
Des brocs d'or où la soif des dieux peut s'apaiser,
Et tendant leurs fronts ceints de fleurs à ton baiser,
Les légères Péris interrompront leurs danses.

Au bruit des sistres d'or, au bruit des chutes d'eaux,
Dans des palais emplis de divins dialogues,
Virgile, te cherchant, te dira ses églogues,
Et des voix chanteront claires sous les rideaux.

Dans ce ciel, au-delà des immensités bleues,
Monte prendre ton rang, toi si pur, toi si bon !
Notre univers mesquin, enfumé de charbon,
Est séparé de toi par d'innombrables lieues.

Sur le poète mort chantez, musiciens ;
Poètes, entonnez le suprême cantique ;
Pour chanter dignement la mort d'un homme antique
Retrouvez, s'il le faut, les modes anciens !

Et maintenant, sculpteurs, taillez vos plus beaux marbres
Pour celui qui, vivant, aimait le marbre et l'or,
Et, de peur d'éveiller ce doux vieillard qui dort
Tombez bien doucement, feuilles jaunes des arbres !

24 octobre 1872.

Georges d'Avril.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

(Suite du discours de M. le général Morin.)

Presque tous les Etats invités y avaient envoyé pour les représenter les savants les plus compétents et les hommes les plus distingués. Dans cette réunion, composée de plus de quarante membres, dont les discussions ont toujours offert le caractère le plus remarquable de confraternité scientifique et d'équitable appréciation de la part glorieuse qui revient à la France pour la création du système métrique, d'importantes décisions pour la marche ultérieure des opérations ont été prises presque toutes à l'unanimité.

Vous n'ignorez pas que des doutes plus ou moins fondés ou sincères, avaient été élevés sur la conformité de nos étalons métriques avec leur définition scientifique. Le mètre des archives, tel qu'il a été déduit de l'arc du 9e et demi du méridien qui s'étend de Dunkerque à Monjouy, près Barcelone, était-il bien la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre ? Le kilogramme en platine est-il exactement égal au poids d'un décimètre cube d'eau distillée, à son maximum de densité ? Enfin ces étalons n'avaient-ils pas été altérés dans les diverses vérifications auxquelles ils avaient servi ?

La première question était plus facile à poser qu'à résoudre, car, outre qu'il aurait fallu, ce que personne n'était tenté d'entreprendre, recommencer ces pénibles opérations qu'au péril de leur vie, au milieu de l'effervescence révolutionnaire, Delambre et Méchain avaient accomplies avec tant de dévouement, nul n'était en mesure de démontrer ni de nier que tous les méridiens fussent égaux ou inégaux. Il importe d'ailleurs fort peu que la définition théorique du mètre soit plus ou moins rigoureusement exacte. Elle ne doit être regardée que comme la conséquence de l'idée, dominante alors, qui conduisait les auteurs du système à en rattacher l'ensemble à des données prises dans la nature.

Le vrai mérite du système métrique et ce qui a conduit, par la seule logique des choses, les savants et les gouvernements de tant de contrées diverses à en propager l'adoption, c'est la coordination de tous ses éléments, la relation conforme à la numération décimale de toutes ses parties entre elles d'où résultent entre les longueurs, les surfaces, les volumes, les poids et même les monnaies des rapports simples qui facilitent et abrègent les calculs.

L'immense extension qu'a déjà reçue l'usage du système métrique, adopté aujourd'hui dans plus de vingt-cinq Etats différents d'Europe et d'Amérique, la difficulté de lui rien substituer de préférable, ont simplement conduit la Commission internationale à déclarer unanimement que :

« Pour l'exécution du mètre international, on prend, comme point de départ, le mètre des archives dans l'état où il se trouve. »

Or, après un examen des plus minutieux, fait par tous les moyens que l'art et la science met tent à notre disposition, il n'a pas été possible, quelque bonne volonté qu'on y pût mettre, de reconnaître aux extrémités du mètre des archives des altérations, des dépressions qui atteignissent la grandeur d'un millième de millimètre.

Dès lors, l'on a été conduit aussi à conclure que vu l'état actuel « de la règle en platine des archives, il paraît que le mètre à traits international peut en être déduit avec sécurité ».

Le kilogramme n'a pas été moins heureux et la conclusion formulée à son sujet a été la suivante :

« Il est décidé que le kilogramme international sera déduit du kilogramme des archives dans son état actuel. »

Vous le voyez, Messieurs, las bases fondamentales de ce système métrique, l'une des gloires scientifiques et civilisatrices de la France, sont sorties pures et respectées de l'examen délicat et sévère auquel elles ont été soumises.

Pour les travaux futurs, la Commission internationale n'a pas montré moins de confiance aux membres de la section française et par une décision unanime elle a pris la résolution suivante :

« La confection des nouveaux prototypes du mètre et du kilogramme, le tracé des mètres, la comparaison des nouveaux prototypes avec ceux des archives, ainsi que la construction des appareils auxiliaires nécessaires à ces opérations sont confiés aux soins de la section française, avec le concours du comité permanent. »

Vos concitoyens, honorés d'une telle confiance, n'ont pas hésité à accepter la responsabilité de l'œuvre qu'elle leur impose ; mais ils savent qu'ils peuvent compter pour l'avenir, comme pour le passé, sur le concours dévoué des savants étrangers dont le comité permanent est composé et dont la compétence, ainsi que le contrôle, sont d'ailleurs indispensables pour donner à l'œuvre commune le véritable caractère international qu'elle doit avoir.

J'ai pensé, Messieurs, que vous m'excuseriez d'être entré dans quelques détails sur cette question qui, malgré son caractère en apparence exclusivement scientifique, a pour toutes vos relations industrielles et commerciales un intérêt trop direct pour que vous n'appréciez pas l'importance des discussions approfondies auxquelles elle a donné lieu et que vous ne partagiez pas la satisfaction que doivent ressentir des résultats obtenus les amis de la science française.

Tout se lie, d'ailleurs, dans les travaux de l'esprit humain, les découvertes de la science, les progrès de l'industrie, la richesse et la puis sance des nations. Unissons donc tous nos efforts pour conserver à notre patrie le rang élevé qu'elle a le droit d'occuper dans le domaine de l'intelligence et des arts.

Pour vous, Messieurs, persévérant avec prudence dans la voie que vous suivez avec tant de zèle et de dévouement à initier la jeunesse de votre industrieuse contrée aux connaissances nécessaires à ses succès, attachez-vous aussi à la façonner aux habitudes d'ordre et de discipline et vous parviendrez en même temps à former des ouvriers habiles et des citoyens utiles. Puissent-ils aussi, s'inspirant de vos exemples, se pénétrer du sentiment de leurs devoirs envers la France en deuil qui attend de leur dévouement et de la protection divine la réparation de ses malheurs.

La suite au prochain numéro.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

RAPPORT *in extenso*
du secrétaire perpétuel de l'Académie sur les concours de 1871 et de 1872.

Suite (1)

Quelle que soit la valeur de ces restrictions mises par l'Aca-

(1) Voir les nos 17, 18, 19, 20, 21, 23, et 24 de la Petit-Revue.

démie à ses justes éloges, les œuvres de nos deux poëtes n'en restent pas moins des productions d'un ordre très distingué, et, par le sentiment général qui en est l'âme, par la pitié, la sympathie qu'elles inspirent pour les souffrants de ce monde, d'un salutaire effet moral, tout-à-fait en rapport avec l'objet sérieux du concours.

L'Académie a encore placé au premier rang, avec attribution d'une récompense égale, d'autres œuvres d'imagination non moins en faveur auprès du public, mais d'un tout autre caractère. Ce sont les voyages imaginaires publiés dans ces dernières années sous des titres qui ne seront probablement nouveau pour personne.

Cinq semaines en ballon, voyage de découvertes en Afrique, par trois Anglais, rédigé sur les notes du docteur Fergusson ;

Vingt mille lieues sous les mers ;

Voyage au centre de la terre ;

De la terre à la lune, trajet direct en quatre-vingt-dix-sept heures ;

Autour de la lune.

D'autres voyages, de genre analogue, insérés par M. Jules Vernes dans le *Magasin d'éducation et de récréation* de M. Hetzel, avaient été déjà, avec le recueil lui-même, implicitement distingués par l'Académie. Mais une récompense plus spéciale, plus personnelle était bien due à l'auteur. Elle s'ajoutera justement à celle qu'il a reçue, qu'il reçoit journellement du public. par le grand et légitime succès de ces livres d'une invention si ingénieuse, si piquante, et, au fond, d'une portée si sérieuse. Les merveilles usées de la féerie y sont remplacées par un merveilleux nouveau, dont les notions récentes de la science font les frais. L'intérêt, habilement excité et soutenu, y tourne au profit de l'instruction. On en rapporte, avec le plaisir d'avoir appris, le désir de savoir, la curiosité scientifique. C'est là, proprement, le caractère moral que leur a reconnu et qu'a voulu récompenser l'Académie.

Son intérêt s'est porté ensuite sur deux ouvrages dans lesquels l'érudition classique, l'intelligence, le sentiment de l'antiquité, sont mis heureusement au service de la morale.

La Cyropédie, études sur les idées morales et politiques de Xénophon, par M. Hémardinquer, professeur de rhétorique au lycée de Nancy ;

La Femme grecque, étude de la vie antique, par Mlle Clarisse Bader.

L'ouvrage de M. Hémardinquer est savant, judicieux, écrit avec soin ; ce qui en fait le principal agrément, ce sont des rapprochements avec les modernes, toujours ingénieux, mais peut-être bien multipliés. Leur abondance, qui atteste chez l'auteur une grande richesse, une grande variété de souvenirs

ne laisse pas toujours assez apercevoir les idées principales du livre, ni, dans son unité, la personne même de Xénophon.

L'auteur de *la Femme grecque* y a poursuivi des études morales et littéraires commencées, il y a quelques années déjà, avec succès, dans deux ouvrages, dont le premier a été distingué par l'Académie, *la Femme dans l'Inde antique*, *la Femme biblique*.

(La suite au prochain numéro)

CHRONIQUE THÉATRALE.

Paris, le 20 novembre 1872.

Le théâtre de l'Odéon vient de reprendre *Ruy-Blas*, l'admirable drame de Victor Hugo, longtemps interdit par la censure impériale. J'avouerai ici que je n'ai jamais pu me rendre bien compte de cette interdiction, et que j'ai vainement cherché les allusions politiques qu'on y voulait voir.

Que pouvait-il y avoir de commun avec la malheureuse *dona Maria de Neubourg*, la chaste amante de *Ruy-Blas* et celle qu'un hasard de courte durée avait placé sur le trône de France ? Qui aurait pu reconnaître un de nos ministres dans *Ruy-Blas*, l'homme intègre, l'homme aux vastes pensées, qui n'avait qu'une ambition, « le salut de son pays » ? Quelle ressemblance pouvait-il exister entre la cour austère de *Charles II* et la cour *cascadeuse* de Napoléon ?

Une scène peut-être prêtait à l'allusion, c'est celle où *Ruy-Blas*, paraissant tout à coup au milieu du Conseil de Castille, flétrit au nom du peuple qui pleure et qui souffre, ces conseillers infidèles qui, comme des corbeaux dévorants, vont chercher leur pâture jusque dans les entrailles de la patrie agonisante !

L'Empire devait ou voir une attaque directe ; de là, l'interdiction de la pièce. Insensés, qui, comme Denys de Syracuse, croyaient empêcher de penser, parce qu'ils empêchaient de parler !

Le drame de notre grand poète national avait déjà eu au commencement de cette année une série de cent représentations, au milieu des acclamations d'un peuple désireux de témoigner en même temps que sa sympathie pour l'illustre exilé son inaltérable amour du beau. La réapparition de *Ruy-Blas* sur l'affiche n'a pas été moins accueillie, et personne n'en doutait.

Ruy-Blas est, en effet, l'œuvre dramatique par excellence de V. Hugo. Malgré quelques-unes de ces exagérations qui sont un des caractères distinctifs du génie du poète, cette pièce est, à bon droit, considérée comme la plus complète des drames de V. Hugo et le chef-d'œuvre du théâtre moderne.

Tous nos lecteurs ayant lu et relu la pièce, je n'entrerai pas dans l'œuvre du *Shakespeare français*. Je ne parlerai que de ses interprètes.

La distribution des rôles est un peu différente de celle d'il y a huit mois.

P. Berton remplace Lafontaine dans *Ruy-Blas*. Mlle Broisat a quitté son rôle de *Casilda* pour celui de *la Reine*, laissé vacant par l'entrée de Sarah Bernard à la Comédie-Française.

MM. Geffroy (*don Salluste*), Mélingue (*don César*), et Tallien (*don Guritan*) ont conservé leurs rôles.

Commençons par dire que l'interprétation est, en résumé, fort satisfaisante, quoique personne, excepté Geffroy et Tallien, ne me paraisse avoir atteint la perfection.

M. P. Berton, pas plus, au reste, que Lafontaine, n'est l'homme de *Ruy-Blas*, ce qui ne doit, d'ailleurs, pas nous étonner.

Ruy-Blas est un personnage complexe, double, si j'ose dire, qui demande chez le comédien des qualités multiples et presque opposées.

Il faut y distinguer l'amant passionné, plein de tendresse et de sensibilité, et le rêveur fougueux, qui, placé par la naissance au dernier degré de l'échelle sociale, s'élève par la pensée aux destinées les plus brillantes, cet homme qui *porte sous l'habit du laquais le cœur d'un roi*, et qui, suivant sa propre expression, *croit manquer à l'Espagne et au monde*.

Il existe dans ce valet que l'amour a élevé à la première dignité de l'Etat, et que son génie y maintient, à côté de l'homme qui s'évanouit à la vue de celle qu'il aime, le ministre, sur la tête de qui repose le dernier espoir de l'Espagne, qui, comme le dit V. Hugo dans sa préface, est la personnification du peuple aspirant aux régions supérieures et surgissant tout à coup des ruines du vieux monde écroulé.

Le rôle de *Ruy-Blas* exigeait le génie d'un Frédéric Lemaitre, et P. Berton et Lafontaine, malgré leur incontestable talent, ne pouvaient y réussir entièrement. Chacun d'eux, suivant ses moyens propres, a fait ressortir le côté du rôle qui se prêtait le mieux à sa nature particulière. Lafontaine n'a vu dans *Ruy-Blas* que le politique, P. Berton que l'amant ; tous deux ont été incomplets.

Après cette critique, hâtons-nous d'ajouter que tous deux, aussi par des qualités différentes, ont obtenu du public les plus chaleureux applaudissements. P. Berton mérite surtout nos éloges ; le chantonnement, dont il accompagne chaque fin de vers, m'a paru disparaître peu à peu ; dans les scènes de passion, c'est à peine si on s'en apercevait encore.

Un mot avant de finir. Pourquoi M. P. Berton porte-t-il cette longue perruque blonde qui enlève à sa physionomie toute son énergie et le fait ressembler à un des petits marquis de Molière, outre qu'elle me paraît un contresens historique ?

Mlle Broisat a peut-être eu tort d'aborder le rôle de *dona Maria*, qui ne me semble pas du tout dans ses moyens. Son visage, enjoué et plus propre à exprimer le rire que les larmes, ne se plie que difficilement à la pâle et mélancolique figure de *la Reine*. Elle manque presque totalement de dramatique, et si elle voulait bien nous croire, elle se renfermerait à l'avenir dans la comédie où elle est excellente et qui offre un champ assez vaste à son talent.

Mlle Clotilde Colas (*Casilda*) est d'une faiblesse déplorable ; elle n'a rien compris à son rôle ; elle fait de la gracieuse demoiselle d'honneur un pendant à *Toinette* du *Malade imaginaire* ou à *Dorine* du *Tartufe*.

M. Geffroy est parfait dans le rôle de don *Salluste*, ce démon fait homme.

Mélingue, au contraire, est au-dessous du médiocre dans la scène des *Deux Cousins* au 1er acte.

Il est resté, dans *don César*, le d'*Artagnan* des *Trois Mousquetaires*, et il n'a pas démêlé ce mélange du bohémien et du grand d'Espagne qui compose le caractère du comte de Garofa, ce gentilhomme déchu, mais toujours superbe que l'auteur nous montre drapant sa gueuserie avec son arrogance.

M. Mélingue a bien vu le zingaro ; il n'a pas vu le grand seigneur. Je dois cependant dire qu'il s'est un peu relevé au 4e acte.

Je me croirais inexcusable, si, en terminant, je n'adressais pas mes sincères félicitations à M. Roger, qui est véritablement excellent dans le rôle du *laquais* du 4e acte.

Georges Lassez.

GARDE MOBILE.

Dispositions à prendre au sujet des jeunes gens de la garde mobile des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870.

La circulaire suivante a été adressée par M. le ministre de la guerre aux capitaines-majors de la garde mobile :

Versailles, le 30 octobre 1872.

Aux termes des dispositions transitoires de la loi du 27 juillet 1872, les jeunes gens des classes de 1867, 1868, 1869 et 1870, qui font actuellement partie de la garde mobile, doivent, à compter du 1er janvier 1873, être placés dans la réserve de l'armée.

A dater de cette époque, les jeunes gens dont il s'agit passeront sous l'administration des commandants des dépôts de recrutement, et il importe que ces officiers reçoivent des capitaines-majors de la garde mobile des renseignements précis sur la position de leurs nouveaux administrés.

Or, il résulte d'informations parvenues dans mes bureaux que, par suite des circonstances de guerre, un grand nombre de mutations se sont produites dans le personnel de la garde mobile, sans que les capitaines-majors en aient été régulièrement informés : décès, disparitions, engagements (en dehors des engagements pour la durée de la guerre), ou remplacements dans l'armée active, condamnations, changements de résidence. (Circulaire du 15 octobre 1868, etc., etc.)

En outre, des hommes qui devraient figurer sur les contrôles de la garde mobile comme s'étant fait remplacer dans l'armée active n'y ont pas été inscrits, les notifications prescrites par les réglements n'ayant pas été effectuées. (Circulaire du 9 octobre 1868.)

Afin de régulariser le plus promptement possible cette situation, j'ai arrêté les mesures suivantes :

Les capitaines-majors établiront un état nominatif, par classe et par canton, des hommes qui figurent sur leurs contrôles.

Ces états seront adressés par le général commandant le département au commandant de la gendarmerie, correspondant aux divers cantons, avec prescription de constater, au moyen de renseignements pris sur place, auprès de la famille, des officiers de la mobile, des maires, etc., la position actuelle de chacun d'eux.

Ces états, ainsi annotés par les soins de la gendarmerie, seront remis entre les mains des capitaines-majors, qui contrôleront les renseignements qu'ils contiennent et en inscriront les résultats sur leurs registres.

Les généraux subdivisionnaires auront, en outre, à demander à tous les corps des états par département des hommes des classes 1867, 1868, 1869 et 1870 dont ils ont effectué le remplacement.

Ces états, communiqués au capitaine-major de chaque département, serviront à vérifier et à compléter les inscriptions portées sur les contrôles.

A l'aide de ces renseignements, les capitaines-majors pourront mettre leurs contrôles à jour en ce qui concerne les jeunes gens des quatre classes ci-dessus indiquées, préparer le travail qu'ils auront à remettre aux commandants de dépôts de recrutement lors du passage de ces jeunes gens dans la réserve.

Il est nécessaire que ce travail soit terminé avant la fin de l'année.

Je vous prie de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour assurer l'exécution des dispositions ci-dessus, et de m'en rendre compte.

Le ministre de la guerre,
E. de Cissey.

Programmes des examens professionnels auxquels sont astreints les jeunes gens qui demandent à contracter un engagement conditionnel d'un an, en vertu de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872. (Annexe du décret du 31 octobre 1872.)

—

La première épreuve imposée consiste « en une dictée écrite en français. » La seconde épreuve est un examen oral divisé lui-même, en deux parties, la première roulant sur les matières « composant l'enseignement que le candidat a dû recevoir à l'école primaire. »

Chaque candidat sera interrogé sommairement, selon sa profession et sa spécialité, d'après les indications générales qui suivent :

Agriculture. — Natures diverses des terrains au point de vue de la culture. — Engrais et amendements. — Climats. — Saisons, leurs rapports avec la culture. — Moyens d'utiliser les eaux ou de s'en préserver. — Instruments et machines agricoles. — Méthodes et procédés de culture. — Conservation des récoltes. — Bestiaux et animaux domestiques. — Comptabilité agricole. — Débouchés des principaux produits agricoles de la région.

Commerce. — Marchandises qui font l'objet de la spécialité du candidat, leur provenance, leur emploi et leur prix de revient. — Comptabilité et tenue des livres. — Dénomination des livres de commerce. — Principales opérations de commerce ou de banque. — Formules usuelles du billet à ordre, de la lettre de change, du mandat, du chèque, etc. — Signification des principaux termes de commerce ou de banque.

Industrie. — Caractères et propriétés des matières premières ou matériaux. Leur extraction, leur préparation, leur transformation ou leur emploi. — Moteurs, machines, instruments et outils dont le candidat fait habituellement usage. — Procédés au moyen desquels il obtient les produits de son industrie spéciale. — Nature de ces produits.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Jeudi 21 novembre. — *Les deux Noces de Boisjoli*, comédie-vaudeville en 3 actes, par Alfred Duru. — Dans un imbroglio tout aussi réussi que celui du *Chapeau de paille d'Italie*, se développe une odyssée inénarrable, dans laquelle se croisent et s'entrecroisent les événements les plus bizarres, les épisodes les moins prévus et les plus originaux. C'est une folie d'excellent aloi, écrite d'un style amusant et pittoresque. Je vais entreprendre de raconter, sans me perdre dans ce dédale d'aventures, comment ce Boisjoli a contracté deux légitimes mariages, et les péripéties qu'amènent, et cette bigamie, et la fureur bien compréhensible de deux beaux-pères.

Boisjoli est un aimable garçon qui va épouser Léontine, fille de Beaucanard. — Il a donné congé de son appartement réoccupé immédiatement par Quincampoix et sa fille Angélique. — Seulement, à la suite d'un dîner chez son futur beau-père, Boisjoli, étourdi par les fumées d'un excellent Pomard, rentre par distraction dans son ancien logement, assiste à la toilette de nuit de M[lle] Quincampoix et se trouve surpris dans la chambre par le père Quincampoix, qui ne plaisante pas, et, le revolver au poing, lui déclare qu'il doit épouser sa fille pour lui sauver l'honneur. De plus, et afin que son futur gendre tienne sa promesse, il s'empare du portefeuille de Boisjoli contenant 30,000 francs, qu'il lui rendra la veille de son mariage. — Ce portefeuille renfermait des lettres et papiers appartenant à Hector Camelot, ami de Boisjoli. Le père Quincampoix en conclut que son futur

gendre s'appelle Camelot. Boisjoli n'a garde de le détromper. Là, il est Camelot, mais Boisjoli pour Beaucanard et sa fille. Le voilà donc à la fois le gendre en perspective de deux beaux-pères et le futur agréé de deux demoiselles. Seulement, il se promet d'épouser d'abord Léontine, puis ce mariage fait, il lâchera Quincampoix.

Cette cour en partie double n'est pas sans difficulté, car Beaucanard et Quincampoix sont voisins de campagne, un mur mitoyen les sépare, et, à tour de rôle, Boisjoli fait le galant dans les deux maisons, offrant et reprenant à chacun de ses beaux-pères et de ses fiancées des bouquets et des présents. A ses embarras se joint la poursuite de Mlle Athénaïs, sœur de Beaucanard, qui a eu... des bontés pour Camelot et dont la prétention sur la main de ce dernier complique la situation de Boisjoli, qui, pour se tirer d'affaire, suppose un duel entre lui et ledit Camelot et déclare ce dernier tué de sa main.

Enfin ! le grand jour est arrivé !! Les deux noces sont à la mairie ; Boisjoli a beau se multiplier, il mécontente toujours l'une de ses deux futures familles qui se plaint de ses absences continuelles. Il va de l'une à l'autre, enferme la famille Beaucanard dans la salle des mariages, met Quincampoix et ses invités aux prises avec le juge de paix ; enfin, il est marié avec Léontine Beaucanard et ne songe plus qu'à fuir Quincampoix et sa fille. Mais arrêté au passage, ahuri, il est entraîné de force et marié de nouveau avec Angélique. — Le voilà bigame, sous le coup d'une condamnation aux travaux forcés ; sa tête se perd, il extravague et se livrerait lui-même à l'autorité, si son ami Camelot n'arrivait juste à temps pour le tirer d'affaire, en prenant pour son compte ce mariage avec la fille de Quincampoix, que, du reste, il aimait, et en vue de laquelle il était allé à Fontainebleau rompre un autre mariage projeté par sa famille, autant que pour échapper aux sommations de Mlle Athénaïs, son amante délaissée.

Cette pièce a obtenu sur notre scène un succès étourdissant, dû, non moins aux situations comiques de cette excellente folie qu'au jeu des artistes.

Sainville (Oscar Boisjoli), *Letemple* (Quincampoix), et *Bardou* (Beaucanard), ont été pleins d'entrain, — ils ont su enlever toutes les situations, — on ne saurait être plus amusants, — un véritable trio d'artistes comiques, — c'est beaucoup dire et pourtant ce n'est pas trop dire.

Ils ont été très bien secondés par la gracieuse Mlle *Estelle Lambert*, qui a montré autant d'esprit que de talent dans l'interprétation du rôle de Athénaïs; par la charmante et gentille *Laure-Léon* (Angélique Quincampoix) ; et par Mme *Marie Thibaut*, qui a été là ce qu'elle est toujours, excellente comédienne.

Dans la même soirée, on donnait la reprise de : *La Vengeance du mari*, — *Fournier* (le comte de Froissy), est toujours l'artiste qui sait bien comprendre ses rôles, — sa physionomie est expressive et mobile, — possesseur d'un organe bien timbré, d'une grande intelligence qui s'allient au résultat d'études bien dirigées, son jeu est tout à la fois correct et passionné, sympathique surtout, et réunit, avec un sentiment profond, un accord bien rare de l'art et de la nature.

Mme *Francis* (la comtesse de Froissy), a la correction de la musique, au charme d'une diction irréprochable, et à la dignité de la comtesse, a su joindre les accents passionnés de la femme, de l'épouse et de la mère, variant avec un art profond et un naturel exquis les sentiments divers et opposés de cette âme troublée.

Bardou (Lysis, créole), cet artiste consciencieux, s'est fort bien acquitté de sa tâche dans ce rôle long et pénible, — il s'est montré original sans exagération, marié avec une teinte de réalisme plus romantique que classique.

N'oublions pas nos félicitations à Mlle *Laure-Léon* et à... Mme *Jouve*.

LÉO.

Dimanche 24 novembre. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.
A la demande générale :
LE LION AMOUREUX, comédie en 5 actes.
LES DEUX NOCES DE BOISJOLI, comédie-vaudeville en 3 actes.

AVIS. — L'administration théâtrale a l'honneur de prévenir le public que les représentations d'opéra qu'elle s'est engagée à donner chaque mois, commenceront prochainement, ainsi que les représentations d'opérettes.

A L'ÉTUDE. — *Le Canard à trois becs*, opérette en 3 actes, musique de Jonas.

Le Tour du cadran, pièce nouvelle en 5 actes, mêlée de chants.

NOUVELLES

∴ Le gouvernement a reçu de nos colonies pour secours aux blessés des armées de terre et de mer la somme totale de 418,713 francs 6 centimes.

∴ Une dépêche annonce qu'un violent incendie a détruit, dans la nuit de mercredi, à Etampes, le moulin de M. Boivin ; les pertes sont évaluées au moins à 150,000 francs.

∴ Le comité du génie vient d'autoriser la suppression des fortifications du front nord de la ville de Calais.

∴ Les policemen (agents de police) de Londres viennent de se mettre en grève. Cette grève menacerait de devenir générale dans la capitale de l'Angleterre.

∴ Des timbres mobiles de 5, 10 et 15 centimes vont être créés pour les affiches ; des spécimens en ont déjà été envoyés dans les départements.

∴ Francis Levasseur, fils du conventionnel Levasseur, est mort avant-hier à Château-du-Loir, à l'âge de 97 ans.

∴ M. Proust, avoué, doyen des avoués de France, vient de mourir à Orléans, à l'âge de 89 ans.

∴ M. Auguste Lesage, ingénieur hydrographe de la marine, vient de partir pour la Russie, où il est chargé d'un travail très important pour la marine française, avec l'autorisation du czar.

∴ La Société des Amis-des-Arts a inauguré dimanche son exposition dans la salle historique du Jeu-de-Paume, à Versailles.

∴ L'*Impartial de l'Est* annonce qu'il y a eu, à Nancy, 25,000 options d'Alsaciens-Lorrains, — en chiffres ronds, — et près de 6000 engagements volontaires.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 70 à 72 Courantes 65 .. à 67 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 71 — 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures:courant du mois 68 75 à 69 25 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 98 50 tout fût disposé 97 .0 épurée en tonne 106 50 lin disp. en tonne 103 — en fût 101 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 96 50 Cour. du m. 96 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 101 50 courant du mois 99 —

Spiritueux. Cote officielle. Disponible [illegible] — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. [illegible] — a .. 00 courant du mois 58 50 [illegible] mois 59 50 mois chauds 60 ..

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	66 25 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	— ». à 72 50
Bonne sorte,	161 00 à .. ..
Belle sorte,	162 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 62 ..
Blanc n° 3 » »	72 .0 à .. ..
Raffinés suivant mérite,	160 50 à 161 —

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	2366	520	794	74
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 82	1 68	2 20	1 64
Le kil. 2e qualité.	1 72	1 60	2 05	1 55
Le kil. 3e qualité.	1 62	1 52	1 95	1 44

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 — Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 31 87 2e — — Seigle 17 50 Orge 19 .0 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 55 2e 30 55 3e 29 45 Seigle 1re .. .. 2e 17 50 Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re . .. 2e 17 65 Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .6 .0 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 65 50
— — au-d^{s} 7 71 75
— — 10 à 13 61 50
— — 15 à 19 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 50 Alcool .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 11 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° .. ..
3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 53 25 Betterave disp. 53 50 Mélasse dispon. à 54 .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..
Huiles. Colza 87 .. épurée 93 .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..
Graines. Œillette 34 .. Colza 27 .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 30 60 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 10 quin. Seigle 17 .» Orge .. .. Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 31 .. à 30 Froment n. 1re 30 — 2e 29 50 — 3e Seigle 18 à 17 50 Avoine 17 50 à .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 12 00 2e .. .. Orge 1re 12 25 2e 11 75 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .8 .. 2e .7 50 3e .7 ..

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pammelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 00 2e 23 50 3e .0 .0 Escourgeon 21 75 Seigle 17 .0 Féverolles — — Avoine 17 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge 19 50 Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 48 .. à 47 00 Seigle 17 — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 43 .. Son 11 — Blé blanc qtal 32 50 gris 30 — Seigle 13 50 Avoine .. .. Orge d'hiver 13 20 mars 00 00 Colza d'hiver 28 26 mars 24 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 30. 1er Décembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LÉGISLATION.

LE DROIT SUCCESSORAL DE LA FEMME.

Parmi les projets de loi dont l'Assemblée nationale devra s'occuper dans cette session, il en est un que nous avons vu paraître avec plaisir, parce qu'il a pour but de faire cesser une iniquité injustifiable : c'est celui que M. Delsol a présenté pour demander que la femme, qui, actuellement, n'arrive à la succession de son mari qu'à défaut de parents du douzième degré et d'enfants naturels, reprenne, dans cette succession, la place qui lui appartient.

Dans les pays musulmans, où règne la polygamie, où la femme est assimilée à un meuble, la loi assure à l'épouse un douaire sur les biens de son époux prédécédé. En France, le pays de la galanterie par excellence, sous le régime de la monogamie, qui implique des affections exclusives, le Code civil a relégué l'épouse derrière les collatéraux les plus éloignés, que très souvent le défunt ne connaissait même pas. Si bien que la femme n'hérite guère de son mari que si elle a épousé un enfant trouvé, ou un enfant naturel que personne n'a reconnu.

La situation du mari vis-à-vis de la succession de sa femme est absolument la même. Mais, nous parlons plutôt de la femme. parce qu'à son égard l'injustice est plus révoltante. Comme le disait un de nos vieux jurisconsultes, Lebrun: « la nature a donné plus de forces à l'homme pour gagner sa vie. »

Il est vrai qu'un mari prévoyant peut assurer l'avenir de sa femme par un acte de donation ou par un testament; mais, il y a beaucoup de maris qui n'y pensent même pas, dans l'assurance où ils sont, soit de vivre longtemps, soit d'avoir des héritiers directs. N'est-ce pas, dès lors, l'office de la loi de faire ce qu'ils auraient fait eux-mêmes, si les circonstances leur avaient permis d'exprimer leurs volontés?

Et puis, des sentiments de fierté et de délicatesse peuvent empêcher l'épouse sans fortune de solliciter de son mari des avantages pécuniaires. Elle ne saurait le faire, en effet, sans qu'il en coûte à sa dignité, et sans éveiller l'idée toujours pénible de la mort.

La rigueur du Code civil, a l'égard de la femme survivante serait, paraît-il, le résultat d'une erreur matérielle, qui prouve soit dit en passant, que les législateurs d'alors n'apportaient pas toujours à leur besogne une scrupuleuse attention.

Au Conseil d'État, Treilhard prétendit que le cas était prévu et réglé dans un article spécial. Malheureusement il se trompait, et l'on s'en rapporta à son assertion, sans en vérifier l'exactitude. C'est donc par suite d'une étourderie que, depuis 1804, la femme n'a rien à prétendre dans la succession de son mari.

Il y a longtemps que l'on réclame la suppression de cette anomalie, qui ne se trouve dans aucune législation étrangère, et que les peuples qui nous ont emprunté le Code civil se sont bien gardés de conserver. L'honorable M. Delsol, à son tour, ne veut plus de cette infériorité pour la France, et il propose d'accorder à l'épouse survivante des droits variant suivant la qualité des parents qui viennent à la succession du défunt.

N'y a-t-il que des collatéraux au-delà du 6e degré, c'est-à-dire des gens qui ne sont pas même des cousins issus de germains, l'épouse prendra la moitié des biens de son mari en pleine propriété.

En présence de parents plus proches, elle n'aura qu'un droit d'usufruit, autrement dit de jouissance pendant sa vie. Cet usufruit sera d'une part d'enfant si le défunt a laissé des enfants; il portera, au contraire, sur la moitié des biens, si les héritiers légitimes sont d'autres que des enfants.

Ce projet nous semble sagement conçu; il sauvegarde la situation de la veuve, sans tromper les atteintes légitimes de la famille, puisque la femme, quand elle est placée en face de parents des premiers degrés, n'obtient qu'une jouissance viagère, qui n'empêche pas les biens de leur revenir un jour ou l'autre.

Le mari, d'ailleurs, demeurerait maître de déshériter sa femme, si celle-ci avait une fortune personnelle suffisante, où s'il avait contre elle de graves sujets de mécontentement. Il n'en est pas ainsi dans la loi prussienne, où la part attribuée à la femme dans la succession de son mari constitue une sorte de réserve légale, semblable à celle des héritiers en ligne directe.

Nous inclinerions de préférence vers le système de M. Delsol. Les droits de la femme sont basés sur l'affection présumée du mari, et dès l'instant que ce dernier a manifesté un sentiment contraire, ces droits n'ont plus aucune raison d'être.

Pour des motifs analogues, la femme contre qui la séparation de corps aurait été prononcée perdrait tous ces droits éventuels de propriété et d'usufruit. Il est juste que celle qui a failli à ses devoirs d'épouse ne puisse rien revendiquer à ce titre.

Enfin, la veuve qui contracterait un nouveau mariage serait déchue de l'usufruit qui lui appartenait. Rien de plus juste encore, car elle n'a plus rien qui la rattache au défunt, ni le nom ni l'affection.

Il n'est pas douteux que le projet de M. Delsol ne rencontre, du moins dans son principe, une adhésion unanime. Le sans-gêne avec lequel le Code civil traite la femme réduite au veuvage est indigne de notre civilisation, et nos pères, que nous ferions bien d'imiter quelquefois, se seraient empressés de réparer une bévue aussi énorme, si jamais ils avaient pu la commettre.

Adrien CAMBRY.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Discours de M. Hector Basquin.

Messieurs,

Les paroles que vous venez d'entendre ne font que confirmer les espérances que nous avions fondées, dès le principe de notre association, sur le concours de l'administration départementale. Nous remercions M. le Préfet des sentiments qu'il nous témoigne par

l'organe de M. le secrétaire-général, son digne représentant parmi nous, et, une fois de plus aussi, nous prenons acte de ses excellentes paroles.

Mais en ouvrant cette séance, notre première pensée doit être une pensée de gratitude envers le savant illustre qui veut bien nous faire l'honneur de présider pendant un instant à nos travaux. Je dois le proclamer bien haut ici, Messieurs, depuis que vous m'avez confié, comme président, les destinées de la Société industrielle, j'ai eu souvent, très souvent recours à l'obligeance de M. le général Morin, et toujours j'ai rencontré auprès de lui l'accueil le plus sympathique, les soins les plus empressés. Ses conseils ne m'ont jamais fait défaut. Son aide et ses efforts en faveur de notre association, de sa marche progressive, pratique, efficace, nous ont toujours été acquis; vous venez d'en avoir la preuve toute récente encore. Il met aujourd'hui le comble à l'excellence de ses dispositions pour notre œuvre, en honorant de sa présence cette réunion annuelle, cette séance dans laquelle nous venons vous rendre compte de nos travaux, récompenser le mérite de nos élèves et vous faire part de nos projets d'avenir. Je suis sûr, Messieurs, d'obtenir ici l'assentiment de tous en adressant à M. le général Morin l'expression sincère de la plus vive reconnaissance.

Avant de poursuivre, je prierai notre Président d'honneur de donner la parole à MM. les présidents des comités, pour la lecture de leurs rapports.

. . . .

Après les lectures qui viennent de vous être faites, j'aurais, Messieurs, peu de chose à dire, si je ne tenais, en m'aidant de ces rapports mêmes que vous venez d'entendre, à constater encore une fois devant vous la vitalité de notre association.

Elle se révèle d'ailleurs par le nombre sans cesse croissant des élèves qui viennent recevoir nos différents enseignements.

Nous en comptons soixante et quinze actuellement pour le cours de tissage, (première et seconde année).

Près de quatre cents brodeurs ont passé un temps plus ou moins long à l'apprentissage de nos machines, et la plupart sont placés chez nos industriels.

Soixante et quelques femmes ou jeunes filles ont profité des cours de lingerie et de couture à la main et à la machine. Je ne porte ici que pour mémoire les quelques centaines d'élèves que nous fournissent les écoles communales de la ville, où, grâce surtout à la dernière libéralité de l'Etat, l'étude de la machine à coudre prend une extension considérable.

Vingt élèves suivent avec succès notre cours si intéressant de dessin d'après la fleur naturelle.

Cinquante-trois celui de blanchiment nouvellement organisé.

Le cours de sucrerie indigène compte de soixante à soixante-dix auditeurs.

Vous avez pu rencontrer dans un de nos bulletins les noms et professions de cent à cent vingt habitués du cours d'économie politique.

Enfin, près de trois cents jeunes gens inscrits suivent, pour le plus grand nombre, nos cours d'allemand et d'anglais.

Ne vous étonnez donc pas si je puis porter à quinze cents au moins le nombre des personnes, hommes, femmes et enfants des deux sexes auxquels profitent en ce moment même nos différentes institutions, soit qu'ils les fréquentent encore, soit que, par une fréquentation antérieure, ils aient trouvé un développement inattendu et matériellement profitable de leurs aptitudes et de leurs facultés.

(La suite au prochain numéro)

---

(1) Voir les nos 25, 26, 27, 28, 29, 30, et 31 de la Petit-Revue.

CHRONIQUE MUSICALE.

Paris, le 27 novembre 1872.

M. *Ruelle*, succédant à M. *Martinet* dans la direction de l'*Athénée*, a tout-à-fait rompu avec les anciennes coutumes de ce théâtre qui devait être, comme on le sait, le remplaçant du *Théâtre-Lyrique* jusqu'à sa reconstruction.

En effet, l'*Athénée* ou *Théâtre-Lyrique*, *ad libitum*, était le trait d'union entre l'*Opéra* et l'*Opéra-Comique*, touchant à ces deux théâtres et ne relevant d'aucun, puisqu'il possédait son répertoire spécial, lui appartenant en propre.

M. *Martinet* avait donc transporté le dit répertoire de la Place du Châtelet (*Théâtre-Lyrique*) à la rue Scribe, (*Athénée*), et nous continuait les traditions de notre troisième théâtre de musique, tant bien que mal il est vrai, vu l'exiguité de la nouvelle salle et la dispersion de ses principaux artistes, chanteurs et musiciens.

Qu'a fait M. *Ruelle* à son entrée ? — Il a démoli le passé et nous a donné, comme édifice de sa manière, quelque chose qui, pour être nouveau, n'en sera pas moins estimé. Jugeant, et avec raison, la salle de l'*Athénée* insuffisante pour les grands opéras et même certains opéras comiques du répertoire, il a convoqué les jeunes auteurs, librettistes et compositeurs, à lui présenter des plats de leur façon ; puis il a accepté ceux qu'il soupçonnait les plus méritants, se réservant de les faire savourer à son public.

L'innovation a-t-elle des chances ? Je le crois, je dirai même : j'en suis persuadé. Reste à M. *Ruelle* la responsabilité de son entreprise, responsabilité qui ne le compromettra certainement pas s'il a pour lui la bosse du Directorat lyrique.

Néanmoins, et malgré les vœux que nous formons à son intention, heureux que nous serons de voir se consolider cet édifice, les deux pièces qui ont ouvert la saison de l'*Athénée*, ne sauraient être louées ; bien loin de là.

D'abord, *Dimanche et Lundi*, un acte de MM. *H. Gillet et A. Deslandres* ne possède aucune des qualités nécessaires à la réussite.

Suzon a un fiancé, *Lucas*, amoureux bien entendu ; de plus, elle adore la danse. Elle se partage donc entre ces deux plaisirs, donnant à la danse tout son dimanche, les autres jours à son amoureux. Il s'agit pour *Lucas* de faire triompher son amour sur la danse et de rendre, chaque dimanche, *Suzon* un peu plus attentionné à son égard. Encouragé et stimulé par son futur beau-père, *Barnabé*, il fait croire à *Suzon* qu'elle a dormi du Samedi au Lundi, et que l'heure de la danse est passée. *Suzon*, qui l'avait tout d'abord mal accueilli, devient tendre à son égard ; mais lui repousse ses caresses et prétend avoir comme sa fiancée un jour de mauvaise humeur : son jour sera le Lundi où il veut aller boire comme les amis. Bref, on avoue à *Suzon* la supercherie et elle promet de danser désormais avec *Lucas* et avec lui seul. L'autorité du mari est établie, selon le désir qu'en avait exprimé le beau-père *Barnabé*.

M. *Gillet*, qui n'en est pas à son coup d'essai, n'a pas favorisé la verve que son compositeur, M. *Deslandres*, avait peut-être l'intention de montrer. Car son livret ne renferme qu'un *duo*, coupé à peine par une chanson à boire et se terminant par un *trio* très écourté : d'où monotonie infaillible. Ayant à sa disposition trois personnages, il pouvait facilement, ce me semble, introduire *airs* et *trios*, et ne pas garder constamment pendant le cours de la pièce cette longue chanson à deux. Aussi la musique de M. *Deslandres* s'est-elle ressentie de cette imperfection : elle est ennuyeuse, sans couleur, sans harmonie, et, à part la chanson à boire que j'ai citée plus haut et qui ne manque pas d'un certain *brio*, rien n'est saillant et ne vaut qu'on s'y arrête.

Les acteurs, si l'on excepte M. *Géraizer (Barnabé)*, qui a une voix de basse assez bien timbrée et qu'il sait conduire, les acteurs, dis-je, sont médiocres et même mauvais ; je m'abstiens de les nommer. — Et maintenant une question à M. *Géraizer*. — Pourquoi ferme-t-il les yeux quand il chante ? A-t-il peur du public ? A-t-il peur de lui faire peur ? — Toutefois, sans chercher plus longtemps la cause de cette fermeture, constatons qu'elle est insupportable et choque littéralement.

Dimanche et Lundi, accompagnait l'*Alibi*, la pièce de résistance qui, j'en suis peiné, n'a pas résisté le moins du monde. M. *Jules Moineaux* a fait là un livret d'*Opéra-bouffe distingué ;* était-ce sa place à l'*Athénée ?* — Non, assurément. Et son esprit naturel, que M. *Moineaux* n'a donné cette fois qu'avec parcimonie, n'aurait pas suffi à nous contenter, ainsi approprié à des farces moins drôles que burlesques.

M. *Hibelle,* qui a glissé sous ces paroles une musique lâche, sans originalité et sans énergie, ne s'est pas trouvé de force à épicer la faveur du livret.

En un mot et sans entrer dans des détails qui seraient fastidieux à propos d'un insuccès, les trois actes de l'*Alibi,* ont tenu l'affiche de l'*Athénée* plus longtemps qu'ils n'en étaient dignes.

Mlle *Gérard*, transfuge de l'Opéra-Comique, bien qu'au commencement de son déclin, a toujours une voix charmante et une grâce d'allures qui lui attirent la sympathie générale.

Mlle *Marietti*, une débutante toute pleine de saveurs, ne peut être jugée à cet essai, trop court pour permettre une appréciation sage et impartiale. On est tenté pourtant d'espérer qu'elle arrivera.

Rien de remarquable à noter parmi les autres comédiens, sinon la voix de M. *Lary*, qui vient de la tête, du nez, de la gorge, de partout, mais qui ne vient ni du Conservatoire ni du talent. On devrait lui donner un bon point pour avoir su se faire engager.

Si de l'*Athénée* nous passons à l'*Opéra-Comique*, c'est un changement radical et dont il ne faut pas se plaindre.

Mlle *Ducasse* et M. *Melchissédec* rendent convenablement les *Noces de Jeannette*, ce bijou, constellé de perles fines, qui brillent à l'envi ; cette partition où pas une phrase, pas une note n'ait une valeur incontestable, où la science s'unit à la délicatesse ; cet acte de M. *V. Massé*, qui abonde en airs plus suaves les uns les autres et dont on ne se lassera jamais.

Je ne pourrais pas faire les mêmes compliments à la musique de M. *de Flotow,* dans l'*Ombre*, dont M. *de Saint Georges* a écrit le libretto. Ce n'est pas qu'en la parcourant on n'y rencontre quelques mélodies parfois presque délicieuses ; mais elle manque généralement de consistance : on est autorisé à croire qu'un souffle détruirait tout cela. Puis l'harmonie, cette science de l'orchestration, est souvent abandonnée et c'est grâce à la supériorité des artistes qu'on se sent porté à trouver beau ce qui n'est que joli.

Des trois actes de l'*Ombre*, le premier est le plus complet : *Airs, romances, récitatifs, duos, trios, quatuors* se suivent, s'enchaînent avec entrain ; les deux derniers sont inférieurs et, si l'on en retire le morceau capital de la partition : *Midi, minuit,* si bien détaillé par *Ismaël,* le reste se tient dans un juste milieu.

In medio stat virtus. — Malheureusement *Virtus* dans ce cas ne veut pas dire *force* et c'est ce qui fait défaut à M. *de Flotow*.

Le titre de cette pièce, l'*Ombre*, demande une explication. *Jeanne*, ouvrière à la lingerie du château de *Fabrice*, jeune seigneur, officier de dragons sous Louis XIV, s'est éprise de ce dernier, qui, dans la suite, a été condamné à mort et exécuté pour désobéissance à son capitaine. Depuis lors, *Jeanne* croit voir partout et toujours l'ombre de celui qu'elle a aimé. N'ayant plus d'ouvrage, sa mère morte, elle se rend au village voisin pour y offrir ses services comme domestique à un jeune homme qui n'est autre que *Fabrice*, épargné par la générosité

de son capitaine. L'ombre se fait réalité : on se marie. Pour intéresser l'intrigue et lui donner une teinte comique, M. *de Saint Georges* a fait de *Fabrice* le locataire d'une dame *Abeille*, qui loue également une autre partie de sa maison à un *Dr Mirouët*, l'unique ami de *Fabrice* et le parrain de *Jeanne*. Mme *Abeille* voudrait bien se consoler de son veuvage avec *Fabrice* ; le docteur *Mirouët* ne demanderait pas mieux que de remplacer sa vieille servante par sa filleule *Jeanne* en s'unissant à elle par les liens sacrés de l'hymen. Mais *Jeanne* aime *Fabrice* et réciproquement. Donc la veuve et le docteur se contentent l'un de l'autre après avoir fait des rêves plus tendres et qui flattaient plus agréablement leur imagination. Cette donnée est enfantine, mais l'action bien conduite, émaillée de traits d'esprit, intéresse malgré tout à ces événements qu'il est impossible de ne pas prévoir dès les premiers mots.

Une très large part du succès de l'*Ombre* revient de droit à ses interprètes, qui, tous, jouent comme ils chantent, avec une perfection d'ensemble à laquelle il est difficile d'atteindre.

M. *Lhérie* (*Fabrice*) est un des meilleurs ténors que l'Opéra-Comique ait à sa disposition, maintenant qu'*Achard* n'y fait plus que de rares apparitions. Il attaque franchement les notes du *medium ;* son chant est plein, quoique délicat, et il passe naturellement, sans difficulté, avec art, à la voix de tête qui supplée chez lui au manque d'élévation de la voix de poitrine.

M. *Ismaël*, un peu vieilli déjà, fait comprendre toute la finesse des réparties du docteur *Mirouët ;* il note en véritable acteur chaque effet ; il souligne tout sans s'y trop arrêter et sa voix, qui n'en est plus à sa première fraîcheur, lui vient encore admirablement en aide.

Mlle *Galli-Marié* (*Jeanne*), dont le rôle musical est presque insignifiant, ne rappelle *Mignon* que par son jeu, les morceaux qu'elle chante étant les plus faibles et les plus courts de l'opéra.

Mlle *Priola* (Mme *Abeille*) vocalise supérieurement ; sa voix est souple, déliée, forte, perlée ; elle fait oublier les traits anguleux de son visage et croire parfois qu'une cantatrice de talent ne peut être que belle.

Charles CHATELAIN.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA PICARDIE

(*Cabinet de* M. *A. Toffin, notaire à Bohain.*)

Lettre adressée par Henri VI, roi d'Angleterre, aux Mayenr, Echevins, Jurés et habitants de Saint-Quentin pour les féliciter de par le roy de leur attachement à sa personne.

Très chers et bien amés, nous avons entendu que nonobstant les griefs, dommaiges et déplaisirs que nos ennemis et adversaires longs temps vous ont fait souffrir et endurer et qu'ils en plusieurs manières tant par promesses, gens, lettres et facilees persuasions que authrement vous ayent essayés pour vous faire partir de la Loyauté que nous devez, y êtes demeurés vertueux et fais et bon acquit en gardant votre dite Loyauté envers nous comme, tous dir faites aussi que pour la garde de notre ville et vous subjects d'icelle avez receu grands labeurs et peines, il

en avons été et sommes très contens et vous mercions de très bon cuer et je soit ce que par avant fussions grandement désireux nous trouver par de là en notre Royaume de France, pour obvier aux dampnées emprises de nos dits adversaires et vous et autres nos loyaux subjects garder et défendre de teils dangiers et oppressions et cognaissant votre bon maintien tant plus nous aurions désir de vous secourir en vos adversités et pourtant sommes conclus moyennant la grace de Dieu cette septmaine faire notre passage de mer et tenir en notre ville de Calais la fête de notre patron et avoué Monsieur Saint Georges, auquel lieu arrivés après feirons aler avant incontinent une partie de nos gens pour le secours et aide de vous et de nos autres bonnes villes et pour rebouter prestement les dites emprinses des dits adversaires et aussi pour la supportation et allegiés de vous et leurs peines et à toute diligence vaquerons et entendrons par l'adris et conseil de nos très chers et amés uncles, de ceux de notre sang vous et d'autres nos bons et loyaux subjects, ad ce qui semblera plus expédient et nécessaire pour le bien et recouvrement de notre dit royaume et appointement de nos dits subjects d'iceluy. Pour ce très chers et bien amés nous montrez les loyauttés et vertus que avez en vain, car mieulx ne les pourrions cognoistre qu'en votre adversité et ne vous ennuyez si poy qu'avez à attendre comme pouvez cognoistre, vous gouvernez aussi soulz telle et si bonne police au bien de notre ville et de vous qui à notre dite venue soyons de vous plus contents et que vous donniez cause de vous monstrer si bon seigneurie qu'en avons le vouloir, car ce ne partira de notre mémoire au plaisir de notre créateur, qui soit garde de Vous. Donné sans notre privé secl, à notre cité de Canterbers, le XXIIII jour d'Aoust.

Signé : HENRI VI.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 24 novembre. Nous félicitons la Direction de nous avoir donné une reprise du *Lion amoureux*. Cela prouve que M. Potel connaît son public ; qu'il a des aspirations réellement littéraires et artistiques ; et nous constatons avec plaisir qu'un public très nombreux a acclamé l'œuvre de Ponsard. Il ne pouvait en être autrement, interprété par Mme *Francis* et par *Fournier* et *Didier*. Ces artistes possèdent d'heureuses qualités, ont fait valoir les vers de Ponsard par une diction pure qui révèle chez eux de bonnes études classiques. — *Fournier* rend toutes les beautés de ce rôle avec autant de force et de nuances, que le créateur de la Comédie-Française. Mme *Francis* est une marquise accomplie, possède un organe sympathique, a de la mesure dans ses effets dramatiques, et sait émouvoir. Notons, en passant, ses nouvelles toilettes de bon goût. — *Duménil, Sainville, Bardou, Letemple*, et Mmes *Estelle Lambert* et *Marie Thibeaud* ont complété un magnifique ensemble de cette interprétation hors ligne sur notre scène. — Seulement... *Barbe*, Mlles *Fabienne* et *Marthe*, malgré le peu d'importance de leurs rôles, n'étaient pas à la hauteur de leur faible tâche ! Mauvaises dictions et rôles peu sus.

Les deux Noces de Boisjoli terminait la soirée. Cette abracadabrante folie a excité le fou rire de toute la salle ; un succès étourdissant dû à l'entrain des artistes *Sainville, Letemple, Bardou*, Mmes *Estelle Lambert, Marie Thibeaud* et *Laure-Léon*.

LÉO.

Au moment où la *Petite Revue* est sous presse, a lieu la première représentation de la troupe lyrique, — première soirée tant attendue, si désirée d'opéra. — Nous en rendrons compte dans notre prochain numéro.

Dimanche 1er décembre. — Bureaux à 5 h. 1/2.— Rideau à 6 h.
LES ORPHELINS DU PONT NOTRE-DAME, drame en 5 actes et 8 tableaux.
LES AMOURS DE CLÉOPATRE, comédie-vaudeville en 3 actes.

Jeudi 5 décembre. — **LE CANARD A TROIS BECS**, opéra-bouffe en actes, etc., etc.

NOUVELLES

∴ Un service funèbre sera célébré à Bry, le 2 décembre prochain, en mémoire des officiers et soldats tués pendant la bataille livrée sur le territoire de cette commune, les 30 novembre et 2 décembre 1870.

∴ Le docteur Krauss, praticien célèbre en Autriche, vient d'arriver à Paris pour diriger les travaux scientifiques du *Mouvement médical*, journal international de médecine.

∴ M. Hébert, directeur de l'École française à Rome, a envoyé à l'église de la Tronche (Isère), sa paroisse, un fort beau tableau de la Vierge.

∴ Le ministre de la marine vient de prescrire l'envoi à Toulon de quatre grands navires à voiles, deux vaisseaux et deux frégates de premier rang, pour opérer l'évacuation rapide du bagne de Toulon.

∴ M. le ministre de la guerre doit se rendre à Calais, la semaine prochaine, pour assister aux expériences de la commission d'artillerie, installée définitivement dans cette ville.

∴ On annonce la mort de M. Tabouret, conseiller à la cour d'Angers.

∴ M. Janet-Lange, peintre d'histoire, vient de mourir.

∴ M. Pointel, ancien directeur du *Monde illustré* et de la *Petite Presse*, vient de mourir à Savigné-l'Evêque, où il s'était retiré.

∴ On annonce également la mort de M. le docteur Félix Voisin, célèbre médecin aliéniste, père du député à l'Assemblée nationale.

∴ Samedi, 30 novembre, distribution des récompenses à l'Exposition d'économie domestique, au palais de l'Industrie.
A cette occasion aura lieu un grand festival avec orchestre de 120 musiciens sous la direction de M. Jules Javelot.

∴ La ville de Dreux vient d'inaugurer un monument en l'honneur des marins et des gardes mobiles tués sous ses murs ou morts dans ses ambulances pendant la guerre.

∴ Le registre des inscriptions à la Faculté de Grenoble vient d'être clos avec 272 noms. C'est la première fois qu'on atteint un pareil chiffre.

∴ On évalue, à Nice, le rendement de la récolte des olives à 12 millions. C'est la meilleure récolte qu'on ait jamais eue.

.˙. La 3e chambre correctionnelle de Lyon a condamné à trois jours de prison un individu qui avait appelé *Badinguet* un gardien de la paix.

.˙. Mgr de Mérode a fait, à Rome, une chute dans un escalier. Il a une fracture à la jambe droite et s'est foulé un doigt de la main. Son état inspire des inquiétudes.

.˙. Le *Times* pense que, vu l'état satisfaisant du marché, le taux de l'escompte sera probablement réduit jeudi prochain.

.˙. Les journaux de Rome annoncent que la reine d'Angleterre a envoyé 400 livres sterl. (10,000 fr.) pour les victimes des inondations.

.˙. On assure que M. de Rotschild a reçu d'Allemagne une dépêche d'après laquelle les Prussiens, dans le cas de la retraite de M. Thiers, demanderaient de nouvelles garanties.

.˙. Les ventes du mobilier de l'ex-empereur ont recommencé au Louvre.

.˙. Jeudi a eu lieu, à l'église de la Madeleine, les obsèques de M. Rivet, député, dont le corps a été rapporté de Cannes.

.˙. M. Guizot, complètement rétabli, est rentré jeudi à Paris, revenant du Val-Richer.

.˙. Le fils du vice-roi d'Egypte vient, dit-on, de commander, chez un orfèvre, un lit en or massif, dont le prix est de deux millions.

.˙. Le duc d'Aumale a le projet de faire transporter à Chantilly la superbe bibliothèque qu'il possède en Angleterre, et qui est évaluée à plus d'un million de francs.

.˙. Une circulaire du ministre de la guerre règle la tonte uniforme et générale des chevaux de cavalerie.

.˙. M. Paul Dmitrewitch, comte de Kisseleff, général et diplomate russe, né à Moscou en 1788, vient de mourir à Paris à la suite d'une courte maladie.

.˙. M. Halanzier, directeur de l'Opéra, vient d'envoyer 1000 francs à la quête de la messe de Sainte-Cécile, chantée vendredi dernier au profit de l'association des artistes musiciens.

.˙. L'ordre est arrivé au port de Lorient de mettre en chantier un vaisseau cuirassé qui portera le nom de *Redoutable*.

.˙. C'est le 15 mai 1873 qu'aura lieu à Stockolm le couronnement d'Oscar II comme roi de Suède.

.˙. Le 18 juillet suivant, jour anniversaire de la mille et unième année d'existence de la monarchie norwégienne, le souverain de la Suède sera couronné à Drontheim roi de Norwége.

.˙. Henriette-Emilie-Louise Schiller, la dernière fille du poète, est morte, le 25 novembre, à Greifenstein.

.˙. On écrit de Compiègne, le 26 novembre :

Nous sommes en pleine inondation.

La rivière d'Oise, depuis vendredi soir, est sortie de son lit et inonde les plaines environnantes. Le crue a marché depuis trois jours avec une rapidité inouïe. Hâtons-nous de dire que, depuis hier lundi, à midi, elle est en décroissance.

L'eau a dépassé la base des cintres des arches du pont.

Elle s'étend, en amont de Compiègne, sur une grande partie de la plaine de Choisy.

Le confluent de l'Oise et de l'Aisne n'est plus qu'un vaste lac, et les chemins de halage étaient déjà couverts d'eau dès samedi dans l'après-midi.

LA MODE-MINIATURE

MAGASIN-BIJOU ILLUSTRÉ FONDÉ LE 1er JUILLET 1872

Chez Ad. GOUBAUD et Fils, éditeurs, 92, rue Richelieu, Paris

PARAIT TOUS LES SAMEDIS, PUBLIE CHAQUE ANNÉE :

52 livraisons illustrées de 32 pages, imprimées avec luxe, composées de *Causeries*, de *Comptes-Rendus des Théâtres*, de *Binettes*, de *Nouvelles intéressantes*. de *Romans*, d'*Articles sur la Mode*, de *Revues critiques de la mode*, etc., etc.

52 Miniatures sur vélin hors texte, d'après Jules DAVID, représentant des toilettes de tous genres.

210 Gravures dans le texte, reproduisant plus de **500 modèles**, dessinés par Emile PRÉVAL.

200 à 300 Illustrations de genre : Portraits, Châteaux, Monuments, etc,

PRIX D'ABONNEMENT : Un an, 15 fr. — Six mois, 8 fr.

Les abonnements datent du 1er janvier, du 1er juillet et du 1er octobre de chaque année. — On ne s'abonne pas moins de six mois.

PRIME DE LA MODE-MINIATURE : Toutes les personnes abonnées directement à l'administration, recevront *gratuitement*, pendant la durée de leurs abonnements, chaque mois, une grande feuille de bons patrons de grandeur naturelle.

VENTE AU NUMÉRO : 25 centimes ; et abonnement, dans les Gares, chez les Libraires, marchands de Journaux et tous les correspondants du *Petit Journal*. A Saint-Quentin, à la Librairie parisienne de Langlet, 5, rue d'Isle.

Les acheteurs au numéro ne peuvent avoir droit à l'édition des patrons qu'en prenant un abonnement à cette édition et en payant 1 fr. 75 pour six mois ou 3 fr. pour l'année.

INSTITUTION LOUIS COLLARD

École supérieure de Commerce de Saint-Quentin

Le cours de préparation aux deux baccalauréats , sous la direction de **M. Clérec**, vient de présenter et de faire admettre au baccalauréat, devant la Faculté des lettres de Paris, le jeune DENEL Alcide, de Compiègne, élève de l'Institution **Collard** (4 élèves reçus sur 20 dont se composait la série.)

L'élève DODEUIL, d'Oëstres, appartenant également à cette Institution, a été reconnu admissible au baccalauréat, devant la Faculté des lettres de Douai, avec la note *honorable*.

NOTA. — **M. Louis Collard**, chef d'institution, prévient les familles que le cours de préparation aux deux baccalauréats est recommencé en son entier à partir de ce jour. — Sur la demande de plusieurs familles, **M. Louis Collard** vient de joindre aux cours de préparation aux écoles du gouvernement un cours d'enseignement spécial pour les jeunes gens qui, en vue de la loi militaire, veulent passer les examens (agriculture, industrie, commerce.)

Lundi 2 décembre. — SALLE DU CIRQUE. — *A 8 heures du soir.*

GRAND BAL DE NUIT

au profit des pauvres

Donné par MM. DAUB et BRAILLON.

Danses gratuites. — Prix d'entrée : Pour les cavaliers, 1 fr. 50. — Pour les dames, 25 cent.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 72 .. Choix .. bonnes marques 71 à 72 Courantes 66 .. à 68 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 71 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures:courant du mois 70 .. à .. .. 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 101 .. tout fût disposé 99 .0 épurée en tonne 109 00 lin disp. en tonne 100 57 en fût 99 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 99 50 Cour. du m. 99 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 99 00 courant du mois 99 —

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 59 — à .. .. *Cote commerciale*, dispon. 59 50 a .. 00 courant du mois 59 00 .. mois 59 00 mois chauds 60 50

Sucres. — *Cote officielle.*

.. tres sacch. 88° net,	66 25 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	73 25 à 72 50
Bonne sorte,	161 00 à .. ..
Belle sorte,	162 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..
Cote commerciale :	
Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 62 50
Blanc n° 3 » »	73 25 à .. ..
Raffinés suivant mérite, 161 .. à 162 —	

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	1995	608	666	80
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 82	1 65	2 15	1 60
Le kil. 2e qualité.	1 72	1 55	1 80	1 52
Le kil. 3e qualité.	1 56	1 15	1 70	1 40

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 .. 2e 25 .. 3e 24 — Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 31 87 2e — — Seigle 17 50 Orge 19 .0 Avoine 15 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 55 2e 30 55 3e 29 45 Seigle 1re .. .. 2e 17 50 Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re .. .. 2e 17 65 Farine 1re 44 .. 2e 42 — Foin .6 .0 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits		7 à 9	65 50
—	—	au-d^s 7	71 75
—	—	10 à 13	61 50
—	—	15 à 19	.. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 50 Alcool .. Noir neuf 41 à 42 Mélasse degré Beaumé 11 .. d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° .. .. 3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 53 25 Betterave disp. 53 50 Mélasse dispon. à 54 .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 87 .. épurée 93 .. Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin .. .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 34 .. Colza 27 .. Cameline .. .. Lin .. .. Chanvre .. ..

Soissons. Blé nouv. 30 60 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 10 quin. Seigle 17 .» Orge .. .. Farine .. .. à 43 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 31 .. à 30 Froment n. 1re 30 — 2e 29 50 — 3e Seigle 18 à 17 50 Avoine 17 50 à .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 23 25 2e 22 50 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 12 00 2e .. .. Orge 1re 12 25 2e 11 75 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .8 .. 2e .7 50 3e .7 ..

Ribemont. Froment 1re 31 33 2e .. .. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pamelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 24 00 2e 23 50 3e .0 .0 Escourgeon 21 75 Seigle 17 .0 Féverolles — — Avoine 17 50 Œillette, ... Colza .. 00 Orge 19 50 Hivernache 20 ..

Guise. Blé 1re 48 .. à 47 00 Seigle 17 — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 43 .. Son 11 — Blé blanc qtal 32 50 gris 30 — Seigle 13 50 Avoine .. .. Orge d'hiver 13 20 mars 00 00 Colza d'hiver 28 26 mars 24 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin. — Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 31. 8 Décembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

LES
LIEUX DE REPOS DANS LES CAMPAGNES

Quand, brisé par le travail du jour, la nuit venue, l'ouvrier, entendant la respiration fiévreuse de son enfant, ne peut goûter le repos dont il a tant besoin, une pensée lui est souvent venue : l'enfant va peut-être quitter la vie ; pour lui, une vie de souffrance ; moi, je resterai, sa mère restera... Si nous pouvions un jour nous reposer près de lui. Cette dernière consolation leur sera refusée. Avant que l'herbe n'ait entièrement couvert la tombe de l'enfant, avant que les fleurs, que le sentiment le plus tendre, le plus vivace y a fait semer ne soient disparues, la tombe sera retournée, violée ; les parents viendront vainement chercher l'endroit où l'on a couché leur enfant.

Cela parce que nous trafiquons de ce qu'il y a de plus sacré : de l'amour pour ceux qui ne sont plus.

Notre excuse n'est pas que nous n'avons plus assez de place sur la terre pour en céder aux morts : nous pouvons utiliser

Bulletin Commercial. | 2e. 17

Derniers co[illegible]

Paris. Far[illegible]
ques hors [illegible]
.. bonnes
66 .. à 68
marq. net
2 mois .
Supérie[illegible]
.. 2 mo[illegible]
Hu[illegible]
Colza
tout
109 [illegible]
99 [illegible]

[illegible] quand nous laissons encore dans [illegible] des industriels an[illegible] à vapeur avec les [illegible] qui reposent dans les cata[illegible] spéculant sur nos morts, nous [illegible] le mètre carré de terrain qui a coûté 50 [illegible] 100 et 200 fr. [illegible] 1 franc.

Nous nous plaignons chaque jour que le sentiment de la famille diminue dans les classes inférieures : il faudrait, à certains moments, que l'ouvrier arrache ce sentiment pour ne pas en devenir fou.

La mort n'a rien de terrible surtout pour celui qui, pendant sa vie, a cherché à bien agir et qui, en mourant, voit ceux qui restent en dehors des tentations de la misère.

Si la mort a quelque chose de repoussant, c'est à nous qu'elle le doit, c'est à notre égoïsme. La mort doit être respectée, elle donne de l'horreur à ceux qui, sans cause, n'ont pas d'égards pour elle. A tout ce qui se trouve sur la terre, si l'homme retire ce qui a donné la sauvage nature, il doit remplacer cela par son art.

Une partie de nos cimetières ressemblent à des voieries où l'on jette ce qui inspire du dégoût, de l'horreur, au lieu d'être des endroits dignes de contenir ce que nous avons de plus sacré. Ils ne devraient jamais être assez beaux : leurs voies devraient être larges et entretenues avec soin, bordées d'arbustes et de fleurs afin que même sans la payer on puisse porter une pensée sur une tombe.

Les cimetières seraient souvent nos promenades. On les diviseraient par des allées auxquelles aboutiraient des champs de quelques centiares dont un champ pour chaque famille. La mère, qui ne pourrait y faire déposer de marbre, ni planter de saules ou de cyprès, trouverait toujours quelque arbuste, quelque plante pour orner la tombe de son enfant. Comme nous l'avons déjà écrit : (1) « Quand la tentation nous tourmenterait, nous irions chercher de la force dans le champ des bons souvenirs : quand le découragement lui sécherait son cœur, quand il n'y aurait plus personne pour l'aimer, le malheureux irait y puiser des consolations sur les tombes de ceux qui lui avaient fait la vie meilleure. »

Ces champs de famille seraient concédés à un prix accessible à tous. Ce prix serait le plus rénumérateur pour la commune.

Ayant été forcé, par suite d'une épidémie, d'établir un cimetière, voici ce qui avait été adopté par la Commission municipale de M... au sujet des inhumations :

---

(1) *Histoire du canton de Hirson.*

Le cimetière forme un carré long, l'entrée est par un des petits côtés, le plan des allées a la forme d'un grille, l'entrée figure le manche. Par ce moyen chaque tombe borde une allée.

Le contour du cimetière est destiné aux inhumations faites gratuitement et en suivant un ordre successif.

Les inhumations ont encore lieu dans des terrains concédés.

Les concessions sont de trois sortes :

1° Concessions perpétuelles faites à raison de 15 fr. le centiare ;

2° Concessions trentenaires faites à raison de 5 fr. du centiare, etc. ;

3° Concessions de famille faites au même prix.

Les concessions de famille sont faites pour les décédés, même étrangers qui y sont inhumés et pour les membres vivants de la famille habitant ou nés dans la commune.

Elles ne peuvent être pour chacun d'eux de plus de deux centiares et demi.

Le terrain concédé à la famille ne peut être occupé que par des parents du premier et du second degré, à perpétuité, tant que la famille existe dans la commune.

Les inhumations ne peuvent y être renouvelées qu'après un intervalle de dix ans.

Quand il n'existera plus depuis trente ans aucun membre de la famille concessionnaire ou héritier direct, le terrain reviendra à la commune.

Les enterrements par famille avaient lieu dans l'ancien cimetière de M... depuis un temps immémorial.

Il a été concédé éventuellement en 4 mois pour 400 fr. de terrain. Le terrain, allées et emplacements des inhumations gratuites déduites, avait une étendue de 30 ares, il revenait à 1 fr. 25 le centiare. Il suffirait donc de 4 à 5 ans pour le payer tout en lui faisant donner l'entretien nécessaire. Ainsi il y aurait honneur, bonheur et profit à respecter nos morts comme ils devraient l'être.

Alfred DESMASURES.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

Discours de M. Hector Basquin.

Si éloquents qu'ils soient cependant, Messieurs, ces chiffres n'ont qu'une importance relative, si, en les supputant, nous ne les rapprochons des données qu'au point de vue de l'émulation, de la marche du progrès général, et même de la fortune publique, nous pouvons recueillir de l'extension d'une œuvre comme la vôtre dans un centre tel que le notre.

Ne pensez-vous pas, en effet, que de cet enseignement théorique et pratique du tissage et de la broderie, ces éléments de deux de principales industries : de cette vulgarisation de la pratique d

machine à coudre dans un centre où la lingerie occupe une place distinguée ; de cet exposé des méthodes de blanchiment dans une ville où l'apprêt jouit d'une réputation si méritée ; de ces recherches si curieuses, si habiles sur les procédés de la fabrication du sucre, sur les appareils qu'elle emploie, qui, reproduits par le pinceau et la photographie, suppléent, dans une certaine mesure, à l'établissement d'une sucrerie modèle que nous avions songé un instant à organiser, mais dont, faute de ressources, nous avons dû abandonner l'idée ; ne pensez pas que, de cette étude du dessin d'après nature appliquée au perfectionnement de nos produits brochés et brodés ; de cette vulgarisation de deux langues modernes ; d'une science dont il n'est plus permis, ni à un patron, ni à un ouvrier, d'ignorer les principes ; ne pensez-vous pas, dis-je, que de cette dispersion des connaissances scientifiques et artistiques dans un centre industriel comme le nôtre, de leur action sur les intelligences, sur les âmes mêmes, sur les volontés, il ne doive résulter quelque bien ? Pour ma part, j'en suis convaincu ; et c'est fort de cette conviction que je constate les résultats acquis, que je poursuis l'idée de créations nouvelles.

Car, Messieurs, notre tâche est presque sans limites.

Vous avez pu remarquer que tous les cours précédemment établis n'ont pu être ouverts cette année.

D'autre part, de nouveaux et utiles projets appellent notre attention, non pas, croyez-le bien, que l'état de nos finances nous permette des sacrifices considérables ; vous en jugerez, du reste, par les comptes qui vous seront présentés tout à l'heure, ainsi que par les propositions budgétaires qui vous seront soumises. Mais nous avons une foi robuste et justifiée par les précédents, dans le concours de nos concitoyens, dans l'appui de l'Etat et des corps constitués qui nous entourent. Plus que jamais et, à mesure que les besoins croissent en même temps que se développe notre œuvre, les sympathies générales et effectives nous sont nécessaires, indispensables. Nous avons la confiance qu'elles ne nous manqueront pas plus aujourd'hui que dans nos commencements.

C'est ainsi, et grâce aux dons qui nous sont promis, à ceux qui nous sont faits et parmi lesquels je dois citer avec reconnaissance le métier mécanique offert par M. Hurstel, c'est ainsi, dis-je, que nous comptons organiser une école de tissage mue par la vapeur.

Le moteur qui nous est nécessaire pour cette création pourra, de plus, être appliqué à la marche de nos machines à coudre et supprimer aussi, au profit de la santé de nos jeunes ouvrières, l'un des principaux inconvénients relevés à la charge de ce précieux instrument de travail.

C'est ainsi encore que nous comptons pouvoir reprendre notre cours de chauffage des machines à vapeur et organiser enfin, entre les chauffeurs de la ville et des environs, des concours si profitables pour l'industrie, à une époque où la houille se fait rare.

L'organisation d'un cours de géographie commerciale nous préoccupe également ; et en raison des avantages qu'il comporterait au point de vue du développement de nos relations extérieures, ce cours sera vraisemblablement l'un de ceux auxquels la Société aura à songer tout d'abord.

La question si intéressante pour nous des logements d'ouvriers doit également solliciter l'attention de tous les membres de notre association. Il faudra la résoudre. Des nécessités constantes et de récents exemples d'émigration nous en font un pressant devoir.

On aura également de lourds sacrifices à faire pour augmenter la valeur des récompenses que nous décernons annuellement, le nombre des primes proposées aux lauréats de nos concours, aux auteurs des mémoires auxquels peut donner lieu la solution des questions posées à leur sagacité.

Enfin, des demandes très légitimes sont formulées chaque jour par nos divers comités. Il y aura lieu d'en tenir compte dans la mesure des ressources dont nous pourrons disposer.

Vous le voyez, Messieurs, si nous pouvons nous rendre la justice d'avoir fait quelque chose, il nous reste beaucoup à faire : *Vivre d'abord et progresser*. Ce n'est pas sans raison que j'ose ici faire de nouveau appel à toutes les sympathies, à tous les encouragements, je dirai presque à tous les dévouements.

Avant de terminer, j'ai à constater avec regret, la retraite de plusieurs de nos collègues les plus actifs.

M. Paul Blain, secrétaire du comité d'économie politique, en quittant Saint-Quentin, nous a privés d'une collaboration précieuse et dont nous ressentirons profondément l'absence. MM. Emile Rousseau et Cardon, en résignant leurs fonctions, laisseront au sein de notre conseil d'administration un vide qui sera difficilement comblé. Enfin, j'ai le pénible devoir de m'associer aux regrets si justement exprimés dont M. le Président du comité d'économie politique a entouré la mémoire d'un de nos plus jeunes et de nos plus intelligents collègues, M. Edgar Charles, chez lequel la mort est venue prématurément paralyser l'essor des meilleures et des plus brillantes aptitudes.

Messieurs,

Dans quelques instants, vous allez être appelés à renouveler par voie d'élection votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de préjuger les résultats du vote qui va intervenir :

Quels qu'ils puissent être, laissez-moi, au nom de la Société, remercier ceux d'entre vous qui sont venus augmenter cette année le nombre de nos membres titulaires. De 220 qu'il était en 1871 ce nombre s'élève aujourd'hui à 275. Nos appels ont été entendus. Mais il importe qu'ils le soient plus généralement encore. Laissez-moi remercier les personnes, celles qui m'entourent comme celles qui, spontanément, sont venues se grouper dans cette salle. Par votre présence ici, Messieurs, vous honorez nos travaux, vous rehaussez la valeur des récompenses qui vont être décernées à nos lauréats. Vous faites plus, Messieurs, vous rendez hommage à la pensée qui domine nos efforts, qui anime notre association, pensée de progrès, de perfectionnement matériel et moral.

Quel but plus utile peut se proposer une institution humaine, et à quels développements ne peut-elle parvenir, lorsqu'elle est ainsi l'œuvre de tous et qu'elle ne rencontre autour d'elle que des regards amis, des influences précieuses, un concours presque unanime, d'honnêtes et de géérales sympathies !!!

FIN.

DOCUMENTS HISTORIQUES

FÉDÉRATION DE 1790.

Chauny, Juin 1790.

NOS FRÈRES D'ARMES,

C'est avec un plaisir inexprimable que nous nous empressons de vous faire parvenir une détermination prise ici le 23 Mai dernier.

Parmi les Electeurs assemblés dans nos murs, pour la fixation du Département de l'Aisne, & la création des Membres qui doivent le composer, nous avons eu la douce satisfaction de voir réunis un grand nombre de nos braves Frères d'Armes. *(20 mai 1790.)*

Ce raprochement heureux, en nous comblant de joie, a fait renaître en nos esprits l'idée d'une association générale plus étroite, & dès long-temps formée dans tous nos cœurs. Animés de ce désir ardent, impatiens surtout de cimenter au-plus-tôt cette alliance à-jamais inébranlable, nous avons cru devoir prendre sur-le-champ une Délibération que nous facilitait la circonstance la plus favorable.

Vous y trouverez, Nos CHERS ET BRAVES FRÈRES D'ARMES, l'empreinte des sentimens du pur patriotisme qui l'a dictée, & qui nous est commun avec vous : vous y trouverez cet esprit de fraternité qui ne fait plus aujourd'hui de tous les bons Citoyens qu'une seule & même famille, qu'une société de vrais amis, qu'une armée de généreux Patriotes, l'apui des trônes, & le plus ferme rempart de la Constitution.

Aussi, nous nous félicitons d'avance que notre vœu unanime sera le vôtre ; & qu'en-conséquence vous vous hâterez de faire passer à M. CHATELAIN-DUPLESSIS, Sécrétaire de la Garde Nationale de St-Quentin, votre acte d'adhésion à la Délibération ci-jointe, ainsi que la liste des Députés, que vous enverrez à la Fédération, afin que nos Frères d'Armes de St-Quentin, aient le temps de prendre leur arrangement en-conséquence.

Nous sommes avec attachement & respect,

Nos FRÈRES D'ARMES,

Vos très humbles & très obéissans serviteurs,

Les Officiers de la Garde Nationale de la Ville de Chauny ;

Hébert, *Commandant ;* David, *Lieutenant-Colonel ;* Morgny, *Major ;* Froment, Vallé, Quiche, Chollet & Santerre, *Capitâines.*

Par Mandement de Messieurs,

RIMBERT.

Quartier-Maître de la Garde Nationale de Chauny.

Nota. Au reçu de la présente, vous êtes priés de vous assembler pour délibérer sur le motif contenu en la Délibération ci-jointe ; ayez la bonté de remettre à vos Députés un état exact de votre Garde Nationale, pour être joint au Cahier général de la Fédération.

(Communiqué par A. Leduc, instituteur.)

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Vendredi 29 novembre. La salle était trop petite pour contenir les amateurs désireux de voir et d'entendre les *Inévitables* — Mousquetaires de la Reine. — Le mot que nous venons de souligner ne sent nullement l'épigramme, car nous ne connaissons rien de plus gracieux que la charmante partition d'Halévy.

Il est bien difficile de juger des artistes sur une seule audition. Sans prétendre formuler des arrêts sans appels, on peut admettre que l'ensemble a été fort satisfaisant, que la troupe d'opéra renferme d'excellents éléments, et que l'interprétation a été généralement bonne.

Herbert (Olivier d'Entragues) a très agréablement chanté ; il conduit sa voix avec facilité. On l'a très justement applaudi dans les principaux passages de son rôle. Il possède une belle voix de poitrine, une articulation nette et chante avec âme ; mais ne possède pas l'art scénique.

Gourdon (le capitaine Roland) a de la chaleur, de l'entrain, possède de sérieuses connaissances de l'art musical, a chanté avec un véritalent ; c'est à lui que reviennent de droit les honneurs de la représentation.

Nous aurions été heureux de donner un peu de courage à une ancienne connaissance de notre scène, mais *Ramel* (Hector de Biron) a été si faible. Puisqu'on parle tant de revanche depuis quelque temps, que *Ramel* prenne la sienne.

Mme *Couvreur* (Athénaïs de Solange) était émue dès son début, mais l'assurance est revenue petit à petit ; nous avons pu enrendre que cette artiste a une voix fraîche et bien timbrée. — Mademoiselle, on vous avait probablement fait un épouvantail du public Saint-Quentinois, mais, vous voyez, il n'est pas bien méchant ; il a vu votre hésitation ; il a su vous apprécier ; pour vous encourager, il vous a applaudie à différentes reprises, et si vous aviez eu un peu plus de chaleur, vous l'auriez été davantage encore.

Mme *Ambre* a droit à nos compliments pour la façon dont elle a tenu le rôle de Berthe de Simiane, tout en mettant beaucoup de grâce et d'esprit dans l'interprétation ; nous lui reprocherons un peu trop d'entrain et de désinvolture ; elle paraissait oublier qu'elle jouait l'opéra-comique et non l'opérette.

Dans cette soirée, le public était fort sympathique, et a remercié la Direction de nous avoir rendu l'opéra, en rappelant à plusieurs reprises les artistes de la troupe.

Reprise fort applaudie du *Cousin Jacques*. Un véritable succès bien mérité des artistes *Fournier*, *Didier*, *Letemple*, *Duménil*, *Bardou*, Mlle *Aug. Ozanne* et Mme *Jouve*.

Dimanche 1er décembre. *Les Orphelins du Pont Notre-Dame*, drame en 5 acte. — M. *Fournier* joue ou plutôt distille le rôle de Vincent-de-Paul, avec cette voix vibrante, chaude, pleine d'onction et sympathique, qui prend le public, et qui le fait adorer dans n'importe le rôle qu'il remplit ; il a obtenu son succès habituel.

Mme *Francis* et *Aug. Ozanne* ont intelligemment compris leurs rôles rendus avec fièvre, avec sentiment, avec âme. On a fort applaudi ces vaillantes artistes, qui, vraiment, ont trouvé ces accents qui remuent, de ces accents maternels qui émeuvent.

Didier est toujours le plus redoutable traître qu'on puisse voir et entendre. Avec son masque de marbre et sa voix de bronze, il représente admirablement la haine impassible, la froide convoitise. On dirait la Fatalité qui marche.

Duménil a beaucoup de naturel, toujours élégant et distingué.

Sainville manque de naturel, regardant toujours à côté de lui, après chaque phrase qu'il débite ; on est à se demander : Que diable cherche-t-il ? ou qu'a-t-il perdu ?

Mlles *Laure-Léon* et *Marie Thibeaud* méritent tous nos éloges ; elles ont été charmantes, adorables en travesti.

Les Amours de Cléopâtre, vaudeville d'une très amusante invraisemblance, rempli de bouffonneries et de grimaces, a été accueilli par de nombreux applaudissements et des rires de bon aloi. Malgré certaines longueurs, les artistes *Letemple*, *Bardou*, Mlles *Estelle Lambert*, *Marie Rosa* l'enlèvent avec feu et talent.

Jeudi 5 décembre. *Le Canard à trois becs*, opéra-bouffe en 3 actes. — L'action de cette pièce repose sur une légende imaginée par l'auteur (J. Moineaux). Le jour où la domination espagnole a cessé dans la Flandre, un canard trois becs, échappé sans doute de quelque baraque de saltimbanque, serait venu s'abattre sur la capitale ; ces bons Flamands consultant les devins sur cet événement, ceux-ci déclarent gravement que ce canard, dont les trois becs représentent les trois branches de la maison de Navare, sera l'oiseau protecteur des Flandres ; que tant qu'elles le conserveront, jamais l'Espagne ne régnera sur elle ; et la peine de mort est décrétée contre celui qui le volera.

Or, un beau jour, le palmipède emblématique disparaît. Trois jocondes espagnols, restés dans le pays après la domination (plus occupés d'amour que de politique), imaginent d'exploiter au profit de leurs amours cet événement, qui a jeté la consternation chez ces excellents Flamands. Ils répandent le bruit qu'un vaisseau espagnol portant le fils du duc d'Albe à son bord et quarante mille hommes *dans sa cale* a été signalé.

A cette nouvelle, le capitaine van Ostebal (un marin qui n'a jamais pu naviguer), jette feu et flamme, veut aller pourfendre l'ennemi, et cette fois enfin, il va s'embarquer. C'est bien ce que voulaient nos trois aventuriers ; ils pourraient ainsi courtiser à l'aise, l'un la femme du capitaine, l'autre sa fille, le troisième sa bonne.

Mais, le terrible capitaine a trouvé un obstacle qui l'a empêché de partir et il rentre dans sa maison ; il trouve là les Espagnols, plus le clerc du bourgmestre, un jeune idiot, caché dans un poêle et qu'on prend pour le fils du duc d'Albe et le voleur du canard.

Dire tous les *quiproquo* nés de cette méprise, ainsi que de la passion de la sœur du capitaine pour un des Espagnols, le tout compliqué de l'étranglement du canard à trois becs par un tavernier dans la basse-cour duquel il s'est abattu, qu'on se repasse de main en main et qu'on finit par mettre dans la poche du capitaine, accusé ainsi de trahison. Dire tous ces *quiproquo* serait trop long ; ils remplissent deux actes sur trois et tiennent le spectateur en haleine.

M. Emile Jonas a écrit sur cette pièce une musique charmante, gaie, riante, sans extravagances ni contorsions. On sent que le compositeur est un harmoniste distingué ; seulement, il sait cacher sa science, et, dans tous les cas, la rendre séduisante. — Le plus grand éloge que nous puissions faire de cette partition, c'est que le *Canard à trois becs* est un véritable opéra-comique, d'après l'opinion des dilettanti les plus compétents.

Sainville est splendide de laideur dans le rôle du capitaine van Ostebal.

Les trois Espagnols, qui sont plutôt les trois mousquetaires du canard, sont joués par *Francis Etienne* (Spaniello), *Duménil* (Pasmotto), *Ortoni* (Chutentos), avec un entrain du diable. *Francis Etienne* n'a pas la voix nécessaire pour remplir sur notre scène l'emploi de ténor d'opérette. La Direction comprendra ses intérêts en le remplaçant.

Une part du gros rire revient à *Bardou* (Tromp-Tonpif), et à *Barbe* (Moulagauffre), deux abrutis qu'il faut entendre causer amour; *Bardou* est étourdissant.

Letemple (van Bonntronch) est superbe de bêtise diplomatique, important dans le bourgmestre.

Mme *Estelle Lambert*, dans le rôle de Marguerite, la femme du capitaine, est tout simplement charmante. Sa voix a un timbre des plus

flatteurs, elle est claire, juste, souple, énergique au besoin ; excellente musicienne, roucoulant à merveille, ses vocalises sont pures et déliées.

Mme *Jouve*, la sœur douze fois rosière, est d'un comique hors ligne.

Enfin, Mlle *Marie Thibeaud*, dans le rôle de la bonne, et Mlle *Laure Léon* dans celui de l'ingénue, sont ravissantes et complètent à merveille l'interprétation du *Canard à trois becs*.

LÉO.

(Air connu.)

Ouïr par des temps peu secs
Le canard à trois becs.
D'un comique épatant
Gouter l'événement.
Rentrer dans son dodo
En sifflant mi, sol, do.

Saturé de plaisir,
Mollement s'endormir,
Grisé d'airs, soulé d'art,
Rêvasser au canard
Et le mettre aux navets
Sans forme de procès.

Voilà la vie (bis)
Des bons citadins
De Saint-Quentin.

Dimanche 8 décembre. — Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 h. 1/2.

LE CANARD A TROIS BECS, opéra-bouffe en 3 actes.
MADEMOISELLE DE LA FAILLE, drame en 7 actes.

Ordre : 1° Mlle de la Faille ; 2° Le Canard à trois becs.

COURRIER MILITAIRE.

RECRUTEMENT

ENGAGEMENTS CONDITIONNELS D'UN AN

Avis

Le délai pour le dépôt à la Préfecture des demandes d'admissions aux examens exigés par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, de tout candidat au volontariat d'un an, est prorogé *au 15 décembre 1872 inclusivement.*

Quant aux jeunes gens qui se trouvent dans les conditions déterminées par l'article 53 de la même loi, ils n'ont en ce moment aucune démarche à faire pour contracter un engagement conditionnel d'un an et devront attendre la clôture des examens mentionnés en l'art. 54.

Messieurs les Maires sont priés de donner à cet avis la plus prompte et la plus complète publicité.

Laon, le 29 novembre 1872.

Le Préfet de l'Aisne, A. AUDOY.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

Versailles, le 29 novembre.

Le délai pour les examens en vue du volontariat d'un an, *est prorogé au 25 décembre 1872.* Faites publier ce télégramme dans toutes les communes. Adressez-moi le chiffre des demandes le 15 décembre au soir.

Les jeunes gens mentionnés à l'article 53 de la loi n'ont aucune démarche à faire avant la clôture des examens.

L'article 53 est ainsi conçu :

« Les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes de bachelier ès-lettres, de bachelier ès-science, des diplômes de fin d'étude ou des brevets de capacité, institués par les articles 4 et 6 de la loi du 21 juin 1865.

» Ceux qui font partie des arts et manufactures, des Ecoles de l'école centrale des Arts-et-Métiers, des Ecoles des Beaux-Arts, du Conservatoire de musique, les élèves des Ecoles nationales vétérinaires et des Ecoles nationales d'agriculture, les élèves externes de l'Ecole des mines, de l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, de l'Ecole du génie maritime, et les élèves de l'Ecole des Mineurs de Saint-Etienne, sont admis avant le tirage au sort, lorsqu'ils présentent les certificats d'étude émanés des autorités désignées par un réglement inséré au *Bulletin des Lois*, à contracter des engagements couditionnels d'un an, selon le mode déterminé par ledit réglement.

M. le ministre de la guerre vient d'adresser à tous les commandants de divisions la circulaire suivante :

« Général, il a été constaté, à l'inspection générale de cette année, que des brigadiers-fourriers avaient rétrogadé à l'emploi de brigadier, en vertu d'ordres émanés des chefs de corps.

» Je vous invite à rappeler aux chefs de corps sous vos ordres qu'en vertu de l'ordonnance dn 2 novembre 1833 (art. 289, infanterie; 352, cavalerie) le droit de prononcer la rétrogradation ne leur est attribué qu'en ce qui concerne les soldats de première classe, et que c'est aux généraux de brigade qu'il appartient de prononcer quand il y a lieu de faire rétrograder un caporal ou un brigadier-fourrier à l'emploi de caporal ou brigadier.

« Recevez, géneral, etc.

» *Le ministre de la guerre*, E. DE CISSEY.

NOUVELLES

.˙. M. Ambroise-Firmin Didot, l'éminent éditeur, qui est un helléniste très distingué, a été élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

.˙. Dimanche, l'association française contre l'abus des boissons alcooliques, tient sa deuxième réunion annuelle à quatre heures et demie du soir, 17, rue de l'Abbaye.

.˙. M. le docteur Hess vient de faire don, au musée Dupuytren, d'un objet bien étrange. C'est le plâtre de la tête de Charrette, moulé sur le mort, avec pièces authentiques à l'appui.

.˙. On annonce la mort de M. Salleron, président du tribunal civil de Soissons.

.˙. M. Reyne, évêque de la Guadeloupe, vient de mourir dans cette colonie, à l'âge de 48 ans. M. Reyne était originaire du département de Vaucluse.

.˙. Mercredi dernier, a été posée la première pierre de l'Ecole française d'Athènes. Il n'y a pas eu de cérémonie publique. Les Français seuls avaient été invités.

.˙. Le matelot Vimont, l'un des hardis sauveteurs du sloop le *Léon*, naufragé à Saint-Valéry-en-Caux, le 13 novembre, vient d'être décoré de la Légion d'honneur. — Ses compagnons, Cléret, Durand et David, matelots, ont reçu chacun une médaille d'honneur de 1re classe en or.

.˙. Lundi, 2 décembre, a eu lieu au cimetière Montmartre l'inauguration du monument élevé, par souscription publique, à la mémoire d'Alphonse Baudin.

.˙. La chambre des avoués de première instance de la Seine a voté 10,000 fr. pour les Alsaciens-Lorrains. Cette somme a été versée au comité de la rue de Provence.

.˙. M. Victor Schœlcher, député à l'Assemblée nationale, vient de donner au Conservatoire sa très curieuse collection d'instruments de musique à l'usage des nègres d'Afrique et des Indiens d'Amérique.

.˙. Les ambassadeurs birmans ont visité les collections du Louvre ; ils ont admiré surtout les sculptures, et ont été surpris de trouver au musée ethnographique des produits de leur pays.

.˙. La prochaine session des cours institués à Vincennes pour les sous-officiers stagiaires d'administration s'ouvrira le 1er janvier prochain.

.˙. La vente des tableaux, dessins et objets d'art de Théophile Gautier aura lieu les 14, 15 et 16 janvier prochain, à l'hôtel Drouot.

.˙. On annonce la mort du général Pissis, du cadre de réserve. A la bataille d'Isly, il était aide-de-camp du maréchal Bugeaud et eut le corps transpercé de part en part par une balle.

.˙. M. Louis Beaucé, rédacteur du *Gaulois*, vient de mourir. Il n'était âgé que de vingt-cinq ans.

.˙. Un autre jeune homme, qui appartient au journalisme, vient de mourir. C'est M. Louis Coulon, rédacteur de l'*Echo agricole*.

.˙. Une école d'agriculture vient d'être fondée à Schelestadt par le gouvernement allemand.

.˙. On va commencer très prochainement la construction de nouveaux forts sur la rive droite du Rhin, à Marlen et à Neumülh. Ces forts sont destinés à compléter le système de défense de Strasbourg.

.˙. La *Gazette de la Croix* annonce que le prince de Bismark rentrera vers le 15 décembre à Berlin.

.˙. Les jeunes gens employés dans les chemins de fer comme mécaniciens, etc., seront incorporés dans les régiments du génie, lors de leur tirage au sort, quelle que soit leur taille.

.˙. Une grande fête doit être donnée la semaine prochaine en l'honneur de M. Thiers par le duc de Galliera, dans son hôtel de la rue de Varenne.

.˙. Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Bernard, inspecteur primaire de l'arrondissement de Saint-Quentin, est nommé directeur de l'école normale de Parthenay (Deux-Sèvres).

Ce rapide avancement est justifié par l'aménité de caractère, le zèle, l'activité et le dévouement dont a fait constamment preuve cet honorable fonctionnaire dans notre arrondissement, où il s'est concilié l'estime et la sympathie générales.

M. Bernard est remplacé par M. *Gence*, inspecteur à Doullens.

.˙. Jeudi dernier, ont eu lieu les obsèques de M. Carlier, filateur à Ribemont, décédé dans sa 51e année, à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Une foule nombreuse et recueillie suivait le convoi. Depuis plus de 20 ans, M. Carlier dirigeait l'importante filature dont le pays lui doit la création. Justement aimé par ceux qui l'entouraient, sa perte sera vivement ressentie surtout par ses ouvriers pour lesquels il était d'une bonté toute paternelle. Se faisant l'interprète de leurs regrets, un des contre-maîtres de l'usine, M. Bocher, a prononcé sur la tombe de l'homme de bien qui fut leur patron quelques paroles qu'on sentait parties du cœur et qui ont produit dans l'assistance une profonde émotion.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 73 .. Choix .. bonnes marques 72 à 73 Courantes 67 .. à 70 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 71 75 2 mois .. .. à .. .. 4 mois .. .. Supérieures:courant du mois 70 50 à .. .. 2 mois .. à .. .. 4 mois .. »» à »» »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 101 25 tout fût disposé 99 75 épurée en tonne 109 25 lin disp. en tonne 100 50 en fût 99 00 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 98 50 Cour. du m. 98 50 Huile de lin les 100 k. disponib. 99 00 courant du mois 98 60

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 58 — à 58 50 *Cote commerciale*, dispon. 58 50 a .. 00 courant du mois 58 50 4 mois 59 00 mois chauds 60 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	65 25 à — ..	
Blanc n° 3 disponible,	72 75 à	
Bonne sorte,	160 00 à	
Belle sorte,	161 00 à	
Mélasses de fabrique,	11 00 à	
» de raffinerie,	.. .. à	

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 62 00
Blanc n° 3 » »	73 .. à .. ..
Raffinés suivant mérite,	156 50 à 160 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés . . .	5175	522	561	62
Vendus . . .	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 86	1 70	2 15	1 60
2e qualité .	1 76	1 60	1 95	1 52
3e qualité .	1 54	1 50	1 70	1 40

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 50 2e 25 50 3e 24 50 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 50 Orge 18 .0 Avoine 17 50 Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 20 2e 30 67 3e .. .. Seigle 1re .. .. 2e .. — Orge d'hiver 21 75 de mars .. .. Avoine 1re 17 75 2e .. .. Farine 1re 43 .. 2e 41 — Foin .6 .0 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 65 ..
— — au-d. 7 .. ..
— — 10 à 13 61 25
— — 13 à 14 .. ..

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 72 75 Alcool .. Noir neuf 40 à 41 Mélasse degré Beaumé 11 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. ..
— pain 6 k. n° 163 55
3/6 fin disp. — .. à .. .. courant 51 00 Betterave disp. 55 00 Mélasse dispon. à .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 89 .. épurée 95 50 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 87 .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 54 .. Colza 27 .. Cameline 22 .. Lin 28 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 35 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 15 95 quin. Seigle 17 35 Orge 17 50 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 30 Froment n. 1re 30 — 2e 29 50 — 3e Seigle 17 à 16 50 Avoine 16 00 à .. Haricots blancs .. .. rouges .. .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 23 75 2e 22 25 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 11 25 2e 10 75 Orge 1re 11 75 2e 11 25 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .8 .. 2e .7 50 3e .7 ..

Ribemont. Froment 1re 31 66 2e 31 30 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pamelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re .. 00 2e 22 50 3e .0 .0 Escourgeon .. .. Seigle 17 50 Féverolles — — Avoine 17 00 Œillette, ... Colza .. 00 Orge 19 50 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 48 .. à 47 00 Seigle 17 — Orge .. .. Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 50 Son 10 50 Blé blanc qtal 32 50 gris 31 50 Seigle 12 80 Avoine .. .. Orge d'hiver 12 80 mars 00 00 Colza d'hiver 28 50 mars 26 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 32. 15 Décembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

Lire l'AVIS IMPORTANT inséré pages 394 et 395.

LECONTE DE L'ISLE

(ÉTUDE LITTÉRAIRE.)

S'il fallait toujours juger les poëtes d'après le bruit que font leurs ouvrages, M. Leconte de l'Isle ne mériterait certes pas d'être compté parmi nos maîtres. « Allez dans un cercle composé d'hommes du monde, a dit M. de Pontmartin, parlez-leur de Leconte de l'Isle, et ils vous demanderont gravement depuis quand l'abbé Delille porte le titre de comte » le critique a raison : le plus original, et, à mon sens, le plus grand poëte de la seconde moitié de ce siècle est aussi obscur que certains personnages indiens qu'il a chantés. Mais, grâce à Dieu, la célébrité n'est pas l'unique consécration du talent, et je sais bien des personnes qui, pour la *Fontaine aux Lianes, les Eléphants* et quelques autres pièces semblables, donneraient de

machine à coudre dans un centre où la lingerie occupe une place distinguée ; de cet exposé des méthodes de blanchiment dans une ville où l'apprêt jouit d'une réputation si méritée ; de ces recherches si curieuses, si habiles sur les procédés de la fabrication du sucre, sur les appareils qu'elle emploie, qui, reproduits par le pinceau et la photographie, suppléent, dans une certaine mesure, à l'établissement d'une sucrerie modèle que nous avions songé un instant à organiser, mais dont, faute de ressources, nous avons dû abandonner l'idée ; ne pensez pas que, de cette étude du dessin d'après nature appliquée au perfectionnement de nos produits brochés et brodés ; de cette vulgarisation de deux langues modernes ; d'une science dont il n'est plus permis, ni à un patron, ni à un ouvrier, d'ignorer les principes ; ne pensez-vous pas, dis-je, que de cette dispersion des connaissances scientifiques et artistiques dans un centre industriel comme le nôtre, de leur action sur les intelligences, sur les âmes mêmes, sur les volontés, il ne doive résulter quelque bien ? Pour ma part, j'en suis convaincu ; et c'est fort de cette conviction que je constate les résultats acquis, que je poursuis l'idée de créations nouvelles.

Car, Messieurs, notre tâche est presque sans limites.

Vous avez pu remarquer que tous les cours précédemment établis n'ont pu être ouverts cette année.

D'autre part, de nouveaux et utiles projets appellent notre attention, non pas, croyez-le bien, que l'état de nos finances nous permette des sacrifices considérables ; vous en jugerez, du reste, par les comptes qui vous seront présentés tout à l'heure, ainsi que par les propositions budgétaires qui vous seront soumises. Mais nous avons une foi robuste et justifiée par les précédents, dans le concours de nos concitoyens, dans l'appui de l'Etat et des corps constitués qui nous entourent. Plus que jamais et, à mesure que les besoins croissent en même temps que se développe notre œuvre, les sympathies générales et effectives nous sont nécessaires, indispensables. Nous avons la confiance qu'elles ne nous manqueront pas plus aujourd'hui que dans nos commencements.

C'est ainsi, et grâce aux dons qui nous sont promis, à ceux qui nous sont faits et parmi lesquels je dois citer avec reconnaissance le métier mécanique offert par M. Hurstel, c'est ainsi, dis-je, que nous comptons organiser une école de tissage mue par la vapeur.

Le moteur qui nous est nécessaire pour cette création pourra, de plus, être appliqué à la marche de nos machines à coudre et supprimer aussi, au profit de la santé de nos jeunes ouvrières, l'un des principaux inconvénients relevés à la charge de ce précieux instrument de travail.

C'est ainsi encore que nous comptons pouvoir reprendre notre cours de chauffage des machines à vapeur et organiser enfin, entre les chauffeurs de la ville et des environs, des concours si profitables pour l'industrie, à une époque où la houille se fait rare.

L'organisation d'un cours de géographie commerciale nous préoccupe également ; et en raison des avantages qu'il comporterait au point de vue du développement de nos relations extérieures, ce cours sera vraisemblablement l'un de ceux auxquels la Société aura à songer tout d'abord.

La question si intéressante pour nous des logements d'ouvriers doit également solliciter l'attention de tous les membres de notre association. Il faudra la résoudre. Des nécessités constantes et de récents exemples d'émigration nous en font un pressant devoir.

On aura également de lourds sacrifices à faire pour augmenter la valeur des récompenses que nous décernons annuellement, le nombre des primes proposées aux lauréats de nos concours, aux auteurs des mémoires auxquels peut donner lieu la solution des questions posées à leur sagacité.

Enfin, des demandes très légitimes sont formulées chaque jour par nos divers comités. Il y aura lieu d'en tenir compte dans la mesure des ressources dont nous pourrons disposer.

Vous le voyez, Messieurs, si nous pouvons nous rendre la justice d'avoir fait quelque chose, il nous reste beaucoup à faire : *Vivre d'abord et progresser*. Ce n'est pas sans raison que j'ose ici faire de nouveau appel à toutes les sympathies, à tous les encouragements, je dirai presque à tous les dévouements.

Avant de terminer, j'ai à constater avec regret, la retraite de plusieurs de nos collègues les plus actifs.

M. Paul Blain, secrétaire du comité d'économie politique, en quittant Saint-Quentin, nous a privés d'une collaboration précieuse et dont nous ressentirons profondément l'absence. MM. Emile Rousseau et Cardon, en résignant leurs fonctions, laisseront au sein de notre conseil d'administration un vide qui sera difficilement comblé. Enfin, j'ai le pénible devoir de m'associer aux regrets si justement exprimés dont M. le Président du comité d'économie politique a entouré la mémoire d'un de nos plus jeunes et de nos plus intelligents collègues, M. Edgar Charles, chez lequel la mort est venue prématurément paralyser l'essor des meilleures et des plus brillantes aptitudes.

Messieurs,

Dans quelques instants, vous allez être appelés à renouveler par voie d'élection votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de préjuger les résultats du vote qui va intervenir :

Quels qu'ils puissent être, laissez-moi, au nom de la Société, remercier ceux d'entre vous qui sont venus augmenter cette année le nombre de nos membres titulaires. De 220 qu'il était en 1871 ce nombre s'élève aujourd'hui à 275. Nos appels ont été entendus. Mais il importe qu'ils le soient plus généralement encore. Laissez-moi remercier les personnes, celles qui m'entourent comme celles qui, spontanément, sont venues se grouper dans cette salle. Par votre présence ici, Messieurs, vous honorez nos travaux, vous rehaussez la valeur des récompenses qui vont être décernées à nos lauréats. Vous faites plus, Messieurs, vous rendez hommage à la pensée qui domine nos efforts, qui anime notre association, pensée de progrès, de perfectionnement matériel et moral.

Quel but plus utile peut se proposer une institution humaine, et à quels développements ne peut-elle parvenir, lorsqu'elle est ainsi l'œuvre de tous et qu'elle ne rencontre autour d'elle que des regards amis, des influences précieuses, un concours presque unanime, d'honnêtes et de géérales sympathies !!!

FIN.

DOCUMENTS HISTORIQUES

FÉDÉRATION DE 1790.

Chauny, Juin 1790.

NOS FRÈRES D'ARMES,

C'est avec un plaisir inexprimable que nous nous empressons de vous faire parvenir une détermination prise ici le 23 Mai dernier.

naissait si bien les acteurs, est resté pour lui inconnu. Ç'a été l'honneur des écrivains du XVIII[e] siècle et du XIX[e] d'avoir fait aimer la nature, de l'avoir célébré et d'avoir ainsi renouvelé la poésie et la littérature. D'ailleurs, M. Leconte de l'Isle n'a que trop connu les hommes : ce qui l'a poussé dans cette voie, c'est le mépris et le dégoût. Parfois, au milieu de ses descriptions les plus sereines et les plus riantes, un mot, un vers nous montrent qu'il a le cœur plein d'amertume et nous disent les raisons de son mépris et de son dégoût.

De temps à autre, pourtant, ses sentiments et ses passions d'autrefois se font jour et alors il retrouve d'inimitables accents. Voici, par exemple, quelques vers du *Mandchy :*

> Sous un nuage frais de claire mousseline
> Tous les dimanches au matin
> Tu venais à la ville en mandchy de rotin
> Par les rampes de la colline.
>
> . . . .
> . . . .
>
> Tu t'en venais ainsi, par ces matins si doux,
> De la montagne à la grand'messe
> Dans ta grâce naïve et ta rose jeunesse
> Au pas rhythmé de tes Hindous.
>
> Maintenant, dans le sable aride de nos grèves,
> Sous les chiendents, au bruit des mers,
> Tu reposes parmi les morts qui me sont chers
> O charme de mes premiers rêves !

Là et partout, le vers est ciselé comme une coupe grecque. C'est que notre poëte est amoureux de la forme « ce divin reflet de l'idéal. » Ce n'est pas lui qui croit que rime et césure sont des choses insignifiantes : il sait que sans la forme rien ne vivra. Aussi a-t-il fait du poëme une mélodie. Chez lui l'épithète est toujours d'une précision incroyable. Avec un rejet, avec un mot mis à une place plutôt qu'à une autre, il obtient des effets saisissants. Signe de décadence ! diront quelques critiques ! Signe de force ! répondront tous ceux qui ne veulent pas laisser périr la poésie sous les coups de l'enfantement et du vers brisé.

Un tel poëte ne méritait pas sans doute une obscurité aussi grande. Sa manie d'employer des mots hindous à chaque pas, d'écrire K au lieu de C, de conter sans cesse des légendes persanes ou indiennes en est, dit-on, la cause. Eh bien ! ne le regrettons pas. Ses vers sont l'apanage de quelques hommes de goût, de quelques littérateurs raffinés qui en apprécient tout le charme. Ils perdraient à devenir le domaine du public qui, peut-être, ne les comprendrait pas. Comme ces belles mélodies qui deviennent banales à force d'être jouées par les orgues de Barbarie, ils finiraient par ne plus exciter autant notre enthousiasme, à nous leurs admirateurs : ils perdraient cette saveur virginale qui nous les rend si chers. Et d'ailleurs, que M. Le-

conte de l'Isle se console : ses poésies fussent-elles dans toutes les bouches, elles ne pourraient jamais trouver de plus chaleureux admirateurs que les rares élus, qui, aujourd'hui, les connaissent seuls.

Charles NOMAZY.

PROMENADE AU MOULIN.

A Madame V. P.

..... Que j'aime à voir, dans la vallée
Désolée,
Se lever comme un mausolée
Les quatre ailes d'un noir moutier.....
(Alfred DE MUSSET.)

Vois, me dit Madeleine, au loin dans la vallée,
Tourner les ailes du moulin ;
Allons-y, la nature est à peine éveillée,
Et le soleil fait le câlin.

Et je lui dis : Partons, en route, ma brunette,
Nous pourrons perdre notre temps
Aux buissons du chemin, au ruisseau qui s'arrête
Pour causer d'amour au printemps.

Qu'elle était ravissante avec sa robe rose,
Son chapeau de paille à la main,
Et dans ses longs cheveux la fleur à peine éclose
Que j'y mettais chaque matin !

Et nous voilà courant à travers les prairies,
Nous reposant sous les halliers,
Reprenant notre vol, reprenant nos folies,
En quête des plus longs sentiers.

Et nous nous asseyons essouflés dans la mousse,
Au bord de l'amoureux ruisseau,
Et mon âme était gaie et sa voix était douce
Comme un chant matinal d'oiseau.

Puis, mollement couchés, la main dans ses mains blanches,
Eloignant l'heure des aveux,
Nous regardons longtemps, oui, longtemps par les branches,
Les nuages jouer entre eux.

O les moments bénis et l'extase divine !
Riens charmants qui font tant aimer !
Et nous recommençons notre course mutine
Qui bientôt va nous affamer.

Et vite nous allons au fond de la vallée
Pour nous reposer au moulin !
Comme moi la nature est tout émerveillée
Et le soleil est très câlin.

— « Le moulin fait tic-tac, entends-tu, Madeleine ? » —
Dis-je en lui volant un baiser.
Et tic-tac fait son cœur, et tic-tac, ô vilaine,
Fait mon cœur prêt à se briser.

Au tic-tac du moulin une chanson se mêle :
C'est la meunière, de sa voix
Berçant son dernier né, cher enfant rose et frêle,
Qui joue avec ses petits doigts.

Nous entrons au moulin où, sur la blanche table,
On a préparé le goûter,
L'air joyeux du meunier nous paraît enviable,
Et lui, semble nous convoiter.

Et nous faisons gaiement la petite dînette
Dont Madeleine raffolait,
Arrosant en gamins l'excellente galette
D'une tasse d'excellent lait.

Madeleine se trompe, elle boit dans ma tasse,
Et soudain tic-tac fait son cœur,
Tic-tac aussi le mien, et tic-tac dans l'espace
Fait le moulin d'un air moqueur.

Il faut reprendre enfin le chemin de la ville ;
Madeleine met son chapeau,
Et pour payer nos gens d'une façon civile,
Embrasse l'enfant au berceau.

Nous revoyons alors toutes les belles choses
Que nous admirions au matin,
Et le soleil couchant qui donne des tons roses
Aux ailes grises du moulin.

Je choisis à dessein le sentier le plus sombre,
Le plus étroit et le plus long,
Pour prendre à Madeleine à la faveur de l'ombre
De nombreux baisers sur le front.

Tic-tac fit chaque fois le cœur de Madeleine,
Tic-tac fit chaque fois mon cœur,
Et chaque fois je crus entendre dans la plaine,
Le tic-tac du moulin moqueur.

Paris 1872. A.-C. CHATELAIN.

GRAND CONCERT DU CIRQUE.

La soirée a été des plus brillantes, aussi le public a-t-il témoigné toute sa satisfaction par les chaleureux applaudissements qu'il a décernés aux vaillants artistes qui y ont donné leur concours.

C'est à Mlles *Mathilde* et *Laure Herman* que revient le principal succès. Les deux duos qu'elles ont exécutés, avec une grande justesse de jeu, nous ont fait apprécier tout le charme de leur talent, et la facilité de leur mécanisme. Ces deux morceaux ont été joués d'une façon remarquable et dignes des plus grands éloges, les applaudissements ont couronné leurs efforts mérités.

Mme *Diana* a chanté la cavatine du *Trouvère* et le grand air de la *Fille du régiment*; ces deux morceaux ont permis à cette éminente cantatrice de prouver que les années n'ont point eu de prise sur le fond même de son talent. Mme Diana a obtenu un succès très flatteur et très mérité.

Mlle *Rivière* chante les chansonnettes comiques d'une façon ravissante, c'est vraiment délicieux, et voilà ce qui prouve qu'on peut encore faire de l'art, même à l'Eldorado, et que le goût du beau n'y est pas complétement oublié, quoi qu'on en dise.

M. *Arnaud*, qui a fait un succès de chacune de ses créations, nous a lancé: Croustillac de Bergerac, Fricotin, le Premier bain d'un Auvergnat, où il est désopilant, un vrai feu d'artifice; aussi a-t-il obtenu une triple salve de bravos.

Nos félicitations sincères à l'amateur M. X... qui a dit et chanté deux romances avec beaucoup de goût et de justesse. Surtout la Neige, qui est charmante et qu'il chante dans la perfection.

N'oublions pas le sympathique M. *H. Laroche* qui possède un véritable talent de pianiste et qui accompagnait tous les artistes, une tache ardue, comme on sait, et pour laquelle ce vigoureux talent semble bien fait. NOEL.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 8 décembre. Un de nos collaborateurs: M. Julius, nous a remis un compte-rendu sur la représentation de dimanche, mais trop long pour l'insérer; nous le regrettons vivement, car il était plein d'appréciations spirituelles, d'esprit et d'humour. Nous nous promettons bien, à la première occasion, de lui donner toute la place nécessaire. Nous en extrayons les passages suivants :

« *Mlle de la Faille*. Il y a beaucoup de bien à dire des interprètes. Marquons d'abord beaucoup de bons points à M. *Fournier*, un cardinal superbe, et à Mme *Aug. Ozanne* dont les yeux noirs et les belles mains font merveilles, et qui nous a gratifiés en sortant du tombeau, d'une pâle que ne critiqueraient point les statuaires, amis du chaste, à juste titre combiné avec l'élégance.— M. *Didier* fait un traître parfait et ses noirceurs sont encore mises en relief par les allures un peu moutonnières de M. *Duménil* qui joue un peu trop son rôle en amoureux transi. — *Bardou* est d'un comique expansif et d'un bon effet.

Le Canard à trois becs. — M. Van Ostebal, une bonne invention digne du burin de Callot ou de Sébastien Leclerc. Faites-vous donc un peu plus terrible, M. *Sainville*, vous vous costumez fort bien, mais il faut vous créer une figure un peu plus terrible. — Très gentille, Mlle *Fabienne* dans son travesti en Pitot. — Mlle *Estelle Lambert*, une vrai Flamande que la femme du capitaine; on dirait un Rubens qui marche, ou l'une de ces belles filles d'Anvers qui réjouissent la vue dans les solennités publiques; elle a de plus des yeux de Française, ce qui ne gâte rien, au contraire; elle n'exagère point les situations

comiques de son rôle ; sa voix est juste et l'on peut affirmer qu'elle satisfait à la fois la vue et les oreilles des plus difficiles. — MM. *Letemple* et *Barbe* se sont arrangés des physionomies des plus réjouissantes. — M. *Bardou* semble dans son élément et s'en donne à cœur joie : il serait encore plus remarqué, si l'auteur l'avait affublé d'un rôle moins niais. — N'oublions rien ; ni Mme *Jouve* qui porte avec entrain le fardeau d'un rôle ingrat et de couronnes emblématiques ; ni Mlle *Laure-Léon* et sa mise piquante ; ni Mlle *Marie Thibeaud*, une soubrette accomplie. Tout ce monde va, vient et se démène d'une façon endiablée et dans les plus absurdes circonstances. »

Jeudi, 12 décembre. — Que dire, que nous n'ayons pas encore dit sur l'interprétation du *Lion amoureux*, si ce n'est que *Fournier* s'est encore surpassé, avec quel feu, quelle vérité, quel cœur et quelle âme, il a dit ces belles phrases patriotiques, ciselées par Ponsard. Et comme il a été bien secondé par Mme *Francis*, qu'elle bonne diction, et comme elle sait bien donner à ce rôle toutes les finesses et les nuances désirables. — *Didier* est toujours excellent dans le rôle du général Hoche, accords de paroles, de manières et d'expressions règnent chez cet artiste — *Duménil, Sainville, Letemple*, Mlles *Estelle Lambert* et *Marie Thibeaud*, ont complété l'interprétation de ce chef-d'œuvre..

Les *Deux noces de Boisjoli* ont eu le même succès qu'aux précédentes représentations. L'entrain de *Letemple*, *Bardou*, Mlles *E. Lambert*, *Marie Thibeaud* et *Laure Léon* y contribuent pour beaucoup.

LÉO.

Dimanche 15 décembre. — Bureaux à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

1re représentation de : **LE CENTENAIRE**, drame nouveau en 5 actes.
id. de : **TROMB-AL-CA-ZAR**, opérette en 1 acte.
UNE FEMME QUI SE GRISE, vaudeville en 1 acte.

Lundi 16 décembre. — Bureau à 5 h. 1/2. — Rideau à 6 h.

Représentation extraordinaire donnée par la troupe d'opéra.

LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ, opéra-comique en 3 actes.
LA VENGEANCE DU MARI, comédie en 3 actes.

Jeudi 19 décembre : **LE TOUR DU CADRAN**, pièce nouvelle, mêlée de chant, du théâtre des Variétés.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

La première des quatre soirées musicales que la Société donne annuellement à ses membres honoraires aura lieu, au Théâtre, le Samedi 21 décembre, sous la direction de M. Albert Courtois.

PROGRAMME :

1° Ouverture de *Mignon*	Amb. Thomas.
2° *Andante* et *Finale* de la 51e symphonie	Haydn.
3° *Chanson tyrolienne* avec variations, pour cythare	...
4° *L'invitation à la valse*, par Instrumentée par H. Berlioz.	Weber.
5° *Mathilde de Sabran*, fantaisie concertante pour piano et violon	H. Lemoine et N. Louis.
6° Ouverture de *Poëte et Paysan*	F. Suppe.

Les personnes qui désireraient s'inscrire comme membres honoraires trouveront des bulletins d'adhésion au Théâtre, chez M. Compagnon. — Cotisation annuelle : 3 personnes 12 fr. ; 1 personne 5 fr.

NOUVELLES

.˙. Le total des sommes que coûtera la maçonnerie de l'hôtel Saint-Georges sera de 200,000 francs. M. Thiers a déjà versé 100,000 francs entre les mains de son entrepreneur.

.˙. Le Musée d'archéologie vient d'être doté d'une carte d'Afrique, telle qu'elle était au moment de la domination romaine. C'est l'œuvre des géographes militaires du corps d'état-major.

.˙. Un Anglais, M. Killick, organisateur d'exposition de chiens, a reçu l'autorisation d'en installer une au palais de l'Industrie au mois de janvier.

.˙. Une nouvelle planète télescopique a été découverte la nuit dernière à l'Observatoire de Marseille par M. Borelly.

.˙. Le département du Nord est autorisé, pour 1873, à planter en tabac, pour l'approvisionnement des manufactures de l'État, neuf cents hectares, non compris le cinquième d'excédant toléré par la loi du 28 avril 1816.

.˙. Nous lisons dans un journal anglais que les détenus de la Commune évadés récemment de la citadelle de Port-Louis viennent d'arriver en Angleterre après douze jours de traversée.

.˙. Des nouvelles de Rome annoncent que sir Batbie Frère a été reçu par le roi Victor-Emmanuel, qui lui a donné une médaille avec son portrait, en le chargeant de la remettre au docteur Livingstone.

.˙. Depuis le 10 novembre jusqu'à ce jour, la Monnaie a frappé pour 10,800,000 francs de décimes et de demi-décimes.

.˙. On vient de retrouver, dans l'église Saint-Laurent du boulevard de Strasbourg, un superbe et grand tableau : le martyr de saint Laurent, signé J.-B. Greuse.

.˙. Samedi a eu lieu à Lyon la pose de la première pierre de la nouvelle chapelle de Fourvières. Mgr Ginouilhac, archevêque, présidait.

.˙. M. de Cissey, ministre de la guerre, est arrivé à Calais, où il va assister à des expériences d'artillerie.

.˙. La Bourse de Paris a reçu la nouvelle de la déconfiture d'une maison de Banque très importante de Belgique, dirigée par les frères Jacobs. Son passif dépasse, assure-t-on, 40 millions.

.˙. Le duc de Chartres, qui était en congé à Paris, repart aujourd'hui pour l'Afrique, où il va rejoindre son régiment.

.˙. La grande chancellerie de la Légion d'honneur fera de nouveau distribuer, le 1er janvier 1873, aux veuves et orphelins des légionnaires des secours variant entre 50 et 200 francs.

.˙. Le docteur Axenfeld, le jeune et sympathique professeur de l'École de médecine de Paris, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie qui met ses jours en danger.

.˙. Deux nouveaux tigres superbes sont arrivés, ces jours derniers, au jardin des Plantes. Ils sont offerts par M. le comte Amelot de Chaillon, chargé d'affaires de France près la République argentine.

.˙. Un autographe — un billet à ordre de 100 fr. — signé Horace Vernet, a atteint le chiffre de 200 fr. dans une des dernières ventes de la salle Sylvestre.

.˙. De nombreux dégâts ont été occasionnés à St-Quentin dans la nuit du 10 au 11 décembre ; mais très heureusement nous n'avons pas d'accidents à signaler.

Les plus considérables de ces dégâts se sont produits dans la fabrique en construction de MM. Hurstel frères.

Dans la vallée de l'Oise, nombre d'arbres ont été renversés.

Les journaux de Laon, d'Amiens et de Paris nous apportent également le récit de nombreux dommages occasionnés par cet ouragan.

.·. Par arrêté de M. le Préfet de l'Aisne, en date du 28 novembre, M. le docteur Louis Blin a été nommé médecin des épidémies de l'arrondissement de Saint-Quentin, en remplacement de M. le docteur Demonchaux, démissionnaire.

AVIS IMPORTANT.

A partir du 1er janvier, chaque numéro de la *Petite Revue* aura 8 pages en plus, c'est-à-dire 24 pages au lieu de 16, sans augmentation de prix.

Nous publierons des travaux très importants qui, nous en sommes certains, feront grand plaisir aux amateurs d'histoire locale de notre contrée, aux antiquaires et érudits de France.

1° LA TRADUCTION COMPLÈTE D'AUGUSTA VIROMANDUORUM VINDICATA ET ILLUSTRATA DE CLAUDE HÉMERET, refaite et annotée par un de nos collaborateurs.

L'*Augusta Viromanduorum*, dont l'auteur né à Saint-Quentin, fut chanoine de l'Eglise collégiale et principal du collége des Bons-Enfants, fut composé en 1643, c'est donc l'un des plus anciens ouvrages que nous possédions sur notre ville, la Picardie et le Vermandois. — Le jour si vif qu'il jette sur des questions tant de fois débattues, les documents originaux qu'il renferme sur les hommes et les familles qui ont illustré Saint-Quentin, la Picardie et le Vermandois, aux différentes époques de son passé, la nomenclature chronologique des événements qui intéressent l'histoire en font une œuvre du plus haut intérêt. — Il était à regretter qu'un livre aussi précieux ne fut pas à la portée de tous. Bien que le cadre de cette *Revue* ne comporte ni dessins, ni plans, ni gravures, le directeur-fondateur de la *Petite Revue*, voulant faire de cette publication un véritable monument, donnera gratuitement à tous ses abonnés la reproduction d'un grand nombre de dessins, plans et gravures qu'il possède sur cette époque et qui se rapportent à cet ouvrage.

2° LA BIOGRAPHIE DE QUENTIN DE LA TOUR, revue et augmentée de précieux documents, de la correspondance de notre maître concitoyen avec Mlle Fel, avec d'Egmont, avec Voltaire et avec M. Cambronne-Huet, juge-consul à Saint-Quentin, par *M. Charles Desmaze*, O. ✻, conseiller en la cour de Paris.

3° LES LÉGENDES HISTORIQUES DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE, par *M. l'abbé Poquet*.

4° LA BIOGRAPHIE DE BEAUCHANT, sergent d'armes, bibliophile saint-quentinois (XIVe siècle), par M. *Ch. Desmaze*, O. ✻.

5° LA CHRONIQUE DE SAINT-MÉDARD, par *M. l'abbé Poquet*.

6° UN COUP D'ŒIL SUR LE DIOCÈSE DE LAON, par le même.

7° LIVRES BRULÉS A PARIS, — LIVRES SAUVÉS, — LES MANUSCRITS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, par M. *Charles Desmaze*, O. ✻.

8° MÉMOIRES D'OUDART-COCQUAULT, bourgeois de Reims, par *M. E. de Barthélemy*.

9° UNE GÉOGRAPHIE CANTONALE, par M. *l'abbé Poquet*.

10° HISTOIRE DES ABBAYES, DES CHATEAUX-FORTS ET DES HOMMES CÉLÈBRES DU DÉPARTEMENT, par le même.

11° UNE COLLECTION CONSIDÉRABLE DES PLUS COMPLÈTES ET DES PLUS CURIEUSES DE NOTES ET DE DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS, communiqués par MM. *E. de Barthélemy, Charles Desmaze, Charles Bruyant, A. Toffin, A. Leduc, A. Matton, Fernand Le Proux, Georges Lecocq, J.-Paul Faber (Lefebvre), Ch. Poëtte, etc., etc., etc.*

12° Des mêmes personnes : UNE SÉRIE DE TRAVAUX HISTORIQUES très intéressants sur notre contrée.

13° UNE SÉRIE VARIÉE D'ARTICLES LITTÉRAIRES sur les principaux écrivains français.

14° Nous publierons en même temps des articles D'ARTS, — de SCIENCES, — D'INDUSTRIE, — D'AGRICULTURE, — de BOTANIQUE, — D'HYGIÈNE PRATIQUE, — et de LÉGISLATION à la portée de tous.

— Plusieurs nouveaux collaborateurs viennent de nous promettre leur concour actif, et nous remettre des travaux très curieux que nous publierons.

— Nous remercions de nouveau toutes les personnes qui veulent bien nous seconder dans notre tache. Tous nos efforts tendront à faire de la *Petite Revue* un recueil utile, agréable et même, si nous pouvons, — indispensable.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° *Histoire de France*, par Henri Martin, 17 vol. in-8°, ornés de gravures sur acier — 100 fr.

2° *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. A. Thiers, 5 volumes grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures — 40 fr.

3° *Histoire de la Révolution française*, par M. A. Thiers, 2 forts vol,, grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures — 21 fr.

4° *Le Diable à Paris*, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarni, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc., — 25 fr.

5° *Histoire d'Angleterre*, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4° — 20 fr.

6° *Œuvres complètes de Molière*, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, un vol. in-4° — 12 fr.

7° *Les Misérables*, par Victor Hugo, 1 vol. in-4°, illustré de 200 dessins par Brion — 12 fr.

8° *Les Poésies de Victor Hugo*, 1 vol. in-4° illustré par Beaucé, R. Lorsay, Gérard-Seguin — 5 fr.

9° *Histoire de la Bastille*, depuis sa fondation jusque sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré — 9 francs.

10° *Dictionnaire de la langue française*, par P. Poitevin, 1 vol. grand in-8° jésus, relié pleine percaline — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 74 .. Choix .. bonnes marques 73 à 74 Courantes 69 .. à 71 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .... Courant du mois 73 73 2 mois .... à .... 4 mois 70 25 Supérieures: courant du mois 72 25 à .. .. 2 mois .. à .... 4 mois 70 25 à .. ..

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 103 50 tout fût disposé 102 . épurée en tonne 101 50 lin disp. en tonne 103 50 en fût 98 00 indigène ....

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 102 Cour. du m. 101 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 98 50 courant du mois 98 00

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 57 50 à .. — *Cote commerciale*, dispon. .. 00 a .. 00 courant du mois 58 00 .. mois 59 00 mois chauds 60 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	64 50 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	72 25 à ....
Bonne sorte,	159 00 à ....
Belle sorte,	160 00 à ....
Mélasses de fabrique,	11 00 à ....
» de raffinerie,	.... à ....

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	...0 à 61 50
Blanc n° 3 » »	72 25 à ....
Raffinés suivant mérite,	156 00 à 160 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.* Vente lente.

Officiels.		bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés. . .		5175	522	561	62
Vendus . . .		.....	.....	.....	.....
Le kil.	1re qualité.	1 86	1 70	2 15	1 60
	2e qualité.	1 76	1 60	1 95	1 52
	3e qualité.	1 54	1 50	1 70	1 40

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 50 2e 25 50 3e 24 50 Roux .... Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 30 50 2e — — Seigle 17 50 Orge 18 .0 Avoine 17 50 Dravières .... Luzerne .... Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 20 2e 30 67 3e .... Seigle 1re .... 2e .. — Orge d'hiver 21 75 de mars .... Avoine 1re 17 75 2e .... Farine 1re 43 .. 2e 41 — Foin .6 .0 Paille .4 40 Minette .... Sainfoin .... l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 65 ..

—	— au-d^{s} 7	....
—	— 10 à 13	61 25
—	— 13 à 14	....

Sucres blancs n° 1 .... n° 2 .... n° 3 72 75 Alcool .. Noir neuf 40 à 41 Mélasse degré Beaumé 11 50 d° Saccharimétriq. .... Graines de better. ....

Lille. Sucre indig. bonne 4e .... — pain 6 k. n° 163 55 3/6 fin disp. — .. à .... courant 51 00 Betterave disp. 55 00 Mélasse dispon. à .... de graines .... Alcool 1er disp. .... courant ....

Huiles. Colza 89 .. épurée 95 50 Œillette rousse .... bon gout .... Lin 87 .. Cameline .... Chanvre ....

Graines. Œillette 34 .. Colza 27 .. Cameline 22 .. Lin 28 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 35 Blé de mars .... blanc .... roux .... Ivernache .... l'hect. Jarras .... Avoine 15 95 quin. Seigle 17 35 Orge 17 50 Farine .... à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 29 50 à 30 Froment n. 1re 30 — 2e 29 50 — 3e Seigle 17 à 16 50 Avoine 16 00 à .. Haricots blancs .... rouges .... Pois verts .... Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 23 75 2e 22 25 3e 19 75 Méteil 15 16 Seigle 1re 11 25 2e 10 75 Orge 1re 11 75 2e 11 25 Pamelle 1re .... 2e .. 00 Avoine 1re .8 .. 2e .7 50 3e .7 ..

Ribemont. Froment 1re 31 66 2e 31 30 3e .... Avoine .... Orge — — Pammelle .. — Minette .... Jarrot .... Trèfle .... Luzerne .... Féverolles .... Escourgeon 20 .. Seigle 17 .. Œillette .... Hivernache .... Sainfoin .... Lin ....

Bohain. Froment 1re .. 00 2e 22 50 3e .0 .0 Escourgeon .... Seigle 17 50 Féverolles — — Avoine 17 00 Œillette, ... Colza .. 00 Orge 19 50 Hivernache ....

Guise. Blé 1re 48 .. à 47 00 Seigle 17 — Orge .... Avoine 15 50 Féverolles 20 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 44 50 2e 42 50 Son 10 50 Blé blanc qtal 32 50 gris 31 50 Seigle 12 80 Avoine .. Orge d'hiver 12 80 mars 00 00 Colza d'hiver 28 50 mars 26 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

1re Année. — N° 33. 22 Décembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de **LANGLET**, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

Lire l'AVIS IMPORTANT inséré pages 409 et 410.

ALFRED DE MUSSET — SON THÉATRE.

Il n'est rien de si donx que de ressentir une impression avec la foule dans une salle de spectacle, aussi voyons-nous de nos jours nombre de pièces faire antichambre — qu'on nous permette cette expression qui rend notre pensée — en attendant les faveurs ou le caprice d'un directeur de théâtre. Il est vrai de dire que le génie français est particulièrement doué pour la scène. En consultant nos chefs-d'œuvre, on est convaincu de ce fait. Deux noms ont, pour toujours, immortalisé notre théâtre : Corneille et Molière, l'un possédant au suprême degré le génie tragique ; l'autre, ne le cédant en rien dans son genre, le génie comique.

La comédie satirique a eu aussi son poète : Beaumarchais qui a flagellé les ridicules de son époque. Quoi, en effet, de plus hardi que Figaro ? Vient ensuite, avec l'esprit du siècle, le

drame : Victor Hugo et Alexandre Dumas ; ce qu'on a appelé depuis la guerre aux Classiques. Cependant ces derniers n'ont pas innové car Shakespeare et Schiller étaient leurs devanciers. Quoiqu'il en soit nous devons beaucoup à Hugo et à Dumas, ces auteurs féconds ; c'est avec eux que s'est révélé le génie dramatique et que les questions sociales ont été agitées sous cette forme.

Dans cet art tout n'était pas dit, et l'on vit apparaître un chef d'une nouvelle école dans le proverbe et la comédie humoristique ou fantaisiste, Alfred de Musset. Ses études sont vraiment nobles et utiles, aussi faut-il les chercher dans ses comédies qui nous paraissent préférables à ses proverbes. Ce n'est pas à dire que « *Il ne faut jurer de rien* » ne vaille pas à lui seul tout le bagage littéraire de certains écrivains, car l'originalité plaît et Alfred de Musset excellait en cela.

Lisez son théâtre, y trouverez-vous des situations forcées, de ces moyens de conventions connus sous le nom vulgaire de ficelles dramatiques ? Non, l'unité de lieux est foulée aux pieds avec un mépris tout romantique. Il y a bien des irrégularités de forme, mais ne sont-elles pas rachetées par un naturel séduisant, une sensibilité profonde qui rappellent bien l'auteur des *Stances à Ninon* et de la *Chanson de Fortunio*. N'est-ce pas cet accent de jeunesse qui a fait dire à M. Taine :

« Y eut-il jamais accent plus vibrant et plus vrai ! Musset « n'a jamais menti, il n'a dit que ce qu'il sentait, et comme il « le sentait. Il a pensé tout haut, il a fait la confession de tout le « monde. On ne l'a pas admiré, on l'a aimé, c'était plus qu'un « poète, c'était un homme. Chacun retrouvait en lui ses propres « sentiments, les plus fugitifs, les plus intimes : Il s'abandon- « nait, il se livrait ; il avait les dernières des vertus qui nous « restent, la générosité et la sincérité ; il avait le plus précieux « des dons qui puissent séduire une époque vieillie, la jeu- « nesse. »

Et pourtant n'affectait-il pas, à vingt ans, d'être désabusé, spectique et revenu de tout. Mais c'était son caractère qui l'y poussait, car il était meilleur qu'il ne voulait le paraître et il en est beaucoup ainsi. Echappa-t-il aux critiqnes, non, mais il sût se soustraire aux applaudissements des sots, aussi la renommée est-elle venue à lui, sans qu'il la cherchât, puisqu'il ne soupçonnait pas que jamais ses pièces dussent être représentées. N'a-t-il pas dit :

Le théâtre, à coup sûr, n'était pas mon affaire ;
Je vous demande un peu quel métier j'y ferais,
Et de quelle façon je m'y hasarderais.
Quand j'y vois trébucher ceux qui, dans la carrière,
Debout depuis vingt ans sur leur pensée altière,
Du pied de leurs coursiers ne doutèrent jamais.

L'avenir lui a prouvé le contraire. Honorons donc les œuvres du poète charmant que nous commençons à admirer. Obsédé

par ses amis, il se hasarda à laisser monter ses comédies, malheureusement elles n'eurent pas toutes, il faut bien l'avouer, l'enthousiasme du public, c'est ainsi que *Carmosine* n'eût que ce qu'on appelle un succès d'estime. Plus tard cependant le *Chandelier* fut joué ! Les amours du jeune Fortunio et les mésaventures conjugales de maître André plurent fort, malgré cela Musset recevait l'admonestation suivante d'un critique, comme nous en connaissons beaucoup, qui posent en législateurs de la littérature, alors que leur terre à terre les en éloigne le plus.

« L'auteur, disait ce critique, en parlant d'Alfred de Musset, « s'il veut reconnaître la bienveillance de l'auditoire, doit écrire « pour le théâtre une comédie qui tienne compte des nécessités « de la scène. Je sais tout ce que l'on peut, tout ce que l'on « doit dire contre l'abus du métier ; je n'ai pas été le dernier à « caractériser sévèrement les procédés purement matériels qui « approvisionnent le théâtre. Toutefois, entre l'usage et l'abus « du métier, la limite est facile à marquer, et l'auteur du « *Chandelier*, qui ne peut révoquer en doute la bienveillance « et la sympathie de son auditoire, doit comprendre aussi bien « que nous qu'il n'est pas encore complètement entré dans les « conditions de l'art dramatique. — Il possède depuis long- « temps ce que l'étude ne donne jamais, le sentiment poétique, « l'accent de la passion. Qu'il se hâte de demander à l'étude, « qui ne le lui refusera pas, la connaissance des moyens pure- « ment matériels à l'aide desquels il pourra mettre en œuvre, « avec un plein succès, les dons qu'il a reçus du ciel. »

Cette critique était-elle juste, nous n'hésitons pas à répondre négativement, puisque ces conseils lui furent nuisibles et *Bettine* tomba. Il n'était pas l'homme de pure imagination, il ne faisait que se représenter lui-même, son théâtre est l'histoire de sa vie. Il fut tour à tour Célio ou Perdican, plus tard il fut M. de Chavigny, et n'a jamais eu la prétention de laisser des types surhumains. Les détracteurs ont été implacables, n'ont-ils pas voulu jeter la discorde entre lui et Victor Hugo, ne l'ont-ils pas accusé d'un manque de patriotisme, et cependant qui donc a répondu plus éloquemment que lui aux vers outrageants de l'Allemand Becker ? Vous le traitiez aussi d'indifférent, eh bien ! lisez *Lorenzaccio* et vous verrez avec quelle passion il a écrit ces pages. Mais son talent le portait vers d'autres sphères, c'est alors que parut : *On ne badine pas avec l'amour*.

Ici nous ne pouvous nous lasser d'admirer le poète, même avec ses défauts ; il débute par le genre comique pour s'élever jusqn'aux accents les plus tragiques. Cette pièce lui a valu l'insigne honneur de la critique malsaine des envieux, ce qui n'est pas peu dire, puisqu'elle est, par cela même, la justification de son véritable talent. Parmi ces envieux se trouvaient nombr de Veuillotins, il est vrai de dire qu'Aristophane n'aurait

obtenu leurs faveurs s'ils eussent vécu de son temps, de même que Molière et Beaumarchais qui nous ont laissé les types de Tartufe et de Basile. Voltaire n'eût guère mieux été traité et de nos jours Victor Hugo n'est pas excusé par ces messieurs, qui ont trouvé le théâtre d'Alfred de Musset immoral, oubliant qu'il n'y a d'immoral au théâtre que le faux. L'hypocrisie est l'apanage de ces gens-là, aussi faisons nous bien de leur laisser respirer les *Odeurs de Paris*.

Néanmoins et en dépit de M. Nettement et de M. Autran, Alfred de Musset avait l'esprit poétique et les *Caprices de Marianne* en sont la meilleure preuve.

Le présent commence à faire justice de ces cabales et l'avenir décernera la place qu'il convient à l'auteur dramatique. On lui rendra cette justice qu'il a réagi contre la prose vulgaire des imitateurs de Scribe, et ses pièces plairont malgré les doléances classiques de ceux qui ne comprennent le théâtre qu'avec des pièces à tiroirs et une action découpée d'après les principes du docte Boileau. Ses lauriers croissent tous les jours et traverseront les siècles. Toujours jeune et toujours aimé, le poète d'Octave trouvera sa gloire dans la postérité : le juge impartial de toutes œuvres.

Paul GIRAUDEAU.

CHRONIQUE MUSICALE.

Paris, ce 11 décembre 1872.

Cette dernière quinzaine a été favorable aux jeunes compositeurs et nous a appris, par ses chroniques, que, dans un délai assez proche, de nouveaux débuts leur donneraient encore satisfaction. Grâce à Dieu et à la presse parisienne, qui s'est beaucoup remuée à leur intention, les jeunes ont fait et feront sur nos scènes lyriques des apparitions moins rares. Nous les félicitons d'avoir su arriver enfin au but où tendaient tous leurs efforts, nous réservant de les juger avec l'impartialité dont ils sont dignes.

Toutefois, malgré ce premier pas fait vers le progrès, malgré ces quelques miettes données en pâture et presque à regret aux affamés de l'opinion publique, en un mot, malgré les trois nouvelles œuvres jouées par deux de nos théâtres de musique, bien des abus, nombre de lenteurs impardonnables restent toujours à combattre et il ne faut pas que le journalisme quitte la brèche parce qu'il a remporté une première victoire. Noblesse oblige, dit le proverbe, victoire aussi ; surtout quand la bataille est loyale et légitime, et que ses effets, loin d'être désastreux, sont utiles, même nécessaires à la jeunesse, l'une des parties de la société les plus intéressantes et qui ont le plus besoin d'être soutenues dans leur noble tâche.

Donc pas de déserteurs ; montrons-nous fidèles à nos principes qui veulent la protection bienveillante et entière des hommes qui sont arrivés ; ne leur donnons point de relâche et jusqu'à ce qu'ils en soient venus à satisfaire complètement les désirs généreux que chacun manifeste au profit des jeunes, restons bien unis, serrons les rangs et combattons en formant une alliance solide et invincible qu'on pourra cette fois appeler avec plus de raison la *Sainte-Alliance*.

C'est à cette union constante, à cette persévérance que donne l'in-

telligente conscience de soi-même que nous devons de voir aujourd'hui quelques-uns d'entre nous se produire ; c'est à cette confraternité, bien entendue, que nous devrons de voir dans l'avenir la plupart d'entre nous obtenir la même récompense.

Je ne resterai pas plus longtemps dans les généralités, et, sans entrer davantage dans ces considérations importantes, je passerai à des faits particuliers qui seront la preuve palpable des progrès que j'ai signalés tout-à-l'heure, la preuve aussi de leur insuffisance.

M. Ruelle d'abord, suivant en cela la sage ligne de conduite qu'il s'est tracée, nous a offert deux opéras-comiques, le premier en deux actes, *Madame Turlupin*, de M. Guiraud, jeune prix de Rome ; le second, un acte de M. Constantin, chef d'orchestre à l'Athénée.

Pour cette fois, je signalerai seulement et en peu de mots le genre spécial à chacun de ces compositeurs. M. Guiraud a le génie musical véritablement français ; sa partition vive, spirituelle, marche toujours d'un pied léger sans que, cependant, elle manque de force et d'harmonie ; elle promet à coup sûr un talent incontestable.

M. Constantin, lui, reste dans sa musique l'habile chef d'orchestre qu'on connaît ; c'est modelé, bien fait, écrit avec science et habitude de la chose, mais cela laisse froid comme l'exécution d'un morceau où chaque exécutant joue exactement toutes les notes de sa partie sans y donner l'âme et le sentiment dont elle seraient susceptibles.

L'Opéra-Comique, bien que cela ne soit pas dans sa coutume, n'a pas voulu rester en retard sur l'Athénée et la direction de ce théâtre a convié la presse parisienne à juger de l'œuvre de M. Massenet, un jeune aussi, *Don César de Bazan*, opéra-comique en quatre actes, tiré du drame de MM. Dumanoir et d'Ennery, remanié par M. Chantepie, a servi de début à M. Massenet. La tâche était lourde et difficile, et le compositeur, armé toutefois d'une constitution musicale robuste, est resté au-dessous de cette tâche. Ses tendances *wagueristes* surtout lui joueront de mauvais tours.

Je n'insiste pas ; je reviendrai bientôt avec plus de détails sur MM. Guiraud, Constantin et Massenet, et dirai dès à présent qu'aucun d'eux n'a démérité de la sollicitude qu'on leur a montrée ni de l'honneur qui rejaillira sur eux du choix qu'on a fait de leurs œuvres.

Quelques mots maintenant sur les Folies-Dramatiqnes, théâtre qui ne sera pas souvent de ma compétence. Mais puisqu'il fait partie en ce moment des théâtres lyriques depuis qu'il a monté *Héloïse et Abeillard*, opéra-comique en 3 actes, de M. Litolff, ne laissons point passer l'occasion que nous tenons d'en parler.

M. Litolff est certainement un de nos compositeurs de talent, qui aurait pu et dû viser plus haut que la scène des Folies-Dramatiques. Sa musique forte, large, bien remplie, toujours admirablement orchestrée, parfois presque magistrale, est à l'étroit et étouffe dans cette petite salle des Folies. Elle ne convient pas non plus au genre de ce théâtre qui est l'Opéra-Bouffe dans toute l'acception qu'on est convenu de donner à ce mot *bouffe*. Et bien que M. Litolff ait cru devoir donner à la prose de MM. Clairville et Busnach le titre d'Opéra-Comique pour bien faire comprendre au public le sens dans lequel il a composé sa partition, il n'en reste pas moins avéré que les susdites paroles sont de l'opérette du dernier bouffe. Quant au succès que l'on vient de faire à cette nouvelle œuvre nous le croyons dû plutôt au livret qu'à la partition. Certes, M. Litolff avait mieux commençé, quoi qu'on en puisse dire, et avait mieux réussi malgré son insuccès quand il produisit la *Boîte de Pandore*. D'où il est facile de conclure qu'un livret d'Opéra-Bouffe bien fait, bien conduit, avec des situations d'un scabreux achevé, a plus de chances de réussite, même avec une musique ordinaire comme celle d'*Héloïse et Abeilard*, qu'un livret passable comme celui de la *Boite de Pandore* avec une musique adorable, telle que Litolff avait su la composer ce jour-là.

De cette conclusion, que résulte-t-il pour ceux qui examinent un

peu les causes et les effets de tout événement, si mince qu'il puisse être.
Il résulte que le public des théâtres du même acabit que les Folies-Dramatiques, préfère, et de beaucoup, un livret bien farci de dévergondage à une musique saine, capable de nous régénérer. Où irons-nous ?
Charles CHATELAIN.

CURIOSITÉS HISTORIQUES.

par CHARLES DESMAZE.

Conseiller en la Cour de Paris. — Officier de la Légion d'honneur.

Le 3 août 1794. Fouquier-Tinville, né à Hérouël (Aisne), présente son mémoire justificatif aux Représentants composant le Comité de salut public :

Depuis environ un mois, les travaux multipliés de ma place ne m'ont pas permis d'aller aux Jacobins, je n'ay, par conséquent, entendu aucun des discours et des dénonciations de conspiration de Robespierre, ny les diatribes de Dumas. — Le 9 thermidor, ma conduite est aisée à établir ; j'ay tenu l'audience jusqu'à deux heures demie, j'ay été dîner avec plusieurs de mes collègues et suis rentré à mon cabinet au Palais, vers cinq heures et demie de l'après-midy. Les commis, garçons de bureau et autres personnes, employées au Tribunal, sont dans le cas d'attester que, malgré les émissaires multipliés envoyés de la Commune pour engager les membres du Tribunal et moy à nous rendre, dans le sein de la Commune, pour ne reconnaître qu'elle, ma réponse a été que je ne reconnaissais que la Convention, que je resterais à mon poste pour y attendre ses ordres. Il est difficile d'avoir une conduite plus pure. — Cependant, je suis traduit comme accusé d'avoir vexé et persécuté les patriotes et, dans ce moment, je suis traité de gueux et de scélérat par tous les contre-révolutionnaires, qui se trouvent détenus à la Conciergerie, au point que je suis forcé de me tenir, tout le jour, dans une chambre noire, pour échapper à leur rage ; malgré les soins du concierge et des gardiens à ce qu'il ne me soit rien fait, il n'est pas de position plus triste et plus fâcheuse.

Cependant, consultant ma conscience, je n'ai rien fait qui me dût faire éprouver un pareil sort. Depuis seize mois que j'exerce les fonctions pénibles d'accusateur public, j'ay dressé l'acte d'accusation de Marie Antoinette et j'ay fait frapper ensemble tous les grands conspirateurs du glaive de la loy. Moy qui ne trouverais pas, dans aucun pays, un pouce de terre pour y poser la tête, moy qui suis l'ennemy de tous les contre-révolutionnaires, qui me hacheraient s'ils le pouvoient, moy qui ay employé, jour et nuit, pour asseoir la Révolution autant que cela dépendait de mes fonctions, moy qui n'ay jamais agy qu'en vertu des lois énoncées de la Convention, moy qui ne redoute pas l'examen le plus sévère dans tous mes papiers, devrais-je rester plus longtemps dans les fers ?

Ce Seize Thermidor. A.-Q. FOUQUIER.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 15 décembre. — Le *Centenaire*, drame en 5 actes. — Jacques Fauvel appartient à la bourgeoisie industrielle, à force de vivre, il a ramassé une grande fortune, et ses enfants, avec ses petits-enfants, et ses arrière-petits-enfants, l'entourent d'une véritable bénédiction, — pour sa famille, il est l'oracle bienfaisant, — par tous il est entouré d'hommages et de respects, - il apaise les querelles, — il met les différends au néant, — il est l'âme toute paissante du foyer domestique. — Il est le grand-père de la brune Juliette qui est mariée à Duprat, officier de marine, et de la belle et charmante Camille, qui est aimée de Réné d'Alby, qu'elle aime.

Mais il y a un certain Maugars, tout court, qui se fait appeler M. de Maugars gros comme le bras, ce drôle est un coquin de la pire espèce, non content d'avoir séduit Juliette en l'absence de son mari et de l'avoir rendu mère, il cherche, par la ruse et l'intrigue, à obtenir la main de Camille, de cette jeune fille ornée de toutes les grâces et protégée de toutes les vertus, mais ce qu'il lui faut surtout ce sont les cinq cent mille francs de dot que le grand-père a réunis. Ce coquin ne recule devant rien, et si quelqu'un le gêne, il cherche à le tourner. Seulement le centenaire Jacques Fauvel a l'instinct du bien, il a senti un sentiment de répulsion à son approche, un je ne sais quoi l'avertit que cet homme est faux, il l'étudie et le tient à distance. Aussi, quand le de Maugars lui demande : un peu de bienveillante courtoisie et la main de Camille, il répond par un refus formel : « Touchez là ; vous n'aurez pas la main de ma petite-fille. »

Cette famille, à qui la fortune a toujours sourie, voit arriver la ruine. Georges Fauvel, fils du centenaire, apprend qu'il vient de perdre deux vaisseaux renfermant pour trois millions de marchandises. Par qui apprend-il cela ? par Réné d'Alby, dont le père est l'ennemi commercial de la maison Fauvel ; pour sauver l'honneur de la maison, Réné d'Alby propose de marier sa richesse à la misère future de Mlle Camille, qu'il aime.

Plus le Maugars accomplit dans l'ombre de mauvaises actions, plus M. d'Alby, Mlle Camille et le centenaire luttent entre eux de vigilance et d'application à l'exercice des plus charmantes vertus. — A la seule annonce que le centenaire peut être exposé à la mort à la suite de quelque irritation sérieuse ou de colère. Voyez Maugars excitant toutes les fureurs de cette âme innocente et placide. — Tu veux ma mort ! s'écrie le bon centenaire ; et le voilà tout-à-coup plein de sang-froid, d'emporté qu'il était, déjouant les dernières perfidies de ce Maugars qui n'ose pas se servir ni du poignard, ni du poison, il le chasse. — Pour le coup, notre brigand comprend qu'il ne sera pas facile de livrer le centenaire à quelque innocente apoplexie. On n'entre pas sitôt dans le bien possédé par un galant homme qui se possède.

Mais Maugars a un autre espoir, c'est que la sœur de Juliette, la bonne Camille, sacrifie à l'honneur de sa maison son propre honneur. — Le grand-père a une prédilection pour Camille au moment où son mariage est décidé avec celui qu'elle aime ; elle fuit soudain la maison paternelle pour courir près de sa sœur en danger. Voilà le centenaire au désespoir, il ne comprend rien à la fuite de Camille. Il espère, il attend, il appelle et ces bonnes gens, pour le calmer un peu, lui disent qu'elle est près d'une parente malade et écrivent au grand-papa les lettres les plus tendres. Quand Duprat arrive justement de chez ladite parente et n'y a pas vu Camille ; le centenaire voit qu'il est dupe, et que toutes ces lettres l'ont trompé : — Où est Camille, ma fille, mon enfant ? Camille est morte ! — Enfin elle reparaît, il était temps, il n'eût pas supporté une heure de plus de ces angoisses.

Revenu, Camille refuse de répondre à toutes les questions qui lui sont adressées. Malgré le chagrin de son grand père, malgré les prières et les menaces de son père, elle garde son secret ou plutôt le

secret de sa sœur. Seul, Réné d'Alby respecte son silence, et persiste à l'épouser. Ce qui ne fait pas l'affaire du Maugars. Au moment ou le mariage va se faire, une lettre au centenaire annonce qu'un enfant, confié mystérieusement à une nourice, vient d'être rendu à la famille ; il est malade, et la nourice ne se soucie pas de le garder. Camille se dévoue encore, déclare que cet enfant est le sien, et que le père est de Maugars, — lequel est prêt à réparer sa faute.

Jacques Fauvel ne peut croire à la faute de sa petite fille. Tous la condamne. Celui qu'elle aime, finit aussi à hésiter devant les apparences de cette preuve accablante — mais Juliette, apprenant que son enfant vient de mourir, se trahit par un cri de terreur et de désespoir.

Réné d'Alby provoque le traître et le tue ! Le bonheur rentre avec la future dans cette famille !

Il y a encore deux dévouements que nous allions oublier : Le centenaire a une manie ne voulant jamais voir de médecin, un jeune docteur, qui s'est fait son ami, cache son titre sous celui d'avocat. — L'autre est un employé qui vit presque de privations près d'une fortune dont il ne se regarde que comme le dépositaire.

Il était fort diffictle de sortir d'une semblable intrigue ; il ne fallait pas moins que l'habileté d'Ennery et que la plume délicate d'Ed. Plouvier. L'action est menée avec une grande entente, les situations sont ménagées avec art et le style en est très soigné.

Fournier, dont le synonyme est succès, a rempli le rôle de Jacques Fauvel avec beaucoup de vérité ; il a su avec tact se garer des exagérations, il a trouvé la note juste. Il a fait le centenaire, tel que les auteurs l'avait conçu ; le type élégant de toutes les beautés et bontés de la vieillesse. Il a vraiment cent ans, mais telle est l'habileté de cet excellent artiste, qu'on le voit d'acte en acte, et presque de scène en scène, qui se courbe et disparaît tantôt sous les honneurs, tantôt sous les disgrâces. C'est avec un grand charme qu'on suit ce véritable comédien entouré d'affections, d'admirations et de toutes les grâces de la vie heureuse. Il est difficile d'aller plus loin et de faire mieux. Son succès a été grand, il a été plusieurs fois rappelé par toute la salle.

Mme *Francis* a été très touchante dans le rôle de Camille, sa douleur, son dévouement et sa résignation attendrissent, elle résume dans ce rôle toutes les rares qualités de son talent si vrai, si distingué et si charmant, et les met encore une fois en relief avec un éclat incomparable.

Didier, *Francis*, *Sainville*, *Duménil*, *Letemple*, *Bardou* et Mme *Aug. Ozanne* complètent avec un remarquable ensemble l'interprétation de ce drame intime ;

C'est là un de ces brillants et vrais succès d'artistes et de pièce, tel que nous voudrions avoir souvent à applaudir et à rendre compte, car notre travail serait des plus doux à remplir.

La soirée a fini par Tromb-al ca-zar. Cette bouffonnerie musicale a été merveilleusement interprétée par Mme E. Lambert, et MM. Bardou, Francis et Ortoni, tous ont été applaudi et c'est justice, car ils ont mis chacun dans leurs roles un entrain digne d'éloges.

Jeudi 19 décembre. — *Le tour du Cadran* a remporté à Paris un succès d'extravagance et de gaieté folle, mais il n'en est pas de même sur notre scène ; il faut *aux Variétés*, pour sauver cette pièce, tous les décors, les accessoires indispensables, la mise en scène, qu'avec la meilleure des volontés il est impossible d'avoir ici. Nos artistes font bien ce qu'ils peuvent, mais ce n'est plus cela. — Ce genre de pièces, pleines de bouffonneries, de sujets assez lestes et graveleux, n'ont souvent qu'un peu de raison qui s'épanouit par l'allure des personnages qui se trémoussent dans la folie pure. — Nous regrettons vivement le choix de ces pièces, quand les premiers objets et sujets manquent entièrement, est-ce que Mabile ressemblait à ce vivant Mabille ? et le cirque ? — oh ! mais non ! — Remplaçez-nous toutes

ces droleries par une de ces belles et bonnes comédies, un de ces gais et gentils vaudevilles. Nous avons tous les éléments, mais profitons-en, car l'horloge de ce cadran là est détraquée et bat la breloque, comment diable voulez-vous que les aiguilles en fassent le tour, et comment voulez-vous que sonne cette horloge.

Remercions malgré cela les artistes qui ont participé à cette extravagance : *Letemple* est excellent, il mène éperduement cette farandole délirante. — *Bardou*, *Ortoni* et *Sainville* font rage, sont plein d'entrain, magnifiques de verve. Mlles *Estelle Lambert*, *Laure Léon*, *Marie Thiébaud* et Mme *Jouve* sont charmantes et contribuent pour leur part à l'interprétation de ce défilé et de cette mêlée.

LÉO.

Dimanche 22 décembre. — Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 h. 1/2.
LE CENTENAIRE, drame en 5 actes.
LE CANARD A TROIS BECS, opéra-bouffe en 3 actes.

CRITIQUE MUSICALE.

Lundi 16 décembre. — *Le Songe d'une Nuit d'été.*

La troupe d'opéra a donné lundi dernier la seconde représentation pour la saison d'hiver ; elle a joué le *Songe d'une Nuit d'été*, musique de Ambroise Thomas. La salle était comble et le public a écouté avec attention et bienveillance une œuvre qui met en relief les qualités connues du maître. La distinction, la délicatesse, un goût parfait et un savant emploi des ressources harmoniques, mais aussi ses défauts, tels que l'absence permanente du souffle méthodique et le manque de vigueur dans les élans dramatiques. Hâtons-nous de dire que ces imperfections sont largement compensées par le charme qui s'exhale de son œuvre. Le libretto n'amène malheureusement point de ces effets de scène multipliés qui occupent les yeux, tandis que le musicien s'empare des esprits attentifs. Le premier acte, très soigné et d'un effet original, plein de situations piquantes et d'imbroglios, fait un peu tort aux deux autres actes dont les longs monologues et les situations d'un ordre supérieur d'idées prennent un air philosophique qui fait contraste. Le raisonnement remplace l'action, ce qui, dans un drame lyrique, impressionne moins vivement que les faits. Il ne faut point songer à retrouver dans cette œuvre la comédie féerique et très humoristique de Shakespeare. Thébée et Hermia, Obéron et Titania et les bouffons personnages de l'intermède ont disparu. Le titre seul est resté. L'ouverture est charmante. Tandis que les violons reproduisent en sourdine les voix fortes de la nature pendant les beaux soirs d'été, les cors résonnent harmonieusement dans les profondeurs du bois. Puis, la phrase musicale, vive, bien rythmée, fait explosion. Elle caresse, elle fascine et ne laisse pas une minute à l'indifférence ou à l'ennui, jusqu'à la mélodie finale que répétera au dernier acte le chant de la reine. Avec beaucoup de bonne volonté, l'orchestre a commis quelques inadvertances et quelquefois sabré les traits légers et vifs des mélodies. Mais ne faut-il pas tenir compte du petit nombre des répétitions ? Est-il possible qu'un seul essai préparatoire amène entre les chanteurs et l'orchestre cette complète entente que l'habile chef d'orchestre maintient autant que possible. Résignons-nous à être à peu près satisfaits.

Au premier acte, le décor représente la Taverne de la Sirène à Londres et la pièce commence par un chœur qu'exécutent le Tavernier et ses accolytes. Un festin se prépare. La table est dressée. Les comédiens de Londres s'apprêtent à fêter Shakespeare. Le poète illustre de l'Angleterre ; Falstaff, son ami, Falstaff, le joyeux gourmand. Libation et ventru, vient inspecter les mets. Un escadron de marmitons et de rôtisseurs défile devant lui. Le sensuel glouton les

examine, les glorifie et disparaît avec cette étrange armée. Sur ses pas entrent deux femmes, masquées et richement vêtues. L'une est Elisabeth, la reine de l'Angleterre, et l'autre miss Olivia, sa suivante et son amie. Pour éviter les insultes de gens grossiers, elles se sont réfugiées dans la taverne. Falstaff arrive et, dans une scène d'un bon comique, s'imagine avoir fait deux conquêtes. Tout en dialoguant, il leur annonce que Shakespeare est attendu et les fait entrer dans un cabinet qui les dérobera à sa vue. Voici venir le poête et ses comédiens et avec eux lord Latimer, qui s'efforce d'amortir les feux d'une passion naissante pour Olivia. Tandis que l'orgie se prépare, Falstaff, qui s'esquive, veut retrouver ses deux inconnues, mais tout à coup survient Shakespeare, déjà chancelant sous les vapeurs du vin et qui, prêt à changer Bacchus pour Vénus, renvoie Falstaff et la compagnie, et, s'adressant à la reine comme une courtisane, veut la forcer à se démasquer. La reine résiste ; elle se retranche derrière ses privilèges de femme, et, le poête contrarié par Vénus, saisit un flacon et une coupe, et, malgré les avis et les supplications d'Elisabeth, boit, chante..., boit toujours..., s'enivre et tombe ivre-mort. La reine, émue de pitié, étend un voile sur ce corps affaissé par la débauche et pleure sur sa dégradation. Falstaff et les comédiens arrivent, pris de fureur et de boissons. Cris et injures se mêlent ; ils cassent les meubles de la taverne et demandent du vin. Encore un verre et ils partiront. On apporte le verre gigantesque de Falstaff. O surprise ! au lieu de vin, il contient un billet : c'est un ordre qui lui enjoint, sous peine de mort, d'emporter le poête Shakespeare et de le conduire pendant son ivresse dans le domaine royal de Richemond dont Falstaff est garde général. Etonnement ! Stupéfaction ! La toile tombe.

Le second acte se passe au domaine royal de Richemond. Le cor résonne et les gardes-chasse de la reine entonnent un chœur devenu populaire.

Falstaff et lord Latimer qui survient à l'improviste entrent en explication sur les deux inconnues de la veille. Latimer acquiert la certitude que l'une d'elles est Olivia. Il devient jaloux de Falstaff, puis de Shakespeare. Ils se retirent et soudain arrive le poête qui se croit en proie à une hallucination en admirant les merveilles dont il est entouré. Tandis que l'encens des fleurs l'enivre, une douce voix retentit au loin ; elle se rapproche et une forme blanche voilée se présente à ses yeux. Je suis ton génie, dit l'apparition, ton génie qui descend des cieux pour te défendre de le fouiller et de l'avilir. Shakespeare, transporté, va soulever son voile, quand lord Latimer intervient. Le poête s'élance devant lui, et, dans ce court moment, Olivia prend la place de la reine, que l'on a dévouée sous le voile du Génie. Latimer se précipite, reconnaît Olivia, la croit coupable et la maudit. Shakespeare, insulté, tire son épée et se bat avec Latimer qui chancelle et tombe. Le poête épouvanté s'enfuit.

Au troisième acte, Elisabeth, en costume de souveraine, fait appeler en son palais Falstaff, Latimer et Shakespeare. Tout se termine par un élégant marivaudage. Falstaff, convaincu de gourmandise attentoire aux droits de la couronne, est manié de main de maître par la verve railleuse et l'ironie froide de la reine et de miss Olivia. Il raccommode tant bien que mal ses affaires en leur apprenant que lord Latimer a simplement glissé sur le gazon et n'a pas reçu la moindre blessure. Quant à Shakespeare, c'est à la reine qu'il doit parler. Après avoir excité ses soupçons, après avoir laissé croire que tous les événements du parc de Richemond ne sont qu'un rêve produit par les vapeurs du vin ; elle lui avoue, à lui seul, que le Génie était la reine d'Angleterre. Le poête, pliant le genou, baise la main de sa souveraine, qui lui promet, d'accord avec l'histoire, amitié et protection... et Latimer épouse Olivia.

M. Herbert se meut avec aisance dans son rôle du poête. Sa voix est belle et bien timbrée. Il a dit avec beaucoup de goût l'air du parc : *J'aspire l'encens des fleurs*, et moins heureusement peut-être le fameux

air de la coupe : *Je trouve au fond du verre.* M. Ramel, en lord Latimer, a très heureusement vaincu certaines préventions du public ; il a détaillé avec délicatesse la romance sentimentale du premier acte et fort bien secondé Falstaff dans le duo de l'*Indignation*, si remarquable par son explosiou des voix et de l'orchestre. Quant à Falstaff, nous ne lui ménagerons point l'expression de notre satisfaction : bon comique et bonne voix. Avec ces deux dons, M. Gourdon sait se faire accepter de primesaut. La chanson bouffe du premier acte devient, grâce à lui, chose très réjouissante. Il a été magnifique de suffisance dans le joli trio : *Que cherchez-vous, ma belle* et dans le duo avec lord Latimer. Mmes Couvreur et Ambre étaient évidemment émues, et il faut largement faire la part à cette involontaire impression qui fait souvent perdre le fruit d'excellentes études. Constatons avec plaisir au bénéfice d'Elisabeth le trio avec Falstaff au premier acte et les vocalises du *Parc*, très nettement exécutées au second. Le duo du *Parc* et l'air final du dernier acte. Mme Ambre, dont le rôle est assez effacé, a su néanmoins s'en tirer à son avantage.

L'accord entre l'orchestre et les chanteurs a été aussi satisfaisant que possible, en tenant compte des circonstances. Il y a eu des nuances.

Le talent fin et sentimental de M. Ambroise Thomas a peu fléchi dans le cours de cette œuvre. Les harmonistes trouveront une belle page à étudier dans l'accompagnement de la Romance de Shakespeare au second acte. Il est impossible de trouver une palette musicale plus riche de couleurs pour peindre avec des sons et pour ramener aux sons les impressions délicates de l'ombre, de la fraîcheur et de la verte senteur du bois. Où l'auteur a été muni, bien inspiré, c'est dans le duo de Shakespeare et de la reine au parc de Richemond ; Le souffle mélodique y succombe par instant mais cette défaillance est voilée par un travail habile. Le Songe d'une nuit d'été est un beau titre, mais je pense que le musicien a regretté que Weber ne lui ait pas laissé la primeur des chants aëriens d'Oberon et de Titania. On dirait qu'il en a eu regret et qu'il a cherché à prendre sa revanche en chantant dans Mignon Titania la Blonde. Mais cette bonne fille Philine s'épanouissant dans sa plantureuse beauté reproduit bien mediocrement le personnage idéal de la fée.

En résumé, une musique élégante sur une donnée fort originale et distinguée ne déplaira jamais malgré quelques imperfections de détail.

JULIUS.

NOUVELLES

⁂ La maison de M. Thiers est déjà élevée jusqu'à la hauteur du premier étage. Les travaux de maçonnerie seront complètement terminés à la fin du mois prochain.

⁂ La ville de Paris vient de décider que, pour cet hiver, le nombre des chauffoirs et des bains publics gratuits serait augmenté. Chaque arrondissement aurait plusieurs établissements.

⁂ Par décret, M. Des Michels (Etienne-Abel), a été nommé professeur d'anamite à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes.

.˙. La Cour de cassation, toutes chambres réunies, a procédé lundi à l'installation des nouveaux magistrats : MM. Connelly et Réquier, conseillers ; M. Dupré-Lassale, avocat général.

.˙. Mme Thiers a reçu pour l'œuvre du sou des chaumières, la somme de 1,215 fr., produit d'une collecte faite parmi les professeurs et les élèves du lycée de l'ile de la Réunion.

.˙. On annonce la mort du richissime M. Lafoulotte, dont le nom est bien connu de tous les amateurs d'objets d'art. Il laisse une admirable collection.

.˙. Amelet, qui fut sous la Commune chef de cabinet de Raoul Rigault, vient de mourir à Genève.

.˙. Triste exemple de l'inanité de la réputation des comédiens. Deux personnes seulement suivaient le convoi d'Arnal à Genève.

.˙. Maurice Righetti, chasseur du canton des Grisons, vient d'abattre un ours noir qui pesait 415 livres. L'animal s'était aventuré jusque dans les environs du village de Cama.

.˙. Les ambassadeurs birmans ont fait remettre hier à M. le préfet de la Seine une somme de 500 fr. pour les inondés.

.˙. Le mieux qui s'était produit dans l'état de M. le comte Jaubert ne s'est pas continué ; l'honorable député du Cher a fait une rechute dangereuse.

.˙. M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, vient de décider, assure-t-on, que des médailles d'or et d'argent seraient accordées aux élèves ayant obtenu les premiers rangs dans les concours trimestriels de janvier.

.˙. Par décret, M. Duverger (Léon) a été nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Wimy, démissionnaire.

.˙. C'est dimanche dernier qu'a été inaugurée la chapelle Sainte-Rosalie, que M. Lerebours, curé de la Madeleine, a fondée au boulevard d'Italie.

.˙. Un ancien élève de l'Ecole polytechnique, devenu président du Chili, *M.* Frédérico Errasûriz, a envoyé à cette école une collection de belles armes et d'ouvrages du Chili.

.˙. Les bottes d'ordonnance de la gendarmerie vont subir une transformation. Elles ne seront plus en cuir dur ; on les remplace par des bottes dites à la Condé.

.˙. Le mobilier, les voitures, objets d'art, qui appartenaient au maréchal Vaillant, seront vendus aux enchères, en son hôtel, 58, rue de Varennes, les 26, 27, 28 décembre.

.˙. Il est à peu près certain que la *Coupe du roi de Thulé*, si impatiemment attendue depuis cinq ans, passera, le 7 ou le 8 janvier, à l'Opéra.

.˙. Demain, vendredi, première représentation, à la salle Saint-Laurent, de la revue de fin d'année : *Tout l'monde sur l'gril !*

.˙. Dimanche, au théâtre des Folies-Dramatiques, 2e matinée de géologie par M. Fossier. La première a eu dimanche dernier un plein succès.

.˙. C'est probablement dimanche prochain que M. Thiers quittera Versailles pour venir, pendant la prorogation de l'Assemblée, s'installer à l'Elysée.

.˙. M. Keller a demandé à M. le président de la République, au nom de la ville de Belfort, l'autorisation, pour cette ville, de mettre dans ses armes une croix de la Légion d'honneur.

.˙. La *Presse* dément que M. le duc d'Aumale ait assisté samedi au bal de l'Opéra.

.˙. L'ambassade ottomane se prépare à fêter aujourd'hui, 20 décembre, le *Misraïm*, ou anniversaire de la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453.

.˙. M. Ledru-Rollin vient d'obtenir l'autorisation de faire paraitre un journal qui aura pour titre : le *Conciliant* ou la *Conciliation*.

.·. Le duc de los Castillejos, fils du maréchal Prim, est arrivé hier à Paris.

.·. La sous-commission a décidé le maintien des chasseurs à pied et la suppression des corps de zouaves.

.·. Stockholm, 18 décembre. — Aujourd'hui a été signée entre la Suède, la Norwége et le Danemark une convention monétaire basée sur l'adoption de l'étalon d'or.

AVIS IMPORTANT.

A partir du 1er janvier, chaque numéro de la *Petite Revue* aura 8 pages en plus, c'est-à-dire 24 pages au lieu de 16, sans augmentation de prix.

Nous publierons des travaux très importants qui, nous en sommes certains, feront grand plaisir aux amateurs d'histoire locale de notre contrée, aux antiquaires et érudits de France.

1° La Traduction complète d'Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata de Claude Hémeret, refaite et annotée par un de nos collaborateurs.

L'*Augusta Viromanduorum*, dont l'auteur né à Saint-Quentin, fut chanoine de l'Eglise collégiale et principal du collége des Bons-Enfants, fut composé en 1643, c'est donc l'un des plus anciens ouvrages que nous possédions sur notre ville, la Picardie et le Vermandois. — Le jour si vif qu'il jette sur des questions tant de fois débattues, les documents originaux qu'il renferme sur les hommes et les familles qui ont illustré Saint-Quentin, la Picardie et le Vermandois, aux différentes époques de son passé, la nomenclature chronologique des événements qui intéressent l'histoire en font une œuvre du plus haut intérêt. — Il était à regretter qu'un livre aussi précieux ne fut pas à la portée de tous. Bien que le cadre de cette *Revue* ne comporte ni dessins, ni plans, ni gravures, le directeur-fondateur de la *Petite Revue*, voulant faire de cette publication un véritable monument, donnera gratuitement à tous ses abonnés la reproduction d'un grand nombre de dessins, plans et gravures qu'il possède sur cette époque et qui se rapportent à cet ouvrage.

2° La Biographie de Quentin de la Tour, revue et augmentée de précieux documents, de la correspondance de notre maître concitoyen avec Mlle Fel, avec d'Egmont, avec Voltaire et avec M. Cambronne-Huet, juge-consul à Saint-Quentin, par *M. Charles Desmaze*, O. ✻, conseiller en la cour de Paris.

3° Les Légendes historiques du département de l'Aisne, par *M. l'abbé Poquet*.

4° La Biographie de Beauchant, sergent d'armes, bibliophile saint-quentinois (xive siècle), par M. *Ch. Desmaze*, O. ✻.

5° La Chronique de Saint-Médard, par *M. l'abbé Poquet*.

6° Un Coup d'œil sur le diocèse de Laon, par le même.

7° Livres brulés a Paris, — Livres sauvés, — les Manuscrits français a l'étranger, par M. *Charles Desmaze*, O. ✻.

8° Mémoires d'Oudart-Cocquault, bourgeois de Reims, par *M. E. de Barthélemy*.

9° Une Géographie cantonale, par M. *l'abbé Poquet*.

10° Histoire des Abbayes, des Chateaux-forts et des Hommes célèbres du département, par le même.

11° Une Collection considérable des plus complètes et des plus curieuses de Notes et de Documents historiques inédits, communiqués par MM. *E. de Barthélemy, Charles Desmaze, Charles Bruyant, A. Toffin, A. Leduc, A. Matton, Fernand Le Proux, Georges Lecocq, J.-Paul Faber (Lefebvre), Ch. Poëtte, etc., etc., etc.*

12° Des mêmes personnes : Une série de Travaux historiques très intéressants sur notre contrée.

13° Une série variée d'articles littéraires sur les principaux écrivains français.

14° Nous publierons en même temps des articles d'Arts, — de Sciences, — d'Industrie, — d'Agriculture, — de Botanique, — d'Hygiène pratique, — et de Législation à la portée de tous.

— Plusieurs nouveaux collaborateurs viennent de nous promettre leur concour actif, et nous remettre des travaux très curieux que nous publierons.

— Nous remercions de nouveau toutes les personnes qui veulent bien nous seconder dans notre tache. Tous nos efforts tendront à faire de la *Petite Revue* un recueil utile, agréable et même, si nous pouvons, — indispensable.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° ***Histoire de France***, par Henri Martin, 17 vol. in-8°, ornés de gravures sur acier — 100 fr.

2° ***Histoire du Consulat et de l'Empire***, par M. A. Thiers, 5 volumes grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures — 40 fr.

3° ***Histoire de la Révolution française***, par M. A. Thiers, 2 forts vol,, grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures — 21 fr.

4° ***Le Diable à Paris***, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarni, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc., — 25 fr.

5° ***Histoire d'Angleterre***, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4° — 20 fr.

6° ***Œuvres complètes de Molière***, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, un vol. in-4° — 12 fr.

7° ***Les Misérables***, par Victor Hugo, 1 vol. in-4°, illustré de 200 dessins par Brion — 12 fr.

8° ***Les Poésies de Victor Hugo***, 1 vol. in-4° illustré par Beaucé, R Lorsay, Gérard-Seguin — 5 fr.

9° ***Histoire de la Bastille***, depuis sa fondation jusque sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré — 9 francs.

10° ***Dictionnaire de la langue française***, par P. Poitevin, 1 vol. grand in-8° jésus, relié pleine percaline — 10 fr.

Bulletin Commercial.

—

Derniers cours.

—

Paris. *Farines de consommation*, marques hors ligne .. .. D, 75 .. Choix .. bonnes marques 74 à 75 Courantes 70 .. à 72 .. *Farines de commerce*, huit marq. net .. .. Courant du mois 74 50 2 mois .. .. à .. .. 4 mois 70 — Supérieures:courant du mois 74 à 74 25 .. 2 mois .. à .. .. 4 mois 69 75 à 70 »»

Huiles et graines, cote officielle.

Colza par 100 k. disp. en tonne 100 75 tout fût disposé 99 25 épurée en tonne 108 75 lin disp. en tonne 98 00 en fût 96 50 indigène .. ..

Cote commerciale, huile de colza, les 100 kil. dispon., 99 25 Cour. du m. 99 25 Huile de lin les 100 k. disponib. 96 25 courant du mois 96 25

Spiritueux. Cote officielle. Disponible 58 50 à 59 — *Cote commerciale*, dispon. 58 50 a 59 00 courant du mois 58 50 4 mois 58 50 mois chauds 60 50

Sucres. — *Cote officielle.*

Titres sacch. 88° net,	64 25 à — ..
Blanc n° 3 disponible,	72 00 à .. ..
Bonne sorte,	157 00 à .. ..
Belle sorte,	158 00 à .. ..
Mélasses de fabrique,	11 00 à .. ..
» de raffinerie,	.. .. à .. ..

Cote commerciale :

Titre 88° disp. et cour. m.	.. .0 à 61 25
Blanc n° 3 » »	72 — à .. ..
Raffinés suivant mérite,	157 00 à 158 50

Bestiaux. *Marché de Paris-La-Villette.*

Vente lente.

Officiels.	bœuf	vach.	veau.	taur.
Amenés.	5857	580	399	113
Vendus	.....	.....	.....	.....
Le kil. 1re qualité.	1 94	1 84	2 30	1 70
Le kil. 2e qualité.	1 86	1 74	2 05	1 60
Le kil. 3e qualité.	1 78	1 60	1 85	1 50

Valenciennes. Blé blanc, 80 kilos, 1re 26 50 2e 25 50 3e 24 50 Roux .. .. Seigle, 75 kil. 13 50 Escourgeons 13 50 Avoine, 100 kil. 1re 19 50 2e 18 50

Laon. Blé 1re 23 .. 2e — — Seigle 30 50 Orge .. .0 Avoine 16 .. Dravières .. .. Luzerne .. .. Au quintal.

Saint-Quentin. Froment, le quintal, 1er 31 34 2e 30 67 3e .. .. Seigle 1re .. .. 2e .. — Orge d'hiver .. .. de mars .. .. Avoine 1re — »» 2e .. .. Farine 1re 43 50 2e 41 50 Foin .6 10 Paille .4 40 Minette .. .. Sainfoin .. .. l'hect.

Sucres disp. 88° acquits 7 à 9 63 50

—	— au-d^s 7	.. ..
—	— 10 à 13	60 25
—	— 13 à 14	59 50

Sucres blancs n° 1 .. .. n° 2 .. .. n° 3 71 25 Alcool .. Noir neuf 42 à .. Mélasse degré Beaumé 11 50 d° Saccharimétriq. .. .. Graines de better. .. .

Lille. Sucre indig. bonne 4e .. .. — pain 6 k. n° 163 50 3/6 fin disp. 55 50 à .. .. courant 55 25 Betterave disp. 55 50 Mélasse dispon. à 57 .. .. .. de graines .. .. Alcool 1er disp. .. .. courant .. ..

Huiles. Colza 89 .. épurée 96 00 Œillette rousse .. .. bon gout .. .. Lin 86 .. Cameline .. .. Chanvre .. ..

Graines. Œillette 33 à 34 Colza 25 27 Cameline 20 .. Lin 27 .. Chanvre 16 ..

Soissons. Blé nouv. 30 15 Blé de mars .. .. blanc .. .. roux .. .. Ivernache .. .. l'hect. Jarras .. .. Avoine 16 50 quin. Seigle 17 40 Orge 17 00 Farine .. .. à 44 —. Le tout au qtal.

Noyon. Froment vieux 22 50 à 22 Froment n. 1re 30 — 2e »» »» — 3e Seigle .. à 12 40 Avoine 16 00 à 12 Haricots blancs 28 .. rouges 27 .. Pois verts .. .. Farine les 100 kil. 43 .. à 42 ..

Péronne. Blé 1re 23 .. 2e 22 25 3e 20 .. Méteil 15 32 Seigle 1re 11 25 2e .10 75 Orge 1re 12 ..2e 11 50 Pamelle 1re .. .. 2e .. 00 Avoine 1re .7 50 —.2e 7 3e .6 50

Ribemont. Froment 1re 30 66 2e .. 0. 3e .. .. Avoine .. .. Orge — — Pamelle .. — Minette .. .. Jarrot .. .. Trèfle .. .. Luzerne .. .. Féverolles .. .. Escourgeon 00 .. Seigle 00 .. Œillette .. .. Hivernache .. .. Sainfoin .. .. Lin .. ..

Bohain. Froment 1re 23 00 2e 22 25 3e .0 .0 Escourgeon .. .. Seigle — 00 Féverolles.— — Avoine 17 00 Œillette, ... Colza .. 00 Orge.. 00 Hivernache .. ..

Guise. Blé 1re 47 50 à 46 00 Seigle 17 50 Orge .. .. Avoine — 00 Féverolles 00 00

Cambrai. Farine 100 kil. 1re 45 50 2e 43 50 Son 10 50 Blé blanc qtal 31 33 gris 31 50 Seigle — — Avoine .. .. Orge d'hiver 12 80 mars 00 00 Colza d'hiver 28 50 mars 26 ..

Le Directeur-Gérant,

AD. LANGLET.

Saint-Quentin .— Imprimerie Ch. POETTE, rue Croix-[illegible], 19.

1re Année. — N° 34. 29 Décembre 1872.

LA PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,
INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE
Paraissant tous les Dimanches.

ABONNEMENT :
Un an . . . . 10 fr.
(Payable d'avance.)
ANNONCES :
La ligne . . . 50 c.
Réclames . . . 1 fr.
On traite de gré à gré pour les annonces répétées plusieurs fois.



ADRESSER
tout ce qui concerne la *Rédaction*, l'*Administration* et les *Annonces*,
à la Librairie parisienne
de LANGLET, éditeur
5, rue d'Isle
SAINT-QUENTIN
(Affranchir.)

Les Abonnés ont droit à une remise de 10 0/0 sur tous les ouvrages de Librairie qu'ils demanderont aux bureaux de la Petite Revue.

Lire l'AVIS IMPORTANT inséré pages 418 et 419.

NOTRE VILLE.

Quoique nous soyons dans les infiniments petits nous n'en avons pas moins le droit, en qualité de citadin observateur, de donner notre modeste opinion sur ce qne nous voyons, nous la donnons donc sans parti pris d'approuver ou de critiquer.

Nous avouons que nous aimons notre ville ; nous reconnaissons partout qu'il lui manque beaucoup pour être parfaite, et c'est peut être pour cela que nous l'aimons ; de même qu'une bonne mère de famille se plaît à faire ressortir les qualités morales de l'enfant qui n'a pas tous les avantages physiques. Ce qui nous manque le plus c'est la coquetterie ; nous ne fardons pas nos maisons, nos rues, nos places publiques ; nous épouvantons même l'étranger qni passe rapidement à St-Quentin par une apparence d'incurie qui n'est pourtant pas dans notre caractère. Ainsi depuis quelque jours, autant par la tristesse de l'atmosphère, que par les réparations de la gare, ceux qui ont

saisi les colloques des arrivants et des partants, ont pu se convaincre que nous n'exagérons pas. Tout d'abord, on ne se rend pas compte des motifs de ce désordre boueux et incommode, on a un mouvement d'impatience et de dégoûts et on file un peu plus loin en disant : — Quelle vilaine ville !

Remarquez bien, lecteurs, que pour le moment, nous ne parlons que des voyageurs de passage, car nous sommes habitués à notre humidité, à nos pavés, à nos demeures irrégulières, à nos façades hétérogènes, et nous marchons devant nous sans aucun étonnement, comme nous entendons machinalement notre carillon jouer impertubablement l'air des puritains vingt-quatre fois par jour sans nous retouruer, tandis que l'étranger s'arrête émerveillé sur la place quand la sonnerie commence ; d'ailleurs nous savons tous pourquoi nous supportons tels ou tels inconvénients.

En somme, St-Quentin, sous-préfecture, ville que les géographes intitulent de 3e ordre, a une grande importance dans le mouvement industriel et commercial. Elle produit beaucoup, pas toujours du bon, il est vrai, mais dans ce siècle dévorant tout s'absorbe, tout s'achète, tout s'engloutit, il ne faut que fabriquer vite et en grande quantité pour enrichir sa lignée. Aussi, est-on riche à St-Quentin, nons n'y voyons pas de misère hideuse comme dans certaines villes sans industrie, sans commerce, la bienfaisrnce s'y exerce sur une grande échelle sans grand fracas, sans gloriole, on n'a pas le temps de faire mousser ses bonnes actions, et la conséquencs de cette générosité inconsciente a un côté même assez douloureux, c'est que le pauvre soulagé promptement et simplement ne se croit pas tenu à une aussi grande reconnaissance que s'il avait longtemps imploré un secours. Nous irons même plus loin, en affirmant que le Saint-Quentinois est bien meilleur au fond qu'il ne veut le paraître. Il se targue d'une sorte de cynisme et d'indifférence que sa vie pratique dément à chaque instant.

Par exemple, si nous entrons dans les habitations particulières, quel contraste avec la rue ! Les vestibules sont élégants, propres, minutieusement décorés, les verdures garnissent les cours intérieures, les appartements sont somptueux, les armoires bien garnies de tout ce qui est nécessaire à la vie confortable, beaucoup de maisons de la plus simple apparence sont chauffées par de solides calorifères dont la construction et l'agencement ont dû coûter fort cher ; les cuisines sont nettes et vaștes, elles exhalent un fumet de bonne chère, tandis que les hôtels les plus en renom laissent beaucoup à désirer sous ce rapport, et ce même étranger qui disait : — la vilaine ville ! — en entrant à St-Quentin, s'écriera huit jours après, — la bonne ville ! s'il y est venu voir des amis qui l'ont hébergé. Ce contraste n'est réellement nulle part aussi frappant qu'ici. Croyez-en un touriste expérimenté et curieux. Cela me paraît du reste

une qualité, il vaut mieux gagner que perdre à être inconnu. Quand nous aurons réussi à apporter tous les améliorations que rêve notre édilité, tâchons de ne pas perdre nos avantages actuels ; car trop souvent on perd dans un sens quand on gagne dans l'autre.

Si par malheur, nous négligeons notre bien-être intérieur comme nous faisons de notre bien-être extérieur, la ville ne serait pas tenable, n'ayant point pour nous, pendant huit mois de l'année environ, les faveurs du ciel, nos promenades loin du centre, mal tenues, sont souvent impraticables, nos trottoirs misérablement construits, nos anciennes pompes, nos vieux puits, ont des grincements agaçants nos nouvelles fontaines coulent toujours, pas de point pour reposer sa vue, pas de refuge pour respirer un moment dans ses courses, pas le moindre arbrisseau, la moindre fontaine monumentale pour rafraîchir et purifier l'air, et ajoutons bien bas, pas de courtoisie entre les passants. C'est à peine si l'on soulève son chapeau, on est trop pressè !

(à suivre). UN CRITIQUE.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.

Soirée musicale du 21 Décembre 1872. — S'il est pour les amateurs de musique un plaisir délicat c'est assurément celui qu'ils éprouvent à former une Société d'élite et mettant ainsi en commun leurs aspiration à l'esthétique, à se grouper puis à se fondre dans un ensemble justement passionné, toujours correct et ennemi de la vulgarité. Les sociétés philarmoniques de france composées de professeurs éprouvés et d'amateurs dévoués forment ainsi, des associations utiles en conservant avec respect la ferveur pour les œuvres des grands maîtres ; Il est seulement à regretter que le public ne soit pas plus fréquemment admis à participer à ces belles et trop discrètes jouissances. Ces écoles de l'art sérieux ne sauraient être trop généreuses, et devraient sortir de leur réserve afin de forcer le vulgaire à l'admiration des trésors harmoniques qui sont la gloire la plus pure de notre siècle. Parmi ces Ecoles, la société de Saint-Quentin jouit d'une estime méritée, et le concert de samedi dernier aura ajouté à sa lyre une couronne de plus.

Il était piquant après les auditions de la saison dernière d'opéra, d'entendre l'ouverture de Mignon, cette œuvre où Ambroise Thomas dans la force de son talent à prodigué des trésors de grâce et de sensibilité. L'éxécution a été parfaite, et n'a laissé qu'un regret aux amis de la partition, c'est que l'illusion se soit évanouie avec la dernière note de l'orchestre.

Immédiatement après, la société a attaqué l'Andante final de la 51e symphonie de Haydn. Nous ne sommes point assez présomptueux pour trouver mauvais le choix d'un pareil morceau. Qu'il soit seulement permis d'exprimer que ce genre de musique à tournure un peu archaïque et savante à fait moins d'effet que n'en eût produit tel autre morceau que nous avons eu la bonne fortune d'entendre exécuter à la société. Cet andante de Haydn savamment orchestré n'est il pas un peu incompréhensible pour le public. Il exige impérieusement l'observation, de nuances délicates et de fines intentions. Que vous fassiez

jouer le hautbois et la flute dans un but prévu, que pour un motif excellent vous rameniez le thème par des rentrées habiles, soit; Je comprends MM. vos satisfactions intimes, mais dans le public, combien y a-t-il de gens assez instruits ou assez bien organisés pour partager ces émotions un peu raffinées. En exécutant un morceau d'un genre moins sérieux n'auriez vous pas encore mieux charmé les oreilles. Ceci n'est point une critique, à coup sûr, mais un modeste avis.

Du reste, le genre un peu grave, j'allais dire pédant, de cette œuvre de Haydn a fait ressortir le dessin exquis de la chanson Tyrolienne avec variation pour Cythare exécutée par M. B***. L'instrument étrange pour notre pays à joui du mérite de la nouveauté mais il a été encore mieux servi par les effets qu'en a obtenu son maître. Doué d'une heureuse organisation musicale M. B*** à enthousiamé ses auditeurs. La mélodie grêle mais pure et vibrante, les accords d'une irréprochable justesse, enfin le sentiment profond qui s'en exhale n'ont pas trouvé un auditeur rebelle à un charme qui s'impose.

La seconde partie du concert a commencé par l'audition d'un morceau célèbre, l'invitation à la valse de Weber, instrumentée par Berlioz. Ce n'est pas la seule œuvre du grand maître que Berlioz ait tenté de manier; On à vivement critiqué les récitatifs qu'il a voulu ajouter à la partition du Freyschütz, a-t-il été plus heureux cette fois ? je n'ose me prononcer ; mais le finale ne manque-t-il pas un peu de douceur ?

Une fantaisie pour violon et piano habilement exécutée par un sociétaire a séparé l'œuvre de Weber de l'ouverture de Poëte et paysan par Suppé. Jamais la société n'a fait un plus heureux choix. L'œuvre est charmante, et sans connaître ni le libretto ni le maëstro il est permis d'affirmer qu'il appartient à cette école spirituelle et idéaliste qui peint avec des sons. Voici ce qu'il me semble avoir entendu. Les cors résonnent dans la forêt ; L'orage gronde et s'éloigne ; un instrument aux sons boisés chante délicieusement l'hymne du poëte qui promène sous les feuillages sa douce rêverie ; mais les paysans d'un village voisin envahissent le bois ; le rythme change, la phrase se vulgarise ; les cris et les pas troublent le silence et les danses ; à l'air banal envoient leurs lazzis par bouffées tandis qu'au lointain la valse chère aux jeunes filles secoue à triple temps ses ailes voluptueuses. Cela est frais, charmant et plein de coloris. L'exécution en a été soignée et irréprochable.

Pourquoi cette soirée charmante avait elle si peu d'auditeurs ? Pourquoi si peu de toilettes et si peu de jeunes filles ? L'œuvre de la société philharmonique mérite d'autres encouragements et ils ne sauraient lui manquer au concert qu'elle serait bien aimable de donner à une époque moins lointaine et avec un peu plus de publicité.

JULIUS.

La Commission de la Société philharmonique nous prie d'insérer la note suivante :

« 1° La Commission regrette vivement les difficultés qui se sont élevées à l'occasion de la location des premières loges. N'ayant pu prévoir l'empressement que les Sociétaires honoraires ont mis à se faire inscrire, la Commission n'avait pas donné, en temps utile, les instructions nécessaires à la préposée à la location qui a procédé comme elle le fait pour les concerts et les représentations théâtrales ;

» 2° La Commission fait remarquer que les premières loges ne contiennent que 92 places et que les *Sociétaires honoraires inscrits* dépassent 300. Il est donc indispensable qu'il ne soit fait dans la salle aucune distinction de place, attendu que l'auditoire n'est composé que de Sociétaires ou d'invités ;

» 3° Enfin, toutes les places n'ont pas été louées, comme on l'a pré-

tendu, car il est resté aux loges de secondes de face, dix places disponibles.

» A l'avenir, la location ne se fera qu'aux jours et heures indiqués et en présence des membres de la Commission.

» *Pour les membres de la Commission,*
» Ch. VINCHON-FOUQUIER, Président.

» 23 décembre 1872. »

On lit dans le *Journal de Saint-Quentin* :

Le jour de l'an et les Étrennes.

Le jour de l'an tend de plus en plus à devenir une date de production pour la librairie. Ce ne sont pas seulement des livres de circonstance, mais d'importants et sérieux ouvrages que les éditeurs font paraître à cette date annuelle. C'est ce qui nous a procuré d'assister à une véritable fête pour les yeux et pour l'esprit, en visitant la brillante exhibition de livres faite par la **Librairie de Langlet**, 5, *rue d'Isle, à Saint-Quentin*. Quel monde de songes fixés, de rêves dessinés dans cet étonnant kaléïdoscope pittoresque! au milieu de ce vaste répertoire infini pour tous.

La collection de livres qui s'y trouve réunie, forme une véritable encyclopédie, où tous les âges éprouvent une satisfaction, où toutes les branches de l'éducation, morales, sciences, littérature et arts sont représentées par des œuvres irréprochables, et signées des noms les plus autorisés. Toutes ces monographies excellentes où la solidité de la science se revêt d'une forme attrayante. Aux enseignements de l'écrivain, l'illustration vient ajouter ses démonstrations pittoresques, ce que l'esprit hésite à comprendre, l'image l'éclaircit et le prouve aux yeux.

Nous voudrions, mais nous ne pouvons signaler tous les ouvrages sur lesquels il serait de toute justice d'appeler l'attention de nos lecteurs, il nous faudrait un immense catalogue. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que tous les livres qui se trouvent réunis à la librairie Langlet, sont pour tous, les plus charmants et les meilleurs cadeaux d'étrennes, sur la possession desquels il est impossible de se blaser.

Si nous considérons les excellents résultats que nous obtenons en donnant de bons livres pour étrennes, il est certain que nos fils et nos filles échapperont à la banalité et, disons-le mot, à la trivialité d'autrefois; mieux élevés et mieux instruits, pourvus de livres sains, aimables et savants à la fois, d'une heureuse inspiration, nos enfants seront plus favorisés que nous-mêmes. Remercions donc tous les éditeurs, et les libraires qui, comme M. Langlet, réunissent chez eux les éléments de régénération littéraire et morale de la France, par des publications dignes de leur but.

L'heure des bonnes lectures et des bonnes études est revenue. Le goût de ce qui est moral, substantiel, et en même temps conforme au génie français, c'est-à-dire simple et spirituel ; ce goût nous l'avons enfin retrouvé. L'esprit, le goût, la raison ne sont-ils pas de tous les âges ils se trouvent dans tous les genres de livres que nous venons d'avoir sous les yeux. La qualité littéraire, le mérite de la forme, soit pour les textes, soit pour les dessins, la sûreté scientifique en rehaussant les sujets. Autour de tous ces chefs-d'œuvres, M. Langlet a groupé un grand choix concourant au même but : instruire, intéresser, mettre de vraies bonnes choses sous les yeux, de vraies bonnes idées dans la tête.

Un papa.

AVIS IMPORTANT.

A partir du 1er janvier, chaque numéro de la *Petite Revue* aura 8 pages en plus, c'est-à-dire 24 pages au lieu de 16, sans augmentation de prix.

Nous publierons des travaux très importants qui, nous en sommes certains, feront grand plaisir aux amateurs d'histoire locale de notre contrée, aux antiquaires et érudits de France.

1° La Traduction complète d'Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata de Claude Hémeret, refaite et annotée par un de nos collaborateurs.

L'*Augusta Viromanduorum*, dont l'auteur né à Saint-Quentin, fut chanoine de l'Eglise collégiale et principal du collége des Bons-Enfants, fut composé en 1643, c'est donc l'un des plus anciens ouvrages que nous possédions sur notre ville, la Picardie et le Vermandois. — Le jour si vif qu'il jette sur des questions tant de fois débattues, les documents originaux qu'il renferme sur les hommes et les familles qui ont illustré Saint-Quentin, la Picardie et le Vermandois, aux différentes époques de son passé, la nomenclature chronologique des événements qui intéressent l'histoire en font une œuvre du plus haut intérêt. — Il était à regretter qu'un livre aussi précieux ne fut pas à la portée de tous. Bien que le cadre de cette *Revue* ne comporte ni dessins, ni plans, ni gravures, le directeur-fondateur de la *Petite Revue*, voulant faire de cette publication un véritable monument, donnera gratuitement à tous ses abonnés la reproduction d'un grand nombre de dessins, plans et gravures qu'il possède sur cette époque et qui se rapportent à cet ouvrage.

2° La Biographie de Quentin de la Tour, revue et augmentée de précieux documents, de la correspondance de notre maître concitoyen avec Mlle Fel, avec d'Egmont, avec Voltaire et avec M. Cambronne-Huet, juge-consul à Saint-Quentin, par *M. Charles Desmaze*, O. ✻, conseiller en la cour de Paris.

3° Les Légendes historiques du département de l'Aisne, par *M. l'abbé Poquet*.

4° LA BIOGRAPHIE DE BEAUCHANT, sergent d'armes, bibliophile saint-quentinois (XIVe siècle), par M. *Ch. Desmaze*, O. ✻.

5° LA CHRONIQUE DE SAINT-MÉDARD, par *M. l'abbé Poquet*.

6° UN COUP D'ŒIL SUR LE DIOCÈSE DE LAON, par le même.

7° LIVRES BRULÉS A PARIS, — LIVRES SAUVÉS, — LES MANUSCRITS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, par M. *Charles Desmaze*, O. ✻.

8° MÉMOIRES D'OUDART-COCQUAULT, bourgeois de Reims, par *M. E. de Barthélemy*.

9° UNE GÉOGRAPHIE CANTONALE, par M. *l'abbé Poquet*.

10° HISTOIRE DES ABBAYES, DES CHATEAUX-FORTS ET DES HOMMES CÉLÈBRES DU DÉPARTEMENT, par le même.

11° UNE COLLECTION CONSIDÉRABLE DES PLUS COMPLÈTES ET DES PLUS CURIEUSES DE NOTES ET DE DOCUMENTS HISTORIQUES INÉDITS, communiqués par MM. *E. de Barthélemy, Charles Desmaze, Charles Bruyant, A. Toffin, A. Leduc, A. Matton, Fernand Le Proux, Georges Lecocq, J.-Paul Faber (Lefebvre), Ch. Poëtte, etc., etc., etc.*

12° Des mêmes personnes : UNE SÉRIE DE TRAVAUX HISTORIQUES très intéressants sur notre contrée.

13° UNE SÉRIE VARIÉE D'ARTICLES LITTÉRAIRES sur les principaux écrivains français.

14° Nous publierons en même temps des articles D'ARTS, — de SCIENCES, — D'INDUSTRIE, — D'AGRICULTURE, — de BOTANIQUE, — D'HYGIÈNE PRATIQUE, — et de LÉGISLATION à la portée de tous.

— Plusieurs nouveaux collaborateurs viennent de nous promettre leur concour actif, et nous remettre des travaux très curieux que nous publierons.

— Nous remercions de nouveau toutes les personnes qui veulent bien nous seconder dans notre tache. Tous nos efforts tendront à faire de la *Petite Revue* un recueil utile, agréable et même, si nous pouvons, — indispensable.

Tous les nouveaux abonnés et tous ceux actuels qui, dès maintenant, renouvelleront à l'avance leur abonnement, recevront avec la quittance un titre de participation au tirage des primes ci-dessous désignées, qui seront délivrées gratis aux dix numéros sortants. — Le tirage aura lieu dans le courant de l'année 1873.

1° *Histoire de France*, par Henri Martin, 17 vol. in-8°, ornés de gravures sur acier — 100 fr.

2° *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. A. Thiers, 5 volumes grand in-8° jésus, illustrés de 350 gravures — 40 fr.

3° *Histoire de la Révolution française*, par M. A. Thiers, 2 forts vol,, grand in-8° jésus, illustrés de 400 gravures — 21 fr.

4° *Le Diable à Paris*, Paris à la plume et au crayon, 4 vol. grand in-8° jésus, contenant 2000 dessins de Gavarni, Grandville, Bertall, Cham, etc., etc., — 25 fr.

5° *Histoire d'Angleterre*, par David Hume, continuée par Smolett, 4 vol. illustrés grand in-4° — 20 fr.

6° *Œuvres complètes de Molière*, avec notice de Sainte-Beuve, illustrées de 630 dessins de Tony-Johannot, un vol. in-4° — 12 fr.

7° *Les Misérables*, par Victor Hugo, 1 vol. in-4°, illustré de 200 dessins par Brion — 12 fr.

8° *Les Poésies de Victor Hugo*, 1 vol. in-4° illustré par Beaucé, R Lorsay, Gérard-Seguin — 5 fr.

9° *Histoire de la Bastille*, depuis sa fondation jusque sa destruction, par Arnould, Alboyé de Pujol et Auguste Maquet, 1 vol. in-4° illustré — 9 francs.

10° *Dictionnaire de la langue française*, par P. Poitevin, 1 vol. grand in-8° jésus, relié pleine percaline — 10 fr.

THÉATRE DE SAINT-QUENTIN.

Dimanche 29 Décembre. — Bureaux à 5 h. — Rideau à 5 h. 1/2.

LA TOUR DE LONDRES, drame en 5 actes.

LE TOUR DU CADRAN, pièce en 5 actes, mêlée de chant.

Représentation extraordinaire donnée par la troupe d'opéra.

Lundi, 30 décembre. — Bureaux à 6 h. — Rideau à 6 h. 1/2.

LE POSTILLON DE LONJUMEAU, opéra comique en 3 actes.

GALATHÉE, opéra comique en 2 actes.

LE SERMENT D'HORACE, comédie en 1 acte.

ORDRE : 1° Le Serment d'Horace. — 2° Galathée. — 3° Le Postillon. — L'opéra commencera à 7 h. 1/4.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

LA

PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

I

PREMIÈRE ANNÉE

1872

—

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE LOCALE



SAINT-QUENTIN

LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, ÉDITEUR

5, RUE D'ISLE, 5

—

1872

LA

PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

I

PREMIÈRE ANNÉE
1872

DEUXIÈME PARTIE

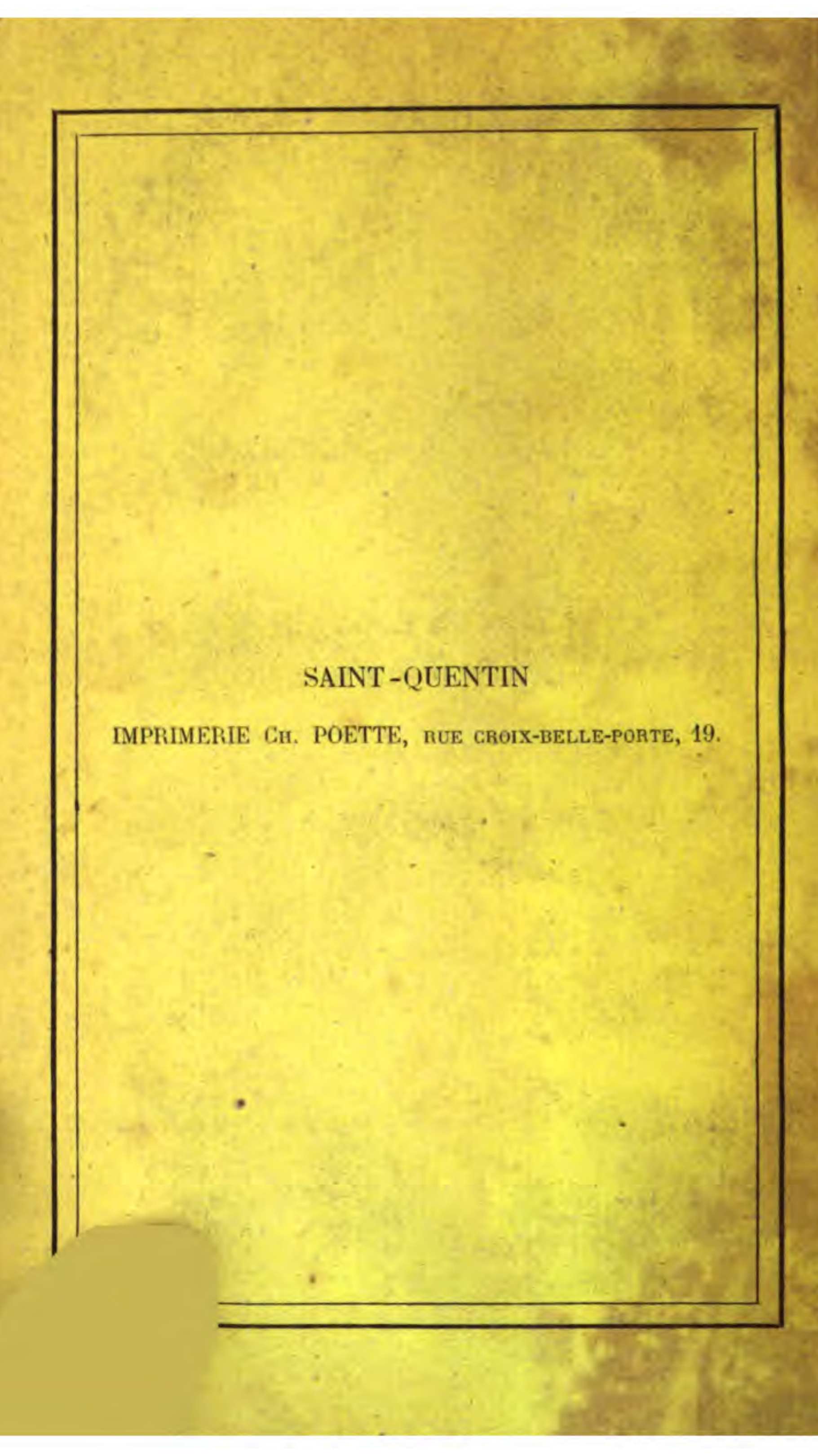
HISTOIRE LOCALE



SAINT-QUENTIN
LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, ÉDITEUR
5, RUE D'ISLE, 5

1872





SAINT-QUENTIN

IMPRIMERIE Ch. POETTE, rue Croix-Belle-Porte, 19.

LA

PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

I

PREMIÈRE ANNÉE

1872

—

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE LOCALE



SAINT-QUENTIN

LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, ÉDITEUR

5, RUE D'ISLE, 5

—

1872

LA PETITE REVUE

LA

PETITE REVUE

LETTRES, ARTS, SCIENCES,

INDUSTRIE & HISTOIRE LOCALE DU NORD DE LA FRANCE

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

I

PREMIÈRE ANNÉE

1872

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE LOCALE



SAINT-QUENTIN

LIBRAIRIE PARISIENNE DE LANGLET, ÉDITEUR

5, RUE D'ISLE, 5

1872

HISTOIRE LOCALE

INTRODUCTION

PAR

M. l'Abbé POQUET

§ I.

Nosce patriam.

SA NÉCESSITÉ. — SON BUT. — SON INTÉRÊT. — SES AVANTAGES.

L'histoire n'est pas seulement la dépositaire des événements et des traditions du passé, elle est encore la messagère active du présent et la fidèle gardienne des faits contemporains qu'elle enregistre dans ses fastes. « Sans le secours des monuments » qu'elle fournit, dit un écrivain, l'homme passerait comme » l'ombre qui ne laisse aucune trace. » C'est donc à sa lumière et à sa vérité que nous sommes redevables des conseils de prudence qu'elle nous donne et de la règle de conduite qui nous est si utile pour la bonne direction de nos mœurs. Grâce au privilége dont elle jouit, elle peut embrasser sans confusion toutes les époques et nous présenter, comme dans un vaste panorama, les hommes avec leurs œuvres.

Toutefois, pour nous attirer à elle sans nous blesser, elle nous laisse la liberté d'examiner à loisir et sans pression les richesses qu'elle étale devant nous. Ouvertes à toutes nos investigations comme à notre critique, ses annales se perpétuent sans rien perdre de leur valeur ni de leur charme ; au contraire, elles vont s'enrichissant d'observations nouvelles et s'affermissant sous le poids des discussions, semblables à ces terrains d'alluvions que les eaux déposent chaque année sur les bords de nos fleuves et qui finissent, avec le temps, par former un sol com-

pacte et durci qui résiste aux inondations nouvelles et dont les secousses ne servent qu'à assurer la solidité.

Mais le phénomène le plus curieux dans ce travail d'aggrégation et d'assimilation provenant de ces dépôts successifs : c'est, sans contredit, de pouvoir distinguer facilement la variété de ces couches antiques sous lesquelles sont ensevelis les débris du passé, et constater à certain caractère l'époque précise de leur formation. C'est ainsi qu'à l'aide d'études rétrospectives en histoire, on parvient, en fouillant ses trésors cachés à retrouver, à travers des feuilles éparses de son grand livre, la vie d'un peuple, d'une nation, d'une contrée et même d'un simple village ; et peut-être pourrions-nous appliquer à l'histoire, cette infatigable ouvrière de tous les temps, dans un sens restreint et moins élevé sans doute, ce que l'on dit de la Providence qu'elle est toujours égale à elle-même dans ses œuvres quelles qu'elle soient; en sorte qu'elle n'est pas plus grande dans la création d'un chêne altier que dans le moindre brin d'herbe qui reste inaperçu.

Nec major in illis ; nec minor in istis.

Ainsi l'histoire est aussi intéressante dans ce qu'elle nous dit du hameau, de la chaumière, de l'homme du peuple que quand elle nous parle de la cité, des palais, des princes et du conquérant ambitieux. — Nous ajouterons même que, souvent, elle a buriné d'une manière plus durable certains événements modestes arrivés dans nos campagnes, en sorte que les tempêtes politiques qui se sont déchaînées sur le sol qu'elles frappaient, tandis qu'elles sont enlevé ailleurs, n'ont servi ici qu'à les graver plus profondément dans la mémoire des peuples.

Mais il ne suffit pas que des monuments existent. Il faut les connaître, il faut que ces chroniques perdues dans la poudre des bibliothèques, oubliées sur les casiers judiciaires soient mises au jour. Il faut que les archives administratives, hospitalières jusqu'ici, si abordables comme autrefois, les manuscrits enchaînés de Saint-Jean-des-Vignes, soient compulsées. Il faut que ces actes notariés, ces procès-verbaux de baillage, de prise de possessions, ces chartes, ces parchemins rongés par l'humidité, soient lus et déchiffrés. Il sera peut-être nécessaire de faire pour quelques-uns de ces vieux documents déchiquetés par le temps, ce que l'on fait tous les jours pour des peintures de mérite, noircies et avariées par les siècles, les rentoiler et essayer, à l'aide de réactifs puissants, de réveiller la vivacité du

coloris et de leur rendre les tons harmonieux qui en faisaient des objets d'art. N'a-t-on pas rejeté bien des fois et qui, avec un travail opiniâtre, on venait à bout de tout.

Labor improbus omnia vincit.

Or, c'est ce que nous allons entreprendre dans cette Revue destinée à faire connaître notre histoire locale. Notre but n'est pas seulement de réveiller dans notre pays l'amour des études historiques qui, depuis longtemps, y sont en honneur ; mais de grouper autour de nous tous les travailleurs laborieux et intelligents, les lecteurs jaloux de savoir et de communiquer leur science ; puis, avec ce double concours, de faire apprécier à nos populations studieuses un passé qui n'est pas sans intérêt et sans gloire. Nous avons toujours cru qu'étudier le passé c'était présager l'avenir dont il préparait la venue, et aujourd'hui cette science nous est plus nécessaire que jamais.

On dit, en parlant d'une enfant issu de noble famille, que pour lui conserver des sentiments dignes de sa race, on doit, dès son plus jeune âge, l'entretenir des hauts faits et de la gloire de ses aïeux. Eh bien, aujourd'hui, en dehors de toutes les castes, il y a un enfant sorti d'une grande famille qui doit être fier de son origine, des hauts faits de ses ancêtres, qu'il faut aussi élever dans les principes d'une véritable noblesse et d'une légitime grandeur. Cet enfant, c'est celui de la France. Pour nous, c'est l'enfant de ces belles contrées qui s'appelaient jadis Vermandois, Soissonnais, Laonnois, Thiérache, Valois, puis Picardie, Champagne, Ile de France, peu importe le nom. C'est cet enfant, celui de la vieille France dont il possède toutes les qualités généreuses et guerrières, qu'il faut instruire.

C'est donc à lui, cet enfant de notre chère et bien-aimée Patrie, que s'adresse cette publication. Il nous tarde de lui redire son histoire : C'est-à-dire de lui faire admirer les antiques souvenirs de sa famille territoriale, de lui dire les monuments qu'elle a élevés, les grands hommes qu'elle a produits, les événements dont ils ont été les témoins, monuments civils, militaires et religieux, établissements de charité, hôpitaux, écoles publiques, chroniques, légendes, usages curieux, trouvailles, monnaies, découvertes, armorial, rien ne sera omis pour lui faire connaître toute la généalogie historique. Et notez bien que l'histoire, jusque dans les simples récits des événements, comporte des enseignements toujours utiles au peuple dont elle

Sociétés académiques et archéologiques de Saint-Quentin, de Laon, de Soissons et de Château-Thierry dont les savantes recherches remplissent déjà plus de cinquante volumes, n'avons-nous pas dans nos Bibliothèques des Cartulaires, des Terriers, des Baux, des Actes de toutes sortes. Puis les registres des Paroisses, des Bailliages, les Greffes de la justice, les Archives communales et seigneuriales, les Actes des anciens tabellions jurés. Enfin la vaste collection de Dom Grenier, cette mine inépuisable dont il faudra toujours consulter les volumineux dossiers.

Quelles ressources inappréciables ne présentent pas ces immenses trésors qu'il ne faut pas seulement connaître de nom ; mais qu'il faut compulser et dépouiller avec un vif sentiment de reconnaissance pour tous ces hommes laborieux dont la vie s'est souvent dépensée à nous conserver ces précieux renseignements qui ne sont pas seulement les solides jalons de notre histoire locale ; mais qui sont regardés depuis longtemps comme les grandes assises sur lesquelles repose le fondement de nos annales nationales.

2° Nécessité de la linguistique du moyen-âge.

Une fois les sources découvertes, on déblaye le terrain pour en suivre les moindres filons qu'on comprime en les emprisonnant dans des conduits qui transmettent une eau limpide et abondante. Ainsi l'histoire doit-elle se débarrasser de toute espèce d'obscurités, se servir de termes parfaitement compris ; en sorte que son enseignement arrive à l'esprit qu'elle instruit avec clarté et précision. Ce qui revient à dire qu'il faut dans l'étude de l'histoire bien saisir le sens des mots employés si fréquemment dans les titres originaux et qui nous semblent aujourd'hui entachés d'obscurantisme et de barbarie. Cela est d'autant plus nécessaire que ces mots se représentent souvent et presque toujours avec des nuances qu'il n'est pas facile de déterminer avec certitude. Ainsi les mots latins *Civitas, oppidum, pagus, vicus, leuca* ou *leuga, villa, moneta, mensura,* traduits par les termes de cité, ville, pays, bourg, lieue, village, métairie, monnaie, mesure sont souvent très vagues et n'emportent pas toujours avec eux une signification définie et complète. Aussi ont-ils donné lieu à des discussions interminables entre les savants, en sorte que les hommes les plus érudits et

les plus versés dans l'Antiquité ne sont pas toujours d'accord entre eux sur l'interprétation rigoureuse à donner à ces locutions pourtant si ordinaires.

Beaucoup d'autres termes usités dans le cours du moyen-âge n'offrent pas de moindres difficultés, notre organisation actuelle n'ayant plus rien qui réponde aux usages anciens qui ont disparu. Ainsi, dans la langue féodale, les mots *feodum*, *retrofeodum, allodium, pedagium, theloneum, rotagium, trefundum, pasuagium, chassia, districtus etc.*, qu'on exprime par fief, arrière-fief, alleu, péage, tonlieu, droit de circulation, tréfonds, pacage, chasse, information ; les mots vassal, suzeram, quints et requints n'ont pas laissé d'équivalents ni dans nos mœurs ni dans nos lois actuelles. Et pourtant il faut chercher à leur donner un sens précis qui permette de comprendre la société de cette époque avec ses coutumes, ses usages que nous pouvons qualifier de bizarres et d'absurdes, si cela nous plaît ; mais qui n'en sont pas moins l'expression de la législation usuelle de cette époque; législation, encore si peu connue comme tant d'autres choses, bien qu'elle ait été trop souvent attaquée avec autant d'ignorance que de légèreté et de mauvaise foi calculée. Nos idéologues modernes auraient-ils prétendu par hasard qu'une société s'improvisait tout d'un coup et qu'elle naissait armée de pied en cap comme la Minerve antique, sortant du cerveau de Jupiter. Pauvres gens qui ne voient pas avec quelle lenteur croissent les arbres de nos vergers et les grands chênes qui peuplent nos forêts !

Ajouterons-nous que la géographie, cette science descriptive et locale, nous montre de son côté bien des obscurités, des indécisions sur les différents districts des peuplades dont elle hésite à fixer les limites véritables. Son embarras n'est pas moins grand quand il s'agit de localités particulières et parfois importantes dont elle ne retrouve ni l'emplacement, ni même les traces dans les appellations nouvelles qui n'ont rien conservé des formes primitives. Par exemple, où sont aujourd'hui *Bibrax*, *Noviodunum, Auxuenna*? C'est à peine si l'on reconnaît dans quelques-unes de nos localités actuelles quelqu'indice des vieux mots de *Latofao, Druciacum* ou *Trucciacum, Contraginum, Minaticum, Verbinum, Brennacum*. Notre vieille société, en s'écroulant brusquement sous l'orage de la grande révolution, n'a fait qu'augmenter les ténèbres en rompant la chaine des

traditions du passé, préparant ainsi de nouvelles énigmes aux Saumaises futurs, comme dit Boileau.

3° *Conséquences morales de cette étude.*

Mais quand une fois on possède ces précieux éléments de toute science historique, la connaissance des sources et celle des expressions qui les traduisent, il ne reste plus qu'à méditer, composer et contrôler les renseignements qu'on a entre les mains pour en faire jaillir la vérité. Alors une discussion, fruit d'un examen sérieux, se fait dans l'intelligence, et lorsque l'affaire a été bien instruite, qu'elle a été envisagée sous ses divers aspects, le jugement peut être prononcé, la vérité historique doit exister avec toutes ses garanties de bonne foi et de sincérité.

Si, comme on l'a dit, le poëte apporte en naissant son génie propre, si l'orateur doit le sien à ses efforts persévérants, l'historien, lui, est redevable de la vérité qu'il cherche à ses veilles et surtout à son jugement, encore plus qu'à ses labeurs. Car si la vérité a besoin de l'exactitude des faits et de la clarté des conclusions qu'elle en tire comme enseignement pratique elle doit ces deux qualités au jugement de celui qui l'étudie.

L'histoire, dit un célèbre écrivain, n'a que deux manières de grandir dans la connaissance de la vérité, mieux voir ce qu'elle voit déjà, c'est-à-dire perfectionner sa vision ; mais surtout voir ce qu'elle ne voyait pas, c'est-à-dire étendre le champ de sa vision.

Comprise à ce point de vue, l'histoire peut être la maîtresse de notre vie, *magistra vitæ*, comme disent les anciens. Elle est, d'après Thucydide, une possession perpétuelle, la seconde vie des morts, et l'école des vivants ; et ce théâtre qui rassemble et reproduit sous nos yeux tous les hommes dignes de mémoire, tous les temps qui nous ont précédés sur le coin de terre que nous foulons sous les pieds est bien propre à nous encourager en attendant qu'il devienne la lumière de notre esprit et la règle de notre conduite.

---

§ III.

Sources de l'histoire locale. — Les Cartulaires et les Manuscrits.

Dans cette connaissance bibliographique dont nous venons de parler et que nous regardons comme très importante, figure en première ligne la connaissance des Cartulaires et celle des Manuscrits historiques. Partout, de nos jours, aussi bien en province qu'à Paris, on a reconnu l'utilité de ces sources primordiales pour renouer la chaîne des temps. Combien de renseignements ils renferment, disent les antiquaires de Picardie, sur les mœurs, la législation, l'agriculture, le commerce, sur tout ce qui peut entrer dans le domaine historique. Pour apprécier la valeur de ces recueils manuscrits, dit un publiciste, il suffit de se rappeler qu'ils ont été primitivement destinés à tenir lieu des titres originaux, en cas de perte ou de destruction de ces titres. Les Cartulaires présentent, en corps de volumes, les textes des Chartes et des actes les plus anciens et les plus précieux que possédaient les archives des établissements, corporations, maisons et souverainetés civiles et ecclésiastiques. Ces actes de toute nature, donnés par la puissance publique ou consentis par l'intérêt privé, fondations, donations, acquisitions, transactions, mutations, sont de véritables monuments dans lesquels la propriété et l'histoire retrouvent la trace ou la preuve d'une foule d'origines.

Aussi, le gouvernement, jaloux de favoriser cette tendance des esprits, s'est-il empressé de publier, il y a plus de trente ans, un catalogue général des archives départementales, donnant ainsi l'exemple salutaire aux Conseils généraux, aux Commissions communales et aux Sociétés savantes qu'il encouragèrent dans ces sortes de publications.

Or, ce catalogue qui contenait à lui seul l'inventaire de près de trois mille Cartulaires, était loin de les comprendre tous. Toutefois, on nous permettra de nous servir de sa riche nomenclature tout en la confondant avec les nouvelles richesses que nous avons faites depuis sur leur provenance et sur le lieu ou ils sont aujourd'hui déposés. Puisse, cette désignation tout incomplète qu'elle est encore, inspirer à d'autres des investigations analogues pour retrouver ceux de ces précieux documents que nous n'avons pu même indiquer!

1° *Les Cartulaires.*

Ces Cartulaires, comme on le sait, portaient différents noms suivant le format, l'écriture ou même la reliure dont on les ornait. Ainsi on avait, dans certains monastères, le *Cartularium magnum,* le *Cartularium minus, Parvum;* le grand, le moyen et le petit Cartulaire ; le *Cartularium antiquum, novum;* le vieux et le nouveau Cartulaire, le *Cartularium nigrum...* le Cartulaire noir...

Un grand nombre de ces précieux manuscrits, concernant notre département, sont aujourd'hui dispersés tant en France qu'à l'étranger. Nous allons chercher à en donner une liste aussi exacte que possible.

Voici les Cartulaires que renferment les archives de l'Aisne qui sont d'une grande richesse :

Archives de l'Aisne.

1° Le Cartulaire de l'ancien évêché de Laon ;
2° — de Saint-Martin de Laon ;
3° — de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy ;
4° — de l'abbaye d'Isle de Saint-Quentin ;
5° — de l'abbaye d'Homblières ;
6° — de l'abbaye de Fervaques ;
7° — de l'abbaye du Mont-Saint-Martin ;
8° — de la cathédrale de Soissons ;
9° — de Saint-Crépin-Legrand ;
10° — de Saint-Médard-lez-Soissons ;
11° — de Notre-Dame de Soissons ;
12° — de Saint-Pierre au Parvis ;
13° — de Notre-Dame de Longpont ;

Bibliothèque de Soissons.

14° Cartulaire de Saint-Jean-des-Vignes ;
15° — de Prémontré ;
16° Terrier de Prémontré ;
17° Cartulaire de Saint-Pierre au Parvis ;

Archives nationales.

18° Cartulaires de Saint-Médard-lez-Soissons ;
19° — de Longpont (1) ;

(1) On dit que M. Peigné Delacourt fait imprimer ce Cartulaire.

20° Layettes de Longpont avec dessins de tombes et chartes n° 5470 ;
21° Cartulaire de Saint-Ived de Braine n° 5479 (1) ;
21° — de l'abbaye de Thenailles ;
22° — de l'abbaye de Saint-Prix ;
23° Extrait de Chartes de Genlis (2) ;
24° — du Vermandois ;
25° Cartulaire de l'abbaye de Boheries ;
26° — de Bomy-Fontaine ;
27° — de Bucilly ;
28° Chartes diverses sur Longpont, Coucy-la-Ville, Tenitoné de Laon ;
29° Braine, recueil de Chartes originales ;
30° Château-Thierry, idem ;
31° Chauny, idem ;
32° Coucy, copie de titres de fondation ;
33° Cartulaire des comtes de Champagne ;
34° — de Foigny ayant appartenu au père Petau ;
35° Recueil de Chartes, pièces originales pour l'histoire et la ville du château de Villers-Cotterêts, de 1394 à 1507, 1 vol. in-folio ;
36° Pour ville et comte de Soissons, de 1192 à 1434, 1 vol. in-folio ;
37° De Laon, de 1287 à 1396, in-folio ;
38° De Chauny, 100, de 1361 à 1531, 1 vol. in-folio ;
39° Château-Thierry, de 1211 à 1770, in-folio ;
40° Recueil de Chartes de Dom Bugniatre, 3e volume de son histoire ;

Collection de Dom Grenier.

41° Chartes de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Chezy ;
42° Collection de 91, Chartes, Laon ;
43° — de 83, — Soissons ;
44° — de 24, — Saint-Quentin ;

Bibliothèques particulières.

45° Cartulaire de Saint-Michel, Société archéologique de Soissons ;

(1) Ce Cartulaire a été en partie imprimé aux frais de M. Prioux, dont la succession en aurait confié la continuation à la Société archéologique de Soissons.
(2) 4 volumes de Chartes ont été vendus à Genlis en 1845.

46° — de l'Hôtel-Dieu de Soissons ;
47° — de Saint-Léger de Soissons ;

Bibliothèque du grand Séminaire (1).

48° Cartulaire de Nogent-sous-Coucy, entre les mains de M. de la Rochefoucaud, ancien propriétaire, ou de M. Carrette, propriétaire actuel ;
49° Extrait de Chartes de l'abbaye de Labaize, près Château-Thierry, M. l'abbé Poquet ;

Rome : Bibliothèque du Vatican.

50° Cartulaire des comtes de Braine, légué par la reine de Suède au Saint-Siége, provenant de la bibliothèque du célèbre père Petau ;
51° Chartres et titres du Duché de Guise ;
52° Cartulaire de Saint-Vincent, intitulé : *Sancti Vincentis laudunensis abbatiæ polypticus.* Voir Montfaucon bibliotheca, Mns Dachery, dont Guibert mentionne le *Cartularium magnum et minus ;*
53° Cartulaire de Foigny, intitulé Polypticus ;

Angleterre.

54° Cartulaire de l'abbaye de Saint-Jean de Laon. XIIIe siècle ;
55° — de Prémontré. XIIIe siècle ;
56° — de l'évêché de Laon. XIIIe siècle ;

Bibliothèque Midlehil.

57° Cartularium abbatiæ laudunensis. XIIIe siècle ;
58° — abbatiæ laudunensis. XVe siècle.

Malgré ces nombreux documents on voit qu'il manque à cet appel les chartes d'un grand nombre d'établissements religieux. Tels que Valsenet, Valchnetin, Valsery, Longpré, Essommes, Saint-Crépin-en-Chaye, Chartreuve, Comy, Saint-Paul, Saint-Remy, Cuissy, Montreuil, Saint-Nicolas-aux-Bois, Saint-Nicolas-sous-Ribemont, Origny-Sainte-Benoîte, le Sauvoir, Vauclair, Vermand, Saint-Vincent, la chartreuse du Val-Saint-Pierre ; sans parler des autres communautés religieuses et d'une foule d'autres villes, bourgs et localités qui avaient, chacun, non-seulement leur charte communale, mais tous les actes qui constituaient leur personnalité et leurs priviléges à cette époque.

(1) En cours d'impression.

Combien il serait intéressant et curieux de former un recueil complet de toutes ces pièces disséminées partout et qui sont pour nous les seules preuves authentiques de la façon dont le Moyen-Age entendait la vie sociale et la pratiquait.

2° *Les Manuscrits.*

Les Manuscrits contenant l'histoire de nos cités et de nos bourgs ne sont pas moins nombreux ni moins intéressants que nos Cartulaires dont ils comblent les lacunes en donnant à leur langage, parfois un peu sec et concis, un développement nécessaire et une interprétation qui en fait mieux saisir le sens et comprendre la valeur. Les mémoires sur Laon, Soissons et Saint-Quentin sont en grand nombre, malgré les pertes malheureuses que nous en avons faites (1).

Laon.

On doit à Jean de Guise, abbé de Saint-Vincent, son Mémoire historial en 4 vol. in-4°, dont il ne reste que le dernier. — Denis Hangard, chanoine de la cathédrale, laisse des Mémoires sur le pays Laonnois de 1550 à 1600. — Le Journal de Maquelin va de 1560 à 1668. — Les Mémoires d'Antoine Richard pendant la ligue ont été imprimés récemment. — On a aussi des relations sur les persécutions Jansénistes et les intrigues municipales, mais nous avons des ouvrages plus sérieux et embrassant une longue période historique : Les Mémoires de Claude Leleu pour servir à l'histoire de la ville de Laon et du pays Laonnois depuis l'an 304 jusqu'en 1722, 2 énormes volumes in-folio de 2,000 pages ; de Claude Bugniatre un petit recueil de l'histoire de la ville de Laon, tiré de plusieurs mémoires dont il reste des copies ; un autre ouvrage portant le titre d'Essais historiques ou mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile de Laon et du pays Laonnois, 3 grands volumes in-folio, de 304 à 1741. On doit, d'après M. Melleville, auquel nous empruntons ces renseignements, attribuer cet ouvrage à

(1) Parmi ces pertes on compte, en premier lieu, celles des deux Laonnois, Etienne Delalain et l'avocat Laurent. Le premier avait composé deux histoires de sa ville natale dont il ne reste qu'un extrait. Le second, après avoir réuni un grand nombre de Chartes anciennes et curieuses en 2 vol. in-folio, ne nous a laissé aussi qu'un abrégé de son histoire de Laon Celle de J.-F. Flamand et de Nicolas Duchange est restée introuvable.

Dom Varoquaux et non à Gédéon Bugniatre, qui présenta au corps de ville, en 1755, un ouvrage intitulé : Mémoires pour servir à l'histoire du Laonnois ou des villes, comté et diocèse de Laon, 3 vol. in-folio.

De ces matériaux rassemblés sont sortis divers abrégés, sortes d'Epitome des choses les plus remarquables qui se sont passées sous les évêques qui ont gouverné l'Eglise de Laon, 1 vol. in-4° et les 2 ou 3 volumes que le religieux D. Bugniatre avait composés.

Soissons.

La ville de Soissons n'est pas moins riche en manuscrits. Nous avons d'abord Berlette qui écrivait les antiquités de sa ville en 1552, mises en ordre et augmentées par Michel Bertin en 1580, puis les annales de l'ancienne et noble ville de Soissons achevés en 1661 par le benedictin Dom Gilleson. Ce livre a été brûlé dans l'incendie de 1808, à Paris.

Les Mémoires de la ville et antiquités de Soissons, recueillis en 1664, en 4 vol. in-folio, par le même.

L'histoire de Soissons, par Rousseau Desfontaines, avocat en 1707, 2 vol. in-folio.

Mémoires pour servir à l'histoire de Soissons et du Soissonnais, par Cabaret, chanoine de l'Eglise de Soissons. L'auteur a légué la seule copie qu'il a fait faire, à son ami, le docteur Petit. Celui-ci en a fait présent à l'Académie de Soissons le 4 mai 1791. C'est cet exemplaire, dont nous avons une copie, que possède la bibliothèque de Soissons.

Notice historique, in-folio de 267 pages, par Mezurolles.

Mémoires de M. Fiquet, cahiers.

Annales Soissonnaises, par M. Brayer, curé de Berzy.

Un poème sur Soissons et ses habitants, par Destaing, pour servir à l'Ecole centrale, 1803.

Essais historiques sur Soissons, par M. J.-B. Brayer, conservateur de la bibliothèque, 1838.

Fouilles de Soissons, 1,200 pages.

Deux manuscrits sur la Généralité de Soissons.

Saint-Quentin.

Saint-Quentin possédait aussi des manuscrits curieux, écrits par Quentin Delafons, prêtre, bachelier en théologie en 1649, en 4 vol., et qui ont été en grande partie publiés par notre ami,

M. Ch. Gomart, archéologue distingué. — L'auteur de ces recherches curieuses sur la ville et l'Eglise de Saint-Quentin, les avait léguées par son testament, dès 1648, à Claude Bendier, son neveu, et ce dernier avait laissé ces écrits avec sa bibliothèque entière, en 1697, au chapitre de Saint-Quentin avec la clause qu'ils seraient réunis dans un lieu commode de l'Eglise afin que le public put y entrer et les lire deux fois la semaine, le mardi et jeudi. D'après une sentence de la prévôté, du 16 avril 1750, on ordonna que ces 4 volumes-manuscrits seraient imprimés aux frais du chapitre ou rendus à la famille Bendier.

Il n'y avait pas que les grandes villes qui avaient leurs histoires, les bourgs et les abbayes avaient aussi leurs annales. Château-Thierry avait son chroniqueur Hébert, curé de Lucy-le-Bocage ; Gonet, vigneron d'Essommes ; Fère-en-Tardenois, ses antiquités ; Ribemont, son Dom Beaurain, que M. Gomart a eu le bon esprit de fondre dans son histoire du canton de Ribemont.

Emilien Delavigne écrivait en latin l'histoire de Saint-Vincent que Dom Wiard, quelques années après, traduisait en l'augmentant.

Saint-Jean de Laon agissait de même, et l'histoire de Sainte-Benoîte, d'Origny, avec plusieurs recherches touchant son abbaye et les abbesses qui en ont eu le gouvernement, nous montre avec quel soin on recueillait partout dans les monastères les moindres détails des événements qui s'y passaient.

Il serait bien à désirer qu'on fit de nouvelles recherches pour retrouver toutes ces histoires locales si intéressantes pour le pays. Cherchons donc, il en est encore temps, peut-être serons-nous assez heureux pour mettre la main sur ces documents d'un passé qui nous échappe et qui semble s'éloigner de jour en jour. C'est alors que nous mériterons ce beau titre d'inquisiteurs de la vérité et de défenseurs de l'antiquité : *Inquisitores veritatis et tutores ac defensores vetustatis.*

§ IV.

SIGNIFICATION DES TERMES EMPLOYÉS EN HISTOIRE. — EXEMPLES DE LEURS ACCEPTIONS DIVERSES. — INDICATION DE QUELQUES USAGES FINANCIERS ET FÉODAUX.

Quand nous avons avancé que, dans l'étude de l histoire, il était indispensable de bien saisir le sens des termes si fré-

quemment employés dans les titres originaux et dans la langue du moyen-âge, notre intention, croyez-le bien, n'était pas de donner des définitions exactes et complètes de ces locutions plus ou moins obscures ni de faire connaître leurs nuances si variées. Ce rôle appartient de droit aux érudits qui ont traité *ex professo* de ces matières avec tout le développement qu'elles exigent. Nous avons seulement voulu dire qu'il fallait chercher à se rendre compte de la signification propre des mots et de la valeur des choses qu'ils expriment. En citant donc ici quelques-uns de ces termes que nous avons pris au hasard, nous espérons faire comprendre avec quel soin et quelle circonspection il faut étudier l'histoire jusque dans ses moindres détails.

1° Exemple d'acceptions diverses dans les termes.

Le mot *civitas*, que nous traduisons aujourd'hui indifférem-ment par cité, par ville, est loin d'avoir cette signification restreinte dans César. Il ne servait pas alors à désigner une grande ville, la capitale de la nation ou une de ses capitales ; mais tout le territoire qu'occupait une population jouissant de sa juridiction propre. Ainsi les peuples de la Gaule fédérée, quelque fut leur nombre, formaient autant de *civitates*, puisqu'ils avaient chacun leurs chefs et leurs lois particulières. On disait donc avec raison : *civitas Remorum*, *civitas Suessionum*, *civitas Viromanduorum ;* la Cité des Rémes, des Suessions, des Véromanduens qualifiant ainsi les habitants du Rémes, du Soissonnais et du Vermandois. On donna aussi le nom de cité au diocèse, parce que lui aussi comprenait non une ville, mais un peuple tout entier vivant dans les anciennes limites des cités primitives dont il occupait la circonscription territoriale. Cependant, suivant la remarque d'Adrien de Valois, le nom de *civitas* n'était pas toujours attribué à toutes les villes épiscopales et nous voyons, d'après un titre d'Innocent III, qu'on doutait même si on devait conserver le nom de *civitas* à une ville dans laquelle ne résidait plus l'évêque. César nous apprend, d'un autre côté, que dans le pays de Bourges plus de vingt villes furent incendiées en un seul jour et qu'il en fut de même dans tout le Berry et dans tous les autres pays, *in reliquis civitatibus*. Nous savons en outre que quand les soixante-quatre cités de la Gaule concoururent à élever, à Lyon, à la jonction du Rhône et de la Saône, un temple fameux en l'honneur d'Auguste, ce ne furent pas seulement des villes parti-

culières qui contribuèrent à cette dépense, mais la nation tout entière, dans laquelle figure la *civitas Suessionum* comme représentant tout le peuple Soissonnais.

Il est donc évident, d'après ce qui précède, qu'il y a une grande différence entre le mot *civitas*, désignant une population tout entière et celui de cité que nous appliquons aujourd'hui à la ville capitale de ce même peuple ou même à des villes moins importantes, confondant ainsi la synonymie des expressions les plus usuelles.

Il en est de même du mot *urbs*, jadis réservé aux grandes villes, aux capitales des Etats, et qui finit par être prodigué aux plus chétives bourgades.

La même confusion existe relativement aux *oppides* qu'on ne sait pas distinguer des autres villes, bien qu'elles le soient par leur destination et la nature de leur construction. Il faut donc entendre par oppide : 1° une ville fortifiée par l'art et la nature, 2° un lieu de refuge où s'abritaient les populations au jour du danger. En effet, César nous raconte que le lendemain de sa victoire sur les bords de l'Aisne, il dirigea son armée vers le pays des Suessions, contigu à celui des Rémes, et qu'après une longue marche, il arriva *ad oppidum Noviodunum*. Il essaya de l'emporter d'assaut en faisant approcher ses machines des remparts, *celeriter vineis ad oppidum actis*. Les Gaulois, eux aussi, avaient attaqué un *oppidum* des Rèmes du nom de *Bibrax* qui se trouvait sur leur route lorsqu'ils allaient à la rencontre de ce conquérant. Dans un autre endroit de son livre, César avance qu'il y avait beaucoup d'oppides dans une seule cité : *oppida erant in civitatibus*, dénommant ainsi les places fortes de ces différents peuples. Voilà pourquoi Vercingetorix, ce dernier champion de la liberté nationale, dans cette lutte suprême qui décida du sort de la Gaule, avait fait résoudre dans un grand conseil de guerre qu'on brulerait toutes les oppides qui n'étaient pas capables de se défendre. *Oppida incendi oportere quæ non munitione et loci natura ab omni sint periculo tuta.* Au livre cinquième de ses commentaires, chap XXI, César explique lui-même ce que les vieux Bretons entendaient par *oppide*. C'était ordinairement un endroit choisi d'avance, dans une position avantageuse, environné de grands bois ou de vastes marais, défendu par un large fossé surmonté d'un rempart où on avait coutume de se réfugier pour échapper aux incursions de l'ennemi. *Oppidum autem Britanni vocant,*

quum silvas impeditas vallo atque fossa munierunt, quo incursionis hostium vitandæ causa convenire consueverunt. Ici ce n'est donc plus une ville fortifiée, c'est un simple lieu de refuge. Ces textes prouvent surabondamment que les oppides avaient les deux qualités dont nous parlons d'être tantôt une forteresse temporaire, un asile de circonstance et tantôt une ville considérable comme dans ces phrases : *Vesontio oppidum maximum Sequanorum ; Lutetia oppidum Parisiorum,* que Grégoire de Tours appelle déjà *urbs parisiaca* et *parisiensis civitas.*

Pagus. Ce mot a souvent le sens de *civitas* et se prend alors pour toute l'étendue du territoire d'un peuple : *pagus Remensis, pagus Suessionensis.* Ces pays, en effet, étaient assez fertiles et assez vastes pour former des peuplades puissantes. Il paraît certain d'après Grégoire de Tours, que le *pagus Suessonicus* ou *Suessionicus,* comme il l'appelle, englobait alors toute la *civitas.* Dans quelques contrées cependant, comme en Suisse, où elle était très considérable, on l'avait partagée en quatre cantons, *in quatuor pagos.*

Ces *pagi* furent ensuite subdivisés en de moindres parties, et sous chacune de ces parties était compris un nombre plus ou moins grand de villes et de bourgades d'habitations ou de villages. César les distingue d'une manière assez claire au livre VI de ses mémoires, lorsqu'il écrit : *In Gallia non solum in omnibus civitatibus atque in omnibus pagis partibusque, sed pæne etiam in singulis domibus factiones sunt.* L'ordre de ces diverses subdivisions a été conservé dans l'état ecclésiastique là où les diocèses répondent aux cités, les archidiaconès aux *pagis,* les doyennés ruraux aux moindres parties, *partibus,* les paroisses ou villages aux *domibus.* Ces villages tiraient leurs noms tantôt du chef qui les possédait ou y commandait, tantôt du site, de la nature du produit du sol, quelquefois aussi de certaines circonstances particulières qui avaient présidé à leur création.

Pagus qui, tour à tour, a signifié pays entier, portion de pays, quartier de cité, canton, petit peuple, paysan, a subi les mêmes variations que *civitas.* Il s'est amoindri avec le temps. Car si les *majores pagi* représentaient toute l'étendue du territoire d'un peuple, les *minores pagi* ou *vicariæ* n'en indiquaient qu'une portion moindre, une partie de ce même territoire, occupée par une subdivision du peuple se rattachant à la cité ; et

les *minimi pagi* n'étaient que des villages obscurs, sans importance. Nous avons au Musée de Soissons une inscription fort curieuse trouvée à Nizy-le-Comte, l'ancienne *Minaticum*, qui mentionne un pays de Venectes, *pagi Venecti*. Quel est ce pays ? Est-ce un canton ? un simple village ? ou une province comme le Vexin, par exemple ? Personne que nous sachions n'est encore parvenu à éclaircir ce point historique.

Les comtés du Moyen-Age, *comitatus*, ont souvent eu pour limites celles des *pagi*, et le mot de contrée ne serait peut-être lui-même qu'un dérivatif de comté. C'est du moins ce que semble insinuer un poéte du temps de Charlemagne, quand il dit :

Sed variis divisa modis plebs omnis habebat
Quot pagos tot pene duces......

Nous aurons un jour à poser une question qui peut offrir quelque intérêt pour notre département, savoir : si les deux Quincampoix du Soissonnais et du Vermandois se rapporteraient à un *quinque pagi?* et, dans ce cas, à quelle circonscription territoriale ils répondaient ?

Vicus, qui selon Varron vient de *via*, parce que les maisons qui le constituent sont des deux côtés des rues, s'applique en effet au quartier d'une ville où l'on peut en compter autant qu'il y a de surfaces occupées par une suite de maisons et séparées les unes des autres par des rues. Il se prend aussi pour une bourgade n'ayant qu'une rue. C'était aussi le village proprement dit avec ses rues diverses, le *castrum* dépourvu de murs, n'ayant que ses vallons, ses accidents de terrain pour défense. Nous avons dans notre département deux localités du nom de Vic, *Vicus ad Axonam*, Vic-sur-Aisne et Viffort, *vicus fortis*. Dans la Brie, au-delà de la Marne, les *vici*, dit Papias, sont des habitations, des forts qui ne peuvent prétendre à l'honneur des villes, mais qui sont habités par des hommes ordinaires. Chez certains peuples, les *Vocones*, diocèse de Vaison, chez les *Viennenses*, Die en Dauphiné, il n'y a pas de *vici*, mais des *pagi*, tandis que chez leurs voisins, les Helvétes, ce sont des *vici*.

Villa, qui s'emploie aujourd'hui pour toute espèce de villes, grandes ou petites, ne désignait anciennement qu'une métairie, ferme ou maison de culture avec une habitation de maître. C'est de ces *villæ* que sont sortis la plupart de nos villages les plus

agrestes, et dont un grand nombre, fidèles à leur origine, ont conservé le nom de *cors, chors, curtis, curtim, curia*; qu'on a rendu par *court*, Gernicourt, Landricourt.... d'autres par celui de ville, Autreville, Bouconville, Aisonville, Franqueville. Mais depuis très longtemps ce mot *villa* est resté plus particulièrement à nos grands centres d'habitations, aux agglomérations nombreuses. Au Moyen-Age, on distinguait les *villæ* en *murales, rurales, villæ ad clocherium*, la paroisse, *dominicales, fiscales, forenses, ingenuæ, mercatoriæ, publicæ, regiæ, urbanæ*, suivant leur destination ou leur appartenance.

Leuca, Leuga, Leonga, lieue du Celtique, Leoug ou Leak, pierre. On croit avec raison que la lieue gauloise était bien antérieure à l'invasion romaine. Comme en Gaule, on plaçait sur les chemins des pierres à une distance de 1500 pas, et que la lieue gauloise avait cette mesure, on a été autorisé, dit Jornandès, à croire que c'était la lieue gauloise, d'autant plus qu'en Anglais Leach et Lew en Breton signifient pierre. C'est du moins l'opinion des savants de France; et si cette opinion n'était pas fondée, d'où viendrait le nom de colonnes Leugaires que ces pierres ont conservé pendant toute la domination romaine. La lieue romaine étant, d'après Pline et Strabon, de 24 stades ou 3,000 pas, elle était donc le double de la lieue gauloise. Plus tard, nos lieues communes n'eurent plus en Picardie comme ailleurs, que des distances conventionnelles, dont il serait intéressant de rechercher les motifs et d'apprécier les règles.

Moneta. Les monnaies, quel vaste champ? Rien de plus varié que les types, rien de plus difficile à déterminer que la valeur. Sous combien d'aspects ne peut-on pas envisager cette matière, soit comme estimation de la marchandise dont elle solde le prix, soit comme procédé de fabrication dans les ateliers monétaires, soit comme action de change.

Considérées en elles-mêmes, les monnaies peuvent être étudiées sous le rapport de la couleur, de la forme, de la dénomination et de la valeur. Pour la couleur, elles sont jaune ou d'or, blanches ou d'argent, par opposition à la monnaie de cuivre ou de billon, qui devient noire, brune ou terne comme celles en potin ou à dose mélangée. Les formes et les dimensions sont fort nombreuses. Les unes sont grandes et d'autres très petites, c'est plus que le grand, le moyen et le petit module romain, frappées

sur la face, à divers coins ou effigies, figurant des rois, des empereurs, des princes, des barons, des saints, des dignitaires de l'église ; les revers nous montrent des prières à la croix, à l'agnel, au mouton, au mantelet, à la chaise ou chaiere, à la mare ou mache, aux angles ou anges, aux fleurs de lys, au pavillon, à l'eau, aux armes de France, à la couronne.

Ces pièces on les nomme royales ou baronniales. Il y a les royaux doubles, les gros et les petits royaux, les gros et petits florins, les saluts, les francs, les tournois, les parisis, les deniers, les bons à la reine, les nigelli. Nous avons les nérets ou les noirs des comtes de Soissons, les muailles Lovisiennes des évêques de Laon, les sous de Saint-Quentin, les bourgeois forts et petits. Quant à la valeur, elle ne peut être calculée que d'après la matière elle-même, sa pureté ou son altération. Il y aura donc la *libra fortis* qu'on appelle aussi *bona moneta* l'or fin pur, et la *moneta debilis*, *frivola, moneta mixta, plumbea,* à cause de son alliage, *ternalis*, *septena*, *octava, décima,* au lieu de première, seconde, troisième et royale. Philippe de Commines dit, en parlant du roi Jean, qu'il mit le royaume en si grande pauvreté, qu'il y eut longtemps pour monnaie commune du cuir avec un petit clou d'argent au milieu. Mais cette monnaie au clou d'argent qu'on nous dit avoir existé ailleurs, paraît une fable appliquée à la France. Cet auteur aurait-il voulu, par là, critiquer ironiquement l'altération de la monnaie à laquelle on avait recours. C'est assez probable.

L'acception du mot *mensura* mesure, soit pour les terres, les denrées et les liquides, paraît aussi arbitraire et sujette à d'innombrables variations, en sorte qu'on pourrait dire : autant de lieux, autant de mesures diverses. Ainsi les mesures agraires s'appellent ici muid, setier, pichet, minot, essein, le quartel, suivant la quantité de grains qui est nécessaire pour l'ensemencement ; Là, arpens, jallois, verges, perches, par suite d'un calcul d'arithmétique. Ailleurs, ce sont des journées ou journaux, des charrues, d'après le travail que l'homme et son attelage peuvent exécuter dans un espace de temps déterminé, soit en un jour, soit pendant l'année.

La mesure des denrées n'est pas moins embarrassante, c'est bien toujours le muid qui apparaît comme étalon de la marchandise ; mais il a une foule de subdivisions arbitraires, le bichet ou pichet, le boisseau ou le maincot, le quartier ou quar-

tel, le minot, l'essein, le setier, la mine, le sac, l'écuelle, la chopine et la pinte, que nous retrouverons pour les liquides.

Ainsi, à la Ferté-Mison, bailliage du Vermandois, le muid de blé de Paris valait 1 muid 3 setiers 1 minot et 3 boisseaux, d'où 5 boisseaux ras faisaient un pichet.

Le muid d'avoine valait 16 setiers 11 boisseanx à comble. 5 boisseaux combles faisaient un pichet.

A Villers-Cotterêts, le muid de blé de Paris valait 68 pichets 1 boisseau et demi. A la coutume de Villers-Cotterêts, 3 boisseaux forment 1 pichet. Le muid d'avoine valait 70 pichets et 11 boisseaux ; 5 boisseaux faisaient un pichet.

A Laon, le muid de Paris valait 19 jalois ; il fallait 11 boisseaux pour un jalois, 22 jalois pour 1 muid et 11 esseins pour 1 jalois. Le muid d'avoine de Paris valait 19 jalois et 3 boisseaux, 3 boisseaux valaient 1 jalois, 12 jalois 1 muid, 11 esseins 1 jalois.

Crespy-en-Laonnois avait la mesure du Gâtinais, valant 13 jalois et demi et 11 boisseaux à la mesure de Laon ; 23 boisseaux au jalois, 12 jalois valaient 1 muid, 11 esseins 1 jalois.

Saint-Quentin. — Le muid de blé de Paris valait 4 muids 11 setiers 1 maincot et 1 boisseau de Saint-Quentin. Il fallait 8 boisseaux pour faire 1 setier et 11 maincots pour faire 1 setier; 8 setiers faisaient 1 muid et 1 setier fait 1 res et 8 res font le muid. Le muid d'avoine valait 3 boisseaux et 11 res de Saint-Quentin et 16 res faisaient le muid de Saint-Quentin.

Soissons. — Le muid de blé contenait 34 esseins qui font à la mesure de Paris 7 setiers 11 boisseaux.

A Noyon, le muid contenait 8 setiers qui faisaient à la mesure de Paris 3 setiers.

A Corbie, il contenait 13 setiers ; à Amiens, les deux mesures font un moiton, les deux moitons font un bichet, les deux moitons font un bichet, les deux bichets font une émine, les deux émines font un setier, et douze setiers font un muid de blé.

Les mesures pour les liquides suivent celles des denrées ; c'est assez dire qu'il n'est pas facile de fixer la contenance du muid, qu'on remplace ailleurs par la tonne, la queüe et le galon, la jauge dépendant de la volonté des princes et des habitudes du pays. De sorte qu'ici sa capacité était de 12 et de 16 setiers ; ailleurs de 20, 22 et même 44 setiers. Le setier se divisait en demi setier, pot, pinte, chopine et bouteille. Le muid

de vin de Soissons valait 28 setiers de Paris; celui de Laon 13; à Bruyères le muid valait 14 setiers, à Villers-Cotterets 33, à La Ferté Milon 30 ou 32 quartes de Paris.

Dans un rapport que les jaugeurs de Paris ont fait à nos seigneurs des comptes sur les moisons des tonneaux de vins et d'esgues (eau) de différents pays en 1330, on voit qu'un tonnel de Laonnois et de Soissonnais mesure VI muids et la queüe III muids à la dite mesure.

On voit par ces exemples sur lesquels nous nous sommes arrêtes peut-être un peu trop volontiers, combien l'histoire suppose de connaissances préliminaires et de réflexions sérieuses pour en tirer tout le fruit qu'elle promet. Nous allons traiter plus rapidement ce qui nous reste à dire sur quelques autres usages.

II. — *Indication de quelques usages féodaux, financiers et législatifs.*

Les usages et les termes féodaux et financiers ne réclament pas une moindre attention dans l'étude de l'histoire, les quelques indications suivantes vont nous en convaincre.

La fief *feodum*, qu'il vienne de *fides* foi, parce que le vassal jurait fidélité à son seigneur ou de l'allemand *fed-od* à cause du service militaire auquel il s'obligeait à son égard, n'en n'était pas moins une terre concédée par un supérieur à un inférieur. Mais combien de servitudes étaient imposées en raison de cette vassalité. Outre le fief *dominant*, il y avait le fief *servant*, le *plein fief* ou de *haubert*, le fief *chevet*, *en nuesse*, *le fief de dignité*, le fief *noble*, le fief *roturier* ou *rural*, le fief de *revue*, le fief de *corps*, de condition *feudale*, le fief *jurable et rendable*, le fief de *paisse*, le *pied de fief*, le fief de *danger*, le fief *en l'air*, enfin la *puissance* et la *commise* de fief, *l'arrière fief*. Ce n'est pas une petite affaire que de savoir les conditions diverses auxquelles étaient assujetties ces sortes de servitudes.

L'alleu, *allodium*, de *all* tout et *od* terre, était une terre un domaine possédé en toute souveraineté. Le *franc alleu* qui était une terre patrimoniale ne relevant d'aucun seigneur se divisait cependant en franc alleu *noble* avec droit de justice et *roturier*, quand il était privé de ce droit et des autres droits féodaux. L'allodium était encore *corporel* ou *incorporel*, suivant

qu'il affectait une terre ou une rente foncière. Les alleux, en se transformant en bénéfices, en suivirent les lois et les conditions. Mais arrivons aux finances.

Le *pedagium,* c'est-à-dire l'impôt perçu sur les chemins et au passage des rivières existait-il sous les Romains qui construisirent ces voies en pierres qui sillonnent nos campagnes et dont nous retrouvons, après plus de seize siècles d'existence, des tronçons encore dignes de ces maîtres du monde ? Qu'elle était originairement la nature de ces droits dont s'emparèrent les Comtes et les Leudes, malgré la défense de Charlemagne, et qui pendant tout le Moyen-Age, entravèrent le développement du commerce en rompant les artères de la France, en exigeant ces nombreuses immunités et saufconduits dont abondent une foule de chartes monastiques et seigneuriales ? Quel usage les seigneurs firent-ils de ces ressources dans l'intérêt des routes dont la police leur appartenait ? Nécessité de connaître les décisions que les rois furent contraints de prendre pour forcer ces hauts barons à l'entretien des routes, et quelquefois à restituer aux négociants des sommes qu'ils leur avaient injustement extorquées en frappant leur passage de droits nouveaux et arbitraires. Constater les ruses coupables auxquelles ils avaient souvent recours pour multiplier les gains illicites et augmenter les confiscations. Etablis pour la réparation des chemins, des ponts, en vue de faciliter le passage des rivières souvent dangereuses, les péages n'ont jamais pu être entièrement supprimés, malgré les efforts que fit la puissance royale pour les détruire, et les changements si profonds qu'apporta dans nos mœurs et dans notre administration financière la grande révolution du siècle dernier ; puisque ces impôts existent encore de nos jours, aussi bien sur nos routes que sur nos rivières, qui sont soumises à des droits qu'on perçoit au nom du trésor ou des particuliers qui sont substitués parfois à son action.

Theloneum, le tonlieu. Ce n'était pas seulement sur les chemins et le passage des rivières et des petits cours d'eau, même des fossés qu'on percevait un impôt ; mais ce droit fiscal frappait aussi la marchandise qu'on transportait. Et l'on juge bien qu'ici encore il y aurait à étudier ces tarifs différentiels et à les comparer avec ceux de notre époque. Nos droits d'entrée et de sortie, nos droits de navigation, nos octrois ne sont-ils pas les héritiers directs de tous ces impôts qui nous paraissent

si singulièrs et si bizarres ? Au moyen-âge, il y avait donc le *theloneum aquarum forense — Stallagium*.... droit de transport par eau, de changeur, droit d'étal, dans le roman de la Rose on lit :

> Cil qui Sires est de la foire
> Doit partout prendre son tontin ;
> Et qui ne put à un moulin....

Outre l'impôt du péage et du tonlieu, il y avait encore l'impôt sur les routes qu'on appelait *rotagium*, rotage, roage ou rouage, *pro rotarum tritura* (il devait servir à en payer le dégat), que nous appelons droit de circulation avec un char ou une voiture chargée de marchandises. D'après Ducange, le *rotagium* se prendrait pour toutes les prestations d'impôts, voire même pour celui des poules.

Emmeré, dans son *Augusta viromanduorum*, pages 132 et 258, parle du *theloneum rotarum* qu'il appelle *rotatica vini*, circulation ou transport du vin. « Ils demandent, dit une charte » de saint Nicolas d'Angers, en parlant des religieux, que j'a» bandonne le droit de rouage sur la chaussée qui passe devant » la maison de leurs hôtes. » Dans une autre charte de Guillaume, évêque de Laon, insérée aux preuves de l'histoire de Guines, page 378, on lit : *Item medietatem roagii de Mailly et de Noviant*. Hugues, comte de Roucy, accorde à saint Remy de Reims une diminution de droit. *Minus pretium roatici ab ipsis quam a laicis guiniatores accipiant*. Barthélemy, évêque de Laon, accorde le même privilège presque dans les mêmes termes. *Guinitores roagium minoris pretii ab ipsis quam a laicis accipiant*. Recepte des Rouages, dit un compte du comté de Boulogne de 1402, *c'est assavoir de chars ou charretés qui à loier mennant denrées doivent chacun char quatre deniers par*.

Chasia, droit de chasse. Que n'y aurait-il pas à dire sur ce chapitre de la vénerie ? Sur son antiquité, ses usages, sous les Gaulois et les Francs qui chassaient encore l'*urus* ou taureau sauvage sous les Carlovingiens. Il n'y a qu'à lire Eginhard pour être renseigné sur cet exercice. Cette passion qui tient au métier des armes n'était pas moins vive sous la féodalité. La chasse au chien, au faucon, aux filets, à la flèche, à l'arbalète est restée célèbre. Il fallut des ordonnances sévères pour les interdire aux ecclésiastiques. L'aventure des trois étudiants de saint Nicolas-au-Bois, surpris chassant dans la forêt de Coucy et mis

à mort par Enguerrand est devenue un des épisodes les plus dramatiques de notre histoire locale. La vénerie est donc l'art par excellence, aussi Gaston-Phébus, dans ses déduits de la chasse, dit qu'elle sert à faire fuir tous les péchés mortels. Or, qui fuit les péchés mortels, ajoute-t-il, doit, selon notre foi, être sauvé. Donc, bon veneur aura en ce monde joie, liesse et déduits, et après aura paradis encore. Les armes usités pour la chasse, les ruses, les instruments offrent des détails du plus haut intérêt et peu vulgaires.

En jurisprudence, que de choses à savoir. Le *districtus*, l'exercice du droit de justice, les informations de la magistrature, les examens à subir, les moyens pour parvenir à ces hautes et délicates fonctions, les divers modes de procédures, la manière de formuler les jugements, l'exécution des sentences prononcées contre les coupables, les amendes, les genres et les degrés de punitions, aussi bien dans le régime ecclésiastique que dans le régime civil et militaire. Que de choses à apprendre pour bien connaître son histoire locale.

Toutefois, qu'on le sache bien, pour arriver à ces heureux résultats, il ne faut que de la bonne volonté. L'histoire, comme toutes les professions, a ses difficultés qu'on surmonte facilement, dès qu'on s'y livre avec courage et persévérance. Nous répéterons donc ici à nos lecteurs ce que nous leur disions en commençant : *nosce patriam*, étudiez votre pays ; que ce soit un village obscur ou une ville célèbre, peu importe. Connaissez non-seulement les lieux qui vous ont vus naître, ceux dans lesquels vous êtes appelés à vivre ; mais le canton auquel vous appartenez ; mais votre département, cette patrie abrégée de la grande patrie et dans laquelle, comme dans une miniature riche et variée, vous trouverez le coloris et le reflet resplendissant du génie, du caractère et des gloires de toute notre vieille France.

FIN DE L'INTRODUCTION.

LES INSCRIPTIONS

LEUR IMPORTANCE. — MANIÈRE DE LES RELEVER.

§ 1. *Importance des inscriptions.*

Entre tous les documents écrits à recueillir encore de nos jours, nous devons placer au premier rang les inscriptions. Il n'y a plus aujourd'hui à faire connaître l'importance de ce genre de renseignements que toutes les Sociétés savantes ont recommandé et dont elles poursuivent les recherches avec une louable persévérance. On a dit avec raison que ces documents étaient souvent les annales abrégées de la vie d'un peuple, plus ordinairement celles d'un personnage inconnu, d'un individu utile dont elles révélaient l'existence, les vertus, les occupations, le talent ou les services rendus. Que de faits ont été ainsi sauvés de l'oubli ? Combien qui étaient contestés, ont reçu une éclatante confirmation ? Que d'autres pleins d'obscurités ont été remis en évidence.

Que de choses, disions-nous il y a plus de vingt ans, nous apprennent ces nombreuses inscriptions si variées dans leurs formes, si simples et si concises dans leurs expressions ? Ici, le nom de celui qui a consacré un temple à quelque divinité, là, le passage d'un prince, la distance d'une ville à une autre ; ici, le lieu de repos du guerrier mort pour la défense de la patrie, là, l'épitaphe d'un artiste inconnu, le nom d'un médecin célèbre ; ici, la tombe d'un modeste laboureur, d'un simple marchand ; là, celle d'un prêtre vertueux et sage qui s'est consacré au bonheur de ses semblables ; ici, le mausolée du fondateur de la magnifique abbaye, du saint qui a passé vertueusement les jours orageux

de la terre; là, la pierre commémorative du haut et puissant seigneur qui a richement doté l'église. On le voit : ici se retrouve l'histoire intime et propre du pays avec ses erreurs, sa foi, ses espérances, ses enseignements, ses souvenirs de tous les âges. Les inscriptions sont donc un des trésors les plus précieux pour l'histoire.

Bien qu'il nous reste peu d'inscriptions des époques reculées, elles ne nous font pas cependant défaut. Car chaque jour, dans notre France, on signale des trouvailles de ce genre. Tant la terre, cette fidèle gardienne de nos débris historiques, met de soin à les conserver pour notre instruction ! Et quand ces découvertes d'un passé lointain viendraient à nous manquer, n'avons-nous pas en dédommagement les inscriptions si variées du Moyen-Age qui attestent des constructions d'édifices, donnent des dates précises, constatent des faits importants. Les pierres tombales encore si nombreuses dans nos églises ne nous offrent-elles pas une multitude de détails sur la vie, les actions, la dignité des personnages marquants des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, ne trouve-t-on pas là écrite sur ces dalles silencieuses des pages intéressantes d'histoire locale. A ces renseignements déjà si curieux viendront s'ajouter les légendes des cloches qui complètent ces annales d'un nouveau genre. Ce qui fait la puissance et l'intérêt de cette histoire lapidaire c'est que ses faits et gestes sont burinés de différentes manières sur les monuments qui nous restent. C'est avec raison qu'on les qualifie de *Monumenta Litterata.*

Nous ne saurions donc trop insister auprès des lecteurs de la *Revue* pour leur recommander de relever le plus tôt possible toutes les inscriptions qui existent dans leurs communes et dans les communes voisines, qu'elles aient été ou non publiées. Il importe de recueillir sans retard cette moisson encore si abondante dans nos campagnes et dans nos villes, à cause des changements qui surviennent et des altérations auxquelles elle est exposée.

Nous n'avons pas besoin de parler ici des avantages qu'offre cette étude, non-seulement pour l'histoire personnelle de l'homme, mais encore pour les arts, le langage dont on saisit les transformations, les originalités piquantes et pittoresques. Sans doute toutes les inscriptions envisagées à ce point de vue n'ont pas un égal intérêt; mais il n'en est aucune si incomplète, si fruste qu'elle soit qui n'ait son utilité relative.

§ II. *Manière de relever les inscriptions.*

Autrefois le Comité des Arts et Monuments établi auprès du Ministère de l'Instruction publique, a indiqué plusieurs procédés pour relever fidèlement les inscriptions : l'estampage, le calque et l'impression sont les moyens recommandés.

Le premier mode consiste à placer dessus l'inscription une feuille de papier humide fort et non collé, qu'on enfonce dans le creux des lettres à l'aide d'une éponge ou d'une brosse, après avoir nettoyé avec soin les lettres qu'il s'agit de reproduire; alors on applique dessus la feuille de papier qu'on a mouillée légèrement avec une éponge humectée pour la rendre plus souple.

En appuyant sur le papier ainsi préparé une brosse à poils longs et doux, on le fait entrer facilement et sans déchirure dans le creux des lettres. On laisse sécher et on l'ôte ensuite. Si le papier vient à se déchirer dans l'opération, on en est quitte en posant dessus un second morceau de papier humide qui se soude et fait corps avec le premier.

Le second mode consiste à se servir d'un papier transparent et huilé, ce qui est indispensable quand les inscriptions sont formées par une couleur qui ne laisse ni épaisseur, ni creux pour la transcription des lettres; c'est ce qu'on appelle tout simplement calquer.

Le troisième mode ou procédé est l'impression. Elle a lieu lorsqu'on étend sur l'objet qu'on veut tirer des feuilles de papier mince ou fort, collé ou non, pourvu qu'il puisse pénétrer dans les creux, alors on passe légèrement et sans compression sur ce papier ainsi étendu un tampon doux, enduit de mine de plomb et légèrement humecté d'huile ou de noir de fumée. Les parties saillantes étant seules touchées par le tampon imbibé se noircissent aux frottements et les parties creuses se détachent en blanc; et l'on obtient ainsi instantanément des dessins d'une exactitude parfaite en toute couleur.

Ce mode est plus expéditif que l'estampage et moins gênant; le papier imprimé à la mine de plomb ou à la poudre rouge ou bleue peuvent se plier et se transporter avec la plus grande facilité.

C'est par ce procédé que les dalles les plus compliquées arrivent chaque jour au Ministère qui en possède déjà un très grand nombre.

On peut combiner l'estampage et l'impression à l'aide de deux tampons différents ; un tampon blanc pour estamper d'abord et un tampon noir pour imprimer. On obtiendra ainsi en fort peu de temps une image très nette d'un dessin quelconque.

Si nos lecteurs voulaient bien se livrer à ce genre d'occupation, nous aurions bientôt une très riche collection d'inscriptions de toutes les époques. Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il faut se hâter de les recueillir parce qu'elles disparaissent tous les jours. A l'œuvre donc, chers collaborateurs, donnez-nous 1° un texte exact, accompagné de quelques notes ; 2° la nature et la dimension de la pierre, du marbre, du tableau ou du métal ; 3° le lieu du dépôt actuel, celui de la découverte ; 4° l'ouvrage d'où il a été tiré. Ainsi : relever l'inscription, la lire, l'interpréter, la classer, tel sera votre ouvrage. Transcription, lecture, interprétation, classification, tel est le devoir d'un bon épigraphiste.

INSCRIPTIONS ANTÉRIEURES AU XIIe SIÈCLE.

Bien que les inscriptions antérieures au XIIe siècle ne soient pas nombreuses dans notre département, et que d'un autre côté, elles soient connues, nous avons cru cependant qu'il serait utile de réunir ici et de grouper en un seul faisceau ces documents épars que personne n'avait encore essayé de classer d'une manière méthodique. Il est assurément très regrettable pour nous que l'époque gauloise qui nous a légué ses instruments en silex, ses habitations souterraines comme des preuves incontestables d'une haute antiquité, ne nous ait laissé aucun monument lapidaire écrit ; en sorte qu'il faut arriver de suite aux temps qui ont suivi la conquête romaine pour rencontrer sur notre sol, avec les traces de l'invasion étrangère, des témoignages authentiques des actes et des sentiments des hommes qui peuplaient alors nos contrées.

Or, bien que nous ne partagions pas entièrement l'opinion des savants qui ont dit que les Romains se proposaient dans leurs inscriptions d'exprimer un sentiment de religion ou de relater un événement historique ; ce qui leur a fait imaginer de ranger toutes leurs inscriptions dans ces deux catégories. Nous acceptons toutefois cette division comme étant plus claire et plus facile, puisqu'elle n'intervertit en rien l'ordre

chronologique. Mais on remarquera que parmi les inscriptions romaines il en est qui tiennent à un autre ordre de choses, et que quelques-unes sont tellement complexes qu'il serait souvent difficile de déterminer à laquelle des deux classes elles appartiennent.

§ I. — *Inscriptions religieuses.*

I. *Pierre d'Isis.* — Le premier et le plus curieux monument de ce genre est peut-être la pierre d'Isis trouvée en 1685, dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu de Soissons, en fouillant sous d'anciennes fondations pour asseoir la salle des femmes et la chapelle actuelle qui n'est que la prolongation d'un beau bâtiment à colonnes servant de salle pour les hommes. Relégué ensuite comme un moëllon inutile, ce monolithe fut de nouveau exhumé en 1775 des décombres du jardin des malades. Il ne fut définitivement placé au Musée de Soissons qu'en 1821, époque à laquelle le docteur Godelle, un des premiers pionniers en archéologie dans nos contrées, appela sur cette inscription l'attention des antiquaires. Mais déjà elle n'était plus intacte ni aussi lisible qu'en 1775. Elle avait subi deux fractures, et plusieurs lettres avaient disparu. Cette pierre cubique de granit couleur gris bleu, mesure en hauteur environ 96 cent. sur 75 en épaisseur et en largeur. On y lit aujourd'hui :

J...I
MYRIONIMAE
ET SERAPI
EXSPECTA....
METIS.AVG.D
V.S.L

Les savants, comme il arrive fréquemment, ne sont pas plus d'accord sur les caractères qui font défaut que sur le sens qu'il faut y attacher. L'abbé Lebœuf, dans sa dissertation sur l'état des anciens habitants du Soissonnais, propose cette version. *Isi Myrionimæ et Serapi Exspectatus Hermetis Augusti dispensator, vovit, sacravit, locavit,* prétendant que la première syllabe de *Hermetis* avait été effacée comme la dernière.

Outre que l'examen du monument et la copie faite en 1707 par Rousseau-Desfontaines repousse cette supposition ; il n'y

eut jamais, dit M. Henri Martin, d'Auguste ou d'empereur Hermès. Il n'y a donc aucune raison de changer le mot *Métis*.

Quoiqu'il en soit, nos chroniqueurs Soissonnais, Rousseau-Desfontaines et le chanoine Cabaret traduisent ainsi cette inscription : *l'empereur Auguste, en passant par Soissons pour aller à Metz où il était attendu, voua, dédia et consacra cette maison à la déesse Isis, toute puissante, et à Serapis, son mari.* Le docteur Godelle a traduit plus littéralement : *Auguste attendu à Metz a dédié, voué, consacré, posé cette pierre en l'honneur d'Isis Mirionime (1) et de Serapis.*

L'abbé Lebœuf, comme nous l'avons dit, propose une autre version dans laquelle *Exspectatus* n'est plus un verbe, mais un nom propre ainsi que *Metis* qu'il transforme en *Hermetis ;* en sorte que l'inscription aurait ce sens . *A Isis, Miriomine, et à Serapis, Exspectatus, dispensateur d'Auguste Hermes, voua, consacra et plaça cette pierre.* M. Henri Martin incline pour cette traduction moyennant une légère modification, celle de laisser subsister *Metis*, de manière que le sens serait celui-ci : *A Isis Mirionime et à Serapis, Exspectatus, dispensateur de l'Empereur à Metz, intendant des villes césariennes, a voué, consacré et placé cette pierre.*

Cette opinion est contraire à celle de Dom Mabillon et de Dom Martin qui ont pensé que cette inscription devait se rapporter au premier voyage que l'empereur Auguste fit dans les Gaules, vingt-sept ans avant l'ère chrétienne, lorsqu'à la suite des guerres civiles qui avaient désolé l'Empire, il vint organiser l'administration politique et militaire de ce vaste pays ; ou à son second voyage onze ans plus tard avec Drusus, pour s'opposer aux Germains qui menaçaient de faire invasion.

Mais le docte historien a aussi ses raisons, le surnom d'Auguste n'apparaissant jamais, dans les monuments du premier empereur, isolé du nom patronimique de César, d'un autre côté l'*exspectatus Metis* ne lui offre ni une bien pure latinité, ni un sens complétement satisfaisant. Il trouve du reste étrange qu'Auguste ait élevé un temple à Isis, au fond des Gaules, quand son gendre Agrippa prohibait le culte des divinités

(1) Isis Mirionime, la déesse aux mille noms, la mystérieuse nature, mère de toutes choses, et au Dieu Serapis qu'on associait ordinairement à Isis en le confondant avec le Jupiter romain et avec Osiris l'égyptienne, le mari d'Isis, c'est-à-dire l'esprit divin qui féconde la nature. Henri Martin, histoire de Soissons. T. I, p. 51.

Egyptiennes à Rome, les dieux orientaux n'ayant jamais été admis dans le Panthéon romain qu'après Auguste.

Tout semble cependant attester que Soissons, qui ajoutait à son nom de peuple celui d'Auguste, devait à cette circonstance quelque monument considérable comme un temple, et on avait sans doute profité de cette circonstance et du passage de l'empereur pour en faire la dédicace, comme cette pierre semble l'indiquer. Soissons, comme Paris, dut avoir son temple d'Isis, et peut-être pourrait-on invoquer comme preuve matérielle de ce fait, l'existence d'un grand bois qu'on voyait anciennement au nord-est de l'abbaye de Saint-Médard, et qui était consacré à Isis. C'est sans doute pour cela qu'il fut concédé au monastère, comme il arriva d'Issy près Paris, dont le territoire fut donné par Clovis à sainte Geneviève. Paris comme Soissons avait du reste des motifs de se mettre sous la protection d'Isis, déesse de la navigation.

2. *Pierre votive de la déesse Camiorice.* Le second monument religieux que possède le Musée de Soissons est une pierre votive trouvée en 1845, non loin de la porte Saint-Christophe, sur le bord de la route de Paris, à 50 mètres des fossés de la place. Cette pierre tendre et calcaire comme celles du pays, a 25 cent. de hauteur sur 10 de largeur. Elle représente d'un côté une espèce de Mercure gaulois grossièrement exécuté. La figure en partie usée et gravement endommagée par le temps ne laisse apercevoir bien distinctement que la bourse qu'il tient de la main droite. Ce Dieu sculpté en relief porte la saie gauloise. Voici l'inscription gravée au revers.

DEAE
CAM
iori
ce vo
tum.

Vœu à la déesse Camiorice. Il paraît que le nom de cette déesse qui aurait présidé au commerce et à la fortune viendrait de *camiare, cambiare,* négocier, *camium, cambium,* signifiant échange, négoce. Ce que semble exprimer assez sensiblement la figure de Mercure, Dieu des marchands, sculptée derrière l'inscription. On a dit que la déesse Camio[illegible] personnification de l'idée représentée par le caducé[illegible] qui, en nous offrant l'image de l'union de la lig[illegible] la ligne courbe, symbolise ainsi l'harmonie des [illegible]

opposés sur lesquels repose la vie sociale. La paix, la guerre utiles au travail ; la force et la vertu nécessaires au trafic, d'ou vient que c'était aussi la déesse de la fortune.

Un savant, M. Eloi Johonneau, secrétaire de l'Académie celtique, proposa la version suivante : DEAE CAMINESi OricAE VOTUM, *vœu d'Orica à la déessc Caminesis*, la déesse des tombeaux honorée dans les cimetières placés sur les bords des grandes routes et dans les *ustrina* où on brulait les corps. La figure de Mercure est parfaitement en rapport avec le culte de cette déesse, puisque Mercure, conducteur des âmes aux enfers, était le Dieu des morts. Ce savant suppose cette inscription du ve siècle.

M. Guillot, un rémois antiquaire, voulait y voir un *ex voto* taillé à propos d'une somme d'argent vouée au Dieu Esculape et payée à ses ministres par suite de la guérison d'Amiorix. Il traduisait donc ainsi : *divo Esculapio a curato Amiorice votum*, au divin Esculape, par le guéri Amiorix, vœu.

La solution de cette question a été soumise il y a plus de 20 ans au jugement et aux lumières de l'Académie des Inscriptions qui a, parait-il, rendu son arrêt en faveur de la déesse Camiorica. Cette solution due à MM. de Valknaer et Hase a une certaine importance, puisqu'en se prononçant dans le sens des archéologues Soissonnais qui sont convaincus qu'il s'agit ici d'un nom inconnu dans les mythologies grecque, romaine et gauloise, elle donne l'espoir, grâce à cette inscription, d'enrichir l'olympe gaulois d'une nouvelle déesse typique, adorée par les anciens habitants de nos contrées.

3. *Pierre de Nisy-le-Comte*. En 1850, un ouvrier de Nisy-le-Comte, occupé à défoncer son jardin, placé à quelque distance de la voie romaine allant de Reims à Bavai, mettait à découvert, dans un lieu connu sous le nom de justice, une autre pierre votive portant une belle inscription en lettres majuscules. Ses dimensions sont de 80 cent. de longueur sur 34 cent. de hauteur et 13 cent. d'épaisseur. Cette pierre en calcaire dure est d'une conservation parfaite. La bordure de droite seule est légèrement endommagée. A l'une de ses extrémités on aperçoit encore un coin ou tenoir qui fait présumer qu'elle était engagée dans une construction. Cette queue d'aronde est elle-même taillée en biseau, pour en assurer la solidité. Cette inscription forme cinq lignes ainsi disposées :

NVM.AVG.DEO.APO
LLini.Pago.Vennecti
proscAENIVm.L.MA
GIVS.secvndvs.DO
no.DE.SVO.DEDIT.

A la Divinité d'Auguste, en l'honneur du Dieu Apollon. L. Magius Secundus a fait don au village de Venectrium (au *pagus des Venectes)* de ce proscenium élevé à ses frais.

Dans une discussion qui remonte déjà assez loin entre quelques membres de la Société académique de Laon et de Soissons, MM. Nouit et Bretagne ont proposé de traduire ainsi cette inscription :

Sous la protection d'Auguste, en l'honneur du Dieu Appollon, L. Magius Secundus a fait don au bourg de Venectrium de ce proscenium élevé à ses propres frais, ils concluent de la présence de cette pierre, dans un lieu qui porte des traces non équivoques d'habitations romaines et du mot *proscenium* compris dans l'inscription, que la ville gallo romaine signalée par ses débris, possédait un théâtre.

M. de Villefroy, en combattant ces prétentions qui lui semblaient exagérées dans l'espèce, soutenait d'abord que le mot *pagus* ne signifiait pas précisément une localité importante, mais un village, un canton que l'on traduit encore par pays. Ensuite, il contestait que le mot *proscenium* désignât un théâtre, bien que ce nom se prenne pour avant-scène dans l'application propre. Il en inférait donc que cette expression dénommait tout au plus un péristyle ou une autre construction en avance d'un édifice principal, comme pour lui servir d'entrée ou d'ornement, voire même un simple autel votif, une espèce d'arc de triomphe comme on en voit dans la campagne de Rome. C'était donc selon lui un véritable ex voto ou un monument votif comme on les appelait.

Cette curieuse inscription portant le nom d'un *pagus* dont la situation n'est pas encore déterminée, est aujourd'hui conservée au Musée de Soissons. Elle montre tout le secours qu'on peut attendre des découvertes que l'archéologie fait chaque jour dans les travaux d'explorations qu'elle entreprend souvent avec succès, toujours avec fruit pour l'histoire et la science.

Ces trois inscriptions romaines paraissent jusqu'ici les seules que nous possédions dans le département de l'Aisne relativement à des monuments religieux. Nous allons rapporter mai

tenant celles qui sont relatives à des faits historiques, particulièrement à la construction de ces grandes voies de communications qui ont sillonné notre pays dans toutes les directions. On sait que les Romains, comme les Gaulois du reste, plaçaient sur leurs chemins publics des bornes indicatives des distances d'un lieu à un autre, et sur lesquelles étaient gravées des inscriptions. Plusieurs de ces pierres milliaires, ont survécu à toutes les causes de destruction. Elles sont aujourd'hui conservées à Soissons, à Vic-sur-Aisne et à Juvigny.

§ II. — Inscriptions historiques.

Bornes militaires à Soissons. Au mois de mai 1708, on trouvait dans les environs de Saint-Médard de Soissons, à 2 kilomètres, sur le chemin de Crouy, une colonne milliaire qui portait cette inscription :

im caE
septimo se
vero pio per
tinace avg ara
bico Diabenico
parthico Max
pp . . . III et imp CaEs
m Avrelio Antoni
no pio . . . ce
. . . .
. . cvrante L p
postvmo Leg avg
pp ab Avg Svest. Levg
VII.

Un savant académicien, Moreau de Montour, chargé d'expliquer et de compléter cette inscription, en a donné la traductruction suivante dans le T. III de l'histoire de l'Académie, p. 250. *Imperatore Cesare, Lucio Septimo Severo pio pertinace Augusto arabico adiabenico parthico Maximo patre patriœ consule tertium et imperatore Cesare Marco Aurelio Antonino pio felice Augusto Parthico Maximo consule çurante L. p. Postumo legato Augustorum pro prœtore, ab Augusta Suessionum leuqis septem ou leuga septima.*

Par l'ordre de César, Lucius Septimus Sévérus, pieux, persévérant, Auguste, vainqueur des Arabes, des Adiabénes, des Parthes, très grand, père de la patrie, pour la troisième fois consul; et par les ordres de César, Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, Auguste, par les soins de Lucius Publius Postumus, lieutenant des Augustes, propréteur depuis Augusta des Suessions, lieue septième.

Cette borne d'environ 2 mètres de hauteur y compris la base, et de 1 mètre 50 de circonférence, avait été déplacée depuis longtemps, et elle était devenue une des quatre bornes qui, suivant la tradition, furent plantées dans le moyen-âge aux quatre coins de l'abbaye de Saint-Médard, ce qui expliquerait comment on en fit la découverte à deux kilomètres de Soissons en 1708. Depuis, elle était restée dans les jardins du monastère, d'où elle fut transférée à la révolution dans le parc de M. Breuvery, qui avait servi de dépôt à un grand nombre de monuments Soissonnais. Cette colonne, d'un grain fin et de forme cylindrique, est aujourd'hui au Musée de Soissons; elle est du commencement du IIIe siècle, de 199 à 211.

L'indication de lieue septième, soit trois lieues et demie anciennes ou 7938 toises selon la manière de compter des Romains, a fait croire à Dom Montfaucon que cette borne, ainsi que la suivante, avait été placée sur la chaussée de Reims à Amiens aux environs de Vic-sur-Aisne. Cet antiquaire suppose que c'est une substitution à la première dans la seule vue de perpétuer le nom du successeur de Lucius Septimus Sévérus. Cette opinion, généralement acceptée par les érudits, nous paraît cependant peu fondée. Pourquoi ne proviendrait-elle pas aussi bien de la chaussée qui allait de Soissons à Saint-Quentin par Pasly et Vaurezin, Pont-Saint-Mard ? ou de celle de Soissons à Senlis, par Ressons et Montigny-Langrain ? Rien n'annonce au reste qu'elle ait été trouvée à Vic-sur-Aisne comme celle dont nous allons parler, et cette raison a aussi sa valeur.

2. *Borne milliaire de Vic-sur-Aisne.* La seconde borne trouvée à Vic-sur-Aisne, selon Rousseau en 1700, en remuant des terres pour aplanir le château, selon d'autres, en 1712, dans les débris même de la chaussée romaine, est une espèce de bloc de pierre presque brute, grossière et mal arrondie, de 1 mètre 60 de haut, sans la base qui n'a pas été retrouvée, sur autant de circonférence. On y lit l'inscription suivante :

Imp. Caes.
m. Avrelio. An
tonino. pio. avg.
Britannico. Max.
trib. pot. XIIII. imp.
II. Cos. IIII. ab. Avg. Sues.
Leug. VII.

Imperatore Cesare Marco Aurelio Antonino pio, Augusto, Britannico, Maximo, tribunicia potestate decimum quartum, imperatore secundum, consule quartum, patre patriæ proconsule, ab Augusta Suessionum leuga septima.

Sous l'empire de César Marc-Aurèle, Antonin le pieux, Auguste, britannique, très grand, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatorzième fois, deux fois empereur, quatre fois consul, père de la patrie, proconsul, depuis Augusta des Suessions sept lieues.

Cette colonne milliaire qui rappelle l'an 212, est encore aujourd'hui à l'entrée du parc du château de Vic-sur-Aisne, protégée à son sommet par une tablette en bois surmontée d'un cadran solaire. Ce qui n'empêchera pas malheureusement la partie inférieure, attaquée par l'humidité qui pénètre dans ce calcaire grossier et poreux, d'en ronger insensiblement les lettres qui finiront par s'altérer et disparaître sous les injures du temps.

3. *Bornes milliaires de Juvigny.* Juvigny, petit village des environs de Soissons, est un lieu bien connu non-seulement pour avoir été la résidence de Jovin, préfet des Gaules, et dont le tombeau en marbre blanc est à Reims, mais encore par le séjour qu'y fit Clovis et saint Remi dont il devint la propriété, et surtout par les quatre bornes milliaires qui l'ont fait connaître de tous les antiquaires. Ces pierres proviennent sans aucun doute de la chaussée romaine de Soissons à Saint-Quentin qui passait près de ce village dont elle longe le territoire. Ces monuments, d'une époque lointaine, sont gravement endommagés, et plusieurs ne portent même plus de traces d'inscription.

« La première pierre, dit M. Prioux, se trouve placée dans
« le cimetiére et surmontée d'une petite croix en fer. Elle est
« d'une nature calcaire très poreuse en forme cylindrique et
« sans inscription visible. Sa hauteur est de 1 mètre 30 hors
« de terre sur 1 mètre 50 de circonférence.

« A côté de ce cimetière et sur le bord du chemin, dans une
« petite cour entourée de murs se trouvent deux autres bornes
« milliaires dont l'une de 1 mètre 42 de hauteur sur 1 mètre 53
« de pourtour, est sans inscription. L'autre, de 1 mètre 50 de
« haut sur 1 mètre 02 cent. de pourtour, est de forme demi
« cylindrique, avec les angles de la partie plate arrondie. Au-
« dessus et tout à fait dans le haut de la borne, est un trou
« rond assez profond. Cette borne portait une inscription dont
« on peut encore déchiffrer les lignes suivantes :

Impca. . . . . epti. .
Severo pio. . rtiv. . . .
Avg arabico . . Br . . . n . . . .
parthico ma . . . mo . . c . .
III . . t (velp·) im . . . I m Avrelio
ntov . . F . . . . . .
co . . . .
. . . .
rv . . o . pro co (vel *ec*)
ico (vel *co*) . te . . .

Les noms de l'Empereur Sévère et de Marc-Aurèle Antonin, nous feraient croire cette borne contemporaine de celle de Soissons, et peut-être pourrait-on, à l'aide de la première inscription et en s'aidant de son texte, la rétablir presqu'entièrement. Evidemment le creux de 3 centim. de profondeur sur 40 centim. de haut et 7 centim. de large qu'elle présente, fait présumer qu'on a eu dessein de l'employer dans quelque construction, ce qui est assez probable, puisque nous avons vu celle de Besu servir à sceller une croix, puis servir de bénitier à l'entrée de l'église. Peut-être celle-ci aurait-elle eu une destination analogue, du moins le trou rond et profond qu'elle porte au sommet pourrait le faire supposer.

Au bout du village, ajoute M. Prioux, au lieu dit la Chapelle Saint-Martin, et sur un terrain planté d'arbres en forme de triangle qui recouvre un ancien cimetière, existe une quatrième borne, dont la hauteur est de 1 mètre 40 centimètres hors de terre sur 1 mètre 54 centimètres de pourtour. Elle est de forme carrée avec les angles arrondis comme celle de Vic. Sur cette pierre, d'un calcaire poreux comme les précédentes, on voit encore, mais avec peine, les lettres suivantes :

Imp. Caes.
m. Avrelio. An
tonino. pio. avg.
Britannico. Max.
trib. pot. XIIII. imp.
II. Cos. IIII. ab. Avg. Sues.
Leug. VII.

Imperatore Cesare Marco Aurelio Antonino pio, Augusto, Britannico, Maximo, tribunicia potestate decimum quartum, imperatore secundum, consule quartum, patre patriæ proconsule, ab Augusta Suessionum leuga septima.

Sous l'empire de César Marc-Aurèle, Antonin le pieux, Auguste, britannique, très grand, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatorzième fois, deux fois empereur, quatre fois consul, père de la patrie, proconsul, depuis Augusta des Suessions sept lieues.

Cette colonne milliaire qui rappelle l'an 212, est encore aujourd'hui à l'entrée du parc du château de Vic-sur-Aisne, protégée à son sommet par une tablette en bois surmontée d'un cadran solaire. Ce qui n'empêchera pas malheureusement la partie inférieure, attaquée par l'humidité qui pénètre dans ce calcaire grossier et poreux, d'en ronger insensiblement les lettres qui finiront par s'altérer et disparaître sous les injures du temps.

3. *Bornes milliaires de Juvigny.* Juvigny, petit village des environs de Soissons, est un lieu bien connu non-seulement pour avoir été la résidence de Jovin, préfet des Gaules, et dont le tombeau en marbre blanc est à Reims, mais encore par le séjour qu'y fit Clovis et saint Remi dont il devint la propriété, et surtout par les quatre bornes milliaires qui l'ont fait connaître de tous les antiquaires. Ces pierres proviennent sans aucun doute de la chaussée romaine de Soissons à Saint-Quentin qui passait près de ce village dont elle longe le territoire. Ces monuments, d'une époque lointaine, sont gravement endommagés, et plusieurs ne portent même plus de traces d'inscription.

« La première pierre, dit M. Prioux, se trouve placée dans « le cimetière et surmontée d'une petite croix en fer. Elle est « d'une nature calcaire très poreuse en forme cylindrique et « sans inscription visible. Sa hauteur est de 1 mètre 30 hors « de terre sur 1 mètre 50 de circonférence.

« A côté de ce cimetière et sur le bord du chemin, dans une
« petite cour entourée de murs se trouvent deux autres bornes
« milliaires dont l'une de 1 mètre 42 de hauteur sur 1 mètre 53
« de pourtour, est sans inscription. L'autre, de 1 mètre 50 de
« haut sur 1 mètre 02 cent. de pourtour, est de forme demi
« cylindrique, avec les angles de la partie plate arrondie. Au-
« dessus et tout à fait dans le haut de la borne, est un trou
« rond assez profond. Cette borne portait une inscription dont
« on peut encore déchiffrer les lignes suivantes :

Impca. . . . . epti. .
Severo pio. . rtiv. . . .
Avg arabico . . Br . . . n . . . .
parthico ma . . . mo . . c . .
III . . t (velp·) im . . . I m Avrelio
ntov . . F . . . . . .
co . . . .
. . . .
rv . . o . pro co (vel *ec*)
ico (vel *co*) . te . . .

Les noms de l'Empereur Sévère et de Marc-Aurèle Antonin, nous feraient croire cette borne contemporaine de celle de Soissons, et peut-être pourrait-on, à l'aide de la première inscription et en s'aidant de son texte, la rétablir presqu'entièrement. Evidemment le creux de 3 centim. de profondeur sur 40 centim. de haut et 7 centim. de large qu'elle présente, fait présumer qu'on a eu dessein de l'employer dans quelque construction, ce qui est assez probable, puisque nous avons vu celle de Besu servir à sceller une croix, puis servir de bénitier à l'entrée de l'église. Peut-être celle-ci aurait-elle eu une destination analogue, du moins le trou rond et profond qu'elle porte au sommet pourrait le faire supposer.

Au bout du village, ajoute M. Prioux, au lieu dit la Chapelle Saint-Martin, et sur un terrain planté d'arbres en forme de triangle qui recouvre un ancien cimetière, existe une quatrième borne, dont la hauteur est de 1 mètre 40 centimètres hors de terre sur 1 mètre 54 centimètres de pourtour. Elle est de forme carrée avec les angles arrondis comme celle de Vic. Sur cette pierre, d'un calcaire poreux comme les précédentes, on voit encore, mais avec peine, les lettres suivantes :

du commencement du second siècle, puisqu'on y plaçait déjà des colonnes milliaires.

Il est fâcheux que ce précieux débris n'ait pas eu la chance de rencontrer dans le pays un homme assez intelligent pour en assurer la conservation. Il paraît qu'au lieu de cette bonne fortune, le malheureux moëllon, malgré sa vénérable antiquité, a été impitoyablement enseveli sous une quantité considérable de matériaux provenant des ruines d'un ancien prieuré. Puisse-t-il un jour soulever son linceul, c'est-à-dire son épaisse couche de poussière, et venir habiter cette jolie maison de notre bon Lafontaine, où il est sûr de recevoir une hospitalité qui sera aussi bienveillante que confortable. C'est à nos honorables confrères, les archéologues de la Brie-Champenoise à poursuivre cette importante restitution.

6. *Borne milliaire de Maizy.* En déblayant la route vicinale de Maizy à Reims, sur le bord du cimetière, on a trouvé il y a quelques années le tronçon d'une borne milliaire de 53 cent. de hauteur sur 1 mètre 23 de circonférence qui porte l'inscription suivante :

pio Avg
tanno Max
trib pot XII I
imp. II Cos. III
p. p. p. r — M.

Cette inscription est bien incomplète comme on le voit ; mais en la confrontant avec d'autres, on finira par savoir sa date précise et partant celle de cette chaussée romaine de Milan à Boulogne, passant dit-on par Courlandon, Maizy et Laon. On dit que des pierres semblables ont été trouvées à Paissy, Jumigny, et Pargnan. On doit la conservation de ce curieux débris à M. de Tugny de Beaurieux qui, après l'avoir recueilli dans la cour de son chateau, en a fait don à la Société historique et archéologique de Soissons, dont il était membre.

7. *Cippe du Musée de Lyon.* On conserve au Musée de Lyon un monument très intéressant pour notre pays, et relatif à un illustre enfant de Soissons, de l'époque gallo-romaine. C'est un Cippe, en calcaire jurassique, orné d'une base et d'un couronnement d'un bon style, haut de deux mètres, large de 81 cent, d'une épaisseur de 76 cent., il rappelle un fait très honorable pour Cassius qui, dans sa charge de controleur des impots publics, mérita les hommages et l'estime des provinces

de la Gaule réunies. Malheureusement cette inscription ne porte pas de date précise.

Ce monument a été trouvé dans les fondations du chevet de l'Eglise Saint-Pierre à Lyon, et offert au Musée par M. le curé Athumbert. On peut en voir le fac simile dans une publication épigraphique qu'a faite M. Comarmond, cette inscription honorifique est composée de huit lignes dont les lettres sont d'un très bon style, malgré quelques mutilations.

L. Cassio
Melior.
Suession . . .
omnibus ho
noribus apud S.—
os functo. in
quisitori G. . . .
M. prov. gall. . .

A L. Cassivs Melior, de Soissons, qui a été élevé à tous les honneurs parmi ses concitoyens, inquisiteur des Gaules. Les trois provinces des Gaules lui ont élevé ce monument.

§ III. — Inscriptions mixtes.

Nous donnons le nom d'Inscriptions mixtes à celles qui ne sont pas franchement religieuses ou historiques, mais qui rentrent plutôt dans les usages ordinaires de la vie sociale et civile. Tels sont en particulier les articles qui ont rapport à l'hygiène et au commerce.

1. *Pierre sigillaire.* M. Piette a signalé une pierre sigillaire trouvée en 1846 sur l'emplacement de *Terva,* commune de La Hérie, canton d'Hirson. Ce petit monument se compose tout simplement d'un morceau de pierre schisteuse formant un parallélipède de 50 millimètres de longueur sur 23 de largeur et 08 d'épaisseur. Les quatre côtés sont couvert chacun d'une inscription gravée en creux et a rebours dans l'ordre suivant :

M. Vicelli, Herasistra
ti crocodes
m. Vicelli Diap-Heresistrati-Sori
marci nardi
marci celido

M. Eloi Johanneau, dont nous avons déjà parlé à l'[illegible]

de la déesse Camiorice, propose de traduire ainsi cette inscription en restituant les mots qui ne sont pas entiers et en rétablissant l'ordre quand il a été interverti.

Marci Vigelli Herasistrati
Diapsori*cum*
Marci Vigelli Herasistrati Crocodes
marci nardi*num*
Marci chelidonium.

Il prétend que les mots *Crocodes. diapsoricum, nardinum Chelidonium* désignent des collyres de différentes espèces employés contre les optalmies ; ce serait donc le cachet d'un médecin ou d'un pharmacien de ce temps, et l'étiquette des drogues qu'il vendait dans ces occasions. Selon M. Jausson, conservateur au Musée d'antiquité à Leyde, ce cachet, à en juger par les caractères paléographique des lettres, peut appartenir à l'époque comprise entre la seconde moitié du premier siècle et la première moitié du troisiéme. Ces pierres sigillaires, qui servaient très vraisemblablement à marquer le nom du médecin et du remède, sur le remède lui-même, sont fort rares, et leur donnent par conséquent un nouveau prix.

2. *Anneau avec devise.* Henri Martin et Paul Lacroix parlent dans leur histoire de Soissons d'un anneau de bronze trouvé à Soissons parmi les ruines et sur lequel était gravé ce vers :

Non tituli pretium sed amantis accipe curam

C'est-à-dire accepte ce présent non pour son prix, mais en souvenir de la personne aimée. « La délicatesse intraduisible « des expressions latines, ajoutent-ils avec raison, et jusqu'à la « faute de quantité que renferme l'hexamètre, attestent assez « que ce vers est sorti du cœur d'une femme et non du cerveau « d'un poète. »

3. *Tuiles et poids.* Les inscriptions jouissent d'un privilége unique. Aussi les rencontre-t-on partout, non-seulement sur l'or, l'argent, le bronze et la pierre, mais sur les vases en terre cuite, la brique, les amphores. Sur un fragment de tuile trouvé en 1848 aux portes de Soissons, on lisait au milieu d'ornements d'un dessin varié :

Vie savorum ou sanorum.

A Longueval, village du canton de Braine, on a trouvé des poids romains qui portaient au pourtour en lettres d'argent ces mots :

Maxim Avg den
May. publ. IIII.

que l'on peut traduire par ***Maximianus Augustus denarii magni publici quarta pars.***

Maximien Auguste.. la quatrième partie du grand denier public. C'est donc un poids pesant le quart du grand denier dont on se servait sous l'empereur Maximien.

4. *Inscription mérovingienne.* Lors de la démolition d'une des maitresses tours de l'enceinte murée de Saint-Quentin, à l'angle du rempart occidental qui regardait Vermand, les ouvriers trouvèrent en janvier 1826 une pierre portant une inscription latine très curieuse. Mêlée à d'autres décombres, cette pierre, malheureusement atteinte d un coup de pioche, fut brisée en plusieurs morceaux. Deux personnes présentes, vivement intéressées par le mot *Suessionem* qui était apparent, ramassèrent avec précaution tous les fragments de l'inscription, les soudèrent ensemble et rétablirent la pierre à peu près dans son entier. Cette trouvaille fut ensuite déposée à la Bibliothèque de la ville où elle est encore aujourd'hui. La pierre, par sa nature et son grain, paraît provenir des carrières du Soissonnais. Elle a 42 cent. de hauteur sur 36 de largeur et 6 d'épaisseur ; on y lit cette inscription :

Anno : Sexto : centū :
positus : fuit : hoc :
monumētum : per :
jussū : Clotarius :
francorvm : Rex :
Chilperini : filius :
iter : faciēs Suessionem :
dies : Januarii visenti :

En l'année six cent fut posé ce monument par ordre de Clotaire, roi des francs, fils de Chilpéric, allant à Soissons le 20e jour de janvier.

Au bas de cette pierre, dit M. Gomart, (bulletin de la société archéologique de Soissons, t. II, p. 22), on remarque trois petites plaques de plomb coulées avec soin à égale distance. Elle a pour objet de constater le passage de Clotaire II à Saint-Quentin en l'année 600. On ne doit pas s'étonner de rencontrer dans l'inscription une latinité fort incorrecte, si l'on se rapp[illegible] barbarie où les lettres étaient plongées au VIe et au VII[illegible]

On peut voir dans le volume de la Société le dess[illegible]

inscription intéressante pour l'histoire et pour la paléographie qui fixe pour le nord de la France le caractère spécifique de l'écriture au VIIe siècle.

A l'occasion de cette découverte, une discussion s'éleva entre deux habitants de Saint-Quentin, dont l'un prétendait avoir lu à la quatrième ligne *percussus* et l'autre *per jussum*. « Les « motifs allégués de part et d'autre ont été publiés dans deux « lettres publiées par la Gazette de France le 6 février et par le « Journal de Saint-Quentin le 12 février 1826. » On a reconnu alors que la seule lecture acceptable était *per jussum*, « d'au- « tant plus que tous les mots de l'inscription étant séparés par « trois points, on les constate également à la suite du mot *per* « qui termine la troisième ligne, indiquant que ce mot et celui « qui commence la quatrième ligne sont deux mots différents, « et ne peuvent pas former le mot *percussus* d'un seul mot, « parce que la première lettre ne peut être un *c*, puisque l'on « voit encore assez distinctement le jambage du j, que la ca- « sure de la pierre a suivie. »

En réunissant ici ces quelques inscriptions dont la plupart sont connus depuis longtemps, nous n'avons eu en vue que de mettre nos lecteurs sur la voie des recherches qu'ils pourraient facilement entreprendre dans l'intérêt de notre histoire locale. Car si chacun de nous voulait se donner la peine de recueillir sur ses pas les traditions du passé, et dérobait ainsi à la voracité du temps, à l'incendie et au vandalisme des hommes les monuments de toutes sortes qui disparaissent chaque jour, nos annales qui nous paraissent parfois assez pauvres, s'enrichiraient à vue d'œil, et nous comblerions bien vite ces lacunes qui sont si regrettables.

Permettez-nous donc, chers lecteurs, de vous renouveler en ce moment une proposition que nous avons déjà faite plusieurs fois ailleurs, et à laquelle s'associeraient avec empressement les Sociétés savantes de notre département, ce serait de colliger toutes les inscriptions encore inédites sous quelque forme qu'elles se présentent, à quelque époque qu'elles remontent, pourvu qu'elles appartiennent à notre pays. Pour juger de tout l'intérêt qu'offrirait un semblable recueil, il ne faudrait pas s'arrêter aux choses contemporaines ou modernes. Vus de si

près, les événements les plus importants perdent de leur intérêt. Mais reculez la barrière du temps, franchissez l'espace à parcourir, placez-vous à quelques siècles de distance, et vous verrez comme ces faits peu considérables en eux-mêmes et qui passent comme inapperçus dans notre insouciante actualité grandissent avec les années et acquièrent un prix inestimable quand on les envisage dans l'avenir ou plutôt dans le lointain des siècles écoulés. Ce serait le cas de rappeler ici avec Pline le Jeune : que la vieillesse qui est digne de vénération dans l'homme, est sacrée quand elle s'applique aux monuments de notre histoire. *Reverere hanc senectatem quœ in homine venerabilis in monumentis sacra est.*

L'abbé POQUET.



LES

TEXTES HISTORIQUES

PRÉLIMINAIRES

L'histoire locale, avons nous dit, est fondée sur des documents de différents genres, qui, comme autant de sources vives et fécondes, font arriver jusqu'à nous les événements du passé. Tout en indiquant naguère les inscriptions comme une de ces sources importantes, nous n'avons pas pour cela répudié celles des textes anciens, des chroniques, des chartes et des diplomes que nous regardons toujours comme des plus utiles. A nos yeux, tous les renseignements de quelque nature qu'ils soient, écrits, peints, batis ou gravés, les traditions comme les monuments artistiques, sont autant d'éléments précieux qui concourent à donner au domaine historique, si restreint qu'on le suppose, une existence sérieuse et véritable.

C'est pour cela qu'après avoir montré les services que les inscriptions sont appelées à rendre à l'histoire, nous allons faire connaître ceux qu'elle peut attendre des textes primitifs et originaux sur lesquels elle appuye ses premières assises. Or, ces textes, malgré les vides dont nous aurons à nous plaindre avec raison, sont cependant encore nombreux comme on le verra, et nous permettront quelquefois de combler des lacunes aussi apparentes que réelles.

Mais pour mettre un peu d'ordre dans une matière qui offre beaucoup de décousu, nous commencerons par rapporter ici le texte historique le plus ancien que nous possédions relatif à nos

contrées de l'Aisne, c'est celui de Jules César, le premier historien de la Gaule, celui dont on a dit qu'il savait manier la parole et la plume aussi habilement que l'épée. Toutefois, avant d'entamer ce récit qui comprend les treize premiers alinéas du second titre des Commentaires et dont nous allons donner la traduction littérale et en quelque sorte textuelle, une courte explication nous paraît nécessaire.

Bien que nous n'ayons rien d'écrit sur notre pays, antérieurement à César, il n'en est pas moins vrai que longtemps avant l'arrivée de ce conquérant dans les Gaules, ces contrées jouissaient d'une civilisation relative, que tout y était organisé politiquement et administrativement; en sorte qu'il y avait des États, des tribus ou clans, des villes et des villages en grand nombre. Pour preuve de la haute antiquité de ces peuples, nous pourrions apporter ici en témoignage ces nombreux instruments celtiques que nous trouvons dans les sépultures préhistoriques, ces habitations souterraines, ces cavernes troglodytes qu'on aperçoit au sommet de nos montagnes, présentant le spectacle curieux de leurs petites ouvertures ou boves symétriquement alignées sur les flancs de la roche calcaire, comme les niches d'un columbarium. Pourtant il faut en convenir, en dehors de ces tumulus d'une date incertaine, de ces pierres brutes ou polies, de ces dolmens ou menhirs druidiques, de ces javelots ou couteaux en silex, de ces demeures cryptuaires, taillées en rainures, avec portes en rigoles, auxquels il est si difficile d'assigner une époque, nous n'avons que l'ouvrage de César pour nous renseigner sur la Gaule, sur ses mœurs, son organisation et son histoire. Hâtons-nous aussi de dire que la relation si fidèle que nous a laissée ce dernier de la conquête de la Belgique, est pour nous d'une importance capitale, puisque les faits qu'il rapporte, les lieux qu'il désigne, les villes qu'il nomme, sont tous du ressort de notre département. Sans doute, en consultant les vieux auteurs de la Grèce et de Rôme, Diodore de Sicile, Tite Live, Cicéron, Tacite, Dion Cassius, Strabon, Appien Ammien Marcellin, Varron, Plutarque, Orose, les deux Pline, Florus, Lucain, Sénèque et Pausanias, nous pourrions ajouter quelques détails nouveaux à ceux que nous connaissons d[illegible] sur les habitudes, le caractère et les institutions des Gauloi[illegible] général. Mais nous seriôins loin de rencontrer dans leurs [illegible] cette narration des faits toute palpitante d'intérêt, qu[illegible] rencontrons dans l'historien militaire. A peine si, après

nous restera à recueillir quelques traits caractéristiques que nous puissions appliquer en particulier à nos populations belges, dont les Rémois, les Soissonnais et les Vermandois faisaient partie.

Pendant cette longue période de l'occupation romaine, c'est-à-dire pendant plus de 500 ans qu'elle a duré, il faudra donc nous contenter de ce mince spicilège auquel nous devrons ajouter les renseignements plus positifs que nous fourniront d'un côté l'Itinéraire dit d'Antonin ou la Table Théodosienne, et la carte de Peutinger ; de l'autre la notice des dignités de l'Empire et celle des provinces et des villes de la Gaule. Heureusement qu'à cette nomenclature assez aride, viendront se joindre des trouvailles nombreuses, la découverte ou l'indication de monuments importants qui en répareront la pauvreté et la sécheresse.

C'est ainsi qu'après avoir glané quelques rares épis dans le champ de l'antiquité romaine, nous aborderons de plein droit nos chroniques françaises de Grégoire de Tours, le père de notre histoire, de Saint-Médard, de Frédégaire, de Flodoard, de Richer et d'une foule d'autres, dont les textes naïfs se multiplient à mesure que nous approchons d'une époque plus connue. Nous ouvrirons donc successivement ces sources antiques de l'histoire, tout en désignant, chemin faisant, les riches filons qui s'en détachent pour nous renseigner sur la vie des peuples qui ont vécu dans nos parages et dont elles nous font connaître les actions, les mœurs et les coutumes.

CHAPITRE Ier.

LA GAULE. — SA DIVISION POLITIQUE. — CAUSES DE LA GUERRE. — VICTOIRES REMPORTÉES SUR LES HELVÊTES ET LES GERMAINS. — LIGUE DES BELGES.

Lorsque César entreprit de conquérir la Gaule, contrée alors considérable, puisqu'elle avait pour limites l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et le Rhin ; c'est-à-dire la France actuelle, la Suisse, les Provinces rhénanes, la Belgique et le midi de la Hollande, elle était divisée, selon lui, en trois grandes régions distinctes par le langage, les mœurs et les lois : Au Nord la Belgique, entre la Seine, la Marne et le Rhin ; au centre, la Celtique, entre la Garonne et la Seine, s'étendant depuis l'Océan

jusqu'aux Alpes et comprenant l'Helvetie ; au Sud l'Aquitaine, entre la Garonne et les Pyrénées.

Ces trois grandes régions se subdivisaient, commme nous l'avons vu pages 17 et suivantes, en beaucoup d'Etats appelés *civates,* synonymes de nations. Parmi ces peuples mentionnés par César, la Belgique seule en comptait vingt-sept. Chaque état se subdivisait en *pagus, pars civitatis,* clans, équivalant à ce qu'on appelle une tribu, la plus petite subdivision se nommait *vicus.* Chaque famille était en outre divisée en deux parties, *factiones,* peut-être à cause de la rivalité qui existait entre les chefs, *principes,* qui avaient leurs clients.

On prétend que César, en se décidant à faire la guerre aux Gaulois, obéit moins à l'amour de la gloire, à son ambition, qu'aux nécessités imposées par les circonstances. En effet, grâce à leur esprit aventureux, à leur esprit belliqueux et aussi à leur tendance à s'avancer vers le midi, pour y rechercher un climat plus doux, un sol plus fertile, les Gaulois avait toujours inspiré de l'inquiétude aux Romains. Il fallait donc les mettre hors d'état de nuire aux intérêts de la République. Il fallait les combattre. La Gaule était l'ennemie la plus redoutable pour Rome, dit Cicéron, son antagonisme séculaire devait nécessairement amener une lutte suprême. Du côté des Romains, c'était donc une guerre nationale faite dans l'intérêt traditionel du pays. César fut l'homme extraordinaire que Rome mit en avant pour défendre ses destinées, on peut dire que ces mémoires où se révèle son talent d'écrivain aussi bien que sa bravoure militaire l'ont rendu aussi fameux que sa conquête, la plus utile, a dit Bossuet, que sa patrie ait jamais faite, réduisant en provinces romaines plus de 200 lieux de pays. (1).

L'an de Rome 696, les Helvétes (Suisses) qui faisaient partie de la Gaule celtique, « fiers de leurs anciens exploits, confiants » dans leurs forces, génés aussi par l'excès de la population » dans un pays pauvre et resserré par des bornes étroites, songeaient depuis quelques années à émigrer dans le midi de la Gaule. Il paraît que pour rendre leur retour impossible ils avaient brûlé leur douze villes et leur 400 bourgs. Mais César, instruit de leur projet, s'était précipité à leur rencontre et les avait défaits près d'Autun, à Bribracte (le mont Beuvray). Non content de les vaincre, il obligea leurs débris qui, de 368,000 individus qui se trouvaient au départ, étaient réduits à 110,000,

(1) Histoire de Jules César passim.

de retourner dans leur pays, de rétablir les villes et les bourgs incendiés (1).

A peine avait-il terminé cette guerre que les Gaulois du centre réclamèrent son appui contre les Germains, peuples d'au-delà du Rhin. Toujours prêtes à franchir le fleuve, ces nations turbulentes et farouches inquiétaient aussi Rome et ses alliés. Mais rapide comme un trait, César s'était avancé à grandes journées de Besançon qu'il voulut couvrir par la promptitude de sa marche, il se rendit dans la vallée du Rhin où Arioviste fut mis dans une complète déroute, laissant sur le champ de bataille 80,000 hommes de son armée.

Ayant terminé heureusement deux grandes guerres en une seule campagne, il remit son armée en quartiers d'hiver chez les Sequanes qu'il venait de délivrer. Mais cette présence de l'armée romaine en Sequanie, jointe « aux éclatants succès remportés par César sur les Helvétes et les Germains, avaient éveillé la méfiance et la jalousie de la plupart des nations de la Gaule qui conçurent des craintes pour leur indépendance. L'irritation fut des plus vives parmi les Belges qui redoutaient d'être attaqués à leur tour, une fois la Gaule Celtique pacifiée. Une ligue menaçante se forma entre les diverses peuplades de la Belgique. » On résolut de défendre ses foyers et de marcher au-devant de César. C'est cette coalition qui va donner lieu à l'entrée de César dans la Gaule Belgique et dont il va nous raconter les événements si graves pour nos contrées. A ce titre, c'est une page intéressante pour nos annales locales, aussi allons-nous reproduire ce texte intégralement et aussi fidèlement que possible.

CHAPITRE II.

TEXTE DE CÉSAR, SON ENTRÉE DANS LA GAULE BELGIQUE. — SON CAMP SUR LA RIVIÈRE. — LE PASSAGE DE L'AISNE. — LE FORT DE SABINUS. — LE GUÉ DES BELGES. — BIBRAX ET NOVIODUNUM.

I. *Ligue des Belges, ses motifs.* — Tandis que César était en quartiers d'hiver dans la Gaule Citérieure (1), il apprend par

---

(1) *Histoire de Jules César.*

(1) Ou Cisalpine, au-delà des Alpes ; sur les bords du Pô, en Lombardie, appelée aussi *Togata* par les Romains, comme la nôtre était désignée sous le nom de *Comata* chévelue.

des bruits publics et par les lettres de Labiénus qui les lui confirment que tous les Belges, formant, comme nous l'avons dit, la troisième partie de la Gaule, se liguaient contre le peuple romain et se donnaient réciproquement des otages. Cette coalision avait pour motifs : la crainte qu'ils avaient qu'après avoir pacifié la Gaule celtique, les Romains n'envahissent leur territoire ensuite, la sollicitation de quelques-uns de leurs voisins qui, n'ayant pu supporter le séjour des Germains en Gaule, voyaient avec peine l'armée romaine hiverner dans le pays et y rester à demeure. D'autres, mus par leur inconstance naturelle et la légèreté de leur esprit, voulaient un changement de gouvernement ; quelques-uns, les plus puissants et ceux à qui leurs richesses permettaient de soudoyer des hommes, pensaient que, sous la domination romaine, il leur serait moins facile de s'emparer du pouvoir.

II. *Préparatifs de César, son départ.* — Inquiet de ces rapports et de ces nouvelles, César leva deux légions dans la Gaule citérieure et les envoya au commmencement de l'été (1) dans la Gaule intérieure, sous la conduite de son lieutenant, Q. Pedius. Lui-même rejoignit son armée, dès que les fourrages commencèrent à être abondants. Il chargea les Sénonais (2) et les autres Gaulois, voisins des Belges, d'observer ce qui se passait chez eux et de l'en informer. Leurs rapports furent unanimes, on y levait des troupes, une armée se rassemblait dans un lieu déterminé. Avec ces renseignements, le doute n'était plus possible ; aussi César se decida-t-il à marcher contre eux et fixa son départ au douzième jour. Après s'être pourvu de vivres, il leva son camp et quinze jours après, il arrive sur les frontières de la Belgique.

III. *Soumission des Rèmes.* — Frappés de cette soudaine apparition et d'une célérité à laquelle personne ne s'attendait, les Rèmes (3) qui, de tous les peuples belges, sont les plus proches de la Gaule celtique, envoyèrent deux députés, Iccius et Antébroges, les premiers personnages du pays, *civitatis*,

(1) L'historien Jules César pense que c'est au printemps, *inito æstate.*

(2) *Senonibus,* habitants du territoire de Sens.

(3) Les Rèmes ou Rémois, dont le territoire embrassait grande partie du département de la Marne et une fraction rable du département de l'Aisne, le Laonnois et la Thiéra pris dans l'ancien diocèse de Laon. Leur capitale était *Du* Reims.

inscription intéressante pour l'histoire et pour la paléographie qui fixe pour le nord de la France le caractère spécifique de l'écriture au VIIe siècle.

A l'occasion de cette découverte, une discussion s'éleva entre deux habitants de Saint-Quentin, dont l'un prétendait avoir lu à la quatrième ligne *percussus* et l'autre *per jussum*. « Les « motifs allégués de part et d'autre ont été publiés dans deux « lettres publiées par la Gazette de France le 6 février et par le « Journal de Saint-Quentin le 12 février 1826. » On a reconnu alors que la seule lecture acceptable était *per jussum*, « d'au- « tant plus que tous les mots de l'inscription étant séparés par « trois points, on les constate également à la suite du mot *per* « qui termine la troisième ligne, indiquant que ce mot et celui « qui commence la quatrième ligne sont deux mots différents, « et ne peuvent pas former le mot *percussus* d'un seul mot, « parce que la première lettre ne peut être un *c*, puisque l'on « voit encore assez distinctement le jambage du j, que la ca- « sure de la pierre a suivie. »

En réunissant ici ces quelques inscriptions dont la plupart sont connus depuis longtemps, nous n'avons eu en vue que de mettre nos lecteurs sur la voie des recherches qu'ils pourraient facilement entreprendre dans l'intérêt de notre histoire locale. Car si chacun de nous voulait se donner la peine de recueillir sur ses pas les traditions du passé, et dérobait ainsi à la voracité du temps, à l'incendie et au vandalisme des hommes les monuments de toutes sortes qui disparaissent chaque jour, nos annales qui nous paraissent parfois assez pauvres, s'enrichiraient à vue d'œil, et nous comblerions bien vite ces lacunes qui sont si regrettables.

Permettez-nous donc, chers lecteurs, de vous renouveler en ce moment une proposition que nous avons déjà faite plusieurs fois ailleurs, et à laquelle s'associeraient avec empressement les Sociétés savantes de notre département, ce serait de colliger toutes les inscriptions encore inédites sous quelque forme qu'elles se présentent, à quelque époque qu'elles remontent, pourvu qu'elles appartiennent à notre pays. Pour juger de tout l'intérêt qu'offrirait un semblable recueil, il ne faudrait pas s'arrêter aux choses contemporaines ou modernes. Vus de si

près, les événements les plus importants perdent de leur intérêt. Mais reculez la barrière du temps, franchissez l'espace à parcourir, placez-vous à quelques siècles de distance, et vous verrez comme ces faits peu considérables en eux-mêmes et qui passent comme inapperçus dans notre insouciante actualité grandissent avec les années et acquièrent un prix inestimable quand on les envisage dans l'avenir ou plutôt dans le lointain des siècles écoulés. Ce serait le cas de rappeler ici avec Pline le Jeune : que la vieillesse qui est digne de vénération dans l'homme, est sacrée quand elle s'applique aux monuments de notre histoire. *Reverere hanc senectatem quæ in homine venerabilis in monumentis sacra est.*

L'abbé POQUET.



tenant celles qui sont relatives à des faits historiques, particulièrement à la construction de ces grandes voies de communications qui ont sillonné notre pays dans toutes les directions. On sait que les Romains, comme les Gaulois du reste, plaçaient sur leurs chemins publics des bornes indicatives des distances d'un lieu à un autre, et sur lesquelles étaient gravées des inscriptions. Plusieurs de ces pierres milliaires, ont survécu à toutes les causes de destruction. Elles sont aujourd'hui conservées à Soissons, à Vic-sur-Aisne et à Juvigny.

§ II. — Inscriptions historiques.

Bornes militaires à Soissons. Au mois de mai 1708, on trouvait dans les environs de Saint-Médard de Soissons, à 2 kilomètres, sur le chemin de Crouy, une colonne milliaire qui portait cette inscription :

im caE
septimo se
vero pio per
tinace avg ara
bico Diabenico
parthico Max
pp . . . III et imp CaEs
m Avrelio Antoni
no pio . . . ce
. . . .
. . cvrante L p
postvmo Leg avg
pp ab Avg Svest. Levg
VII.

Un savant académicien, Moreau de Montour, chargé d'expliquer et de compléter cette inscription, en a donné la traductruction suivante dans le T. III de l'histoire de l'Académie, p. 250. *Imperatore Cesare, Lucio Septimo Severopio pertinace Augusto arabico adiabenico parthico Maximo patre patriœ consule tertium et imperatore Cesare Marco Aurelio Antonino pio felice Augusto Parthico Maximo consule çurante L. p. Postumo legato Augustorum pro prœtore, ab Augusta Suessionum leuqis septem ou leuga septima.*

Par l'ordre de César, Lucius Septimus Sévérus, pieux, persévérant, Auguste, vainqueur des Arabes, des Adiabénes, des Parthes, très grand, père de la patrie, pour la troisième fois consul; et par les ordres de César, Marcus Aurelius Antoninus, pieux, heureux, Auguste, par les soins de Lucius Publius Postumus, lieutenant des Augustes, propréteur depuis Augusta des Suessions, lieue septième.

Cette borne d'environ 2 mètres de hauteur y compris la base, et de 1 mètre 50 de circonférence, avait été déplacée depuis longtemps, et elle était devenue une des quatre bornes qui, suivant la tradition, furent plantées dans le moyen-âge aux quatre coins de l'abbaye de Saint-Médard, ce qui expliquerait comment on en fit la découverte à deux kilomètres de Soissons en 1708. Depuis, elle était restée dans les jardins du monastère, d'où elle fut transférée à la révolution dans le parc de M. Breuvery, qui avait servi de dépôt à un grand nombre de monuments Soissonnais. Cette colonne, d'un grain fin et de forme cylindrique, est aujourd'hui au Musée de Soissons; elle est du commencement du IIIe siècle, de 199 à 211.

L'indication de lieue septième, soit trois lieues et demie anciennes ou 7938 toises selon la manière de compter des Romains, a fait croire à Dom Montfaucon que cette borne, ainsi que la suivante, avait été placée sur la chaussée de Reims à Amiens aux environs de Vic-sur-Aisne. Cet antiquaire suppose que c'est une substitution à la première dans la seule vue de perpétuer le nom du successeur de Lucius Septimus Sévérus. Cette opinion, généralement acceptée par les érudits, nous paraît cependant peu fondée. Pourquoi ne proviendrait-elle pas aussi bien de la chaussée qui allait de Soissons à Saint-Quentin par Pasly et Vaurezin, Pont-Saint-Mard ? ou de celle de Soissons à Senlis, par Ressons et Montigny-Langrain ? Rien n'annonce au reste qu'elle ait été trouvée à Vic-sur-Aisne comme celle dont nous allons parler, et cette raison a aussi sa valeur.

2. *Borne milliaire de Vic-sur-Aisne.* La seconde borne trouvée à Vic-sur-Aisne, selon Rousseau en 1700, en remuant des terres pour aplanir le château, selon d'autres, en 1712, dans les débris même de la chaussée romaine, est une espèce de bloc de pierre presque brute, grossière et mal arrondie, de 1 mètre 60 de haut, sans la base qui n'a pas été retrouvée, sur autant de circonférence. On y lit l'inscription suivante :

Imp. Caes.
m. Avrelio. An
tonino. pio. avg.
Britannico. Max.
trib. pot. XIIII. imp.
II. Cos. IIII. ab. Avg. Sues.
Leug. VII.

Imperatore Cesare Marco Aurelio Antonino pio, Augusto, Britannico, Maximo, tribunicia potestate decimum quartum, imperatore secundum, consule quartum, patre patriæ proconsule, ab Augusta Suessionum leuga septima.

Sous l'empire de César Marc-Aurèle, Antonin le pieux, Auguste, britannique, très grand, revêtu de la puissance tribunitienne pour la quatorzième fois, deux fois empereur, quatre fois consul, père de la patrie, proconsul, depuis Augusta des Suessions sept lieues.

Cette colonne milliaire qui rappelle l'an 212, est encore aujourd'hui à l'entrée du parc du château de Vic-sur-Aisne, protégée à son sommet par une tablette en bois surmontée d'un cadran solaire. Ce qui n'empêchera pas malheureusement la partie inférieure, attaquée par l'humidité qui pénètre dans ce calcaire grossier et poreux, d'en ronger insensiblement les lettres qui finiront par s'altérer et disparaître sous les injures du temps.

3. *Bornes milliaires de Juvigny.* Juvigny, petit village des environs de Soissons, est un lieu bien connu non-seulement pour avoir été la résidence de Jovin, préfet des Gaules, et dont le tombeau en marbre blanc est à Reims, mais encore par le séjour qu'y fit Clovis et saint Remi dont il devint la propriété, et surtout par les quatre bornes milliaires qui l'ont fait connaître de tous les antiquaires. Ces pierres proviennent sans aucun doute de la chaussée romaine de Soissons à Saint-Quentin qui passait près de ce village dont elle longe le territoire. Ces monuments, d'une époque lointaine, sont gravement endommagés, et plusieurs ne portent même plus de traces d'inscription.

« La première pierre, dit M. Prioux, se trouve placée dans
« le cimetière et surmontée d'une petite croix en fer. Elle est
« d'une nature calcaire très poreuse en forme cylindrique et
« sans inscription visible. Sa hauteur est de 1 mètre 30 hors
« de terre sur 1 mètre 50 de circonférence.

« A côté de ce cimetière et sur le bord du chemin, dans une
« petite cour entourée de murs se trouvent deux autres bornes
« milliaires dont l'une de 1 mètre 42 de hauteur sur 1 mètre 53
« de pourtour, est sans inscription. L'autre, de 1 mètre 50 de
« haut sur 1 mètre 02 cent. de pourtour, est de forme demi
« cylindrique, avec les angles de la partie plate arrondie. Au-
« dessus et tout à fait dans le haut de la borne, est un trou
« rond assez profond. Cette borne portait une inscription dont
« on peut encore déchiffrer les lignes suivantes :

Impca. . . . . epti. .
Severo pio. . rtiv. . . .
Avg arabico . . Br . . . n . . . .
parthico ma . . . mo . . c . .
III . . t (velp·) im . . . I m Avrelio
ntov . . F . . . . . .
co . . . .
. . . .
rv . . o . pro co (vel *ec*)
ico (vel *co*) . te . . .

Les noms de l'Empereur Sévère et de Marc-Aurèle Antonin, nous feraient croire cette borne contemporaine de celle de Soissons, et peut-être pourrait-on, à l'aide de la première inscription et en s'aidant de son texte, la rétablir presqu'entièrement. Evidemment le creux de 3 centim. de profondeur sur 40 centim. de haut et 7 centim. de large qu'elle présente, fait présumer qu'on a eu dessein de l'employer dans quelque construction, ce qui est assez probable, puisque nous avons vu celle de Besu servir à sceller une croix, puis servir de bénitier à l'entrée de l'église. Peut-être celle-ci aurait-elle eu une destination analogue, du moins le trou rond et profond qu'elle porte au sommet pourrait le faire supposer.

Au bout du village, ajoute M. Prioux, au lieu dit la Chapelle Saint-Martin, et sur un terrain planté d'arbres en forme de triangle qui recouvre un ancien cimetière, existe une quatrième borne, dont la hauteur est de 1 mètre 40 centimètres hors de terre sur 1 mètre 54 centimètres de pourtour. Elle est de forme carrée avec les angles arrondis comme celle de Vic. Sur cette pierre, d'un calcaire poreux comme les précédentes, on voit encore, mais avec peine, les lettres suivantes :

la poursuivirent pendant plusieurs milles, tuant un grand nombre de ces fuyards. Cependant lorsqu'on arriva aux derniers rangs de l'armée, les Belges firent halte et soutinrent le choc de nos soldats avec beaucoup de vigueur. Mais ceux qui étaient en avant, se voyant éloignés du péril et n'étant retenus ni par la nécessité de se défendre, ni par les ordres d'aucun chef, eurent à peine entendu les cris des combattants, qu'ils rompirent leurs rangs et cherchè.ent tous leur salut dans la fuite, Ainsi, sans courir aucun danger, les nôtres tuèrent à l'ennemi autant d'hommes que leur permit la durée du jour. Au coucher du soleil, les troupes cessèrent la poursuite et suivant l'ordre reçu, elles revinrent au camp.

XII. *Prise de Noviodunum.* — Le lendemain de cette fuite de l'ennemi et avant qu'il se fut remis de son effroi, César dirigea son armée vers le territoire des Suessions, limitrophe de celui des Rèmes, et arriva après une longue marche devant *l'oppidum de Noviodunum.* Apprenant que cette ville n'avait qu'une faible garnison, il s'efforça de l'attaquer en passant *ex itinere*, espérant l'enlever d'assaut. Mais, malgré le petit nombre de ses défenseurs, la largeur de ses fossés, la hauteur des murs firent échouer cette tentative. Alors il retrancha son camp, il fit pousser en avant des galeries couvertes, *vineas agere*, et rassembler tout ce qui était nécessaire pour un siége. Cependant la foule des fuyards Suessions se jeta la nuit suivante dans la place. Les galeries ayant été rapidement approchées des murs, on établit les fondements d'une terrasse et l'on construisit des tours. Les Gaulois, étonnés de la grandeur de ces ouvrages inconnus pour eux, si promptement exécutés, envoyèrent des députés à César pour traiter de leur reddition. A la prière des Rèmes, ils obtinrent la vie sauve.

XIII. *Soumission du pays-soissonnais.* — César reçut en otage les principaux chefs du pays, les deux fils mêmes du roi Galba, se fit livrer toutes les armes de la place, accepta la soumission des Suessions et marcha avec son armée contre les Bellovaques dont il se rendit aussi maître dans la même campagne (1).

(1) Dans la traduction de ces chapitres, nous avons eu souvent recours à l'excellente traduction des Commentaires, faite sous la direction de M. Nizard et à celle non moins intéressante, quoique plus libre, de l'empereur Napoléon III.

CHAPITRE III.

APPLICATION DE CE TEXTE AUX LOCALITÉS DE NOTRE DÉPARTEMENT, SENTIMENT DE NAPOLÉON III.

Ce curieux épisode de la guerre des Gaules présente, comme on vient de le voir, un grand intérêt pour nos contrées de l'Aisne et en particulier pour notre Laonnois. Pendant longtemps les savants et les historiens géographes ont disputé entre eux sur l'interprétation de ces textes, pourtant si précis et si clairs et sur la topographie de lieux qui y sont mentionnés. Les uns désignaient Pontavert comme l'endroit où César passa l'Aisne ; les autres Neufchâtel, Guignicourt ; quelques-uns se déclaraient pour Pontarcy. Dom Grenier seul s'était prononcé pour Berry-au-Bac.

Les opinions n'étaient pas moins partagées sur l'emplacement du camp qui différait suivant le passage qu'on adoptait. Pour les uns c'était la montagne de Craonne, le mamelon de Chaudardes, le village de Pontavert ; pour d'autres la montagne de Comin, de Saint-Thomas, de Prouvais. Mais ces localités fantaisistes ne pouvaient souffrir un examen approfondi. Dom Grenier, Piette, le général allemand, von Goeler, avec un tact qui fait honneur à leur sagacité, avaient deviné ou plutôt établi, texte en main, la position si discutée du camp, en avant de la ferme de Mauchamps, au point culminant de la colline qui s'élève entre Berry-au-Bac et Guignicourt. Ils trouvaient la confrontation topographique de ce plateau tellement d'accord avec la description des Commentaires et si conforme aux règles de la castramétation chez les Romains, qu'on était forcé, selon eux, d'y reconnaître le lieu où César attendit les Gaulois.

Quant au poste fortifié de Sabinus, à la tête du pont de passage et à son campement sur la rive gauche de l'Aisne, peu d'auteurs s'en sont occupés, ceux qui l'ont fait se sont contentés d'indiquer un monticule débordant des falaises de Pontavert, au dela de la rivière et en face de ce village, et le confluent de la Suippe, au dessus de Condé, entre ce village, Variscourt et l'Aisne.

Les gués n'ont pas présenté de moindres difficultés. Il a fallu pour les besoins de la cause les trouver à Quilly, à Moizy ou à

Guignicourt, très peu d'historiens avaient signalé ceux de la Pecherie entre Gernicourt et Pontavert (1).

Pour Bibrax et Noviodunum, ces deux mystérieuses et introuvables cités, elles ont soulevé des discussions bien autrement longues et orageuses. Une fois lancés dans ce champ des probabilités les plus arbitraires et les plus conjecturales les antiquaires s'en sont donné à cœur joie. Ils n'ont pas craint de faire errer à l'aventure ces malheureux oppides, sur la carte dans un rayon impossible, du nord au midi, de l'est à l'ouest, et tout cela avec une incroyable facilité, les rapprochant tantôt sur la rive gauche de l'Aisne, à Fismes, à Braine, tantôt les éloignant sur la rive droite à Barby, à Beuvray, Braye en Rhetelois, à Chateau Porcien, à Comin, à Bièvre, à Braye en Laonnois, ailleurs on les a repoussés jusqu'en pleine terre les laissant flotter entre Sissonne, Laon et Bruyères. Cependant il faut avouer que le débat n'a jamais été serieux qu'entre Laon, Bièvre et le vieux Laon situé sur la montagne de Saint-Thomas près de Berrieux.

La position de Noviodunum n'a pas été moins contestée que celle de Bibrax, placée ici à Noyant, au mont de Soissons, puis à Noyon. Ce qui n'a pas empêché, dans ces derniers temps, de la transférer à Nouvion-le-Vieux dans la vallée au sud de Laon, à Plainchatel, près de Crécy-au-Mont, même au Mont-de-Noyon, commune de Chevrincourt. Un dernier antiquaire s'est prononcé en faveur de Coucy-le-Château ne faisant pas attention que cette petite ville porte déjà un nom bien célèbre et dont l'origine celtique se perd dans la nuit des temps (2).

Un puissant intérêt, comme on le voit, s'est attaché de tout temps à ces chapitres des Commentaires, et ce n'est pas une

---

(1) En face de Gernicourt il a dû exister anciennement un passage à gué assez fréquenté, comme semble encore le démontrer aujourd'hui un grand chemin venant de la Ville-aux-Bois, passant à la Mutte-aux-Vents et aboutissant à Gernicourt. On retrouverait sans doute les traces de cette chaussée qui desservait peut-être sur la route une ferme de la Miette, qu'on dit disparue, et un moulin à eau ou tordoir dont on aperçoit encore les vestiges mouvementés dans un pré qui borde le ruisseau de la Miette. Il est probable que cette chaussée franchissait ce petit cours d'eau pour delà se diriger vers la rivière d'Aisne.

(2) Une plume autorisée, celle de M. Valentin Smith, en se contentant d'exposer comme il l'a fait cette opinion montre assez que ce néo-système n'a rien de sérieux sur les points controversés et qu'il ne repose sur aucune base solide. Il ajoute qu'à l'égard de *Noviodunum* qui serait Coucy-le-Château ce mémoire est tout à fait sobre de preuves directes et probantes. — Voir la *Revue des sociétés savantes* T. VII, année 1868, page 159.

mince joie pour nous, d'avoir vu mettre fin à ces interminables débats aussi passionnés que les questions politiques les plus irritantes et à propos desquels; un des membres les plus distingués du Comité des travaux historiques, M. Vathery, a pu dire avec autant de finesse que de vérité, après Virgile parlant du combat des Abeilles:

Hi motus animorum atque hæc certimina tanta
Pulveris exigui jactu compressa quiescunt.

Mais cet apaisement s'est fait et encore, qu'en retrouvant après dix-neuf siècles les positions topographiques dument constatées par des fouilles qui, comme des témoins indiscutables, sont venues déposer que là s'étaient jouées les destinées du peuple Belge. Cette importante découverte en amenant une solution désirée a eu pour résultat de nous faire connaître l'endroit précis où César passa l'Aisne, avec ses légions, l'emplacement du camp, le poste fortifié de Sabinus, le théâtre de la défaite des Belges, la position des célèbres oppides de Bibrax et de Noviodunum.

Car c'est à la suite de ces recherches, poursuivies avec une infatigable persévérance, que Berry-au-Bac a dû d'être accepté comme le point où les aigles romaines franchirent la rivière d'Aisne, sur un pont qui existait anciennement, c'est aux trouvailles si complexes de 1862 qu'on est redevable de la découverte du camp si bien décrit par César, sur le plateau de Munchamps.

C'est aux mêmes circonstances de constatation que l'emplacement même du village de Berry-au-Bac a été reconnu comme le *præsidium* ou redoute fortifiée qu'occupait Sabinus avec ses six cohortes, tout en conservant à l'occupation de la rive gauche son importance incontestable (1).

On a pu également déterminer les endroits (vadi) ou les Belges ont tenté de traverser la rivière pour surprendre Sabinus et rompre le pont. Ces gués sont situés entre Gernicourt et Pontavert, vers la ferme de la Pêcherie (2).

---

(1) Nous pensons que le terrain aujourd'hui occupé par la fabrique de sucre aurait pu servir aussi de retranchement aux troupes de Sabinus. Cette position, abritée et comme cachée entre deux collines dont les hauteurs servaient de poste d'observation, était une des meilleurs, défendue qu'elle était en avant par le relief du terrain, environnée à l'est d'un petit cours d'eau qui longeait le retranchement. Ce qui nous fait croire à l'existence de ce campement ce sont les débris de toutes sortes en monnaies gauloises et romaines, petits vases, meules à bras, ossements et cornes d'animaux, foyers, poids ronds en craie, chemin en pierre. Il est certain au moins que ce lieu a été occupé anciennement.

(2) La ferme de la Pêcherie était une ancienne dépendance de

Sur des indications aussi nombreuses et aussi certaines, il devait être facile de chercher et de trouver enfin l'oppide de Bibrax sur la montagne du Vieux-Lourt, près de Saint-Thomas, et de ce village de Berrieux qui semble avoir voulu conserver jusque dans son appellation évidemment tronquée le souvenir et la consonnance de l'antique Bibrax. Echo bien affaibli sans doute de cet illustre oppide à qui des malheurs plus grands étaient réservés.

Le Noviodunum, cette capitale, cet oppide du peuple Soissonnais, qui se rend aussitôt, n'avait pas besoin d'une longue démonstration matérielle. Sa preuve se trouvait au bout d'une longue étape, *magno itinere confecto*. Elle se trouvait dans la présence de Galba et de ses fils qui arrivent pendant la nuit pour défendre leur ville importante, la capitale de l'Etat, le boulevard de la nation par sa force et sa résistance. Aussi sa reddition si prompte entraîne-t-elle du même coup la soumission de tout le pays, c'est-à-dire d'une population de deux à trois cent mille âmes répartie dans douze oppides et dans des campagnes très étendues et très fertiles, comme l'est en général le territoire Soissonnais.

C'est ainsi que par une loi naturelle, par l'enchaînement des choses les obscurités ont disparu et que la lumière s'est faite. Cette narration si précise, ces positions si clairement dépeintes par César, ce passage facile sur l'Aisne à quelques lieues au nord de Reims, sur la rive droite cette colline d'une légère éminence et adossée à la rivière, défendue en avant par un marais de peu d'importance, puis sur le sommet de la colline les traces d'un camp capable de contenir de 50 à 60 mille hommes, plus les deux fossés latéraux dont il est fait mention dans le texte, tout cela a été retrouvé ; et la colline qui commande de 25 à 30 mètres le cours sinueux de la rivière et les plaines environnantes ; au nord, ce marais de la Miette qui forme en avant une large ceinture de terrains humides couverts d'eaux et de grandes herbes, puis des débris de toutes sortes sont venus confirmer la théorie du fait accompli.

C'est donc avec raison et autorité qu'on plaçait au sommet de cette colline, sur un emplacement désormais historique,

---

l'Abbaye de Vaucler. Ce petit domaine, bâti sur la rive droite de l'Aisne, était le réservoir pour les religieux auxquels les comtes de Roucy avaient généreusement accordé le droit de pêche sur la rivière dans l'étendue de leur chatellenie.

une pierre commémorative, espèce de colonne tronquée, sur le fut de laquelle on lit :

SUR L'ORDRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON III CE
CAMP OCCUPÉ PAR J. CÆSAR EN L'AN
LVII AV. J. C. A ÉTÉ RECHERCHÉ ET
DÉCOUVERT. IL A ÉTÉ VISITÉ PAR SA
MAJESTÉ LE XIX NOVEMBRE MVCCCLXII.

Il est donc prouvé aujourd'hui, sans conteste, que l'emplacement de Mauchamps répond de tous points au texte si précis et si net de César.

Il est reconnu que le pont, le *præsidium* et le *castellum* étaient Berry-au-Bac, tant sur le périmètre actuel du village que sur celui indiqué au-delà de la rive droite, avec l'occupation des falaises crayeuses qui le domine au midi.

Il est de plus avéré que les gués praticables entre les prairies de l'Aisne et les orles de Gernicourt, vers la Pêcherie, ont dû être le théâtre de cette épouvantable catastrophe.

Enfin Bibrax ou le camp du vieux Laon, près de Berrieux, a toutes les condition exigées. Il est propre à la position de l'oppide gaulois. Il est placé sur le chemin des Belges. Il est à la distance voulue. Nous ajouterons que la dénomination antique de vieux Laon semble lui confirmer cette qualité d'oppide dont on retrouverait peut-être encore aujourd'hui les vestiges dans les lignes actuelles du camp.

L'oppidum *Noviodunum* ne peut avoir son assiette qu'à Soissons.

La question qui a donné lieu à des débats si animés, dit M. Rathery (1), est donc aujourd'hui résolue par le résultat des fouilles pratiquées en 1862. Appuyées sur le texte de César qui a été traduit en faits d'une manière si complète et si fidèle, les Sociétés archéologiques de Soissons et de Laon se sont prononcées dans ce sens, ainsi que la Commission de la carte des Gaules. C'est aussi le sentiment de l'empereur Napoléon III, si bon juge en ces matières.

Voici son appréciation d'après son livre l'*Histoire de Jules César*, t. II, pages 99, 100 et suivantes.

---

(1) *Revue des Sociétés savantes*, t. IV, page 21.

Marche de César. Il est probable, dit-il, que César partit de Besançon où il avait rejoint son armée, qui était en quartiers d'hiver dans la seconde quinzaine de mai. Il passa la Saone à Sevreux, traversa le pays des Lingons, dans la direction de Langres, à Bar-sur-Aube, et entra vers Vitry-le-Français sur le territoire des Rèmes, ayant mis environ quinze jours à parcourir 230 kilomètres, distance de Besançon à Vitry. C'était le trajet le plus diret pour aller de Besançon chez les Rèmes. Et il est encore indiqué aujourd'hui par de nombreux vestiges de la voie romaine qui joignit plus tard *Vesontio* à *Durocortorum*.

Passage de l'Aisne. Camp de Mauchamps.— C'est de là qu'il marcha vers l'Aisne. La route qu'il avait suivie jusqu'alors menait droit à cette rivière et la franchissant sur un pont à l'endroit où se trouve aujourd'hui le village de Berry-au-Bac, il se dirigea en toute hâte vers ce pont, le fit passer à son armée et assit son camp à droite de la route sur la colline située entre l'Aisne et la Miette, petit ruisseau aux bords marécageux qui se déverse dans cette rivière entre Berry-au-Bac et Pontavert (1). La colline dite de Mauchamps s'élève très peu, de 25 mètres environ au-dessus de la vallée de l'Aisne ; et dans sa longueur de l'est à l'ouest, elle présente un aspect suffisant pour que l'armée romaine puisse s'y déployer latéralement. Elle se raccorde par de faibles ondulations au terrain environnant et le versant qui regarde la Miette, descend en pente douce vers le ruisseau.

Castellum de Berry-au-Bac. — César fit construire sur la rive droite de l'Aisne un ouvrage où il établit un poste (1).

Emplacement de Bibrax. — On a cherché l'emplacement

(1) Les fouilles exécutées en 1862, en faisant découvrir tous les fossés du camp, ont montré qu'ils avaient 18 pieds de largeur sur 9 ou 10 de profondeur. Si donc on admet 10 pieds de largeur pour le terre-plein du parapet, il aurait mesuré 18 pieds de hauteur ; ce qui, avec la palissade de 4 pieds, donnera à la crête du parapet, 21 à 22 pieds de commandement sur le fossé.

(2) Les retranchements de cette tête du pont, particulièrement le côté parallèle à l'Aisne se distinguent encore aujourd'hui à Berry-au-Bac. Les jardins de plusieurs habitants sont établis sur le rempart même et le fossé apparaît à l'extérieur du village sous la forme d'une large cuvette. Les fouilles ont fait retrouver nettement le profil du fossé.

de Bibrax à Bièvre, Bruyères, Neufchâtel, Beaurieux et sur la montagne du vieux Laon. Aujourd'hui que le camp de César est retrouvé sur la colline de Mauchamps, il n'est plus permis d'hésiter qu'entre Beaurieux et vieux Laon ; car de toutes ces localités, ce sont les seules qui, comme l'exige le texte, soient distantes de 8,000 pas du camp romain. Mais Beaurieux ne saurait convenir par la raison que, quand même l'Aisne eut passé, lors de la guerre des Gaules, au pied des hauteurs où il est situé, on ne comprendrait pas comment les renforts envoyés par César auraient pu traverser la rivière et pénétrer dans la place, que l'armée belge eut certainement investie de tous côtés. Ce fait se conçoit facilement, au contraire, si l'on place Bibrax sur la montagne du vieux Laon, qui présente vers le sud des escarpements inexpugnables. Les Belges l'auront entouré de toutes parts, excepté au midi, et c'est par là sans doute que, pendant la nuit, les renforts de César seront entrés dans la ville.

Position des armées. — Les combats de cavalerie s'engagèrent dans la plaine ondulée au nord du camp. Les Belges occupaient la rive droite de la Miette qu'ils passaient en amont ou en aval du camp. Le marais n'en couvrait pas moins son front et la gauche, la droite seule demeurait sans appui, et les Belges auraient pu prendre les Romains en flanc dans l'espace compris entre le camp ou le ruisseau, ou les tourner en passant entre le camp et l'Aisne. Afin de parer à ce danger, César fit creuser, sur chacun des deux versants de la colline, un fossé perpendiculaire à ligne de bataille d'environ 400 pas (600 mètres) de longueur, le premier qui allait du camp de Mauchamps à la Miette, le second qui le joignait à l'Aisne (1).

Les Belges, en quittant leur position pour se porter vers l'Aisne, au-dessus du point où la Miette s'y déverse, avaient pour dessein de la franchir entre Gernicourt et Pontavert. Déjà les Barbares s'approchaient de la rivière, lorsque Sabinus les aperçut des hauteurs de Berry-au-Bac ; car il est évident qu'il commandait des deux côtés de la rivière. Après la défaite des Belges et leur fuite précipitée, la coalition de ces peuples, si renommés par leur valeur, se trouvait ainsi dissoute. Cependant il importait au général romain, pour assurer la pacification du

---

(1) Le camp a été retrouvé en entier, ainsi que les fossés avec les redoutes : mais il a été impossible d'expliquer le tracé des redoutes.

pays, d'aller soumettre jusque chez eux les peuples qui avaient osé se liguer contre lui. Les plus rapprochés étaient les Suessions, dont le territoire confinait à celui des Rèmes, etc.

Le lendemain de la fuite de l'ennemi, César leva son camp, traversa l'Aisne, descendit la rive gauche, envahit le pays des Suessions, arriva après une longue journée de marche (45 kil.) devant Noviodunum *(Soissons)* qu'il prit. Les galeries ayant été approchées rapidement des murs, on établit les fondements d'une *terrasse* pour passer le fossé *(aggere jacto)* et l'on construisit des tours. Après la soumission des Suessions, César conduisit son armée dans le pays des Bellovaques, qui s'étaient renfermés avec tout ce qu'ils possédaient dans l'oppidum de Bratuspantium *(Breteuil)* ou au moins ses environs.

Conclusion. — Voilà donc des faits désormais acquis à l'histoire locale. C'est dans notre département que se sont accomplis les événements dont nous venons de parler. C'est sur notre territoire qu'ont existé les villes dont le renom est parvenu jusqu'à nous. Et, bien que les ruines viennent elles-mêmes ont péri, comme dit le poète Lucain, *etiam periere ruinæ,* on peut du moins avec du travail et de la persévérance, retrouver au moins la place où furent ces ruines. Car, si les monuments les plus puissants ont disparu sans laisser aucunes traces, du moins le champ est resté ainsi que la montagne où ils furent édifiés. C'est le cas de répéter avec le mélancolique poète de Mantoue :

Et campos ubi Troja fuit, fuit Ilion, ingens gloria Teucrûm.

CHAPITRE IV.

TOPOGRAPHIE DE LA GAULE-BELGIQUE. — SA POPULATION PRÉSUMÉE. — SON ORIGINE. — CARACTÈRE DE CE PEUPLE. — MŒURS. — GENRE DE VIE. — HABILLEMENT, CONSTITUTION, PHYSIQUE. — ÉTAT POLITIQUE OU GOUVERNEMENT. — ADMINISTRATION DES RÊMES, DES SUESSIONS. — INSTITUTIONS RELIGIEUSES, CROYANCE. — ORGANISATION MILITAIRE. — ARMEMENTS.

La Gaule-Belgique dont faisaient partie les Rèmes, les Suessions, les Veromandues, peuples qui habitaient alors l'étendue de notre département, avait aussi ses limites naturelles et formait un État séparé. Renfermée entre les cours de la Seine et du Rhin, elle était protégée par la mer du Nord et l'Océan. Bien plus, vers l'endroit le plus menacé, à partir des montagnes des Vosges qui se poursuivent à travers la Meuse, les crêtes de l'Argonne et des Ardennes, elle trouvait comme un nouveau rempart élevé contre les invasions de l'Est. Car, on sait que les vallées arrosées par des rivières navigables offrent presque toujours, grâce à la fécondité de leur sol, à leur accès facile, des voies naturelles de communication favorables au commerce et à la guerre. C'est de ces monts si faibles formant le versant oriental où coule le Rhin, la Moselle, la Meurthe et la Meuse et le versant occidental donnant naissance à la Marne, à l'Aisne, l'Oise et l'Escaut que se fait le partage des eaux qui se précipitent les unes vers le Nord, tandis que les autres s'acheminent vers la Seine à laquelle ils apportent le tribut de leurs eaux. Le bassin de la Seine embrasse donc celui de la Somme. Mais celui de l'Escaut forme un bassin secondaire (1).

Cette partie de la Gaule septentrionale quoique riche en blé, en pâturages, était néanmoins couverte d'immenses forêts, qui en rendaient le climat très-froid ; l'hiver y était précoce, de là cette expression proverbiale, à Rome, *hieme gallica*. De toutes ces forêts, la plus grande était celle des Ardennes qui s'étendait du Rhin sur un espace de 200 milles d'un côté jusqu'à la frontière des Rêmes et de l'autre jusqu'à l'Escaut à travers le pays

(1) Aussi la vallée de la Meuse au Nord, celle du Rhin à l'Est ont elles été à toutes les époques les grandes voies suivies par les inva sions germaniques, témoin celle que nous venons encore d'éprouve

des Nerviens. D'après les Commentaires, ces forêts sauvages, accompagnées de nombreux marais, existaient surtout chez les Ménapiens, les Morins, les Éburons qui en faisaient des asiles et s'en servaient comme de forteresses. Le Soissonnais, le Laonnois et la Thiérache détachés du territoire Remois, avaient aussi leurs grands bois dont la forêt de Cuite, de Villers-Cotterêts, de Saint-Gobain, de Saint-Michel, ne sont que de chétifs débris. Cependant plus on s'avançait vers le Midi, plus la vie, la civilisation se développaient au milieu de ces vertes campagnes où s'agitait une nombreuse population, agricole, commerciale et guerrière.

Il est sans doute très difficile de connaître exactement le chiffre de la population belge ; cependant on peut présumer, d'après les contingents fournis par les différents Etats, qu'elle s'élevait à plus de deux millions d'âmes, et voici comment nous basons cette estimation. Lors du soulèvement de la Gaule-Belgique contre César, cette nation mit sous les armes près de 300,000 hommes. Or, en supposant que ce contingent fut pris dans le quart de la population en état de porter les armes, nous obtiendrons un million deux cent mille individus. Si nous tenons compte, en outre, de la part contributive des peuples qui ne sont pas mentionnés dans les Commentaires parmi les belligérants, la levée de l'an 57 avant nôtre ère représente 513,600 hommes en état de marcher contre l'ennemi, en ajoutant à ce nombre sept autres peuples qui n'ont pas pris part à l'expédition, soit 171,200 guerriers, nous arrivons à un chiffre total de 684,800, en quadruplant ce nombre nous atteignons celui de 2,739,200. Ce chiffre n'a certainement rien d'exagéré quand on estime la population de la Gaule entière avec les Helvètes et les Rhenans à 7,216,800, non compris la Narbonnaise.

Diodore de Sicile, qui écrivait au commencement de notre ère, dit, au livre 5, chapitre 25, que la population de chacune des nations de la Gaule varie de 200,000 à 50,000, ce qui ferait une moyenne de 125,000 ; or, à ce compte, les 27 peuples de la Belgique donneraient une population de 3 millions 375,000 habitants, ce qui augmenterait d'un tiers l'estimation que nous venons de faire. D'après ce calcul, le Soissonnais seul aurait donc représenté une population de 200,000 habitants, le Vermandois 50,000, partie rémoise. Le Laonnois et la Thiérache environ 150,000. Ce serait donc une population de 400,000

habitants, comprise alors dans l'étendue qu'occupe aujourd'hui le département de l'Aisne. Du moins, en faisant la déduction des parties détachées du Soissonnais et du Vermandois, on arrive à ce résultat d'où l'on peut conclure qu'à l'époque où César faisait la conquête de nos pays, la population était à peu près inférieure de moitié à celle qui l'occupe aujourd'hui (1).

Quant à l'origine de ces peuples, que quelques historiens ont qualifié d'Autochthones, l'histoire s'est prononcée aujourd'hui, et elle prétend nous démontrer que leur langue et leurs traditions n'appartenant pas à l'occident, ils sont originaires de la Haute-Asie. Venus de ces régions lointaines, les Belges Kimris, dont le nom est synonyme de belliqueux, s'étaient établis en Gaule et n'en étaient pas moins reconnus par tous les écrivains comme faisant partie de la grande famille gauloise. César rapporte qu'ils se disaient descendus de *Dis* (Mercure, Pluton ou Jupiter) *Galli se omnes ab Dite patre prognatos prœdicant.* Il est de fait qu'on a trouvé beaucoup de statues de Mercure dans toutes les parties de la Gaule, surtout dans la Belgique. Cependant nous avons vu, page 54, que cet historien nous raconte qu'il avait appris des Rèmes que la plupart des Belges étaient originaires de la Germanie, qu'ils avaient anciennement passé le Rhin, qu'ils s'étaient fixés en Belgique à cause de la fertilité du sol et qu'ils en avaient chassé les Gaulois qui l'habitaient avant eux. Ces paroles doivent s'entendre où de très-anciens peuples qui avaient précédé les conquêtes des Kimris ou de quelques tribus seulement établies sur les bords du Rhin, ou aux extrémités de la Belgique où des tentatives d'invasion se répétaient assez souvent. Mais elles ne peuvent s'appliquer en rien aux peuples plus rapprochés des Celtes et dont la civilisation était plus avancée.

« Les traits saillants de la famille gauloise, dit Amédée Thierry, ceux qui la différencient le plus, à mon avis, des autres familles humaines, peuvent se résumer ainsi : une bravoure personnelle que rien n'égale chez les peuples anciens ; un esprit franc, impétueux, ouvert à toutes les impressions, éminemment intelligent ; mais à côté de cela, une immobilité ex-

(1) On sait qu'une partie de l'arrondissement de Compiègne, ainsi que les cantons de Châtillon, de Dormans, d'Orbais, de Montmirel ont été détachés, en 1792, du diocèse de Soissons, comme ceux de Noyon, d'Athies, de Péronne, de Churchy, de Nesles, de Ham, de celui de Noyon ou Vermandois.

trême, point de constance, une répugnance marquée aux idées de discipline et d'ordre, si puissantes chez les races germaniques ; beaucoup d'ostentation, enfin une désunion perpétuelle, fruit de l'excessive vanité.

Tel est le caractère général des peuples de sang gaulois. Mais, dans ce caractère même, l'observation des faits conduit à reconnaître deux nuances distinctes dans les deux races désignées sous le nom de Galls ou de Celtes et celle des Belges ou Kimris. L'une plus prononcée, l'autre moins active moins spirituelle peut-être, possède en retour plus d'aplomb et de stabilité. C'est dans son sein principalement qu'on remarque les institutions de classement et d'ordre, c'est là que persévérèrent le plus longtemps les idées de théocratie et de monarchie.

Le peuple Belge, dit Belforest, est bon à ménager. C'est un peuple soigneux, vigilant et brave, aussi César le redoutait-il plus que tous les autres Gaulois. Il n'en parle jamais qu'avec une certaine admiration, il n'ose les confondre avec des barbares tant ils sont prudents (1). Strabon parle de leur puissance avec éloges et Tacite les tient pour la fleur et l'élite de la nation. Il passait donc avec raison pour plus belliqueux que les autres Gaulois du centre et des côtes de l'Aquitaine ; parce qu'étranger à la civilisation romaine et phocéenne, il n'était point efféminé par le luxe. « Fiers d'avoir échappé à la mollesse gauloise, les Belges septentrionaux revendiquaient avec orgueil l'origine qui les rattachait aux Germains, peuple limitrophe avec lequel ils étaient continuellement en guerre. Ils se glorifiaient d'avoir défendu leur territoire contre les Cimbres et les Teutons, lors de l'invasion de la Gaule. Les hauts faits de leurs ancêtres leur inspiraient une grande confiance en eux-mêmes et excitaient leur esprit belliqueux (2).

(1) Les Beauvaisiens surtout passaient pour très-prudents d'après César. *Consilia eorum plena sunt prudentia, longeque a temeritate barbarorum sunt.*

(2) Les Belges passaient pour être francs et ouverts, hospitaliers envers les étrangers qu'ils invitaient à leur table. Mais vains et querelleurs, mobiles dans leurs sentiments, amoureux de choses nouvelles, ils prenaient des résolutions subites, regrettant le lendemain ce qu'ils avaient rejeté avec dédain la veille. *Omnes fere gallos novis rebus studere et ad bellum mobiliter celeriter que excitari.* Esprits difficiles, regrettant ce qu'ils n'ont plus, créant souvent de graves soucis aux peuples voisins, portés à la guerre, recherchant les aventures, on les voyait fougueux à l'attaque, mais prompts à se décourager dans les revers, leur langage très-concis, employant l'hyperbole dans le blâme et dans la louange. On a aussi reproché aux Belges d'être adonnés à l'ivrognerie et au vice honteux de la polygamie. Mais ces derniers reproches ne paraissent pas absolument fondés.

Mais parmi les peuples belges, il est certain que les Rêmes, les Suessions, les Beauvaisiens, les Veromandues tenaient le premier rang, aussi bien par leur bravoure que par leur civilisation relative et leur organisation civile, militaire et religieuse. Il serait pourtant aussi difficile d'assigner le degré de la civilisation à laquelle chaque peuplade était parvenue que d'en indiquer la source. On ignore encore aujourd'hui s'il faut en faire honneur à leurs chefs, ou s'il faut l'attribuer à leurs relations avec les peuples voisins dont ils pouvaient mépriser le commerce et les habitudes plus molles, tout en acceptant cependant sans s'en douter les influences morales qui en étaient la suite; le trafic étant peut-être le véhicule le plus puissant pour polir les hommes et les civiliser. Sous ce rapport, les Belges étaient des agriculteurs distingués. L'élevage des bestiaux, d'après Strabon, était la principale industrie, les pâturages de la Belgique nourrissaient une race de chevaux excellents. De nombreux troupeaux de bœufs, de vaches, de moutons et de porcs répandus sur un sol fertile, vivant toute l'année au milieu de grasses prairies, de marais abondants et d'immenses forêts, offraient d'innombrables ressources et des occasions incessantes de transactions. Mais tout en se livrant à ces diverses productions agricoles, les Belges ne négligeaient pas les autres branches d'industrie comme de fabriquer des étoffes, des feutres, des textiles dont ils avaient besoin.

Les Belges se nourrissaient donc principalement de viandes et en particulier de celles du porc, dont ils faisaient une grande consommation, comme aussi de laitage et de fromage. Leur boisson ordinaire était même le lait, la bière et l'hydromel.

Un pantalon ou braie très large, une chemise ou jupe à manches descendant jusqu'au milieu des cuisses, composaient tout principalement leur habillement. Les riches étaient vêtus d'une casaque ou saie, magnifiquement brodée d'or et d'argent, retenue au cou par une agrafe en métal; les dernières classes remplaçaient ce vêtement luxueux par une peau de bête. Ils portaient aussi des colliers, des bracelets et des anneaux, en or, en ambre ou en cuivre. On retrouve dans les sépultures gauloises un grand nombre de ces anneaux, de ces colliers en verroterie, de ces cercles en bronze d'un bon travail. Les nobles, les magistrats se distinguaient par des robes teintes de riches

couleurs, brodées et chamarrées d'or, selon leur rang et leur dignité (1).

Téodore, parlant des anciens Gaulois, dit la même chose : *Manuum articulos et brachia armillis aureis exornant et in digitis annulos aureos gestant.* Mais la jeune noblesse se contentait d'un anneau de fer jusqu'à ce qu'elle eut accompli une action d'éclat.

Le même auteur nous apprend que les Gaulois avaient une haute stature, le teint blanc et une constitution lymphatique. Quelques-uns, les nobles, paraît-il, se rasaient. Mais la majorité gardait la barbe d'une grandeur moyenne. Ils portaient une chevelure flottante (2), et d'un blond ardent. Ils avaient, pour la plupart, une voix menaçante et capable d'effrayer leurs ennemis. César nous dit, au liv. VII des Commentaires, que les femmes égalaient les hommes, non-seulement par la taille, mais aussi par le courage, unissant une grande beauté à une force physique remarquable.

On peut supposer avec assez de vraisemblance que les premiers habitants de nos contrées eurent pour demeures ordinaires, les uns des huttes dans les bois, faites de torchis, à l'aide de pieux fichés en terre, entrelacés d'autres pieux et de branches d'arbres, couvertes d'herbages ou de roseaux; les autres, ceux qui résidaient dans des lieux champêtres, creusèrent le flanc des montagnes pour s'y loger dans les cavités avec leurs familles, évitant par ce moyen les rigueurs de l'hiver et les chaleurs de l'été. Les premières cabanes ou maisons rustiques furent appelées en Grèce *Cortos*, au-delà des Alpes, *Cohors*, et en Gaule, *Cort*, signifiant originairement un enclos, une cloison ou fermeture ; on croit donc que le mot *Cort* vient du grec et qu'il signifie un enclos, une cense, un jardin, un courtil, une métairie où on enferme le bétail, plus tard, il a

---

(1) Strabon, liv. IV : *Sagis vestiuntur comasque nutriunt, et prolixis utuntur feminalibus ; pro tunicis vero scissos gerunt cum manicis amictus, vix pudenda natesque velantes lanâ quidem aspera ; cœterum oblongis villis, unde hirsuta texunt sagula, quœ lænæ vocantur. Aurea sunt illis gestamina, collo torques, manibus autem et lacertis armillæ ; dignitatis honore, tinctas gestant vestes, et auro pictas.*

(2) La coutume de porter les cheveux longs, marque de beauté et de noblesse, dura jusqu'à François I[er]. Les roturiers furent condamnés à porter les cheveux courts jusqu'au temps de Pierre Lombard, évêque de Paris, qui en fit lever les défenses, et il fut depuis permis à chacun de porter les cheveux longs. Bodin liv. IV *de la République.*

servi pour désigner un hameau, un village (1), état politique ou gouvernement. La Gaule formant une vaste confédération, chaque état était gouverné, soit par une assemblée prise parmi les notables, que les Romains appelaient sénat comme celui des Rèmes; soit par un magistrat suprême annuel ou à vie, portant le titre de roi, comme Diviliac et Galba, chez les Suessions, Correus, chez les Bellovaques ; Commius, chez les Atrebates; Cativolcus et Ambiorix , chez les Eburons ; Cavarinus, chez les Trévires; soit enfin de prince ou de vergobret, comme Vertiscas.

Les différentes peuplades formaient entre elles des alliances permanentes ou accidentelles. Les alliances permanentes étaient fondées, les unes sur la communauté des intérêts territoriaux, les autres sur les affinités de races; (*... Suessiones fratres conguineosque Remorum qui eodem jure et eisdem legibus utuntur... Suessiones qui Remis erant attributi...*) ou sur les traités, ou sur le droit du patronage ; (... *In fines Eburonum et Condrusorum qui sunt Trevirorum clientes... Carnutes usi deprecatoribus Remis quorum erant in clientela.*

Les alliances accidentelles résultaient de la nécessité de s'unir contre un danger commun, comme celle des Belges dont nous avons parlé l. II. c. 4; celles des Trévires, des Aduatuques, et des Menapiens, quelques années après l. VI. c. 2. L'exemple le plus saisissant est celui de la grande fédération qui plaça toutes les forces de la Gaule sous le commandement de Vercingétorix, le dernier défenseur de l'indépendance nationale.

A la tête des partis ou fractions de tribus étaient des chefs pris parmi les chevaliers les plus considérables et les plus influents. César les appelle *principes*. Tous ceux qui acceptaient leur suprématie devenaient leurs clients, et quoique les *principes* n'exerçassent pas une magistrature régulière, leur autotorité était très étendue. Cette organisation remontait à une haute antiquité : elle avait pour but d'offrir à tous les hommes du peuple une protection contre les grands, puisque chacun se trouvait sous le patronage d'un chef qui avait pour devoir de prendre en main sa cause, et qui eut perdu tout crédit s'il eut laissé opprimer un de ses clients. De la décision de ces *principes* dépendaient toutes les résolutions importantes, et leur réu-

---

(3) On croit que le celtique *Dure* ou *Duren* vient du grec *purgos* rendu en latin par *turris*, d'où est sorti *purg*, *bourg*. Beaucoup de villes finissent par *Durum*, nous avons Durecort, *Durocor*- Reims, Tourville, Bazancourt, Gernicourt, etc.

nion formait l'assemblée de la Gaule entière. Tout s'y décidait à la pluralité des voix (1). Chaque état devait donc aspirer à la suprématie, et la Belgique semble l'avoir obtenue, comme les autres régions, dans certaines circonstances. Quand une fois un état avait fait reconnaître sa prééminence, le chef prenait le titre de *princeps totius Galliæ*. On dit que *Divitiacus potentissimum totius Galliæ imperium obtinuit.*

C'est dans ce défaut de centre politique, de nationalité bien reconnue, qu'il faut voir les véritables causes de la faiblesse des Gaulois et les motifs de leur ruine. Car malgré certains liens fédératifs, chaque état était bien plus préoccupé de son individualité que de la patrie générale. Cette incurie égoïste des intérêts collectifs, cette rivalité jalouse entre les différentes peuplades, s'opposèrent à la formation d'une nationalité puissante. Cet esprit d'isolement et de localité, dépourvu de tout sentiment national et même de province, faisait que les Gaules n'avaient aucune armée de ligne entretenue, exercée, et dès lors, aucun art ni aucune gérance militaire. (Napoléon Ier).

En dehors de ces appréciations générales, il est difficile de se former une idée bien précise sur le gouvernement de nos contrées en particulier. Les Rêmes et les Bellovaques semblent avoir choisi la démocratie la plus modérée , qui consiste à regarder tous les citoyens comme égaux de droits entre eux, ou à les considérer d'après leur héritage dont rien ne peut les déposséder. Le peuple tenant à l'honneur, à la liberté et au respect de la loi, ne prenait pour magistrats que les indigènes sans reproche et sujets à être déposés. César nous parle de d'Iccius et d'Antebroges, les principaux personnages des Rêmes, *primi civitatis*, envoyés auprès de lui pour traiter des affaires de l'état. Il a dit d'Iccius *Remus summa nobilitate et gratia inter suos.*

Comme le peuple est de sa nature, souvent incapable de conseil et peu propre au maniement des affaires politiques, qui demandent de la perspicacité, de l'adresse, de la discrétion et une certaine habitude des hommes et des choses, on se reposait de ce soin sur le sénat qui composait la grande magistrature du pays, et qui en décidait en dernier ressort.

(1) Telle était l'obligation de répondre à cet appel des chefs convoquant le conseil armé, au jour et au lieu indiqués pour délibérer que la loi ordonnait que le dernier arrivé fut impitoyablement massacré sous les yeux de l'assemblée.

Les Suessions semblent avoir eu la même administration que les Rêmes, bien qu'ils avaient eu Galba en qualité de roi, *eodem jure, eisdem legibus utebantur, unum imperium unumque magistratum habebant*. C'était donc un gouvernement composé du prince, du sénat et du peuple ; le sénat remplaçait le peuple et le prince exécutait les ordres du sénat.

Quant à la gestion des affaires civiles, on sait d'après César, que les personnes élevées aux premières charges, druides ou chevaliers, étaient chargées de terminer avec une autorité indiscutable les différends publics ou privés, de décerner les récompenses, de présider aux élections. A eux, sans doute, incombait aussi l'entretien de cette voirie gauloise dont nous retrouvons les vertiges dans ces vieux chemins creusés et dégradés par le temps, encore appelés de nos jours chemins de la barbarie, vieilles chaussées, traversant les marais, les bois et tournant les mantagnes qu'elles ne peuvent franchir.

La télégraphie devait aussi entrer dans leurs attributions ; car ce moyen d'information rapide ne leur manquait pas plus qu'à nous. On sait que pour communiquer entre eux, ils s'échelonnaient de loin en loin dans la campagne et par leurs cris répétés, transmettaient rapidement et à de grandes distances, les nouvelles importantes. Souvent aussi ils arrêtaient les voyageurs et les forçaient de répondre aux questions qu'ils leur adressaient, César, liv. IV, c. 5, VII, 3, II. Mais on voit de suite combien une semblable mission demandait de soins, aussi bien pour distinguer le vrai du faux que pour en faire un usage utile pour la société qu'elle intéressait si vivement.

Si les peuples gaulois étaient privés de centre politique pour la direction générale de leurs intérêts temporels, il n'en était pas de même par rapport aux institutions religieuses.

La religion jouait un grand rôle chez les Gaulois, et on prétend que leur croyance à l'immortalité leur rendait le sacrifice de la vie facile. Quelques historiens ont même avancé comme un fait certain que des prêtres avaient élevé à Chartres un autel à la Vierge qui devait enfanter, *Virgini pariturœ*. On a lieu de s'étonner qu'avec un fonds de croyances si pures, quand mystères de la religion gauloise étaient si soigneusement servés par les Druides l'idolâtrie se soit établie parmi eux.

Ce n'est pas qu'on leur reproche cependant d'avoir ador cune idole de bois ni de marbre ; mais de s'entretenir les Germains dans l'obscurité des forêts pour sacrifier

Dieu inconnu, au rapport de Tacite : *Lucos et nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident,* mais, en réalité, à des divinités (2).

Les Druides regardaient le gui et l'arbre où il croissait comme sacré, pourvu que ce soit un chêne ; et de fait ils choisissaient pour leurs sacrifices les forêts de chênes quand ils en trouvaient. Ils estimaient cette rencontre comme un don de Dieu aussi en cueillaient-ils le gui avec grande cérémonie et dévotion, comme étant la guérison de toute maladie. Le chanoine Lacourt prétend que le nom de Druide ne vient pas de *Drus,* chêne, mais du gaulois : *derw*, *deru* chêne et de *hud* qui veut dire enchantement ou prédiction prophétique ; d'où s'est formé celui de *derehud* ou *druhuid,* que les Romains n'ont fait qu'adoucir, et auquel ils ont donné une terminaison latine.

Ainsi de Teutatés, Esus, Taranis, Belenus, Oymius, qu'on croit être Mercure, Mars, Jupiter, Appollon et Hercule. César parle de ces divinités sous les noms connus aux Romains, et voilà pourquoi il nous dit qu'ils adoraient Mercure, inventeur des arts, garde des chemins et Dieu des trafics. Les historiens assurent qu'ils leur rendaient un culte superstitieux abominable en dressant de grands simulacres tissus d'osier dont le vide était rempli d'hommes vivants auxquels ils mettaient le feu pour les faire périr misérablement. On ne peut guère révoquer en doute ce témoignage qui s'appuie sur une foule d'auteurs : Cicéron, Strabon, Diodore et Pomponius Mela. Cicéron, Denys d'Halicarnasse, Lucain, Solin et Plutarque. Cependant il faut dire aussi qu'on ne rencontre aucune trace certaine de ces sortes de sacrifices. Il est donc bon de faire à ce sujet des réserves. Il est reconnu à peu près généralement aujourd'hui que ces tables des dolmens sur lesquelles on constatait parfois des rigoles ou des perforations qui les traversaient de part en part, n'étaient pas des indices certains et l'on sait, à n'en pouvoir douter à l'heure présente, que ces sortes de monuments ne sont que des tombeaux, des souvenirs funèbres élevés à la mémoire des morts (1).

Cependant, un père de l'Église, Tertullien, confirme ce témoignage des auteurs romains. *Sed enim Scytharum Dianam*

(1) Il paraît constaté aujourd'hui que les dolmens qu'on avait pris autrefois pour des tables de pierre des autels druidiques sont des tombeaux et seulement des tombeanx. Voir la *Petite Revue* de Saint-Quentin, p. 238.

aut Gallorum Mercurium hominum victima placari apud sæculum licuit. Il ajoute que les Gaulois sacrifiaient de préférence les vieillards à Mercure. Il paraît même que, malgré la défense d'Auguste et de Tibère, ces sacrifices affreux n'auraient cessé chez les Celtes que sous l'empire d'Adrien, comme le rapporte Minutius Félix qui florissait l'an 200 : *Mercurio Galli humanas vel inhumanas victimas cædunt.*

Claude arrêta enfin cette barbare coutume par son autorité, et cette école de Druides ou sages de la Gaule, finit par dégénérer en devins et en fées qui dirent la bonne aventure, car les femmes ou prêtresses druides sont restées célèbres, et, pendant tout le troisième siècle, on les consulta comme des nymphes ou devineresses. Le nom d'une de ces Sybille s'est conservée avec une inscription trouvée à Metz : *Arete Druis antista.*

Les dieux de Rome furent donc reçus et acclimatés en Gaule durant l'occupation, comme on le voit, par les interrogatoires de nos martyrs Remois, Soissonnais et Vermandois. Lampadius, préfet de Reims sous Néron, représente Jupiter aux saints martyrs Timothée et Apollinaire comme une divinité que chacun devait adorer. Sainte Marie, saint Crépin et saint Crépinien, déclarent qu'ils n'adoreront ni Jupiter, ni Apollon, ni Mercure. Les autres divinités tels que Mars, Diane, Bacchus, Cérès, Isis, avaient aussi reçu le droit d'hospitalité en Gaule et même dans nos pages, puisque nous trouvons dans nos anciens cartulaires, *fossa Dianæ, fanum Minervæ.* La déesse Camiorix de Soissons, le dieu Apollon de Nisy-le-Comte, la Diane Arduina, l'ara Léonis d'Arlon, en sont des preuves convaincantes.

Les Gaulois rendaient en outre, comme nous l'apprennent les inscriptions et des passages de divers auteurs, un culte aux fleuves, aux fontaines, aux arbres, aux forêts. Ils adoraient le Rhin comme un Dieu et faisaient de l'Ardenne une déesse source de l'Ourc, dans la commune de Courmont, can[illegible] Fère en Tardenois, nous paraît avoir aussi beaucoup de [illegible] pour être reconnue comme une de ces divinités topiques

Les druides, en qualité de ministres des choses divines [illegible] daient donc aux sacrifices, et conservaient le dépôt d[illegible] trines religieuses. Philosophes et théologiens, ils interro[illegible] l'avenir à l'aide des augures et des entrailles des victime[illegible] autorité n'était pas moins puissante dans la paix que [illegible] guerre. A eux seuls était réservée l'instruction de la je[illegible]

qui, avide de savoir, s'empressait autour d'eux. Dispensateurs des récompenses et des peines, ils étaient les arbitres de presque toutes les contestations publiques et privées. Aux particuliers et même aux magistrats rebelles à leurs décisions, ils interdisaient les sacrifices, sorte d'excommunication qui séquestrait de la société ceux qui en étaient frappés, les mettait au rang des criminels, les éloignait de tous les honneurs et les privait même de la justice.

On sait que cette classe sacerdotale comprenait outre les Druides, les Bardes qui chantaient en vers héroïques, au son de leurs lyres, les hauts faits des hommes. Les Eubayes ou prophètes tâchaient par la méditation d'expliquer l'ordre et les merveilles de la nature, leurs commentaires hiératiques étaient très-respectés (1).

L'organisation militaire des Gaulois n'était pas moins défectueuse que celles de leur gouvernement en général, bien qu'ils aient toujours montré un grand amour pour la profession des armes et une bravoure remarquable dans les combats qu'ils eurent à soutenir ou à livrer. Telle était même leur estime pour l'art militaire qu'ils considéraient comme une chose honteuse de paraître en public avec leurs enfants avant que ceux-ci eussent atteint l'âge de porter les armes. On connait au reste leurs nombreux exploits sous la conduite de Brennus et de Belgius. On sait les contrées qu'ils parcoururent en triomphateurs, celles qu'ils conquirent à la pointe de leur épée. Après avoir saccagé Rome ils passèrent en Pannonie, ils s'établirent en Grèce, en Macédoine, ils pénétrèrent en Germanie, refoulèrent les Cimbres et les Teutons comme le redisaient à César les envoyés Remois.

Entre tous les peuples gaulois, avons-nous dit, les Belges Belges étaient réputés les plus vaillants, et nous pouvons dire qu'entre les Belges, les Suessions, les Beauvaisiens, les Veromandues, les Rêmes et les Nerviens passaient pour les plus courageux. Voici en quoi la plupart de ces peuples excellent au rapport de Lucain :

Longisque leves Suessones in armis
Optimus excusso Leucus Remusque lacerto
Optima gens flexis in gyrum sequana frenis
Et docilis rector rostrati Belga covini (2).

(1) Histoire de Jules César par l'Empereur Napoléon.
(2) Ailleurs on lit Axones (au lieu de Suessones) d'Axona, nom latin de la rivière d'Aisne

Ce qui veut dire que les Suessions qui habitent la rivière d'Aisne (1), armés de longues lances, étaient renommés par leur agilité à bien manier les piques, d'où l'on tient, dit Marlot, qu'ils ont tiré le nom de Picards, laissé à toute la province qu'on appela Picardie. *Leucus et Remus*, les habitants de Toul et de Reims dont le bras lance si bien le dard au fort de la mêlée. *Sequana*, le riverain de la Seine, si habile à diriger un cheval sous le frein, de façon à lui imprimer tous les mouvements de sa volonté, et quant aux Beauvaisiens, il les estima pour leur adresse à conduire les chariots garnis de grands tranchants et couteaux, pour mettre en pièce ceux qui viennent à leur rencontre.

Le courage ne manquait donc pas aux Belges, mais il n'en était pas de même de leur tactique militaire et de leur armement qui consistait dans de longues épées en fer à deux tranchants renfermés dans des fourreaux pareillement en fer, suspendus au côté par des chaînes de fer ou de bronze. Ces épées sans pointe étaient destinées à frapper de taille. Ils avaient des lances dont le fer très long (il atteignait quelquefois jusqu'à deux palmes) et très large, terminé en forme ondulée, offrait des courbes qui déchiraient la blessure quand on la retirait. Ils se servaient aussi de l'arc, de la fronde et de javelots légers qu'ils lançaient à la main et sans le secours de l'*amentum*, espèce de petite courroie dans laquelle on passait les deux doigts pour en doubler la portée. Les casques étaient de métal plus ou moins précieux, ornés de cornes d'animaux et d'un cimier représentant quelques figures d'oiseaux ou de bêtes féroces, le tout surmonté d'un panache haut et touffu. Ils portaient de grands boucliers longs et étroits, une cuirasse en fer ou en bronze ou une cotte de mailles (2). Les hachettes de bronze de formes très variées complétaient cet armement avec le sagum ou tunique ceinte de ceintures dorées ou argentées.

Quant à l'art militaire proprement dit, bien que les Gaulois fussent en général très aptes à imiter la tactique de leurs ennemis, on ne voit pas qu'ils en aient beaucoup profité, on les voyait toujours prompts à prendre une décision même grave,

---

(1) Nous sommes portés à croire que les *Suessones*, Onessones, Vesones, Axones, ne veut rien dire autre chose que les hommes, le peuple qui habite les bords de l'Aisne. C'est l'étymologie la plus acceptable selon nous.

(2) Strabon et Varron.

pleins d'empressement à se rendre au lieu du rendez-vous, ardents à commencer l'action, marchant en avant avec une véritable furie, provoquant l'ennemi avec une certaine ostentation, se dépouillant même de leurs habits de guerre pour combattre avec plus d'énergie, mais ces efforts héroïques étaient souvent inutiles contre des troupes aguerries par des luttes continuelles et joignant à une longue expérience du métier une discipline admirable et une solidité à toute épreuve. Un vieil axiome consigné dans nos livres saints, ne nous apprend-t-il pas qu'à l'obéissance est réservée la victoire, *vir obediens loquetur victorius*. Au physique comme au moral, dans le monde matériel comme dans le monde spirituel, cette sentence est pleine de vérité.

CHAPITRE V.

ORIGINE DES SUESSIONS, DES RÊMES ET DES VEROMANDUES. — ÉTENDUE DE LEUR TERRITOIRE. — EMPLACEMENTS DE LEURS VILLES. — LEURS MONUMENTS PRÉSUMÉS. — DOLMENS, SÉPULTURES, TOMBELLES, OBJETS D'ART, MONNAIES. — RÉFLEXIONS.

Si d'après saint Isidore, il n'y a rien de si obscur que le commencement des villes, à plus forte raison en est-il de même des peuples et celui de Rome célébré par tant d'auteurs n'est même pas connu.

En effet, une nuit profonde, avons-nous dit ailleurs (1), enveloppe encore le berceau de l'enfance de ces antiques générations qui nous ont précédés, et ce n'est qu'à force de patientes recherches, d'études synchroniques, en présence de quelques monuments informes de traditions vagues qu'on parvient à percer le voile mystérieux qui nous dérobe la naissance et la vie primitive des peuples. Nous ne saurions nous flatter, malgré d'incessantes investigations, d'être parvenu à dissiper les ténèbres qui planent encore sur l'origine des Suessions, des Rêmes et des Veromandues, mais nous pouvons cependant admettre avec une foule d'historiens modernes qui ont étudié sérieusement la filiation et la marche des peuples que les premiers habitants de nos belles et riches contrées étaient originaires de l'Asie centrale, ce berceau de l'ancien monde; mais qu'ayant été refoulés à deux époques différentes, vers l'Orient et le Midi; les Kimris

(1) Cours de conférences archéologiques sur l'époque payenne.

d'abord, puis les Belges d'Outre-Rhin, sortis probablement des forêts de la Germanie, vinrent occuper ces régions désertes ou s'incorporer violemment à la race gallo-kimrique.

Les Rêmes comme les Suessions possédaient un vaste territoire, les premiers avaient pour limites au Sud les Celtes ou Senonais; à l'Est les Trevires, le pays messin; à l'Ouest, les Suessions et les Veromandues; au Nord les Nerviens ou le Hainaut; les seconds étaient voisins des Rêmes à l'Est, des Meldes au Sud, des Bellovaques au Sud et des Veromandues au Nord. On voit par cette situation que les Veromandues occupaient le Nord des peuples dont nous venons de parler.

Strabon en nous apprenant que les Rêmes étaient les plus relevés en dignité et vertu, qu'ils avaient la ville de Durocortorum, abondante en hommes, en maisons, en richesse, ne nous donne pas d'autres détails sur le pays. Nous savons par César qu'ils avaient d'autres villes importantes et fortifiées comme Bibrax, qui avait supporté un rude et furieux assaut de la part des Gaulois coalisés. Nous avons dit aussi que les Belges après s'être rangés en bataille autour des remparts, se mirent à jeter une telle quantité de pierres sur la muraille, qu'ils en délogèrent les défenseurs, puis ayant fait la tortue, il s'avancèrent jusqu'aux portes qu'ils commencèrent à taper et à démolir. Aujourd'hui il ne reste aucun vestige de Bibrax, appelé le vieux Laon, montagne escarpée entre Reims et Laon non loin de la chaussée romaine, à laquelle aboutissait plus tard une autre tronçon de voie militaire, reliant le camp dit de Saint-Thomas à la grande voie publique qui de Durocortorum se rendait à Augusta Veromanduorum (Saint-Quentin.)

Le territoire des Suessions passait pour être surtout fertile, *latissimos et feracissimos agros*, et l'on croit avec assez de raison qu'il était renfermé dans les limites de l'ancien diocèse de Soissons; peut-être cependant pourrait-on lui supposer plus d'étendue à l'Ouest vers Crépy et le Multien. Rien, malgré des autorités respectables ne vient nous démontrer qu'au Nord il se soit avancé au-delà de l'Ailette jusqu'à la rivière de la Serre.

Mais s'il est difficile de déterminer aujourd'hui d'une manière précise les bornes exactes dans lesquelles s'agitaient les destinées de ces anciens peuples. Il serait encore plus impossible de fixer l'assiette des douze villes, *oppida*, que possédaient les Suessions. Sans vouloir les retrouver absolument dans les localités les plus importantes du pays, comme Laon, Noyon,

Château-Thierry, Compiègne, Senlis, villes presque toutes posterieures à la conquête romaine. Il y aurait peut-être plus de chance à les rechercher dans les endroits indiqués par de vieux souvenirs des étymologies celtiques dont le sens nous échappe? Ainsi *Brennacum*, Braine, *Fara*, Fère en Tardenois, *Ulcheium*, Oulchy, *Negoliacum*, Neuilly, *Crispeium*, Crépy en Valois, *Verberia*, Verberie, *Cauciacum*, Choisy, *Trosleium*, Trosly, *Caisnum* le Chesne près de Pierrefonds, *Blarencurtes*, Blasencourt, *Viduliacum*, Vailly, et une foule d'autres comme *Tideriacum* qu'on prétend être Château-Thierry, Longpont ou Anciènvile, Nampcel ou les loges qu'on croit être le *Litano briga* de l'itinéraire d'Antonin, pourraient entrer en ligne dans cette nomenclature. Quelques historiens ont ajouté *Muratus*, Mouret où se trouve l'emplacement d'un camp, *Cosdunum*, Coudun, *Caudunum*, Chaudun. Mais il y a bien d'autres villages à la physionomie toute gauloise qui pourraient assurément prendre place à côté de ces déterminations hasardées.

Mais si ces villes dont nous serions si heureux de constater l'identité ont disparu, il nous reste au moins quelques monuments que nous pouvons faire remonter à cette époque. Sans parler des pierres d'Ambleny, de Bucy-le-Long et d'une foule d'autres qui ont été brisées, nous en avons conservé quelques-unes qu'il serait intéressant d'étudier; comme la pierre qui bavarde à Mont-Saint-Père, celle de Courmont aux sources de l'Ourcq, la hottée du diable dans les landes de Coincy, la pierre Clouise de la forêt de Villers-Cotterêts, les grés de l'ermitage à Neuilly-Saint-Front, de Saint Vulgisée, Troesne, la pierre frite sur la bute de Braye derrière la ferme de la Ferrière dressée sur un promotoire qui surplombe dans la vallée de Crouy.

Mais un des plus remarquables monuments de ce genre qui existent dans le département de l'Aisne est, sans contredit, la haute borne qu'on remarque sur le territoire de Bois-les-Pargny, canton de Crécy-sur-Serre, à peu de distance du village de Sons-et-Ronchères. C'est un monolithe en grés brut, planté verticalement sur le sommet incliné d'un coteau qui domine une partie du pays et qui a conservé le nom de *champ de Bataille* (1).

Sa hauteur est de 4 mètres 80 centimètres, sa largeur

(1) Voir la *Thiérache*, T. I, un article intéressant de M. Piette sur ce monument.

moyenne de 1 m. 50, et son épaisseur, qui mesure 75 centimètres à hauteur d'homme, atteint 90 centimètres à son extrémité supérieure. Des fouilles, bien qu'incomplètes, pratiquées au pied de ce monument, permettent d'attribuer à sa partie enfoncée dans la terre une dimension presque égale à sa hauteur au-dessus du sol. Dans le pays cette pierre est aussi connue sous le nom de Gargantua, et l'on raconte toute espèce d'histoire sur son compte, preuve de sa haute antiquité et de sa destination incertaine.

Non loin de Soissons, au village de Vaurezis, existe un autre monument qu'on désigne dans le pays sous le nom de Pierre Laye. C'est un dolmen se composant d'une pierre plate, posée horizontalement sur sept autres pierres de champ, de manière à ce que le dessous de la table forme une espèce de chambre fermée complètement de trois côtés et seulement en partie la quatrième. Sa superficie est de 6 mètres carrés offrant un quadrilatère irrégulier de 3 mètres 30 centimètres sur 2 mètres 70 centimètres.

Lorsqu'on a fouillé, il y a plus de trente ans, ce dolmen, on a trouvé, à 4 mètres 50 centimètres du dessous de la table et environ 70 centimètres plus bas que le niveau du sol extérieur, un dallage grossier en pierres plates, et sur ce dallage reposaient 18 à 20 cadavres ; la plupart des crânes et des os des jambes étaient bien conservés.

Indépendamment de ces monuments en pierres érigés au milieu des champs, il existe encore dans quelques localités des grottes ou cavernes aux fées qui sont parfois l'objet de superstitions pour le peuple des campagnes ; de grands trésors sont enfouis dans leur enceinte ; dans le silence des nuits on entend même des bruits étranges, comme des pièces d'or qui sonnent sur la pierre, mais des fantômes, des spectres, des fées veillent à leur conservation.

La religion, en s'implantant sur notre sol, n'avait pu faire disparaître d'un coup ces vieilles pratiques superstitieuses, forcée, malgré elle, de transiger avec les Théogonies indigènes, elle n'avait pas cessé néanmoins de les poursuivre de ses condamnations et de ses anathèmes sans arriver toutefois à les supprimer entièrement. Tant il est vrai que la superstition cette plante parasite de la vraie religion, s'efforce de croître nous et de s'élever à la hauteur d'un culte, croyance surna relle.

Toutefois, au milieu de ces erreurs montrueuses, qui ont déshonoré le culte des anciennes populations Belges, il est un monument simple comme tout ce qui est primitif qui nous rapproche d'elles. C'est leur respect pour les morts. Aussi rencontrons-nous partout au sein des forêts et des landes arides comme au sommet des montagnes et sur le bord des fleuves et des routes les haies vivantes de leur vénération pour leurs guerriers morts pour la Patrie.

C'était, du reste, une idée naturelle que celle de perpétuer la mémoire des héros par quelque signe qui avertisse du lieu où ils sont inhumés. Ce sentiment qui se rattache chez tous les peuples primitifs, à la foi, à la vie future, se traduisit partout dans l'enfance des sociétés par un symbole de même nature, par un monument du même genre, le simple tertre de gazon, l'amas de pierres sèches. La tombelle, comme on dit dans nos contrées, a survécu aux mausolées les plus magnifiques.

Ces tombelles ou mottes sont des éminences ou collines fertiles, faites de terres et de cailloux ou de pierres sèches, recouvertes de gazon. On en distingue de plusieurs espèces, les unes d'une forme ronde et obtuse, ressemblent à une boule ou à une cloche ; les autres larges, allongées, présentant l'image d'une poire coupée en longueur, suivant son axe. Soit que ces éminences soient isolées ou accouplées, elles sont pour la plupart coniques, c'est-à-dire qu'elles sont tronquées à leur sommet, soit qu'elles aient eu originairement cette forme, soit que la culture ou les fouilles en aient dérangé la disposition primitive. La dépression sensible qu'on observe parfois vers le centre et qui pourrait faire croire à des tombelles géminées n'a probablement pas d'autres causes. Dans l'origine, plusieurs de ces monticules étaient défendus par un fossé qui les environnait ou par une haie de rochers qui contenait l'éboulement des terres.

Ces tombelles ou ossuaires présentent des dispositions intérieures de plusieurs natures. Ce n'est pas un squelette placé sur le sol et sous la tête duquel se trouve assez généralement une arme, une grosse pierre couvrant la sépulture du corps, des ossements d'animaux qui l'entourent quelquefois ; mais assez souvent on a rencontré dans ces tombeaux plusieurs galeries formant des chambres sépulcrales renfermant des individus couchés ou assis, quelquefois debout, la tête serrée contre des pierres ; des couloirs étroits conduisent à ces cryptes et semblent destinés au service commun de tous les caveaux. On a

fait sous ce rapport des découvertes très curieuses et dont nous parlerons un jour.

On doit remarquer ici que toutes les tombelles ne renferment pas d'ossements, parce que les Celtes ont tantôt brûlé leurs morts et les ont tantôt livrés à la tane. L'opinion la plus commune est que d'abord on enterra le corps entier avec les jambes ployées, ensuite l'usage de brûler les morts s'introduisit et subsista concurremment avec le premier mode d'inhumation. Plus tard, on enterra les cadavres sans les brûler et en les étendant sur toute leur longuer. Quand on les brûlait, les cendres étaient placés dans un petit creux pratiqué au milieu de l'aire du *tumulus;* plus tard, on les disposa dans un vase en poterie grossière.

Comme on a élevé des buttes ou mottes sur les montagnes pour en faire des signaux employés en temps de guerre, et que d'autres peuvent n'être que des mottes situées à la rencontre des chemins et désignées sous le titre de globes ou des châteaux du moyen-âge, peut-être même Gaulois, il serait bon de les fouiller, et les objets qu'on pourra y rencontrer comme la hachette en pointes de flèches, en silex ou en bronze ou en os, les poignards, les ornements, les poteries de différentes sortes pour contenir les cendres du défunt, les aliments et les parfums qu'on plaçait près de lui serviraient à déterminer l'époque de la sépulture. Il ne faut ordinairement s'en rapporter qu'à ces indices, marques d'une véritable antiquité.

On cite dans le département plusieurs monuments de ce genre. Les buttes de Vouël, de Laniscourt, de Sinceny, de Saint-Eloi, Fontaines, de Versigny, de Moy, de Chaislevais, de Pennancourt. Les mottes de Montescourt et Liserolles, de Clastres, de Pontru, d'Etrailly, sur le plateau, entre le village et le hameau d'Attilly, dépendances de Marteville.

Dans le Soissonnais, les mottes de Nesles, de Lemé, de Fismes, de Presles, commune de Fontenelle. La Tombelle, près de Marle, celle de Parfondeval, entre ce village et Brunehamel; celles de Saint-Gobain, Etréaupont, Caulaincourt, Puisieux, Corbeny, Lor, le Mont-Saint-Martin, Hargicourt, Serain, Etaves, Fieulaine, Fontaine, Monceau-le-Vart, Heurtebise, la butte de Than et celle si curieuse de Molinchart, sur laquelle existait, dit-on, une pierre branlante. Voilà de quoi exerce[illegible] sagacité des archéologues soissonnais, laonnois, vervi[illegible] vermandois.

Nous pourrions indiquer une foule de localités dans lesquelles on a trouvé des objets gaulois en silex, en verroterie, en médailles, en poterie. Ces armes sont des hachettes, des couteaux, des javelots, des poignards, des poteries. On a découvert, il y a quelques années, des objets excessivement intéressants dans les sépultures antiques de Chassemy, du Chatelet, près de Montigny-Langrain. Nous avons aussi des monnaies gauloises attribuées aux règnes. Elles représentent trois visages en profil, avec la légende *remo ;* au revers, un charriot bige conduit par un rhedarius ou un assesseur (1). Le Père Sirmond suppose que les trois figures représentent les trois parties ou régions de la Gaule, ou les trois peuples, *Meldi*, *Remi* et *Tricasses*. La seconde représente un personnage et un lion à la queue flottante. Nous en possédons plusieurs qui proviennent des Remes et surtout une en or, avec figure ronde, assez forte et un cheval sauvage sur le revers sur fond quadrillé.

Aujourd'hui que des travaux sérieux sont entrepris partout sur les temps préhistoriques, on peut espérer qu'à l'aide de persévérantes recherches et de trouvailles précieuses et mieux appréciées, on parviendra à recueillir assez de faits authentiques, qui dûment et soigneusement contrôlés, pourront établir un commencement de synthèse qu'il n'appartient qu'au temps de confirmer avec assez de solidité pour l'ériger en principe, ce qui n'est encore qu'à l'état de théorie plus ou moins discutable. Pour formuler un enseignement qui ait quelque valeur, il faut une science positive plus que de la spéculation, il faut des faits qui reposent sur des expériences nombreuses et une base inébranlable. Nous attendons avec confiance les démonstrations qui nous sont promises dans cet ordre d'idées, disposé à saluer avec bonheur toutes les données historiques qui pourraient intéresser notre pays. A l'œuvre donc, Messieurs les travailleurs des matières prohistoriques, hâtez-vous de nous faire connaître le résultats de vos études sur cet âge de Pierre dont vous nous entretenez depuis longtemps déjà, et dont nous voudrions voir les résultats. Dites-nous l'âge de nos grottes, de nos cavernes, explorez ces habitations depuis longtemps désertes ; apprenez-nous l'origine de ces demeures souterraines, l'espace de temps qu'elles ont occupées, le genre de vie qu'on y menait, les appropriations des lieux, les conversations du foyer domes-

(1) *Essedarios Gallia vetus habat, hinc Diodoruc : in itinere ac pugnc bigis utuntur, quas Rhedarius et assesor ducunt.*

tique, rien, nous l'espérons, n'échappera à vos minutieuses investigations, puis, vous nous redirez les causes d'un abandon si général de ces chères cavernes, si douces même à la vieillesse décrépite, puisqu'on cite des exemples de personnes qui, ayant eu la faiblesse de participer au luxe de notre époque ont voulu, après avoir goûté de ces plaisirs factices, regagner tout brisés, sous le poids des ans, l'échoppe de rocher où ils étaient nés, où ils avaient vécu si longtemps, désirant sans doute que la mort vînt les trouver à la place où fut le berceau. Telles sont, paraît-il, les singulières harmonies que Dieu a placé dans nos âmes jusqu'à l'amour. L'amour, non-seulement du pays, mais de la maisonnette qui reçut nos premières larmes, il lui appartient aussi d'en essuyer les dernières, nous montrant ainsi à tous qu'il n'y a qu'un pas du berceau à la tombe, quelque soit la durée de notre vie sur cette terre.



DE L'OCCUPATION ROMAINE

DANS NOS CONTRÉES

APERÇU DE L'ÉTAT DE LA GAULE BELGIQUE DURANT CETTE LONGUE PÉRIODE DE L'OCCUPATION ROMAINE.

En donnant dans les dernières livraisons de la *Revue*, un aperçu sommaire de la Gaule-Belgiqne avant la conquête romaine, nous n'avons pas eu seulement en vue de faire connaître la géographie, les mœurs et les institutions de ces antiques et chevaleresques populations, nos véritables ancêtres ; mais encore de constater, à l'aide des textes historiques que nous avons cités, la ligne de démarcation bien tranchée existant entre l'ancienne et la nouvelle civilisation. Nous allons donc compléter

notre travail en indiquant rapidement les changements matériels et moraux survenus à la suite de ces grands événements; puis nous mentionnerons avec détail quelques-uns des nombreux monuments dont ces maîtres du monde ont couvert notre sol pendant plus de cinq siècles qu'a duré leur occupation. Car l'histoire nous apprend qu'une fois la conquête passée à l'état de fait accompli, une ère nouvelle commença pour la Gaule.

En effet, l'histoire nous apprend que dès le règne d'Auguste, successeur de Jules César, de somptueux édifices s'élevèrent, des chaussées s'ouvrirent, des campements se dressèrent sur la crête des montagnes, des maitairies importantes se répandirent dans la campagne. Les cités gauloises s'embellirent de monuments de tous les genres, des sépultures grandioses s'établirent: et telle fut la splendeur et la richesse de cette civilisation qu'après de longs siècles écoulés et les bouleversements successifs dont notre pays a eu à souffrir, nous retrouvons encore à chaque pas des témoins de cette époque florissante et artistique, des débris de sépultures, des vestiges d'anciens édifices, des poteries et des médailles de toutes sortes. C'est donc à signaler ces principales créations, ces découvertes curieuses, que nous allons consacrer cette étude, que nous diviserons en plusieurs chapîtres.

Nous commencerons d'abord par déblayer le terrain, en traçant à vol d'oiseau l'historique de cette longue domination qui comprendra les changements arrivés dans la circonscription des provinces, des localités dénommées dans les vieux documents, — puis nous parlerons des établissements gallo-romains — des voies de communication — des camps et des enceintes murales — des ponts, des acqueducs, des théâtres — des sépultures, des poteries et des monnaies. Enfin, nous terminerons par les sépultures qui offrent aussi un champ très vaste aux investigations des savants, et un abrégé de topographie emprunté aux itinéraires, aux cartes et aux vieux guides de l'empire.

CHAPITRE Ier

GÉOGRAPHIE ET HISTOIRE. — ÉTAT POLITIQUE DES RÈMES, DES SUESSONS, DES VIROMANDUES. — CHANGEMENT DE NOM POUR LA CAPITALE DE CES PEUPLES. — NOUVELLE DIVISION ADMINISTRATIVE ET RELIGIEUSE. — TABLEAU ABRÉGÉ DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES ARRIVÉS DANS NOS CONTRÉES PENDANT L'OCCUPATION ROMAINE.

La conquête de l'an 57 qui soumit presque toute la Belgique à Jules César était donc un fait accompli. Aussi les Rèmes, les Suessons et les Viromandues paraissent-ils être restés attachés, pendant plusieurs années, de 57 à 51, à la fortune romaine, malgré les soulèvements partiels et fréquents de la Gaule, et en particulier de leurs voisins, les Bellovakes, les Ambiens et les Atrebates, peuples du Beauvaisis, de l'Amienois et de l'Artois. Un jour cependant, au cri de guerre poussé par Vercingetorix, le dernier défenseur de l'indépendance gauloise, les Suessons avaient envoyé des députés à l'Assemblée générale d'Autun (Bibracte), et promis 5,000 hommes de troupes d'élite, destinés à marcher au secours d'Alesia (1). Les Viromandues, qui d'après la supposition de Colliette, ont dû se joindre à cette phalange héroïque et entrer dans la coalition générale contre Rome, ne sont pourtant pas dénommés dans le contingent du chef gaulois. Quant aux Rèmes, fidèles aux Romains qui les traitaient d'alliés et de municipes, ils avaient nettement refusé de prendre part à cette révolte dont ils n'avaient pu détourner les Suessons. Cette conduite sauva ces derniers, qui purent se mettre sous la protection de leurs voisins, une seconde fois échapper aux vengeances romaines.

Mais leurs compatriotes de la Belgique occidentale qui s'acharnaient avec fureur à la continuation de la guerre, ne leur pardonnèrent pas cet acte de soumission qu'ils qualifiaient de trahison envers la cause nationale. Enveloppant donc les Suessons dans la haine qu'il portaiént aux Rèmes (2), ils songèrent

(1) César. Liv. 7. chap. 75.

(2) Les Rèmes, à cause de leur défection dans l'invasion de la Gaule-Belgique, des renseignements et des secours prêtés aux Romains et surtout de leur attachement bien connu pour cette puissance devaient en effet être regardés par les autres peuples plus patriotes et plus braves, comme des hommes opiniâtres dans leur amour pour l'étranger, espèce de trahison continuelle à leurs yeux envers la patrie.

à envahir leur territoire commun. Mais César averti par les pressants messages des Rèmes, *et jugeant qu'il était non-seulement de son honneur, mais de son salut que les alliés qui avaient bien mérité de la République ne souffrissent aucun dommage*, accourut vers le pays menacé et marcha contre les Bellovakes et leurs alliés. Ce fut là le suprême et dernier effort tenté par les guerriers belges, pour défendre leur liberté et l'indépendance de la Gaule.

Il faut dire aussi pour être juste que le conquérant s'était montré très préoccupé de fermer les blessures faites par ses victoires. Jules César avait passé l'hiver à visiter les cités gauloises et surtout les cités de la Belgique, plus remuantes et plus hostiles que le reste de la Gaule. Il avait voulu y établir avant son départ une organisation équitable et douce. Aucune colonie militaire ne fut établie, les peuples conservèrent leur ville, la forme essentielle de leur gouvernement; seulement une solde militaire de 40 millions de sextenes, environ 8 millions 200,000 fr. leur fut imposée. Le proconsul exempta même de toute charge les alliés *socios* (3) de certaines villes privilégiées désignées sous le nom de *Bene meritas*, celles qui avaient bien mérité de la République par les services rendus. Les peuples des Gaules, dit Henri Martin, *hist. de Soissons T. 1. p. 46*, avaient été divisés en trois catégories : les *alliés*, franc de tout tribut et ne devant à Rome que l'assistance de leur épée ; les *libres*, susceptibles d'être frappés d'impôts, mais se gouvernant suivant leurs anciennes coutumes ; enfin les *sujets*, soumis directement aux officiers romains, à l'autorité des faisceaux. Les Suessons et les Viromandues appartenaient sans doute à la catégorie des libres ou *autonomes*, (se gouvernant eux-mêmes) et les Rêmes à celle des *alliés* ou *confédérés*. Et encore, peut-être ne durent-ils cette distinction qu'à Auguste, dont les villes de Soissons et de Saint-Quentin avaient pris le nom, en troquant nous ne savons pour quel motif leurs vieilles dénominations, contre celle que la flatterie ou la nécessité leur imposait (4), à moins qu'on

(3) Histoire des Gaulois, T. 3

(4) On est encore embarassé aujourd'hui pour savoir si ce changement de dénomination est dû à un sentiment de vanité ou de reconnaissance. N'est-ce pas plutôt le résultat d'une force majeure qui impose sa volonté. Toutefois, ce n'est qu'après Constantin que ces villes purent prendre le nom de *Civitas*. *Civitas suessionum*, d'où est venu *Suessio* en français *Soissons*. *Augusta Viromanduorum* prit aussi celui de *Civitas Viromanduorum*. Cette cité ne prit le nom de St-Quentin qu'au IXe siècle, et encore l'a désigne-t-on très souvent dans les chartres et les titres jusqu'au XVe siècle sous la première dénomination tout en faisant observer qu'il s'agit de Saint-Quentin.

n'aime mieux en faire remonter la cause à Jules César, lui-même, qui avait attiré sous ses aigles l'élite de nos populations soissonnaises et vermandoises qui, suivant le témoignage de Lucain, se distinguèrent parmi les auxiliaires gauloises qui aidèrent ce conquérant à fonder sa dictature sur les ruines de l'aristocratie romaine. On pourrait croire aussi, qu'obéissant à un système d'attaque et de réaction, Auguste choisit pour les dépouiller de leurs vieux noms, celles des villes qui se recommandaient le plus au respect de la Gaule par la double illustration d'une grande existence avant la conquête, et d'un noble rôle pendant la lutte.

Quoiqu'il en soit de ces motifs, dont le véritable nous échappe, *noviodunum suessionum* s'était donc forcément ou non déguisée sous la nouvelle dénomination d'*Augusta suessionum*. La capitale du Vermandois, qu'elle se soit appelée *Samarobriva* ou *Viromandua*, fut aussi qualifiée d'*Augusta Viromanduorum* (1). *Durocortorum* des Rêmes, dit Amédée Thierry, T. 3. p. 280, conserva le sien qui n'était pas cher au pays et ne réveillait que l'idée d'un dévouement servile et absolu aux conquérants.

Aussi tandis que les Rèmes furent des *fédérés* du peuple romain, les Suessons et les Viromandues ne furent, comme nous l'avons vu, que *libres* et *autonomes* (2). Et encore est-il probable que ce privilége de liberté restreinte, d'administration propre, ne leur avait été accordé par les Empereurs que comme

(1) On regardait comme *libre* le peuple qui n'était pas immédiatement soumis à une puissance étrangère. Le devoir d'un peuple libre aux yeux des Romains consistait à reconnaître et à respecter la supériorité de ces maîtres du monde. Il y avait entre Rome et la Cité libre le même rapport qu'entre le Patron et le Client. Celui-ci est bien son maître assurément ; mais il ne va pas de pair avec son Patron, auquel il n'est égal ni en dignité ni en crédit. Car le Client ne peut rien commander au Patron. On donnait donc le nom de libre au peuple qui avait pour la majesté du nom Romain la soumission et le respect qui lui étaient dus. *Proculus et Pline.*

(2) Samarobriva qui signifie *Pont-sur-Somme*, doit s'appliquer selon les uns à Saint-Quentin et selon d'autres à Amiens. Si le texte des commentaires, dit Henri Martin, semble pencher en faveur de Saint-Quentin, Ptolemee et l'itinéraire d'Antonin, par les distances et les stations indiquées, donnent droit à Amiens, qui, en définitive, semble rester seule en possession de ce nom. Quant à Saint-Quentin, il aurait bien pu aussi s'appeler anciennement *Viromandua, Viromandia, Virmandum, Viromandum* ou *Oppidum Viromandense* que Samarobriva, titre qu'il aurait échangé contre *Augusta Viromanduorum* ou Civitas Viromanduorum. Il est vrai que César, dans ses commentaires, tout en parlant de ce peuple qu'il nomme *Viromandui*, sans donner le nom de sa capitale, nous a laissé dans une incertitude que tous les documents postérieurs ne sont pas parvenus à dissiper entièrement.

une marque de leur confiance et de leur considération, puisqu'il avait été refusé à leurs voisins les Bellovakes, à cause de leur révolte et aussi de leur insoumission aux ordres des gouvernements et de la préférence de leurs usages à ceux de leurs conquérants.

Une pensée d'ailleurs dominait le vainqueur ; briser le vieux fédéralisme gaulois, c'est-à-dire bouleverser jusque dans ses fondements l'antique société. Pour arriver à ce résultat, on n'imagina rien de plus utile que de changer les centres d'autorités et d'influence, ou de les rattacher à un autre ordre d'idées. « L'institution de la Clientèle, source de la puissance des » grandes cités, fut souvent morcelée, leurs tribus éparpillées ; » plus de barrières entre les confédérations politiques, entre » les races, entre les langues diverses ; tout gît, confondu, » pêle-mêle, sous le niveau de l'administration romaine. »

Ce fut pour atteindre ce but politique qu'Octave songea à donner à la Gaule une organisation conforme à celle des autres provinces de l'Empire. Or, cette organisation comprenait en première ligne la circonscription territoriale qui, loin d'être ici arbitraire et bizarre, fut dans le fond, comme le remarque judicieusement Am. Thierry, merveilleusement combinée pour faire disparaître les souvenirs historiques de la dernière guerre, les habitudes et l'esprit de l'ancien ordre social qu'on regardait à juste titre comme une opposition constante à cette fusion d'éléments divers que cherchait Rome pour asseoir plus solidement sa domination, au milieu de ces peuples légers, changeants et faussement impressionnables.

Nous avons vu que César en entrant dans la Gaule l'avait trouvée partagée entre trois nations principales, les Belges, les Celtes et les Aquitains. Auguste en fit quatre parties en y ajoutant la Narbonaise ; mais en rattachant à la Belgique et à l'Aquitaine des peuplades détachées de la Celtique qui fut non-seulement amoindrie, mais encore perdit jusqu'à son nom en s'appelant Lyonnaise.

De ces quatre grandes provinces on en fit jusqu'à 17. La Belgique formait à elle seule quatre provinces, deux Belgiques et deux germaniques (1). Les peuples de notre département

(1) Si l'on s'en rapporte aux légendes religieuses dont on ne peut guère repousser le témoignage, il semble qu'à la fin du troisième siècle, à l'époque des martyrs soissonnais, la Belgique ne formait plus qu'une seule province, puisque Riccius Varus, personnage consulaire, *consularis præses*, exerçait ses fonctions à Trèves aussi bien qu'à Reims, Soissons et Saint-Quentin.

faisaient donc partie de la seconde Belgique ayant Reims pour Métropole (1).

Les *Remi*, dont la capitale était *Durocorsorum*, comprenaient donc, outre le *pagus romensis*, le Rémois, le *pagus Laudunensis*, le Laonnois, le *pagus Theoracensis*, la Thiérache, le *pagus porcicencis*, le Porcien, le *pagus Vougentu*, le pays de Voncq ou Vouziers, le *pagus Castrensis*, le pays de Castrice, les environs de Mézières et de Donchery... Ce peuple donna plus tard son nom à la capitale qui finit par s'appeler Reims.

Les rives de l'Aisne *axona* étaient alors occupées par un peuple bien connu dans l'histoire, les Suessiones (2), dont l'antique capitale Noviodunum était transformée en *Augusta suessionum*. Leur cité *civitas* se divisa alors en plusieurs pagé, *pagus* ou *ager Suessionensis* le Soissonnais, *pagus Tardanisus* le Tardenois, *pagus urcisus* ou *urcensis*, l'Orceois avec Oulchy et Neuilly-Saint-Front pour villes principales. *Pagus Vadisus* ou *Vadensis*, le Valois avec le village de Vez, ancienne capitale et Crépy. *Pagus brigensis*, la Galvèse, les environs de Château-Thierry, la Brie ; c'est-à-dire la gauche de la Marne s'étendant depuis Dormans, Condé, Montmirail, jusqu'au-delà de Charly.

Plus au nord et à l'ouest, les Viromandui avaient pour chef-lieu, selon Colliette, *Samarobriva* ou simplement *Viromandum* (3). Devenu depuis Saint-Quentin et non Vermand, village à deux lieues à l'ouest et où se trouve un camp romain. Les Viromandui partageaient leur territoire en *pagus Viro-*

---

(1) Les *Remi*, habitants du Laonnois et de la Thiérache, les *Suessiones*, l'ancien diocèse de Soissons, les *Viromandui*, le pays de Vermandois et le Noyonnois composaient notre circonscription départementale.

(2) On a donné bien des étymologies de ce nom. Il nous a toujours paru naturel de faire dériver d'*axona*, *axones*, d'où est venu *Ouessones*, *Versones*, *Suessones*, habitants de l'axone ou rivière d'Aisne. Les Suessones étaient donc le peuple campés sur les bords de l'Aisne, sur une étendue de 75 à 80 kilomètres de largeur sur un peu plus de longueur.

(3) Il n'y aurait rien d'étonnant à ce que *Viromandum* fut le nom de la capitale du Vermandois, nom qui se serait conservé dans le village de Vermand, à deux lieues de Saint-Quentin, alors que cette dernière ville s'appela *Augusta Viromanduorum*. N'avons-nous des localités rapprochées les unes des autres qui portent le même nom : Coucy-la-Ville, Coucy-le-Château, Landouzy-la-Ville, Landouzy-la Court, Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château, Laon, le Vieux-Laon. Nous avons aussi Vermandovillers dans le Vermandois, près de Péronne.

Toutefois, au milieu de ces erreurs montrueuses, qui ont déshonoré le culte des anciennes populations Belges, il est un monument simple comme tout ce qui est primitif qui nous rapproche d'elles. C'est leur respect pour les morts. Aussi rencontrons-nous partout au sein des forêts et des landes arides comme au sommet des montagnes et sur le bord des fleuves et des routes les haies vivantes de leur vénération pour leurs guerriers morts pour la Patrie.

C'était, du reste, une idée naturelle que celle de perpétuer la mémoire des héros par quelque signe qui avertisse du lieu où ils sont inhumés. Ce sentiment qui se rattache chez tous les peuples primitifs, à la foi, à la vie future, se traduisit partout dans l'enfance des sociétés par un symbole de même nature, par un monument du même genre, le simple tertre de gazon, l'amas de pierres sèches. La tombelle, comme on dit dans nos contrées, a survécu aux mausolées les plus magnifiques.

Ces tombelles ou mottes sont des éminences ou collines fertiles, faites de terres et de cailloux ou de pierres sèches, recouvertes de gazon. On en distingue de plusieurs espèces, les unes d'une forme ronde et obtuse, ressemblent à une boule ou à une cloche ; les autres larges, allongées, présentant l'image d'une poire coupée en longueur, suivant son axe. Soit que ces éminences soient isolées ou accouplées, elles sont pour la plupart coniques, c'est-à-dire qu'elles sont tronquées à leur sommet, soit qu'elles aient eu originairement cette forme, soit que la culture ou les fouilles en aient dérangé la disposition primitive. La dépression sensible qu'on observe parfois vers le centre et qui pourrait faire croire à des tombelles géminées n'a probablement pas d'autres causes. Dans l'origine, plusieurs de ces monticules étaient défendus par un fossé qui les environnait ou par une haie de rochers qui contenait l'éboulement des terres.

Ces tombelles ou ossuaires présentent des dispositions intérieures de plusieurs natures. Ce n'est pas un squelette placé sur le sol et sous la tête duquel se trouve assez généralement une arme, une grosse pierre couvrant la sépulture du corps, des ossements d'animaux qui l'entourent quelquefois ; mais assez souvent on a rencontré dans ces tombeaux plusieurs galeries formant des chambres sépulcrales renfermant des individus couchés ou assis, quelquefois debout, la tête serrée contre des pierres ; des couloirs étroits conduisent à ces cryptes et semblent destinés au service commun de tous les caveaux. On a

fait sous ce rapport des découvertes très curieuses et dont nous parlerons un jour.

On doit remarquer ici que toutes les tombelles ne renferment pas d'ossements, parce que les Celtes ont tantôt brûlé leurs morts et les ont tantôt livrés à la tane. L'opinion la plus commune est que d'abord on enterra le corps entier avec les jambes ployées, ensuite l'usage de brûler les morts s'introduisit et subsista concurremment avec le premier mode d'inhumation. Plus tard, on enterra les cadavres sans les brûler et en les étendant sur toute leur longuer. Quand on les brûlait, les cendres étaient placés dans un petit creux pratiqué au milieu de l'aire du *tumulus;* plus tard, on les disposa dans un vase en poterie grossière.

Comme on a élevé des buttes ou mottes sur les montagnes pour en faire des signaux employés en temps de guerre, et que d'autres peuvent n'être que des mottes situées à la rencontre des chemins et désignées sous le titre de globes ou des châteaux du moyen-âge, peut-être même Gaulois, il serait bon de les fouiller, et les objets qu'on pourra y rencontrer comme la hachette en pointes de flèches, en silex ou en bronze ou en os, les poignards, les ornements, les poteries de différentes sortes pour contenir les cendres du défunt, les aliments et les parfums qu'on plaçait près de lui serviraient à déterminer l'époque de la sépulture. Il ne faut ordinairement s'en rapporter qu'à ces indices, marques d'une véritable antiquité.

On cite dans le département plusieurs monuments de ce genre. Les buttes de Vouël, de Laniscourt, de Sinceny, de Saint-Eloi, Fontaines, de Versigny, de Moy, de Chaislevais, de Pennancourt. Les mottes de Montescourt et Liserolles, de Clastres, de Pontru, d'Etrailly, sur le plateau, entre le village et le hameau d'Attilly, dépendances de Marteville.

Dans le Soissonnais, les mottes de Nesles, de Lemé, de Fismes, de Presles, commune de Fontenelle. La Tombelle, près de Marle, celle de Parfondeval, entre ce village et Brunehamel ; celles de Saint-Gobain, Etréaupont, Caulaincourt, Puisieux, Corbeny, Lor, le Mont-Saint-Martin, Hargicourt, Serain, Etaves, Fieulaine, Fontaine, Monceau-le-Vart, Heurtebise, la butte de Than et celle si curieuse de Molinchart, sur laquelle existait, dit-on, une pierre branlante. Voilà de quoi exercer la sagacité des archéologues soissonnais, laonnois, vervinois et vermandois.

Nous pourrions indiquer une foule de localités dans lesquelles on a trouvé des objets gaulois en silex, en verroterie, en médailles, en poterie. Ces armes sont des hachettes, des couteaux, des javelots, des poignards, des poteries. On a découvert, il y a quelques années, des objets excessivement intéressants dans les sépultures antiques de Chassemy, du Chatelet, près de Montigny-Langrain. Nous avons aussi des monnaies gauloises attribuées aux règnes. Elles représentent trois visages en profil, avec la légende *remo ;* au revers, un charriot bige conduit par un rhedarius ou un assesseur (1). Le Père Sirmond suppose que les trois figures représentent les trois parties ou régions de la Gaule, ou les trois peuples, *Meldi*, *Remi* et *Tricasses*. La seconde représente un personnage et un lion à la queue flottante. Nous en possédons plusieurs qui proviennent des Remes et surtout une en or, avec figure ronde, assez forte et un cheval sauvage sur le revers sur fond quadrillé.

Aujourd'hui que des travaux sérieux sont entrepris partout sur les temps préhistoriques, on peut espérer qu'à l'aide de persévérantes recherches et de trouvailles précieuses et mieux appréciées, on parviendra à recueillir assez de faits authentiques, qui dûment et soigneusement contrôlés, pourront établir un commencement de synthèse qu'il n'appartient qu'au temps de confirmer avec assez de solidité pour l'ériger en principe, ce qui n'est encore qu'à l'état de théorie plus ou moins discutable. Pour formuler un enseignement qui ait quelque valeur, il faut une science positive plus que de la spéculation, il faut des faits qui reposent sur des expériences nombreuses et une base inébranlable. Nous attendons avec confiance les démonstrations qui nous sont promises dans cet ordre d'idées, disposé à saluer avec bonheur toutes les données historiques qui pourraient intéresser notre pays. A l'œuvre donc, Messieurs les travailleurs des matières prohistoriques, hâtez-vous de nous faire connaître le résultats de vos études sur cet âge de Pierre dont vous nous entretenez depuis longtemps déjà, et dont nous voudrions voir les résultats. Dites-nous l'âge de nos grottes, de nos cavernes, explorez ces habitations depuis longtemps désertes ; apprenez-nous l'origine de ces demeures souterraines, l'espace de temps qu'elles ont occupées, le genre de vie qu'on y menait, les appropriations des lieux, les conversations du foyer domes-

(1) *Essedarios Gallia vetus habat, hinc Diodorue : in itinere ac pugne bigis utuntur, quas Rhedarius et assesor ducunt.*

tique, rien, nous l'espérons, n'échappera à vos minutieuses investigations, puis, vous nous redirez les causes d'un abandon si général de ces chères cavernes, si douces même à la vieillesse décrépite, puisqu'on cite des exemples de personnes qui, ayant eu la faiblesse de participer au luxe de notre époque ont voulu, après avoir goûté de ces plaisirs factices, regagner tout brisés, sous le poids des ans, l'échoppe de rocher où ils étaient nés, où ils avaient vécu si longtemps, désirant sans doute que la mort vint les trouver à la place où fut le berceau. Telles sont, paraît-il, les singulières harmonies que Dieu a placé dans nos âmes jusqu'à l'amour. L'amour, non-seulement du pays, mais de la maisonnette qui reçut nos premières larmes, il lui appartient aussi d'en essuyer les dernières, nous montrant ainsi à tous qu'il n'y a qu'un pas du berceau à la tombe, quelque soit la durée de notre vie sur cette terre.

DE L'OCCUPATION ROMAINE

DANS NOS CONTRÉES

APERÇU DE L'ÉTAT DE LA GAULE BELGIQUE DURANT CETTE LONGUE PÉRIODE DE L'OCCUPATION ROMAINE.

En donnant dans les dernières livraisons de la *Revue*, un aperçu sommaire de la Gaule-Belgiqne avant la conquête romaine, nous n'avons pas eu seulement en vue de faire connaître la géographie, les mœurs et les institutions de ces antiques et chevaleresques populations, nos véritables ancêtres ; mais encore de constater, à l'aide des textes historiques que nous avons cités, la ligne de démarcation bien tranchée existant entre l'ancienne et la nouvelle civilisation. Nous allons donc compléter

pays sous le régime romain, car en dehors des faits généraux de l'histoire et des faits particuliers dont nous parlerons dans des chapitres spéciaux ; durant cette longue succession d'empereurs qui ont plus ou moins asservi la Gaule, nous n'avons presque rien à dire sur les modifications apportées par les événements politiques. Tranquille sous Claudius (48), malgré ses édits de proscriptions contre le druidisme, on croit que Soissons reçut sous Galba, prince d'origine gauloise le droit de cité romaine. Sans doute, *Augusta Viromanduorum* qui partageait avec cette dernière ville ses destinées nouvelles jouit aussi de ce privilège et fut déclarée municipe; déclaration qui assimilait les cités aux colonies sortis du peuple romain ; c'est peut être là aussi ce qui a fait penser qu'elles devaient ce bienfait à cette dernière circonstance.

Pourtant au sein de ce calme et de cette prospérité matérielle dus en grande partie à la sauvegarde et au prestige des conquérants, un orage, gros de désastres faillit éclater sur ces provinces. Un jour, la Gaule toujours impatiente du joug étranger, et pleine de regrets pour sa vieille indépendance, avait voulu secouer ses chaînes et relever son front humilié. Dans un moment d'exaltation patriotique elle avait crié aux armes et envoyé des émissaires chez les différents peuples.

Les Rêmes quoique voulant rester fidèles à l'alliance romaine réunissent à Durocortorum tous les députés des cités voisines, pour délibérer sur les intérêts communs, et dans cette assemblée ou les Suessons appuyèrent l'avis des Rêmes la Gaule-Belgique décida de conserver les liens qui l'unissaient à Rome.

Quelques années après (95) l'ordre est envoyé dans toutes les provinces de la Gaule d'arracher les vignes déjà si répandues partout et même dans nos pays septentrionaux; mais cette impolitique et ridicule ordonnance, bien qu'elle fut maintenue

(1) On pourrait peut-être ajouter que les plaines de la Thiérache et du Vermandois se sont aussi couvertes de ce pampre précieux. Car c'est un fait avéré que même ces contrées septentrionale la vigne y a été plantée, nous avons une foule de lieux dits comme les *vignes*, les *vignettes* qui le prouvent indubitablement ainsi que les villages de *vignoles*, de *vigneux* et de *jeantes* ou on a trouvé une belle statuette de Bacchus. Il est vrai que la plantation de la vigne d'abord autorisée en Gaule fut ensuite défendu par Domitien en 95, et que cette prohibition ne fut levée par Probus qu'en 287. C'est à partir de cette époque surtout que de grands et nombreux vignobles couvrirent nos contrées de l'Aisne.

jusqu'à la fin du IIIe siècle (281), ne paraît pas avoir exercé aucune influence sur la prospérité de nos contrées; puisque nous sommes en mesure d'assurer, en dépit du silence de l'histoire locale qui se tait sur cette époque si éminemment curieuse et si intéressante, que le deuxième et troisième siècle furent pour le Soissonnais, le Laonnois et le Vermandois, une véritable époque de richesse et de splendeur. Grâce aux révélations du sol, qui, moins avare que l'histoire nous a communiqué ses trésors ignorés, nous pourrions assurer que ce fut l'apologie des arts et de la civilisation antique. Les chefs-d'œuvres dont on a retrouvé les glorieux débris. Les tronçons de chapiteaux mutilés, les mosaïques à personnages ensevelies sous des amas de décombres, les peintures à fresques encore toute vivantes de leurs couleurs primitives ne sont-elles pas là pour attester que, dans cette riche région, aux larges campagnes; au sol profond et fertile; doué de gras pâturages, d'innombrables forêts, sillonné partout de routes magnifiques aboutissant à de populeuses citées, la vie luxueuse et aristocratique y coulait à plein bord, sans oublier de prendre dans son cours les classes intermédiaires.

Car l'empire avait fini par le faire unitaire et Caracalla, les flétrissures que mérite sa vie honteuse et ses folies sanguinaires, finit par accorder à tous les habitants de l'empire sans distinction, le droit de cité romaine, en sorte qu'il n'y eût plus qu'une seule loi et un seul droit pour tous les citoyens. On a dit que cette formule égalitaire était une preuve de la décadence de l'empire, on ne se trompait pas. Des faits nombreux allaient se charger de confirmer ce jugement en donnant un éclatant démenti à cette vaine promesse démocratique.

Ce fut d'abord une horrible persécution qui ensanglanta toute la Gaule. Chaque métropole et même beaucoup de localités inconnues eurent leurs martyrs. Reims compta ses prêtres, Maur, Appolinaire et Timothée avec trente Néophytes; Fismes Sainte-Marie; Bazoches, Saint-Rufin et Saint Valerie, Soissons, Saint Crépin et Saint Crépinien son frère, « Saint Quentin, son « illustre patron, jeune homme de famille sénatoriale « qui avait prêché avec succès dans les cantons riverains de la « Somme. La plupart de ces glorieux confesseurs de la foi « avaient été supplicier avec des circonstances effroyables. » Le sang de ces héros avait besoin d'être vengé et voilà pourquoi nous verrons tout à l'heure les barbares se précipiter avec fureur sur l'empire romain et le mettre en poudre.

Peu après cependant, l'Évangile triomphe avec Constantin, des cimetières, des cryptes, en recevant les restes sacrés de ces martyrs se transformant en catacombes en oratoires; et vont bientôt devenir des basiliques, centre administratif d'une corporaiion religieuse, « car à chaque cité régie par un comte, va correspondre un diocèse épiscopal. » Comme à chaque province administrée par un gouverneur consulaire (*consulores præses)* correspondra un évêché métropolitain dont le titulaire aura le privilège de conférer l'ordination épiscopale aux autres évêques ses comprovinciaux de les convoquer en synode pour délibérer des affaires de l'Église. Hist. de Soissons. (1)

Mais cette organisation ecclésiastique calquée en partie sur le système romain au moins quant aux circonscriptions territoriales ne s'accomplissait qu'au milieu des troubles et des inquiétudes d'invasions successives. Depuis longtemps déjà des soulèvements de la Germanie répandaient les plus vives alarmes dans les Gaules. Les empereurs avaient souvent repoussé ces attaques avec succès, 285. Mais bientôt ces princes mal secondés par les populations indigènes et tiraillés eux-mêmes par des intérêts divers, se sentant hors d'état de faire la guerre aux barbares qui inondaient chaque année leurs plus belles provinces, 292.

Dès le milieu du III[e] siècle de nouvelles invasions se préparant, les divisions intestines de l'empire contribuent à ouvrir la porte aux courses des envahisseurs qui n'épargnent rien, 354, Sylvanue général de l'infanterie Gauloise est forcé de se rendre à travers la Belgique par Reims jusqu'à Cologne où il défait l'armée ennemie ce qui n'empèche pas la Betgique d'être ravagée l'année suivante, 356. Bientôtles Germains reparaissent, 365. Ils sont défaits près de Châlons par Jovin, grand maître de l'infanterie, 366.

Sans doute le pouvoir nouveau qui s'élevait vis-à-vis des autorités impériales et municipales et qui prit bientôt une si large part aux destinées du pays aurait pu, sinon empêcher au moins retarder la catastrophe qui menaçait l'empire. Lui seul avec ses fortes croyances pouvait disposer de l'avenir. Mais soit qu'il ne le voulut pas soit plutôt qu'il se trouvât en face d'une société

(1) Vers la fin du 3[e] siècle, la Belgique dont on avait déjà retranché les deux Germanies avait été partagée en deux provinces ; la première et la seconde Belgique. Celle-ci ayant Durocortorum *Reims* pour métropole de 12 évêques de la seconde Belgique. L'évêque d'Augusta Suessionum tint le premier rang après l'archevêque ou métropolitain celui de Vermandois venait le troisième après Châlons.

décrepite épuisée sous le poids de ses vices et de son affreux polithéisme, il attendit avec une merveilleuse confiance le jour de Dieu. Forts de cet espoir, ses premiers évêques Mercure et Onézyme, 392, non content d'aller défendre la foi au concile de Cologne et de Sardique, ils avaient commencé par procéder dans le territoire Soissonnais à la fermeture des temples payens et à la proscription des cultes idolâtres. « Au temple d'Isis « avait succédé la maison de l'aumône et pris de l'emplacement « du temple ruiné fut construit dès ce temps un oratoire sous « l'invocation des martyrs Gervais et Protais. » *Histoire de Soissons.*

Tous dans les desseins de la Providence, marchait donc vers un dénouement terrible, mais prévu.

« Les incursions des Germains Trans-Rhonam en Gaule avait été toujours grandissant depuis la fin du IIIe siècle et le christianisme, malgré sa force et sa vigueur n'avait pu sauver une société en dépérissement et qui se mourrait d'épuisement. En vain les empereurs tentèrent d'arrêter la popuiation et la décadence de l'agriculture en attirant des bandes de Germains qualifiés de *hœti Letes*) (contents) qu'on avait reparti sur le territoiré des Rêmes, de Silvanectes, des Bellovakes, des Suessons et des Viromandues. »

En vain on avait établi partout des camps fortifiés, espèces de cordons sanitaires qui devaient préserver les populations des désastres de la guerre et de la ruine des incursions. Toutes ces ressources ne purent les délivrer de leurs terreurs.

« Des jours de deuil, disent les historiens, se levèrent avec « le Ve siècle qui fut le comme le tombeau sanglant de l'ancien « monde. Les Franck (h. m. 118), non collectif adopté par les « tribus germaniques qui habitent la rive droite du Rhin depuis « le Mein jusqu'à l'Océan avaient fait une irruption, terrible « prélude de l'épouvantable invasion de 406. Les Haims, les « Suevers, les Wandales, les Gépides se ruèrent sur la Gaule. »

La seconde Belgique Reims et Saint-Quentin se virent en proie à des calamités inouïes, Laon par sa forte position et Soissons par le courage des défenseurs semblent avoir échappé à ce point, 405 à 451. Enfin vint le temps, où il ne fut plus possible aux armes romaines d'arrêter le flot dévastateur qui allait submerger la Gaule en commençant par la Belgique. Déjà des hordes sauvages campaient sur les bords de l'Escaut et de la Somme où elles s'étaient fixées depuis quelqués années. Lorsque

le farouche Attila, après avoir incendié Reims, se présenta devant Laon qui lui résista. Soissons dût aux prières de son Saint évêque Cdibe, et sans doute aussi au courage du comte Egédéus, maître de la milice prétorienne d'être délivrée dc ce fléau de Dieu.

Cette suite de menaces et de malheurs sans cesse renouvelés montrait assez aux moins clairvoyants quelle serait bientôt le sort de la Gaule et de l'empire romain qui allait s'éteignant au milieu de l'anarchie et des convulsions intérieures ; semblable à un moribond usé par les fatigues et les infirmités de la vieillesse.

Abandonné de toute part le gouvernement romain, sentait bien qu,il ne lui restait plus qu'à mourir ; du moins il le fit glorieusement, son trépas comme ceux des hommes de grande race fut digne de la vie.

486. Les Francks poussés en avant par une main invisible, venaient de franchir hardîment, et la main sur la garde de leur épée, les dernières barrières de la seconde Belgique, après s'être emparé du Cambrésis, du Vermandois, ils se dirigeaient à marches forcées sur le Soissonnais en suivant la chaussée romaine qui de Térouenne à travers l'Artois et le Vermandois se dirigeait vers Augusta Suessionum.

Ce fut à l'extrémité de cette grande voie militaire, sur les plateaux élevés, entre Juvigny et la ferme de Montecouvé, peut être même sous les murs d'Augusta, dans la plaine verdoyante de Crouy et de Saint Médard qu'eût lieu ce choc terrible entre les belligérants les légions restées fidèles à Syagrius et les troupes commandées par Clovis.

Dans ce jour, dit Henri Martin, la hache du Franck brisa l'épée Gallo-Romaine.

L'armée de Syagrius fut anéantie, Soissons quoique ne s'étant pas défendu n'en fut pas moins livré au pillage; les églises, les châteanx et les édifices publics et particuliers furent ravages. Clovis s'établit dans la résidence des comtes Romains et il ne craignit pas de déshonorer la victoire par le meurtre de Syagrius le dernier défenseur de la civilisation Gallo-Romaine. Ainsi finit cette occupation qui avait duré près de cinq siècles et demi de l'an 57 avant Jésus-Christ, jusqu'en l'année 486 de notre ère. Il nous reste à présent à faire connaître et à décrire quand nous le pourrons les nombreux monuments que la conquête avait élevés sur notre sol, pendaut cette longue période.

CHAPITRE II.

ÉTABLISSEMENTS GALLO-ROMAINS. — REIMS. — SOISSONS, PALAIS D'ALBATRE, CHATEAU DE CRISE. — SAINT-QUENTIN, SA FORME ROMAINE. — LAON, SES REMPARTS. — VILLES ET OPPIDES DISPARUES, TERVA, VIZY-LE-COMTE. — EMPLACEMENTS ET MÉTAIRIES ROMAINES, BAZOCHES, BLONZY.

Représenter fidèlement l'état de notre contrée à l'époque gallo-romaine ; faire connaître les monuments et les institutions dont elle fut alors dotée, serait assurément un travail aussi utile qu'intéressant. Mais comment, en l'absence de documents positifs, perdus dans les invasions successives dont la Gaule a été le théâtre de l'an 253 à 486, et dans les âges suivants, aborder une semblable matière ? surtout quand on a pour seuls et uniques guides, dans ces régions encore si peu connues, que des renseignements incomplets, des traditions incertaines. Il est vrai, pourtant, qu'ici des fouilles déjà nombreuses et qui augmentent chaque jour, nous apportent des révélations précieuses et authentiques ; mais ces découvertes, si importantes qu'elles soient, tout en comblant un certain vide historique, ne sont ni assez abondantes ni assez complètes pour nous délivrer de cette sage et discrète circonspection avec laquelle il nous faudra traiter des questions aussi difficiles. C'est donc avec cette réserve, indiquée plus haut, que nous allons parler des établissements gallo-romains publics ou privés, situés dans nos villes aussi bien que dans nos campagnes.

C'est sous Auguste que nos contrées commencèrent à se couvrir d'édifices. Aux villes de terre et de bois, dit M. Piette dans son bel et savant ouvrage des *Itinéraires gallo-romains*, succédèrent des villes de pierres et de marbre ; de toutes parts s'élevèrent, comme par enchantement, des temples, des thermes, des théâtres, des arcs de triomphes, de magnifiques chaussées ; sur tous les points la population s'accrut ; les besoins impérieux des produits alimentaires remirent l'agriculture en honneur, firent hâter et étendre les défrichements ; et sur l'emplacement des forêts on vit s'élever de splendides *villas* et la charrue sillonner des campagnes fertiles (1).

---

(1) Parmi les auteurs qui ont écrit sur le département, il en e[illegible] ont pensé que les grands défrichements de nos forêts ne dat[illegible] du XIIe siècle ; c'est là une erreur complète. Sans doute [illegible] nombreuses abbayes qui couvrirent notre territoire à ce [illegible] vinrent à s'établir des arrachages de bois et surtout des

Durocortorum, Reims, cette fidèle alliée du peuple romain, avait plus de droits qu'aucune autre cité à toutes les faveurs impériales (2). Aussi voit-on, dès les premières années de la conquête, Jules César y envoyer en quartier d'hiver la 24e légion, garnison qu'il voulut doubler après la sanglante déroute d'Alexia, sans doute dans la crainte des Germains qui toujours, campés sur le Rhin et l'arme au bras, n'attendaient qu'un moment favorable pour passer ce fleuve et ravager la Belgique. Ce fut pour réprimer l'audace de ces peuples que Drusus, l'an 8 de notre ère, se rendit à Reims moins pour couvrir cette ville contre une attaque, que pour défendre les approches de son territoire et celui de leurs voisins les Leuques et les Messins ; car, sous Auguste, *Durocortorum* comme *Augusta suessionum* avait changé son système de fortification. A sa forme ovale et d'assez médiocre étendue, aux retranchements de gazons, entremêlés de longues poutres, avait succédé une enceinte régulière, construite en pierre de taille, coupée de cordons de briques et surmontée d'un petit appareil, un large fossé rempli d'eau entourait les remparts qu'on franchissait par quatre portes solennelles appelées la porte de *Trèves* ou *Cérès*, la porte *Collatice* ou *basée*, la porte *Mars* ou la porte *Valoise, Vesloise* ou de *Soissons*.

De grands édifices destinés à loger les administrations civiles et militaires, le Sénat, le préfet de l'Empire, les personnages consulaires ne tardèrent pas à s'élever dans la cité et dans ses nombreux faubourgs. Ces constructions devinrent encore plus

---

considérables, eurent lieu dans le voisinage des forêts, ces travaux préparatoires étaient nécessaires pour la création de ces grandes cultures, que les moines, les pères de notre agriculture française, voulaient entreprendre. On sait que les donations qu'on fit originairement à ces communautés intelligentes et laborieuses ne consistaient, la plupart du temps, que dans des terrains incultes ou de peu de rapport, souvent envahis par les broussailles, par des petits bois rabougris nommés des *chenoyes* ou *canoy*. Il fallait donc porter la hache dans ces fourrés si nuisibles aux exploitations agricoles. Quelque fois cependant on entama des parties de forêts sur l'emplacement desquelles l'on créa des fermes, des villages, souvent même ces bois avaient été défrichés à des époques antérieures et ce qui le prouve c'est qu'on a rencontré, dans la plupart de nos forêts, dit M. Piette, des traces d'habitations nombreuses. On y a aussi trouvé, en opérant, des défrichements des médailles des poteries, des débris romains ; preuve que de nombreuses populations ont animés ces lieux maintenant déserts et dont la végétation forestière a recouvert et dérobé les vestiges.

(2) *Remorum urbs primaria Durocortora, maxime incolitur et Romanorum præfectis hospitium præbat.* (STRABON).

importantes lorsqu'il fallut y établir des arsenaux, des magasins pour les troupes, une garde-robe impériale contenant sans doute les fins tissus de Reims déjà si estimés (1), une fabrique d'armes *spataria*, un collége de doreurs, une académie des sciences qui devint célèbre, puisque Fronton, ce maître d'éloquence sans rival même à Rome, lui donna le nom d'Athênes, *et ilhe vestrie Athenie Durocortoro.*

Reims, cette nouvelle métropole de la Belgique, marchait donc en tête de cette luxueuse civilisation qui allait bientôt transformer la Gaule toute entière. Soissons, Saint-Quentin, toutes deux qualifiées déjà de *villes augustales,* malgré leurs deux révoltes entreprises sans succès sous Jules César, ne restèrent pas en retard dans ce mouvement imprimé sous son neveu et continué sous ses successeurs. L'oppide de *Laudunum*, Laon, commença aussi à se développer et à prendre l'aspect d'une ville. Les moindres bourgades jusque là chétives et inconnues eurent également une part considérable dans les améliorations urbaines. Les campagnes elles-mêmes encore couvertes de mauvaises huttes en palissades et en torchis, de bâtiments délabrés soutenus sur des pieux et abrités de joncs et de roseaux se peuplèrent de maisonnettes agréables et saines d'élégantes *villas* semblables à des palais.

Sous les Romains et comme sous les Gaulois, Soissons devint de suite une place de guerre très importante. Sa réputation de vieille capitale, sa situation sur une grande rivière, coulant au milieu d'une riche et fertile vallée ; au centre d'une population nombreuse et intelligente lui assignaient naturellement cette destinée militaire. Tracées sur un plan rectangulaire, ses fortifications percées aussi de quatre portes, accompagnées de faubourgs considérables, occupèrent le milieu de la ville actuelle ; c'est-à-dire cette légère éminence sur laquelle les *Noviodunais* avaient placé leurs remparts (1).

Cette enceinte était flanquée de tours carrées aux angles ; l'une d'elles plus vastes que les autres portait le nom de tour

(1) *Pretiosissimum telæ genus Remense, communicata quoque aliis Galliarum populis textrinie gloria.* Reims n'a rien perdu de sa gloire en fait de tissage.

(1) Il reste encore des vertiges curieux de l'enceinte romaine au sud dans les murailles de l'évêché qui sont composées d'assises de grosses pierres surmontées du petit appareil avec des cordons de briques de distance en distance. Ce mur d'une grande épaisseur se prolonge à l'est sur plusieurs centaines de mètres, on le voit également en retour à l'ouest.

des Comtes parce que le lieutenant où commandant romain y résidait. On avait aussi détourné le cours de la petite rivière de Crise qui baignait le pied des remparts et remplissait d'eaux les fossés qu'on avait creusés en avant. (1).

Augusta Suessionum possédait comme nous l'avons déjà dit, une fabrique d'armes. Mais on ignore si cette manufacture qui devait être importante, puisque d'après la notice des dignités de l'empire, on y confectionnait les épées, les balistres et les cottes de mailles, *Suessionensis sentaria*, *balistaria*, *clibanaria*, fut établie dans l'intérieur de la ville ou daus les faubourgs adjacents. Quelques écrivains, trompés par une fausse étymologie ont prétendu qu'elle avait pu être installée dans le chateau d'Albâtre auquel elle aurait donné son nom (2).

Ce palais dont tous les historiens Soissonnais ont parlé tour à tour avec emphase, mais d'une manière erronée, puis qu'aucun d'eux ne l'avait vu debout et qu'il n'en est fait mention dans aucuns auteurs anciens qui ont traité de la Gaule avant l'invasion des barbares aurait pu passer à l'état de mythe, sous les fouilles entreprises à différentes époques et qui ont amené des découvertes intéressantes. Berlette le plus ancien de ces historiens dit que ce château *foulait être entre la ville et l'Abbaye de Saint Crépin-en-Chaye, sur le bord du fossé.* D'après un bruit commun il aurait été démoli au temps des Armagnacs si tant est que la ruine ne remonte pas plutôt aux irruptions des Normands. Melchior Regnault suppose que ce sont des peuples venus d'Asie qui en souvenir de leur patrie ont nommé ces constructions Crise et Albastre. Dormay tout en rejetant la fable des Troyens en fait néanmoins un château et une forteresse devant servir de rèsidence au gouverneur et de Palais-de-Justice. Il încline donc à croire que la fabrique d'armes se trou-

(1) On n'a pas oublié que sous la période gauloise l'emplacement du *Noviodunum* était circulaire ou ovale tandis que tous les Romains et suivant leur habitude ce plan fût rectifiée et affecta la forme quadrangulaire et carrée. Les murs gaulois différaient aussi beaucoup de ceux des Romains; puisque les premiers consistaient en une terrasse dans laquelle on logeait de grosses poutres à 60 centim. de distance en distance l'une de l'autre, qu'en dedans on attachait ensemble par des traverses; après quoi on remplissait de terre le vide laissé entre les poutres. Ce même vide était revêtu par au-dehors de grosses pierres. Au premier lit on en ajoutait d'autres et ainsi successivement et alternativement.

(2) Le mot de Balistoria ne représentant qu'une portion de la fabrique d'armes établie à Soissons, ne nous paraît avoir aucune chance de donner à lui seule toute sa dénomination équivoque et hasardée au palais d'Albâbre.

vait dans ces deux châteaux érigés sous Auguste. Rousseau Desfontaine prétend lui que c'était une forteresse de pierres blanches qui en fut nommée le château d'Albâtre. Lemoine rapporte que son nom pourrait venir d'*Albarium opus*, sorte d'ornementation employée en Italie ou de morceaux de marbre blanc qui auraient été insérés dans la surface des murailles de ce château ; selon Cabaret il se nommait Albatre à cause de ses logements et jardins, embellis de figures, vases et statues d'Albatre ou marbre blanc. Henri Martin ne fait que répéter ce qne les histoıiens locaux ont dit avant lui en ajoutant que le nom d'Albâtre vient de *Balistaria*.

Si les chroniqueurs Soissonnais sont embarrassés pour trouver l'origine du palais d'Albâtre, ils le sont même cependant lorsqu'il s'agit de déterminer l'usage auquel il était destiné. Tous s'accordent à peu près à en faire un logement pour les empereurs romains et pour leurs grands officiers, logement qui dans la suite des temps a pu être transformé en arsenal voire même en caserne pour les troupes. Ils semblent aussi admettre que ce palais date du règne d'Auguste et qu'il fut construit pour Drusus, fils de l'impératrice Livia (1).

Malgré cet accord des historiens qui semble rendre assez probable cette destination multiple du palais d'Albâtre, nous n'en sommes pas plus instruits sur sa construction ; c'est-à-dire que nous ignorons à peu près totalement ce en quoi consistait ce palais, bien que Cabaret nous dise que, d'après les anciens, ce château avait été construit à trois étages, dont le premier servait d'arsenal, le second pour y loger la 25e Légion, la troisième pour l'habitation des gouverneurs, sans compter les greniers qui servaient de magasins. Rien toutefois n'est plus incertain que cette affectation simultanée d'autant plus qu'on est presque autorisé à mettre en doute le séjour de la 25e Lé-

(1) Ronsseau Desfontaine *hist. mss.* Lemoine, *histoire de Soissons.* Cabaret *ms.* L'abbé Lebœuf, dans sa dissertation de 1735 accepte la Iradition locale sur le palais d'Albâtre où il est vraisemblable, ajoute-t-il, que les princes romains logeaient lorsqu'ils passaient à Soissons. Dom Grenier se contente de dire qu'à l'embranchement de la chaussée romaine qui allait traverser l'Aisne à Pasly, était un château digne de la grandeur des romains et séjour ordinaire des empereurs dans les derniers temps de l'empire. Leroux y voit deux [illegible] ments différents, l'un militaire destiné aux arsenaux, aux [illegible] des troupes, l'autre plus orné servant de palais aux gou[illegible] *Voir de Lopraine, notice snr le château d'Albâtre.*

gion à Soissons (1). Quant au monument lui-même, heureusement que des découvertes nombreuses faites à différentes époques et surtout ces dernières années sont venues jeter quelques lumières sur son importance réelle.

« Le château d'Albâtre, dit M. de Laprairie qui l'a si bien « étudié, (2) était situé à 150 mèt. environ de l'angle nord-est de « la ville Gallo-Romaine, sur le prolongement d'une diagonale « que l'on supposerait tirée de la grande caserne à la salle de « spectacle. Le terrain sur lequel on a trouvé des restes de con- « struction forme un espace à peu près circulaire de 300 mè- « tres de rayon. Toutes les voies romaines semblaient se diri- « ger vers ce monument et y arriver devant un péristyle, pré- « cédé d'une place publique, en sorte que ce palais pouvait « communiquer avec tous les pays occupés par les Romains « sans qu'il soit nécessaire de traverser la ville, bien que de « son côté il y communiquât très facilement. »

Parmi les découvertes qui datent de 1551, Berlette mentionne une grande statue de marbre blanc figurant une femme nue dépourvue de sa tête. On la prit pour une Minerve ou une Isis. M. de Laprairie pense que ce pourrait être une Niobé avec une de ses filles cherchant à la dérober aux flèches de Diane. Dans ce cas ce groupe aurait fait le pendant du Pédagogue, dont nous parlerons ailleurs. On constata aussi des offices voutés et peints, des caves magnifiques, des logements pavés de mosaïques, de marbre d'albâtre, de jaspe, de porphyre, une galerie aussi pavée, ornée d'épingles d'ivoire servant à attacher des tapisseries. On trouva des médailles d'or, d'argent et de cuivre aux effigies de Drusus, de Claude, d'Auguste, de Galba, de Domitien, de Valentinien, de Tite, de Vespasien, de Maximien.

Dormay parle aussi de son temps, 1663, de la découverte d'un conduit de pierre vouté. En 1762, sous l'intendant Méliant, jaloux, dit Cabaret, de découvrir la véritable assiette et l'étendue de ce monument antique, on entreprit de nouvelles fouilles dans divers endroits de la plaine de Saint-Crépin en Chaye. Ces travaux mirent au jour des fondations profondes, si bien liées ensemble par un ciment durci et qui faisait corps avec les ma-

---

(1) Il est vrai que d'après une addition de Pencicole, ajoutée à l'Itinéraire d'Antonin, la 25e légion aurait eu Soissons pour lieu de garnison. Mais le fait est revoqué en doute. Adrien de Valois et la Gallia Christiana, en répétant cette mention aujourd'hui contestée, paraissent l'avoir pris dans cet auteur.

(2) *Notice sur le château d'Albâtre*, in-8°, 50 pages, 1850, page 17.

tériaux employés dans cette construction qu'ils parurent inattaquables à la pioche. On y trouva aussi des bases et des fondations de tours rondes dont partie en briques et moëllons de roche et partie de gros cailloux bruts qui dénotaient une grande solidité. L'impossibilité de découvrir les issues des caves et prisons souterraines fit abandonner l'entreprise, mais il est incroyable combien on y trouva de petits morceaux d'albâtre, de marbre blanc, de jaspe, de porphyre et de marbre de toute couleur. Tous ces petits cubes, disséminés dans les ruines, provenaient incontestablement des mosaïques détériorées par le renversement de cet édifice et que le temps avait désagrégé, surtout après avoir été remuées par les fouilles (1).

A partir de 1826 à 1845, époque où l'on reconstruisit une grande partie des fortifications de Soissons, les découvertes, dit encore M. de Laprairie, quoiqu'entreprises sans suite, sans plan arrêté, sans surveillance et dans de mauvaises conditions pour l'art, amenèrent cependant d'importants résultats. On constata d'abord les fondations d'une tour cassée, une quantité considérable de fragments de carreaux en terre cuite et de tuiles de grande dimension, des tambours de colonnes, des chapiteaux, des bases d'ordre toscan, une statuette en bronze, une bague en or avec une devise latine (2), des médailles de Néron, de Vespasien, d'Antonin, de Probus, des monnaies des rois de France, une mosaïque de sept mètres, une autre de 2 m. 50 c. sur laquelle était placé un vase en cuivre, recouvert d'un plat d'argent, dans lequel il y avait 73 médailles en argent portant le nom de dix-neuf empereurs, 2086 médailles de bronze des deux Tetricus, un groupe en marbre blanc de Niobé et de son Pédagogue, on trouva en outre des amphores, des meules de moulin à bras, des tuiles romaines, des mosaïques et une figurine en bronze de Cupidon, des fûts de colonnes, des bases et des chapiteaux ioniques ; mais c'était surtout en monnaies et en médailles que le sol se trouva riche.

« En 1836, une tranchée faite sur une grande longueur
» dégageait une espèce de couloir, puis des piliers isolés, un
» aqueduc d'un mètre de large, des mosaïques se rencontraient
» partout, des murs en briques et moëllons, recouverts d'un
» enduit de chaux et gravier très fin, avaient reçu une coloration
» rouge dont la conservation était très belle. On rencon

(1) Cabaret, Hist. mss.
(2) Notice déjà citée, voir ce que nous avons dit page 44.

» four garni de plusieurs pots en terre remplis de noyaux de » fruits. On fut obligé de faire sauter à la mine des murailles » dont l'épaisseur dépassait trois mètres » (3).

Le château d'Albâtre était donc un monument considérable, puisqu'on y trouvait encore à leur place au nombre de 12 ou 13 de face, sur trois rangées, les bases de colonnes dont les fûts et les chapiteaux gisaient çà et là avec d'autres débris du grand édifice. On pouvait dès lors constater ses vastes proportions, la solidité de murs construits en petit appareil romain, la richesse de ses marbres précieux.

En 1845, des nouvelles découvertes de mosaïques, de fragments d'enduits, de murailles revêtues de peintures rouges, brunes et vertes, des débris de tuyaux d'hyppocauste et de thermes, des conduits en pierres creuses servant à l'écoulement des eaux, des portions d'aqueducs amenant au palais les eaux de la gorge de Maupas, des corniches en marbre blanc, rouge et vert, des marches d'escalier en marbre, des bases de colonnes, une immense quantité de marbre de toute couleur ayant servi de placage pour des lambris et des bordures de mosaïques ; enfin des vases, des poteries rouges, ornées de dessins variés en relief, quelquefois en intailles, des débris de verre blanc, bleu et doré, des styles, des épingles en ivoire et en bronze, des fibules de lampes et toujours des monnaies, ne laisseront plus aucun doute sur l'existence du palais d'Albâtre, surtout quand on avait sous les yeux d'aussi nombreux témoins de cette opulente demeure, décorée d'un véritable luxe de mosaïques, d'un travail délicat et d'une autre espèce puisqu'on retrouvait dans les ruines quantité de dés bien plus petits que les cubes ordinaires en matière vitrifiée et volcaïque.

Tout prouve donc que le château d'Albâtre était un palais construit pendant la domination romaine et le principal édifice *d'Augusta Suessionum*, la résidence des gouverneurs et le lieu qu'habitaient les empereurs lorsqu'ils se trouvaient à Soissons. Cet édifice, vu la grandeur de ses proportions, la beauté de son architecture, la somptuosité de son ornementation, ses tours de défense et ses fortes murailles étaient de tout point digne de la grandeur romaine. Rien cependant ne s'opposerait, absolument parlant, à ce qu'il ait pu servir dans la décadence de l'empire

(3) *Lettre de M. Vauvillers,* page 25. M. de Breuvery parle aussi de deux figurines en bronze représentant la première un Bacchus et la seconde l'hymen ou l'amour Cupidon. DE LAPRAIRIE, *notice*.

de logement pour les troupes en quartier à Soissons, de magasins et même de fabriques d'armes ; mais comme les faits que nous venons de signaler n'apportent aucune preuve à l'appui de ces suppositions, il nous semble prudent de rester dans le doute à ce sujet ; mais une vérité semble naître de ce récit, c'est que le luxe avec lequel était décorée cette habitation princière et surtout cette énorme quantité de marbres blancs qui se montrent à chaque instant et sous toutes les formes peuvent nous autoriser à croire que le nom de palais d'Albâtre, qui apparaît seulement pour la première fois au milieu du XVIe siècle, il le doit à cette circonstance que nous indiquons et qui n'est sans doute que l'écho affaibli d'une antique et populaire tradition conservée jusqu'à nous.

De grands événements se sont déroulés en face de ce célèbre palais. D'après les stagiographes Soissonnais c'est là qu'eurent lieu l'interrogatoire des martyrs Saint Crépin et Saint Crépinien. C'est là qu'ils furent condamnés par le féroce proconsul Rictius-Varus à avoir la tête tranchée. Non loin de là existait la fameuse prison ou ces illustres missionnaires furent enfermés avant de subir leur supplice. Le nom de St-Crépin en Chaye, *in Cavea*, fut donné à une tour qui était dans la dépendance de l'ancienne abbaye. Le château d'Albâtre paraît avoir été le dernier boulevard de la civilisation romaine. Est-ce dans cette opulente demeure que s'établit le conquérant des Gaules, le jeune Clovis ? Est-ce là qu'eût lieu l'épisode si connu du vase de Soissons et une foule d'autres faits historiques arrivés sous les Mérovingiens ? Il est permis d'en douter malgré des suppositions très respectables (1). Il est aussi très difficile de préciser à quelle époque eut lieu l'abandon et la destruction de ce château. M. de Laprairie nous semble dans le vrai lorsqu'il dit que cet édifice, mal entretenu sous les Mérovingiens qui aimaient avant tout la vie champêtre, abandonné sous les Carlovingiens, héritiers des mêmes goûts, alla en déclinant jusqu'au moment ou les incnrsions normandes au IXe siècle commencèrent sa ruine qui ne devint toutefois complète qu'au XVe siècle, époque où il disparut totalement et sans retour.

Château de Crise. — La tradition dit M. Henri Martin veut qu'un second château romain ait été bâti à l'extrémité opposée

(1) M. de Laprairie prétend que ces derniers événements ain[...] les noces de Clovis et de Clotilde y furent célébrées ; que S[...] vint y visiter le fier Sicambie ; que Clotaire y épousa Rade[...]

d'*Augusta*, fort au-delà des remparts et près de la petite rivière de Crise, avant l'endroit où elle se détournait pour entrer dans la ville (1). Mais l'existence de cette forteresse qui aurait été selon plusieurs historiens une des manufactures d'armes des romains ou une habitation de hauts personnages est fort problématique, et ne reposent guère scientifiquement parlant que sur la découverte de quelques morceaux de maçonnerie dans le goût romain dont la valeur peut être plus ou moins contestée. »

La plupart des auteurs qui ont parlé de cet édifice ne sont même pas d'accord sur son emplacement. Les uns l'ont placé où a été depuis élevé l'abbaye de Saint Crépin-le-Grand, les autres près du hameau d'Orcamp au pied de la montagne Sainte Geneviève; d'autres à la fabrique Aubry, qui a remplacé un ancien moulin bâti sur le cours d'eau. Enfin, quelques-uns l'ont rapproché des remparts romains et l'on mis sur la butte des écoles à la glacière. Mais personne n'a pu en fixer l'emplacement d'une manière certaine parce que personne, sur le sol si remué de la ville de Soissons, n'a jamais rencontré les vestiges anciens capable de former une conviction sérieuse.

Comme les fabriques d'armes, d'après M. Gore, étaient généralement établis sur le cours d'une rivière, à un endroit où il existe une chute d'eau, il faudrait l'établir dit M. de Laprairie au faubourg de Crise et non sur l'emplacement du moulin de Saint Crépin puisqu'on avait détourné le cours de la Crise pour la faire entrer en ville. Peut-être y aurait-il quelques chances de trouvailles antiques et se rapportant à cet objet si on essayait un jour des fouilles aux approches de ce faubourg et surtout sur son prolongement à l'est, vers le mont Lambert qui nous a toujours paru un site remarquable et pouvant se rattacher à d'anciens travaux dont le but et la signification nous échappent aujourd'hui.

Saint-Quentin. — Reims et Soissons n'étaient pas destinées à jouir seules des faveurs impériales. *Augusta Viromanduorum* devait aussi participer à ce monument de civilisation. Les arts s'y installèrent donc à leur tour et de nombreux monuments s'élevèrent dans la cité Augustale et dans ses faubourgs. Malheureusement les historiens sont muets sur ces diverses créations, et si n'étaient encore ici les trouvailles de monnaies,

(1) Hist. de Soissons, p. 63.

de mosaïques, la présence de ces belles chaussées romaines qui au nombre de cinq aboutissaient à Augusta, nous serions sans renseiguements sur cette importe cité, mais ici comme partout de nombreux débris romains exhumés de tout temps du sol Saint-Quentinois, des urnes lacrymatoires, des vases du haut empire et surtout des marbres, des jaspes (1), des statuettes, des médailles, de magnifiques mosaïques montrent qu'elle reçut aussi des embellissements considérables. C'est donc avec raison qu'un historien de Saiut-Quntin nomme cette ville alliée, libre et municipe. *In municipium, quod antiquo nomine Augusta Viromanduorum nuncupatur.*

On a prétendu, mais sans fondement sérieux, que Jules César en avait fait à plusieurs reprises un lieu de rendez-vous avec ses officiers ; et qu'Auguste comprenant les avantages de la situation, au milieu d'un beau et fertile pays, alimenté par des communications faciles, voulut eu faire comme un boulevard contre les ennemis de l'empire romain. Ce fut sans doute pour se l'attacher qu'il lui donna son nom aussi bien que par les grands travaux qu'il y fit exécuter.

Au nombre de ces premiers travaux doit figurer probablement le remaniement de la vieille enceinte gauloise qui s'étendait le long de la Somme et des marais qui l'entouraient au sud et à l'ouest. Aux dispositions circulaires et elliptiques adoptées généralement par les belges en fait de fortification succéda le quadrilatère armé des tours.

Toutefois il est à présumer que ce ce plan régulier tout en se dégageant un peu des terrains tourbeux, ne s'éloignent pas sensiblement de l'emplacement gaulois et qu'il ne comprenait nullement l'éminence qui s'élevait au nord-est à quelques centaines de mètres et qui est devenu aujourd'hui presque le centre de la ville. Mais à l'époque lointaine dont nous parlons, *Augusta Viromanduorum*, comme la cité de Viromandues se contenta de longer la Somme, mais dans des conditions meilleures de salubrité et de défense (1).

(1) Colliette nous apprend qu'en 1635 on a trouvé à 45 pieds de profondeur des pièces de marbre posé, de jaspe et d'Albâtre Mém. T 1er, p. 62.

(1) Dans les mémoires de Delafons, publiés par M. Ch. Gomart se trouve un petit plan de la ville romaine de Saint-Quentin, reproduit d'aprés celui qui est inséré dans le tome 19 des mémoires de l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres. Mais il nous semble comme à M. Piette que les murs rectilignes, devraient présenter moins de tours et offrir une physionomie plus régulière et toute differ[illegible] C'est plutôt un rempart du Xe ou XIe siècle qu'une ville romain[illegible]

Delafons et le plan en question supposent aussi qu'on y batit un château carré qni est indiqué au-delà des marais de la Somme.

Nous aurions été désireux d'entrer dans quelques détails sur les monuments qui ont du exister à *Augusta*, mais les agrandissements successifs qu'a pris cette ville au Moyen-Age, les malheurs qu'elle a éprouvés, les changements survenus, le peu de soin avec lequel on a surveillé les découvertes sont autant de causes d'ignorance et de regrets pour nous.

Laon. C'est encore aujourd'hui une question de savoir si Laon, *Loomdun, Loodunum, Laodunum, Laudunum*, malgré son nom évidemment celtique, sa position isolée, si propre à la défense était habitée à l'époque de l'indépendance gauloise. C'est-à-dire avant l'arrivée de Jules César dans nos contrées; et en quoi aurait consisté l'établissement militaire élevé sur ce plateau dont les avantages ne pouvaient échapper à des peuplades guerrières.

L'opinion commune cependant s'est prononcée en faveur d'une occupation et l'on a fait généralement de Laon une bourgade ou oppide gaulois auxquels la plupart de ses historiens, jaloux d'assurer à une cité qui leur était chère, une antique célébrité, donnèrent sans scrupule le nom de la fameuse et introuvable *Bibrax*. Mais cet héritage contesté, inconciliable avec le texte de César, lui a été légitimement réfuté, surtout dans ces derniers temps et le vieux Laon ou camp de saint Thomas, un instant détrôné a revendiqué pour lui cette glorieuse prérogative (1).

Toutefois, si on est autorisé en fait à refuser à la ville de Laon l'identité avec la célèbre Bibrax des *Remi*, si, même, faute de preuves qui font presque toujours défaut à ces époques éloignées, on peut lui disputer d'avoir été une forteresse gauloise, qu'on nous dit avoir été placée sur la pointe orientale de la montagne, il y aurait témérité à nier que Laon ne devint une ville murée sous les Romains, sans pouvoir préciser cependant si cette existence remonte aux premières années de l'occupation ou s'ils ne datent que du IVe siècle (2).

Quoiqu'il en soit, on est certain que Laon reçut des fortifica-

(1) Voir les *Bulletins de la Société académique de Laon, de Soissons* et notre travail sur *Jules César et son entrée dans la Gaule-Belgique*. In-8°, avec cartes. Chez Langlet, libraire à Saint-Quentin.

(2) On prétend que les Romains dressèrent d'abord un camp sur la pointe de la montagne. Camp qui devint une villa sous Auguste et suivant d'autres sous le préteur Macrobe, comme le dit Hincmar.

tions romaines. Des hommes versés dans l'étude des monuments anciens ont cru reconnaître les vestiges de l'enceinte romaine dans les caractères d'une tour qui flanquait la muraille sud de la citadelle près du fossé qui la sépare de la ville et que le génie militaire a fait disparaître en 1856 (1). Au-dessous d'un premier revêtement, dit le commandant Lefèvre, en petit appareil, peu solidement établi, existait une nouvelle disposition composée de pierres plates posées de champ l'une sur l'autre, de manière à former entre elles un angle plus ou moins ouvert et s'enchassant pour ainsi dire dans un ciment d'une grande dureté dans lequel se remarquait un grand nombre de fragments de tuiles et de poteries concassés. Une muraille du même genre désignée par les romains sous le nom d'*opus spicatum* a été reconnue dans l'ancien évêché dont il forme une partie de l'enceinte. Ce mur existe sur une longueur d'environ 7 mètres sur une hauteur de 6 mètres. Trente assises de ce mur sont composées de moëllons irréguliers. Enfin, dans le voisinage de la porte d'Ardon, sous le séminaire on a aussi constaté de grandes et fortes pierres d'appareil, ornées de filets, reposant immédiatement sur la roche et qu'on s'accorde généralement à considérer comme les restes d'un édifice romain noyé dans une construction moins ancienne.

Mais ce qui plus encore que ces restes atteste l'occupation de la montagne dans les temps gallo-romains, c'est la prodigieuse quantité de tuiles et de poteries de tout genre de toutes formes, rouges, noires, grises ; enfin des débris d'amphores, d'énormes jarres de briques à rebords, sans compter les médailles romaines et une foule d'autres objets d'art mis au jour par les travaux de la citadelle.

Ces points de repère comme dit M. Duchange, en parlant de ces murs que le temps a laissé de distance en distance sur nos remparts permettent de rétablir presqu'en entier l'enceinte de l'oppide gallo-romain qu'on pense avoir peu différé de l'ancienne cité. C'est donc ici comme à Soissons, comme ailleurs, dans cette enceinte primitive que la ville s'enferma avec son église, le palais de ses évêques, ses administrations, ses magasins et son beffroi communal.

C'est sans doute à la solidité de ces murailles, ainsi qu'à sa magnifique position que Laon dut d'échapper, vers l'an 407, à cette nuée de barbares qui s'était répandue dans les Gaules après avoir brûlé Saint-Quentin, et qu'Attila en 451 furieux de n'avoir pu s'en rendre maître s'en vengea sur Saint-Quentin qui à peine relevé de ses ruines, fut pillée et saccagé.

En dehors des villes dont nous venons de parler et dans lesquelles nous avons pu constater des constructions romaines. Il en est beaucoup d'autres qui moins heureuses ont disparues en-

(1) *Bulletin de la Société académique de Laon*, t. IV, p. 152, t. V, p. 339, t. VI, p. 190.

tièrement ou qui ont été complètement transformées. Pour les unes comme pour les autres des souvenirs conservés dans la mémoire des peuples, des monceaux de bois sont les seules preuves de leur existence. Ainsi, dans le Soissonnais nous pouvons citer Braine, Fère-en-Tardenois, Vailly, ces vieux oppides Soissonnais (1). Oulchy-la-Ville (2), la ville des Gaules ou de Rome sur la lisière méridionale de la forêt de Compiègne (3). La grande Marionval (4), Champlieu avec ses ruines et ses théâtres (5). Arlaines et sa station, entre Amblemy et Fon-

---

(1) L'oppide de Vailly *Viduliacum*, *Vasliacus* probablement un des douze des *Suessiones* devint une ville complètement romaine : Les restes d'un aqueduc, quatre belles mosaïques trouvées près de cet aqueduc et provenant sans doute d'un établissement thermal, des fragments de statues, des débris de pierres sculptées, des médailles, et une foule d'autres fondations et d'objets divers en font l'emplacement d'une villa Gallo-romaine.

(2) Oulchy-la-Ville, était la capitale de l'Orçeois, du *pagus urcensis* ou *treisus*, ancienne subdivision administrative des Romains, compris dans ce qu'on appelait le Soissonnais. Des tuiles brisées, des poteries parsemées dans cette vaste plaine qui sépare aujourd'hui ce petit village d'Oulchy-le-Château qui lui a été substitué, dès le Xe siècle ; montrent bien que ces deux localités n'en formaient qu'une, et qu'abimées par les guerres, elles ont été réduites toutes deux presque aux conditions de simples villages. Tout porte à croire cependant que dans cette ruine commune c'est Oulchy-la-Ville qui a perdu le plus. De nombreuses trouvailles faites dans ces terrains depuis longtemps en culture, malgré les noms de rues qui leur ont été conservés, semblent attester l'importance de cet emplacement. En 1740, entre le village et le Plessier on a découvert plusieurs tombeaux en plâtre, renfermant des pièces de monnaie frustes et des boutons à facettes semblables aux fébules romaines.

(3) Cette ancienne cité, dont il ne reste plus que la place, au centre du mont de Berny, présente une surface assez étendue ; mais qu'il est impossible de déterminer avec exactitude, à cause de la végétation forestière qui la couvre toute entière. (M. Clouet l'estime à 500 mètres carrés, 25 hectares). Partout sous la futaie, ce ne sont que des pierres de petit appareil et des moëllons qu'on a rassemblé en tas et par longues files et au milieu desquelles se distinguent de nombreux fragments de sculpture : ça et là se trouvent aussi des puits et des murailles à fleurs de terre. En 1819 on y a trouvé une quantité de médailles et des vases en bronze et en terre de toute forme et de toute grandeur. Plus récemment, des fouilles ont mis à jour de grandes tuiles à rebords, des tessons d'amphores, et des morceaux de ciment composé de chaux et de brique écrasée et revêtu d'un enduit fin et poli exactement semblable au stuc des lambris du palais d'Albâtre. *Bulletin de la Société académique de Laon* T. 8 page 74. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* T. 8 page 83. *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* T. 10 page 252.

(4) C'est le nom donné à une vaste plaine entre le village de Permant et la rivière d'Aisne dans laquelle on trouve d'énormes quantités de tuiles à rebords, peut-être ne faut-il y voir qu'une *villa* importante.

(5) Rien, dit M. Piette, page 76, n'est triste et désolé comme la plaine où s'élevait cette cité détruite : à droite, la sombre bordure de la forêt de Compiègne, à gauche, des champs vastes et dénudés, au centre, quelques maisons à moitié désertes ; dominées par les pignons délabrés d'une église en ruine ; puis la chaussée qui poursuit sa course solitaire vers Senlis dont on aperçoit les clochers dans la brume de l'horizon.

tenoy (1) Chaudun et ses vastes plaines (2) les terres de Gringy (3). Dans le Laonnois nous avons Crespy (4), Nisy-le-Comte (5), Sissonne (6) Versigny (7), Puisieux (8) et le petit Clermont, Condren (9).

Sur un tertre à gauche s'élèvent les débris du théâtre, dont on distingue encore sa double préceintion, ses galeries circulaires, ses vomitoires et les talus destinés à recevoir les gradins sur lesquels se plaçaient les spectateurs.

La seconde butte au nord, appelée les Tournelles, n'est pas moins remarquable ; elle est sur toute sa surface couverte de tronçons de colonnes et de grandes pierres d'appareils revêtues d'une ornementation en relief qui caractérise les premiers temps de la décadence romaine et qui n'ont pu appartenir qu'à un édifice de luxe, peut-être à un palais ou à un temple.

(1) Voir le rapport sur les fouilles d'Arlaines, *Bulletin de la société de Soissons*, T. v, page 37 et suivantes.

(2) On pense généralement que sur le plateau élevé de Chaudun existait non-seulement une *villa* détruite et abandonnée par suite des malheurs des temps, mais une cité romaine qui avait succédé à une oppide gauloise.

(3) Entre Artennes et le Plessier-Huleu, au lieudit les *Terres de Gringy,* se trouve un canton de débris antiques qui, selon la tradition, sont la marque d'une ancienne ville détruite du temps des guerres de la Gaule ; des sépultures formées de cercueils en tuiles et en plâtre renfermant des ornements en cuivre et en verroteries y ont été trouvées en 1740, dit Carlier, *Hist. du Valois*, T. I, page 48.

(4) Crespy, on trouve dans la plaine, autour de cette localité importante, des débris et des médailles romaines en quantité. Les environs et surtout la montagne de la Tombelle, si curieuse par sa forme et sa position, ont été occupés dans les temps les plus reculés.

(5) Il faut lire, dans les *Bulletins de la Société académique de Laon*, les divers rapports sur les fouilles entreprises à Nisy-le-Comte, pour avoir une idée de son importance et du luxe de ses monuments. Les trouvailles considérables qu'on y a faites, en tout genre, lui donnent tout l'intérêt et les proportions d'une ville. On sait du reste que cet emplacement est désigné dans l'Itinéraire sous le nom de *Minaticum* et dans la table Théodorienne sous celui de *Minatici*. C'était la deuxième station sur la chaussée romaine de Reims à Bovai.

(6) Le vieux nom de Sissonne, son surnom de Teutonique, ses débris de toutes sortes, trouvés dans ses environs, font croire avec un certain fondement que ce nom est non-seulement ancien, mais qu'il a eu une certaine importance sous les Romains.

(7) On prétend que les bruyères de Versigny furent couvertes par une ville ou bourgade importante. On trouve presque partout des fondations, des débris de constructions, des poteries très variées par leur nature, leur forme et leur finesse, des restes d'ustensiles et d'instruments de métal, des armes, des scories de forges ; enfin tout ce qui annonce un établissement fixe et considérable. C'est sur l'emplacement de ces ruines que M. Piette place le palais de *Verciniacum*.

(8) On croit aussi que l'emplacement des fermes de Puisieux, au nord-est de Laon et non loin de la chaussée romaine qui passe à Chambry et dans les marais du Barentone, était celui d'une ville romaine. C'était au moins, dès cette époque, une vaste exploitatio agricole ; mais bien amoindrie de nos jours, malgré l'industrie moderne qui y a établi ses éléments de succès.

(9) La découverte de médailles, de puits, de caves et de substructions nombreuses qu'on rencontre dans ce lieu, chaque fois qu'on ouvre la terre, l'ont fait considérer comme une localité importante.

TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE : HISTOIRE LOCALE.

L'HISTOIRE LOCALE, par M. l'abbé POQUET.

LES INSCRIPTIONS, par M. l'abbé POQUET.

LES TEXTES HISTORIQUES, par M. l'abbé POQUET.

DE L'OCCUPATION ROMAINE DANS NOS CONTRÉES, par M. l'abbé POQUET.

